This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

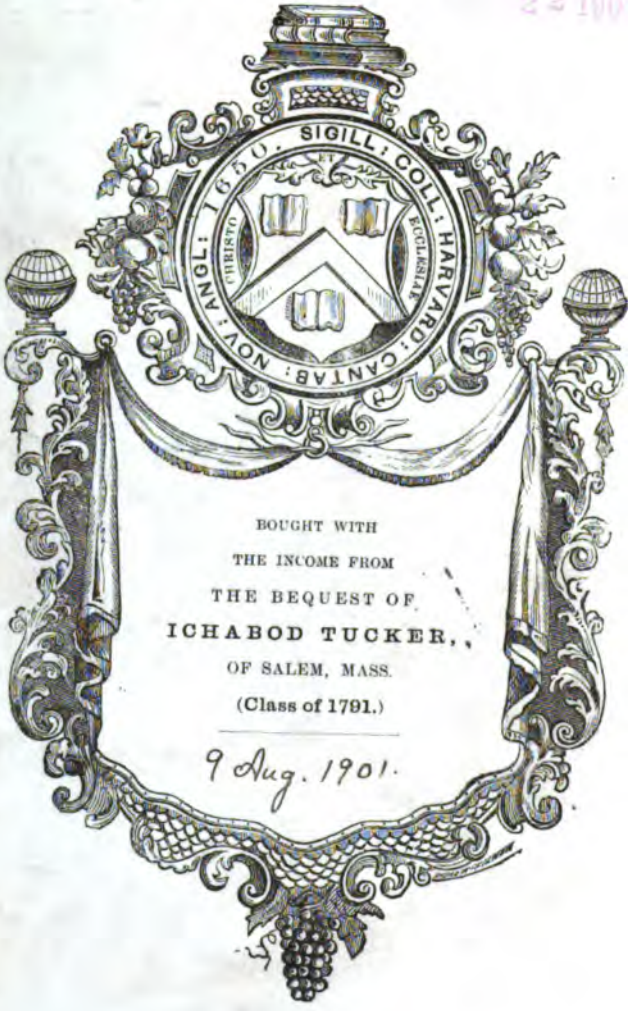

Int 46.3

22 190

SIGILL: COLL: HARVARD: CANTAB: NOV: ANGL: 1650.
CHRISTO ET ECCLESIAE

BOUGHT WITH
THE INCOME FROM
THE BEQUEST OF
ICHABOD TUCKER,
OF SALEM, MASS.
(Class of 1791.)

9 Aug. 1901.

QUESTIONS DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

IX 342

REVUE DE POLITIQUE EXTÉRIEURE

PARAISSANT LE 1er ET LE 15 DE CHAQUE MOIS

DIRECTEUR : HENRI PENSA

TOME VI

TROISIÈME ANNÉE. — 1899

(JANVIER-AVRIL)

PARIS

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

PASSAGE DES PRINCES

1899

QUESTIONS
DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

TOME VI.

QUESTIONS

DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

REVUE DE POLITIQUE EXTÉRIEURE

PARAISSANT LE 1er ET LE 15 DE CHAQUE MOIS

TOME VI

Troisième Année. - 1899

(Janvier-Avril)

PARIS

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

16, RUE CASSETTE

1900

~~IX 342~~
Int 4603

Tucker fund

QUESTIONS DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

JUSTICE ET FORCE

On me demande, selon les rites coutumiers, de consulter les oracles et d'adresser aux dieux les vœux que nous pouvons former pour l'an prochain. J'y souscris volontiers. Aussi bien cette *Revue* peut se flatter de n'avoir, en ce qui a trait aux événements écoulés et qui ont rempli l'année expirante, manqué ni de clairvoyance ni de prévoyance. « Savoir pour prévoir et pourvoir » : telle est la fin de toute étude.

Connaître les forces en présence, avoir l'habileté de les combiner pour son plus grand avantage : tel est assurément le but que se doit proposer toute politique étrangère. Ceux qui s'en mêlent ont-ils toujours le savoir nécessaire; ont-ils surtout l'énergie d'un vouloir éclairé et apte à pourvoir? C'est un point sur lequel on nous permettra de ne pas nous prononcer. Le « Plénipotentiaire moderne » ne répondrait, à notre sens, à aucun des traits qu'en une page immortelle Labruyère a appliqués au « Plénipotentiaire » de l'ancien Régime. Sans doute, il le faut « honnête homme », c'est-à-dire muni de ces bonnes lettres qui vous font participer de l'expérience de toute l'humanité et par où, en une supérieure harmonie, par des formules à jamais consacrées, le vrai, le beau, le bien se confondent en un tout lumineux. Sans doute, et c'est une concession que l'on veut bien faire à notre relative barbarie, il importe que le « Plénipotentiaire » connaisse toute la stratégie du mensonge, et, selon le mot de l'auteur des « Caractères », soit de force « à ne pas être trompé et à tromper les autres ». Mais il y a beau temps que ces sortes de maximes de scepticisme et d'égoïsme ont été vérifiées mensongères. « Le profit de l'un est le dommage de l'autre » de notre vieux Montaigne est aussi faux à n'en pas douter que le conseil ; de ne pas être trompé, soit, mais : de tromper les autres.

Le théâtre du monde s'est singulièrement élargi depuis. Et, bien qu'à vrai dire Labruyère et Montaigne aient pu connaître et d'un coup d'œil embrasser l'entière humanité, ils vivaient trop encore sous l'énorme poids des morts d'une antiquité révérée, pour concevoir le lien par où, flot par flot, goutte par goutte, allaient se sentir unies et solidaires toutes les molécules de cet océan : l'humanité. Ils n'ont pas eu, ils ne pouvaient pas avoir ce sens de la division

du travail, de cette harmonie qui résulte de l'adaptation de chaque peuple, de chaque nation, à sa fonction dans l'œuvre commune qui est d'adapter à nos besoins la planète tout entière.

Le problème étant ainsi posé et les fins de l'espèce déterminées, il ne s'agit plus que de donner à nos instincts, à nos énergies, aux poussées inéluctables de nos forces primaires et leurs raisons et leurs fins. L'invitation que S. M. l'empereur de Russie a adressée à l'Europe ne saurait, à notre sens, être une réédition des rêves vagues d'un abbé de Saint-Pierre, ou des attendrissements de tout autre utopiste sur la « Paix perpétuelle ». Il y a beau temps qu'ici même on a déclaré que toute guerre entre nations de culture supérieure devait être tenue en horreur et condamnée à l'égal d'une guerre civile. Mais la guerre de conquête, en tant du moins qu'elle ne se proposait que l'initiation, même par la force, d'un peuple de culture inférieure à une culture supérieure, on a professé ici que cette guerre était légitime ; qu'elle répondait à l'un des instincts les plus profonds, les plus irréductibles de notre nature.

Le spectacle qu'offre le monde à cette heure, n'est pas pour infirmer l'exactitude d'une telle vue.

Une nation qui vit plus par le passé que par une adaptation raisonnée au courant de civilisation qui emporte l'Europe et la jeune Amérique, nation chevaleresque, sympathique, et qui eût mérité d'autres égards, n'a été vaincue, visiblement, que pour les raisons ci-dessus indiquées.

Elle avait manqué à Cuba à la mission civilisatrice qui seule justifie les coups de la force, et la civilisation a pris sur elle une impitoyable revanche.

Plus on avancera dans l'étude de ces retours stupéfiants, en apparence du moins, de la fortune et qui paraissent, à cette heure, accabler des peuples qui naguère avaient l'audience des nations et tenaient la tête de la culture, exerçaient le règne de l'Esprit, plus on verra qu'elles ont, comme lasses d'un premier effort, déserté la cause même de l'Esprit, de la justice et de la civilisation.

La Terre est grande et l'œuvre de civilisation de l'Europe et des États-Unis, du Nord et du Sud de l'Amérique est sacrée. L'invitation qu'adresse le Tzar aux nations civilisées doit être entendue. Avec l'extension formidable que prennent les rapports humains depuis l'ouverture de l'Afrique, de la Chine, de tant de « terres inconnues », les querelles entre Celtes, Germains, Slaves, Anglo-Saxons apparaîtront bientôt comme aussi vaines que celles du Félibrige au sujet de la prééminence, dans notre pays, du provençal sur le normand ou de celui-ci sur le gascon. On dira sous peu : « Nous sommes Européens » comme nous disons : « Nous sommes Français ». Et malheur

à nous! si nous ne savons pas réaliser sous la condition des légitimes autonomies, bien entendu, cette unité supérieure! Nous serons dévorés par une humanité plus jeune, plus forte et par là même moins accessible à nos débilitants attendrissements. Nous manquerons enfin à la destinée manifeste de tous ceux qui portent en eux une pensée plus haute, un plus lumineux idéal. Nous n'aurons pas passé le flambeau.

L'un des signes les plus attristants de cette infirmité, de cette déchéance redoutée, c'est assurément l'acceptation résignée où s'attardent l'État, les agents de l'État, de l'infériorité de leur initiative, de leur défaut de lumière par rapport aux initiatives privées sur les ouvertures que font à l'œuvre de civilisation et l'Afrique et la Chine.

Le « Plénipotentiaire moderne » pour la complète intelligence de son devoir, de sa mission, devrait bien lire le volume superbe où se trouvent consignées les relations de voyage des missionnaires de la chambre de commerce de Lyon en Chine.

Le commerce, les voies de communication, les transports des marchandises et de la pensée — chemins de fer, télégraphes, fleuves, canaux, téléphones — tel devra de plus en plus être l'objet des recherches de nos agents. C'est déjà trop que l'information rapide sur les intrigues des Cours ou les débats des Parlements vienne par la Presse. L'État, pour renseigner les citoyens de l'initiative et de l'activité desquels il attend tout, a pour mission évidente de charger ses agents d'une étude minutieuse des formes de l'activité et des initiatives des peuples auprès desquels ils sont accrédités. C'est par là, seulement, que se déterminera dans le monde la grande division du travail, l'adaptation de la fonction de tout groupement humain, dans l'appropriation de la Planète. La statistique deviendra fonction d'État à l'égal de la distribution de la justice. En attendant la réalisation de vérités qui n'apparaîtront peut-être qu'à l'état de rêve à cette heure, il est pour la France, objet unique de nos préoccupations, un devoir tout tracé. Et tels sont, en définitive, les oracles et nos vœux : La France doit s'attendre à des retours de Barbarie, à la méconnaissance, même par les plus avancés dans l'échelle de l'humanité, des droits les plus élémentaires de la justice et de la raison. Si son Ame doit généreusement communier dans les nobles aspirations de tous les amis de la paix et de la civilisation, elle doit toujours s'attendre à quelque agression brutale et être prête à la repousser. Que les Français abdiquent donc leurs querelles, qu'ils s'unissent et fassent front au jour du danger à l'ennemi. C'est un mot de Cromwel que ses compatriotes nous permettront de modifier légèrement ici : « Français, croyez à la justice, invoquez-la, mais tenez votre poudre sèche. »

DELUNS-MONTAUD,
Ministre plénipotentiaire.

LES CHEMINS DE FER DE L'INDO-CHINE

Le projet de loi déposé par M. le ministre des colonies, rapporté par notre éminent collaborateur M. de Lanessan, discuté par la Chambre et par le Sénat, est finalement adopté ; voyons quelles transformations il a subies et ce qu'il en est advenu.

On a déjà indiqué les lignes qui doivent être exécutées au moyen des ressources fournies par cet emprunt. Elles sont au nombre de cinq, avec une longueur totale de seize cent cinquante kilomètres environ. Deux d'entre elles sont situées au Tonkin : celle de Haïphong à Laokay par Hanoï et celle de Hanoï à Vinh par Nam-Dinh. La troisième se trouve sur le territoire annamite : elle reliera le port de Tourane à Hué et Quang-Tri. Les deux dernières sont des lignes cochinchinoises : elles relieront, l'une Saïgon au Khanh-Hoa et au Lang-Bian; l'autre Mytho à Cantho. Il n'est plus question, pour le moment, de la voie qui devait, parallèlement à la mer, aller de Saïgon à Hanoï à travers tout l'Annam; mais, sur les cinq lignes du programme actuel, trois forment des tronçons de cette voie : ce sont celles de Saïgon au Khanh-Hoa (450 kilomètres), de Tourane à Hué (125 kilomètres) et de Hanoï à Vinh (320 kilomètres).

La garantie de l'État a été refusée par la Commission des colonies et par le rapporteur aux lignes proprement dites indo-chinoises, accordée jusqu'à concurrence de 3 millions pour la ligne de pénétration à Yunnan-Sen; la commission du budget avait refusé la garantie de l'État, même pour cette ligne dont l'intérêt n'a aucun caractère local. La Chambre a adopté une solution intermédiaire que nous ne pouvons approuver. Elle a, d'une part, voté le projet de loi tel que la commission des colonies le lui soumettait, c'est-à-dire en décidant que les lignes indo-chinoises seraient créées avec des ressources garanties seulement par le budget de l'Indo-Chine, et que, au contraire, en ce qui concerne la ligne allant de Laokay à Yunnan-Sen, la garantie de l'État serait accordée; mais la Chambre a adopté des dispositions additionnelles qui ont permis à un adversaire du projet de dire : dans l'état actuel, le projet du Gouvernement est rejeté *sine die*.

C'est malheureusement à peu près vrai ; la Chambre a, en effet, décidé :

1° Que, dans tous les cas, même si les contrats d'exploitation des lignes n'entraînaient aucune garantie de la part des finances publiques, les contrats seraient soumis à la ratification du Parlement;

2° Que, pour la ligne de Yunnan-Sen, il faudrait une loi pour

approuver la convention à passer entre le Gouvernement et la Compagnie concessionnaire.

C'est arriver à dire que la Chambre a adopté le principe de la nécessité de ces chemins de fer, remettant à plus tard de discuter les contrats qui pourront être proposés pour l'exploitation des voies et la création du plus important : c'est discuter sans aboutir.

Le monde des affaires applaudit cependant au vote du réseau indo-chinois ; il attend aussi les autres travaux publics coloniaux ; M. Chailley-Bert nous le dit dans sa revue : « Après M. Doumer, nous verrons en mai M. le général Gallieni en réclamer pour Madagascar ; avant mai, nous verrons M. Ballay, le remarquable gouverneur de la Guinée, en réclamer pour sa colonie ; M. le général Gallieni et M. Ballay les auront comme M. Doumer a eu les siens. Nous ne leur marchanderons pas, quant à nous, notre appui favorable et le Parlement ne leur refusera pas son concours. Après la politique d'attente, c'est donc la politique des résultats. »

Il peut sembler, cependant, que le moment de se féliciter des résultats n'est pas encore venu et que notre distingué confrère prend déjà ses désirs pour des réalités : oui, il en faut des travaux publics aux colonies, et c'est la première dépense utile à faire ; depuis M. Leroy-Beaulieu qui, plus que tout autre, a fait école sur ce point, tout le monde le déclare. Mais livres, plaidoyers et conférences des coloniaux de toutes sociétés n'ont encore obtenu qu'un médiocre succès quand on veut bien lire le texte de loi voté ces jours-ci pour les chemins de fer d'Indo-Chine. Tout est admis sous bénéfice, tout est à discuter à nouveau devant le Parlement : le résultat nous semble plutôt maigre.

Il paraît du reste certain que, sans l'insistance officieuse de M. Étienne, président de la commission des colonies, et de M. Édouard Aynard, que l'envoi de la mission lyonnaise en Chine qualifiait plus qu'aucun autre, le gouvernement était sur le point d'adopter la manière de voir de la commission du budget et d'abandonner le principe de la garantie par l'État même pour la ligne de pénétration en Chine.

Au Sénat, la discussion est arrivée le 24 décembre, alors que la session allait être close. Une modification proposée par M. Cabart-Danneville qui voulait réduire de 200 à 80 millions l'emprunt, a été un excellent prétexte à un exposé d'ensemble par M. Doumer de la nécessité de chacune des voies. Le projet a été adopté tel qu'il avait été renvoyé par la Chambre.

Comme nous nous rappelons que, devant la menace d'interpellation de M. Jaurès, M. Lebon retira le projet de loi, qu'il venait à peine d'apporter, autorisant la concession d'une route à péage de Fianarantsoa à la côte, et que jamais plus le ministre ni aucun de ses

successeurs n'osa à nouveau déposer sur le bureau de la Chambre un projet quelconque qui assurât l'ouverture d'une voie de pénétration de la côte-est ou de la côte-ouest à Tananarive, nous éprouvons quelque crainte, quant à la solution des questions que le vote du projet de loi a laissées en suspens pour l'Indo-Chine.

Entreprendre une œuvre et l'abandonner en déclarant qu'on va s'y consacrer, n'est pas digne d'un gouvernement parlementaire; on veut donc croire que cette discussion produira son plein effet, que prochainement le Parlement aura à se prononcer, non sur le principe, mais sur des projets de contrat et qu'il ne s'arrêtera pas en chemin : il appartient maintenant au Gouverneur général d'Indo-Chine de donner aux demandes qui ne manqueront pas de se produire la suite qu'elles doivent comporter : les étudier rapidement, soumettre au Gouvernement celles qui mériteront d'être prises en considération, les faire déposer ensuite par le ministre sur le bureau de la Chambre, les soutenir, enfin, pour les faire accepter par la Chambre, puis par le Sénat.

L'effort est, on ne se le dissimule pas, encore considérable. Mais, à bien examiner la situation de nos colonies, le moment est venu de nous demander si nous entendons avoir longtemps encore un budget de 85 millions dont les trois quarts de dépenses uniquement militaires qui se renouvellent chaque année sans laisser aucun profit durable, ou bien si nous voulons créer un réseau de voies ferrées qui favorise la paix publique et la colonisation. Au Parlement, quand il discutera le budget des colonies et quand il sera saisi des demandes qu'il s'est réservé d'examiner, de décider.

H. Pensa.

LA CRISE POLITIQUE AU JAPON

LE JAPON ET LES PHILIPPINES

Tokyo, 11 novembre 1898.

Je vous disais, dans ma dernière lettre, que le lamentable gâchis de la politique intérieure du Japon ne pouvait manquer de provoquer sous peu une crise des plus graves; les événements qui viennent de se dérouler coup sur coup, depuis huit jours, ont singulièrement confirmé cette appréciation. A l'heure actuelle, en effet, il ne reste rien du fameux *Kensei-to* ou parti constitutionnel, rien non plus du cabinet Okouma qu'il avait pour mission de soutenir, rien enfin de ce projet de gouvernement parlementaire qu'on avait décidé d'établir. Sans se soucier le moins du monde des politiciens et de la

Diète, l'empereur a choisi, pour constituer le nouveau cabinet, précisément ces vieux hommes d'État, le marquis Yamagata en tête, que les divers partis avaient cru faire disparaître pour toujours de la scène politique. C'est un piteux effondrement de toutes les belles espérances qu'avaient fait naître la formation du *Kensei-to* et la constitution du cabinet Okouma. Le comte Okouma avait solennellement promis, en effet, de se soumettre désormais aux règles strictes du gouvernement parlementaire; or il tombe du pouvoir de par la seule volonté de l'empereur, sans avoir pu même affronter un débat à la Diète. Voici, d'ailleurs, en deux mots, l'enchaînement des divers incidents de cette crise.

M. Ozacki, ministre de l'instruction publique, ayant donné sa démission, le groupe libéral du *Kensei-to* demanda au président du Conseil d'attribuer le portefeuille vacant à un libéral, mais le comte Okouma refusa d'acquiescer à cette requête et présenta à l'approbation de l'empereur un candidat progressiste. Ce coup décida les libéraux à se séparer enfin des progressistes; le *Kensei-to* fut donc dissous, les deux groupes reprenant chacun leurs anciennes positions. Les ministres libéraux en firent de même au regard de leurs collègues progressistes du cabinet, et donnèrent leur démission.

Le comte Okouma, acceptant le fait accompli, vit là une excellente occasion de fortifier son ministère par l'introduction d'éléments homogènes, et il proposa à l'empereur de remplacer par des progressistes les ministres libéraux démissionnaires. Mais le souverain ne voulut pas souscrire à ces vues, et le comte Okouma n'eut plus dès lors qu'à démissionner avec ses collègues progressistes du cabinet.

La situation restait des plus embarrassantes pour l'empereur qui, placé entre deux groupes sensiblement égaux en nombre, ne pouvait confier le pouvoir à aucun d'eux avec quelque chance de durée. Dans ces conditions, certain de l'incapacité des divers partis politiques à constituer un gouvernement solide, le souverain en revint aux procédés d'autrefois, et appela au pouvoir le marquis Yamagata et ses amis « les vieux hommes d'État de Meiji ». C'est un retour en arrière absolu, dont les conséquences peuvent être des plus graves. Sans un seul parti pour le soutenir à la Chambre, ce cabinet, en effet, n'a qu'une chance de vivre, c'est que, se sentant fort de l'approbation impériale, il entame nettement la lutte avec la Diète et refuse d'obéir à ses volontés.

Nous voici donc revenus aux ministères de combat, gouvernant en dehors du Parlement, et ne se souciant de la Chambre basse que pour la dissoudre le jour où elle devient trop encombrante. La composition seule du nouveau ministère suffit à nous éclairer sur ses intentions à l'égard des politiciens professionnels; c'est en tous

points un cabinet « à poigne ». Son chef, le maréchal marquis Yamagata a, d'ailleurs, souvent fait connaître son sentiment intime sur l'avenir de la politique japonaise. Le maréchal Yamagata estime qu'il n'y a qu'une seule solution, radicale il est vrai, mais à laquelle on sera bien forcé d'arriver lorsque les basses querelles des politiciens auront tout à fait lassé l'opinion : c'est la suppression pure et simple de la Constitution et le retour au régime absolu et sans contrôle de l'empereur.

Quant à ses collègues, qu'il me suffise de dire pour vous édifier, qu'ils sont pour la plupart des militaires aussi, et il n'est pas jusqu'au département, plutôt pacifique pourtant, de l'instruction publique, qui n'ait à sa tête un amiral!

Telle est la situation actuelle, elle n'est certes pas brillante. Mais, il faut bien le dire, si les politiciens japonais voient l'empereur reprendre aujourd'hui, d'un seul coup, les concessions qu'il leur avait faites peu à peu, ils ne doivent s'en prendre qu'à eux-mêmes de ce lamentable résultat. Jamais, en effet, on ne vit hommes politiques moins soucieux des choses de l'État et des intérêts généraux du pays, mais plus occupés, par contre, à leurs mesquines querelles de partis, et à la satisfaction de leurs intérêts particuliers.

Il est bien difficile de prévoir ce qu'amènera cette déplorable situation. Le nouveau cabinet et la Diète vont entrer en contact dans peu de jours, et de cette première rencontre un conflit naîtra sans doute qui amènera inévitablement la dissolution de la Chambre. Au milieu de tout cela, les affaires du pays souffrent singulièrement. Il est certain, déjà, que le budget ne sera pas voté en temps utile. Quant à la masse de la nation, il semble bien qu'elle soit lasse de cette série ininterrompue de luttes stériles, de conflits ardents, qu'a marquée pour elle, depuis dix ans, l'avènement du régime constitutionnel, et qu'elle commence à douter des beautés de la liberté politique. Or, il est toujours dangereux pour un peuple d'en arriver là.

Le télégramme récent de Reuter, annonçant la demande formelle de cession des Philippines, présentée par les commissaires des États-Unis à la Conférence de Paris, n'a étonné personne ici, et, d'une façon générale, cette nouvelle a été bien accueillie par l'opinion japonaise.

J'ai déjà eu l'occasion, en effet, de vous dire que la presse japonaise a été unanime à pousser les États-Unis à cette solution. Je voudrais, cependant, vous indiquer, aujourd'hui, l'opinion d'un journal de Tokyo, qui vient de publier sur la question un article qui fait grand bruit. Bien que cet article, je le répète, soit la seule note nettement discordante dans la presse du Japon, il vaut d'être cité à cause de l'intérêt qu'on y a attaché ici, et de l'importance du journal où il a paru, qui est un des premiers organes de la capitale.

Voici les passages essentiels de cet article du *Chiouo Shimboun*.

Le temps est enfin venu, pour le Japon, de prendre une décision au regard de l'avenir des Philippines, et de la faire entendre énergiquement à qui de droit. L'attitude des États-Unis, dans toute cette affaire, est loin d'être exempte de reproches, car elle n'est pas conforme au droit. Il ne leur appartient pas d'abuser des résultats d'une guerre qui n'a éclaté que par leur faute. Il y a là une question de moralité internationale dont nous n'avons pas le droit de nous désintéresser. En ce qui concerne plus spécialement nos intérêts matériels, il y a beaucoup à dire aussi; si les Philippines deviennent une possession américaine, nous devons, immédiatement, mettre Formose en état de défense. Enfin, notre commerce a tout à perdre de la venue de ce nouveau compétiteur dans ces parages. Aucun de ces inconvénients ne serait à redouter si l'Espagne gardait sa vieille colonie.

Au moment où l'on parle plus que jamais de la Triple Alliance du Japon, de l'Angleterre et des États-Unis, il n'était pas inutile de faire savoir ce qu'en pensent certains Japonais.

D. Rizière.

NOTES SUR LA COLONISATION EN EXTRÊME-ORIENT

LA MAIN D'ŒUVRE INDIGÈNE

La mission lyonnaise d'exploration commerciale en Chine a publié une série de rapports commerciaux dont plusieurs concernent notre colonie du Tonkin.

Ces rapports présentent un intérêt tout particulier. Émanant d'hommes compétents, désintéressés, en mesure de voir juste, ils sont appelés, nous l'espérons, à produire une impression profonde sur l'opinion publique. Par une malechance singulière et pour des raisons trop longues à énumérer ici, le Tonkin en dépit des ressources dont il dispose, ne jouit pas en France de la réputation qu'il mérite.

Jusqu'ici, la plupart de ceux qui ont écrit sur le Tonkin se sont livrés à des généralisations utiles à connaître, sans aucun doute, mais ou bien ils ont négligé les côtés pratiques de la colonisation, ou bien, il faut les chercher épars, dans les monceaux de volumes qui ont été écrits sur l'extrême Orient, et ils n'ont pas pénétré, autant qu'il eût été désirable, dans les couches profondes de la nation.

Se faire colon, alors qu'on ne sait rien ou presque rien de la main-d'œuvre, des conditions de la vie dans les contrées où on s'expatrie, des moyens de colonisation, des cultures à tenter, des règlements sur les concessions, des mœurs du peuple avec lequel on va vivre, de son

organisation séculaire, de sa langue, du climat, de mille autres détails encore, présente un tel aléa, que l'attention est forcément attirée vers des pays mieux connus.

A ce titre comme à beaucoup d'autres, les rapports de la mission lyonnaise fournissent de précieuses indications qu'on consultera avec fruit.

Nous avons pensé qu'en nous inspirant de ces documents, qu'en puisant dans les livres si précieux de M. de Lanessan, en faisant appel à notre expérience personnelle, nous pouvions grouper d'utiles renseignements, rendre service à nos compatriotes qui ont le désir d'aller planter leur tente dans « la France de l'extrême Orient » en leur fournissant des données essentiellement pratiques, capables d'être comprises du plus grand nombre, et pouvant non seulement les éclairer sur leur choix, mais les diriger en attendant qu'ils puissent le faire utilement par eux-mêmes.

*
* *

Quelle que soit la puissance de végétation d'un pays, il est condamné à la stérilité, s'il ne possède pas la main-d'œuvre nécessaire pour le mettre en valeur. C'est là une vérité banale qui, pour avoir été méconnue, a provoqué parfois des déceptions bruyantes. Dans tous les cas, c'est un des premiers et des plus importants éléments d'appréciation pour le futur colon, et c'est par la main-d'œuvre que nous commencerons notre étude.

Par un bonheur exceptionnel, le Delta du Tonkin possède la population la plus dense du globe, en dépit de la mortalité élevée qui sévit chez les indigènes. Insuffisamment vêtus pendant l'hiver, malgré la douceur du climat, logés dans des cases édifiées au milieu des marais, se nourrissant mal, bien que la vie soit à bas prix, les Annamites sont des proies désignées aux exhalaisons méphitiques, aux fièvres et aux maladies de poitrine. Si défectueux que soit cet ensemble de conditions, on peut difficilement apprécier le grouillement de population qui s'agite dans ce pays. Les routes sont constamment parcourues dans tous les sens par de nombreux piétons, les petites digues qui serpentent au milieu des rizières sont suivies par de longues files d'indigènes se rendant au marché ou au village le plus voisin. A certaines époques, la plaine est envahie par les laboureurs et par les repiqueuses de riz et prend l'aspect d'une vaste ruche d'abeilles. Nulle part au monde, on ne rencontre autant de mouvement, d'activité, de vie. C'est que, dans aucun pays, les familles ne sont en si grand nombre, ni aussi étroitement unies. Le mariage est, dans la société annamite, une institution fondamentale, à laquelle on ne se soustrait point. Hommes et femmes se marient jeunes, car les enfants sont une source de richesse, et aucune loi sur la propriété ou

l'héritage, ne met d'entrave à la fécondité des unions. Et comme la terre est divisée à l'infini dans ce pays où il n'y a ni grands propriétaires terriens, ni classes, ni castes, comme chacun possède un lopin de terre de la grandeur de la main, ne demandant qu'un petit nombre de bras pour produire du riz abondamment, il y a toujours une main-d'œuvre disponible qui répond avec empressement au premier appel qui lui est fait. D'autant plus que l'Annamite est loin d'être paresseux. Il aime le travail, s'intéresse à ce qu'il fait, et est d'une remarquable adresse dans les ouvrages dont on lui confie l'exécution. Il est animé du désir de bien faire et doué d'un amour-propre énorme. Avec des outils primitifs, il travaille le bois de la plus heureuse façon : il sculpte, incruste, façonne des meubles dont on admire le dessin, la finesse, l'ingéniosité et le goût. C'est de l'art oriental, chinois surtout, avec un cachet particulier d'originalité et de personnalité bien à part.

On a vu à la fabrique d'allumettes d'Hanoï des centaines de jeunes filles s'initier en quelques semaines aux détails multiples d'une machinerie compliquée et confectionner avec une dextérité qui faisait notre admiration les boîtes prêtes à être livrées au commerce. M. Bourgoin-Meffre a occupé, pendant des années, de nombreuses ouvrières pour filer la soie, elles manœuvraient les bassines de son usine avec beaucoup d'adresse.

L'arsenal de la marine de Saïgon, celui d'Haïphong, les importants ateliers des Messageries fluviales de Cochinchine, ceux de la Société des Correspondances fluviales pour la réparation des bateaux et la construction des chaloupes à vapeur, comptent plus de douze cents Annamites, tourneurs, ajusteurs, charrons, menuisiers, ne le cédant en rien aux ouvriers de nos arsenaux ou de nos ateliers métropolitains.

Les Annamites sont surtout incomparables pour les travaux de terrassement. En novembre 1891, quand M. de Lanessan décida la construction d'un vaste réseau de routes à travers le Delta, plus de deux cent mille indigènes se mirent à l'œuvre. En deux mois, malgré des difficultés réelles d'exécution, puisque dans beaucoup d'endroits les routes traversaient des marais de trois à quatre mètres de profondeur qu'il fallait combler, le plan tracé par le Gouverneur se trouva réalisé comme par enchantement.

Chaque année, pendant les loisirs que l'hiver laisse à la population, les autorités françaises et indigènes s'emploient à réfectionner les digues anciennes et à en construire de nouvelles destinées à protéger les récoltes contre les inondations. Ces digues, larges de vingt mètres à la base, sont élevées de sept mètres et ont huit mètres de largeur au sommet. Elles forment des cubes de terre considérables et constituent des entreprises d'une importance exceptionnelle. Pen-

dant l'hiver de 1892-1893, cinquante kilomètres de ces digues furent construits en quelques semaines par cette population laborieuse.

Ce sont encore les indigènes du Delta qui ont fait les beaux travaux de terrassement en montagne qu'on voit sur la ligne du chemin de fer de Phu-Lang-Thuong à Langson. C'est encore à la main-d'œuvre annamite qu'est dû le creusement, à Haïphong, du canal réunissant le Cua-Cam au Lach-Tray pour permettre aux chaloupes de monter à Hanoï ou d'en redescendre sans avoir à se préoccuper des marées. Ce canal, long d'un kilomètre et demi, a vingt-deux mètres au plafond et quarante mètres à la ligne d'eau des mers moyennes.

Enfin, à Hongoy et à Kébao les ouvriers mineurs sont presque en totalité des Annamites et on en recrute pour ce genre de travail autant qu'on veut.

En réalité, on trouve les Annamites toujours prêts pour comprendre toutes les besognes. Avec une merveilleuse facilité d'adaptation et une patience enviable, ils deviennent jardiniers, maçons, menuisiers, sculpteurs, brodeurs, tailleurs, cordonniers, etc. ; sédentaires entre tous, il ne faut pas leur demander de s'éloigner du pays natal, et tout au moins faut-il leur permettre d'y retourner chaque fois qu'ils le désirent. Cependant, ils viennent volontiers dans les centres européens comme Hanoï et Haïphong et s'y livrent d'abord au rude métier de coolie. De petite taille, les membres grêles, on est surpris de les voir traîner de lourdes charges exigeant un effort qui dénote un tempérament nerveux et robuste qu'on ne soupçonne pas de prime abord.

Pendant longtemps, dans ce pays à peu près dépourvu de routes, les colonnesmilitaires ont dû employer, pour le transport des vivres et des bagages, des coolies recrutés sans ordre et au hasard dans les provinces. Il n'est pas d'acte ayant, autant que celui-ci, blessé les populations. Les indigènes sont habitués à ce qu'on nomme « les corvées », c'est-à-dire qu'ils se plient à l'exécution de certains devoirs sociaux commandés par les lois et les coutumes, mais seulement lorsqu'ils en reçoivent l'ordre de leurs mandarins.

A toutes les époques, aussi bien sous les règnes de Gia-Long, de Minh-Mang, de Tu-Duc, que sous le règne de Thanh-Taï, à l'heure actuelle, l'administration annamite leur a imposé à cet égard de lourdes charges. Inscrites dans les lois du pays, elles ne blessent pas les mœurs locales, et les fonctionnaires qui les ordonnent, connaissant le goût de leurs administrés pour la vie de famille, ne les éloignent jamais de leurs villages pour plus de trois ou quatre jours.

Au début de la conquête on a méconnu ces mœurs, on a fait des levées en masse pour toute la durée d'une expédition, c'est-à-dire

parfois, pendant deux ou trois mois, sans avoir recours à l'autorité mandarine et communale. Il s'est trouvé que la fatigue produite par des marches longues et pénibles, par une alimentation insuffisante, par un séjour prolongé dans des contrées malsaines, a amené la mort d'un grand nombre de ces malheureux et a laissé longtemps un lamentable souvenir dans l'esprit des populations.

Aujourd'hui encore, les Annamites se louent un prix modéré, bien qu'ils aient fait augmenter leurs salaires dans de notables proportions depuis notre occupation. On a des coolies pour douze à quinze sous par jour, des boys pour huit à dix piastres par mois. Boys et coolies se nourrissent eux-mêmes et vivent moyennant trois ou quatre sous par jour.

Il existe donc au Tonkin, nous avons essayé de le montrer, une main-d'œuvre nombreuse, habile, sobre, à bon marché qui est un élément de succès pour toutes les entreprises qu'on voudra tenter. On peut dire que nulle part ailleurs, même dans l'Inde, on ne la rencontre aussi abondante et dans de meilleures conditions.

Quand on songe aux difficultés insurmontables que nos anciennes colonies ont éprouvées dans le recrutement des travailleurs, on ne peut que se féliciter de voir le Tonkin posséder une des conditions les plus indispensables à la prospérité des colonies. La décadence économique de la Réunion, de la Guadeloupe, de la Martinique date de l'abolition de l'esclavage qui eut pour conséquence d'enlever aux agriculteurs la presque totalité de leurs ouvriers noirs. Ceux-ci, considérant le travail agricole auquel ils avaient été arbitrairement soumis jusqu'alors, comme la caractéristique de l'esclavage, l'abandonnèrent en masse. Ce fut la ruine de ces colonies. Elles durent aller chercher des bras au dehors et s'adressèrent successivement à l'Afrique et à l'Inde. Pendant quelques années, grâce à des sacrifices pécuniaires considérables, l'immigration fut assez forte pour remplacer les anciens esclaves, puis les difficultés surgirent et bientôt le recrutement des coolies devint impossible. A partir de cette époque, malgré la fertilité de leur sol, ni la Réunion, ni la Guadeloupe, ni la Martinique n'ont retrouvé leur ancienne splendeur. Il leur a manqué une main-d'œuvre assez nombreuse et à bon marché. C'est cette condition particulière que possède le Tonkin qui, jointe à la richesse d'un sol alluvionnaire récent, en fait un des pays les mieux doués du globe terrestre.

A. J.

L'INTERPELLATION DE M. DRUMONT

SUR LA QUESTION ALGÉRIENNE

La question algérienne a-t-elle fait un pas dans la séance du 23 décembre? C'est le point important pour les esprits désintéressés de la lutte ardente entre antisémites et philosémites ou qui, s'élevant au-dessus des querelles électorales, tentent de rechercher la solution qui s'impose à la crise présente. C'est cependant le point qui semble avoir été le plus indifférent à la grande majorité de la Chambre dont les opinions se résumaient, à la fin de la séance, à cette constatation : « Décidément, M. Drumont ne propose aucun remède au mal qu'il exaspère, et par contre, M. Dupuy s'est surpassé dans ce discours où il a fait appel aux plus nobles sentiments de fraternité, de justice et de concorde. »

Nous applaudissons de grand cœur à l'éloquence de M. Dupuy : elle était nécessaire. On pouvait craindre que son discours se balançât en des périodes monotones où chacun eût trouvé quelques critiques à ses adversaires, quelques éloges à ses amis : c'eût été l'expression de cet état d'esprit moyen qu'on représentait volontiers comme celui du président du conseil soucieux, avant tout, de paraître aux radicaux suffisamment avancé pour être supporté par eux, quitte à témoigner toujours aux modérés de cette cordialité proverbiale par laquelle il s'indulgencie lui-même de ses propres brusqueries parlementaires.

Tout au contraire, c'est un discours de principes qui a été prononcé et qui a été accueilli par une unanime expression de sympathie admirative. D'où vient un pareil état d'esprit dans une Chambre qui ne semblait pas jusqu'ici préparée ni disposée à de pareils entraînements? Les récentes discussions semblaient, au contraire, comme celle sur la politique du ministère Méline en période électorale, n'avoir qu'un objet : frapper les adversaires politiques descendus plutôt que tombés du Gouvernement ou tenter d'écarter sans en rougir des amis de la direction des affaires auxquelles les portent nécessairement leur talent, leur caractère et leur droiture.

C'est que les colonies, y compris l'Algérie, sont pour les assemblées françaises un admirable terrain d'action pour les fameux principes de 89 dont tout le monde parle et dont aucun député n'entend assurer l'application dès que celle-ci va à l'encontre de ses intérêts électoraux.

Singulière exportation des pays démocratiques! Ils ont besoin de réformes, s'agitent pour les obtenir et n'aboutissent même pas pour

les moindres, mais ils ont des principes et les envoient au delà des mers, ne les utilisant guère chez eux.

C'est ainsi qu'au moment où tous les Français de Saint-Domingue suppliaient la Convention de prendre en mains la défense de leurs vies, de leurs droits et de leurs intérêts à l'encontre des revendications de la population nègre soulevée et déterminée aux pires excès, la Convention applaudit la phrase célèbre : Périssent les colonies plutôt qu'un principe! et l'abolition de l'esclavage fut proclamée : les colons abandonnés par la métropole durent faire appel aux Anglais et aux Espagnols pour sauvegarder leur vie et leurs propriétés, et quand, en 1802, le gouvernement consulaire tenta de rétablir l'ordre et de revenir à une organisation conforme aux nécessités locales, c'était trop tard, le rôle de la France à Haïti était à peu près terminé.

La Chambre a eu, le 23 décembre, une petite crise de vertu, et le frémissement d'admiration a été si général que les antisémites algériens n'ont rien tenté contre lui : ils se sont montrés du reste jusqu'ici fort inférieurs à leur tâche et, par leurs discours, semblent ignorants, au delà de tout, de l'organisation politique et administrative du pays qu'ils prétendent régénérer.

C'est leur véritable faiblesse : on ne saurait pratiquer de médecine sans connaître parfaitement l'anatomie du corps qu'il s'agit de soigner ; mais cela n'empêche pas les empiriques d'avoir la vogue à côté de savants physiologistes dédaignés. L'Algérie a des empiriques qui parlent beaucoup de ses misères étudiées très superficiellement; en dehors de M. Etienne, dont les connaissances dépassent de beaucoup les frontières algériennes, notre grande colonie africaine n'a aucun représentant qui ait à la fois approfondi les causes de son état d'esprit presque révolutionnaire et recherché les réformes à y apporter.

Il appartenait donc au Gouvernement de parler : il l'a fait très heureusement. Il lui appartient maintenant d'agir : on verra comment il y réussira.

Paul CAMPAIN.

UNE ENQUÊTE ALLEMANDE SUR L'INDO-CHINE FRANÇAISE

Il est toujours bon de savoir ce que l'étranger pense de nous. Il nous juge, et, en général, nous et nos œuvres, avec une absence de sympathie qui donne à son opinion une saveur particulière. En matière coloniale, particulièrement, rien ne vaut une étude faite par un de nos rivaux pour nous apprendre ce qu'il y a de bon, de médiocre et de pire dans nos colonies.

Aussi ai-je considéré comme une bonne fortune de trouver dans le *Deutsches Handelsarchiv* [1], une étude complète sur l'Indo-Chine française. Et c'est une analyse des conclusions de cet auteur, auquel nous laissons la responsabilité entière de ses assertions, que nous voulons donner ici.

Se plaçant au point de vue des colons étrangers désireux de s'installer dans le pays, l'auteur de cette étude fait remarquer que l'acquisition des terres, en toute propriété, est accessible aux Européens de toute nationalité; seules, les concesssions gratuites sont réservées aux citoyens français; aussi quelques planteurs étrangers ont-ils demandé et obtenu la naturalisation. Il expose la question si compliquée des monnaies, étudie la situation de la Banque de l'Indo-Chine, note qu'elle a une succursale à Bangkok, « quoiqu'il n'y ait ni commerce français, ni maisons françaises ».

Le principal produit est le riz, culture favorisée par les prêts que la Banque fait aux communes.

Cette culture est capable d'une plus grande extension encore entre des mains européennes.

Ensuite vient la soie brute : l'élevage des vers se pratique à Hanoï, Nam-Dinh, Bac-Ninh, Quinhon e, surtout entre les mains des Chinois, qui remettent les graines aux éleveurs, et exportent le produit en Chine. Deux maisons françaises, qui envoyaient la soie brute du Tonkin en France, ont renoncé à ce commerce. On expédie des cocons en Angleterre, en Allemagne, surtout en Suisse (450 piculs expédiés de Saïgon en 1897).

Le coton pousse partout. C'est un coton court. Il est absorbé par la consommation locale, il ne reste rien pour l'exportation. Le jute et le chanvre se vendent trop cher pour être exportés. La ramie, malgré la protection du gouvernement, n'a pas réussi; les plantations ont eu à souffrir des inondations, puis des incursions des pirates, et les machines ont été abandonnées à la rouille [2]. Le chanvre de Manille, cultivé au Jardin d'essai, n'a pas encore été exploité en grand. De petites quantités de sucre partent de l'Annam vers Marseille, depuis une dizaine d'années. Les cafés *Arabia* et *Liberia* réussissent bien; mais il n'existe encore que de petites plantations, « le plus souvent exploitées d'une façon non rationnelle », et qui ne suffisent

---

[1] *Zeitschrift f. Handel u. Gewerbe, hgg. im Reichsamt des Innern* 1898, Mai-Heft, p. 236-242. Cette collection contient les rapports consulaires (*Berichte*) adressés au gouvernement impérial. En général, ces rapports sont loin d'égaler en clarté, en précison, en richesse d'informations, les rapports consulaires français; ce sont de simples collections de chiffres, accompagnés d'indications sommaires. Par exception, ce rapport sur l'Indo-Chine, fait d'après des communications d'origine privée, est assez détaillé. Il s'agit, naturellement, de l'Indo-Chine en 1897.

[2] L'exploitation des textiles est actuellement en voie de reconstitution. Voy. la *Causerie scientifique* du *Temps*, du 19 novembre.

même pas à la consommation de l'Indo-Chine. Le thé est cultivé avec succès au Tonkin et à Tourane; mais, jusqu'à présent, il a été trop mal préparé pour pouvoir être exporté [1]. On fait du tabac en Cochinchine, assez pour la consommation locale; les essais de tabac de Manille ont été infructueux.

Viennent alors les mines. Les gisements d'or, d'argent, de plomb, de cinabre et d'antimoine du Tonkin n'ont pas encore été l'objet d'une exploitation rationnelle, en raison du manque de capitaux et de communications. On n'exploite encore que les houillères [2], lesquelles sont loin, jusqu'à ce jour, de rapporter de gros bénéfices pour deux raisons : 1° qualité inférieure du charbon, c'est « une anthracite friable »; 2° administration peu économique.

La *Société française des charbonnages du Tonkin* (Paris et Hongay) a un capital de 6 millions, fourni surtout par Hong-Kong, quoique les non-Français soient exclus de la direction par l'acte de concession. Elle exploite Nagatna par 140 mètres de profondeur et Hafou à l'air libre, à 5, à 10 kilomètres de Hanoï. Ce charbon donne 65 à 70 % de poussier, dont on fait des briquettes dans les deux usines de Hongay et Hong-Kong, en le mélangeant à des charbons japonais. « *Mais* — je traduis textuellement — *même ainsi ce produit est très mal vu des chauffeurs, et il est à peine utilisable sans l'addition d'autres charbons.* » Le gouvernement impose aux Messageries maritimes, pour leur ligne annexe, de prendre 60 % de leur charbon à Hongay, et les navires de la station navale y prennent aussi une partie de leur combustible. Il est également employé par la fonderie d'étain de Singapour; il coûte dans cette place 5 dollars la tonne, mais il ne s'y vend pas pour la marine. La production allemande est de 200.000 tonnes.

La *Société nouvelle de Kébao* (1891, capital 6 millions) extrait 160.000 tonnes par an. Son charbon est encore inférieur, dit notre auteur, à celui de Hongay; les vaisseaux de la marine de guerre française le refusent.

L'administration est trop coûteuse. En Annam, la *Société française des houillères de Tourane* (à Quang-Nam) et la *Société française des charbonnages de Nong-Son*, « après avoir dépensé 1 million et demi, ont renoncé à l'exploitation, faute de capitaux pour la continuer [3]. Même insuccès à Yen-baï (Tonkin). En résumé, « le tableau d'ensemble de l'industrie charbonnière est rien moins que réjouissant ».

---

[1] Ce jugement a cessé d'être une vérité. Voy. dans la *Revue de géographie commerciale* de 1898, un article sur *les thés du Quang-Nam*. Tourane expédie, maintenant, d'excellents thés à Lyon.

[2] Nous avons tenu à analyser intégralement ce passage, quoique les conclusions nous en paraissent d'un pessimisme outré. Mais il est bon que nos mineurs du Tonkin sachent les arguments que l'on fait valoir pour déprécier leurs produits. Peut-être trouveront-ils dans ces lignes un enseignement, l'indication d'un changement à introduire dans leurs procédés d'extraction ou de fabrication.

[3] Ces deux entreprises sont en voie de réorganisation.

Il y a sept moulins à riz à Cholon et un à Saïgon. Mais, ce qui est assez humiliant pour nous, ces établissements sont tous entre des mains étrangères : cinq appartiennent à des Chinois, deux (*et les plus importants*) *à des Allemands*. Comment des Allemands ont-ils pu, sur notre propre territoire, acquérir ce monopole? Une société allemande a créé, il y a dix ans le moulin « Union », au capital de 187.000 dollars. Cette entreprise a donné des dividendes de 34 %, et le fonds de réserve dépasse le capital. Encouragée par ce premier succès, la Société a créé le grand moulin « Orient » incendié en 1895, reconstruit en 1897; il est au capital de 585,000 dollars. Il livre en vingt-quatre heures 14 ou 15,000 piculs de riz cargo contenant 20 % de paddy, soit environ 10,000 piculs de riz blanc. Encore une fois, on se demande comment une industrie si prospère, si rémunératrice, n'est pas entre des mains françaises.

Pour les cotonnades, une filature existe à Hanoi depuis 1895. Elle possède 11,000 broches, qui ne font que le n° 20. Elle emploie les matières indigènes, chinoises et indiennes. Près de Pnompeuh, un moulin à égrener, fondé par un Français, est tombé aux mains des Chinois.

L'industrie du bois (bois de construction, de luxe, colorants) est encore peu développée. La *Société forestière et commerciale* (à Benthuy, près Vinh) pratique le flottage de bois utilisés pour allumettes, parquets, menuiserie. Une tentative pour fournir le pavé de bois à Paris a échoué. La fabrique d'allumettes, fondée en 1891 à Hanoï, a passé à des Chinois. Une autre fabrique chinoise existe à Haïphong; elle employait autrefois uniquement des bois qui arrivaient tout coupés du Japon; elle a maintenant une machine à vapeur et emploie les bois du pays.

Citons à Haïphong des ateliers de constructions navales, à Hanoï une brasserie, « sans machines à glace », et une papeterie; quelques petites fabriques de soie à Hanoï, Haïphong et Saïgon; deux ou trois petites brûleries de riz européennes à Saïgon, des fabriques de liqueurs, une fabrique chinoise de verres de lampes à Saïgon.

La navigation entre Hanoï et Haïphong est assurée par l'entreprise Marty et d'Abbadie. Mais, en outre, « la maison allemande Jebsen and C° de Hong-Kong fait circuler régulièrement sur ce parcours trois ou quatre grands vapeurs. » Ainsi ce n'est pas assez que les Compagnies allemandes viennent nous enlever notre fret à Cherbourg et à Boulogne, il faut encore qu'elles s'emparent du trafic local de nos colonies!

Après une étude à fond de la navigation, l'auteur de cette étude constate la pauvreté de l'Indo-Chine en voies ferrées. Cependant, la navigation côtière par jonques est impossible de novembre à juin; la route mandarine n'est utilisable que pour des porteurs; la question

des voies ferrées est donc la question vitale de l'Indo-Chine[1]. A la ligne actuellement existante et aux projets, l'auteur oppose les lignes et projets anglais : Bhamo-Talifou, Mandalay-Talifou, Mandalay-Mekong, et aussi le projet Moulmein-Bangkok et Sémao. Le commerce de la Chine méridionale appartiendra au plus expéditif.

Ce commerce se fait aujourd'hui par les voies suivantes :

1° De Shang-Haï à Yunnan-fou par le Yang-tsé....		76 jours
2° De Canton par le Si-Kiang.....		55 à 63 —
3° De Hong-Kong à Pakhoï	par voie directe.....	41 à 49 —
	par Nan-Chiang.....	50 à 58 —
4° Par le Tonkin.....		25 —

Cette quatrième route est donc de beaucoup la plus rapide. Mais, en basses eaux, il faut se servir des jonques et non des vapeurs pour aller à Lao-Kaï; le voyage de Hanoï à Lao-Kaï peut durer un ou deux mois au lieu de six jours. C'est pourquoi il est question d'installer une chaîne de touage ou une voie ferrée le long du Fleuve Rouge.

Le commerce de transit est très développé. De Hong-Kong viennent : cotonnades indiennes, tabacs chinois, pharmacies chinoises, feux d'artifice, lampes à pétrole; du Yunnan : étain, conao, cornes, peaux, thé, musc. Des entrepôts des douanes existent à Haïphong, Hanoï et Lao-Kaï. Le droit de transit est égal au cinquième du droit de douane. Tout ce commerce est entre les mains des Chinois, et spécialement d'une *Société du Yunnan* dont le siège est à Hong-Kong; il se fait en partie par voie d'échanges. Malgré le droit de transit, les marchandises de Hong-Kong arrivent au Yunnan meilleur marché que celles de Haïphong.

La route de Langson-Langtchéou est moins utilisée. On fonde quelques espérances sur la rivière Claire, le Mékong et la rivière Noire.

Avec l'esprit pratique des Allemands, l'auteur décrit le vêtement des hommes et des femmes, note que les femmes sont plus travailleuses que les hommes, les Tonkinois plus travailleurs que les Annamites du centre; tous sont adonnés au jeu. La langue commerciale est un idiome hétéroclite, qu'il appelle assez bizarrement *pidgin-franzosisch*. Au point de vue du crédit, le commerçant aura surtout affaire aux Chinois, à qui on accorde généralement un crédit sur marchandises de deux à trois mois. Quant aux musulmans de Malacca, Java et Malabar que l'on rencontre en Indo-Chine, ils sont peu sûrs (*unsolid*) et procéduriers.

---

[1] C'est également l'opinion du dernier gouverneur-général et du gouverneur-général actuel.

L'importation comprend les articles suivants : Fils et cotons, n° 10 et 20 surtout de l'Inde, un peu du Japon. Lille livre des fils en pelotes. Cotonnades : jusqu'en 1887, venaient exclusivement du Lancashire. Puis les fabricants français (Vosges et Rouen) ont enfin fait un effort pour fournir les largeurs, types, mesures, etc., introduits de tout temps par les Anglais. Ils ont été récompensés par les résultats suivants :

En 1889, venaient de France 500.000 kilogs seulement.
En 1896, — déjà 2 millions.

et l'Angleterre ne livre plus que quelques quantités.

Malgré la douane, les fers et aciers belges et allemands sont moins chers que les produits français; mais ceux-ci sont presque seuls employés, parce qu'ils sont exigés pour les travaux officiels. Les aiguilles viennent toujours d'Allemagne.

L'aniline, la vaisselle nickelée et émaillée, quelques articles en caoutchouc, les boîtes à bétel, les verres viennent surtout d'Allemagne; les porcelaines de France, de même que les parapluies (aussi du Japon depuis quelque temps); le papier à cigarettes plutôt d'Autriche que de France; les cigares et les cigarettes de Manille, de France et d'Algérie. Le pétrole est américain; il paie des droits élevés, ce qui ramène l'indigène à la culture des plantes oléagineuses.

De très nombreux articles allemands sont introduits en Indo-Chine par les bazars chinois de Hong-Kong et de Singapour : accordéons, bourses, crayons, boutons, parfumerie, balles à jouer, miroirs.

Cette étude laisse, en somme, cette impression que l'Indo-Chine est un pays qui rapportera de sérieux bénéfices à qui saura l'exploiter, Sévère jusqu'au dénigrement pour les charbons du Tonkin, elle met en relief les autres richesses du sol, particulièrement les richesses agricoles ; elle montre l'importance du commerce de transit et l'utilité urgente des voies ferrées.

Mais ce n'est pas sans tristesse que l'on constate la part déjà considérable prise par le commerce allemand dans cette terre française. Non seulement certains articles sont exclusivements importés d'Allemagne et d'autres, quoique importés d'ailleurs, sont allemands d'origine; mais une industrie essentielle à la prospérité du pays, aux portes de Saïgon, est entre les mains allemande. Il ne s'agit pas, bien entendu, d'arrêter la croissance d'entreprises qui, tout étrangères qu'elles soient, sont indispensables à la colonie; mais n'est-il pas surprenant et inquiétant de voir ces entreprises entre des mains étrangères?

H. Hauser,
Agrégé d'histoire et de géographie.
Professeur à l'Université de Clermont.

LES CHEMINS DE FER CONGOLAIS
ET
DE L'AFRIQUE CENTRALE

(*Suite et fin*)

De la côte au Stanley-Pool, dans les conditions économiques actuelles de l'Afrique, il n'y a place que pour un seul chemin de fer. Un moment, Français et Belges ont paru vouloir lutter de vitesse. Mais nos voisins ont tracé la ligne droite, nous avons cru préférable de tracer la ligne brisée, et nous avons projeté la voie de transport mi-ferrée et mi-fluviale. C'était, d'avance, lui donner le caractère d'instrument local de colonisation locale, dont l'urgence était, dès lors, rien moins qu'absolue. Aujourd'hui, notre chemin de fer de Loango à Brazzaville doit être abandonné, et il suffira, pour la mise en exploitation de la vallée du Kouilou, d'améliorer ou modifier la route des caravanes.

Veut-on reprendre partie des avantages perdus? Il faut, en visant à doter la région nord de notre colonie de son chemin de fer, retrouver des conditions géographiques un peu supérieures à celles de la voie actuellement existante, c'est-à-dire un port en eau profonde, une rade sûre, et une distance plus courte au transport. La voie nouvelle pourra être plus longue; l'essentiel sera que l'économie de temps soit appréciable.

Eh bien! remontons jusqu'à cette splendide rade que constitue l'estuaire du Gabon : étendue et sûreté, eaux profondes, accostage à quai quand on le voudra, station de charbon sur l'Atlantique, ce sont là des avantages supérieurs à ceux de Matadi.

Quant à l'économie de temps, elle se déduit logiquement du théorème que, dans tout triangle, un côté quelconque est plus petit que la somme des deux autres. Construisez, en effet, sur la carte, le triangle isocèle Alima (embouchure), Matadi, Libreville. Le rapport sera à peu près le suivant : 19 à 34, c'est-à-dire que la tonne de marchandises ramenée du haut du fleuve gagnera, tous comptes faits en prenant la voie Alima-Gabon, quatre jours au transport vers l'Europe.

Ceci est la théorie. Il est nécessaire que la pratique ne s'en écarte pas trop.

Par exemple, il ne faut pas que sur le côté A il y ait un plus grand nombre de transbordements.

En C il y en a deux, un à chaque extrémité de la voie ferrée : donc en A il faudra relier par le rail deux points extrêmes de navigation. Sur l'Alima l'un de ces points est à Diélé. Le second se pourrait trou-

ver à N'Djolé sur l'Ogooué. Mais il faut noter que, de N'Djolé à la mer, la navigation ne peut se faire que par les bateaux plats à vapeur, dits de rivière; il y aurait un troisième transbordement à effectuer. Il faut donc continuer le rail au delà de N'Djolé, jusqu'au Gabon, à Libreville, où le steam-boat de haute mer chargera directement les marchandises apportées du centre africain, et des bassins fluviaux, devenus français, du Chari et du Bahr-el-Ghazal.

Il ne faut pas non plus que le coût du kilomètre soit disproportionné avec le but à atteindre. Or, ici ce but est d'une importance considérable.

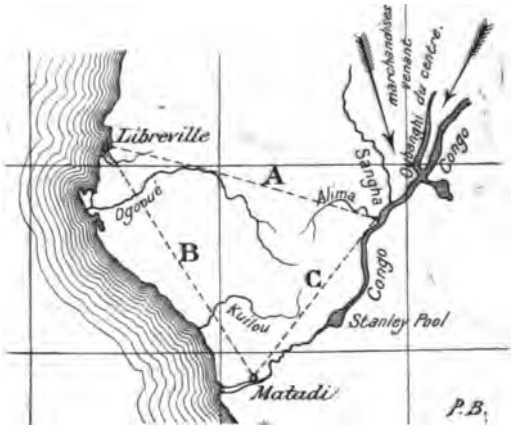

6. 368. 635 kilomètres carrés, dépendant de la voix ferrée Pool-Matadi et dont le trafic alimenterait en majeure partie le marché d'Anvers.

Et, je le répète, il ne faut pas voir la situation seulement dans son état actuel, mais dans l'état auquel elle doit parvenir dans un temps plus ou moins rapproché et qu'il nous appartient de faire le plus court possible. Je reviendrai là-dessus quand je parlerai du trafic.

Pour réduire, le plus possible, le coût du kilomètre, c'est peut-être moins de la difficulté du terrain qu'il faut se préoccuper que des méthodes employées dans la construction. Sur ce point, la création des chemins de fer du Sénégal et de Matadi donne une expérience. C'est évidemment de la dernière qu'il faudra le plus tenir compte. Le système adopté dans les dernières années par le major Thys pour l'emploi de la main-d'œuvre indigène est celui qui a donné les meilleurs résultats; c'est celui-là qu'il faudra appliquer. Sauf erreur, le kilomètre revient à 192,000 francs dans la construction du chemin de fer de Matadi. En tenant compte de l'expérience acquise par nos voisins, on peut penser que nous ne devrons pas dépasser 125 à 150.000 francs au kilomètre. Le prix moyen du kilomètre de voie ferrée dans la construction du chemin de fer portu-

gais de Saint-Paul de Loanda à Ambaca n'a pas dépassé le chiffre de 144,000 francs.

Il reste la question de distance à couvrir.

M. Everard R. Calthrop répond pour nous : « Plus la ligne que vous construirez sera longue, plus le pays en tirera de profit et d'avantages. » Il est bien certain que le chemin de fer apporte, dans le pays traversé sa vie propre, tant comme construction que comme entretien, et qu'il crée la vie de chaque côté de la voie par la facilité qu'il donne aux approvisionnements, aux ravitaillements, et à l'exploitation du pays. L'essentiel est donc que, pour la même somme, on puisse couvrir une distance plus longue. Ainsi le chemin de fer de Matadi coûte 75 millions pour une longueur de 388 kilomètres. Pour la même somme, nous devons pouvoir couvrir 500 kilomètres, mais la distance Alima-Gabon est d'environ 600 kilomètres. En gardant la proportion indiquée, nous n'atteindrions que le chiffre de 90 millions, tandis que les Belges auraient atteint, si la distance de Matadi au Pool avait été celle-là, la somme de 115,200,000 francs. Voilà donc notre voie Alima-Gabon disséquée dans sa théorie.

Tout cela, dira-t-on, est facile à résoudre la plume à la main, et c'est parler à son aise des difficultés du terrain ! mais la région de l'Ogooué est très montagneuse et très accidentée; ce fleuve est encombré de rapides et coupé de chutes dont quelques-unes ont 6 et 7 mètres de haut. Cela est vrai; il est vrai aussi que la topographie de ces régions est peu avancée : mais nous ne tarderons guère à être plus exactement renseignés par la mission Oswald qui opère en ce moment dans ces régions pour le compte de la Société du Haut-Ogooué. Quoi qu'il en soit, et à prendre les cartes comme elles sont, on relève des cotes qui laissent supposer qu'il ne serait pas impossible de trouver des passes convenables.

Les grandes cotes s'élèvent progressivement jusqu'à 600 mètres dans le Haut Ogooué et le Haut Alima; les cotes intermédiaires varient entre elles de 10 à 20, 30 et 40 mètres laissant supposer des vallonnements qui constituent un massif et non une série de chaînes.

L'étude de détail, le tracé de la voie appartiennent aux ingénieurs. Seuls, ils peuvent dire si la conception politique et économique de ce chemin de fer est adéquate à son exécution pratique et si les évaluations du cabinet se rapprochent de celles effectuées sur le terrain. Quant aux difficultés que rencontreraient les ingénieurs comme tous leurs confrères, ils auraient à cœur de démontrer et de prouver ensuite qu'elles ne sont pas insurmontables, loin de là. Reste la question importante du trafic.

Dira-t-on que les régions du Congo français se prêtent à l'exploitation et à la colonisation moins bien que les territoires de l'État

indépendant? On ne saurait le soutenir. A vrai dire, nous sommes moins bien renseignés sur la valeur intrinsèque de notre domaine que nos voisins ne l'étaient sur celle du leur. Le relevé exact des richesses naturelles du bassin de l'Ogooué n'a jamais été fait d'une manière méthodique et précise. Ce que nous savons doit être emprunté aux récits des explorateurs, aux lettres particulières des agents commerciaux ou des fonctionnaires; mais où sont les études de détail? où les statistiques ? Si elles existent, il est bien difficile de se les procurer!

Mais l'on peut assurer, sans crainte, qu'au point de vue de l'exploitation locale le long de la voie, le bassin de l'Ogooué vaut celui du bas Congo.

Le premier, en effet, est sillonné de nombreuses rivières qui offrent à la navigation des pirogues — battelage congolais — un développement kilométrique important; sur le bord de ces rivières la colonisation se fera à souhait, soit que la Société du Haut-Ogooué ayant considérablement augmenté son capital, réalise elle-même des entreprises variées d'exploitation, soit qu'elle procède à un lotissement des territoires qui lui ont été concédés et installe des particuliers sur les lots ainsi établis. La liane à caoutchouc abonde dans toute la région; les collines succèdent aux collines, les unes boisées, les autres couvertes de brousse; des minerais sont recueillis qui offrent tous beaucoup d'intérêt. Enfin, la population pahouine, une fois fixée, matée au besoin, puis guidée sans faiblesse et sans la puérile condescendance des débuts, n'est pas absolument inapte aux œuvres de colonisation, industrielles ou agricoles.

Ceci est un premier point.

En voici un second.

Si la tonne marchande, à partir de l'Alima, gagne quatre jours au transport, et si ce gain de temps n'est pas reperdu, comme il le serait actuellement de par la durée de la traversée proprement dite, l'on peut espérer pouvoir reprendre une partie du trafic étranger, tels celui de la N. A. H. V., celui des missions américaines, etc. Les sociétés commerciales belges elles-mêmes feront ce que nous avons fait : elles accepteront le progrès, si progrès il y a, sans regarder sous quel pavillon il se présente, et, dans bien des cas, feront prendre à leurs marchandises la voie française.

On peut enfin, dans les évaluations du trafic, tirer argument de ce qui s'est produit chez nos voisins. On a livré à l'exploitation les tronçons déjà construits du chemin de fer, et le résultat paraît des plus satisfaisants.

Admettons que la proportion soit la même pendant les trois autres trimestres, ce serait une recette totale de 6.100.000 francs, et faisons

porter ce chiffre sur les 388 kilomètres du parcours total, ce serait une recette kilométrique annuelle de 15.720 francs. Or, la recette kilométrique annuelle minima que doit percevoir le chemin de fer, calculée à 10 °/₀ du coût du kilomètre, n'est que de 19.200 francs.

En sera-t-il ainsi la voie terminée [1]?

On peut l'estimer, parce que le mouvement colonisateur va toujours s'accentuant dans l'État du Congo, où vingt sociétés commerciales viennent apporter leur concours à l'action spéciale du gouvernement, les uns et les autres faisant l'application de cette vérité simple : « Il y a place pour beaucoup sous le soleil du Congo. »

Nous sommes, évidemment, loin de compte des 60 millions que représentent ces sociétés aux quelques millions qui se promènent dans le Congo français. Mais il ne faut pas persister dans l'erreur qui est la nôtre, à savoir : qu'il faut attendre pour créer nos voies ferrées, que la colonisation se soit accrue chez nous ; sachons nous rappeler qu'un chemin de fer crée la vie et le mouvement dans les pays qu'il traverse.

Ceux qui se représentent nos colonies africaines comme des départements français objectent, aussitôt, que le nombre d'hectares attribués à la S. H. O. arrête tout élan pour l'avenir. Que diront-ils alors des vingt millions d'hectares attribués à la Compagnie franco-belge? Il me paraît qu'ils se trompent. Outre l'hypothèse vraisemblable formulée plus haut d'une augmentation considérable du capital de cette société, on peut encore envisager qu'elle créera au besoin des sociétés filiales, et qu'au surplus il reste encore assez de territoires du Haut-Ogooué au Congo pour que de nombreux millions y trouvent leur emploi. Mais il faut faire l'éducation de ces millions et leur montrer le chemin de nos colonies. Le moment est favorable ; les millions ont toute la bonne volonté voulue ; quelques leçons reçues au Transvaal et ailleurs les ont assagis.

*
* *

La voie Alima-Gabon sera donc, en même temps que l'instrument du développement économique du Congo français situé hors du bassin conventionnel, la clef de tout notre système politique et économique dans le centre africain.

---

[1] *N.-B.* La recette mensuelle pour les mois d'avril, mai, juin a été la suivante :

Avril	652.047 francs.
Mai	767.811 —
Juin	360.120 —

La différence entre juin et mai vient de ce que l'on a dû, en juin, interrompre tout trafic pendant la seconde quinzaine, pour refaire une grande partie de la voie, en vue de l'inauguration de juillet (!).

De même que, dans toute guerre, on s'assure une base d'opérations, de même, dans une œuvre d'expansion comme celle que nous poursuivons avec succès depuis 1890, il est indispensable que nous ayons notre système propre de voies ferrées ouvrant des communications rapides dans les territoires occupés par nous et facilitant leur mise en exploitation.

Il n'est pas admissible que notre base d'opérations politiques et économiques soit indéfiniment en territoire étranger, et que des prolongements de cette base en territoire français soient exécutés par des étrangers. Que si la preuve était définitivement établie que le capitalisme français refuse systématiquement d'émigrer dans nos colonies, je serais le premier à mener une active campagne à l'étranger pour déterminer l'action des capitaux anglais, allemands ou belges. Comme la preuve n'est pas faite, loin de là, et comme nous sommes à la veille de récolter les fruits de la persévérance que nous avons apportée dans l'étude de nos colonies, nous devons, moins que jamais, et surtout dans un cas comme celui-ci, hésiter à donner à nos nationaux toutes les facilités voulues pour accomplir des œuvres françaises.

Un groupement colonial exclusivement français a déjà, depuis un an, envoyé deux missions d'exploration commerciale dans le centre africain : c'est le syndicat français du bassin du Tchad.

Sa base d'opérations, c'est le Haut-Oubanghi, où se concentrent à l'heure actuelle les approvisionnements en marchandises nécessaires. Est-il de son intérêt d'accepter que la tonne marchande de ces approvisionnements paye indéfiniment un taux de 1.000 francs par la voie ferrée de la côte, et que le caoutchouc et le café sauvage qu'elle renverra à la côte en échange paye ce même prix?

Si l'on veut se rendre compte de l'infériorité où cette société serait réduite vis-à-vis des sociétés qui opéreront dans le Congo belge sur les mêmes produits, il suffit de consulter la toute récente convention passée dans le milieu d'avril entre la Compagnie du chemin de fer de Matadi et l'État indépendant du Congo.

D'après l'article 1er, tous les transports effectués en vue de l'établissement de nouvelles voies ferrées en amont du Stanley-Pool rails, traverses, locomotives, ciments, etc., seront effectués au prix coûtant augmenté de 50 %. Et voici l'art. 2:

« *Art. 2. — Lorsque de semblables lignes seront créées et même, éventuellement, en cas de mise en exploitation partielle, il sera accordé sur le chemin de fer de Matadi au Stanley-Pool, une réduction de 50 % sur les tarifs en vigueur en faveur des marchandises qui auront emprunté ou devront emprunter lesdites voies ferrées.....* »

Où est l'égalite de traitement prévue par l'article 16 de l'Acte de Berlin invoqué par le major Thys ?

C'est l'allusion au chemin de fer en projet de l'Itimbiri à l'Ouellé... et aux autres, c'est-à-dire à considérer seulement le premier, que les sociétés belges qui auront récolté dans l'Ouellé le même caoutchouc et le même café que le Syndicat du bassin du Tchad aura récoltés, lui, dans la M'poko, l'Ombella, la Tomi, la Kémo, la Nana et le Chari, paieront au transport 500 francs la tonne de Léopoldville à la mer, alors que le syndicat français continuera à payer 1.000 francs. On voit quelle différence s'établira à la vente sur les marchés européens.

Le même raisonnement s'applique à la création d'une voie ferrée destinée à relier le bassin du Congo au bassin du Bahr-el-Ghazal, et ce, parce que le Syndicat du bassin du Tchad sera forcément amené à envisager à bref délai son action commerciale possible vers le nord-est en même temps que vers le nord.

Cette œuvre double est-elle de nature à arrêter l'initiative hardie du syndicat français ?

Dans la direction du nord : Congo-Tchad, le développement kilométrique est d'environ 250 kilomètres, en pays relativement plat [1].

Dans la direction du nord-est : M'Bomou-Bahar-el-Ghazal, la distance est encore moins grande que nous le supposions il y a un an. En effet, la mission Marchand a découvert un bief navigable qui facilite singulièrement la solution.

Donc, en faisant partir la voie ferrée M'Bomou-Bahr-El-Ghazal ou pour mieux dire M'Bokou-Soueh, de l'embouchure de la Méré, ce serait une distance de 150 kilomètres environ à couvrir. Et si la mission a pu construire une route carrossable, c'est que la région est loin d'offrir des difficultés insurmontables.

C'est donc, pour le Syndicat français du bassin du Tchad, 400 kilomètres de voie ferrée à construire dans le centre africain.

Nous sommes loin des 970 kilomètres dont les Belges envisagent avec calme la construction dans des régions analogues!

Je vais plus loin, et je dis que Société du Haut-Ogooué et Syndicat français du bassin du Tchad ont un intérêt solidaire à s'unir pour la création de ces voies ferrées françaises ; car il est bien évident que, si le second doit préférer sortir en territoire français par un chemin plus court, la première doit désirer que le trafic du bassin du Tchad, ramené à la côte par son émule, emprunte la voie créée par elle.

CONCLUSION

Pour la mise en exploitation de ces deux immenses territoires :

---

[1] Une lettre de M. de Béhagle datée de M' Baggar, 26 juin 1898, donne l'indication suivante : « A l'heure actuelle j'ai pénétré dans le bassin du Tchad par trois « voies différentes. Je suis à peu près fixé sur le passage obligé du plus court « chemin et je prétends que, sans tunnel, on peut faire un chemin de fer avec une « pente maxima de 0,025 et moyenne de 0,014. »

Congo français, État du Congo, le réseau des voies ferrées nécessaires et dont on peut entreprendre la création sans avoir la crainte que le trafic soit insuffisant pour les alimenter, est le suivant :

État du Congo	Lubefu-Tanganyika.....	= 600	kilomètres	1435 kilomètres
	Stanley-Falls-lac Albert	= 580	—	
	Itimbiri-Ouellé.....	= 255	—	
Congo français	Gabon-Alima.....	= 600	—	1000 kilomètres
	M'poko-Nana.....	= 250	—	
	M'Bokou-Soueh	= 150	—	

C'est donc, en bloc, un millier de kilomètres dont notre Congo a besoin pour asseoir définitivement son système économique.

D'après les évaluations publiées plus haut, c'est 150 millions à jeter dans notre Afrique équatoriale. Est-ce un chiffre exagéré? Ne saurait-on trouver 150 et même 200 millions pour exploiter ces produits naturels qui sont aussi des mines d'or : caoutchouc, cafés, bois, minerais de fer et de cuivre, gommes, graines oléagineuses, guttas, textiles, céréales, etc. ?

Notre Congo, fort riche, vaut bien cela, et beaucoup plus encore. Faut-il, du moins, nous décider à y créer l'outillage économique sans lequel rien de vraiment productif ne se peut faire?

Depuis quinze ans, nous avons sacrifié au Congo de 1 à 2 millions de subvention par an. Qu'ont-ils donné comme résultat économique? Avec le système suivi jusqu'ici il n'y avait pas de raisons pour que cette colonie ne coûtât encore à la métropole 2 ou 3 millions tous les ans pendant un demi-siècle!

Au contraire, dans l'Etat du Congo, le chiffre des recettes monte progressivement de manière à couvrir un jour prochain le chiffre des dépenses.

Et si l'on veut se rendre compte de l'influence exercée sur l'industrie belge par la colonisation du Congo, il suffira de constater que, au début, la proportion des marchandises fournies par la Belgique était presque nulle, et que, en 1896 sur un total de 16.040.370 fr. à l'importation, la Belgique a figuré pour 10.204.477 francs.

En réalité, un jour viendra où l'industrie belge fournira la presque totalité des produits demandés par le Congo.

Sans croire que les choses iront aussi vite en France, il est permis d'espérer que la création de l'outillage colonial demandé exercera une influence heureuse sur le développement de la colonie et conséquemment sur l'industrie métropolitaine.

Il est certain qu'au Congo français, la production augmentera, soit dans l'Ogooué et ses affluents, soit dans la Sangha, la rivière Bali, l'Oubanghi, dès que seront créés les moyens économiques de transport.

Or la consommation du caoutchouc en France a été de 5.137.010 kilogrammes en 1896. Sur ce chiffre les colonies françaises n'ont fourni que 673.019 kilogrammes, dont la moitié environ proviennent de la côte occidentale d'Afrique! L'ensemble de nos colonies ne peut couvrir ce chiffre de 5 millions de kilogrammes, alors que l'État du Congo, seul, a exporté sur Anvers 1.662.380 kilogrammes en 1897!

Le Havre, qui était le troisième marché de caoutchouc, passe au quatrième rang!

Il faut pourtant trouver les moyens de réagir contre cette décroissance commerciale! Ce n'est pas impossible! ce qui a été fait dans l'État indépendant, en Guinée française, à la Côte d'Ivoire et au Dahomey doit pouvoir se faire au Congo! Sans doute, il faut tenir compte de ce fait que l'État du Congo renferme 154 postes et une population blanche de 1.550 Européens et que le Congo français n'a guère que le cinquième de ces chiffres. Mais le nombre n'importe pas tant que la collaboration active de tous les agents sur le terrain économique. Seulement tout est à faire dans ce sens,

*
* *

Vient une dernière objection.

L'État français ou la colonie du Congo va passer des traités avec la Compagnie du chemin de fer de Matadi pour ses transports : il ou elle ne pourra, sans risques, les rompre quand le chemin de fer Alima-Gabon sera construit. Il en sera de même des sociétés particulières

Mais d'abord est-il nécessaire de passer des traités sur la durée? N'est-ce pas seulement sur les conditions des transports et non sur un engagement minimum du temps pendant lequel ils se feront, que doivent porter les signatures? Y a-t-il des précédents faisant loi?

En fait, il y a monopole, et ce monopole seul peut déterminer, dans le but d'obtenir des conditions plus favorables, des contrats à longue portée.

Dans ce cas, que la colonie du Congo les établisse seulement sur une période limitée, - cinq ans, par exemple, — par périodes égales. Ainsi seraient réservés l'avenir des sociétés françaises de colonisation ou de transports et sa propre liberté d'action. Que si les hypothèses formulées sur la création de chemins de fer français par des sociétés françaises se réalisaient, qu'il leur soit alors laissé un droit d'option pour la constitution ultérieure d'une compagnie française de navigation du Congo et de ses affluents.

*
* *

Bien des points de détail resteraient encore à examiner, car le

problème est vaste comme les pays sur lesquels il porte et il est intimement lié a toutes les autres questions de colonisation. A chaque jour suffit sa peine. Il importait seulement d'affirmer la nécessité absolue et vitale pour nous de ne pas laisser perdre les résultats économiques de l'œuvre politique à laquelle se sont successivement consacrés, dans l'Afrique équatoriale, les de Brazza, Ballay, Mizon, Crampel, Maistre, Liotard, Marchand, Gentil, de Béhagle, Bonnel de Mézières et leurs dévoués et obscurs collaborateurs.

A quoi bon cette œuvre, si on la laisse stérile pour les intérêts directs de nos nationaux ?

Nous avons le devoir de tirer un bénéfice matériel de cette œuvre glorieuse. Car, ce que les vaillants pionniers du Congo français ont poursuivi, c'est un profit pour leur pays, tandis qu'ils récoltaient quelque gloire pour eux-mêmes.

Paul BOURDARIE.

L'ISOLEMENT DE L'ABYSSINIE EN FACE DE L'ANGLETERRE

D'une correspondance récente de Londres, nous extrayons le passage suivant :

La poussée d'une troupe française jusqu'à Fachoda ou plus bas sur le Nil, aurait dû coïncider avec l'arrivée d'autres troupes françaises en Abyssinie et sur les mêmes points dans la vallé du Haut-Nil blanc, entre les 9e et 13e degrés lat. N.

La jonction du Soudan abyssin et du Soudan central français, parcouru par le capitaine Marchand, pouvait alors s'effectuer. C'eût été la voie ouverte, à travers toute la plus grande largeur du Continent africain, d'Occident en Orient, de Dakar à Djibouti.

Les tergiversations du souverain d'Abyssinie, les retards plus ou moins calculés dans ses décisions, les lenteurs dans les préparatifs, les obstacles naturels qu'ont dû rencontrer les expéditions dans leur marche vers le Nil — sont certainement regrettables pour la France, comme pour le monde entier — la jonction est retardée.

Le projet de la France est pourtant naturel et logique. — Ne voyons-nous pas la Belgique, l'Allemagne, le Portugal, s'efforcer d'établir également des voies de communication d'est en ouest à travers les zones équatoriales de l'Afrique — tandis que l'Angleterre, de son côté, recherche la traversée du nord au sud et à l'est du continent noir.

Dans un sens comme dans l'autre, de nord à sud, comme d'Est en

ouest, ces voies sont possibles, il suffit de quelques concessions réciproques entre les parties intéressées.

Il paraîtrait donc équitable que la France eût par l'Oubanghi et le Bar el Ghazal l'accès au Nil et le passage libre au delà du Nil.

Tel n'est pas le raisonnement du gouvernement britannique — non pas qu'il refusera à la France l'accès au Nil — son intérêt veut au contraire que le plus grand transit possible de l'Afrique centrale prenne la voie du Nil — mais son plan bien net, bien arrêté, est l'isolement de l'Abyssinie. Pour l'Angleterre, il n'y a pas de hinterland abyssin, elle trace le Soudan égyptien jusqu'au 35e degré de latitude, ce qui lui donne le Nil bleu jusqu'au delà de la 7e cataracte du Nil — Rosarès, Eivan et Athanga qui sont à cette hauteur par 12°, 30' à 13° latitude nord, font, d'après l'Angleterre, partie du Soudan égyptien. Il est à remarquer que cette ligne est parallèle au lac Isawa, à la même latitude, et n'en est éloignée que de 200 kilomètres (circà).

Or, nous l'avons fait remarquer, la jonction du Soudan (hinterland) abyssin au Soudan français, ne pouvait s'effectuer qu'à Sobat, Fachoda, ou plus bas sur le Nil blanc, et alors sur une étendue d'au moins 2 degrés (200 kilomètres), du 9e au 11e degré latitude nord, le confluent du Sobat et du Nil se trouve par 9°20', Fachoda à peu près par 10° latitude nord.

L'évacuation de Fachoda par la France équivaut donc à l'isolement complet de l'Abyssinie, et malheureusement aussi à la ruine possible de nos comptoirs d'Obock et de Djibouti.

Car, par le Soudan égyptien, qui paraît illimité dans toutes les directions du reste, l'Abyssinie est ouverte aux troupes anglo-égyptiennes, dont les avant-postes, déjà très importants, sont à quelques jours de marche de Gondar, capitale d'Abyssinie, et du lac Tsana, vaste réservoir, plus grand que le lac de Genève, entouré de montagnes dont les versants et contreforts extérieurs alimentent les sources de toutes les rivières de l'Abyssinie, tandis que, de l'extrémité sud-sud-est de ce lac, s'échappe le Nil bleu, lequel, dans son cours sinueux et rapide, reçoit toutes les eaux du bassin méridional et du bassin occidental de l'Abyssinie.

Ce sont ces rivières, ces vallées, les plaines qui les bordent, les plateaux qui les dominent qui forment les voies naturelles, faciles à l'invasion, à la conquête de l'Abyssinie.

La route de Zeilah au Harrar n'est plus nécessaire à l'Angleterre, la forteresse de Magdala a été détruite par les Anglais au printemps de 1868. L'Europe doit se rendre compte que, si l'Abyssinie reste isolée, elle doit un jour tomber forcément sous la domination de l'Angleterre.

CHRONIQUES

REVUE DE L'OPINION EN FRANCE

(*Suite et fin.*)

La situation en Espagne. — La crise espagnole est toujours en suspens par suite de la maladie du premier ministre.

M. Sagasta, en effet a résolu de donner sa démission. Il estime que sa mission est terminée et qu'il ne pourrait sans une investiture nouvelle de la Régente se présenter devant les Chambres avec l'autorité nécessaire pour leur demander la ratification du traité léonin qu'il a été contraint de subir. C'est que l'Espagne traverse en ce moment une crise douloureuse. La conclusion du traité de paix a plongé le peuple espagnol dans une sorte d'anarchie qui présage les événements les plus graves. Les partis anti dynastiques déclarent ne vouloir prendre aucune responsabilité dans le règlement de ce qu'on peut appeler le compte de liquidation des fautes commises. Mais ils n'abdiquent aucune de leurs prétentions, et c'est simplement pour une raison de tactique qu'ils en ajournent la mise en œuvre.

Que va-t-il se passer? Comment la crise se dénouera-t-elle? La *Liberté* croit à un nouveau ministère Sagasta ou tout au moins à un cabinet Montero Rios et expose ainsi ses raisons :

Il nous semble, dit-elle, nécessaire que l'homme politique qui a eu la responsabilité de la direction des opérations militaires et qui a présidé aux négociations de la paix, est mieux qualifié que tout autre pour faire comprendre aux Chambres la nécessité des sacrifices auxquels son patriotisme a dû se soumettre. Si, pour des raisons personnelles, M. Sagasta lui-même se récusait, ou si la reine ne croyait pas devoir insister pour le décider à revenir sur sa décision, l'homme tout indiqué pour recueillir sa succession immédiate serait M. Montero Rios, qui a partagé avec lui, comme président de la commission de la paix, la lourde tâche d'accepter les conditions draconiennes d'un vainqueur impitoyable et que sa situation de président du Sénat désignerait du reste tout naturellement à l'attention de la régente.

Le cabinet qui va être constitué ne saurait, en effet, être qu'un cabinet intérimaire. C'est seulement après la ratification de la paix, non seulement par le Parlement espagnol, mais aussi par le Congrès américain, c'est-à-dire peut-être dans quelques mois seulement, que la situation sera complètement éclaircie et que l'Espagne pourra entrer résolument dans la voie nouvelle où tous ses amis souhaitent de la voir s'engager. Il est à espérer, en outre, qu'à ce moment elle sera libérée du spectre d'une insurrection carliste qui reste toujours menaçante et qui oblige en ce moment le gouvernement à des précautions militaires hors de proportion avec les ressources du pays.

Alors il faudra que tous ceux qui ont eu, de près ou de loin, part à la direction des affaires et qui auront, par conséquent, contribué à précipiter l'Espagne dans l'abîme d'où il faut la sortir, comprennent qu'ils doivent céder la place à des hommes nouveaux. Leur passé, leurs amitiés, leurs préjugés, leurs traditions les rendent, en effet, impropres au travail de liquidation et de restauration qui doit être entrepris sans relâche et que réclament tous ceux qui veulent la grandeur de l'Espagne. Les réformes politiques et financières, sans lesquelles elle ne pourrait sortir de l'ornière et sans lesquelles elle ne pourrait reconquérir sa prospérité et son crédit, aucun des anciens chefs de parti qui ont bénéficié d'un système politique et économique aujourd'hui condamné ne serait apte à les réaliser, et il n'est pas douteux que la régente n'aurait que l'embarras du choix pour trouver ces nouveaux collaborateurs parmi les hommes restés jusqu'ici au second plan et dont les capacités ne demandent que l'occasion de se mettre en lumière.

C'est pour cela, c'est pour que l'on n'y touche pas avant l'heure, pour que l'on n'épuise pas ces précieuses réserves que nous croyons nécessaire la constitution d'un ministère provisoire, dont la seule mission sera de faire ratifier le traité de paix par les Cortès et de réprimer l'agitation carliste. L'œuvre sérieuse ne commencera et ne pourra commencer qu'après.

Le *Petit Bleu* insiste sur les ambitions du général Weyler.

L'ancien gouverneur général de Cuba, dit-il, qui proclame aujourd'hui que le salut est dans la reconstitution d'un ministère libéral, avec M. Sagasta pour chef, n'a pas toujours tenu ce langage. Au lendemain de sa révocation par le même M. Sagasta, auquel il offre aujourd'hui son concours, il se répandait en violentes attaques contre lui et son parti : on le considérait comme prêt à provoquer une insurrection militaire et il cachait à peine ses visées dictatoriales.

Au fond, il n'y a peut-être pas cependant contradiction absolue entre son attitude d'hier et celle d'aujourd'hui. Ce n'est peut-être qu'un moyen détourné d'arriver à la dictature. M. Sagasta est vieux, il est malade, et les généraux connus qui ne manquent pas dans les rangs du parti conservateur sont rares parmi les libéraux. M. Sagasta disparu, son grand sabre serait à la disposition de la régente pour soutenir la Constitution et au besoin pour la violer. Il y a des précédents. Si la régente ne le jugeait pas alors indispensable, il pense bien pouvoir s'imposer. Etant ministre de la guerre, n'aurait-il pas l'armée à sa disposition, cette armée où les défaites ont laissé tant de mécontents et où il compte de nombreux partisans?

Il reste à savoir si les libéraux se prêteront aussi facilement qu'il l'espère à ses savantes combinaisons et lui faciliteront l'entrée dans la place. Beaucoup penseront peut-être qu'il vaut mieux renoncer au pouvoir que de le conserver avec un si dangereux concours.

Dans le *Figaro*, M. Denis Guibert constate la déroute du libéralisme en Espagne et conclut par un point d'interrogation.

On parle beaucoup, dit-il, de l'agitation carliste. Le prétendant se remue beaucoup. Cependant ce n'est pas la présence de don Carlos à une distance

plus ou moins grande de la frontière espagnole qui constitue le vrai danger pour le gouvernement actuel de la Péninsule. Les carlistes, depuis l'origine de leurs revendications, n'ont jamais pu dépasser la ligne de l'Èbre. On raconte, il est vrai, que si don Carlos avait voulu, dans certains moments, écouter les propositions du maréchal Serrano et accepter une Charte constitutionnelle — qui lui apparaissait comme la négation de ses droits — il aurait pu arriver jusqu'à Madrid et devenir roi d'Espagne. Mais nous n'en sommes plus à ces négociations. Le fait indéniable et positif est que l'esprit carliste semble confiné dans les provinces du Nord et ne saurait s'imposer que très difficilement aux deux tiers restants de l'Espagne. Dans ces conditions, n'est-il pas probable que, si la prise d'armes carliste se produisait prochainement, toutes les forces vives de la nation se coaliseraient pour la rendre inefficace?

Les républicains, de leur côté, adoptent à l'encontre du ministère Sagasta la même attitude d'intransigeance. Ils prétendent que le ministère actuel est responsable de tous les malheurs qui ont assailli récemment l'Espagne. Ils critiquent tout : organisation militaire, expédients financiers, orientation de la politique générale.

Le ministère Sagasta, dans sa forme et dans sa composition actuelles, est donc attaqué de toutes parts. Il préside à l'effondrement prévu des doctrines libérales, qui s'est réalisé en Espagne aussi bien qu'en Autriche, qu'en Belgique ou qu'en Allemagne. Il s'agit de savoir si ce seront les partis extrêmes qui profiteront de la vacance du pouvoir pour asseoir leur autorité, ou bien s'il s'établira en Espagne une moyenne d'opinions décidée à faire la part des fautes que tous les partis ont commises et à constituer un parti nouveau : le parti du relèvement moral et de la régénération de la patrie.

La question d'Orient. — Du côté de l'Orient l'horizon semble s'éclaircir un peu. Le prince Georges a fait à la Canée une joyeuse entrée sous des arcs de triomphe décorés de rameaux d'olivier.

Décoration emblématique, dit le *Temps;* c'est la paix que le prince hellène apporte à la population crétoise si éprouvée depuis des années, si profondément divisée aussi. C'est la paix aussi que promettent au haut commissaire choisi par les puissances les acclamations qui l'ont accueilli. Gouvernant et gouvernés ont pris contact dans un même sentiment de joie et de confiance. Puissent ces promesses être tenues et ces dispositions durer plus qu'un jour de fête!

La difficulté capitale que va rencontrer tout de suite la bonne volonté du réorganisateur de la Crète, c'est, ajoute le *Temps*, l'antagonisme séculaire entre chrétiens et musulmans. Il ne sera peut-être pas trop difficile de rétablir l'ordre matériel, de prévenir les représailles des chrétiens si longtemps opprimés ou le retour des scènes fanatiques des « Vêpres hérakliotes » par lesquelles les musulmans ont voulu célébrer comme les jeux funèbres de leur domination. Mais la pacification des esprits, la fusion des volontés hostiles en un seul courant, le concours des deux éléments jusqu'ici irréconciliables à la tâche du relèvement de leur commune patrie, voilà le véritable problème. Il n'en est plus pour lequel les paroles

toutes simples soient moins efficaces. Le prince Georges a donné la sienne de gouverner avec impartialité, de ne connaître ni chrétiens ni musulmans, mais seulement des Crétois ayant les mêmes droits à la protection de la loi. Ce serment, par sa droiture, a produit le meilleur effet. Il faut, pour que l'effet en soit durable, que tous les organes de l'administration, de la justice, de la police soient, jusqu'au plus humble, pénétrés de cet esprit du premier magistrat du pays. Il faut encore — et cela c'est le plus difficile — que ce mot d'ordre civique devienne celui de chaque Crétois dans ses relations d'affaires et de vie quotidienne avec ses concitoyens de confession différente. Il est heureusement un fait qui peut donner quelque espérance à cet égard : c'est que la minorité musulmane — un dixième de la population totale de l'île — est de même race et de même sang que la population chrétienne. Chrétiens et musulmans, pour la plupart, sont également Hellènes de race, et il est à espérer qu'on pourra leur appliquer, avec une légère modification, le fameux proverbe politique, que « le sang est plus fort que l'eau — du baptême ».

L'observation des peuples au sein desquels s'est produite une scission religieuse prouve, d'ailleurs, que ces ruptures sont réparables quand il y a même origine ethnique. Dans le cas contraire, il faut en désespérer. C'est ainsi qu'il peut y avoir réconciliation entre Slaves de confession grecque et de confession latine, mais non entre Slaves orthodoxes et Germains catholiques ou protestants. Il existe, de même, entre Allemand catholique et Allemand protestant plus d'affinité qu'entre Allemand et Français, catholiques tout deux. Le lien religieux qui retenait si fortement les solidarités des « chrétientés » d'autrefois se relâche de plus en plus et ne sera, dans un avenir prochain, qu'un souvenir historique, tandis que les solidarités de la race s'affirment de plus en plus précises, de plus en plus puissantes. Il sera intéressant d'en vérifier les effets sur ce petit terrain d'expérience qui est le futur État crétois.

Dans la *République française*, M. de la Tour exprime l'opinon que la France doit se montrer très prudente dans ses relations avec la Porte.

On parle toujours, dit-il, d'une grande guerre possible entre la Bulgarie, la Serbie et la Porte. Nous y croyons peu, cependant, car, à Saint-Pétersbourg et à Vienne, on ne saurait actuellement consentir à laisser poser de nouveau le problème oriental. La Russie a besoin que rien ne vienne troubler le développement de son action dans l'extrême Orient; l'Autriche-Hongrie a sur les bras trop de difficultés intérieures pour qu'elle n'ait pas tout à perdre à se voir prise dans l'engrenage de complications extérieures.

Des conseils de sagesse viendront donc à Sofia et à Belgrade, et si les conseils ne suffisent pas, on saura y faire entendre un langage plus sévère.

D'ailleurs, la Porte est sur ses gardes. Grâce à ces avis pacifiques et à ces précautions militaires, on peut donc espérer qu'un conflit armé sera conjuré; mais il faut prévoir le cas où, par malheur, il se produirait malgré tout et nous demander quelle devrait être notre attitude ?

A cet égard, il semble que la réponse ne saurait être douteuse. Notre situation nous commande actuellement la plus extrême réserve. C'est fort beau de partir pour la croisade, mais cela coûte cher et, en ces dernières années, cela nous a valu de gaspiller, au plus grand profit des Allemands, le capital d'influence que nous possédons à Constantinople. Or, n'oublions pas que l'attitude prise vis-à-vis de nous par l'Angleterre nous a imposé de nouvelles responsabilités, et que la Turquie n'est pas une quantité négligeable au point de vue militaire. Vulnérable à Constantinople, par contre, du côté de l'Égypte, elle est une épée de Damoclès suspendue sur l'occupation britannique. Nous l'avions un peu oublié dans nos dernières croisades. Fachoda nous a appris à nous en ressouvenir.

Signalons pour terminer cette rapide revue des choses d'Orient, le passage suivant d'une longue conversation qu'un rédacteur du *Gaulois* a eue avec Mgr Touchet, évêque d'Orléans, à son retour de Rome. A cette question :

Léon XIII vous a-t-il parlé de la grave question du protectorat français en Orient, qui préoccupe si vivement l'opinion, surtout depuis le voyage de Guillaume II à Jérusalem?

Mgr Touchet répondit :

Oui. Il m'a dit à ce sujet des paroles bien significatives, et il les a dites avec un accent que je n'oublierai jamais : « Ce que j'ai fait en consacrant par une nouvelle et solennelle déclaration le protectorat de la France sur les chrétientés orientales, j'ai été, certes, heureux de le faire, à cause de la profonde sympathie que j'éprouve pour votre pays. Mais, en somme, ce n'est pas une faveur que je lui ai accordée : c'est un droit, un droit certain que j'ai reconnu, que j'ai proclamé.

« Je dois ajouter que la conduite de l'empereur allemand a été, dans ces circonstances, extrêmement digne. Vous connaissez la lettre qu'il m'a adressée pendant son voyage en Orient. Il a parfaitement compris la situation. C'est un prince très remarquable, qui sait les devoirs que lui impose l'empire... »

La France et l'Italie. — On a été très justement frappé de la facilité, ou plutôt de la sympathie presque unanime avec laquelle la Chambre des députés a voté le récent accord commercial franco-italien. On y a vu dans la presse le symptôme d'une détente réelle, prélude d'un rapprochement sincère entre les deux nations.

On dira sans doute, écrit M. Valfrey dans le *Moniteur universel*, qu'il n'y a là que de vaines démonstrations.

L'Italie avait besoin d'un accord commercial, et demain recommenceront les hostilités violentes de la presse italienne contre nous. Tout cela, répond-on, semblerait vraisemblable, si cet accord avait été offert à l'Italie par la France elle-même, mais chacun sait qu'il est dû, au contraire, aux sollicitations instantes du roi Humbert et de ses ministres depuis plus de deux ans. C'est en vue d'un pareil résultat que le cabinet du Quirinal a

tranché, en 1896, le différend italo-français à propos de notre protectorat sur la Régence. Les premiers pas ont été faits par l'Italie elle-même, lorsque M. Visconti-Venosta et le marquis di Rudini étaient ministres, et ils ont atteint le but désiré sous le ministère actuel seulement.

Sans doute, nous le répétons encore, l'Italie n'a point changé et ne changera pas de sitôt son système de politique extérieure; mais c'est bien quelque chose que, dans la pratique de ce système, elle cherche désormais sincèrement un moyen pratique de regagner la confiance des Français, sans être gênée par les exigences de ses alliés. Quant à nous, nous avons évidemment tout intérêt à entretenir avec elle des rapports pacifiques, amicaux même dans une certaine mesure, et nous avons la conviction que l'approbation du dernier accord commercial y contribuera d'une façon très sensible.

De son côté, le *Journal des Débats*, dans un long article qu'il consacre à la politique italo-française, écrit :

Pourquoi, dira-t-on, l'Italie est-elle entrée dans l'alliance austro-allemande plusieurs années après le règlement de la question romaine? Le marquis Cappelli, récemment encore ministre des affaires étrangères, a répondu à cette question par ses révélations, dont nous avons eu à nous occuper il y a quelques mois. C'est l'Autriche que l'Italie redoutait beaucoup plus que la France, parce qu'elle la croyait désireuse de reprendre ses provinces perdues dans la vallée du Pô, ou même de rétablir le pouvoir temporel. C'est pourquoi le comte de Robilan jeta son pays dans l'alliance austro-allemande. L'Italie se résignait ainsi à mettre sa main dans une main peu amicale, mais qui, autrement, aurait pu la frapper. Cependant, comme l'esprit public n'admet que difficilement ces combinaisons machiavéliques, on lui fit croire que la France menaçait l'Italie, et il le crut. Mais, aujourd'hui, les yeux de tous commencent à se dessiller et à apercevoir la vérité. L'Autriche-Hongrie est bien trop affaiblie par ses querelles intestines pour songer aux choses d'Italie; l'Italie, par contre-coup, n'a plus le même besoin de l'Allemagne; la politique de la Triple Alliance, après l'effondrement de M. Crispi, est apparue si ruineuse aux yeux des Italiens, qu'un grand désenchantement s'est emparé d'eux. D'où une orientation toute nouvelle de la politique italo-française, dont les signes les plus récents ont été : le vote de l'arrangement commercial; les paroles sympathiques que l'amiral Canevaro a prononcées, à la Chambre italienne, à notre adresse; enfin, les remerciements officiels que lui a fait parvenir, à cette occasion, notre gouvernement. Nul doute que l'Italie ne se rende compte de plus en plus de la nécessité d'accentuer cette conversion, et, après un long égarement, de rentrer *nella diritta via*.

Les armements de l'Angleterre. — Un ministre anglais — n'est-ce pas lord Salisbury lui-même? — a dit, depuis le règlement de l'affaire de Fachoda, que, si l'Angleterre n'avait pas encore désarmé, c'est parce qu'une aussi grosse machine que la flotte anglaise ne se remuait pas du jour au lendemain. Ce jour-là, il n'a pas dit toute la

vérité, puisque non seulement l'Angleterre n'a pas désarmé, mais encore elle continue ses armements. La même activité règne toujours à l'Amirauté et au *War Office*, et c'est toujours nous que l'on vise. On le sait : la guerre contre la France est devenue le *delenda Carthago* de l'Angleterre convulsionnée par M. Chamberlain et les impérialistes. Ils n'en veulent pas démordre ; il semblerait que le salut de la Grande-Bretagne ou plutôt l'avenir de la « plus grande Bretagne » dépende de cette guerre. C'est la bonne affaire par excellence, et l'on sait que, quand on parle *business*, tout bon Anglais dresse l'oreille.

La *Liberté* expose ainsi les raisons qui, suivant elle, poussent l'Angleterre dans cette politique belliqueuse :

En 1886, dit la *Liberté*, il y a douze ans seulement, la différence entre l'exportation et l'importation anglaise n'était que de 81 millions de livres sterling en faveur de cette dernière. Elle est aujourd'hui de 175 millions de livres sterling. L'Angleterre achète à l'étranger tous les ans pour 4 milliards de francs de marchandises de plus qu'elle ne lui en vend. Ce serait la ruine, la faillite si elle n'avait de puissantes réserves, et si cet immense trafic maritime, dont le total est de 15 milliards 925 millions par an, n'avait pas pour véhicule la marine marchande anglaise dont les bénéfices sont énormes. Mais le pays n'en est pas moins atteint dans ses sources vives et la dégringolade est au bout si l'on ne trouve pas de nouveaux débouchés.

Les anciens clients s'en vont. Partout le commerçant anglais rencontre maintenant un rival allemand et américain qui lui font une concurrence ruineuse. Les colonies anglaises ne suffisent pas, ou peut-être préfèrent-elles, elles aussi, s'adresser aux fournisseurs allemands et américains. Il est donc impérieusement nécessaires de créer de nouveaux marchés, et M. Goschen, M. Chamberlain et consorts espèrent les trouver en enlevant à la France toutes ses colonies. Ils se disent que la première opération analogue n'a pas trop mal réussi malgré la somme fantastique qu'elle a coûtée et que l'aventure mérite d'être tentée de nouveau.

D'autre part, le *Matin* publie un interview de M. Stanhope, membre radical de la Chambre des communes, qui s'efforce, au contraire, d'expliquer que la mobilisation n'a point en Angleterre le même sens qu'en France ; au point de vue maritime, il s'agit simplement d'une accumulation de matériaux, de vivres et de munitions, de mise en état de vieux navires, etc., toutes choses qui survivront aux circonstances.

Quant aux questions qui divisent les deux pays, il ne faut jamais, dit-il, les envisager en elles-mêmes :

Lorsqu'un conflit surgit entre nos deux nations dans un pays quelconque, commencez toujours par vous demander : Ce pays est-il ou n'est-il pas sur la route des Indes ? S'il n'y est pas, quelle que soit l'acuité

de la dispute, dites-vous que cela n'est pas grave, que l'on arrivera toujours à une entente et que l'Angleterre est prête à céder. Vous n'avez qu'à voir ce qui s'est passé à Madagascar et au Niger dans le passé, ce qui se passera à Terre-Neuve dans l'avenir.

Mais, si ce pays est sur le chemin des Indes, alors le problème est sérieux. L'Angleterre ne peut pas céder, car il y va de sa sécurité, de sa richesse, de sa prospérité. C'est pourquoi deux questions seules se présentent à l'heure actuelle avec un caractère de gravité absolue : la question du Siam, parce que le Siam touche à la Birmanie, qui fait partie de l'empire des Indes, et la question d'Égypte, parce que l'Égypte se trouve sur une double route : route des Indes et route du Cap. C'est tout ce qu'il faut voir et chercher dans les relations des deux pays.

M. Stanhope a oublié de nous préciser le nombre exact de ses amis.

REVUE DE LA PRESSE ÉTRANGÈRE

SUR LA POLITIQUE EXTÉRIEURE

REVUES DES REVUES. — Dans la *Fortnightly Review*, M. Wils, un des anciens prisonniers du Mahdi à Khartoum, consacre une étude spéciale aux frontières du Bahr-el-Ghazal. Il insiste particulièrement sur l'importance de Dar-Fertit, province ignorée par Gordon-pacha lui-même et qui se trouve au milieu des pays des Zandehs.

Après avoir fait la description de ce pays, l'explorateur anglais invite ses compatriotes à ne pas laisser les Français occuper aucun port riverain du Nil dans le Bahr-el-Ghazal.

Une telle occupation, dit-il, ne serait pour la France d'aucune utilité économique et ne servirait nullement au développement de la sphère d'influence d'Oubanghi. Car les points extrêmes occidentaux de cette sphère sont plus près des deux stations terminus de la navigation d'Oubanghi et de Stanley-Pool qu'ils ne le seraient d'aucun port riverain situé dans le Bahr-el-Ghazal. Stanley-Pool correspond avec Berber; c'est presque une station terminus des chemins de fer et sa distance du port de mer qui forme la tête des lignes de la voie ferrée n'est guère plus grande que celle qui sépare Berber de Souakim.

Mais, si on laisse aux Français un port dans le Bahr-el-Ghazal, considérez les conséquences qu'entraînerait une pareille concession. Ils auront presque totalement les pays des Zandehs dont ils feraient leur base stratégique pour leurs opérations militaires contre le Wadai, le Darfour et le lac Tchad. Car les tribus des Zandehs sont bien disciplinées et capables d'organiser et de diriger toutes les tribus cannibales qui se trouvent derrière elles. Les Français construiraient des ouvrages à Fort-Desaix ; ils possè-

deraient ou loueraient chez les indigènes une flottille de voiliers croisant sur le Nil. C'est de tout le Soudan l'endroit où l'on peut construire ces bateaux au meilleur marché. Ils remueront ciel et terre pour maintenir au Soudan la juridiction consulaire pour ces navires.

Pour le dire franchement, ce n'est pas compatible avec l'ordre et la bonne administration du Soudan, en temps de paix; cet état de choses compromet la sécurité des frontières en temps de guerre. La présence d'une flottille française sur le Niger, que ces navires appartiennent à une Compagnie ou à d'autres avec une armée des Zandehs français par derrière et en contact avec l'allié abyssin, avec le télégraphe et le chemin de fer, tout cela permettrait aux Français d'occuper les collines dans les environs de Sobat.

Il n'est guère probable que notre gouvernement permette le moindre essai de mettre en exécution un pareil projet.

Dans la revue russe *Rousskaya Starina*, M. Stremouchow, conseiller au Ministère de l'intérieur, raconte comment, par un pur hasard, il a fait en 1879 la connaissance de Bismarck à Gastein. Le chancelier ayant vu son nom dans la liste des étrangers arrivés, croyait que c'était M. Stremouchow, l'ancien chef du département asiatique, qui était venu passer son congé à Gastein.

Il alla donc déposer sa carte, et M. Stremouchow se rendit le lendemain chez M. de Bismarck pour dissiper le malentendu. Le fonctionnaire russe et l'homme d'État allemand se voyaient souvent pendant leur séjour dans la ville de saison. Avant de partir, M. Stremouchow a eu une conversation très curieuse avec M. de Bismarck, entretien dont il fit un rapport confidentiel au Tzar.

C'était, écrit M. Stremouchow, le 3 septembre au matin quand je fis ma visite d'adieu à M. de Bismarck. Le chancelier était dans un état de surexcitation nerveuse.

« Savez-vous ce qui se passe aujourd'hui? me demanda le prince. C'est « dans ce moment même, pendant que nous causons ici que nos empereurs « se rencontrent à Alexandrowo. »

Je ne m'attendais pas à cette nouvelle, et pour toute réponse je dis au prince que l'entrevue des deux monarques aura sans doute les effets les plus salutaires et rétablira entre les deux puissances les bonnes relations qui, ces temps derniers, ont tant souffert par suite de certains malentendus.

Puisse-t-il en être ainsi ! répondit le prince. Mais à qui la faute si nos bons rapports sont troublés? Que signifient ces attaques acharnées de votre presse auxquelles nous sommes exposés depuis quelque temps? Pourquoi votre gouvernement tolère-t-il tout cela ? »

Je fis observer au chancelier que le gouvernement russe ne saurait guère être rendu responsable de tous les articles de la presse et qu'il a récusé toute solidarité avec les critiques violentes que les journaux russes publient contre la politique allemande. Dernièrement encore, le *Messager du gouvernement* a publié une déclaration dans ce sens.

« Mais le lendemain de ce communiqué de votre gouvernement, répondit M. de Bismarck, la *Gazette de Saint-Pétersbourg* a publié contre moi un article dont la violence dépasse toute mesure et qui m'a directement offensé.

« Que dire de ce fait que non seulement plusieurs de vos hommes d'État approuvent et encouragent la tendance manifestée ces temps derniers par votre presse, mais que votre empereur se prononce dans le même sens lors d'un entretien avec le comte Schiveinitz ?

« Je ne sais pas par quoi j'ai pu m'attirer l'hostilité de la société russe, de la presse et du gouvernement de Russie. J'ai rempli fidèlement tous mes engagements envers la Russie, aussi bien avant la guerre d'Orient que pendant le congrès de Berlin. L'Allemagne avait promis une neutralité bienveillante, et elle a tenu sa promesse. Elle s'était portée garante de l'Autriche et l'empire de Habsbourg n'a pas bougé. A Berlin j'ai appuyé toutes les prétentions des plénipotentiaires russes, et lorsque des difficultés graves ont surgi au sujet de Batoum, je me suis adressé à lord Salisbury. Disraeli était alors malade et Salisbury était une sorte de juge d'instruction pour instruire le cas du prince Gortschakoff et du comte Schouwaloff. Je lui ai déclaré nettement que, si Batoum n'était pas cédée à la Russie, je prononcerais le lendemain la clôture du Congrès.

« Mais enfin, je ne pouvais être plus russe que les Russes eux-même ; je ne pouvais être plus royaliste que le roi, ni plus catholique que le Pape. Qu'est-ce que le prince Gortschakoff a donc contre moi? C'est moi plutôt qui aurais sujet de me plaindre de lui ! C'est lui qui m'a fait une niche, il y a quatre ans (en 1875), quand il n'était pas question de dépenser, ne fût-ce qu'un thaler, pour recommencer la guerre avec la France. J'ai oublié tout cela ; au congrès de Berlin, j'étais avec lui dans les meilleurs termes, et maintenant il se démène contre moi.

« L'amitié de la France, dit finalement M. de Bismarck, est naturellement une chose agréable ; mais il peut arriver qu'on se trompe dans son calcul. »

La revue américaine *The Atlantic Monthly* étudie la question de savoir quel système, quel régime colonial les États-Unis doivent établir dans le centre et le sud de l'Amérique qui, de l'avis de l'auteur, doivent tomber sous la domination de la grande république de l'Amérique du Nord.

Tout essai, dit l'auteur de l'*Atlantic Monthly*, de gouverner les possessions tropicales des États-Unis selon les principes démocratiques est voué fatalement à un échec. Il a été clairement démontré que, sans des travaux forcés, du moins sous forme d'un contrat de travail sévère, on ne peut pas développer de grandes industries dans des pays tropicaux. Cette constatation est vraie pour les Hawai, pour le Natal, pour le Pérou, les îles de Fidji, les Indes danoises, etc.

Mais il y a encore une question plus grave. Selon la conviction de beaucoup de gens, l'inopportunité d'accorder aux colonies un gouvernement représentatif n'existe que pour le moment ; mais dans un avenir plus ou

moins rapproché, le peuple de ces colonies sera capable de pratiquer le système de *self government*.

A en juger par les expériences du passé, on ne peut guère espérer que cette prédiction optimiste se réalise jamais. C'est en vain que nous chercherions dans la région tropicale un seul pays indépendant qui soit réellement bien gouverné. Les États-Unis toléreraient-ils sous leur pavillon l'état de choses qui règne au Venezuela, au Siam et dans les républiques de l'Amérique centrale?

REVUE DE LA PRESSE. — L'Allemagne et l'Angleterre. — Il y a quelques jours, le 22 décembre, le *Times* se faisait télégraphier de Berlin la dépêche tendancieuse suivante :

Les relations commerciales entre l'Empire britannique et l'Allemagne sont à présent réglées par un arrangement provisoire en attendant la conclusion d'un nouveau traité commercial. Les importations venues de Grande-Bretagne recevront le traitement de la nation la plus favorisée, traitement qui sera accordé également aux importations venant de toutes les colonies britanniques et de toutes ses possessions, à l'exception du Canada. En Allemagne, on sent que la grande importance des relations commerciales avec l'Angleterre rend désirable la conclusion d'un arrangement définitif sous la forme d'un nouveau traité qui serait conclu aussitôt que possible.

D'après les statistiques allemandes, la valeur des marchandises venant d'Angleterre et des colonies anglaises importées par l'Allemagne s'est montée, en 1897, à 995 millions de marks. Les exportations de l'Allemagne en Angleterre et aux colonies anglaises ont atteint 820 millions de marks. Le commerce total entre les deux pays a donc été, pour 1897, de 1.815 millions de marks, soit 23 0/0 du commerce total de l'Allemagne.

On croit à Berlin que le gouvernement attend actuellement pour voir l'influence qu'exercera le nouveau tarif canadien en établissant des relations commerciales plus étroites avec la métropole, et l'on se demande si les autres colonies vont suivre l'exemple du Canada.

On pense, d'autre part, que le gouvernement anglais aimerait à étudier le « tarif autonome » que l'on prépare en Allemagne, avant d'entamer de sérieuses négociations à ce sujet. On suppose même que l'arrangement provisoire actuel pourrait être prolongé de plusieurs années et qu'un nouveau traité anglo-allemand ne saurait être conclu qu'au moment où seront renouvelés les traités commerciaux de l'Allemagne avec l'Autriche-Hongrie, l'Italie et autres pays. On se souvient que ces traités expirent en 1903.

Le *Times* commentait cette dépêche, en vantant les bienfaits du libre échange, au moins pour certaines colonies et en démontrant les avantages que le commerce anglais et le commerce allemand retireraient en Chine, par exemple, d'une réciprocité bienveillante dans les territoires présents ou à venir des deux pays.

D'autre part, on avait bruyamment triomphé dans les journaux

anglais d'un article des *Nouvelles de Hambourg* où l'ancien organe du prince de Bismarck paraissait tout d'abord se rallier à l'idée d'une alliance de l'Allemagne avec l'Angleterre. L'illusion n'aura pas longtemps duré, car le même journal vient de publier un nouvel article où il exprime la crainte qu'un rapprochement de l'Angleterre avec l'Allemagne ne prenne le caractère d'un avertissement à la Russie, n'augmente la méfiance de celle-ci et n'aille ainsi à l'encontre des traditions les plus nécessaires de la politique allemande. Mais ce qui est plus intéressant encore à constater, c'est que les *Nouvelles de Hambourg* déclarent, après la *Gazette de Cologne*, la *Gazette de Francfort* et un grand nombre de feuilles d'outre-Rhin, que l'Allemagne aurait grand tort de ne pas tenir compte du mouvement d'opinion qui se produit à Paris, un rapprochement avec la France étant autrement désirable que celui avec l'Angleterre, car il aurait cet avantage considérable d'améliorer la situation de l'Allemagne avec la Russie.

Il est vrai que l'organe bismarckien se demande si la France est sincère, qu'il se demande par quel échange de sacrifices possibles on arriverait à s'entendre? Mais ce qu'il comprend et dit fort bien, c'est que M. Chamberlain s'est prononcé en faveur d'une entente avec l'Allemagne, tout en protestant de ses sentiments amicaux envers la France, ou plus simplement pour empêcher la France de trouver aujourd'hui un appui. Or, quel besoin a l'Allemagne de faire le jeu du Royaume-Uni? Et l'attitude de la diplomatie britannique, à l'occasion de ce qui se passe à Shanghaï, donne encore plus de poids à cette réflexion. A ce langage des *Nouvelles de Hambourg*, on oppose celui de la *Gazette de la Croix*, qui combat énergiquement tout rapprochement avec la France.

« Il n'y a pas à parler, dit-elle, d'une entente franco-russo-allemande. Plutôt l'entente avec l'Angleterre. »

Mais il faut remarquer qu'elle ne met en avant cet argument que pour aboutir à cette conclusion, qu'il vaut encore mieux s'en tenir à la Triplice qui, elle, subsiste toujours. D'où il suit que le rapprochement entre l'Allemagne et l'Angleterre, salué avec tant d'enthousiasme à Londres, est encore dans le domaine des chimères.

L'Allemagne et la France. — Les journaux étrangers continuent à discuter à perte de vue sur l'éventualité d'un rapprochement entre la France et l'Allemagne.

En Allemagne, la *Gazette de Voss* émet à ce propos les réflexions suivantes :

Si M. Jules Ferry vivait encore, un rôle important lui serait peut-être dévolu. Néanmoins, il ne faut pas s'exagérer l'importance du mouvement que nous signalons. Toutes ces tentatives de rapprochement sont, en

somme, subordonnées à cette condition préalable que l'Allemagne renonce à l'Alsace-Lorraine. Si la discussion avait pu s'engager sur ce point, nous aurions pu peut-être, il y a 20 ans déjà, conquérir l'amitié de la France. Mais nous devons, au contraire, poser comme condition préalable à tout rapprochement amical cette condition que la France accepte la paix de Francfort comme la conclusion définitive de luttes qui ont duré plusieurs siècles.

Un Français, qui considère l'Allemagne d'un œil impartial, arrivera à cette conviction que, chez nous, il n'y a pas la moindre trace de haine ou de dédain à l'égard de la nation voisine. Les belles choses que la France accomplit sont appréciées chez nous comme il convient. Dans le domaine de la peinture comme dans celui de l'art théâtral, la France devance considérablement toutes les autres nations. Un grand nombre de savants français jouissent chez nous d'une haute considération et, pour ne citer ici que quelques exemples, nous rendons volontiers hommage à Pasteur, à Leroy-Beaulieu, et à tant d'autre. Si nous revendiquons un avantage quelconque sur les autres nations, c'est celui de posséder la faculté de juger avec justice.

En résumé, des relations d'amitié entre l'Allemagne et la France seraient avantageuses pour les deux nations, non moins pour l'une que pour l'autre. Ce que nous pouvions faire dans ce sens a été fait; ce que les Français veulent faire dans le même sens dépend d'eux. Il faudra tôt ou tard que les Français acquièrent la conviction que l'Alsace-Lorraine demeurera un pays allemand: plus tôt ils y arriveront, mieux cela vaudra pour eux-mêmes.

En Russie la question du rapprochement éventuel entre la France et l'Allemagne est également l'objet de nombreux articles. Les *Novosti*, jaloux défenseurs de l'union franco-russe, estiment que l'Allemagne ne consentirait jamais à ce rapprochement sans que la France renonce définitivement à l'Alsace-Lorraine, tandis que, de son côté, la nation française n'est nullement disposée à pareil renoncement. En conséquence, le rapprochement ne leur paraît point réalisable, et la France doit continuer à ne compter que sur son alliée la Russie.

D'autre part, les *Petersbourgskia Védomosti* se montrent beaucoup plus favorables à l'idée du rapprochement franco-allemand, car elles considèrent que l'alliance franco-russe, en garantissant en partie la France contre une nouvelle agression de l'Allemagne, a sensiblement diminué l'importance de la question d'Alsace-Lorraine, qui n'est plus guère, disent-ils, qu'une question morale et de principe, tandis que la France est aussi intéressée que l'Allemagne et les autres puissances continentales au développement de l'activité nationale dans le domaine colonial. Or, comme ces puissances rencontreront indubitablement l'Angleterre, résolue à entraver leur marche, il faut qu'elles marchent toutes ensemble pour faciliter leur tâche et qu'elles réduisent au minimum leurs antagonismes réciproques.

L'organe du prince Oukhtomsky admet fort bien que la France doit pourtant se mettre en garde contre le danger de devenir un jouet entre les mains de l'Allemagne, mais il pense qu'elle peut parfaitement sauvegarder son indépendance du côté de cette puissance en persévérant dans son alliance avec la Russie et dans son rapprochement actuel avec l'Italie. Il conclut en déclarant qu'en constatant une marche commune de l'Europe continentale vers l'accomplissement de ses projets, l'Angleterre se garderait bien de courir le risque d'une guerre et prendrait plutôt le parti de s'entendre avec les autres puissances, et cela non plus dans les conditions rêvées par M. Chamberlain, mais sur le pied de l'égalité. La paix générale se trouverait ainsi garantie, et avec elle aussi le développement de l'œuvre civilisatrice de l'Europe dans les autres parties du monde.

La question Marchand. — Le commandant Marchand a évacué Fachoda. C'est chose faite. Voici ce que publient à ce sujet les principaux journaux anglais :

Le *Times* dit que l'incident est terminé et proteste de nouveau contre l'assertion qu'une humiliation aurait été infligée, de ce fait, à la France.

Maintenant que la France a quitté Fachoda d'une manière honorable pour les deux nations, ajoute-t-il, il appartient aux bons citoyens et aux hommes prudents de chaque pays de s'efforcer de dissiper l'irritation temporaire causée par cette querelle et de rétablir sur la base d'un respect mutuel les bonnes relations normales des deux grandes puissances occidentales.

Le langage de M. Cambon et les commentaires de certains journaux français montrent le désir de faire revivre les sentiments amicaux, et ce ne sera pas la faute des Anglais si le rapprochement souhaité par la grande majorité des Français n'est pas rapidement réalisé.

Le *Daily News*, en enregistrant le départ du commandant Marchand de Fachoda, dit que la France a tenu loyalement ses engagements et que ce fait mérite d'être reconnu.

Le *Standard* voit avec satisfaction que les deux questions qui donnaient le plus d'inquiétudes peuvent être regardées comme étant définitivement réglées avant la fin de l'année ; il s'agit de l'évacuation de Fachoda et de la prise de possession de son poste, en Crète, par le prince Georges de Grèce.

En ce qui concerne le commandant Marchand, le *Standard*, qui nous aime si loyalement, regrette qu'on lui ait ordonné de prendre une route qui réserve à l'expédition de nouvelles souffrances, au lieu de l'avoir fait revenir par l'Égypte.

Le *Globe*, toutefois, ne désarme pas, et écrit :

Il n'est nullement probable que l'évacuation de Fachoda termine nos difficultés avec la France. La majeure partie des journaux anglais se félicitent de cet heureux événement et sont convaincus que toute raison de conflit a disparu maintenant, mais nous ne sommes pas tout à fait de cet avis ? Quelle est la destination du commandant Marchand ? Il n'est pas

du tout certain que le commandant Marchand n'aille pas s'établir dans un nouveau poste sur le Bahr-el-Ghazal où il ne sera pas moins un intrus que sur le territoire égyptien. Ce qui reste à faire maintenant, c'est de procéder à la délimitation de cette région là où elle touche à l'Oubanghi. Lorsque cette délimitation aura été faite, tout danger aura disparu. Si les Français croient qu'il est avantageux pour eux d'écouler leurs marchandises par le Nil, au lieu de les écouler par le Congo, nous ne nous y opposerons en aucune façon et, comme le commerce pourra se faire en toute sécurité, les Français n'auront nullement besoin de se faire accompagner par des escortes armées.

Lord Kitchener, qui a l'intention de passer les trois prochains mois dans le Soudan méridional, sera à même, puisqu'il se trouvera sur les lieux, d'indiquer par quel arrangement nous pourrons le mieux assurer des relations amicales avec la France, à l'Ouest, et avec le Négus, à l'Est.

La situation en Chine. — Le *Times* a publié le 22 décembre 1898 un intéressant article sur la question chinoise. Prenant texte d'une lettre de son correspondant spécial à Pékin, le *Times* dit :

Le triomphe de l'impératrice douairière signifie, quoique celle-ci puisse sembler de temps à autre faire des concessions à l'esprit moderne, la victoire de la réaction en Chine. Son mode de gouvernement est essentiellement anti-étranger et opposé aux réformes. Son triomphe représente le succès de l'élément mandchou parmi les classes gouvernantes et de la classe des Chinois qui partagent les préjugés obstinés des Mandchous dans leur résistance à tout essai de réforme en Chine.

Les Puissances étrangères continuent d'un autre côté à pousser activement à la réalisation de leurs ambitions légitimes ou illégitimes.

Les mandarins locaux favorisent les manifestations du sentiment populaire d'inimitié contre les étrangers. Le peuple, dans beaucoup de provinces est mécontent. Cette situation d'un vaste et riche empire, ayant à sa tête un gouvernement faible et incapable, se trouvant actuellement sans moyens de défense, et entouré d'étrangers qui convoitent ses domaines et qu'il offense continuellement, constitue une menace permanente pour la paix du monde.

Aussi la plupart des nations étrangères, fait entendre le *Times*, se préparent-elles à la curée, en essayant de convertir en faits existants les concessions obtenues sur le papier. D'après le journal de la Cité, ces tentatives ont été d'ailleurs mollement poussées, et elles ont été couronnées de peu de succès.

La concession allemande de Kiao-Tchéou n'attire pas les commerçants allemands ; aucun chemin de fer n'est entrepris dans le Chan-toung. Les Français n'ont même pas commencé les études préliminaires des lignes de Pakhoï à Nan-Ning et de Lao-Kaï sur le fleuve rouge à la ville de Yunnan Sen. Les Anglais ont accompli quelque chose, mais non tout ce qu'ils auraient pu accomplir.

« Le contrat pour le chemin de fer de Niou-Tchwang vient enfin d'être ratifié, et l'on se prépare sérieusement à développer les très riches concessions minières accordées au syndicat de Pékin dans le Schan-si et le

Hou-Nan ; on négocie de nouveau en ce moment, de concert avec l'Allemagne, la construction de la grande ligne de Tien-Tsin à Tching-Kian. » Cela est bien, dit le *Times*, mais cela ne suffit pas; il nous faut continuer fermement et promptement dans la même voie.

La Russie seule, continue le journal anglais, a su profiter de l'occasion qui s'offrait. Port-Arthur et Talien-Wan vont être efficacement protégés, et le nouveau chemin de fer fait des progrès rapides à la fois de Port-Arthur et de Niou-Tchwang. C'est que la Russie savait dès le début ce qu'elle voulait, et, prévoyant nettement les moyens à employer pour arriver à son but, les a employés sans hésiter et sans trembler. La politique anglaise n'a pas été aussi intelligente ni aussi heureuse.

Peut-être, conclut le *Times*, faudra-t-il en arriver en Chine à définir des sphères d'influence dans lesquelles l'administration sera sous le contrôle de l'étranger. Il serait certes préférable que la Chine pût se défendre par le moyen de troupes indigènes, comme celle dont on va faire l'expérience à Weï-ha-Weï. Mais plutôt que de sacrifier les intérêts commerciaux de l'Angleterre sur les plus grands marchés de l'extrême Orient, les Anglais se chargeraient encore, si besoin était, de nouveaux fardeaux.

Un article symptomatique. — La *Contemporary Review*, une des plus importantes publications anglaises, ayant acquis dans l'Europe entière une réelle autorité, publie dans le numéro de ce matin un article anonyme appelé à produire grande sensation : en voici le résumé :

Récemment deux grands complots ont été tramés contre la puissance britannique. Tout d'abord, la France, la Russie et la Turquie s'étaient entendues pour faire échec à la politique anglaise dans la vallée du Nil, mais les énergiques et rapides décisions de l'Angleterre à propos de Fachoda ont fait avorter cette combinaison.

Aujourd'hui, il s'agirait d'une coalition européenne que l'empereur d'Allemagne chercherait à organiser contre le Royaume-Uni. Guillaume II est le plus grand ennemi de l'Angleterre. Il veut reprendre à son compte, mais d'une manière plus effective, la politique de Napoléon Ier. *Delenda est Britannia*, tel est son ardent désir.

Si on connaissait tous les dessous de cette politique dans ces derniers temps, c'en serait fait de la monarchie.

RENSEIGNEMENTS POLITIQUES

Décorations du 1er janvier. — *Affaires étrangères.* — Sont nommés :

A la dignité de grand-officier : M. Poubelle, ambassadeur de France près le Saint-Siège.

Au grade de commandeur : M. Bompard, ministre plénipotentiaire, directeur des consulats au ministère des affaires étrangères.

Au grade d'officier : MM. Larrouy, ministre de France à Lima; Lequeux, consul général à Londres; Roman, chef de bureau au ministère des affaires étrangères.

Au grade de chevalier : MM. Fouques Duparc, secrétaire d'ambassade à la direction politique au ministère des affaires étrangères; Martin, secrétaire d'ambassade, attaché au cabinet du ministre des affaires étrangères; Lanel, consul de 1re classe, rédacteur à la direction des consulats; Lefaivre, consul de France à Valparaiso; Dallemagne, consul de France à Bosna-Seraï; Thélène, consul de France à Porto-Rico; de Brun du Bois Noir, médecin sanitaire, professeur à la Faculté de médecine de Beyrouth; Bastide, médecin de l'hôpital français de Saint-Louis de Tunis; Goudrand, président de la Chambre de commerce française de Milan; Saint-Paul de Sinçay, directeur général de la Société des mines et usines de la Vieille-Montagne.

Ministère des colonies. — Sont promus ou nommés au titre civil :
Au grade d'Officier : M. Fourès, résident supérieur au Tonkin.

Au grade de Chevalier :

MM. Puthoste, chef de bureau au ministère des colonies; Sourd, président de la cour d'appel de Tananarive; Capest, secrétaire général de la Guyane; Borreil, ingénieur civil, chef de service au Tonkin; Lacan, administrateur de 1re classe en Cochinchine; Estèbe, administrateur à Madagascar; Bobichon, administrateur au Congo; Prins, chef d'exploration au Congo; Pointis, inspecteur de la garde indigène au Tonkin; Sescau, président de la chambre consultative de Tananarive; Lacaze, négociant, 1er adjoint au maire d'Hanoï; le R. P. Roblet, missionnaire à Madagascar.

Sont promus ou nommés au titre militaire :

Officier : M. Rivet, inspecteur général des colonies, directeur du contrôle en Indo-Chine.

Chevaliers :

MM. Angier, médecin de 1re classe des colonies; Cureau, médecin de 1re classe des colonies; Mange, commissaire-adjoint des colonies; Even, commissaire-adjoint des colonies; Rousseau, sous-ingénieur de la marine hors cadres, maître des requêtes au conseil d'Etat, ancien chef adjoint du cabinet du gouverneur général de l'Indo-Chine; Olivier, lieutenant d'infanterie de marine (service géogra-

phique du ministère des colonies); Blondiaux, lieutenant d'infanterie de marine (mission au Soudan); Vilnet, surveillant principal des établissements pénitentiaires.

Nous sommes heureux d'adresser nos cordiales félicitations au distingué collaborateur que nos lecteurs connaissent et apprécient sous le pseudonyme de Ned Noll et qui est compris dans cette promotion.

Indo-Chine. — M. Doumer a quitté Paris le 31 décembre et s'embarque demain 1er janvier pour rejoindre son poste. Le temps du Gouverneur général d'Indo-Chine a été rempli et bien rempli pendant son séjour à Paris; mais c'est à la tête de la grande Union indo-chinoise que sa présence est absolument nécessaire.

Les nouvelles venues de Bangkok nous assurent, en effet, que le désordre le plus complet règne dans cette capitale et dans la zone d'influence qui nous est réservée le long du Mékong par notre traité avec l'Angleterre.

Il ne faut accueillir qu'avec grande réserve ces nouvelles, mais encore est-il nécessaire que l'homme le mieux à même de suivre les événements et d'assumer au besoin les responsabilités que nous impose la tâche acceptée dans toute la partie orientale du Siam, soit sur place. Encore une fois nous estimons qu'il y a exagération dans les dépêches tendancieuses d'origine étrangère relatives au Siam dont le but est d'inquiéter les esprits.

Le mouvement diplomatique. — Le récent mouvement diplomatique présente une importance qui dépasse l'habituelle répartition des postes vacants ou rendus tels entre les diplomates diversement qualifiés pour les occuper.

Il s'agit aujourd'hui de quelque chose de plus : nous voyons, non sans quelque surprise, disparaître du quai d'Orsay un homme, le plus considérable après le ministre, c'est-à-dire le directeur politique qui y était entré en 1864 et ne l'avait plus quitté. M. Nisard, directeur des affaires politiques, conseiller d'État en service extraordinaire, était hier ministre plénipotentiaire de 1re classe, et devient aujourd'hui ambassadeur. C'est de l'avancement, dira-t-on. Non, c'est une petite révolution de palais. M. Nisard représentait, avec infiniment de distinction d'esprit comme de manières, ce que nous appellerons la diplomatie bureaucratique, celle qui régnait au ministère des Affaires Étrangères et qui savourait à Paris, dans des fonctions attachantes et bien posées, le plaisir d'appartenir à la *carrière* sans avoir l'obligation de la poursuivre dans les divers postes d'Europe, d'Asie ou d'Amérique. Ces diplomates, appelés par desti-

nation à servir à l'étranger, à surveiller et à défendre les intérêts français hors de nos frontières, avaient une répugnance particulière à quitter Paris. Et il s'était ainsi formé, pour ainsi dire, deux « carrières », celle du quai d'Orsay et celle des plus ou moins lointaines ambassades et légations.

Les inconvénients d'un tel état de choses furent tels que divers ministres, notamment MM. de Freycinet et Ribot, durent y mettre bon ordre. De nombreux secrétaires d'ambassade quittèrent Paris; certains mêmes furent mis en disponibilité, et le roulement du personnel actif et du personnel sédentaire ne fut plus un vain mot, du moins dans les bas grades. Cependant, tout en haut de la hiérarchie, nombreux étaient les directeurs et sous-directeurs qui n'avaient jamais vu, de l'étranger, des pays dont ils avaient mission de connaître la politique extérieure, que les rapports des agents que nous y entretenions.

M. Nisard était le représentant le plus élevé, le plus autorisé de ces diplomates à qui la stabilité sans égale de leurs fonctions donnait une compétence incontestable dans l'étude des dossiers, dans la rédaction des mémoires et des notes destinées à faire l'éducation de ministres passagers. Mais ne leur manquait-il pas à la longue cette connaissance des hommes et des choses de l'extérieur qu'on n'apprend bien qu'en vivant de la vie qu'on mène à l'étranger, qu'en respirant l'air qui y circule ? Alors que tant de choses ont changé dans le monde depuis trente ans, il pouvait paraître singulier que l'homme chargé d'ouvrir les yeux de nos ministres des Affaires Étrangères sur ce qui se passait ait eu l'extraordinaire fortune de rester immuable et serein au milieu de ces changements, de couler des jours tranquilles, délicatement occupés d'ailleurs, à la même place, dans les mêmes bureaux, n'ayant devant lui d'autre horizon que celui de la place des Invalides et du quai d'Orsay.

Cette constatation faite, nous n'en serons que plus à l'aise pour rendre justice à l'homme qui quitte honorablement les hautes fonctions dont il était revêtu depuis près de dix ans et dans lesquelles il avait eu maintes occasions de faire preuve de solides qualités : sa bonne grâce était légendaire; il passait avec raison pour un maître dans l'art d'écrire dans une langue fine, élégante et délicate, qui avait fait école : noblesse littéraire oblige. Un diplomate si justement soucieux de la forme, c'est-à-dire du style, n'était pas assurément insensible au fond, c'est-à-dire à la politique. Mais là quelle prudence éclairée, quelle circonspection en éveil, quelle instinctive réserve devant toute initiative trop hardie, devant l'inconnu que comporte toute marche en avant, quel respect du *statu quo*, des situations acquises, quelle admirable connaissance des traités qui les consacrent et des nécessités internationales qui s'y rattachent!

Le successeur de M. Nisard à la tête de la direction politique est et devait être un diplomate de la « carrière » extérieure, du moment qu'il s'agissait non d'une vacance fortuitement survenue, mais d'une réforme utilement poursuivie. C'est même la raison qui a écarté M. Jusserand d'un poste enviable autant qu'envié, auquel il aurait eu tous les droits de prétendre par l'ancienneté de ses services à la direction politique. Mais deux années passées à Londres comme conseiller d'ambassade ne pouvaient être considérées comme suffisantes pour transformer en diplomate actif un fonctionnaire sédentaire depuis 1880, si distingué fût-il. M. Jusserand remplaçant M. Nisard, il n'y aurait eu rien de changé au quai d'Orsay. Le même souci de la forme y aurait régné, sans changement appréciable dans la préoccupation du fond, qui n'aurait pas cessé d'être une politique au jour le jour, faite avant tout de silence prudent et de recueillement.

Ce que sera M. Raindre comme directeur politique, l'avenir nous le dira. Mais l'on est du moins assuré qu'il apportera avec lui le précieux langage qu'un diplomate de sa valeur aura dû recueillir dans son long séjour à l'étranger, en Egypte, à Berlin, à Luxembourg et à Copenhague. On sait, d'autre part, qu'il est doué de perspicacité et d'énergie et que, chez lui, la réflexion ne tue pas la décision, mais la mûrit. Conseiller sûr et loyal, il sera pour M. Delcassé le collaborateur aux vues larges et élevées, apportant son contingent personnel d'informations et d'appréciations indépendantes tout en s'inspirant de la direction générale donnée par le ministre, conformément à la ligne politique du gouvernement de la République.

Le mouvement diplomatique ne s'en est pas tenu aux mutations que comportaient le départ de M. Nisard et l'arrivée de M. Raindre. Il y avait à pourvoir à l'ambassade de Constantinople laissée vacante par la nomination à Londres de M. Paul Cambon. Ce n'est pas à un diplomate de profession que l'on a fait appel pour combler cette vacance. Il n'y a rien là qui nous émeuve. Les hautes fonctions de l'État ne sont pas l'apanage exclusif de quelques-uns. Il nous suffit de savoir que ceux qui sont appelés à les occuper soient, chacun dans leur sphère, à la hauteur de la tâche qui leur incombe.

C'est bien assurément le cas de M. Constans. Quand on a dirigé les affaires de l'État, qu'on a joué dans le gouvernement de la République le rôle de M. Constans, qu'on a été un bon ministre et un ministre heureux, et qu'on a le désir légitime de se rendre, à nouveau, utile à son pays, comment s'étonner qu'on soit jugé apte à remplir une importante mission diplomatique en Europe, alors surtout qu'on a réussi dans une mission de même nature en Chine, plus de dix ans avant. En vérité, nous ne voyons, quant à nous, aucun inconvénient à la nomination de M. Constans comme ambassadeur. Il est de ces hommes qui ne sont jamais inférieurs à leur

besogne, si difficile soit-elle. Et celle d'un ambassadeur à Constantinople l'a été, l'est, et le sera. Il n'y a pas de terrain plus mouvant où il faille plus de prudence, — M. Constans n'en manque pas, — plus d'énergie aussi, — M. Constans n'en est point dépourvu. Nous serions, dès lors, tout à fait rassuré si notre nouvel ambassadeur avait eu le loisir de faire, de la question d'Orient ou, plutôt des multiples problèmes politiques, ethnographiques, historiques, géographiques qui s'y rattachent, une étude complète, approfondie, de nature à lui rendre presque connus et comme familiers, à l'avance, les hommes et les choses de l'Orient qui vont se mouvoir devant lui.

Cette connaissance préalable du grand drame qui se joue depuis si longtemps sur la scène du Levant, paraît indispensable à qui veut s'engager d'un pied ferme dans les coulisses où manœuvrent tous les ressorts, et d'où partent tous les coups de théâtre. M. Paul Cambon lui a dû le rôle prépondérant qu'il a joué avant, pendant et après le conflit gréco-turc et les affaires de Crète. Telle initiative qu'il a suggérée et comme imposée à son ministre, M. Hanotaux, tel langage énergique, qui eût été intolérable partout ailleurs qu'à Constantinople et qui là était impérieusement nécessaire, ne s'expliquent que par la profonde connaissance de la Turquie et de son rôle en Europe. Pas plus que M. Constans, M. Cambon n'avait fait sa carrière en Orient. Mais personne plus que lui n'en avait, à fond, étudié l'histoire, ce bréviaire des véritables diplomates qui, dans le passé, savent lire le présent et prévoir l'avenir.

Allemagne. — *La Situation politique.* Il est utile de suivre les manifestations de l'opinion publique en Allemagne, depuis que M. Chamberlain a parlé en termes si cordiaux de « ses chers amis d'Allemagne » ; le discours de M. de Bulow en réponse à celui de M. Chamberlain, parut en Angleterre un peu froid quand il se contenta de constater une communauté d'intérêts — du reste très contestable — entre l'Allemagne et la Grande Bretagne.

Depuis ce moment, l'opinion publique est partagée entre trois courants : le premier s'en tient à la Triple Alliance, telle qu'elle existe, sans se laisser influencer ni par les manifestations britanniques ni par les germes de désaccord que l'expulsion de sujets tchèques de Prusse et la déclaration du comte Thun, faisant allusion à l'application éventuelle de mesures réciproques, ont cependant fait naître dans plus d'un esprit.

Un autre s'inspire de la doctrine de Bismarck : les préoccupations du gouvernement russe dépendront toujours des dispositions de la politique allemande à l'égard de l'Angleterre, et le premier souci du gouvernement allemand doit être de consolider ses bonnes relations avec la Russie. Cette doctrine vient d'être reprise par les *Nouvelles de Hambourg :* « Une intimité plus accentuée entre l'Allemagne et

l'Angleterre troublera la quiétude de Saint-Pétersbourg » et ce grand journal ajoute : « L'Allemagne aurait grand tort de ne pas tenir compte du mouvement d'opinion qui se produit à Paris, de ne pas attendre le moment favorable et de se refuser à une entente correcte avec la France sur une question d'intérêt vital pour l'Europe? »

Ce langage est à retenir, surtout quand il est complété par cette remarque qui nous paraît absolument fondée : « Le discours de M. Chamberlain est inspiré par le désir d'enlever à la France un point d'appui en Europe, plutôt que par le souci d'un véritable rapprochement avec l'Allemagne. »

Le troisième courant est celui des « milieux dirigeants », ou pour parler plus franchement, du parti militaire; ce parti qui n'a de raison d'être que par le désir de faire la guerre, lui aussi, à l'Ouest ou à l'Est, n'entend pas manquer de but. Or, si la neutralisation de l'Alsace-Lorraine proposée par l'*Indépendance belge* ou l'échange de l'Alsace-Lorraine contre une colonie française proposé par M. Lalance, ancien député protestataire au Reichstag, était suivi d'effet, évidemment ce serait la ruine des cadres des armées permanentes : et la *Gazette de Cologne* combat l'idée d'un arrangement avec la France, tandis que la *Gazette de la Croix* préfère l'entente avec l'Angleterre.

On le voit, les opinions en présence sont très différentes, et il est particulièrement important de remarquer que les organes officieux n'ont pas adopté une manière de voir, ce qui paraît indiquer que le gouvernement allemand hésite encore.

Son hésitation est d'autant plus explicable que le dissentiment entre l'opinion de Vienne et l'opinion de Berlin paraît s'accentuer plutôt que se dissiper, à propos des droits de chacun des gouvernements d'assurer à sa guise la police des étrangers et qu'on semble croire à Berlin que, depuis le voyage du comte Mouraview à Vienne, cet automne, l'amitié de François-Joseph et de Nicolas II se serait resserrée plus solidement.

D'autre part, en France, il ne semble pas que le Gouvernement se préoccupe sérieusement des éventualités que la mobilisation de la flotte britannique, les grands travaux de défense de Gibraltar et les humiliations nouvelles que la presse d'outre-Manche cherche à nous imposer, à propos de la concession française de Shanghaï par exemple, devraient suggérer à un esprit réfléchi. S'il en était autrement, la presse officieuse française aurait une autre manière d'envisager les faits, mais elle se contente avec des informations, d'être, dans ses articles de fond, contradictoire du jour au lendemain comme pour se conformer aux vues changeantes de notre ministre des Affaires Étrangères. Quelle opinion voulez-vous, dans de pareilles et aussi graves conjonctures, que M. de Bulow et le gouvernement allemand se fassent de notre pays? M. V.

Berlin, 24 décembre 1898.

La question d'Alsace-Lorraine. — La *Revue générale de Droit international public* vient de publier, dans son dernier numéro, deux études fort intéressantes : *la Question du désarmement et la note du Tsar Nicolas II* d'une part, *la Question d'Alsace-Lorraine est-elle insoluble*, d'autre part.

Indiquons aujourd'hui la solution de cette dernière.

L'auteur anonyme que nous croyons reconnaître dans l'entourage de M. Delcassé déclare très justement d'abord qu'à bien des égards, la France et l'Allemagne seraient faites pour s'entendre.

« On a dit bien souvent que par leurs défauts comme par leurs qualités, elles se complètent; qu'à elles deux, ou à elles trois si la Russie entrait dans la combinaison, elles formeraient un faisceau qui assurerait à jamais à l'Europe, paix, prospérité, légitime prédominance ; et qu'en réalité rien ne les sépare, ni dans le passé, ni dans le présent, rien... que cette malheureuse question d'Alsace qui, pour toutes deux, touche aux fibres les plus profondes. »

L'auteur écarte les solutions sur lesquelles il ne croit pas d'accord, de concession réciproque possible, et il paraît considérer que la neutralisation soulève, au point de vue des sentiments des deux pays, comme aux points de vue militaire et économique des objections définitives : nous espérons qu'il se trompe.

Il conclut enfin en adoptant la solution que le contre-amiral Réveillère a suggérée récemment et qui consisterait à demander pour l'Alsace-Lorraine une situation analogue à celle des Iles normandes (Jersey, Guernesey) vis-à-vis de la Couronne d'Angleterre. Ces îles font partie du Royaume-Uni; les Anglais y tiennent garnison, mais au point de vue « civil », elles jouissent de la plus large autonomie.

Ce principe est parfaitement acceptable pour l'Empire allemand, ce qui, on en conviendra, est important puisque ce qu'on recherche c'est la solution pacifique d'une pareille question ; serait-il acceptable pour la France? Non si nous voulons demeurer uniquement puissance continentale; oui si nous entendons que l'Europe continentale garde, par la France et par l'Allemagne, une influence déterminante dans les affaires extra-européennes qui chaque jour prennent plus d'importance. Aussi concluons-nous volontiers avec l'auteur :

« La France et l'Allemagne ont-elles un intérêt quelconque à ce que l'Alsace reste à jamais entre elles un fossé infranchissable au lieu de devenir un pont, un trait d'union ? Nous ne le pensons pas. Nous sommes convaincu qu'en laissant subsister entre elles cette pomme de discorde, elles ferment les yeux à leurs intérêts vitaux; c'est ce qui nous a encouragé à appeler sur le projet formulé par M. l'amiral Reveillère la très sérieuse attention des spécialistes et des hommes de paix. »

Soudan Occidental. — *Les opérations militaires.* — On sait qu'un crédit supplémentaire de 2.160.000 francs a été demandé pour faire

face aux dépenses militaires du Soudan français. Le gouvernement, à l'appui de la demande de crédit, fait connaître les motifs pour lesquels l'état politique du Soudan, au cours de cette année, a nécessité une augmentation notable des dépenses prévues. Nous reproduisons ce document qui constitue un exposé complet des opérations militaires récentes dans le Soudan.

La nécessité de garder les approches de Tombouctou et de faire reconnaître définitivement notre souveraineté dans les régions du haut et du moyen Niger, avait amené, en 1897, l'occupation effective par nos troupes de la boucle immense formée par le grand fleuve africain. Notre pénétration dans les territoires du Sud-Ouest s'accomplissait progressivement lorsque, dans les premiers mois de cette année, surgit un incident de nature à compromettre les importants résultats acquis jusqu'à présent.

Un allié douteux, le sultan de Sikasso, accueillit par des hostilités ouvertes une mission pacifique, celle du capitaine Morisson, qui lui avait été envoyée pour sonder ses dispositions. L'injure faite à la France ne pouvait rester impunie, sous peine de voir ruiner entièrement notre influence et notre prestige. Le département dut se résoudre à une action militaire contre le fama Babemba, et la prise de Sikasso, sa capitale, nous rendit maîtres de ses États, ainsi que des pays arrosés par la rivière Bani et ses affluents.

Mais, sur ces entrefaites, et espérant profiter des embarras qui nous étaient suscités à Sikasso, notre adversaire acharné dans le Soudan, l'almamy Samory, reprit la campagne et vint ravager le territoire de Kong, menaçant même de nous enlever ce point stratégique important, qui constitue notre seul débouché vers le golfe de Guinée et nos possessions de la Côte-d'Ivoire.

Plusieurs petites colonnes expéditionnaires furent immédiatement formées pour atteindre cet irréconciliable ennemi et le réduire à merci. Grâce au courage et au dévouement de nos soldats, toutes nos opérations ont admirablement réussi. Poursuivi à outrance, Samory vit sa puissance militaire brisée, ses meilleures troupes dispersées, et lui-même fut pris sur les bords de la rivière Cavally, aux confins de la république de Liberia. Cette capture, dont le résultat est des plus glorieux pour nos armes, couronne heureusement les efforts déployés par nos troupes dans une lutte constante de près de huit années: elle fait disparaître les dernières traces de la rébellion soudanaise et assure, sans conteste, notre domination sur toute l'étendue d'un vaste empire. L'ère de la conquête est, il faut l'espérer, définitivement close pour le Soudan.

Afin d'organiser promptement, au point de vue politique et administratif, les territoires conquis, l'état-major du Soudan a dû être augmenté de douze officiers.

D'autre part, les colonnes expéditionnaires de Sikasso et de Kong ont été munies seulement des approvisionnements indispensables et pour ainsi dire armées à la légère ; mais, malgré les soins apportés à cet égard, les opérations s'effectuant sur de grandes distances et le manque absolu de voies de communication régulières rendant très difficile et très onéreux le transport des vivres, des munitions et du matériel de toute nature, il en est résulté un relèvement très sensible dans les dépenses des services des subsistances et des transports.

De plus, les événements militaires de cette année ont créé au département l'obligation de compléter immédiatement les moyens de défense de la colonie, et d'importants envois de fusils, de cartouches, d'effets et d'objets de grand équipement ont dû être effectués pour faire face à toutes éventualités.

Enfin, les négociations qui ont abouti au traité du 14 juin 1898, délimitant les possessions anglaises sur le bas Niger, ont amené pour la protection de nos frontières l'installation de postes militaires dont l'établissement a occasionné un surcroît de charges absolument imprévu.

RENSEIGNEMENTS ÉCONOMIQUES

I. — EUROPE

Italie. *Le commerce des vins italiens en Egypte.* — Au cours de la période quinquennale 1892-1896, l'importation italienne en Égypte peut se résumer, pour les vins, par les chiffres suivants :

ANNÉES	VIN EN BARIQUES		VIN EN BOUTEILLES	
	QUANTITÉ	VALEUR	QUANTITÉ	VALEUR
1892	32.095 hectol.	738.000 fr.	866 centaines	126.000 fr.
1893	33.036 —	760.000 —	1287 —	206.000 —
1894	21.764 —	501.000 —	1555 —	249.000 —
1895	26.410 —	687.000 —	1566 —	251.000 —
1896	27.257 —	790.000 —	1850 —	240.000 —

Si maintenant on examine quels sont les vins italiens les plus recherchés en Egypte, on constate que les vins de la Pouille sont classés les premiers (54 %) ; ensuite viennent les vins siciliens (37 %), puis ceux de la Toscane (6 %) et enfin ceux du Piémont (3 %). Le prix modique des vins de la Pouille est la raison pour laquelle ces vins sont les plus demandés sur le marché égyptien, où leur consommation tend à augmenter, en dépit de la concurrence que leur font les vins venus de Grèce [1].

[1] S. Tugini : *Del commercio dei vini italiani in Egitto* (*L'Esplorazione commerciale*, 1898. nos 3, 4, 5, p. 135-136).

Russie. — *Commerce extérieur.* — Le commerce extérieur de la Russie pendant le premier semestre de 1898 a été à l'exportation de 291,6 millions de roubles contre 225 millions l'an dernier, soit une plus-value de 33 % environ et l'importation de 216,5 millions contre 203.

L'écart entre les exportations et les importations est de 75 millions en 1898 contre 22 millions en 1897. Il a été importé 76,9 millions de métaux précieux en 1898, 46 millions en 1897. Les recettes de la douane ont été de 92 millions en plus-value de 15 % [1].

IV. — AFRIQUE

Algérie. — *Importance croissante du port d'Alger.* — D'une récente statistique relative au port d'Alger, publiée par les soins du service des Ponts et Chaussées, il résulte que la prospérité de ce port ne cesse de se développer. Ce port est actuellement le sixième de la France par l'effectif des marchandises, et il se place au second rang pour le tonnage de jauge ; son mouvement commercial suit une marche ascendante telle que ses quais et terre-pleins sont devenus insuffisants. Envisagé aussi bien comme port de guerre que comme port de pêche, port de refuge, port marchand ou port de ravitaillement, Alger possède une très grande importance. Au point de vue économique — le seul à retenir ici — il joue un rôle chaque année plus considérable avec ses 245 bateaux de pêche (dont 3 vapeurs) montés par 1.750 hommes, et avec un tonnage croissant d'année en année. Alors, en effet, qu'en 1896, Alger avait compté un effectif de 1.174.870 tonnes de marchandises, il en a compté l'année dernière, 1897 : 1.372.672, ce qui le met après Marseille, le Havre, Bordeaux, Dunkerque et Rouen, avant Saint-Nazaire, Bayonne, Cette, Nantes et Oran. A l'entrée et à la sortie, on y a enregistré, en 1897, 8.554 navires jaugeant 7.093.852 tonnes (Marseille : 15.915 navires et 10.682.203 tonnes) ; enfin, en ce qui concerne le tonnage des navires chargés, le chiffre obtenu en 1897 a été de 2.384.114 tonnes, ce qui place Alger après Marseille (8.888.022 tonnes), le Havre (4.662.649 tonnes) et Bordeaux (2.819.330 tonnes). Malheureusement, ce port manqne encore d'espaces abrités suffisamment étendus ; le jour où ce *desideratum* sera comblé, on peut prédire à la rade d'Alger un nouvel essor et une place de tout premier ordre au point de vue économique dans la Méditerranée occidentale [2].

Algérie. — *Récents progrès de l'agriculture dans le Sahara algérien.* — On sait que la Société agricole et industrielle du Sud africain, que dirige M. Georges Rolland, a entrepris, dans le Sahara de Constan-

---

[1] *Revue d'Orient et de Hongrie*, 10 décembre 1898, n° 35.
[2] *Le port d'Alger* (*Politique coloniale*, 19 novembre 1898).

tine, dans la région de l'Oued Rir', la création et l'exploitation d'un certain nombre de centres de colonisation. Ourir, Sidi Yahia, Il Ayata, voilà les trois oasis, voilà les nouveaux centres de colonisation créés et exploités par l'actif et intelligent ingénieur ; il y a été réalisé, au cours de ces dernières années, au point de vue agricole, une série de progrès d'un très réel intérêt économique. En ce qui concerne la culture du palmier dattier (qui forme naturellement la base de toute exploitation agricole saharienne), le labour à la charrue, les plantations en vases et pépinières, la canalisation en terre cuite des rigoles d'arrosage, sont les principaux progrès réalisés par la Société du Sud algérien, qui en retire économie et avantage au point de vue des plantations nouvelles comme à celui de l'arrosage. Quant aux cultures accessoires entre les palmiers et sous leur ombrage, les plus répandues dans l'Oued Rir' sont celles de l'orge et de la luzerne; il faudra bientôt, semble-t-il, y ajouter celle de l'asperge, qui a pleinement réussi à Ayata ; peut-être parviendra-t-on, dans quelque temps, à vendre comme primeur en Europe, sur une assez large échelle, des asperges provenant de l'Oued Rir'. Ce sera un nouveau progrès réalisé, dont l'heureux complément serait l'introduction dans la contrée d'une plante fourragère venant naturellement ou avec peu de soins dans un sol tel que celui de l'Oued Rir', et permettant d'y élever le bétail nécessaire pour fournir l'engrais indispensable à toute culture [1].

Etat libre d'Orange. — *L'élevage du bétail.* — Sur les 12.832.929 hectares qui composent la superficie totale de l'État libre d'Orange, il n'y en avait que 102,000 qui fussent cultivés en l'année 1890; Tout le reste du pays était abandonné à l'état de pâturages constituant ce que les Boers appellent le *veld*, et servait à l'élevage du bétail. Aussi s'explique-t-on le nombre considérable de têtes de bétail gros et menu existant dans l'État libre d'Orange; voilà en réalité la seule richesse de cette république.

Cette richesse est d'ailleurs loin d'être négligeable, étant donné surtout que le pays se trouve dans des conditions particulièrement favorables pour l'élève des chevaux, et très propice aussi pour l'élevage des animaux de la race bovine, de la race ovine et de la race caprine. On compte au total dans la contrée (d'après le recensement de 1890) :

248.578 chevaux.
19.782 ânes et mulets.
276.037 bœufs de trait (dressés).
619.020 bœufs non dressés, vaches et veaux.

---

[1] *Les progrès récents de l'Agriculture au Sahara* (*Bull. soc. Agriculture de France*, juin 1898.)

703.381 moutons de la race du Cap.
5.916.611 moutons mérinos.
627.617 chèvres angoras.
230.518 chèvres de la race ordinaire.
34.787 porcs.

Ainsi s'explique que la production de la laine ait été en 1890 de 59.549 balles, et l'exportation des peaux de 383.460 pièces. Ce serait une autre branche de l'élevage, susceptible de donner aussi un grand rendement, que l'élevage de l'autruche; mais il n'y avait encore en 1890 que 1,461 autruches domestiquées dans l'État libre d'Orange[1].

II. — ASIE

Indo-Chine française. — *Les charbonnages du Tonkin.* — Des études poursuivies avec persévérance depuis l'année 1881, sur la richesse du Tonkin au point de vue houiller, il résulte que cette colonie est entièrement sillonnée de dépôts carbonifères. Si la qualité n'en est point parfaite, du moins dans les centres actuellement exploités (Kébao, Hongay, Quang-Yên, Dong-Triên, Yen-Tay, Laô-Kay, etc.), il convient cependant de remarquer que l'usage des charbons du Tonkin se répand de plus en plus. L'importance des gisements étant considérable, l'exploitation en deviendra une source de revenus pour la colonie; c'est ce qu'il est permis de conclure de l'examen du tableau suivant, montrant les progrès de la production en charbon des principaux gisements du Tonkin en 1895, 1896 et 1897.

MINES		1895		1896		1897	
		TONNES	FRANCS	TONNES	FRANCS	TONNES	FRANCS
Kébao....	Charbon en roche..	993	12.182	28.948	326.622	60.580	68.697
	Briquettes	2.643	35.880	6.391	152.850	1.826	18.964
Hongay...	Charbon criblé...	71.523	792.304	91.618	1.005.511	132.107	1.371.000
	Briquettes			60	1.800	2.805	28.050

Dans ces chiffres totaux sont compris les chiffres de la consommation locale pour le ravitaillement des navires aussi bien que ceux de l'exportation pour la France et pour l'étranger.

[1] D'après Charles Iven (*Mouv. géogr.*, 2 nov. 1898, col. 575, 576).

Empire ottoman. — *Mouvement de la navigation dans le golfe Persique.* — Au cours de l'année 1312 de l'Hégire (13 mars 1896, 12 mars 1897), le mouvement de la navigation a été, dans les deux ports ottomans du golfe Persique, Bassora et Faô, à peu près le même que pour l'exercice précédent; on a pu cependant constater une diminution, très légère toutefois. Comme les années précédentes, ce sont l'Angleterre, la Turquie, le Zanzibar, la Perse, la France, l'Autriche-Hongrie qui ont participé à la navigation du golfe Persique; mais une seule nation fait à elle seule les trois quarts du mouvement maritime, l'Angleterre, avec 143,670 tonnes, soit 74,9 %. C'est à une énorme distance derrière elle qu'arrive la Turquie (16,379 tonnes, soit 8,6 %); quant à la France, elle n'a participé que pour 4 % (7,911 tonnes) au mouvement de la navigation dans le golfe Persique[1]. Quand donc nos négociants se décideront-ils à engager énergiquement la lutte avec leurs concurrents, et à regagner par leur intelligente initiative et leur persévérance les marchés que leur insouciance leur a fait successivement perdre ? On constate un léger progrès dans la reprise des relations commerciales avec l'empire ottoman; mais cela est-il suffisant pour reprendre le rang auquel nous avons droit[2].

III. — AMÉRIQUE

États-Unis. — *Production du pétrole.* — En 1897 la production du pétrole brut a été aux États-Unis de 60,658,081 barils[3]. En comparant ce chiffre à celui qu'elle avait atteint en 1896 (60,960,363 barils), on constate une légère diminution, inférieure même à 1 % (02/3 %).

La récolte du coton en 1897. — Dans l'année cotonnière qui va du 1er septembre 1897 au 31 août 1898, la récolte est évaluée à 11.180.960 balles; le progrès est réel sur l'année précédente (8.714.011). En ce qui concerne les exportations, elles sont aussi beaucoup plus considérables, puisqu'elles ont atteint 7.532.610 balles en l'année 1897, alors qu'elles ne s'étaient élevées qu'à 5.968.422 en 1896.

Quant aux filatures, elles ont pris pour leur part 3.504.018 balles de coton, de telle sorte qu'il reste un stock disponible de 176.000 balles[4].

Mexique. — *Notes économiques sur l'Etat de Durango.* — Il ressort de

---

[1] Monod : *Les charbonnages du Tonkin* (*Bulletin économique de l'Indo-Chine*, 1er juillet 1898, p. 2-10.

[2] *Bulletin mensuel de la Ch. de commerce française de Constantinople*, 31 août 1898, p. 129.

[3] *Bulletin de la Chambre de Commerce fr. de New-York*, septembre 1898, p. 10.

[4] *La récolte du coton...* (*Bull. ch. de commerce de New-York* septembre 1898, p. 6).

renseignements communiqués par M. Schoenfeld, vice-consul de France à Tampico, à la Société de Géographie, que l'industrie minière est très développée dans l'état de Durango, un des plus montagneux du Mexique; mais il est impossible de se rendre compte du rendement des mines exploitées, les Compagnies propriétaires ne donnant pas au public de comptes rendus de leurs opérations. Il est certain, dans tous les cas, que des progrès très importants peuvent être accomplis; bien des richesses du sous-sol deviennent inexploitées (telle la célèbre montagne du fer ou *Lerro del Mercado*) et il en sera ainsi jusqu'à ce que les progrès de la civilisation et une immigration systématique procurant au pays de Durango les bras, l'eau, le combustible et les voies de communication nécessaires, leur mise en valeur deviendra moins difficile et plus rémunératrice.

Au point de vue agricole, le coton entre pour près d'un tiers dans la valeur totale des produits (3.351.600 piastres sur 9.668.021 en 1896-1897); le maïs (2.010.628 piastres) et la canne à sucre (1.852.120 piastres) sont aussi des produits qui donnent un réel revenu.

Les villes de Durango et de Nombre de Dios possèdent des fabriques de cotonnades et d'étoffes de laine; de nombreux moulins à farine sont disséminés sur la surface de l'État. Quant aux faïences de Durango, aucun renseignement n'a pu être obtenu sur elles.

Le caractère montagneux du pays n'a pas permis l'établissement de voies de communication; le chemin de fer *Central* n'en dessert que la lisière orientale, de Tarcon à Saez (soit une distance de 104 kilom.) au moyen de sept stations, dont une seule, Mapime, offre quelque importance.

Henri FROIDEVAUX,
Agrégé d'histoire et de géographie,
Dr ès lettres.

BIBLIOGRAPHIE

La mission lyonnaise d'exploration commerciale en Chine. Lyon. Rey et Cie. 1 vol. in-4°.

Cet ouvrage est considérable : la masse des renseignements rapportés par la mission qui, pendant trois ans, a parcouru la partie méridionale et orientale de la Chine serait écrasante si l'exposé méthodique qui est fait, les itinéraires et les cartes entièrement nouvelles et l'illustration même d'après les photographies rapportées de tous les points ne donnaient à ce grand recueil un ordonnancement clair où facilement le lecteur se retrouve.

Plus qu'aucune autre, notre revue a fait connaitre les premiers travaux de cette mission : nos lecteurs ont déjà ,par conséquent, une idée de l'œuvre accomplie. C'en est assez pour que nous n'hésitions pas à leur conseiller de lire l'ouvrage complet : ils y trouveront une mine inépuisable de renseignements de toute nature sur la Chine et le Tonkin.

Volontiers les Anglais déclarent que le commerce de la Chine leur appartient, et M. Curzon a cité le 1er mars dernier le chiffre de 82 % comme étant celui de la proportion du commerce anglais par rapport au commerce total chinois. La majoration est considérable et tient à ce que les douanes chinoises qualifient d'anglaises toutes marchandises sortant de Hong-Kong; en réalité, sur un commerce extérieur montant à 1.365 millions de francs, la Grande Bretagne ne participe que pour 45 %.

Sur 636 maisons de commerce étrangères en Chine, 374 étaient anglaises en 1897 ; sur 11.600 étrangers, on compte 5.000 ressortissants britanniques. Ainsi après la Grande-Bretagne il reste en Chine d'autres intérêts étrangers considérables : parmi ceux-là la France est au premier rang avec l'Indo-Chine avec un mouvement d'échanges de 228 millions de francs. Il est vrai de dire que nos importations de soie sont 40 fois plus considérables que nos ventes qui ne dépassent guère cinq millions, mais il dépend précisément de nous de réserver à notre pays, par l'activité de nos commerçants, une part importante des transactions que l'ouverture des voies de navigation et la création prochaine de voies ferrées ne manqueront pas de développer.

Depuis les ouvrages que les Pères Jésuites ont publiés à la fin du siècle dernier, il n'y avait pas eu d'enquête générale sur la Chine en dehors de celle de Lagrenée en 1843; la mission lyonnaise a clôturé ses travaux : puissent-ils n'être pas seulement utiles à nos concurrents, et nos commerçants exportateurs penseront-ils à y trouver quelque enseignement ? Il est permis d'en douter quand on sait que le ministère des affaires étrangères n'a pas cru devoir demander une seule fois communication des travaux de cette mission au moment où ces renseignements, absolument uniques en Europe, eussent été précieux à un ministre soucieux des intérêts de la France en Chine.

H. P.

La Carte du Monde. — La maison JUSTUS PERTHES, de *Gotha*, vient de faire paraitre la douzième édition de la *Carte du Monde*, qui donne un aperçu du réseau régulier de la navigation à vapeur et des grandes voies terrestres, de la navigation à voiles, des courants marins, de la distribution des vents, des lignes de déclinaison, de la marche des glaces flottantes, du réseau télégraphique universel.

Cette carte s'adresse à tous, et sa valeur scientifique est égale à sa valeur pratique; elle est aussi indispensable au commerçant qu'au marin ou au savant, car elle indique la direction et le but du mouvement des grands centres de transport et des communications terrestres et maritimes. Le commerçant français, en particulier, ne pourrait s'en passer depuis l'accroissement considérable de l'empire colonial de la France.

Les corrections et les améliorations introduites dans les différentes planches sont telles qu'il est permis d'affirmer que cette nouvelle édition forme une œuvre absolument nouvelle : elle a en outre bénéficié des grands perfectionnements dont a été l'objet l'impression polychrome.

La « Carte du Monde » a sur les Atlas qu'on est forcé de feuilleter, l'avantage de présenter une vue d'ensemble des États politiques avec leurs dépendances. Son développement est tel, et les détails qu'elle contient sont si nombreux que les Mappemondes des atlas les plus renommés ne peuvent lui être comparées.

Le prix de cette carte collée sur toile comme carte murale est de 27 fr. 50; pliée dans un carton toile, 25 francs; dans carton maroquin, 30 francs.

La carte est également fournie en 4 feuilles, non montée, au prix de 17 fr. 50.

P. C.

PIERRE D'ESPAGNAT. — **Jours de Guinée.** — Perrin et Cie, libr. Paris, 1899.

On lira avec intérêt cet ouvrage qui mérite d'être retenu au milieu de la production annuelle de nos voyageurs coloniaux : c'est le récit des impressions recueillies sur la côte, dans la forêt, à l'intérieur de la Guinée, et le souci que l'auteur a apporté à la clarté et à l'élégance de ses tableaux ne fait qu'ajouter à leur intérêt.

La rudesse et la sincérité, seules qualités des premiers explorateurs, ne suffisent plus à de pareils récits trop souvent dépourvus de tout art. M. d'Espagnat n'est pas seulement un voyageur bien informé, c'est un esprit très cultivé chez lequel mille incidents du voyage suggèrent des réflexions pleines d'originalité et intéressantes à retenir : ce livre est d'un homme de lettres autant que d'un voyageur.

H. P.

La Vie à Madagascar, par Henri MAGER, Firmin-Didot, Paris, 1898.

M. Henri Mager est connu depuis longtemps par ses atlas coloniaux qui, il y a quelque dix ans, contribuèrent largement à la vulgarisation de la géographie de nos possessions lointaines. Mais, non content de dresser pour la jeunesse studieuse de belles et bonnes cartes, il a voulu explorer à son tour la grande île africaine : il nous avait déjà donné l'an dernier un rapport très étendu sur la situation économique de Madagascar; aujourd'hui il complète son œuvre par un récit détaillé de sa mission de 1896-97. Son livre est un véritable guide, renfermant tous les renseignements nécessaires au futur colon, sans que le côté anecdotique et pittoresque soit négligé : il donne des notions précises aux jeunes gens et même aux enfants, tout en s'adressant de préférence aux hommes d'étude. L'affluence des récits de voyage est telle en ce moment, qu'il n'est pas inutile de signaler au public un ouvrage vraiment sérieux : celui-ci est du nombre.

J. FRANCONIE.

L'Europe et l'Égypte, Nicolas NOTOVITCH, Ollendorff, 1898.

Ouvrage de polémique, dans lequel l'auteur cherche à mettre en lumière les procédés perfides employés par l'Angleterre pour s'implanter en Égypte et en bannir l'influence française. Cette thèse ne saurait nous déplaire, surtout à l'heure actuelle, et venant d'un étranger. Aussi félicitons-nous M. Notovitch d'avoir hardiment posé la question de la neutralité de l'Égypte, sans toutefois espérer une prompte solution.

J. F.

Atlas historique. Formation des États européens, par MM. H. VAST et G. MALLETERRE. Paris, Ch. Delagrave. 1 vol. in-4.

Voici un atlas très intéressant et très pratique, qui sera beaucoup consulté, non seulement par les élèves (car il est conforme aux programmes de l'Enseignement secondaire, classique et moderne), mais par les parents des écoliers pour qui il aura été acheté. Les cartes en sont claires, d'une lisibilité parfaite (bien que sans cette graduation de caractères qui constitue une des innovations les plus heureuses des Vidal de la Blache); le texte qui les accompagne, pour être très succinct, n'en constitue pas moins un bon commentaire de chaque carte, et un bon memento historico-géographique. Enfin une magistrale introduction (*Histoire et Géographie*) signée du général Niox, montre, comme il convient l'influence réciproque des deux sciences l'une sur l'autre.

L'ensemble est donc excellent, inspiré d'ailleurs complètement des atlas plus complets de géographie historique publiés dans ces dernières années. Il y a peu à y reprendre, car les différences orthographiques observées çà et là entre le texte et la carte. (Pl. 11 : *Irminsul* et *Irmensul;* pl. 16 : *Grutli* et *Rutli;* pl. 24 : *Suse* et *Suze;* etc.) sont tout à fait insignifiantes. Une seule faute réelle s'y trouve (pl. 16); depuis longtemps, en effet, M. Alfred Grandidier a prouvé que la découverte de Madagascar remonte à l'année 1500. et non à 1506.

Henri FROIDEVAUX.

Répertoire bibliographique des principales Revues françaises pour l'année 1887, par D. JORDEL. Préface de Henri STEIN. Paris, Per Lamm, librairie-commissionnaire, 1898.

Si, malheureusement, la crise du livre ne tient pas seulement à la prudence exagérée des libraires et si les ouvrages d'histoire trouvent difficilement des acheteurs, c'est que les revues sont devenues les moyens les plus pratiques d'information scientifique.

Dans les revues, le lecteur trouve tout ce qu'il veut savoir; le tout est de bien chercher. Le nombre des revues s'est tellement développé, leur spécialisation se précise de plus en plus dans de telles conditions, qu'à moins d'une connaissance parfaite de chacune d'elles, on s'y perd.

Ce répertoire a pour objet de permettre à chacun de trouver ses références sans difficulté. Mais pour assurer un succès auquel nous applaudirons, il est à désirer que chaque année il paraisse régulièrement dans le premier trimestre. Ainsi, il sera indispensable sur la table de tout homme de science et de tout publiciste.

Revue d'Europe. — Nouvelle publication bimensuelle, littéraire, politique, économique, à laquelle nous souhaitons bon accueil.

L'Administrateur-gérant : P. CAMPAIN.

Paris. — Imprimerie F. Levé, rue Cassette, 17.

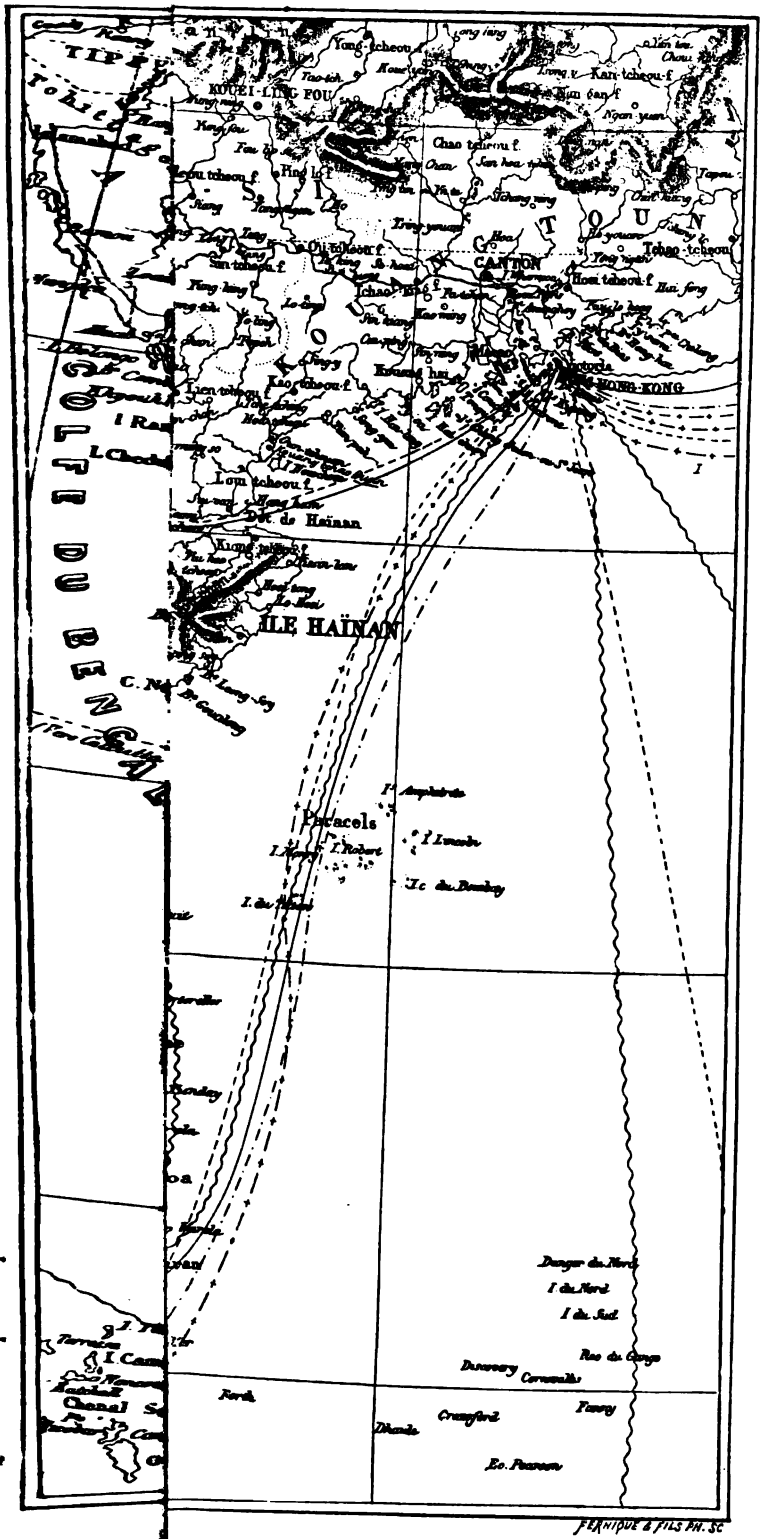

Questions Diplomatiques et Coloniales N° du 1er Janvier 1899.

Chine.

QUESTIONS DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

LA QUESTION DES ÉTRANGERS EN ALGÉRIE

Nous avons applaudi au discours de M. le Président du Conseil répondant à l'interpellation de MM. Drumont et Firmin Faure. La plupart des vues de M. Charles Dupuy sont celles que nous avons précédemment exposées dans cette Revue [1]. Un point cependant nous inquiète ; à en croire les déclarations du 23 décembre dernier que nous croyons devoir reproduire, le gouvernement serait dans l'intention de modifier la loi sur la naturalisation des étrangers.

M. le Président du Conseil. — Je passe à la question de nationalité. Mais je vous demanderai maintenant, Messieurs, si vous croyez que ce sont bien des vieux Français, des Français de France, ces naturalisés d'hier, ces bénéficiaires de la naturalisation automatique, telle qu'elle résulte de la loi de 1889. (*C'est cela! Très bien! très bien!*)

Nous la changerons. (*Applaudissements.*) Ces Italo-Français dont notre collègue M. Morinaud nous racontait l'autre jour si pittoresquement l'histoire ; ces pêcheurs napolitains qui ne savent pas quels sont leurs devoirs envers la France, mais qui connaissent bien leurs droits et leurs avantages au point de vue de la pêche. Est-ce que ce seraient aussi de vieux Français de France, sortis du terroir, véritables fils du sol, ces Espagnols que vous connaissez dans la province d'Oran auxquels, croyant ne pouvoir vous adresser en français, vous vous adressez en espagnol. (*Applaudissements et rires à gauche et au centre.*)

Passons maintenant aux chiffres qui sont instructifs.

Je ne parle pas de la population totale, je parlerai seulement de la population électorale qu'on cherche naturellement à attirer à soi pour faire pencher la balance en sa faveur.

Or il y a en Algérie 7.000 électeurs juifs et environ 13.000 électeurs naturalisés en vertu de la loi de 1889. Ainsi il y a 7.000 bénéficiaires d'un décret qui date de vingt-huit ans et il y a déjà 13.000 bénéficiaires d'une disposition qui ne date que de neuf ans. (*Mouvement.*)

. . . . . .

[1] Nous ne saurions trop recommander à nos lecteurs de se reporter à la remarquable étude de notre éminent collaborateur M. Le Myre de Vilers sur *la question juive en Algérie* (n° du 15 septembre 1898). C'est la seule étude qui ait, à notre connaissance, apporté autre chose que des vues critiques sur un pareil problème et montré par l'examen approfondi des textes, qu'il est parfaitement possible, pour un gouvernement qui le voudra, de concilier en Algérie les revendications d'une partie considérable de l'opinion avec les principes de justice qui sont à la base de tout gouvernement républicain. — N. D. L. D

Il est, je crois, un autre moyen qu'il sera nécessaire d'employer dans l'avenir. Nous aurons à nous demander s'il faut maintenir cette naturalisation en quelque sorte mécanique qui se produit depuis qu'on applique l'article 8 du Code civil. La naturalisation saisit l'homme automatiquement à vingt et un ans et lui dit : Désormais tu es Français, et non pas seulement Français, mais citoyen français; tu as non seulement tes droits civils, mais les droits civiques et politiques.

M. le Président du Conseil néglige les charges qui incombent au citoyen, le service militaire avec toutes ses obligations. Il ajoute :

A mon avis, il y a une distinction à établir entre ces deux sortes de droits. (*Très bien!*) Cette distinction, les penseurs de toutes les écoles et parmi eux les meilleurs esprits l'admettent.

Nous regrettons de ne pas partager l'opinion du gouvernement, et nous pensons que l'adoption du projet de M. Charles Dupuy serait aussi contraire aux intérêts de la France qu'à ceux de l'Algérie.

Afin de permettre au lecteur d'apprécier, nous sommes obligés de remonter à la conquête pour faire connaître les difficultés que nous éprouvons dans l'Afrique du Nord, les dangers auxquels nous sommes exposés, les périls que nous avons à éviter.

*
* *

Le baron d'Haussey, ministre de la marine en 1830, avait préparé l'expédition barbaresque avec tant de soin, que la prise d'Alger ne présenta aucune difficulté sérieuse.

Après la capitulation, nous étions maîtres de choisir la politique qu'il nous conviendrait de suivre. La France pouvait se substituer au Beylick; opposer les tribus, toujours divisées d'intérêts, les unes aux autres; percevoir l'impôt en appuyant les collecteurs par des colonnes militaires; étendre notre domination sur les autres ports de la côte. Nos colons se seraient contentés de faire le commerce avec les indigènes de l'intérieur. Dans ces conditions restreintes, le produit des douanes et des taxes de sortie aurait certainement dépassé les frais d'occupation.

Tel était, nous ont assuré des témoins oculaires, le programme de la Restauration, qui ne voulait à aucun prix entreprendre une coûteuse conquête dont les charges lui paraissaient hors de proportion avec les bénéfices à réaliser; à cette époque, l'État se montrait fort économe des deniers publics. Mais la monarchie de Juillet, en butte à des complications de toute sorte, n'était pas en mesure d'arrêter et d'exécuter un plan défini. Sous la pression de l'opinion publique, dont il suivait passivement les fluctuations, le gouvernement royal fut obligé de fonder une véritable colonie et, dans ce but, de conquérir successivement le Tell, puis les hauts plateaux et la Kabylie, enfin le désert.

La pacification ne fut assurée qu'à la condition d'occuper effectivement tous les points du territoire. En raison de la mobilité des populations pastorales, nous ne fûmes maîtres pendant longtemps que du sol où campaient nos troupes, et l'Algérie se trouva couverte de postes militaires, auprès desquels s'abritèrent les premiers colons dont l'industrie se réduisait à l'approvisionnement des garnisons.

Plus tard, lorsque l'administration se décida à coloniser, l'emplacement des villages fut décidé en raison des mêmes principes ; elle créa ainsi des centres isolés les uns des autres, privés de moyens de communication, noyés au milieu de populations arabes souvent hostiles. Il fallut donner aux nouveaux venus l'outillage économique indispensable à l'Européen et fort coûteux, si modeste soit-il : conduites d'eau, lavoir, abreuvoir, maison d'école, mairie, église, presbytère, etc... Plusieurs de ces fondations ne tardèrent pas à être abandonnées par les habitants qui ne parvenaient pas à gagner leur pain quotidien.

Cet essaimage sur tous les points de l'Algérie a entraîné des dépenses énormes. Au début, si chaque village n'avait pas la protection d'un poste militaire prochain, sa sécurité était menacée ; aujourd'hui encore, la métropole est obligée d'entretenir une armée de 55.122 hommes coûtant annuellement plus de 60 millions, et notre domination restera précaire au cas d'une guerre européenne et d'interruption des communications avec la France, tant que l'élément européen ne sera pas en mesure de résister aux indigènes. Heureusement, l'individualisme chrétien est tellement supérieur au collectivisme des Arabes, dans ses méthodes d'organisation et de défense, que nous estimons seulement à un contre trois la proportion entre les deux races nécessaire pour obtenir l'équilibre des forces. Or, la population musulmame étant d'environ 3.750.000 âmes, il nous faudrait 1.275.000 Européens et nous n'en avons que 600.000, en y comprenant 50.000 juifs qui seraient d'un faible secours ; il nous faut donc introduire en Algérie 6 à 700.000 émigrants.

Où les trouverons-nous? Ce ne sera certainement pas en France. Notre sol est trop fertile, la vie y est trop facile et agréable pour qu'il soit possible de provoquer, dans notre pays, ces grands déplacements d'hommes qui ne sont, en réalité, que l'exode de la misère. Les États-Unis n'ont-ils pas été peuplés, dans ce siècle, avec des Irlandais et des Allemands, chassés par la faim de leur pays natal, et qui ont dû s'expatrier pour trouver des moyens d'existence? De même pour l'Australie. Chaque année, l'Italie envoie au Brésil et à la Plata plusieurs centaines de mille de ses enfants, sans compter ceux qui viennent s'établir en France. Dans les colonies anglaises les plus prospères, les *british born* sont peu nombreux et se réservent les hauts emplois publics ou la direction des affaires industrielles, agri-

coles et commerciales. Parmi ces derniers, presque tous possèdent un capital de premier établissement.

L'administration algérienne a essayé d'attirer des Suisses, des Allemands et des Alsaciens. Elle a dû y renoncer, le climat ne leur convenait pas et les familles manquaient de fécondité. A la suite des désastres causés par le phylloxera, un nombre relativement considérable de Provençaux et de Languedociens émigra dans le Sahel et y constitua de magnifiques vignobles. Mais ce mouvement s'arrêta dès que le fléau eut disparu. Actuellement, nous ne pouvons espérer recruter des travailleurs européens qu'en Italie et en Sicile, en Espagne et aux Baléares, là où sévit la pauvreté. Si la guerre de Cuba avait continué, le tiers de la jeunesse valide de ces dernières contrées se serait enfui en Algérie pour échapper au service militaire.

Ces émigrants sont laborieux, sobres, endurants, habitués aux climats chauds; ils rendent de grands services à la colonisation. Notre intérêt incontestable et jusqu'ici incontesté est de les attirer en Algérie.

*
* *

Quelques Algériens d'origine française, qui regrettent le passé de leur jeunesse, qui ne comprennent pas l'évolution sociale algérienne, qui redoutent de perdre une influence légitime acquise par de longs services rendus à la colonie, poussent un cri d'alarme. Prenez garde, disent-ils, nous sommes envahis; ces étrangers ne se mêlent pas à l'élément français et forment des collectivités distinctes; ils parlent déjà de séparatisme.

Ces craintes nous paraissent chimériques; si elles étaient fondées, cela témoignerait simplement de notre impuissance à nous assimiler les émigrants, de notre incapacité à remplir la tâche dont nous nous sommes chargés de notre plein gré. Si les Américains et les Australiens avaient professé de pareilles doctrines, ces deux grands empires ne se seraient jamais constitués.

Nous ne croyons pas que les Espagnols et les Italiens conservent longtemps leur nationalité distincte; la meilleure preuve qu'ils n'avaient pas pour leur pays d'origine un amour passionné, c'est qu'ils l'ont quitté volontairement sans esprit de retour. La patrie est là où sont les intérêts, la famille, les relations, les tombeaux des parents et des amis. Nous ne parlerons pas, bien entendu, des corailleurs napolitains qui ne sont pas fixés au sol et ne doivent leur naturalisation qu'à un excès de zèle de l'administration maritime désireuse d'augmenter le nombre des marins inscrits. Est-ce à dire que ces émigrés deviendront Français, comme le dit M. le Président du Conseil, « des vieux Français de France, sortis du terroir, véritables fils du

sol » ? Nous ne le pensons pas. Comment, dans un pays en voie de formation où les puissantes initiatives sont indispensables au succès, se plieraient-ils aux formules étroites de notre civilisation vieillie, aux exigences d'une centralisation exagérée qui enlève à l'homme sa véritable liberté ? Ils deviendront Algériens ! De nous dépend de leur imprimer le caractère indélébile de notre génie national, de les transformer en citoyens d'une France nouvelle, plus ardente, plus passionnée, plus généreuse. La chose est facile, puisque nous avons dans les mains l'administration, l'instruction, le culte, l'armée qui conduisent rapidement à la communauté d'idées.

Avons-nous fait le nécessaire ? Un nombre suffisant d'écoles a-t-il été ouvert ? Y enseigne-t-on exclusivement le français ? Pourquoi tolérer l'usage d'une langue étrangère dans une église communale et ne pas imposer l'emploi du français dans l'affichage ?

M. Charles Dupuy, en signalant à l'attention de la Chambre les placards électoraux écrits en espagnol et signés Edouardo Drumont, deputado di Argel, ne s'est pas aperçu qu'il critiquait sa propre administration.

*
* *

Admettons que, contrairement à notre opinion, la loi de 1889 soit rapportée et examinons quelles seraient les conséquences de cette mesure.

La population de l'Algérie, d'après les dernières statistiques, se compose de :

Français d'origine	246.870
Etrangers européens naturalisés, environ	100.000
Nés de parents israélites naturalisés par le décret de 1870	34.001
Naturalisés par le décret de 1870	19.102
Arabes, Kabyles, Mzabites, Marocains, Tunisiens	3.774.636
Européens de diverses nationalités	219.138
Ensemble	4.393.747

Ce serait une petite oligarchie composée de 400 mille individus (et encore ne pourrions-nous guère compter sur la fidélité des 50 mille juifs et de 100 mille étrangers naturalisés dont nous mettrions en doute le patriotisme) qui jouirait exclusivement du droit électoral, disposerait des revenus publics, réglerait les affaires départementales et communales ! Les quatre autres millions d'habitants — 3.750 mille indigènes, 258 mille Européens étrangers — des sans-patrie dont le nombre sera bientôt porté à 5 millions par la natalité et l'émigration — se coaliseraient contre une tyrannie d'autant plus intolérable qu'elle partirait de plus bas, pénétrerait dans les moindres détails de la vie publique et privée, tout en n'encourant

aucune responsabilité. Nos 250 mille compatriotes, *les vrais Français de France*, sur lesquels 50 mille sont des fonctionnaires n'ayant aucun lien d'intérêt avec l'Algérie, leurs familles, celles des militaires, les membres du clergé, resteraient isolés au milieu des haines ardentes d'hommes qui combattraient pour la liberté et l'existence. Afin de maintenir ses sujets dans le devoir, la France serait condamnée à entretenir perpétuellement une armée de 50 mille hommes et à dépenser annuellement une centaine de millions. En cas de guerre, les effectifs devraient être doublés pour résister aux ennemis du dedans et du dehors.

L'expansion coloniale comprise de cette façon serait une véritable folie.

Nous n'avons pas su résoudre la question arabe.

Nous avons créé de toutes pièces la question juive, devenue presque insoluble.

Est il nécessaire, dans un intérêt électoral, de soulever la question des étrangers ? Ce serait un grand malheur pour l'Algérie, déjà si divisée ; ce serait le coup le plus funeste porté à son peuplement, à sa sécurité, au développement de sa richesse.

LE MYRE DE VILERS,
Député.

LA REPRÉSENTATION COLONIALE

Je viens de lire dans la *Revue de Paris* l'article de M. d'Estournelles *contre la Représentation coloniale*. Le distingué député de la Sarthe s'est fait une spécialité de son antipathie pour les institutions actuelles des colonies. L'année dernière déjà, il a exprimé cette antipathie avec une vigoureuse franchise, qui n'a pas aidé au succès de sa thèse. Le voilà qui revient à la charge. Sa persistante conviction aura-t-elle, cette fois, la puissance communicative qui lui a manqué jusqu'à ce jour ? Je ne le désire ni ne le crains. Je constate seulement, sans parti pris d'aucune sorte, qu'il y a, dans les écrits de M. d'Estournelles, des constatations qui méritent d'être accueillies autrement que par le silence.

On me fera, je suppose, la grâce de penser que je suis de ceux qui ne veulent pas de mal aux colonies, et qui s'estimeraient heureux de pouvoir contribuer à déterminer même la plus petite amélioration réelle de leur régime. Or, il fut un temps où je considérais leur participation à la vie parlementaire de la métropole comme un dogme

intangible; quiconque aurait fait mine d'y porter atteinte m'aurait paru coupable de profanation. L'expérience m'a rendu un peu moins susceptible, et je comprends maintenant que tout se discute. Discutons donc.

La représentation coloniale n'est pas un simple accident, né de l'erreur d'un jour; elle procède d'une idée très haute et très généreuse; elle implique que toutes les fractions du territoire extérieur où a pénétré son principe, font corps avec la nation, que les hommes qui les habitent ont les mêmes droits et les mêmes obligations que ceux du vieux continent, que tous, par conséquent, sont intéressés, au même titre, à la conservation du patrimoine commun; elle est plus qu'un symbole d'alliance, elle est l'expression formelle de cette unité française qui s'étend bien au delà des frontières européennes. Ainsi comprise, elle constitue, incontestablement, une garantie pour la métropole. En est-elle une également pour les colonies? Oui, si la soudure entre le corps principal et sa dépendance est assez complète, pour que la vie commune puisse être effective, si les intérêts sont identiques ou similaires de part et d'autre, si l'éducation publique, des deux côtés, est orientée dans le même sens; — non, si ces conditions font défaut.

Je voudrais écarter tout de suite un argument dont on fait, à mon avis, trop souvent état, celui qui est tiré de l'exemple des pays étrangers. Si l'Angleterre n'a pas de représentation coloniale, ce n'est pas qu'elle ait jugé cette institution condamnable en soi, c'est qu'elle s'est trouvée dans l'impossibilité de l'adapter à sa situation particulière. Ses colonies étaient trop nombreuses, trop importantes pour qu'elle pût leur ouvrir les portes du palais de Westminster; les députés des provinces d'outre-mer auraient absorbé, dans un Parlement agrandi, ceux du Royaume-Uni, et l'Angleterre serait devenue le satellite de ses possessions du dehors. Plusieurs fois, cependant, malgré leur théorie du détachement éventuel, à l'usage des philosophes, nos voisins d'outre-Manche ont manifesté le regret que les liens qui unissent à eux leurs colonies ne fussent pas plus solides. « S'il eût été possible — dit le professeur Seeley, parlant de la guerre de séparation d'Amérique — « de donner à nos colonies des représentants au Parlement, tout conflit aurait pu être aisément évité. » Les Anglais se rendent bien compte que la cohésion politique qui résulte des intérêts, si rassurante qu'elle soit, peut ne pas l'être toujours, car les intérêts sont variables, et ils se préoccupent de trouver quelque autre chose qui présente plus de permanence. Pour l'instant, ils cherchent à tirer parti de leur formule de l'*Impérialisme*, qui comprend la *plus grande Bretagne;* n'ayant pu se donner simplement une représentation coloniale, ils parlent de créer un Parlement colonial qui fonctionnerait, sur des bases non définies, paral-

lèlement à leur Parlement national. Sans doute alors une grande assemblée d'Empire réunirait ce qu'il y aurait de commun entre ces deux puissances législatives. Tout cela ne prouve pas que les Anglais aient lieu d'être si satisfaits du régime actuel de leurs colonies.

Pour une autre raison, qu'on pourrait appeler subjective, par opposition à la précédente, qui est surtout objective, la représentation coloniale, telle que nous la voyons en France, n'est pas une nécessité du système anglais : l'Angleterre, à cause de sa constitution géographique, qui a fait son histoire, n'a pas les mêmes tendances que nous avons en matière de gouvernement; son idéal politique n'est pas l'unité; c'est l'association, vivifiée par le *self-government* à tous les degrés. Cette conception, qu'on peut admirer ou critiquer, suivant la nature d'esprit que l'on a, se prête beaucoup mieux à la formation de colonies autonomes, qui ne tiennent à la métropole que dans la mesure des besoins de l'association nationale, ou peut-être seulement dans la mesure de leurs propres besoins.

L'exemple de la Hollande n'est pas, non plus, très concluant. La Hollande est un pays de peu de surface, dont la population est de 4.511.000 habitants, alors que celle de ses possessions des Indes est de 33.121.000. Ces possessions, d'ailleurs, ne sont pas de véritables colonies, mais plutôt un groupe de protectorats où les natifs, fort éloignés des idées européennes, supportent assez impatiemment le joug du conquérant. Ces natifs se trouveraient, probablement, fort mal à l'aise dans l'Assemblée des Etats Généraux. Quant aux Hollandais, ils passent dans les îles, ils y font fortune, s'ils peuvent, et ne s'y fixent pas.

Les possessions des Indes ont pesé d'un tel poids dans le système néerlandais, que la petite métropole n'a pas éprouvé le besoin de s'attacher, par le lien de la représentation, ses possessions d'Amérique dont l'importance est infiniment moindre.

Et puis, la Hollande n'a pas fait la Révolution française.

Il y a quelque cruauté à parler à ce sujet, comme on le fait, de l'Espagne dont il ne faut d'ailleurs pas tant médire. L'histoire équitable dira que l'Espagne n'a pas perdu ses colonies pour leur avoir ouvert les portes de son Parlement, mais pour les avoir mal gouvernées, comme elle s'était mal gouvernée elle-même, pour les avoir privées de liberté. Elle aurait, probablement, conservé Cuba et Porto-Rico, si elle y avait fait fonctionner la loi électorale de manière que les députés des deux îles fussent véritablement les élus des populations coloniales, et si elle avait prêté l'oreille aux avertissements qu'elle aurait reçus par cette voie; elle aurait subi, au contraire, bien plus tôt la douloureuse amputation, si Porto-Rico et Cuba n'avaient pas eu de représentation du tout. Quant aux Philippines, elles n'ont

jamais eu accès aux Cortès, et c'est une des causes des événements qui s'y sont déroulés.

Le Portugal, heureusement, ne paraît pas se trouver trop mal de son système.

Laissons donc chaque pays faire ses affaires comme il l'entend, et tâchons de faire les nôtres le mieux possible.

Il ne faut pas oublier, quand on parle de ces choses, que c'est la Révolution française qui a introduit dans le monde ce principe de la Représentation coloniale, que des nations étrangères nous ont emprunté, dès qu'elles ont senti le contact des idées modernes. Il est important, cependant, de faire, ici, une constatation : à l'époque des premières constitutions, la France n'avait pas de colonies nouvelles; ses possessions d'Amérique et de la mer des Indes — parmi lesquelles Saint-Domingue et Maurice — étaient déjà d'anciens établissements que la monarchie même avait organisés à son image; elles avaient eu leur part des gloires et des infortunes de la mère patrie; elles étaient complètement françaises par la tradition, par les mœurs, par la langue, et par cet autre signe de famille dont elles avaient été marquées dès le début, la religion. La Révolution ne pouvait les ramener au régime des colonies-*fermes*, qui était en contradiction avec toute sa doctrine économique et sociale; elle ne pouvait pas dire, bien que quelques-uns eussent voulu l'y pousser, que le grand mouvement de régénération, qui s'accomplissait en son nom ne les concernait pas, fatalement, elle les attirait à elle, en les transformant.

Il y avait, il est vrai, dans ces établissements, des esclaves d'origine africaine, mais ceux-ci étaient, pour le plus grand nombre, nés dans le milieu français et faisaient partie de la famille coloniale; ils aspiraient, nécessairement, à bénéficier aussi des changements qui allaient s'opérer. Ils étaient, d'ailleurs, fortement unis à un élément libre provenant, en majorité, du croisement des sangs européen et africain, élément qui avait montré déjà, en quelques circonstances, son aptitude à la vie publique, et dont le rôle politique, dicté par la nature des choses, était, alors comme aujourd'hui, de maintenir, au besoin, l'équilibre entre les deux races. La Révolution, qui avait supprimé en France les derniers vestiges du servage et proclamé les droits de l'homme, n'avait pas le pouvoir, à moins de consentir à sa propre déchéance, de laisser subsister l'esclavage; elle l'abolit, aussitôt qu'elle se sentit assez sûre d'elle-même; et, malgré des résistances d'où devaient sortir plus tard de grands malheurs, elle fondit dans le même peuple, son peuple à elle, tous ces groupes jusque-là séparés. Il n'y eut plus, aux colonies, que des Français et des citoyens. C'était bien.

Je ne fais pas ici une revue d'événements historiques, et je ne veux

parler ni des périodes intermédiaires, ni des réactions qu'elles amenèrent, ni des relèvements qui suivirent à travers tant de luttes. Je me borne à rappeler que les solutions que préconise aujourd'hui M. d'Estournelles ne sont pas nouvelles, en ce qui concerne les vieilles colonies; elles ont eu leurs périodes d'application, de 1833 à 1848, de 1854 à 1871, et elles n'ont pas produit les résultats heureux que des contemporains trop oublieux des expériences du passé paraissent en attendre. Sous Napoléon III, comme sous Louis-Philippe, les esprits clairvoyants et libéraux étaient unanimes à penser que le retour au système de la représentation directe dans les Chambres françaises était seul susceptible de garantir à la fois le droit des colonies, qu'on ne voulait pas méconnaître, et l'autorité de la métropole. J'en ai pour témoins des hommes qui s'appelaient Victor de Broglie, marquis d'Audiffret, amiral Mackau, Rossi, Montalembert, Jules Simon, Chevandier de Valdrome, Buffet, beaucoup d'autres encore.

Les raisons de cette opinion sont de divers ordres ; on a l'habitude d'en retenir spécialement une, celle qui se rapporte au vote et au contrôle de l'emploi des ressources publiques. Je relève, à ce sujet, les observations suivantes dans un livre [1], dont l'auteur se trouve, évidemment, vis-à-vis des colonies, dans une situation de parfaite impartialité :

« Les colons — dit M. Mailfer — tout aussi bien que les habitants « de la métropole, ont, en droit démocratique, la pleine et absolue « propriété de leurs biens, et, par suite, le droit de consentir l'impôt « et d'en surveiller l'emploi. D'un autre côté, la métropole, chargée « des relations extérieures, tout au moins, et chargée aussi de la « protection de ses colonies, ne peut le faire à ses frais ; ce serait un « métier de dupe auquel elle ne se résignerait pas. La métropole « doit donc exiger un impôt de la colonie, et l'obliger à le fournir. « Le pourra-t-elle, sans attenter au droit de propriété des colonies?

« Donc, si d'une part, la colonie ne peut jouir de sa souveraineté « entière sans exposer la métropole à des difficultés qui, le plus « souvent, appellent la guerre, et si, d'autre part, les colons ne « peuvent, sans être privés de leur droit de propriété, être écartés « du vote et de la surveillance de l'impôt, il faut inventer, en droit « moderne, un état de rapports coloniaux qui ne soit pas celui de « dépendance défini par le droit romain et le droit érastianique, et « qui ne soit pas cependant l'état d'indépendance absolue qui cons- « titue la souveraineté.

« On a compris déjà que cet état existe, qu'il est pratiqué par les « États démocratiques modernes, et qu'il consiste à assimiler complè-

[1] *De la démocratie dans ses rapports avec le droit international*, par H.-C. Mailfer, 1876.

« tement les colonies aux provinces et aux départements de la mère « patrie, à leur donner le droit de choisir des représentants, et à « conférer à ceux-ci le droit de voter, avec les autres représentants « provinciaux ou départementaux, les impôts dont ils discuteront la « qualité ainsi que l'utilité, et dont ils surveilleront l'emploi. De « cette façon, les colonies jouissent, comme toute autre province, de « leur souveraineté pleine et entière, et il est vrai de dire que, pour « les colonies, le droit de propriété, la plénitude de ce droit, entraîne « logiquement la plénitude du droit de souveraineté. »

Qu'on ne dise pas que ce sont là des considérations purement théoriques, et qui demeurent sans application à l'égard de nos colonies. Celles-ci contribuent, en effet, aux charges générales de l'État au moyen de contingents dont la fixation appartient exclusivement aux pouvoirs nationaux ; elles supportent, en outre, certaines dépenses, comme celles des douanes, qui sont destinées à la protection d'un intérêt métropolitain ; elles entretiennent divers services qui sont, en France, des services d'État ; quelques-unes même sont grevées de frais purement militaires. Toutes ces dépenses sont, il est vrai, votées par les assemblées locales ; mais elles sont obligatoires, au même titre que les dettes exigibles, et ces assemblées n'ont pas la faculté de les omettre dans leurs prévisions budgétaires. On voit par là que les colonies ne méritent pas le reproche qu'on leur a fait souvent, de ne pas payer les impôts d'État. D'ailleurs, à toutes les époques, jusqu'à 1874, les partisans de la représentation coloniale ont été au-devant de ce reproche : ils ont voulu qu'une part des contributions perçues aux colonies fût votée par les Chambres, que cette part appartînt à l'État, et que celui-ci, par compensation, fût chargé de pourvoir aux besoins et à la gestion de certains services, dont il ne devait pas se désintéresser. Ce système a même fonctionné à différentes époques.

Mais c'était surtout sur des raisons de justice générale, de sécurité intérieure et d'utilité nationale que s'appuyaient les défenseurs de la représentation coloniale. Ils se plaçaient au-dessus même des questions d'impôts ; ils admettaient que, dans un pays libre, nul ne doit être tenu d'obéir à une loi à la confection de laquelle il n'a point participé, et ils proposaient, en conséquence, une organisation qui avait pour objet de faire concourir, sans restriction, les représentants des colonies à l'œuvre du législateur. Les travaux de la Commission de 1840, que présida M. le duc de Broglie, sont, à cet égard, très intéressants à consulter.

*
* *

Le principe de la représentation coloniale est aujourd'hui ce qu'il était autrefois. Toute la question est de savoir quand et comment

il doit être appliqué. Je conviens qu'en cette matière un certain trouble s'est produit dans les esprits, du jour où nous sommes rentrés dans la voie des conquêtes coloniales. Nous avons pris possession de beaucoup de territoires, qui n'étaient même pas des territoires de peuplement, et dont les habitants, à peine sortis de l'état de nature — s'ils en sont sortis — n'ont pas encore une suffisante idée des droits et des devoirs de la civilisation. Qu'aurait fait la Révolution, si elle avait eu à fixer le régime politique du Congo, du Dahomey, du Soudan, de Madagascar? Je ne sais. Elle n'aurait probablement pas conquis ces pays, en supposant même qu'elle en eût eu le loisir, ou du moins, l'état de choses qu'elle y aurait introduit n'eût pas été celui d'une mainmise complète, par où beaucoup de questions eussent été évitées. Le rapport de son envoyé à Madagascar, Lescallier, est, à ce point de vue, extrêmement instructif. Mais j'aperçois ici une digression où je ne veux pas tomber. En fait, la Révolution n'a pas donné la représentation à toutes les possessions françaises; le décret du 22 août 1792 n'a apporté à ce partage de la souveraineté que les colonies organisées, où l'établissement français avait déjà de profondes racines; de celles-là seulement il a dit qu'elles « faisaient partie intégrante de l'Empire français ». Toutefois, la Révolution ne laissait pas ignorer qu'il était dans sa tendance de faire profiter ultérieurement de cette même garantie tous les pays qu'elle considérerait véritablement comme des colonies.

Donc, des distinctions s'imposent. Il ne suffit pas que le drapeau tricolore flotte sur un pays lointain, pour que ce pays, petit ou grand, soit élevé, par cela même, au rang de partie intégrante de l'Empire français. Ont droit à cette qualification et aux avantages légaux qui en résultent, les colonies qui sont réellement françaises par le degré de civilisation et par les mœurs de leurs habitants par des antécédents historiques, par des affinités et des besoins de vie commun, par une aptitude constatée à la pratique des institutions nationales. Ecarter de pareils groupements, sous prétexte par exemple de diversités de races, des manifestations de l'existence publique française, ne serait ni juste ni sage. La race, en effet, ne fait pas la nationalité. Veut-on que celle-ci soit nécessairement et exclusivement la conséquence de celle-là? « A ce compte », disait M. Thiers en 1867, « aucun État n'aurait le droit d'exister. Pour vou-« loir qu'une pareille théorie fût appliquée... pour qu'elle fût prati-« cable... il faudrait se reporter de mille ans en arrière. »

Par contre, les établissements dont la population n'est pas française, soit qu'elle n'ait voulu rien abandonner des traditions d'une civilisation étrangère et hostile, soit qu'elle n'ait pas encore franchi les étapes qui mènent de la barbarie à l'état de société organisée, ne font pas corps avec la nation; elles sont plutôt, de quelque nom

qu'on les nomme, *possessions* ou *colonies de la couronne*, des sortes de propriétés de la nation, à moins qu'elles n'aient conservé leur individualité distincte, sous la seule réserve d'une subordination politique vis-à-vis du peuple dominant. Elles resteront dans l'une ou l'autre situation, jusqu'au jour où, par l'effet de transformations successives, elles auront subi la loi de leur évolution, qui les conduira soit à une absorption plus complète, soit à la séparation finale. Leurs habitants ne peuvent pas, quant à présent, revendiquer toutes les prérogatives attachées au titre de Français; la faculté de concourir à la formation des assemblées françaises serait pour eux sans signification et sans utilité, puisque ce n'est pas là — le lien de subordination étant hors de discussion, — que se débattront leurs principaux intérêts. Sur ces points, je suis d'accord, il me semble, avec M. d'Estournelles. Je me garde seulement, quant à moi, de confondre ici le transitoire et le définitif. Je dis que les colonies, quelles qu'elles soient, ne doivent pas demeurer indéfiniment hors du droit, et que, si l'on veut les considérer comme des mineures, il faut prévoir un temps où elles parviendront à la majorité. Il y a, du reste, un signe auquel il est aisé de reconnaître si elles sont mûres pour la représentation, qui est un des attributs de la majorité. C'est quand elles la réclament d'une certaine façon.

Je fais une autre réserve : il n'est pas bon, à mon avis, d'introduire la représentation parlementaire, dans un milieu où certains éléments de la population non étrangère sont jugés inaptes à concourir, de quelque manière que ce soit, à sa formation. Dans un pareil milieu, en effet, la puissance électorale attribuée à quelques-uns, devient facilement un instrument d'oppression à l'égard de ceux qui en sont privés. Il est même à peu près impossible qu'il en soit autrement, étant donné les passions, les intérêts, les convoitises qui existent dans toute agglomération humaine. Ceux qui nomment les députés et qui inspirent leurs initiatives, participent à la souveraineté, les autres non; ceux-là sont tout, par conséquent ceux-ci rien. Or, l'intérêt national, dans ce cas, ne repose pas seulement sur un groupe privilégié, mais sur la masse entière de la population.

Dira-t-on que le citoyen d'une grande patrie doit transporter partout avec lui son droit politique? Ce n'est pas exact. S'il habite un pays étranger, ce droit ne l'y suit pas; de même l'exercice du droit peut être suspendu ou modifié, dans un intérêt d'ordre général, quand ce citoyen est établi dans une colonie qui n'est pas soumise à toute sa loi nationale. C'est un cas d'application évidente du *jus soli*, c'est la contre-partie des avantages supposés que le colon s'attend à trouver dans sa résidence extérieure.

Les colonies où, pour une cause quelconque, la représentation au

Parlement ne peut pas être instituée, ne doivent, cependant, pas être privées de toutes garanties. Il ne faut pas qu'elles soient livrées purement et simplement au bon plaisir des administrateurs locaux. Des assemblées de contrôle doivent y être organisées aussi promptement que possible, et plus la colonie est en état de se suffire à elle-même, plus la part d'action de ces assemblées doit être importante.

Parmi les devoirs de l'administration dans les établissements de cette catégorie, il faut placer, au premier rang, celui qui consiste à maintenir l'équilibre entre les intérêts du colon et ceux de l'indigène. Trop souvent, une conception excessive des droits du conquérant a été la cause de conflits et d'abus où l'œuvre de la colonisation n'a eu rien à gagner. L'indigène doit être intimement associé à cette œuvre, et, pour qu'il en soit ainsi, il est nécessaire qu'une place lui soit ménagée dans la vie publique. Cette nécessité était autrefois hautement proclamée par tous ceux qui parlaient au nom du gouvernement français; peut-être est-il regrettable qu'elle ait été un peu trop perdue de vue depuis quelques années. Les colons du Tonkin, par exemple, pour qui la métropole fait tant de sacrifices, ne veulent pas voir les Annamites dans leurs assemblées. Ce sont, cependant, ces derniers qui payent l'impôt. On trouve que le système du rotin leur convient parfaitement; on ose le dire officiellement; et, comme leurs voix ne comptent pas, ils ont quelques chances de subir un certain temps ce régime, avec la tolérance plus ou moins avouée des pouvoirs établis. Je n'insiste pas autrement sur ces détails plutôt pénibles.

Une conséquence du défaut de représentation de ces colonies, c'est que leur loi, en principe, ne devra pas être faite par le Parlement métropolitain, où personne n'aura mandat d'élever la voix en leur nom. Qui donc fera cette loi? Le pouvoir local, c'est-à-dire le gouverneur, avec le concours des assemblées, jusqu'à une certaine limite, et au delà de cette limite, le gouvernement central. C'est la continuation inévitable, mais avec une importante atténuation, du régime des décrets. Ce régime, même ainsi restreint, ne doit d'ailleurs pas subsister dans les conditions d'insécurité où il fonctionne aujourd'hui. Il n'est véritablement pas raisonnable que l'Administration centrale des colonies puisse, par des actes émanant d'elle seule, modifier dans les sens les plus divers, et souvent les plus contradictoires, la législation coloniale. Cette manière de procéder, dont on ne trouve peut-être l'équivalent nulle part ailleurs qu'en France, doit être abandonnée au plus tôt, si l'on veut sauver ce qui reste encore d'esprit de méthode dans notre malheureuse organisation coloniale. Il est nécessaire qu'une autorité, au moins consultative, soit associée en ces matières au pouvoir qui décide. Cette autorité existe, mais ne vit pas, c'est-à-dire qu'elle n'agit pas; c'est

le conseil supérieur des colonies, qui s'appellerait plus justement, comme autrefois, *Conseil des Délégués*. Chaque colonie non représentée au Parlement y aurait un délégué élu, dont la mission serait de soutenir auprès du gouvernement les revendications de ses mandants et de concourir à la surveillance des actes de l'administration locale.

Tous les projets de décrets qui auraient le caractère de dispositions législatives, et non pas seulement de mesures d'exécution, devraient être obligatoirement soumis, pour avis, à ce conseil. Il n'y aurait, du reste, rien de choquant à ce qu'un délégué d'une colonie fût appelé à se prononcer sur des faits qui intéresseraient un autre établissement, car toutes les colonies ont un caractère commun, c'est d'être françaises; il est donc naturel qu'il existe entre elles un certain degré de solidarité.

Du même coup serait corrigée l'habitude fâcheuse qui a été prise d'ajouter à des lois votées par les Chambres un article additionnel ayant pour objet de les rendre applicables à toutes les colonies, indistinctement. Cette manière de légiférer a produit, en plus d'une circonstance, des conséquences étranges. Ainsi la loi de 1881 sur la presse a été déclarée applicable aux colonies, sans exception même de celles où, à défaut d'un jury, les conditions nécessaires de son exécution n'existaient pas. La pensée était excellente, assurément, mais l'acte était peut-être quelque peu incohérent. Aussi, n'ai-je pas été surpris de voir paraître, il y a quelques jours à l'*Officiel* un décret qui modifie pour l'Indo-Chine la législation de la presse. Comment ce décret peut-il se concilier avec la loi? Je ne me charge pas de l'expliquer.

Le Conseil des délégués formerait le lien entre les colonies non admises à la représentation nationale et la métropole. Il ne serait nullement comparable au Parlement colonial que les Anglais songent à fonder, car il ne pourrait ni faire des lois, ni disposer des finances; mais il constituerait, au moins, une sorte d'embryon d'institution représentative, qui ne serait pas sans procurer aux pays intéressés un certain nombre de garanties essentielles.

J'ajoute qu'il serait juste et désirable que les populations indigènes fussent, autant que possible, représentées à ce conseil, soit qu'elles eussent concouru à l'élection des délégués, soient qu'elles eussent été autorisées à nommer un délégué spécial.

Une autre conséquence du défaut, pour certaines colonies, d'une représentation parlementaire, c'est que les questions financières intéressant ces colonies devront, de moins en moins, se confondre avec celles qui concernent la métropole. Les budgets, plus que jamais, seront distincts; le compte de doit et avoir sera nettement établi, et on n'ignore pas que la tendance constante des pouvoirs métropolitains est de faire en sorte que chaque possession suffise à

l'intégralité de ses dépenses. Un tel but est, tout le monde en convient, louable et légitime; mais s'il arrivait qu'il fût mentionné, comme prescription obligatoire, dans un texte de loi, immédiatement se poserait une question : ne serait-il pas inévitable, alors, d'admettre que des colonies à qui la métropole entend laisser toutes les responsabilités de leur existence, doivent pouvoir disposer librement de leurs ressources, et que l'État commettrait une inconséquence, en leur imposant des charges qu'elles n'auraient pas spontanément consenties? La série des dépenses obligatoires se trouverait, de ce chef, considérablement réduite. Le droit de tutelle de l'État se bornerait à constater que les entreprises des colonies ne sont pas au-dessus de leurs facultés, et qu'elles ne sont pas contraires au principe de sa souveraineté. Il serait nécessaire, d'autre part, que la métropole se fît un devoir de respecter la liberté commerciale de ces pays, et qu'elle leur laissât la faculté de fixer eux-mêmes leur régime douanier, suivant l'intérêt qu'elles y trouveraient au point de vue du développement de leur prospérité générale. C'est le système anglais, qui ne manque pas de logique, et c'était la pensée dominante du sénatus-consulte de 1866.

Tout cela ne se concilie pas avec la condition des colonies représentées au Parlement. En ce qui concerne celles-ci, le fondement de tout régime politique rationnel, c'est la communauté d'existence de plus en plus étroite, de plus en plus évidente avec la métropole. A défaut d'une telle communauté, la représentation parlementaire peut devenir, pour ces colonies, à certains égards, autre chose qu'une garantie, précisément parce qu'elle en est l'apparence. Il y a, en effet, comme on l'a dit trop souvent, quelque chose de particulièrement pénible dans la situation de mandataires publics qui sont, au même titre que leurs collègues des départements, les représentants de la nation, qui délibèrent sur toutes les questions où se trouvent engagés les intérêts de la France entière, qui votent le budget de la métropole, qui interviennent, en certains cas, dans les affaires départementales, mais qui n'ont rien à dire sur les choses qui concernent les populations dont ils sont les élus. Ces choses ne les regardent pas; elles regardent, d'une part, les pouvoirs locaux, qui n'ont pas besoin de leur concours pour gérer et administrer l'ensemble des affaires intérieures; si une commission d'étude est formée au ministère des colonies, ils n'y figurent ordinairement pas; si un décret intervient pour statuer sur quelque intérêt important même de leur propre colonie, ce décret est rendu sans qu'ils aient été consultés. Ils ont, il est vrai, la faculté d'interpeller après l'acte accompli ; mais outre qu'on n'interpelle pas tous les jours, ils n'ignorent pas que leurs doléances risqueraient souvent d'être froidement accueillies par une assemblée qui n'a pas l'habitude de ces sortes de discussions.

Je ne crois pas avoir besoin de dire que je ne fais allusion ici à aucune personnalité ni à aucun fait déterminé ; je parle d'un système, et je dis que ce système est mauvais.

Les représentants des colonies ont encore la ressource de présenter, dans l'une ou l'autre Chambre, à l'époque du vote du budget, quelques observations théoriques qui sont accueillies comme une manifestation de leur bonne volonté, mais qui ne peuvent avoir aucune influence sur un état organique d'où vient tout le mal.

Jamais, sauf dans les circonstances extraordinaires où il s'agit, par exemple, d'une loi sur les sucres, ils ne se trouvent dans l'obligation de travailler ensemble, pour un but commun, parce que les questions à résoudre leur échappent. Il en résulte que, s'il y a entre eux des divergences de vues et de sentiments, ces divergences ne sont pas atténuées par les effets d'une collaboration où ils auraient pu, au moins, constater les points qui les unissent ; la plus grande part de leur activité est consacrée, quelque répugnance qu'ils puissent en avoir, à réclamer la bienveillance d'un ministre pour des fonctionnaires amis, à se mettre en garde contre les influences contraires qui voudraient accaparer toutes les faveurs, pour en faire un moyen de domination politique, à stationner en solliciteurs dans les bureaux, où ils rencontrent, il faut bien le dire, et M. d'Estournelles en convient, la concurrence, extrêmement redoutable, de leurs collègues métropolitains. Je pense malgré moi, en écrivant ceci, au portrait si peu flatteur que faisait l'économiste anglais Hermann Mérivale d'une représentation coloniale qui existerait en même temps que les législatures locales ; et je pense aussi, — sans rancune, — à cette parole qu'adressait un jour, à la Chambre, un député républicain de grande marque, à un de ses collègues des colonies : « Vous êtes le plus agréable des hommes, et je vous aime person- « nellement beaucoup ; mais, dites-moi, qu'est-ce que vous f...aites « ici ? »

La représentation coloniale, telle qu'elle se comporte, est un résultat. Pour aboutir à ce résultat, on fait une dépense de forces considérable. Tous les quatre ans, le suffrage universel entre partout en mouvement. On voit alors apparaître des antagonismes étranges — républicains contre républicains — des conflits d'ambition où les questions de personnes tiennent beaucoup plus de place que les idées, des excitations politiques — sans programme politique — qui font taire tous autres soucis, et dont les effets se prolongeront longtemps après la cessation de la crise électorale, au grand détriment des individualités vaincues. C'est la liberté, sans doute, et la liberté se compose de bien et de mal. Mais tandis que les partis se déchirent pour la conquête d'un titre qui ne confère aucun pouvoir effectif sur les choses dont ils auraient le plus de raison de se préoccuper, les

colonies s'appauvrissent tous les jours, et le gouvernement qui est censé pouvoir tout, parce qu'il tient tout, parce qu'il n'a pas encore trouvé, — s'il l'a cherché, — le remède à ce malaise sans cesse grandissant.

Ai-je, dans ce tableau, dissimulé les côtés fâcheux? Je ne le crois pas. Et cependant, qu'est-ce que tout cela prouve? Que la représentation coloniale n'est pas ce qu'elle devrait être. On s'est borné, en 1871, alors qu'on n'avait pas le temps de délibérer, à proclamer un fait, sans en examiner les conditions ni les conséquences, et sans tenir compte des circonstances antérieures qui l'avaient préparé. On a pensé que toutes choses prendraient naturellement leur équilibre, par cela seulement que les colonies auraient des représentants dans les assemblées; mais on n'a pas pris garde que ces représentants étaient au nombre d'une douzaine, contre 800, et que l'équilibre ne se fait pas dans ces conditions. Il y avait des questions d'application à régler. C'eût été l'occasion d'une de ces lois organiques que la Constitution de 1875 admet et prévoit; on y songea quelque temps; puis on n'en parla plus; et c'est ainsi que la représentation coloniale est restée exposée à toutes les critiques, parce que les fondations sur lesquelles elle repose sont inachevées.

Si l'on veut que cette institution soit une vérité et une source de bien, il faut combler les lacunes qui s'opposent à son fonctionnement et pour cela, il est nécessaire de revenir au système qui avait été si sagement indiqué, à diverses époques, par de grandes commissions coloniales. Ce système a un nom, que j'ose prononcer, malgré la défaveur passagère dans laquelle il paraît tombé : il s'appelle l'*Assimilation*. Et il convient, à ce sujet, de ne pas retomber dans les quiproquos; la formule *Assimilation politique* et *Autonomie administrative*, qui eut cours vers 1872, ne contient pas de solution, parce qu'elle embrasse deux idées contradictoires. L'assimilation doit être non seulement politique, mais encore administrative, ce qui n'exclut pas des mesures de décentralisation un peu plus étendues que celles qui pourraient être prises, en France même, à l'égard des départements. Dans l'ordre des matières législatives, elle se résume en deux conditions : substitution des lois aux décrets; participation expresse des colonies aux recettes et dépenses de l'État.

Toute colonie qui n'a aucune aptitude à supporter un régime ainsi défini n'est pas apte non plus à tirer parti, comme il conviendrait, de la représentation parlementaire; il lui faut d'autres garanties et une autre organisation. Si M. d'Estournelles veut soutenir cette thèse, beaucoup de coloniaux, dont je suis, se joindront à lui pour essayer de la faire triompher.

En résumé, je ne conteste pas — au contraire — les imperfections de l'institution existante; mais je considère, malgré ses imperfections,

qu'elle est le produit de longs efforts, et j'estime qu'il vaut encore mieux l'améliorer que la supprimer. Après cette destruction, il faudrait, en effet, se lancer dans des expériences qui ne rapporteraient pas, je le crains, plus de profit que celles du passé, et qui conduiraient, sans nul doute, à une nouvelle constatation de la nécessité du principe momentanément abandonné.

Alexandre Isaac,
Sénateur de la Guadeloupe.

LES TÉLÉGRAPHES ET LA POSTE EN CHINE

Lorsque nous arrivâmes pour la première fois dans l'Empire du Milieu, en novembre 1872, on n'y connaissait pas encore l'usage de la télégraphie électrique. Dès l'année 1865 cependant la Russie, qui possédait, depuis quelque temps déjà, une légation à Pékin avait invité le gouvernement chinois à conclure une convention avec les représentants des réseaux télégraphiques de Sibérie et à construire une ligne entre Tientsin et Kiahkta. On n'aurait en effet jamais osé, à cette date, proposer aux Célestes de troubler les influences géomantiques, autrement dit le Fong-Choui (vent et eau), de la capitale de l'Empire, en faisant passer le fil télégraphique par-dessus les murs sacrés de Choune-tiène-fou, le nom administratif de Pékin.

Les membres du Tsoung-li-yamen de l'époque repoussèrent avec indignation les propositions de l'envoyé du Tsar. La Russie, tenant cependant à relier la Chine avec Saint-Pétersbourg, tourna la difficulté. Ne pouvant arriver à poser une ligne aérienne sur le sol du Céleste Empire, elle s'entendit en 1869 avec la fameuse compagnie danoise *Det Store Nordisk Telegraph-Selskab*, des Télégraphes du Nord, à Copenhague. Celle-ci obtint une concession du gouvernement russe pour la pose et l'exploitation d'un câble sous-marin reliant le système des Télégraphes de Sibérie à Vladivostok, avec les ports ouverts de Nagasaki, Changhaï, Fou-tchéou, Amoy et devant se relier enfin à Hong-Kong avec les câbles que la « Eastern Extension Telegraph Company » de Londres y avait amenés en 1871 par la mer Rouge, Bombay, l'océan Indien, Singapore et Saïgon. Les gouvernements chinois et japonais donnèrent les autorisations nécessaires pour l'atterrissage des câbles; quant à la Russie, elle accorda à la compagnie danoise, comme compensation aux frais d'installation, certaines garanties contre les compétitions de tarif que pourrait lui causer plus tard l'établissement de lignes aériennes sur le territoire chinois.

Ce ne fut qu'en 1884 que les Chinois, cédant aux instances de leurs conseillers étrangers, se décidèrent à construire entre Tientsin et Changhaï la première ligne télégraphique terrestre avec l'aide des ingénieurs danois fournis par la « Great Northern Telegraph Company », nom sous lequel la compagnie danoise est plus généralement connu en Extrême-Orient. Le 22 août 1884 le télégraphe atteignait enfin les murs de Pékin, relié à Changhaï par une voie aérienne traversant la province de Kiang-sou, du Chan-toung et du Tchili, en suivant le grand canal impérial de Chin-kiang à Tientsin, puis les bords du Pei-ho de ce point à Pékin. Au début, on eut la plus grande peine à entretenir la ligne. Les habitants, sous prétexte que l'ombre des poteaux et même du fil, portant sur les tombeaux, gênait le repos de leurs ancêtres, arrachèrent les uns et coupèrent l'autre.

Les poteaux, venus à grands frais du Japon, furent employés comme bois de chauffage surtout dans la traversée de la grande plaine où les arbres manquent complètement en dehors des cimetières. Le fil servit à fabriquer des clous. On ne put arrêter cette destruction qu'en affichant sur chaque poteau un décret de l'empereur menaçant de la décapitation immédiate tout individu convaincu d'avoir porté une main destructive sur le télégraphe, ou le « fil qui porte la foudre », comme ils l'appellent.

La guerre de la France contre la Chine en 1884 donna une impulsion considérable à la construction des lignes télégraphiques dans l'intérieur de l'empire. On relia alors aussi rapidement que possible les frontières du Tonkin avec Changhaï et nous vîmes construire la ligne le long du Yang-tze-Kiang jusqu'à Hankéou, où nous apprîmes par le télégraphe la victoire de l'amiral Courbet à Fou-tchéou. Les nouvelles que le gouvernement put recevoir alors continuellement du théâtre de la guerre lui ayant montré l'utilité des lignes télégraphiques, on en poursuivit la construction avec autant d'ardeur qu'on y avait mis autrefois d'opposition.

En 1887 les lignes aériennes des télégraphes chinois atteignaient la frontière de Sibérie et le gouvernement de l'empereur Kouang-sü invitait l'empire russe à relier ses télégraphes sibériens avec le réseau chinois. La Russie ne demandait pas mieux ; mais, comme elle était liée par un contrat avec la grande compagnie danoise des Télégraphes du Nord, elle dut entrer en arrangements avec celle-ci au sujet des monopoles qu'elle lui avait garantis lors de l'exécution des lignes sous-marines et les pourparlers n'aboutirent que le 25 août 1892.

En attendant, la paix avait été signée entre la France et la Chine en 1885 et les nouvelles amies se tendaient la main par-dessus les frontières tonkinoises, le réseau télégraphique français au Tonkin ayant

été relié au réseau chinois au Yunnan entre Meng-tze et Lao-Kaï; au Kouang-si entre Loung-tchéou et Lang-son. De plus, la France et la Chine signaient une convention télégraphique concernant les tarifs en 1888. Elle expire en 1902. Elle est copiée en partie sur la convention signée en 1883 entre la Chine et la compagnie danoise et qui expire en 1903. Ceci facilita beaucoup les négociations avec la Russie qui réussit enfin à signer un contrat avec la Chine le 25 août 1892. Ce contrat est valable pour dix ans de façon que son échéance coïncide avec celle des contrats avec la France, avec la compagnie danoise pour l'atterissage de ses câbles; et aussi avec la compagnie anglaise Eastern Extension Telegraph Company qui en 1883 amena à Amoy, à Sharp Peak près Fou-tchéou et à Changhaï l'extrémité de ses câbles sous-marins de Hong-Kong, créant une concurrence à la compagnie danoise avec laquelle elle dut entrer en arrangements pour l'application commune des tarifs. Ces règlements, après de longs pourparlers et une lutte assez vive, dont tous les journaux étrangers de Chine étaient alors remplis, furent enfin sanctionnés par le Tsoung-li-yamen et les ministres d'Angleterre et de Danemark à Pékin en 1883. Ils sont conclus pour vingt ans de façon à en faire coïncider aussi l'échéance avec celle des contrats qui assurent le monopole des lignes japonaises à la grande compagnie des Télégraphes du Nord jusqu'en 1903. La convention russo-chinoise a permis à la Chine de se relier aux télégraphes russes en trois endroits de la frontière, savoir : Wen-chuen avec Novokievsk; Hélam-po avec Blagovietchensk et Hun-chun avec Novogorodskaïa en 1895 [1]. La liaison de Pékin par Maï-maï-tcheng avec Kiahkta est en projet.

Les prix de transmission d'une station quelconque de Chine par les deux jonctions existantes est fixé comme suit pour le mot : pour l'Europe (excepté la Russie), 2 dollars; pour la Russie d'Europe, 1,12 dollar; pour la Russie d'Asie, 0,88 dollar.

Il est d'ailleurs stipulé que ces prix seront diminués au cas où d'autres lignes établiraient un tarif moindre. Il est aussi convenu que les deux parties contractantes auront le pouvoir de modifier les tarifs par accord commun. Enfin les règlements de la convention télégraphique internationale seront appliqués aux correspondances passant par les points de jonction. Les prix de transmission par les lignes aériennes russo-chinoises sont considérablement moins élevés que ceux payés pour les dépêches passant par les câbles de Changhaï à Vladivostok *via* Nagasaki. Le tableau suivant montre la

[1] La même année a eu lieu la jonction des lignes de l'Inde anglaise avec la Chine par l'achèvement du tronçon frontière entre Bahmo et Teng-yueh allant de Ly à Yun-nan-fou.

différence en moins par mot de divers points de la Chine comparée avec les prix existants pour les câbles en question, (valeur en dollars mexicains) :

POINTS DE DÉPART EN CHINE	DE CHINE EN RUSSIE		DE CHINE EN EUROPE ET EN AMÉRIQUE
	d'Europe	d'Asie	
	$	$	$
De Changhaï..... De Fou-tchéou..... D'Amoy.....	0.63	0.62	0.52
De Séoul.....	1.15	1.14	0.40
De Pékin.....	1.03	1.02	0.40
De Niéou-tchouang....	0.95	0.94	0.32
De Tientsin.....	0.93	0.92	0.30
De Tchéfou.....	0.93	0.92	0.30
De Hankéou.....	0 91	0.90	0.28

La convention télégraphique russo-chinoise, comme le dit fort bien le journal anglo-chinois « London and China Telegraph » du 31 décembre 1892, est un pas décisif dans le sens du développement et de la facilité des relations télégraphiques internationales. L'administration des télégraphes chinois emploie fort justement et intelligemment l'augmentation des revenus qui lui amènent ces nouvelles jonctions, à la construction d'une nouvelle ligne internationale de 3000 *li* (environ 300 lieues) de longueur sur Kiakhta. Celle-ci donnera une route nouvelle et fort utile entre la Chine et l'Europe. Elle amènera en même temps une diminution notable des tarifs de 1892, autant du moins que le permettront les contrats actuellement en vigueur.

Il n'y a donc pas lieu, comme l'ajoute le journal cité ci-dessus, à se plaindre ou à protester au sujet de la convention en question.

En 1892, l'Angleterre n'était pas encore rejointe au réseau aérien chinois. La carte de la compagnie des Télégraphes du Nord pour 1894, montre Bahmo en Birmanie relié à Yun-nan-fou, la capitale du Yun-nan, par la ville frontière de Momein à Teng-yueh, point extrême des télégraphes chinois, au Yun-nan occidental sur la carte officielle du *Telegraphic system of China* éditée par le gouvernement chinois, en novembre 1890, avec l'aide de l'imprimerie de la mission des Pères Jésuites de Tou-ssé-vé près Changhaï. Il est donc probable que la jonction, dont nous n'avons pu retrouver la date, s'est faite en 1893.

En décembre 1892, l'administration des télégraphes chinois, qui

ne comptait encore que onze ans d'existence, avait poussé si activement ses lignes, grâce à l'énergie de son directeur général Shang-tao-taï, qu'elle accusait dans ses statistiques un réseau de 42000 *li* ave 58.000 li de fils s'étendant à cent soixante-onze villes différentes. Formose, les Pescadores et Haïnan étaient déjà à cette époque reliées au réseau continental au moyen de câbles sous-marins, propriété du gouvernement chinois, mais posés par le vapeur spécial de la compagnie danoise l'*Oersted*. La Chine possédait donc un réseau qui, s'étendant de la pointe sud de Haïnan au Hei-loung-Kiang au nord et de Changhaï à Teng-yueh à la frontière du Yun-nan à l'ouest, possède un plus grand développement que la ligne de Norvège en Sicile jointe à celle de Lisbonne au Caucase.

En 1893, la ligne de Kan-sou a été prolongée jusqu'à Ili, à l'extrémité occidentale la plus éloignée de l'empire chinois.

En 1894, les lignes du Tchili, passant par Niéou-tchouang, pénétrèrent en Corée par la ville frontière de Weï-tjiou, et les Japonais joignirent ce point à l'extrémité sud de la Corée à Fousan, en passant par Séoul, mettant ainsi la Chine en communication nouvelle avec le Japon, par le câble allant de Fousan à Nagasaki par les îles Toushima.

La dernière liste des stations des télégraphes impériaux de la Chine parue en août 1897, et qui nous a été fort aimablement communiquée par la grande compagnie des Télégraphes du Nord, ne renferme pas moins de 239 noms de villes desservies. C'est donc 68 de plus qu'en novembre 1890, date de la première liste officielle.

A.-A. FAUVEL,
Ancien officier des douanes chinoises.

EN AMÉRIQUE DU SUD

L'ÉTAT D'AME CHILÉNO-ARGENTIN

Une note des agences annonçait récemment que les Présidents du Chili et de l'Argentine, MM. Errazuris et Roca, avaient fini par tomber d'accord pour régler, au moyen d'une entente personnelle, les questions qui divisaient leurs patries.

Cette sagesse des deux hommes d'État éloignant décidément les appréhensions de la guerre, il n'est pas sans intérêt de revenir sur les circonstances qui ont préparé, puis failli précipiter un conflit redoutable et dégager l'état d'âme qu'en ont conservé les deux peuples.

D'ailleurs on ne se doute pas assez, en France, qu'il se forme, à

cette heure même, autour du Rio de la Plata, des États-Unis latins, aussi pleins de sève, aussi débordant d'énergies que ceux du Nord et qui pourront bien, dans un avenir prochain contrecarrer l'envahissement yankee. Prévoyants, remarquons bien cet événement économique, l'un des plus capitaux de notre fin de siècle. Au revers des Andes, le Chili, de moindre avenir mais sérieux, solide, organisé, bouillonnant d'une race brave et forte, vient de mettre en péril cette destinée commençante. Dans la course à la suprématie, qui des deux l'emportera? Essayons de juxtaposer les éléments de la réponse.

La France démocrate n'avait vu, en Balmaceda, qu'un tyran, qu'un dictateur à la Celman, prêt à tout pour dominer. Une justice, qu'il faut croire immanente, rend tardivement hommage à ce grand homme, en portant aujourd'hui son parti survécu, le parti libéral ami de la France, celui des Latorre et des Banados Espinosa, à la tête des affaires chiliennes. Balmaceda, en se démettant du pouvoir par la mort, ne laissait, pas plus que Pinto, de quoi payer ses funérailles. La coalition qui le renversa, cette oligarchie d'argent et de spéculation habituée à considérer la présidence comme un de ses apanages familiaux, atteignit involontairement les sources de fortune publique qu'elle croyait protéger.

Sans doute, cette révolution de 1891 avait mis en lumière, une fois de plus, la valeur inouïe, les merveilleuses qualités conquérantes du peuple chilien. On avait vu des régiments lâcher leurs fusils pour se ruer au couteau, *guerra à cuchillo* comme celle de Palafox, et les batailles balmacédistes donner couramment 40 % de pertes sur les effectifs engagés. Pourtant un coup sourd, une fêlure était portée à la prospérité de ce pays qui, depuis l'écrasement par lui du Pérou et de la Bolivie, avait connu des jours inespérés. La guerre, en lui livrant les salpêtres de Tarapaca, lui assurait un revenu dont la source ne semble pas encore près de tarir, puisque la production du salpêtre, pour les trois derniers mois, atteint douze millions de quintaux, sans dépréciation des cours. Le cuivre, le charbon, les blés et la laine, alimentés par ce torrent d'or, venaient à leur tour fournir un appoint imposant à la richesse nationale. Mais le vainqueur allait connaître à son tour les suites et les déboires du triomphe. Ses victimes, amputées, l'une — le Pérou — des provinces de Tacna et d'Arica, l'autre — la Bolivie — de son seul port, Antofogasta, allaient demeurer vis-à-vis de lui dans une attitude rappelant la nôtre à l'égard de l'Allemagne. Des rêves de revanche opportune les hantaient. Dans l'Argentine, enfin, se levait un troisième adversaire inévitable : l'homme riche aux dépouilles de qui l'on prétend. Qu'arriverait-il si les trois menacées s'entendaient? Dans ces conjonctures délicates, le Chili se révéla plein de maîtrise. Soldat admirable, il devint diplomate chinois. D'abord, il tint en haleine les revendications péruviennes :

« Plus tard, si vous êtes patient, nous soumettrons au plébiscite la question des provinces... » Sortie des urnes chiliennes, cette consultation eût été ce qu'on devine. Mais c'était tout de même de bonnes paroles. Se retournant vers la Bolivie, on lui disait : « Tenez-vous tranquille et nous vous chercherons une compensation : Vitor, par exemple, au lieu d'Antofogasta. » Habilement, on exploitait en sous-main le reproche d'impéritie adressé par la Bolivie à son allié, chargé de la conduite des opérations guerrières. Enfin, au Pérou encore, on favorisait l'élection de Pierola, le président actuel, quand il conspirait contre Cacerès.

Cette temporisation ne suffisait pas, cependant. La force, la force seule pouvait prévenir les agressions de la rancune et les retours du dieu des armées. Eternelle insomnie des victorieux ! Le Chili veilla sous les armes. Le général allemand Korner lui créa une armée capable de se mesurer aujourd'hui à nombre égal contre n'importe quelle troupe européenne. On acheta une flotte, exagérée en somme, puisqu'elle ne comprend pas moins de six cuirassés, huit croiseurs et quinze torpilleurs, tous équipés d'intrépides marins, de manœuvriers excellents dont le *Brooklyn* n'aurait pas eu aussi facile raison que des désarmés du *Vizcaya*.

Alors, parvenu au sommet, le Chili, lui aussi, connut le versant. Dans la victoire péruano-bolivienne, il avait goûté l'ivresse de la puissance. En révolution et en excessifs armements s'étaient évanouies des sommes folles. L'amitié verbeuse du Brésil — sa Russie à lui — lui soufflait l'audace. Le double sang de proie des Adelantados et des Araucans battait dans ses veines généreuses. Il se prit à sentir l'exiguïté de son territoire, puis à regarder, par-dessus cette Cordillère compressive, les riches plaines de sa voisine atlantique.

Celle-ci, après des secousses terribles, se reprenait à la fièvre de sa vie passée. Accueillante à l'étranger, lui offrant l'appât de son empire du blé, elle devenait vite la première colonie de peuplement commune au monde entier. De même que les Allemands arrivaient à la tête des Yankees-Nouveaux, l'immigration italienne faisait, de quelques-unes de ses provinces, d'autres Piémonts et de secondes Calabres. « Buenos-Ayres, disait la statistique, un million d'habitants. » Inférieure au Chili comme intelligence d'hommes, la race argentine se trempait, s'enrichissait aux croisements latins ; nationalité transformée, nouvelle, elle emmagasinait sur ses terres les colons, les céréales et le bétail. Pendant que son voisin se ruinait en canons, elle renaissait à la prospérité de l'argent. Et la question du premier rang commençait à se poser.

Les difficultés, souhaitées ou attendues, ne furent pas longues à affluer. Jusqu'en 1891, c'était une zone bien peu connue que la Terre de Feu, la Patagonie argentine ou chilienne. A cette époque, Balma-

ceda avait confié à l'un de nos plus aimables compatriotes, M. Vattier, un navire de guerre, *le Condor*, avec mission d'étudier au point de vue agricole et sidérurgique ces régions incertaines. On tarda si peu à en reconnaître la valeur que Punta-Arenas, bourgade de deux cents âmes alors, se vit passer, depuis, à 6.000 habitants, dont plusieurs millionnaires, tandis que des centaines de mille têtes de bétail prenaient leurs quartiers aux environs. Le Chili, avisé, produisit vite quelques réclamations territoriales; les mis en cause ripostèrent en soulevant la question du Rio-Paléna, problème complexe qui leur donnerait un port sur le Pacifique. Réplique des Chiliens à propos du détroit de Magellan où ils doivent immobiliser une station navale pour la protection de Punta-Arenas; construction, par eux également, d'une ligne télégraphique reliant ce port à leur réseau de la côte Ouest, enfin évocation nouvelle des litiges relatifs à la frontière andine que devait, pourtant, régler, d'après une convention antérieure, l'arbitrage de la reine d'Angleterre.

Cette controverse dernière, d'où l'étincelle a failli sortir, repose sur une interprétation à côté des protocoles qui disaient : « La frontière suivra la ligne de partage des eaux en passant par les plus hauts sommets. » Expurgeant le texte au gré de leurs intérêts, les uns — Chiliens — demandent aujourd'hui ces *divortia aquarum* qui repousseraient leurs limites vers l'Atlantique, tandis que les Argentins réclament la chaîne des plus hauts sommets qui les avantagerait dans le sens occidental.

Quand ces procès se rouvrirent, il y a un an environ, la discussion resta d'abord courtoise. Des commissions d'experts ayant à leur tête, pour le Chili, M. D. Barros-Arana, homme des plus distingués, et, pour l'Argentine, M. Moreno, parcoururent, à la faveur de l'été, les lignes de faîte des Cordillères, puis se réunirent en conférence à Santiago. Mais là, impossible de s'entendre. Tandis qu'une presse perfide jetait l'huile sur le brasier, les parties refusaient, avec une égale ardeur, d'abandonner quoi que ce fût de leurs prétentions respectives. Le langage des deux presses ne pouvait, d'ailleurs, que les enfoncer dans leur intransigeance. Une vive irritation, entretenue par ces manifestations quotidiennes des journaux, et que n'arrivaient pas à circonscrire les articles plus pondérés, plus sages du *Ferrocarril* et de la *Lei*, les deux grands organes chiliens, gagnait dans l'opinion publique. Certaines manifestations populaires, comme il s'en produit inévitablement dans ces périodes de crises, manifestations à la fois exploitées par un patriotisme d'ardeur suspecte et désavoué par l'élément du Chili, accueillirent M. Moreno à Santiago même. Elles portèrent à son comble l'émotion de l'Argentine. Toute la République prit feu. Les Italiens, extrêmement nombreux, comme nous l'avons dit, et animés d'une vieille haine contre le Chili qui avait

jadis taillé en pièces, à Chorillo, durant la guerre péruvienne, la légion italienne au service de cette dernière puissance, équipèrent encore une fois des troupes résolues, quarante mille hommes, assurait-on. En vain, le roi Humbert désavouait-il le zèle de ses sujets ; le gouvernement de Santiago, profondément irrité de cette intervention étrangère, leva sa garde nationale, tint cent mille hommes prêts à marcher ; et cette armée, tant régulière que volontaire, solide, endurante, disciplinée, contenue dans des cadres de valeur, fit, à l'époque, l'admiration des étrangers. On compara surtout la cavalerie à nos brillants et légers chasseurs d'Afrique. Le patriotisme s'y faisait coudoyer tous les rangs de la nation. Les fils des premières familles s'entraînaient chaque jour aux plus rudes marches avec la même vaillance et la même règle silencieuse que les salpêtriers du Nord. Les femmes rivalisèrent d'ardeur nationale dans la création des ambulances et de sociétés de secours aux blessés. Mais l'hiver, heureusement, était venu, et la neige bloquait les passes des Cordillères. Cette seule circonstance décida de la paix et, en obligeant les adversaires à prolonger leur belliqueuse attente, égalisa les forces. L'Argentine, fébrilement, mettait à profit un retard providentiel. Des armes, des canons, arrivaient de partout, chacun se préparait ; de jour en jour, l'équilibre si gravement compromis, se rétablissait, amoindrissant les risques de rupture. Certain de la victoire, six mois auparavant, le Chili, parvenu au summum de sa puissance militaire, sentait sa supériorité décliner rapidement; tandis qu'une crise nouvelle, une grave crise financière venait lui porter en même temps une blessure sensible.

La circulation monétaire de l'or, rétablie par Moutt, apparaissait depuis longtemps déjà compromise. Les partisans du papier-monnaie rentraient dans les conseils du gouvernement. Recevant, en effet, pour payements, de l'or étranger alors qu'ils rémunèrent leur main-d'œuvre en piastres papier sans tenir compte, ou presque, des variations du change, nombre d'exportateurs, les salpêtriers, les mineurs de cuivre, tiennent à avantage le système de la monnaie fiduciaire. D'ailleurs, le métal précieux, passant la mer ou tenu en réserve dans les caisses particulières, avait presque entièrement disparu. Enfin, en juillet dernier, l'on se trouva au bout du rouleau. La pièce de dix piastres valant 10 fr. 50 était presque introuvable. Le gouvernement, pour payer ses créanciers européens, Armstrong et les autres, réclamait aux banques le montant métallique de ses dépôts. En même temps, des accapareurs râflaient le peu de *circulante* qu'on apercevait encore. C'était la panique certaine. Le 18 du même mois, les établissements de crédit restèrent fermés et, par une *ley de moratoria*, fut décrétée, pour trois jours, la suspension de tous payements. Ensuite les guichets rouvrirent, mais d'une manière très

précaire, car il était impossible d'en obtenir autre chose que des acomptes tout juste suffisants pour ne pas mourir de faim. Pratiquement, du reste, les Chiliens diminuèrent le plus possible leurs exigences, cherchant plutôt à amoindrir les difficultés du gouvernement qu'à les exagérer au profit d'une opposition qui, elle-même, s'était effacée en présence du péril national. Enfin, le Congrès consacra le rétablissement du papier-monnaie.

L'hiver, cette crise, la longueur de la veillée belliqueuse avaient un peu assoupi le bel enthousiasme du début et émoussé l'excès des susceptibilités. On commençait à revenir à des idées plus sages. L'effervescence se calmait graduellement aussi à Buenos-Ayres. Et l'été qui brille à nouveau maintenant sur l'horizon austral, tout en ouvrant les cols des Andes, n'a apporté que la détente souhaitée, dans la double résolution présidentielle dont nous parlions en tête de ces lignes. Les commissions de Santiago, qui avaient eu pour résultat plutôt la brouille des cartes que les préliminaires d'accommodement, se trouvent aujourd'hui dessaisies. Quelques démissions ont bien suivi, entre autres celle de M. Walker, ministre chilien à Buenos-Ayres ; mais la paix semble désormais assurée.

Cependant, comme il faut toujours que quelqu'un supporte les colères rendues plus terribles par leur contention, le Chili ne va-t-il pas chercher à se dédommager, oh ! avec toutes les apparences de paix, sur le Pérou et la Bolivie dont l'expectative intéressée au moment critique, ne lui avait pas été précisément bienveillante? Dans l'instant où les menaces grondaient le plus haut, il avait, soucieux de dégager ses derrières, accordé à la première de ces deux puissances, la rétrocession, sans plébiscite, des provinces de Tacna et d'Arica. Or voici que, ces tout derniers jours, il s'avise de subordonner son acte à une condition délicate. Si des gisements de nitrates, comme il est probable, sont découverts dans ces territoires, lui, Chili, se réserve un droit d'intervention. Intervention, le mot est élastique. Et l'application, de quelle nature?

Quant à la Bolivie, dans sa joie mal déguisée des troubles futurs, elle avait commis une faute grave contre la neutralité. A force d'intrigues, où des personnalités françaises se virent jouer de la belle manière, elle avait réussi à obtenir que le comité directeur de la grande Compagnie des mines argentifères de Huanchaca fût, de français qu'il était jusqu'alors, transformé en bolivien. Le directeur se vit congédié et remplacé par un indigène. Cette mesure avait pour but de mettre de fait, entre les mains du gouvernement de Sucre, cet outil colossal qui s'appelle le chemin de fer de la Compagnie. On sait en effet que, quittant Huanchaca, cette ligne se dirige sur le Chili par Uyuni et Calama pour rejoindre la mer à Antofogasta. Elle eût donc constitué, en cas de guerre, la meilleure voie de pénétration vers les

hautes lignes de défense de l'adversaire. Du tac au tac, le Chili répond en installant un corps d'observation à Calama, au point où la voie ferrée coupe la frontière. Au premier mouvement de la vigogne bolivienne, le condor chilien fond sur elle, lui arrache de ses serres un nouveau lambeau.

Et pourtant son intérêt vital, primordial n'est pas là. Il était dans les plaines de Buenos-Ayres et de la Gobernacion de Santa-Cruz. Si la Bolivie et le Pérou doivent jamais se voir ou se laisser annexer, ce sera plutôt à l'Argentine dont les chemins de fer poussent aujourd'hui vers eux, à travers les forêts et les Andes, des tentacules de plus en plus longs, de plus en plus puissants. Sans doute, nous nous félicitons grandement de la paix. Cette guerre eût été assurément plus longue, plus acharnée, plus sanglante que la dernière campagne turco-grecque. Et puis vraiment les intérêts français, considérables dans tout ce Sud-Amérique, eussent vraiment trop souffert d'une pareille conflagration. Cependant, il faut prévoir qu'une épée de Damoclès demeurera longtemps encore suspendue au-dessus des deux peuples, et qu'une gêne profonde, difficile à oublier, persistera au fond de leurs rapports. L'Argentine ouvrira l'œil plus que jamais: le Chili souffrira intimement de l'occasion échappée, de cette imperceptible *capitis diminutio* qu'on éprouve à avoir manqué le gain d'une victoire. Et cette *capitis diminutio* s'accroîtra malheureusement, apparaîtra chaque jour davantage. Le *dead-heat* n'existe probablement plus; l'Argentine, déjà, gagne d'une tête. Dans vingt ans, à moins d'événements qu'il est impossible de prévoir, nous la saluerons reine des terres australes. Elle piquera à son drapeau, à l'inverse de sa sœur new-yorkaise, les étoiles de la Croix du Sud. A temps, elle vient de reprendre du souffle pour marcher vers l'avenir, tandis que le Chili, lui, semble avoir perdu la partie.

Pierre D'ESPAGNAT.

LA SITUATION POLITIQUE DE LA CORÉE

NI RUSSIE NI JAPON

Tokio, 30 novembre 1898.

Rien n'est plus curieux assurément, dans la politique actuelle de l'Extrême-Orient, que l'évolution bien marquée de l'opinion japonaise en ce qui concerne la Corée.

Pour vous rappeler quelle place a longtemps tenu le *pays du Matin calme* dans les préoccupations du Japon, il n'est pas besoin même de remonter au sombre drame qui eut pour théâtre, il y a quatre ans,

la cour de Séoul, et dans lequel la malheureuse souveraine de Corée tombe sous le poignard d'assassins japonais. Il me suffira de vous dire que jusqu'à maintenant la Corée était regardée par les hommes d'État japonais comme le meilleur champ ouvert à leur activité extérieure.

On ne laissait passer aucune occasion d'étudier de près ce pays, d'y envoyer des commerçants et aussi d'y intervenir directement dans les affaires administratives. Un moment même les ambitions rivales du Japon et de la Russie se rencontrant sur ce terrain semblèrent faire prévoir les plus graves conséquences. De tout cela maintenant il ne reste plus rien, ou bien peu de choses.

La diplomatie du Tsar, avec sa merveilleuse connaissance des choses orientales, ne tarda pas à s'apercevoir en effet, qu'il n'y avait rien à tirer de ce malheureux pays de Corée rongé jusqu'aux moelles par ses dissensions intestines, et elle n'hésita pas à abandonner la place aux Japonais.

On se souvient des incidents récents soulevés à ce propos par le rapport de M. Alexieff, conseiller financier du gouvernement de Séoul, et le départ des officiers russes chargés de l'instruction des troupes coréennes.

Certains, à ce moment, se crurent autorisés à proclamer bien haut que c'était là un résultat des efforts combinés de l'Angleterre et du Japon qui avaient réussi ainsi à infliger un rude échec au cabinet de Saint-Pétersbourg. Mais il a vite fallu rabattre de ces chants de victoire, et il est certain que la diplomatie russe n'a abandonné le terrain qu'à bon escient. Elle n'a quitté la Corée que parce qu'elle n'avait plus rien à y faire, et que le Japon, en compensation de ce qu'on le laissait seul à Séoul, lui donnait carte blanche pour agir à Port-Arthur et dans tout le Liao-toung.

Ces événements, je le répète, sont vieux à peine de quelques mois, et cependant il semble que le Japon à son tour ait déjà abandonné en grande partie ses vues sur la Corée. L'attitude de la presse de Tokio est sur ce point extrêmement caractéristique. « La Corée, disait un de ces jours un des grands organes de la capitale, est comme un vêtement pourri qu'il faut renoncer à raccommoder, chaque tentative faite pour boucher un trou en provoquant d'autres » ; et telle est là, en somme, la conclusion des journaux des divers nuances.

De fait il serait impossible de rien rêver de plus lamentable que l'histoire de l'empire coréen. Sa vie politique est une succession de tragi-comédies absurdes dans lesquelles ont sombré toutes les ressources du pays.

On suit cet imbroglio de la politique de Corée comme un drame extravagant dont l'action aboutit tour à tour aux situations les plus inattendues et les plus fantasques. On y a le spectacle d'un souverain

ballotté entre les partis dont il suit les fluctuations diverses sans chercher jamais à avoir une volonté propre et à l'imposer.

Depuis un mois surtout il semble qu'un vent de folie ait passé sur ce malheureux pays qui n'a plus décidément pour sauvegarder son indépendance et sa liberté qu'à compter sur le peu d'intérêt que trouveraient à l'annexer les autres puissances.

L'histoire des derniers événements vaut d'ailleurs d'être contée, et elle vous édifiera pleinement sur la situation.

Il y a quelques mois, à l'inspiration de l'Angleterre et du Japon, un certain nombre de politiciens turbulents de Séoul organisèrent une association politique, le *Club de l'Indépendance*, qui acquit très vite une grande influence sur la population. Tout d'abord le Club de l'Indépendance suivit une ligne de conduite modérée et s'abstint de toute ingérence directe dans les affaires de l'État. Mais il se départit bien vite de cette réserve ; ses membres présentèrent des mémoires collectifs à la cour, réclamant de nombreuses transformations. Ces projets, quoique assez anodins en eux-mêmes, ne manquèrent pas cependant d'embarrasser beaucoup le souverain. L'empereur, placé dans la nécessité d'entreprendre la réalisation d'un programme complet de réformes selon les indications du Club ou de refuser catégoriquement toute ingérence de sa part, crut plus habile de susciter la création d'un autre parti qui devait lui être opposé. C'est ainsi que s'organisa le *Club Impérialiste*.

Cette association eut, dès le début, pour chef Cho Pyensik, et, entre autres affiliés, elle comprit dans ses rangs les membres de la célèbre corporation des colporteurs.

Comme l'avait espéré l'empereur, la lutte s'engagea immédiatement entre les deux partis. Elle fut âpre et vive, et prit dès l'abord de sérieuses proportions.

La première échauffourée se termina par la victoire des Indépendants. Ils arrivèrent, en effet, à la réalisation de leur vœu principal, à savoir : que le Conseil privé serait réorganisé et que quelques-uns de ses membres devraient être nommés à l'élection. Le « Journal officiel » de l'empire du 3 novembre contenait, en effet, une communication en ce sens, le principe adopté étant que la moitié des membres du Conseil privé seraient élus par le Club de l'Indépendance. La note du gouvernement invitait le Club à choisir au plus tôt ses candidats et à soumettre leurs noms à la sanction du pouvoir.

Le Club fêta grandement cette victoire, et afin de ne pas perdre de temps on fixa au 5 novembre le jour des élections. Mais à ce moment les Impérialistes se décidèrent à tenter un suprême effort. Ils soumirent à l'empereur un mémoire dans lequel ils l'avertissaient que le but inavoué de la réforme que lui avaient arrachée les Indépendants était d'établir sous peu la République en Corée !

S'empressant de prendre au sérieux ces racontars qui lui fournissaient une excellente raison d'agir, l'empereur prit une mesure radicale. Le 5 novembre, au point du jour, quelques heures avant le moment choisi par les Indépendants pour procéder à leur vote, 18 des principaux d'entre eux furent cueillis au lit par la police et jetés en prison. Le coup de théâtre était d'autant plus parfait que, la veille, l'empereur avait mandé au palais le leader des Indépendants; il l'avait reçu avec toutes sortes de marques de faveur et lui avait posé diverses questions à propos du scrutin du lendemain. Je dois dire d'ailleurs que cet homme parvint à échapper à la police et qu'il trouva un refuge à la légation des États-Unis.

Quoi qu'il en soit, le 5 novembre, Cho, leader des Impérialistes, était nommé vice-président du Conseil d'État en même temps que ministre de la justice et de l'intérieur; deux de ses acolytes étaient pourvus de postes importants Ainsi donc, les mêmes hommes qui, il y a quelques mois, avaient déjà été poussés au pouvoir grâce à l'entremise de Kim Hongniouk, le célèbre interprète de la légation de Russie, se retrouvaient de nouveau aux affaires.

Aussitôt que cette nouvelle fut connue dans la ville, les membres du Club de l'Indépendance et leurs amis se réunirent en hâte et décidèrent d'avoir recours au stratagème cher aux Coréens et qui consiste à opposer la force d'inertie d'une foule compacte et obstinée aux ordres des autorités. C'est en effet une coutume en Corée, quand une demande est faite à un haut personnage, de rester devant la maison de celui à qui l'on s'adresse jusqu'à ce qu'on ait obtenu satisfaction, ce qui peut mener fort loin comme nous allons le voir.

Des centaines de personnes s'assemblèrent donc devant la prison demandant à grands cris à être incarcérés, elles aussi, car elles se déclaraient non moins coupables que les 18 membres du Club précédemment arrêtés. D'heure en heure la multitude augmenta et s'établit sur la place, bien décidée à ne pas céder. Le 6 novembre, Cho, au nom du gouvernement, annonça qu'on allait disperser les attroupements par la force. Mais ce projet fut vite abandonné en face de la menace faite par la foule de mettre le feu à toute la ville si on l'attaquait. Le jour suivant, les 18 prisonniers furent conduits à la Cour suprême pour y être jugés. La foule les y suivit, réclamant la publicité des débats.

Pendant six jours et six nuits la multitude resta ainsi obstinément rassemblée. Des vivres et des vêtements de toute sorte lui étaient largement distribués sur place par les soins du Club de l'Indépendance.

Tandis que les magistrats, sourds aux réclamations du peuple, continuaient leur œuvre en secret, on envoya un mémoire à l'empereur le priant de faire mettre en liberté les innocents injustement

arrêtés et de livrer à la justice les hommes qui l'avaient trompé en attribuant aux Indépendants le désir de fonder la République. L'empereur répondit qu'il reconnaissait l'innocence des Indépendants à ce sujet, mais que ce n'était pas pour cela qu'il avait fait arrêter dix-huit d'entre eux. Le souverain terminait en ordonnant au peuple de se disperser. Mais la foule ne tint aucun compte de cet ordre et continua sa faction sans relâche et sans fatigue.

Le 10 novembre, à huit heures du soir, les prisonniers étaient relâchés.

Ce succès ne satisfit cependant pas le peuple qui, énervé par sa longue attente, exigeait quelque chose encore. On demanda la démission de Cho Pyensik et de ses amis, le rétablissement du club de l'Indépendance et l'approbation immédiate par le souverain d'une charte en six articles que les Indépendants avaient soumis quelque temps auparavant.

Pour aboutir à un premier résultat, ces réclamations nécessitèrent un nouveau siège de six jours devant le palais. Le 16 novembre, le souverain capitula en partie et annonça que Cho et ses amis seraient punis. Restaient les deux dernières demandes. La foule, de plus en plus excitée, fut intraitable à leur sujet et décida de ne pas abandonner la place avant que pleine satisfaction ne lui ait été donnée.

Les Impérialistes, voyant que leurs adversaires arriveraient à leurs fins si on n'agissait pas au plus vite et vigoureusement, prirent un parti désespéré. Pendant la nuit du 17 novembre, un groupe important d'entre eux se rendit au local des réunions du club de l'Indépendance et le prit d'assaut; puis il vint surprendre la foule stationnée devant le palais. Là, aidés de l'association des colporteurs, ils attaquèrent les Indépendants, mais ceux-ci résistèrent victorieusement et couchèrent de nouveau sur leurs positions. Quelques jours après les assaillants revinrent en force, et, dans la nuit du 20, une bataille sérieuse eut lieu entre les deux camps. Cette fois les Indépendants furent chassés de la place. Ils ne restèrent cependant pas longtemps sur cette défaite et le lendemain ils repoussaient les Impérialistes qui s'enfuirent laissant 23 morts sur le carreau.

Cette lutte mit le comble à la fureur de la populace, qui envahit et saccagea la maison de Cho Pyensik et des principaux Impérialistes.

Du coup, l'empereur céda complètement; il demanda aux Indépendants à faire trêve, leur accordant tout ce qu'ils avaient sollicité de lui. Quand la nouvelle, si longtemps attendue, parvint à la foule massée devant le palais, tous les assistants, selon la coutume, se tournèrent vers la demeure impériale, se prosternèrent en ôtant leurs coiffures et restèrent ainsi pendant quelques minutes. Le

peuple remerciait le souverain de son bon vouloir et le priait de pardonner le désagrément qu'on lui avait causé.

Il faut croire cependant que l'empereur ne fut qu'imparfaitement rassuré par ces marques de respect, car il alla peu après chercher un refuge à la légation japonaise. Actuellement, en effet, bien que la victoire des Indépendants semble définitive, les troubles continuent et la sécurité est à ce point compromise que le ministre d'Angleterre a déjà fait venir des marins protéger sa légation et que ses collègues des autres puissances se proposent de suivre cet exemple.

Tels sont ces événements. Je ne veux pas en terminer le rapide compte rendu sans vous noter un incident qui a produit quelque émotion à Séoul et que les journaux japonais rapportent avec complaisance.

Pendant que les scènes extraordinaires que je viens de vous conter se déroulaient dans les rues de la capitale coréenne, une rumeur se répandit dans certains milieux que le ministre de Russie ne serait pas étranger à l'affaire. Aussitôt qu'il en fut averti, M. Matounine, afin de dégager nettement son rôle et celui de son gouvernement des troubles actuels, envoya une lettre au gouvernement coréen, lui rappelant que depuis son arrivée à Séoul il ne s'était jamais mêlé en aucune façon des affaires intérieures du pays. Il terminait en demandant impérativement qu'on fît une enquête sérieuse afin de savoir qui avait lancé ce bruit de nature à nuire aux bonnes relations entre la Corée et la Russie. Mais le gouvernement coréen n'a pas encore répondu.

Je vous ai dit déjà pourquoi les Russes ont abandonné toute politique active en Corée. Il est donc certain que M. Matounine n'avait aucune espèce de raison de se départir, en cette occasion, de la réserve diplomatique accoutumée.

Quoi qu'il en soit, tous ces graves incidents peuvent être fertiles en conséquences fâcheuses pour l'avenir, et déjà l'arrivée au pouvoir du club de l'Indépendance soulève une première question internationale.

D'accord, en effet, avec la Chambre de commerce, le club de l'Indépendance avait envoyé, il y a quelque temps, une pétition demandant au gouvernement de ne point permettre aux étrangers de s'établir ailleurs que dans les ports ouverts, disant que « dans une nation pauvre on risquerait ainsi d'aggraver encore le sort des habitants, car il en est d'eux tout comme de l'herbe qui ne peut pas pousser à l'ombre de gros arbres ». Aussi un des premiers actes du gouvernement, maintenant qu'il est inspiré par les Indépendants, a-t-il été d'expulser les résidents étrangers de Phyong-yang et des localités voisines. Les étrangers avaient été jusqu'ici tacitement

laissés libres d'y résider, bien que ces points ne soient pas désignés dans les traités : aussi les représentants du Japon, de l'Angleterre et des États-Unis se sont-ils autorisés de ce précédent pour protester contre la mesure prise par le gouvernement coréen.

Il se pourrait que ces réclamations donnassent lieu à une intervention énergique de l'une de ces puissances, ce qui ne serait pas de nature à simplifier la situation. Mais il n'est guère probable, par exemple, que cette initiative soit prise par le Japon. L'opinion du moins est loin d'y pousser en ce moment. Le temps est passé, je le répète, où tout ce qui touchait la Corée avait le don de passionner le Japon. C'est vers la Chine maintenant que sont tournés tous les regards.

Une à une les puissances directement intéressées renoncent à tirer quelque chose de la Corée, et le malheureux Empire du Matin calme semble abandonné définitivement à son triste sort.

D. Rizière.

CHRONIQUES

REVUE DE L'OPINION EN FRANCE

Le Livre Bleu sur Madagascar. — Avec la nouvelle année l'Angleterre commence à récapituler ses plaintes et ses revendications contre la France. Nous avions déjà eu un joli échantillon de ses bonnes dispositions dans l'affaire de Fachoda. Nous en attendions un second sur les affaires de Terre-Neuve. Il paraît que l'ordre de la série a été interverti. Terre-Neuve ne viendra que plus tard. Pour le moment c'est le tour de Madagascar. La diplomatie anglaise ne respecte même plus la trêve des confiseurs. Jaloux d'égaler le labeur acharné de l'amirauté qui, même un jour de *Christmas*, n'a pas craint d'interdire tout chômage à son personnel ouvrier, le *Foreign Office* dès les premiers jours de l'année publie un nouveau *Livre Bleu*, un nouveau réquisitoire contre la France.

Ce document, en effet, n'est qu'un long et minutieux exposé des prétendus dommages causés au commerce britannique à Madagascar par les procédés de l'administration française.

Lord Salisbury énumère tous les griefs de ses nationaux et se plaint de l'augmentation, par décret, des droits d'importation sur les articles anglais. Il rappelle que M. Hanotaux et M. Berthelot ont successivement déclaré que la France n'entendait nullement porter atteinte aux droits commerciaux de la Grande-Bretagne à Madagascar et qu'elle respecterait les engagements précédents contractés envers certaines puissances. A ce propos, le « Premier » ne dissimule même point que, si le cabinet de Saint-James avait pu prévoir que l'expédition française aurait pour résultat de soumettre les négociants anglais à des impôts qui les chasseraient du territoire malgache, il n'aurait pas observé la neutralité scrupuleuse dont il ne s'est jamais départi, neutralité qui, d'après le noble lord, a singulièrement facilité la tâche de notre gouvernement et de nos troupes.

D'une façon générale le Livre Bleu est un réquisitoire formel contre les autorités françaises de Madagascar, auxquelles la diplomatie d'outre-Manche reproche d'avoir abusé de leur pouvoir et de leur influence pour favoriser outre mesure nos industriels et nos commerçants au détriment de leurs concurrents britanniques. On retrouve, dans toutes ses parties, la trace du raisonnement spécieux qui a cours, à cette heure, de l'autre côté du détroit et qui consiste à prétendre que les colonies anglaises, était largement ouvertes

aux transactions internationales, ne sauraient porter ombrage à personne, tandis que les nôtres, dont l'accès est fermé au commerce étranger, sont préjudiciables à tout le monde.

La presse française a été unanime dans l'expression de son étonnement. C'est ainsi que le *Temps* écrit, avec la plus grande modération :

La publication d'un Livre bleu relatif aux plaintes des commerçants et des colons anglais à Madagascar et aux négociations qui ont eu lieu à ce sujet entre le Foreign Office et le quai d'Orsay semble indiquer, sinon dans le fond, au moins dans la forme, chez les hommes d'État de l'Angleterre, l'intention d'aggraver les dissentiments qui n'ont que trop troublé depuis quelques mois les relations des deux pays.

Après le règlement de l'affaire de Fachoda, il avait été permis d'espérer que le gouvernement de Sa Majesté britanniqne tiendrait compte au gouvernement de la République française de la bonne volonté amicale dont celui-ci venait de faire preuve. En somme, il était incontestable que l'Angleterre avait obtenu l'objet de ses désirs, qu'elle avait remporté un succès diplomatique et que la France lui avait cédé la place.

Un tel résultat eût dû amener une certaine détente dans les rapports des deux nations : et cela, d'autant plus que le cabinet de Saint-James n'avait point facilité au cabinet de Paris la retraite qu'il lui avait demandée et que, plus préoccupé d'exploiter au profit de son prestige le grand courant d'opinion déchaîné de l'autre côté de la Manche que de travailler à éliminer des causes de malentendu et d'hostilité mutuelle, lord Salisbury avait paru vouloir rendre plus humiliant et plus pénible l'acte de sagesse de M. Delcassé.

Depuis lors, à notre grand regret, nous avons dû constater que les principaux organes de l'opinion en Angleterre n'ont pas cessé de pousser à une dangereuse irritation.

A les entendre, la France, depuis quelque vingt ans, n'aurait eu d'autre objet que de provoquer l'Angleterre, d'abuser de sa magnaminité, de lui prodiguer les coups d'épingle, de déjouer toutes les combinaisons, d'usurper sur elle, de porter atteinte à ses droits et d'émettre d'inadmissibles prétentions à son encontre. C'est là une vue un peu bien simpliste de l'histoire contemporaine. On fera difficilement accroire à un homme de sens et d'impartialité que la France ait suivi cette voie, cette voie seule, et qu'aucun pays ne l'ait suivie. Qui ne se souvient du malin plaisir pris par les Yankees à *marcher sur la queue* du lion britannique ?

On aura eu aussi quelque peine à supprimer l'un des deux comptes de ce bilan, à faire oublier les circonstances, après tout assez nombreuses, où c'est l'Angleterre qui a contesté les droits ou lésé les intérêts de la France. A moins de proclamer que c'est faire tort à l'Angleterre que de chercher à se tailler une part dans le partage des continents nouveaux et de suivre l'exemple de la plus grande puissance coloniale et conquérante du monde moderne, on ne saurait faire un crime à la France d'avoir, comme tant d'autres Etats, fait quelques pas par cette voie. Il suffirait de rappeler

l'Egypte et quelques-uns des incidents qui se rattachent à l'absorption graduelle de la vallée du Nil pour rétablir l'équilibre.

Nous estimons, pour notre part, qu'il n'y a rien de plus funeste, à l'heure présente, que ces récriminations mutuelles. Il faut regarder l'avenir en face et ne penser au passé que pour en tirer des leçons de sagesse et de bonne volonté.

La *Liberté* est plus précise :

Les griefs de l'Angleterre, dit-elle, à propos des entraves que le général Gallieni aurait apportées au commerce de l'Angleterre à Madagascar, ne sont qu'un prétexte ; ce qui le prouve surabondamment, c'est que le *Livre bleu*, où s'étalent avec complaisance des récriminations qui, en temps ordinaire, n'auraient jamais eu l'honneur de figurer dans un recueil diplomatique, c'est que cette longue série de documents se termine précisément par la constatation d'une satisfaction donnée à une réclamation du *Foreign Office*.

Ce que lord Salisbury a voulu, c'est fournir un nouvel aliment à la polémique des journaux anglais. Une opinion publique quelque surexcitée, quelque habilement travaillée qu'elle soit par des experts, ne peut rester indéfiniment au diapason où elle a été montée sans être fouettée de temps à autre. L'incident de Shanghaï ayant fait long feu, — il était vraiment de trop maigre importance pour résister à la moindre controverse, — il fallait impérieusement trouver autre chose. On aurait bien voulu lancer la question de Terre-Neuve, et sir Charles Dilke, qui joue les grandes utilités à l'aile gauche du parti impérialiste, avait été envoyé en sondeur à Paris.

Mais le terrain était peu favorable. Les droits de la France sur le *French Shore* sont tellement évidents et reposent sur des textes tellement formels que l'on ne pouvait presque rien tirer de cette affaire, même en inventant un tas d'histoires de brigands sur les prétendus empiétements de la France. Le Siam n'est pas encore mûr : et puis, c'est une trop précieuse réserve pour qu'on l'use ainsi au hasard. Madagascar, au contraire, est une mine inépuisable sur laquelle les prospecteurs jingoïstes devaient se précipiter avec d'autant plus d'empressement que le lancement avait été admirablement préparé. Depuis quatre ans, il ne se prononce pour ainsi dire pas un discours politique en Angleterre sans qu'il y soit question de l'inexplicable condescendance de lord Salisbury et de l'abandon des « droits » de l'Angleterre.

L'*Écho de Paris* consent à discuter les prétentions anglaises et n'a pas de peine à en montrer le peu de sérieux, tout en signalant le danger pour nous de cette attitude.

De quoi se plaint, dit-il, le *Foreign Office ?* De ce que le général Gallieni ait conseillé aux populations de l'Emyrne d'acheter de préférence des tissus français. Le fait serait à prouver et le fût-il qu'il n'y aurait à cela rien que de tout naturel. Nous n'acquérons pas de nouveaux territoires pour favoriser les industries de Liverpool ou de Manchester.

Le régime protectionniste sévit par surcroît dans la métropole ; Mada-

gascar est un sol francais. Quoi d'étonnant dès lors qu'un même régime y soit mis en vigueur?

Je suis personnellement ennemi des barrières économiques; cela n'empêche que je respecte le vieil adage : « Charbonnier est maître chez soi. » L'Angleterre, sans avoir combattu, se croit-elle déjà victorieuse, pour songer à nous imposer un nouveau traité de Francfort? S'il est des mécontents en Angleterre, qu'ils usent à Maurice ou ailleurs de justes représailles : là s'arrête leur droit.

De quoi se plaint d'ailleurs le commerce britannique? M. Hanotaux n'a-t-il pas poussé la complaisance, avant de décréter le nouveau tarif douanier, jusqu'à publier un ou deux mois à l'avance la date exacte à laquelle le nouveau régime entrerait en vigueur? Qu'on interroge nos commerçants sur le résultat d'une pareille mesure. Le stock en tissus accumulé durant cette période par l'Angleterre et les États-Unis est à ce point considérable que le marché demeure fermé aux nôtres pour un ou deux ans. Et ce sont nos rivaux ainsi favorisés dans une colonie française qui trouvent à se plaindre? La prétention, en vérité, passe les bornes permises.

Un autre grief a été formulé par le marquis de Salisbury. Je regrette que l'Angleterre ait obtenu récemment satisfaction sur ce point. Sagement le général Gallieni avait décidé que le cabotage, le long du littoral malgache, ne pourrait s'effectuer que sous pavillon français. C'était le seul mode d'arrêter en partie la contrebande active que font, sur une côte des plus difficiles à surveiller, les boutres indiens ou arabes qui, tous relèvent de l'autorité britannique. Ces boutres, venant principalement de Zanzibar, ne se font point scrupule de débarquer des armes sur le flanc ouest de Madagascar et de s'aboucher, pour fomenter des complots, avec les Indiens établis sur nos territoires.

C'est à cette population nettement hostile à nos intérêts qu'incombe, en grande partie, la responsabilité du dernier soulèvement qui, ces jours derniers, chez les Sakalaves, coûta la vie à nombre de nos compatriotes. Je ne parle pas de la peste importée dans la grande île — le fait est prouvé aujourd'hui — par ces mêmes boutres qu'entend protéger l'Angleterre.

On conçoit parfaitement dès lors que le Foreign Office tienne à ne point se priver, à la veille d'un conflit menaçant, d'auxiliaires à coup sûr précieux.

Que l'horizon se rembrunisse et nous verrons aussitôt des soulèvements se produire chez les indigènes amplement approvisionnés d'armes et de munitions. C'est là ce qu'on appelle entretenir des intelligences chez l'ennemi. Il n'en ira point autrement, d'ailleurs, au Siam et en d'autres contrées. Il ne s'agit pas tant en l'occurrence d'obtenir des satisfactions de la France que de poursuivre son affaiblissement sur tous les points du globe ou sa situation peut être prépondérante. Chacun de nos reculs n'a d'autres résultats que d'activer les armements de nos adversaires. J'ai signalé déjà le danger, l'événement m'a donné raison; je souhaite, cette fois, d'avoir été mauvais prophète.

Le *Journal des Débats* estime que l'Angleterre semble avoir pris à

tâche de rendre ses relations avec la France plus difficiles et de les tendre peu à peu.

Le gouvernement britannique, dit-il, avait reçu satisfaction sur l'un des points qu'il avait le plus vivement signalés à l'attention de M. Delcassé puisque la dépêche qui paraît clore le Livre est précisément la reconnaissance de l'illégalité du décret sur le cabotage et son retrait; et voici que, au lieu de continuer la conversation sur les autres points en question, quinze jours à peine après cette première entente partielle, — la décision de M. Delcassé paraît être du 29 décembre, — c'est devant l'opinion publique que l'affaire est portée, devant une opinion déjà quelque peu énervée, qui trouvera ample pâture dans les détails donnés sur les prétendues persécutions que subit le commerce anglais à Madagascar, et dont la passion ne peut que nuire à l'issue favorable des négociations. Nous ne voulons pas rechercher de quel côté viennent les coups d'épingle, ces fameuses piqûres dont il a été fait tant de bruit, ces derniers temps; mais, s'il était vrai qu'elles sont, comme l'affirme le *Times*, « des blessures mortelles à l'irritabilité naturelle des Français », elles devraient nous sembler d'autant plus cuisantes qu'elles proviennent, non pas cette fois de la presse, mais de ceux mêmes qui devraient se donner pour mission de faciliter les relations des deux peuples et d'apaiser leurs dissentiments passagers.

Le *Moniteur universel* constate également que :

le but du *Livre bleu* sur Madagascar consiste uniquement à surexciter les esprits anglais contre la France et à rendre ainsi beaucoup plus compliquée la tâche des négociateurs. Dès lors, on serait, dit-il, de plus en plus tenté de croire que, par l'accumulation des mauvais procédés, l'Angleterre cherche la guerre beaucoup plus que la paix, et c'est ce qui continue à causer une profonde émotion en France.

Le *Petit Bleu*, comme conclusion, déclare qu'à ces provocations nous n'avons à opposer qu'une parfaite indifférence et le calme le plus complet.

Un diplomate qualifiait hier devant nous, ajoute-t-il, l'attitude que nous devons observer vis-à-vis de l'Angleterre : « Nous ne devons pas plus lui donner de prise contre nous, en la suivant sur le terrain glissant où elle veut nous entraîner, que nous ne devons lui donner prise contre notre flotte, si elle nous faisait la guerre. Nous devons l'attendre dans nos ports. » Il y aurait, dans ces conditions, de grandes chances pour que lord Salisbury ne fasse que jeter ses Livres bleus aux moineaux.

Le *Gaulois* est encore plus optimiste.

Je ne vois pas, dit-il, que les réclamations contenues dans le *Livre bleu* — en dépit de l'allure rogue et quelque peu irritante que l'on a cru devoir leur donner — si elles sont examinées, de part et d'autre, dans un sincère esprit de conciliation, soient de nature à amener de graves complications et à écarter *a priori* l'idée d'une entente. Elles ne peuvent manquer, en tout cas, de donner lieu à des négociations, c'est-à-dire de

rompre la glace et de mettre fin à un silence dont la prolongation n'eût fait qu'envenimer les choses et accentuer la tension des rapports entre les deux pays. La conversation une fois engagée, on continuera tout naturellement à causer; après Madagascar, on abordera d'autres questions, et il n'est pas interdit de penser que l'on finira par se mettre d'accord. Il suffira, pour cela, que l'on veuille enfin s'inspirer à Londres du respect de notre dignité et des sentiments d'estime réciproque que se doivent deux nations qui n'ont, après tout, aucun motif sérieux d'en arriver au plus redoutable et au plus absurde des conflits.

Enfin, l'*Eclair* montre que le *Livre bleu* de Madagascar n'est qu'un prétexte pour soulever la question de Terre-Neuve.

De vrai, dit-il, le gouvernement anglais, en nous cherchant noise sur des objets aussi minuscules, prépare tout simplement son terrain de défense, en vue des négociations qu'il suppose devoir s'ouvrir bientôt sur l'affaire de Terre-Neuve. Il suscite une foule de difficultés imaginaires, avec la pensée de nous présenter les solutions amicales qu'il consentira à leur donner comme des concessions coûteuses impliquant de notre part des sacrifices compensateurs. Cette pratique est d'ailleurs conforme aux traditions du cabinet de Londres, qui ne manque jamais, à la veille d'une négociation importante, de multiplier les objets de conflit, et de se garnir ainsi les mains de monnaie de singe qui lui servira à désintéresser son co-contractant. Nous avons déjà été pris à ce truc. On veut nous le refaire. Le *Livre bleu* malgache ne paraît pas avoir d'autre but.

La question de Terre-Neuve. — Les journaux anglais ont, en effet, saisi l'occasion que leur offre le *Livre bleu* pour lancer l'idée de troquer les *droits* de l'Angleterre à Madagascar contre nos droits à Terre-Neuve.

Cela, dit la *Liberté*, c'est un comble. Les droits de l'Angleterre à Madagascar constituent en effet la plus colossale fumisterie diplomatique que l'on ait jamais inventée; elle date du reste de loin, de 1815. Il y avait à l'île Maurice, comme gouverneur anglais, — c'était le premier depuis la glorieuse capitulation de 1810 — un certain sir Robert Farquhar qui avait imaginé de découvrir que Madagascar était une dépendance de l'île de France et que la cession de la petite île entraînait celle de la grande. Il en fut naturellement pour ses frais et il se vengea en fournissant au roi des Hovas des armes, de l'argent et des instructeurs pour devenir roi de Madagascar.

Voilà à quoi se bornent les prétendus droits de l'Angleterre; mais, comme elle avait un traité de commerce avec les Hovas et qu'elle nous y suscitait toutes sortes d'embarras, nous avons trop généreusement consenti, pour ne plus en entendre parler, à renoncer en 1891 aux bénéfices de la convention de neutralité de Zanzibar, en échange de sa reconnaissance de notre protectorat. C'était déjà payer bien cher une marchandise que nous n'avions pas à acheter, mais ce serait aujourd'hui une véritable félonie que de l'acheter une seconde fois au prix de nos droits à Terre-Neuve. Et cette félonie, un journal anglais, peut-être inspiré par le

Foreign Office qui a bien pu avoir cette arrière-pensée, a l'impudence de la proposer comme une chose toute naturelle !

Ces gens-là ne doutent plus de rien et le mieux est de les laisser crier à leur aise sans prêter attention à leurs accès de folie furieuse. La discussion ne servirait de rien avec des contradicteurs qui ne veulent entendre aucun raisonnement, avec des adversaires qui osent parler d'engagements méconnus quand ils ont sur la conscience la violation de paroles solennellement et itérativement données au sujet de l'évacuation de l'Egypte.

Le *Figaro* souligne aussi le ridicule des prétentions britanniques :

La situation respective de la France et de l'Angleterre à Terre-Neuve, dit-il, est déterminée clairement par le traité d'Utrecht. Depuis la conclusion de ce traité, les situations réciproques qui en faisaient l'objet ont été respectées. Elles n'ont donné lieu qu'à des contestations passagères et il a fallu l'esprit inventif de M. Chamberlain pour y trouver matière et prétexte à conflit.

Il y a donc deux siècles que les règlements de pêche établis en vertu de ce traité sont respectés dans ces parages. Il y a deux siècles que nos pêcheurs jouissent des avantages que ce traité leur a reconnus. Aujourd'hui l'on nous propose de les annuler. Et sur quel argument se fonde-t-on pour nous adresser une proposition aussi étrange ? Sur ce que le nombre des pêcheurs français à Terre-Neuve va toujours diminuant. Belle raison, en vérité ! Ne peut-on concevoir des circonstances passagères qui le réduisent? Et puis, est-ce qu'un droit consacré par deux siècles de pratique n'est pas par lui-même un fait concret, indépendant de l'usage et de la fréquence de son exercice ?

Sur ce terrain du raisonnement, nos voisins seront assez mal à l'aise.

Le *Journal des Débats*, cependant, croit que la question peut prêter à des négociations sérieuses.

En somme, dit-il, la question du French Shore prête aujourd'hui à une conversation amicale avec le gouvernement anglais, signataire des traités et le seul avec lequel nous ayons affaire. Et qu'on le remarque, nous avons montré plus d'une fois les dispositions les plus conciliantes, parce que nous avons trop de générosité pour nous opposer, en vertu de droits anciens, au développement d'une communauté qui contient beaucoup de Canadiens et de colons d'origine française ; ces droits sont indiscutables ; pourtant cela n'inquiète guère M. Chamberlain ; son impérialisme ne se préoccupe pas des vieux parchemins ! Mais il y a encore en Angleterre des diplomates respectueux des traités. C'est avec eux que nous pouvons reprendre les conversations sur la question du French Shore ; ils n'ont du reste qu'à ouvrir leurs archives, ils verront que nous avons fait preuve, dans les négociations ouvertes à ce sujet, de la plus grande modération, que, par un sentiment élevé d'humanité, nous avons montré que nous étions disposés à adopter un nouveau *modus vivendi* donnant satisfaction aux intérêts des deux parties. Voilà la vérité sur cette affaire que cherche à embrouiller M. Chamberlain.

La *République française*, se souvenant qu'elle fut l'organe officieux du ministère Méline-Hanotaux, est aussi pour l'ouverture des négociations.

Jadis, dit-elle, nous aurions dû nous refuser à accepter toute proposition de ce genre, car la pêche sur le Grand Banc était la grande école de notre marine et faisait l'objet d'une industrie extrêmement fructueuse. Mais, depuis quelques années, le poisson, détruit ou chassé par des méthodes barbares de pêche, s'y est fait plus rare, les armements ont beaucoup diminué et c'est du côté de Saint-Pierre et de Miquelon que s'exerce plutôt l'activité de nos marins : nous n'aurions donc aucune objection sérieuse à élever à un pareil marché, mais encore faudrait-il qu'il nous fût proposé à des conditions suffisamment avantageuses.

Que les Anglais nous les fassent connaître et nous verrons s'il y a lieu d'entrer en négociations.

Le *Gaulois*, toutefois, exprime ironiquement le peu de confiance qu'il a en l'habileté de notre diplomatie et écrit ces lignes qui peuvent nous servir de conclusion :

Supprimer une cause de conflit avec nos voisins, quels qu'ils puissent être, est considéré aujourd'hui à l'égal d'une victoire. C'est assurer la paix que de se retirer systématiquement de la lice et reconnaître la partie gagnée par l'adversaire avant d'avoir jeté les dés. Nous avons tant remporté, depuis quelque temps, de victoires de cette sorte que notre prestige extérieur est en train d'en mourir, et que, si la paix du monde n'en est pas affermie, il n'en faut point accuser notre manque de désintéressement. Jamais on ne vit une nation qui fut guerrière tant sacrifier au désir de la paix, et nous allons en donner une nouvelle preuve en abandonnant à l'Angleterre, après nos prétentions légitimes sur l'Afrique centrale, nos droits séculaires à Terre-Neuve. Bien entendu, ce ne serait pas sans compensation, mais l'indemnité allouée par la générosité britannique en réparation du dommage causé aux 15.000 marins qui vivent de la pêche de la morue ne serait prise ni au Siam, ni au Niger, ni en Chine, ni enfin sur aucun point où notre influence pourrait gêner nos voisins d'outre-Manche. C'est la presse anglaise qui nous en informe. A cela près, l'entente sera facile et l'éventualité d'une guerre pour longtemps conjurée.

Louis XIV batailla douze ans contre toute l'Europe avant de se laisser dépouiller de Terre-Neuve. Le Canada ne nous fut ravi qu'après sept ans d'une lutte opiniâtre et désastreuse, ce qui prouve qu'on ne savait pas dans ce temps-là faire de concessions opportunes à la paix. Aujourd'hui, notre diplomatie est plus avisée et l'amitié de l'Angleterre s'obtient à meilleur compte. Après Fachoda, sacrifions nos pêcheries de Terre-Neuve, et si cela ne suffit pas à l'appétit de John Bull, nous chercherons quelque autre morceau de choix à jeter sous sa dent.

Allemagne et France. — Le *Temps* a publié à la date du 6 janvier une intéressante correspondance que M. Thiébault-Sisson lui envoyait de Cologne.

M. Thiébault-Sisson racontait une conversation qu'il avait eue en wagon avec un industriel hanovrien sur la situation respective des Allemands et des Français. Les déclarations de cet industriel, M. W..., sont assez instructives pour que nous croyions les devoir reproduire.

« J'ai lu avec beaucoup d'intérêt à Paris, disait M. W..., les articles qu'un certain nombre de vos journaux ont donnés, après l'affaire de Fachoda, sur la possibilité d'un rapprochement entre la France et l'Allemagne.

» Ce rapprochement, je ne l'avais pas cru possible jusqu'ici, tout en le désirant. Je fais de fréquents voyages à Paris, et toujours, même en ces derniers temps, j'avais senti de la part des Français, même des Français en relation d'affaires avec moi, une antipathie instinctive déguisée, d'ailleurs, sous les dehors de la plus parfaite correction. Il y avait, dans les plus petites choses, l'Alsace et la Lorraine entre nous. Vous faisiez le minimum de concessions nécessaire pour que l'entretien se terminât, comme il avait commencé, par des formules très courtoises, mais vous n'admettiez pas qu'il pût y avoir entre nous échange d'autre chose que de chiffres et vous ne vouliez pas oublier que l'Allemand avait été, en 1870, votre ennemi.

« C'était on ne peut plus honorable, mais, franchement, n'était-ce pas un peu maladroit? Votre intérêt ne vous dictait-il pas vis-à-vis de nous une conduite tout autre, et, du moment que vous ne désiriez pas plus que nous une guerre qui eût de nouveau mis aux prises nos deux pays, l'isolement dans lequel vous vous enfermiez était-il vraiment politique?

« Vous vous retiriez par là un marché qui n'était pourtant pas inépuisable, car l'Allemagne s'est singulièrement enrichie depuis vingt ans. Nous avons beau fabriquer chez nous une multitude d'articles concurrents et rivaux des vôtres et qui ont supplanté les vôtres plus d'une fois sur les marchés de l'étranger, nous n'en persistons pas moins à goûter tout ce qui se fabrique chez vous en fait d'articles de luxe, tout ce que votre terre française donne de bon en fait de vins, de comestibles, de produits d'alimentation. Vous nous en avez privés par votre attitude inutilement héroïque; vous vous êtes privés vous-mêmes en même temps, car les Italiens ont pris votre place pour les vins, les Anglais et les Belges pour le meuble et pour les articles de luxe.

« Encore si vous aviez essayé, par un redoublement d'énergie, de compenser, d'autre part, en vous créant des débouchés nouveaux, ce que vous perdiez du côté de l'Allemagne! Mais il semble que vous vous soyez désintéressés, dès 1870, de toute initiative. Tandis que nous autres, à partir du moment où nous avons pris conscience de la nécessité absolue de nous lancer dans les affaires en grand, nous nous sommes fait un devoir de réduire, pour la grande majorité de la nation, le temps d'études et de modifier en conséquence les programmes de nos établissements d'instruction, vous vous appliquiez, au contraire, à les surcharger de plus en plus, à retenir sur les bancs de l'école vos enfants jusqu'à l'heure où le service militaire vous les prend, à leur donner à tous, dans la classe bourgeoise, une éducation surannée, capable, évidemment, de faire d'eux,

dans toute l'acception du mot, des lettrés, incapable de leur fournir aucune arme dans cette lutte de plus en plus sérieuse pour la vie, à laquelle toutes les nations à présent se trouvent acculées.

« A l'heure où nos enfants savent un minimum de trois langues et se jettent dans l'inconnu, comme j'ai fait, courant le monde, essayant d'y placer les produits de telle ou telle maison, les vôtres se préparent encore à ce ridicule examen du baccalauréat. Ils y dépensent le meilleur de leurs forces, et, quand ils sont bacheliers, que savent-ils? Un atome de grec, quelques mots de latin qui leur seront parfaitement inutiles, et une langue vivante. Mais cette langue, ils la savent surtout littérairement. Ils n'en ont pas appris, comme nous, la pratique dans le pays même où elle se parle, et ils ne seraient pas à même d'entretenir une correspondance commerciale avec les naturels du pays.

« Comment, d'ailleurs, le feraient-ils? On ne les a pas fait voyager. Vous ne comprenez d'ailleurs le voyage que sous la forme du voyage d'agrément. Jamais on ne vous voit en Allemagne que l'été, en simples touristes. Vous n'y séjournez jamais. Vous ne le faites pas en Angleterre davantage. Vous ignorez presque tous l'Amérique. Producteurs, vous attendez les commandes chez vous : l'art de les provoquer vous échappe. Si vous alliez vous-mêmes offrir vos spécialités, en parlant la langue du pays, aux commerçants de l'étranger, à nos commerçants d'Allemagne, vous reprendriez bien vite la place que vous avez généreusement laissée vide, et vous apprendriez en même temps à connaître et à mieux apprécier l'étranger. C'est justement, à l'heure qu'il est, ce qui vous manque.

« On a essayé déjà de vous le donner. Bonvalot a ouvert chez vous une campagne qui ne me paraît pas avoir donné de mauvais résultats. Quant à votre attitude envers nous, l'isolement dans lequel vous venez de vous sentir, au lendemain de l'affaire de Fachoda, ne contribuera pas peu, je l'espère, à la rendre, en vous forçant à réfléchir, moins hostile. Le seul fait qu'un de vos écrivains les plus estimés, Jules Lemaître, ait pu, sans soulever dans la presse des cris de réprobation, envisager l'hypothèse d'un rapprochement avec l'Allemagne me fait croire qu'il n'est pas éloigné d'avoir avec lui la majorité des hommes de bon sens. Je demeure assurément convaincu qu'il parlerait dans le désert s'il prêchait une alliance avec nous, mais je suis certain, tout au moins que, s'il parlait de renouer avec nous des relations commerciales plus affables, des relations politiques moins tendues, il serait écouté. La question de la Lorraine et de l'Alsace étant, pour le moment, réservée, votre chauvinisme n'aurait rien à y redire, et l'on vivrait en voisins moins hargneux. Des deux côtés, on en tirerait de sérieux avantages. »

REVUE DE LA PRESSE ÉTRANGÈRE

SUR LA POLITIQUE EXTÉRIEURE

REVUE DES REVUES. — Dans le dernier fascicule de la *Nuova Antologia*, M. Alessandro Chiappelli examine la question de savoir quelle est la signification de la proposition du Tsar au point de vue de la politique internationale. On n'a qu'à regarder de plus près les derniers résultats des événements de l'année qui vient de finir pour trouver confirmée la foi en le prochain triomphe de la pacification internationale.

La circulaire du Tsar a été publiée le 21 août, au moment où les hostilités entre l'Espagne et les États-Unis venaient d'être terminées.

Il y a, écrit l'auteur, un fait qu'il convient de reconnaître avant tout : la question de la paix et de la réduction des armées nationales est sortie du domaine de la propagande idéale des écrivains, des apôtres, des congrès ; elle a été posée officiellement par ceux qui ont les moyens matériels de la résoudre. Pour la Russie moderne il ne s'agit plus des critiques sociologiques de Novicoff sur le mal des armements, ni des prophétiques exhortations de l'auteur de *Guerre et Paix* contre l'oppression du militarisme. Du pays où la liberté n'est qu'un vain mot, et d'où le nihilisme a donné à tous les autres peuples le conseil, l'exemple et la méthode des entreprises révolutionnaires les plus audacieuses, est venu au monde moderne le conseil, l'exemple et le message de la pacification sociale. Les paroles dites en 1890 par Guillaume II à Jules Simon, les prévisions du comte Goluchowski dans le discours prononcé en 1897 aux Délégations hongroises sur la forme future de la concurrence internationale, ne sont que des préludes vagues et hésitants en comparaison avec l'initiative solennelle de l'empereur de Russie.

Tout en rendant hommage à l'acte généreux de l'empereur de Russie, l'auteur se plaît à chicaner sur la priorité de l'idée. Il cite une série de revues et de journaux anglais qui ont fait une propagande en faveur du désarmement général ; pour un peu il attribuerait à la Grande-Bretagne le mérite de nous préparer le règne de la paix universelle ! La France, d'après M. Chiappelli, est toujours le principal auteur des complications internationales. Ce publiciste n'est pas le seul qui ait ce parti pris contre nous et voilà pourquoi nous croyons devoir relever le passage où il parle de l'impression produite par la circulaire du Tsar dans notre pays.

L'accueil que la presse française lui a fait au premier abord, écrit-il, dénotait une profonde désillusion et la méfiance.

Le gouvernement français, en concluant l'alliance avec la Russie, savait parfaitement que l'allié n'avait nullement l'intention de soutenir une politique agressive contre l'Allemagne ; et pour toute l'Europe il était évident

que l'alliance franco-russe équivalait en réalité à une garantie internationale du traité de Francfort. La Russie était entrée dans cette alliance avec l'intention, franchement avouée par les hautes sphères diplomatiques, de refréner les impétueuses revendications de la France. Mais le sentiment public français visait à bien autre chose et il ne faut pas s'étonner de sa protestation pleine d'amertume qui se résume dans ces paroles d'un homme d'Etat français : « Non, nous n'avons pas fait tant de sacrifices pour être ensuite invités à abandonner toute idée de conquête. »

Toutefois le tourbillon passera, déjà il paraît s'apaiser. Peut-être la récente animosité de la France contre l'Angleterre, la forcera-t-elle à se calmer ou à s'entendre avec l'Allemagne. Quand une réflexion plus sereine succédera à l'effervescence du premier moment, la conscience du peuple français apercevra clairement que, dans le manifeste impérial, il ne s'agit pas de poser les armes, mais uniquement de convoquer une conférence pour examiner quelles mesures on pourrait prendre d'un commun accord dans le but d'empêcher l'augmentation continuelle des dépenses militaires. A l'heure qu'il est la France a atteint la limite maximum du recrutement militaire; elle ne pourrait le dépasser quand même elle le voudrait, car sa population diminue. Tout autre est la situation de l'Allemagne à laquelle l'augmentation progressive de la population permet une augmentation progressive des forces militaires. Par conséquent une convention par laquelle on stipulerait de ne pas dépasser comme limite maximum le budget de la guerre de l'année en cours, tournerait réellement au profit de la France.

Et puisque la question de l'Alsace-Lorraine est peut-être la seule qui ne paraisse pas admettre une solution pacifique, il convient, s'il est possible, de l'isoler de toutes les autres questions pendantes et plus faciles à résoudre.

M. Chiappelli donne ensuite à entendre que c'est précisément la question de l'Alsace-Lorraine qui empêcherait l'œuvre de la pacification générale, et, avec la logique particulière aux hommes de la Triple alliance, il en rend la France responsable.

Il ne s'agit pas, ajoute-t-il, d'un désarmement universel, projet irréalisable pour le moment, ni de paix entre les peuples, rêve encore bien lointain, mais d'une proposition pratique, modeste et concrète, sur la possibilité d'arrêter la marche ascendante des dépenses militaires. En second lieu, on pourrait s'accorder sur les moyens d'empêcher qu'une guerre éclatât à l'improviste, quand même il y aurait des motifs d'hostilités. C'est le minimum qu'on peut espérer.

Mais il ne faut pas se dissimuler les difficultés qui s'opposent même à ce « programme minimum ». Le ministère italien s'en est rendu compte dans sa note en réponse à la circulaire du comte Mouraview. Les obstacles, cependant, ne sont pas insurmontables, ainsi que l'a reconnu la même note du cabinet de Rome. Une idée comme celle que la diplomatie russe vient de présenter après mûre réflexion ne peut pas être abandonnée; elle laissera après elle, sans doute, des germes féconds pour l'avenir.

La *Deutsche Revue* publie, de la plume de Madame Louise von Kobell, quelques révélations curieuses sur les négociations confidentielles qui, en 1870, ont précédé la fondation de l'empire allemand. Madame von Kobell, qui, à l'époque de la guerre franco-allemande, avait de nombreuses relations à la cour de Bavière, raconte à ce sujet des détails inconnus jusqu'ici et qui nous montrent le véritable état d'âme du malheureux roi Louis II.

Guillaume tenait particulièrement à ce que l'offre de prendre la couronne impériale lui fût faite par le roi de Bavière; il exprima donc le désir d'avoir avec Louis II un entretien confidentiel à Fontainebleau. Il avait l'intention, d'autre part, de faire des concessions très larges en ce qui concernait la situation exceptionnelle du royaume de Bavière en Allemagne. Les ministres bavarois et le chef de cabinet du roi Louis adjuraient leur souverain d'accepter l'invitation. Louis ne pouvait pas s'y décider et restait sourd aux prières de ses conseillers. Il était de ces hommes qui toujours accordent et exigent des compensations. Il avait adopté comme principe la loi du talion, aussi bien pour venger une offense que pour récompenser un acte de dévouement. *Noblesse oblige* et *Qui s'y frotte s'y pique* (ces locutions se trouvent en français dans le texte de l'article) étaient deux de ses devises préférées.

Ayant décidé rapidement la mobilisation et rendu par ce fait un grand service à la Prusse, Louis II croyait avoir droit à une compensation. Il voulait assurer à son pays un agrandissement de territoire. Un ami bien renseigné me disait : « Le chancelier fédéral (M. de Bismarck) promit, au nom du roi de Prusse, des compensations de territoire pour les pertes que la Bavière avait subies en 1866 ; mais il eut soin d'ajouter que cette question serait renvoyée dans le domaine des négociations de paix et que sa solution dépendrait de la marche de ces futurs pourparlers. »

Cela ne suffisait point au roi de Bavière; il demanda des promesses formelles et précises et agita la question de savoir si l'on ne pouvait arriver à réunir en un territoire la Bavière cisrhénane avec la Bavière transrhénane en incorporant au royaume des Wittelsbach une partie du Palatinat badois, qui était jadis possession du Grand Électeur. Le duché de Bade, ajouta le roi, obtiendrait en compensation quelques districts de l'Alsace-Lorraine. On communiqua, au cours d'une conversation, cette idée à M. de Bismarck qui, brusquement, déclara d'une manière nette qu'il ne fallait pas penser à une cession de territoire badois : ni son auguste maître ni le grand-duc n'y consentiraient jamais, et voilà pourquoi ce projet devait être écarté d'avance.

Le 19 octobre, les ministres wurtembergeois, badois et hessois partirent pour Versailles; le 20 eut lieu le départ des ministres bavarois MM. Bray, Pranckh et Lutz.

Le 6 novembre le ministre prussien, M. Delbruck, avait réuni chez lui en conférence les plénipotentiaires de Wurtemberg, de Bade et de Hesse. Les délégués bavarois n'y étaient pas à cause d'une dissension qui s'était produite. Le roi Louis II en fut vivement irrité. Comment, s'écria-t-il

plein de colère, on conclut d'abord avec le Wurtemberg, les duchés de Bade et de Hesse, et on laisse en dernier lieu mon gouvernement!

A cette époque les événements politiques produisirent chez lui un certain dégoût. Irrité, il envoya au prince Othon l'ordre de quitter immédiatement le théâtre de la guerre. Il attendait son arrivée avec impatience.

« Je considère mon frère comme roi, » disait Louis II à son entourage ; « l'affaire ne tient qu'à un fil très mince et alors on dira : *Le roi Louis II est mort, vive le roi Othon Ier!* » (Ces mots ont été prononcés en français.)

Le prince Othon arriva enfin à Hohenschuwangau. Il avait voyagé nuit et jour pour acquiescer au désir de son frère.

Le roi parla avec le prince Othon beaucoup et violemment de son abdication. Le prince combattit cette idée avec beaucoup d'amabilité; malgré son insistance, il ne put obtenir l'autorisation de rejoindre l'armée decampagne qu'au mois de janvier.

La décision définitive du Wurtemberg de faire cause commune avec la Bavière (13 novembre) apaisa quelque peu la colère de Louis II.

« Figurez-vous, dit-il à quelqu'un de son entourage, que le comte B... croyait réellement que j'ai voulu abdiquer pour de bon! »

On donna à plusieurs personnages influents l'ordre rigoureux de faire tout le possible pour que ce bruit d'abdication, qui s'était répandu avec une rapidité extraordinaire, cessât enfin de courir.

REVUE DE LA PRESSE. — France et Angleterre. — A cette époque, les journaux font trêve à leurs polémiques journalières. On se recueille avant de commencer la nouvelle année et l'on se borne généralement à repasser les faits qui ont marqué plus spécialement l'année écoulée. Il n'y aurait donc guère rien d'intéressant à relever si les journaux anglais, guidés d'ailleurs par le *Foreign Office* lui-même, n'avaient précisément choisi cette quinzaine pour redoubler de violence vis-à-vis de la France.

C'est la publication du *Livre bleu* de Madagascar qui a provoqué ce concert. Le jour même où paraissait cet étrange document, les journaux anglais commençaient leurs provocations.

Le *Times* estimait que les Français ne peuvent guère être fiers du rôle joué par leur gouvernement à Madagascar.

Que les journalistes français supposent les rôles intervertis, disait le journal de la Cité, qu'ils s'imaginent que l'Angleterre est en possession de Madagascar et foule aux pieds les droits des Français, et qu'ils nous disent ensuite quels seraient leur sentiment et leur langage! Ce sera une excellente chose si les Anglais peuvent garder leur sang-froid sous les coups d'épingle qui sembleraient des blessures mortelles à l'irritabilité naturelle des Français.

Le *Standard*, de son côté, écrivait :

Nos relations avec la France sont en ce moment loin d'être satisfaisantes. Mais on peut espérer qu'elles s'amélioreront prochainement. Nous

espérons que le gouvernement français tiendra compte des réclamations de lord Salisbury et conformerait les actes du gouvernement malgache à la lettre et à l'esprit des engagements existants.

Le *Daily Graphic* constatait avec satisfaction que l'Angleterre n'a abdiqué aucun de ses droits à Madagascar; la situation lui apparaissait difficile; il estimait toutefois qu'un arrangement serait facile. Nous avons, disait-il, des griefs réels à Madagascar, ne serait-il pas possible de nous donner des compensations dans une autre partie du monde où les intérêts anglais et français sont en conflit?

Le *Globe* félicitait le gouvernement de la publication du *Livre bleu* sur Madagascar. Il condamnait en termes d'une extrême violence la campagne journalière de nouvelles fausses et de calomnies entreprises, à d'honorables exceptions près, dans la presse française, et il terminait en souhaitant un accord prochain entre les deux gouvernements et le règlement définitif des difficultés qui menacent les relations amicales des deux pays sur presque tous les points du globe.

Cependant, après deux jours de réflexion, le ton de la presse anglaise devient plus modéré (?). Les journaux mettent en avant la question de Terre-Neuve comme conséquence de la question de Madagascar.

Le *Daily Telegraph*, parlant du retour de M. Cambon, dit qu'après les nombreuses entrevues qu'eut l'ambassadeur avec le ministre des affaires étrangères, on peut espérer qu'il a reçu des instructions pour ouvrir tout de suite des négociations et il peut être assuré d'avance qu'on l'entendra dans un esprit de justice et avec le désir de faire la paix.

Toute proposition qu'on lui a donné charge de faire, ajoute le *Daily Telegraph*, sera reçue d'une manière qui ne laissera place à aucune mauvaise impression. Les Français sont nos plus proches voisins, nous sommes leurs meilleurs clients. Il n'y a rien dans les traditions habituelles des deux pays qui soit de nature à envenimer leurs relations ou qui puisse faire croire à un désir gratuit de s'humilier réciproquement. Pourquoi donc l'accord ne régnerait-il pas?

Le *Daily News*, faisant allusion à une dépêche de son correspondant de Berlin, dit qu'on se trompe absolument sur le continent, si l'on croit que le *Livre bleu* sur Madagascar est une nouvelle tentative pour amener à tout prix une querelle avec la France. Il a été publié parce que la réunion du Parlement approche et parce que lord Salisbury doit se défendre contre des adversaires, dans son propre parti, qui lui reprochent trop de mollesse dans le soin des intérêts anglais à l'étranger.

Il est *nécessaire*, dit le *Daily News*, que le gouvernement mette le public au courant. Nous ne croyons pas un instant que les Français ni les Anglais désirent voir les relations entre les deux pays à jamais envenimées. Nous sommes convaincus que, si les faits exacts étaient seulement connus du peuple français, il n'approuverait jamais une aventure aussi folle que celle du commandant Marchand, ni les violations de traités, ni les mesquines taquineries qui constituent la question de Madagascar.

Le *Morning Post* examine enfin la question des relations générales de la France avec l'Angleterre et dit en mettant en avant la question de Terre-Neuve :

N'est-il pas temps, pour notre gouvernement, d'en arriver à une entente avec la France? Incontestablement lord Salisbury consentirait à un arrangement complet de toutes les difficultés actuelles basé sur une complète reconnaissance de notre situation sur le Nil et sur un règlement de Terre-Neuve, d'après le seul principe possible, à savoir : achat et vente. Une bonne entente entre la Grande-Bretagne et la France serait un meilleur début pour une ère d'accord et d'harmonie dans toute l'Europe que la discussion de n'importe quel projet de désarmement.

Et au sujet de la question du French shore, le *Morning Post* ajoute :

Le meilleur plan serait d'acheter les droits de la France à Terre-Neuve pour une somme d'argent qui serait fixée par un conseil d'arbitrage. Si la France préférait une acquisition territoriale, on pourrait abroger la convention de 1887 relative aux Nouvelles-Hébrides, qui lui assurerait la possession de ces îles.

Le *Standard*, parlant également de Terre-Neuve, écrit :

Nous sommes loin de dire que les droits de pêche de la France à Terre-Neuve soient sans valeur; mais ce que nous affirmons, c'est que, pour des raisons diplomatiques et politiques, leur valeur a été considérablement grossie par la France.

Nous avons atteint un point de l'histoire de Terre-Neuve où l'existence de son peuple exige que, soit pour une somme d'argent, soit pour une concession faite ailleurs, la France abandonne entièrement ses réclamations strictement légales.

Si la France prouve son désir de vivre en paix avec nous en abandonnant son attitude à Terre-Neuve, les hommes d'Etat anglais ne marchanderont pas sur les conditions de la transaction.

Le *Daily Graphic* dit que la publication du *Livre bleu* à propos de Madagascar a peut-être une signification sérieuse, mais comme avertissement et non pas comme provocation.

Il eût été facile, ajoute-t-il, à M. Delcassé d'éviter la publication de ce *Livre bleu;* il n'avait pour cela qu'à répondre aux propositions de lord Salisbury et à donner quelques preuves de son désir d'en user équitablement avec nous-mêmes s'il ne partageait pas notre manière de voir.

Si les rôles avaient été intervertis entre les deux nations, ajoute le *Daily Graphic*, il y a longtemps que les Français auraient protesté avec indignation.

Quant au *Daily Chronicle*, il trouve les commentaires de la presse française décourageants!

La *Westminster Gazette* déclare que :

En ce qui concerne Madagascar, il ne serait pas raisonnable de s'attendre à ce que l'Angleterre fournisse une compensation pour recevoir ce qu'elle considère à tous les points de vue comme lui appartenant; mais, d'un autre côté, dans le cas où la France ferait l'abandon des droits de traité qu'elle possède légalement à Terre-Neuve, il lui serait dû une compensation, soit en argent, soit autrement.

La *Westminster Gazette* fait ensuite remarquer le point de vue auquel s'est toujours placé lord Salisbury vis-à-vis du Soudan et du Bahr-el-Ghazal, qu'il a déclaré dans sa dépêche de la Schulcht appartenir par droit de conquête, non pas au Khédive, mais aux gouvernements anglais et égyptien, théorie qui apparait en outre dans le discours prononcé par lord Cromer.

Le journal termine en disant qu'on pourrait tirer de cette situation les éléments d'un marché : l'Angleterre pourrait acheter à la France l'abandon de ses droits sur Terre-Neuve ou lui offrir en échange une compensation dans l'Ouest de l'Afrique.

Enfin la *Pall Mall Gazette*, avec une brutalité toute britannique, écrit :

La France se trompe beaucoup si elle s'imagine que notre pays va se laisser bluffer en lui offrant quelque chose, ayant une importance quelconque, pour l'abandon de sa politique de coups d'épingle à Terre-Neuve. C'est au contraire l'Angleterre qui est en droit de recevoir une compensation au sujet de Terre-Neuve, et nous croyons fermement que le dernier acte de lord Salisbury peut en effet désigner que le *French Shore* ne sera qu'une compensation raisonnable pour la suppression des droits britanniques à Madagascar.

Nous n'avons pas encore reçu les journaux allemands et russes commentant le Livre bleu. Le télégraphe ne nous ayant rien signalé, nous devons en conclure que, en Allemagne comme en Russie, on se recueille avant d'exprimer une opinion sur le nouveau pétard lancé à l'improviste par le *Foreign Office*.

En Extrême-Orient. — Les dernières nouvelles qui nous sont arrivées d'Extrême-Orient montrent que notre situation y est grave et nous prépare de nouvelles difficultés. Ce qui s'est passé à Fachoda a porté une atteinte profonde à notre prestige et, les intrigues anglaises aidant, nous nous trouvons peut-être à la veille d'événements d'une extrême importance. Il faut avoir le courage de voir cette situation bien en face si nous ne voulons préparer à la France de nouvelles humiliations.

En Chine, la sécurité de nos missionnaires n'est plus nulle part garantie, et la guerre impitoyable que nous fait la diplomatie anglaise rend très malaisée la tâche de nos envoyés. Or, il ne faut

pas oublier que toute faiblesse de notre part à cet égard sera la ruine définitive du protectorat religieux que nous exerçons en Orient et en Extrême-Orient, protectorat, origine et garantie de ce qui nous reste d'influence dans ces régions.

Au Siam, notre position n'est pas meilleure. L'anarchie est partout dans le pays, mais il faut remarquer qu'elle exerce surtout son action contre nos protégés, ce qui est une preuve que la main de l'Angleterre est là-dessous. Nous en avons, au besoin, une autre preuve dans ce fait que la presse de Londres mène au même moment une campagne fort active contre nous, à propos des événements dont Bangkok est le théâtre, ce qui provient de ce fait que l'on regarde la poire comme mûre et qu'on veut la cueillir au mépris de tous les ménagements internationaux.

Un simple fait peut suffire à montrer quelle est actuellement l'audace des Siamois. Une dépêche de Bangkok au *Times* confirme que des Siamois auraient tiré sur des Français sans armes et sous le commandement de l'agent Morin.

Ce serait à Ken-lao, dans la zone neutre de 25 kilomètres sur la rive du Mékong que le fait se serait passé. Le gouvernement siamois serait entré deux fois dans la station de la mission française de Nakanchavan et y aurait opéré des arrestations, sans être muni d'un mandat de notre légation. Immédiatement le consul français de Bangkok est parti pour Paklaï, dans le district de Luang-Prabang, où se trouve actuellement M. Morin ; mais saura-t-il, pourra-il faire justice de l'attentat dont ce dernier a été victime?

D'autre part, l'*Avenir du Tonkin* signale que les dépêches politiques envoyées de Bangkok par des Français sont arrêtées et que leurs lettres sont ouvertes. L'un d'eux, qui voulait envoyer à Saïgon une dépêche, s'est vu répondre que le service de Saïgon était interrompu, alors que cela était complètement faux.

Ainsi notre lutte avec l'Angleterre s'est simplement déplacée; on cherche, à Londres, l'occasion, sur tous les points du globe, de nous faire une mauvaise querelle d'où puisse sortir un conflit. Et la raison de cette attitude, le *Morning Post* la donnait assez naïvement, lorsqu'il écrivait :

> Il faut obliger la France à arriver à une entente générale, parce qu'il sera beaucoup plus facile d'arriver à une entente avec la Russie, avec les Boers et avec nos autres adversaires.

Or ce que serait cette entente, on le devine. Les Anglais prendraient l'huître et nous aurions les écailles.

A Shanghaï comme au Siam, l'Angleterre nous cherche querelle. D'un simple différend municipal, elle voudrait faire un incident diplomatique international.

C'est ainsi que le *Times* parle, à ce sujet, de la *politique parasitaire* de la France et dit que la demande d'extension de notre concession à Shanghaï, où nous sommes depuis 1846, tend à faire violer par les Shinois l'engagement qu'ils ont pris récemment envers l'Angleterre de n'aliéner aucune partie de la vallée du Yang-tsé.

Le *Standard* de son côté s'est ému.

Il estime que la coïncidence des demandes de la Russie relativement à sa concession de Hankéou et de celles de la France sur Shanghaï montre que les cabinets de Paris et de Saint-Pétersbourg agissent de concert.

Certes, il faut être atteint de la manie de la persécution pour s'imaginer que la France et la Russie, en demandant simultanément l'extension d'une concession à Hankéou et d'une autre à Shanghaï, ont ourdi un complot contre l'Angleterre, s'unissent pour lui porter des « coups d'épingle », car c'est ce mot qui a fait fortune que le *Times* applique à notre attitude dans l'affaire de la pagode de Ningpo. Malheureusement il est à craindre que maintenant le moindre mouvement de la France n'apparaisse aux Anglais comme un « coup d'épingle » auquel il faille résister par les grands moyens. Le *Times* a, dans un article sur les affaires de Chine, quelques phrases significatives à cet égard, et qu'il est bon, par conséquent, de mettre sous les yeux du lecteur français. Il écrit entre autres choses :

Quand on a vu que ce pays ne voulait pas se laisser marcher sur le pied, la controverse sur Fachoda a immédiatement cessé. Quelles qu'aient été ses fautes dans le passé, le gouvernement britannique ne peut plus maintenant se retirer d'une position dans laquelle il a été affermi par l'appui enthousiaste et unanime de la nation.

C'est dire assez clairement que le précédent de Fachoda devra être imité en Chine et partout ailleurs où la moindre question se posera entre la France et l'Angleterre.

La *Gazette de Voss* trouve d'ailleurs que l'Angleterre va vraiment trop loin en cette affaire, et elle explique son mécontentement en termes fort sages.

Le journal allemand estime, en effet, que la protestation formulée par l'Angleterre contre l'extension de la concession française à Shanghaï n'est pas justifiée, attendu que, jusqu'à présent, tous les Européens résidant à Shanghaï ont fait, là-bas, cause commune et ont agi ensemble en parfaite harmonie et d'un commun accord. « La police chargée de veiller à la sécurité des citoyens avait, ajoute la *Gazette de Voss*, un caractère international, par ce motif que tous les étrangers se sentaient solidaires devant les Chinois. Une brèche est faite, désormais à cette entente, bien que les intérêts anglais à Shanghaï ne soient nullement menacés par l'extension de la concession française. Mais cette question locale est exploitée par l'Angleterre en vue de porter un coup directement à la France et indirectement aussi à la Russie, dont l'ambassadeur appuie les réclamations françaises. Cet incident met en relief les dissentiments des

puissances, et cela au grand plaisir des Chinois qui ne peuvent que tirer profit de cette situation. Mais il y a lieu de prévoir que la Russie fera entendre sa voix en temps utile, et l'on sait que le Tsung-li-Yamen se conforme à la volonté de la Russie.

Au reste, la presse allemande continue à n'être pas tendre pour l'Angleterre, et ces jours-ci encore les *Nouvelles de Hambourg*, s'inspirant de la politique de M. de Bismarck, constataient, dans un article, qu'à toute époque l'Angleterre a trahi ou abandonné ses alliés et que l'Allemagne, en particulier, a été maintes fois victime des fluctuations et de l'inconstance de la politique insulaire de l'Angleterre :

Aujourd'hui encore, dit ce journal en terminant, il y a lieu de craindre que la politique anglaise ne réussisse à amener la politique de l'empire allemand dans ses eaux. De sa propre histoire, l'Allemagne doit tirer l'enseignement nécessaire. C'est pourquoi nous avons tenu à l'évoquer ici. Une alliance que l'Angleterre aurait conclue avec nous n'empêcherait pas cette puissance de nous abandonner au moment décisif, ou même de se ranger du côté de nos adversaires.

RENSEIGNEMENTS POLITIQUES

La « Patrie Française ». — Le 5 janvier a été fondée à Paris une grande association sous le nom de *La Patrie Française*.

Voici quel est son programme auquel ont donné leur adhésion 23 membres de l'Académie française, un grand nombre de membres de l'Université, du monde des lettres et des sciences :

Les soussignés,

Emus de voir se prolonger et s'aggraver la plus funeste des agitations;

Persuadés qu'elle ne saurait durer davantage sans compromettre mortellement les intérêts vitaux de la Patrie française, et notamment ceux dont le glorieux dépôt est aux mains de l'armée nationale :

Persuadés aussi qu'en le disant ils expriment l'opinion de la France;

Ont résolu :

De travailler, dans les limites de leur devoir professionnel, à maintenir, en les conciliant avec le progrès des idées et des mœurs, les traditions de la Patrie française;

De s'unir et de se grouper, en dehors de tout esprit de secte, pour agir utilement dans ce sens par la parole, par les écrits et par l'exemple;

Et de fortifier l'esprit de solidarité qui doit relier entre elles, à travers le temps, toutes les générations d'un grand peuple.

Nous nous sommes rendu un compte trop exact du mal qui est fait à notre pays par nos querelles intestines pour ne pas applaudir à un mouvement national comme celui-ci.

Plus d'un parti politique, de droite et de gauche, aurait voulu l'accaparer : il est préférable qu'il ait, grâce à la vigilance de ses instigateurs, conservé un caractère purement patriotique.

Avec des hommes comme nos éminents maîtres MM. Ferdinand Brunetière, Albert Sorel, Albert Vandal, de l'Académie française; Pierre Laffite, Louis Léger, Camille Jordan, du Collège de France; Marcel Dubois, Alfred Rambaud, Émile Faguet, de la Sorbonne, pour ne citer que quelques noms, on voit que cette nouvelle ligue réunit les hommes qui représentent vraiment l'intelligence du pays.

Les adhésions sont venues en masse à cette ligue dès son apparition : nous nous réjouissons profondément d'une manifestation aussi large qui servira les idées pour lesquelles nous avons un culte : l'*unité nationale* et l'*indivisibilité de la République*.

En face de l'étranger, dont le langage semble malheureusement chaque jour plus menaçant, du moins d'un certain côté où il n'est pas de vieille chicane qu'on ne cherche à envenimer, rappelons-nous l'état de notre patrie à la fin du siècle dernier. « Les ennemis de la France, écrit Michelet, regardaient et attendaient. « Elle périra, disait Pitt. »« Elle se dissoudra, disait Burke, ou tout au moins tombera à l'état misérable d'une simple fédération de provinces. »

Non, la France seule en face de l'Europe entière ne devait pas périr, parce qu'elle garda jalousement cette *unité*, hors laquelle pour les êtres organisés il n'y a pas de vie; et les guerres que nous suscita l'Angleterre, si elles firent périr peut-être dix millions d'hommes, coûtèrent à ses marchands la somme — effroyable à cette époque — de 40 milliards. Fortifions donc notre *unité nationale*, qui est le secret de notre grandeur passée; que nos dissensions intérieures s'apaisent; l'intérêt supérieur de la Patrie et de la République l'exige.

L' « **Alliance française** ». — Cette association pour l'expansion de la Langue Française adresse, de son côté, à tous ses membres qui sont légion en France et à l'étranger, un appel à la concorde, à la fraternité : cette adresse, signée par M. Foncin, inspecteur général de l'enseignement, contribuera certainement à l'apaisement dont les esprits ont tant besoin en ce moment dans notre pays.

RENSEIGNEMENTS ÉCONOMIQUES

I. — EUROPE

Allemagne. — *Progrès commerciaux de l'Allemagne dans le Levant.* On sait quelle influence importante exercent les progrès commerciaux d'une nation dans un pays déterminé, sur les progrès politiques de la même nation dans ce pays. La corrélation des deux choses est indéniable. L'étude des progrès commerciaux de l'Allemagne dans le Levant en fournit une preuve nouvelle ; de ce côté, l'Empire allemand a réalisé depuis quelques années des progrès économiques d'une importance capitale. A l'heure actuelle, en effet, 20 % du commerce total des étoffes dans le Levant est allemand, et il y a dix ans, l'Allemagne n'y importait pas une aune d'étoffe. Faïences, articles de ferblanterie, bicyclettes, tout cela vient du même pays, et y est importé surtout par le port de Jaffa, en dépit de ses réelles difficultés d'accès. Ce port a aujourd'hui un trafic exclusivement allemand, après avoir eu successivement, au cours des vingt-cinq dernières années, un commerce important d'abord avec la France, puis avec l'Angleterre. Que d'entreprises allemandes il serait au reste facile de signaler dans le Levant qui entraînent l'introduction dans le pays de produits allemands ! C'est pour nous en tenir aux pays asiatiques, la construction en Anatolie de la voie ferrée d'Ismid à Angora, terminée en 1892, et celle du railway d'Eskicheïr à Koniah achevée en 1896 ; c'est la Société ottomane d'Héraclée, fondée pour l'exploitation des mines de charbon d'Héraclée ; c'est enfin la construction projetée du chemin de fer à voie étroite, en Arabie, de la Mecque à El-Tor. Ce sont là des moyens précieux dont savent très habilement se servir les Allemands pour asseoir en Turquie leur influence politique ; ils en tirent des bénéfices de tous les genres : au point de vue diplomatique et politique, au point de vue économique et aussi au point de vue moral [1].

France. — *Exportation et importation des vins.* — Une constatation de nature à surprendre bien du monde, c'est que nous importons plus de vin que nous n'en exportons. Le chiffre des importations en vins pour 1897 est de 280 millions ; celui des exportations est de 232 millions seulement. L'Espagne nous en a fourni 3 millions 255.762 hectolitres à elle seule. L'Algérie nous en a fourni encore davantage : 3 millions 583.309. Viennent ensuite, par ordre d'importance : la Grèce, 52.854 hectolitres ; la Turquie, 30.264 ; l'Italie, 10.829. L'Espagne tient encore le premier rang pour la fourniture des

[1] *Revue d'Orient de Hongrie.* Budapest, 20 nov. 1898.

vins de liqueur, avec 186.933 hectolitres. L'Algérie vient ensuite avec 183.682. Immédiatement après, le chiffre tombe à 92.373 hectolitres avec la Turquie.

Il est vrai que, si nous considérons comme vins de France les vins d'Algérie, la constatation que nous faisions tout à l'heure n'est plus exacte. Alors, nos exportations sont supérieures à nos importations. Quel est notre plus grand acheteur de vins? C'est l'Angleterre qui nous a pris 149.614 hectolitres de vins de la Gironde en futailles, 35.181 hectolitres d'autres vins également en futailles, 27.498 hectolitres de vins de la Gironde en bouteilles, 6.709 hectolitres d'autres vins en bouteilles, et enfin 112.016 hectolitres de Champagne.

Pour les vins de la Gironde en fûts, le meilleur client après l'Angleterre, c'est l'Allemagne, qui nous a pris 146.544 hectolitres; la Belgique tient le troisième rang, avec 77.821 hectolitres. Pour nos vins de la Gironde en bouteilles, c'est aussi l'Allemagne, mais avec 3.852 hectolitres seulement, qui vient après l'Angleterre. Pour les vins de Champagne, c'est la Belgique qui tient le second rang, mais avec 22.371 hectolitres seulement. La Russie ne vient qu'au sixième rang, avec 5.002 hectolitres [1].

Roumanie. — *Son commerce avec la France.* — D'après les données statistiques roumaines, le commerce de la France avec la Roumanie en 1897 accuse 29.007.175 francs, dont 23.914.753 francs aux importations et 5.892.422 francs aux exportations. Comparativement à 1896, il y a une diminution de 6.664.058 fr., soit 16,33 %, et par rapport à 1888, c'est-à-dire pendant les dix dernières annés la diminution est de 18.633.071 francs, soit 39,53 %. En prenant en particulier les chiffres de l'importation et de l'exportation, on trouve que, dans la période décennaire de 1888 à 1897, l'importation a baissé de 4.164.231 francs, soit 14,79 %, et l'exportation de 13.468,850 francs, soit 72,56 %. En résumé, les résultats du commerce de la Roumanie avec la France en 1897 se soldent par une différence de 18.222.331 fr. en faveur de l'importation, contre 17.093.971 francs en faveur de l'importation en 1896. Il y a dix ans, en 1888, la balance du commerce franco-roumain s'est soldée par 9.511.712 francs seulement en faveur de l'importation.

L'Exportation des bois de construction roumains. — Ce commerce prend tous les jours un nouvel essor. C'est surtout avec l'Orient que les négociants en bois concluent la plupart des affaires. Dernièrement, une maison anglaise a acheté 10.000 wagons de planches destinées à l'Égypte et au Soudan.

---

[1] Tableau général du commmerce dressé par l'administration des Douanes. Ministère des Finances, oct. 1898.

Turquie. — *Les sociétés anonymes en Turquie.* — Aux termes d'un iradé du Sultan récemment promulgué, aucune société anonyme étrangère ne pourra désormais ouvrir des agences en Turquie pour y faire directement ou par fondé de pouvoir des opérations commerciales et autres dans l'Empire ottoman, avant d'avoir obtenu une autorisation spéciale du gouvernement.

II. — AFRIQUE

Cameroun. — Les progrès de cette colonie allemande sont, dès maintenant, considérables. La population non indigène comptait, au 1er janvier 1898, 253 blancs se répartissant ainsi :

NATIONALITÉS		PROFESSIONS	
Allemands	181	Fonctionnaires	37
Anglais	31	Commerçants	41
Américains	19	Missionnaires	39
Suédois et Norvégiens	13	Planteurs	21
Suisses	7	Mécaniciens-charpentiers	22
Russes	2	Femmes mariées	9
		Religieuses, institutrices	7
		Enfants	3

Le nombre des décès a été, pendant l'année 1897, de 15, soit un taux de mortalité de 60 %.

Les plantations ont pris, en 1897, un développement extraordinaire et ont absorbé d'importants capitaux : un rapport consulaire anglais estime à 200.000 £ (5 millions de francs) le capital que représentent les 10 principales plantations de cacao et de café de Cameroun. Ces entreprises de culture sont, du reste, considérablement facilitées depuis l'institution du Jardin botanique de Victoria, organisé par le Gouvernement qui procède à des essais, fournit de grandes quantités de semences, et a acclimaté le précieux arbre de caoutchouc le *Kikxia Africana* (1).

En 1897, 15 sociétés commerciales faisaient des opérations. 8 firmes allemandes et 7 anglaises : les exportations ont atteint du 1er juillet 1896 au 30 juin 1897, 3.705.955 marks et du 1er juillet 1897 au 30 juin 1898, 5.895.759.

III. — ASIE

Corée. — *Immigration japonaise.* — D'après un recensement fait au mois d'octobre 1898, les Japonais qui habitent en Corée sont au nombre de 14.767 [2].

Ils sont presque tous dans le commerce.

---

[1] V. *Mouvement géographique*, 8 janvier 1899.

[2] *Courrier d'Haïphong* du 19 novembre 1898 reproduisant ce renseignement de l'*Écho de Chine*.

Sibérie. — *Mines de charbon.* — Dans quelques semaines, dit le *Sibirskyi Viestnik*, on inaugurera, à 130 verstes de la ville d'Irkoutsk, dans le gouvernement de ce nom et tout près de la station de chemin de fer Tcheremkhovo, une importante mine de charbon. D'après les analyses auxquelles ont été soumis les échantillons extraits de ces gisements, le charbon de la nouvelle mine de Tcheremkhovo ne le cède en rien à celui de Westphalie.

Turquie d'Asie. — *Smyrne.* — *Farines.* — Il est utile, croyons-nous, d'appeler l'attention de la minoterie française sur la situation des marchés du Levant qui est, cette année-ci, particulièrement favorable à la vente des farines ordinaires.

La hausse considérable des blés a atteint plus spécialement les qualités courantes qui doivent alimenter le gros de la consommation. En effet, lorsque le prix des farines des premières marques a haussé de 10 0/0, l'augmentation sur les qualités moyennes est de 15 à 20 0/0 tandis qu'elle a atteint de 30 à 40 0/0 pour les farines ordinaires et les repasses.

Dans ces conditions, les E B D à prix raisonnables ont toutes chances de trouver des acquéreurs empressés à Smyrne et sur la côte, et nous serions heureux que les indications qui précèdent puissent profiter aux industriels français que ce commerce intéresse [1].

Tonkin. — *Commerce de Haïphong.* — Les rizières sont très belles dans la province; les indigènes espèrent que la récolte sera abondante et bien au-dessus de la moyenne des années précédentes.

D'ici deux ou trois jours la moisson pourra probablement commencer.

La récolte des noix d'arec, à l'heure actuelle, complètement terminée, a été d'un bon rendement.

La situation sanitaire est restée bonne pendant tout le mois. L'épizootie semble avoir complètement disparu.

Les marchandises exportées par des vapeurs se dirigeant sur Hong-kong ont consisté surtout en houille, albumine, cardamomes, cannelle, essence de badiane, gomme-laque, nattes, huile à laquer, peaux brutes, cunao, etc...

D'assez grandes quantités d'allumettes, de lait condensé, de médicaments indigènes, de tissus de coton et de soie de fabrication anglaise ou allemande, provenant de l'étranger, ont emprunté la voie du fleuve Rouge pour se rendre au Yun-nan [2].

---

[1] *Bulletin* n° 70 de la Chambre de commerce française de Smyrne.
[2] Renseignement daté d'Haïphong, 19 novembre 1898.

CHRONOLOGIE DES ÉVÉNEMENTS POLITIQUES

Allemagne. — 6 *décembre.* — Ouverture du Parlement allemand. Discours du trône. La cérémonie a lieu avec apparat inusité. Le comte Ballestrem, député du Centre, est élu président du Parlement allemand.

11. — L'empereur reçoit le bureau du Reichstag et prononce une allocution.

12. — Discussion du budget au Reichstag. Discours de M. de Bulow, ministre des affaires étrangères, sur la situation politique générale.

19. — Le professeur Delbruck, de Berlin, est frappé d'une peine disciplinaire pour avoir blâmé dans les *Preussische Jahrbucher* les expulsions des Danois dans le Sleswig. La presse désapprouve unanimement cette mesure.

23. — Les consulats allemands d'Athènes, de Buenos-Ayres, de Christiania, de Copenhague et de Stockholm sont élevés au rang de consulats généraux.

27. — La *Deustsche-Revue* publie une lettre du professeur Esmarch faisant des propositions pour la conférence du désarmement de Saint-Pétersbourg.

Angleterre. — 2 *décembre.* — Discours de sir Ed. Grey sur la politique extérieure et la question d'Égypte.

6. — Le baron de Courcel remet à la reine ses lettres de rappel.

7. — Arrivée de M. Cambon et départ de M. de Courcel.

8. — Discours de M. Chamberlain sur la politique extérieure et notamment sur les rapports de l'Angleterre avec l'Allemagne et les États-Unis.

13. — Sir William Harcourt annonce par une lettre adressée à M. Morlay qu'il donne sa démission de leader du parti libéral de la Chambre des communes parce que le parti est divisé par des questions de politique et d'intérêt.

16. — Discours de lord Salisbury au Constitutional-Club et discours de M. Asquith à Birmingham. M. Asquith défend la politique du parti libéral. Lord Salisbury expose la politique du gouvernement.

17. — Allocution de M. Cambon à l'occasion de la réception de la colonie française à Albert Hall.

18. — Meeting organisé par M. Stead, directeur de la *Revue des Revues*, sous la présidence de l'archidiacre de Londres pour discuter le rescrit du tsar sur le désarmement. Le meeting adopte une résolution recommandant l'appel du tsar à tous les amis de la justice et de l'humanité.

19. — Lettre de lord Cromer à lord Salisbury sur les abus du fonctionnarisme.

20. — Discours de M. Balfour à Keighley sur la politique intérieure. M. Balfour traite cette idée qu'il faut développer l'esprit impérialiste.

24. — L'activité du ministère de la guerre ne semble pas ralentie depuis l'évacuation de Fachoda par la colonne Marchand. Le ministère commande dans la région de Birmingham 50.000 obus et 7 millions de cartouches.

27. 28. 29. — Violente tempête dans le détroit.

Autriche-Hongrie. — 1er *décembre.* — Fêtes du jubilé de l'Empereur.

6. — Chambre des députés de Vienne. M. Kaize, ministre des finances, fait l'exposé financier.

7. — Chambre de Budapesth. M. Szilagyi, président, et M. Lang, vice-président, donnent leur démission. La Chambre est prorogée jusqu'au 17 décembre.

15. — Chambre de Vienne. Séance tumultueuse. M. Wolf soulève un violent incident à propos de la suppression de l'*Ost-Deutsche-Rundschau.*

21. — Prorogation de la Chambre de Vienne.

24. — La *Post* de Vienne publie un communiqué officieux à propos des déclarations du comte Thun, président du conseil, sur les expulsions de Prusse.

28. — 3 duels ont lieu à Budapesth : 1° entre MM. de Fejervary et Karolyi; 2° entre les députés Kubik et Kenevi: 3° entre les députés Gajari et Szemeré.

29. — Chambre des députés de Budapesth. Séance tumultueuse : le baron Banffy défend la politique du gouvernement au milieu des interruptions passionnées de la gauche.

30. — Arrivée de M. Léon Bourgeois à Vienne.

Crète. — 21 *décembre.* — Le prince Georges de Grèce prend possession du gouvernement de l'île.

26. — Les amiraux des Puissances quittent la Crète.

Chine. — 15 *décembre.* — L'Impératrice douairière reçoit dans son palais de Pékin les dames du corps diplomatique.

22. — Des désordres ont lieu à Kupé, un prêtre français est massacré.

Égypte. — 19 *décembre.* — Le général Talbot est nommé général en chef de l'armée anglaise d'Égypte.

Le commandant Marchand quitte Fachoda pour regagner la France par l'Abyssinie.

Espagne. — 2 *décembre.* — Le conseil des ministres décide de réprimer énergiquement toute manifestation carliste.

11. — Le gouvernement approuve entièrement le mémorandum des commissaires espagnols à Paris.

15. — Le gouvernement s'est mis d'accord pour faire payer le coupon de janvier de la dette de Cuba.

18. — La crise ministérielle est ouverte, mais elle ne sera officielle qu'ultérieurement, en raison d'une indisposition de M. Sagasta.

Etats-Unis. — 2 *décembre.* — Une dépêche de l'amiral Dewey fait prévoir de grandes difficultés avec les insurgés philippins. Les forces maritimes et militaires sont renforcées. Publication du rapport de M. Alger, ministre de la guerre. Il demande l'augmentation des troupes régulières américaines.

4. — Lecture au congrès du message du président Mac-Kinley.

7. — Publication du rapport annuel du secrétaire de la trésorerie sur l'état des finances pour 1898.

11. — Mort du général cubain Calixto Garcia à Washington.

13. — Le général Brooke est nommé gouverneur militaire de Cuba.

17. — M. Mac-Kinley a signé le décret établissant à Cuba un nouveau tarif qui entrera en vigueur le 1er janvier 1899.

24. — Retour à Washington des membres de la commission de la paix.

30. — Le général Merritt est relevé officiellement de ses fonctions aux Philippines.

France. — 1er *décembre.* — Le Sénat adopte la proposition supprimant le secret de l'instruction pour les tribunaux militaires.

2. — La commission des douanes approuve à l'unanimité l'arrangement franco-italien.

3. — Un groupe de Français annonce son intention de fonder une école française à Khartoum.

6. — Discours sensationnel de l'ambassadeur anglais sir Edmund Monson à la chambre de commerce anglaise de Paris. L'ambassadeur demande aux Français de cesser leur politique de piqûres d'épingle.

8. — La Cour de cassation rend un arrêt de soit-communiqué dans l'affaire Picquart, ordonnant qu'il soit sursis au jugement des deux procès civil et militaire de l'ex- colonel Picquart.

10. — Signature du traité de Paris stipulant les conditions de la paix entre l'Espagne et les Etats-Unis.

12. — Interpellation de M. Paschal Grousset à la Chambre sur les « menées de l'état-major ». L'ordre du jour pur et simple, réclamé par le gouvernement, est adopté par 463 voix contre 75.

13. — Duel Antide Boyer-Déroulède. Deux balles sont échangées sans résultat.

15. — Le délai pour la ratification de la convention franco-anglaise du Niger est prorogé de 6 mois.

16. — La Chambre vote l'emprunt de 200 millions pour la construction des chemins de fer indo-chinois.

19. — *Chambre.* Déclarations de MM. Charles Dupuy et de Freycinet, relativement aux conditions dans lesquelles le dossier secret de l'affaire Dreyfus pourra être communiqué à la Cour de cassation.

La Chambre approuve à une très grande majorité les déclarations du gouvernement.

22. — La Chambre vote deux douzièmes provisoires et adopte l'arrangement commercial italo-français.

23. — *Chambre.* Interpellation sur la situation de l'Algérie. La Chambre vote l'affichage du discours de M. Charles Dupuy sur l'antisémitisme algérien.

24. — Clôture de la session parlementaire extraordinaire de 1898.

27. — M. Constans est nommé ambassadeur de France à Constantinople.

Duel Max Régis-Lepic. M. Lepic est légèrement blessé.

Italie. — 5 *décembre.* — Le roi, répondant aux présidents des Chambres venus pour lui remettre la réponse au discours du trône, affirme son désir pour la paix.

11. — Inauguration à Mentana de l'ossuaire des garibaldiens.

15. — Chambre : discours de M. Canevaro, ministre des affaires étrangères, qui déclare que la situation est toute pacifique et que le traité franco-italien a dissipé tout malentendu avec la France.

16. — La Chambre repousse la motion Bovio tendant à l'abandon de l'Erythrée.

21. — Clôture de la conférence antianarchiste.

Madagascar. — 1er *décembre.* — La peste étant signalée à Madagascar, le gouvernement français décide que les prescriptions de la conférence de Venise seront strictement appliquées à l'île.

15. — La peste diminue.

Manille. — 23 *décembre.* — Le général Rios remet Ilo-Ilo aux Américains qui prennent des mesures sévères contre les insurgés.

Maroc. — 3 *décembre.* — L'incident italo-marocain de Mazagan est définitivement réglé.

Philippines. — 2 *décembre.* — Le gouvernement républicain des Philippines est constitué. Les représentants des provinces reconnaissent Aguinaldo comme président.

23. — Le cabinet démissionne et est remplacé par un ministère Mabini hostile aux Espagnols.

Russie. — 6 *décembre.* — Le comte Mouraview commence à élaborer le programme de la conférence du désarmement.

17. — Mort de Mgr Palladius, métropolite de Saint-Pétersbourg.

Suisse. — 15 *décembre.* — M. Muller est élu président de la confédération helvétique.

Tunisie. — 3 *décembre.* — Mort de Taïeb, héritier du bey de Tunis.

L'Administrateur-gérant : P. CAMPAIN.

Paris. — Imprimerie F. Levé, rue Cassette, 17.

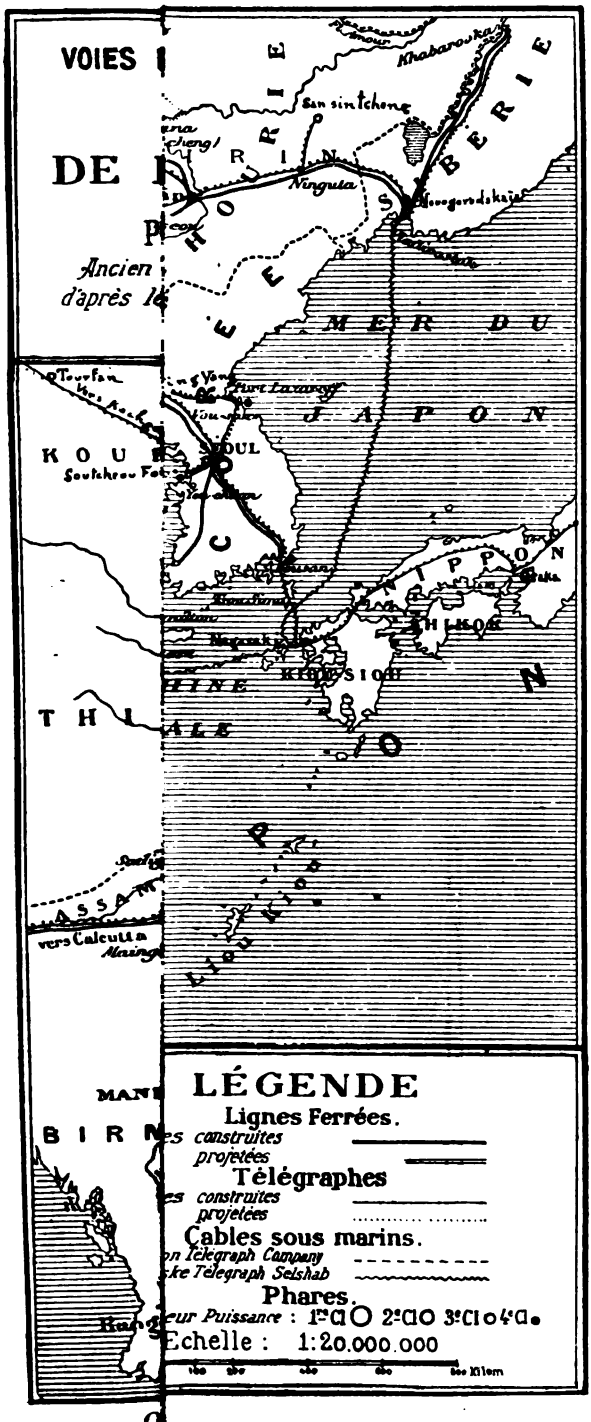
VOIES
DE
Ancien
d'après
Khabarovka
San sin tcheng
Ninguta
MER DU
JAPON
Tourfan
Port Lazarof
SEOUL
KOU
Soutcheou Fou
NIPPON
THIKOK
KIOU SIOU
THI
ALE
ASSAM
vers Calcutta
Maing
BIRM
LÉGENDE
Lignes Ferrées.
es construites
projetées
Télégraphes
es construites
projetées
Cables sous marins.
on Télégraph Company
ske Télégraph Selshab
Phares.
eur Puissance : 1re Cl O 2e Cl O 3e Cl O 4e Cl
Echelle : 1:20.000.000
Kilom

QUESTIONS DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

LE « LIVRE BLEU » SUR MADAGASCAR

Jusqu'ici la presse française n'a guère publié que des extraits du Livre bleu sur Madagascar empruntés aux journaux anglais et savamment agencés, en vue de démontrer que le gouvernement de la République avait tous les torts. Aussi, pour permettre aux lecteurs de la Revue de se rendre un compte exact de la situation, nous croyons utile d'analyser cet important document.

Nous avons adopté la traduction littérale des dépêches, sans nous préoccuper du style, afin d'éviter toute fausse interprétation.

*
* *

M. Anatole Sauzier, Franco-Mauricien, consul britannique de profession, naturellement peu apprécié des English-born, désireux par cela même d'acquérir la confiance de ses ressortissants et de son gouvernement, s'est efforcé, depuis qu'il habite Tamatave, avant et après la conquête, de créer des embarras au protectorat et à l'administration française. Toutes les occasions lui sont bonnes pour envenimer les querelles locales ou provoquer des conflits.

Le 24 février 1898 (n° 1), il prévient le marquis de Salisbury qu'il a découvert un véritable attentat commis par les autorités françaises contre le commerce britannique.

« Les faits sont bien simples. Le 28 janvier dernier, M. l'administrateur Compérat réunit les commerçants indigènes et les avertit « qu'ils n'avaient ni à vendre, ni à acheter aux étrangers; précédemment ils en avaient été informés; il les prévient à nouveau de « n'avoir à vendre, ni à acheter qu'à trois maisons françaises et « que, s'ils ne se conformaient pas à ces ordres, ils seraient mis aux « fers et envoyés en prison. »

Deux lettres de négociants anglais, MM. Procter brothers et Trouchet, étaient jointes au rapport.

Dès le 11 février 1898, M. A. Sauzier avait écrit au gouverneur général (Inclosure 4 n° 1), pour se plaindre de cette violation du droit des gens.

M. le général Galliéni répondit, le 25 février : « qu'il demandait à

« M. Compérat de le renseigner sur les incidents qui ont motivé « cette plainte et que, par dépêche de ce jour, il l'invitait, si les faits « allégués étaient exacts, à prendre les mesures nécessaires pour « assurer la liberté complète des transactions. »

Le 24 mars, l'enquête terminée, il écrit à M. Mac-Millan, acting consul à Tamatave, intérimaire de M. Sauzier.

« Il résulte nettement de cette enquête, que les plaintes qui ont été « portées à ma connaissance par le consulat de Sa Majesté britan- « nique sont absolument dénuées de fondement.

« Jamais, en effet, M. Compérat n'a tenu le langage qui lui a été « prêté par vos nationaux. »

Le marquis de Salisbury, avec sa haute expérience des affaires coloniales, comprend que ses agents l'ont engagé sur un mauvais terrain, que MM. Trouchet et du Pavillon, deux Mauriciens français, les auteurs de la réclamation, basent une plainte sur la déclaration de natifs, toujours prêts à témoigner dans le sens qu'on leur demande. Sa Seigneurie laisse à M. Sanderson le soin de répondre (14 mai 1898, n° 5) : « Les déclarations de la lettre du 25 février adressées à « MM. Trouchet par leur agent, M. du Pavillon, ne paraissent fon- « dées que sur le témoignage de natifs et ne constituent pas une « preuve suffisante pour faire des représentations au gouvernement « français. »

L'incident est clos; il n'a été provoqué que par la légèreté et le zèle intempestif d'un agent dans une situation mal définie.

*
* *

Sir Edmond Monson qui, cependant, devrait se féliciter de la solution amiable de cette discussion byzantine, reprend l'affaire pour son propre compte, et le 26 mai (n° 6) écrit au marquis de Salisbury : « Me reportant aux dépêches de Votre Seigneurie du 1er avril et du « 15 courant relatives aux plaintes portées par MM. Procter brothers « et MM. Trouchet et Cie contre M. Compérat, l'administrateur fran- « çais de Mananjary, au sujet de leurs transactions avec les Malgaches « résidant dans le district, j'ai l'honneur de vous communiquer un « article intitulé la « Réclame à Madagascar », publié dans la « Dépêche coloniale » de ce jour, donnant un extrait d'une circulaire « adressée par le général Galliéni, le 22 avril, aux administrateurs « principaux et publiée dans la « Gazette officielle de Tamatave ».

« Je me permets d'attirer l'attention de Votre Seigneurie sur le « passage suivant de ces instructions : — Il leur sera facile, c'est- « à-dire aux autorités indigènes, au point de vue spécial qui nous « occupe, de représenter à leurs administrés que les tissus de nos « manufactures valent les sortes étrangères similaires, qu'il est con- « venable que les Malgaches, devenus sujets français, obéissent aux

« coutumes nationales en se servant de nos produits; et que leurs « vêtements doivent être composés de tissus français. »

Pourquoi le général Galliéni intervenait-il dans une question commerciale? La réponse est facile et sera comprise par toutes les personnes qui ont habité Madagascar. Sous le gouvernement hova, dont la partialité ne saurait être contestée, les transactions étaient passées aux mains d'indigènes, anciens élèves de la London-Missionnary Society; la Bible et les cotonnades allaient de pair. Encouragés par leurs anciens patrons, trouvant de larges crédits dans les firmes anglaises, les traitants avaient mis l'interdit sur les marchandises d'origine française. Cette sorte de boycottage constituait en réalité un acte de rébellion contre notre domination, que le général Galliéni avait le devoir de réprimer. Avec une bienveillance peut-être excessive, au lieu de punir, il préféra agir par voie de conseil; son indulgence fut, comme on le voit, mal récompensée et provoqua de nouvelles récriminations.

*
* *

Le décret du 2 juin 1898, relevant les droits de douane sur les cotonnades, sans atteindre cependant ceux du tarif général, fixés par la loi du 11 janvier 1892, fournit à sir Edmond Monson une de ces occasions d'intervention qu'il semble rechercher. C'est seulement, un mois après, le 9 juillet (n° 12) — M. Delcassé avait succédé à M. Hanotaux — que le marquis de Salisbury répond à l'ambassadeur. Cette dépêche mérite d'être reproduite en entier, car elle nous fixe sur les doctrines que le gouvernement britannique entend imposer aux autres puissances en matière coloniale.

« Parmi les questions sur lesquelles je voudrais voir l'attention de « M. Delcassé appelée, vient la position dans laquelle nos pays res- « pectifs se trouvent par rapport à Madagascar.

« Quelques-uns des plus récents actes du gouvernement qui précé- « dait celui de M. Brisson, ont revêtu la question d'une importance « plus grande qu'elle n'avait auparavant. — Dans l'année 1890 l'am- « bassadeur français à cette cour, M. Waddington, signait un enga- « gement par lequel le protectorat de la France sur Madagascar était « reconnu par la Grande-Bretagne. — Cette reconnaissance était « subordonnée à la condition suivante :

« Il est entendu que l'établissement de ce protectorat n'affectera « aucuns droits ni indemnités, dont les sujets britanniques jouissent « dans cette île!

« Les droits qui étaient parmi les plus importants et qui se trou- « vaient principalement visés par ces mots, étaient les droits fiscaux « assurés au commerce britannique par le traité de 1865 avec la « reine de Madagascar, en vertu duquel le traitement de la nation

« la plus favorisée était assuré au commerce britannique, et il était « stipulé que les droits sur l'importation n'excéderaient jamais un « droit *ad valorem* de 10 %.

« Cet engagement ne laissait aucun doute qu'aussi longtemps que « le protectorat serait maintenu, les privilèges fiscaux de la Grande-« Bretagne seraient en sûreté.

« Au cours des années 1894 et 1895 des différends surgirent entre « la République française et le gouvernement de Madagascar, qui « eurent pour conséquence qu'une expédition hostile fut envoyée de « France contre l'île. — Le gouvernement de Sa Majesté observa une « neutralité stricte pendant la durée de cette guerre et avouait son « désir d'observer cette neutralité de la manière la plus favorable à « la France. — S'il avait pu se douter que le résultat de l'expédition « devait être, non pas le maintien du protectorat mais l'annexion de « l'île, il aurait alors pu prévoir que son succès menacerait non seu-« lement l'indépendance de Madagascar, mais également les droits « fiscaux du commerce britannique. — Mais le gouvernement de la « République employait un langage qui convainquit entièrement « le gouvernement britannique et selon lequel rien d'autre que l'éta-« blissement par la force du protectorat n'était projeté.

« Lorsque la question délicate de savoir s'il fallait publier une décla-« ration de neutralité fut examinée, lord Kimberley s'abstint de « recommander à Sa Majesté la publication d'une pareille proclama-« tion par déférence pour les représentations de l'ambassadeur fran-« çais qui faisait valoir que le *cas de protectorat était particulier et quelque « peu nouveau*, et que, dans des cas analogues de guerres avec un « pays protégé, pareille proclamation n'avait pas été publiée.

« M. Hanotaux, dans la Chambre française du 12 novembre 1894 « plaçait sur un pied identique le protectorat de Madagascar et le « protectorat de Zanzibar en vertu du traité de 1890 et déclarait que « ledit traité établissait entre Zanzibar et Madagascar un parallé-« lisme absolu (parallélisme qui existe dans la forme comme dans « le fond). »

« Le 27 novembre 1895, M. Berthelot affirmait, devant la Chambre, « par rapport à l'occupation de l'île : « Il ne peut en résulter aucune « difficulté extérieure, nous n'avons pas besoin de déclarer que nous « respecterons les engagements que nous avons contractés vis-à-vis « de certaines puissances étrangères. »

« Le 11 février 1896, M. de Courcel, l'ambassadeur de la Répu-« blique, m'informait par une note « qu'en conséquence des diffi-« cultés qui naissaient à Madagascar par suite de l'exercice du « protectorat français, le gouvernement de la République se voyait « obligé de recourir à une action militaire, dans le but de faire « respecter ses droits et d'obtenir des garanties pour l'avenir. »

« Tel était le langage qui fut uniformément employé tout le temps. « Le protectorat devait être maintenu et solidement établi. Aucune « allusion ne fut jamais faite à cette éventualité que le protectorat « pouvait être mis de côté, et il en résulte que les droits fiscaux « qui avaient été confirmés en 1890, ne semblaient exposés à « aucun risque quelconque par l'expédition. Celle-ci était vue, « par conséquent, sans appréhension par le gouvernement et « par le commerce de la Grande-Bretagne.

« S'ils avaient pu savoir que l'expédition devait abolir les droits « du commerce anglais, et l'exposer à discrétion à des droits qui « devaient l'exclure des marchés de l'île, la campagne projetée eût « excité dans ce pays des appréhensions sérieuses et ouvertement « manifestées ; et en admettant même que la cause du différend « n'eût pas été suffisante pour l'engager à se départir de la politique « qu'il avait déterminé de suivre, la perspective du sacrifice de nos « droits commerciaux à Madagascar, eût provoqué des remontrances « très sérieuses de la part du gouvernement de Sa Majesté, et de la « part de l'opinion publique en Grande-Bretagne. Les difficultés, « naturellement inhérentes à l'entreprise française, eussent été aug- « mentées à un degré formidable si, dans le début, il avait été su « dans l'île, que l'Angleterre protestait sérieusement contre la guerre « et la regardait comme une mesure destinée à infliger une grande « perte à son commerce.

« Au cours du mois dernier, un décret fut pris par le Président de « la République française, augmentant considérablement les droits « d'entrée sur les principaux articles de l'industrie anglaise et, par « ce fait, violant encore davantage les droits que les marchands bri- « tanniques possédaient dans le régime du traité de 1865 entre la « Grande-Bretagne et Madagascar et la convention de 1890 entre la « Grande-Bretagne et la France.

« L'annexion, par suite de laquelle ces droits ont été mis de côté, « eut lieu à la suite d'une expédition commencée et achevée sous « l'assurance que le but en vue était l'installation du protectorat et, « par conséquent, le maintien des privilèges commerciaux britan- « niques. Il a déjà été de mon devoir de protester entre les mains « de M. Hanotaux, l'ancien ministre des affaires étrangères, contre « le mal qui a été fait, et qui, selon notre jugement, continue à être « fait au commerce de la Grande-Bretagne.

« Tant parce que les lois dont nous nous plaignions ont été ren- « dues récemment plus injustes, que parce que ces procédés sont « soumis maintenant pour la première fois au jugement et à la déci- « sion d'un autre ministère, j'ai l'honneur, au nom du gouverne- « ment de Sa Majesté, de protester de nouveau contre des actes les- « quels, selon son opinion, ne sont pas conformes avec les droits

« internationaux de ce pays et avec les assurances données par le « gouvernement de la République.

« Je vous prie de communiquer la substance de cette dépêche à « M. Delcassé, et de lui en laisser copie. »

Ainsi l'Angleterre a la prétention de bénéficier indéfiniment des traités qu'elle a passés avec des puissances indigènes. L'acte de conquête ne compte pas à ses yeux, et ne modifie en rien ses droits imprescriptibles. Un peu plus, le marquis de Salisbury accuserait la France de fourberie et de duplicité pour avoir à son corps défendant, hélas! substitué la domination directe au régime du protectorat. Si le gouvernement britannique eût prévu qu'il pût en être ainsi, « il aurait fait des remontrances; les difficultés de l'expédition se seraient accrues dans une formidable proportion. » Cette déclaration, fort grave en elle-même, semble confirmer les accusations portées contre les Anglais d'avoir incité les Hovas à se dérober à l'exécution des clauses du traité de 1885, et d'avoir été les véritables promoteurs de la guerre de 1895 comme de celle de 1883.

Nous n'insistons pas sur ce sujet, afin de ne pas envenimer la querelle ; mais nous n'oublierons pas ces déclarations téméraires.

En droit, les protestations du marquis de Salisbury ne sont pas soutenables ; du moment où Madagascar a été incorporé dans le domaine national français, l'île se trouve, quant aux relations étrangères, régie par les mêmes traités que la métropole.

Conscient de la faiblesse de son argumentation, le premier ministre revient sur l'ingérence du général Galliéni dans les affaires commerciales, et dénature entièrement les instructions de ce haut fonctionnaire (20 juillet 1898, n° 14).

« Je transmets ci-joint, pour votre gouverne, la copie d'une « dépêche du consul britannique à Tamatave, attirant mon attention « sur une circulaire récemment envoyée par le général Galliéni aux « autorités locales françaises dans l'île.

« La dépêche de Votre Excellence, du 26 mai, renfermait un « extrait de cette circulaire, et la commentait. Mais son caractère et « ses effets probables sont plus visibles, lorsque l'on examine le texte « envoyé par M. M. Millau.

« La circulaire exprime la détermination du gouvernement géné- « ral de favoriser, en tant qu'il est en son pouvoir le progrès du « commerce français à Madagascar et, dans ce but, il pousse ses « subordonnés à faire valoir, auprès des indigènes de leurs districts, « les mérites et les avantages de la fabrication française, de même « il fait pousser à sa consommation, de préférence à celle d'autre « fabrication étrangère comme une preuve de patriotisme et un acte « de devoir de la part des Malgaches qui, récemment, sont devenus « des sujets français.

« Il est vrai que le général Galliéni explique qu'aucun obstacle « absolu ne devra être placé à l'encontre du commerce étranger, « mais la teneur entière de la circulaire est une forte réclame « équivalant, à peu près, à un commandement aux autorités locales « d'avoir à décourager le commerce et les produits étrangers autres « que ceux de la France, et il existe des témoignages *incidentaires* « que ces autorités ne se sont pas fait prier pour suivre ces avis.

« A ce sujet, je joins copie d'une lettre de MM. Procter, laquelle « appelle l'attention sur des actes identiques de la part des autorités « françaises dans d'autres régions de l'île. L'acte que fait le gouver- « neur général, en distribuant des exemplaires du journal officiel (le « *Vaovao*) qui contient des dessins de marques de fabriques fran- « çaises et des avertissements pour éviter la marchandise qui en « porte d'autres, semble, au surplus, à son titre d'acte officiel, « dépasser les limites généralement reconnues de loyal encourage- « ment du commerce, et certainement semble contredire les assu- « rances répétées données au gouvernement de Sa Majesté, que les « droits et immunités dont les sujets britanniques jouissent dans l'île « continueraient à être respectés.

« Il semble évident que l'imposition des droits préférentiels élé- « vés, auxquels les produits étrangers sont soumis par le récent « décret, jointe à un appui officiel pareil à celui qui est donné dans « la circulaire du gouverneur général et suivi, comme il est assuré « de l'être, par un secours identique sinon plus fort encore prêté par « les autorités inférieures, doit inévitablement tendre, non seule- « ment à paralyser, mais finalement à détruire même entièrement le « commerce britannique.

« Je désire que Votre Excellence parle, dans ce sens, à M. Del- « cassé. »

Le 21 juillet, sir Edmond Monson rend compte de son entretien avec M. Delcassé :

« J'assistais hier à la réception hebdomadaire de M. Delcassé, et « faisais part à Son Excellence de la manière dont Votre Seigneurie « appréciait le compliment amical, dont elle m'avait demandé de me « charger auprès de vous, et la façon cordiale dont vous rendez la « réciproque.

« J'ai continué, et lui ai dit que Votre Seigneurie m'avait néanmoins « très franchement parlé en ce qui concerne l'impression éprouvée « par le gouvernement de Sa Majesté, par la façon d'agir injuste dont « le gouvernement de la République traitait nos intérêts commer- « ciaux à Madagascar, et que vous m'aviez chargé de lui remettre « une copie d'une dépêche que vous m'aviez adressée, relative à cet « objet en général.

« Conformément aux instructions de Votre Seigneurie, j'ai expliqué

« à Son Excellence l'objet de cette dépêche et je lui ai dit que le « caractère récent de ces lois françaises, aussi bien que l'arrivée au « pouvoir d'un nouveau ministère offrait, suivant la conviction de « Votre Seigneurie, une occasion convenable pour rappeler le souve- « nir de la conduite dont nous nous plaignons et pour protester « contre le mal qui nous est fait. Par conséquent, j'espérais qu'elle « voudrait donner sérieusement son attention à la teneur de la « dépêche, dont je lui remettais une copie, aussi bien qu'à d'autres « plaintes que j'étais malheureusement obligé de faire au sujet de « l'attitude persécutrice de la part de fonctionnaires, d'ici et de colo- « nies, à l'égard de plusieurs de mes compatriotes ayant des intérêts « importants à Madagascar.

« J'ai ajouté que je comprenais naturellement qu'en suivant la « filière ordinaire, toutes ces questions passeraient d'abord par le « ministère des colonies, mais que je comptais qu'elles ne seraient « pas traitées comme de simples affaires de bureaux et qu'elles « seraient examinées sérieusement par Son Excellence elle-même.

« M. Delcassé a répondu qu'il étudierait toute la question immédia- « tement et par lui-même, et que je pouvais être assuré qu'il la trai- « terait lui-même et dans l'esprit le plus conciliant. »

Nous regrettons que M. Delcassé, au lieu de répondre à des réclamations insoutenables par une fin de non-recevoir, ait laissé discuter les droits de la France. S'il eût posé, dès la première heure, la question sur son véritable terrain, les négociations ultérieures eussent été singulièrement facilitées.

A partir de ce moment les représentations de Sir Edmond Monson vont se multiplier.

Le 22 juillet il écrit à M. Delcassé une lettre des plus vives au sujet de la circulaire du général Galliéni (23 avril) qui revêt presque le caractère d'une mise en demeure.

« J'ai reçu des instructions du gouvernement de Sa Majesté « pour « appeler votre sérieuse attention sur une récente circulaire du géné- « ral Galliéni calculée pour infliger un préjudice direct au commerce « britannique; cette circulaire est contraire aux droits de la Grande- « Bretagne garantis par traité.

« . . . . . .

« . . . . . .

« Un pareil acte dans l'opinion du gouvernement de Sa Majesté « excède les limites de la concurrence et est en contradiction avec les « assurances répétées du gouvernement de la République que les « droits et immunités, dont jouissent les sujets britanniques à Mada- « gascar, seraient respectés.

« En demandant à Votre Excellence un examen urgent et sérieux « de cette question, j'ai confiance que vous mettrez un terme à un

« système qui ne peut que donner naissance à de sérieuses diffi-
« cultés en connexion avec le commerce de la Grande-Bretagne à
« Madagascar.

« Je n'ai pas besoin de rappeler à Votre Excellence la conversation
« que j'ai eue avec elle avant-hier, quand, par instruction de lord
« Salisbury, je remis à Votre Excellence une copie de la dépêche
« que Sa Seigneurie m'avait adressée, résumant les diverses assu-
« rances données au gouvernement de Sa Majesté par celui de la
« République, avant l'annexion de l'île à la France, que les droits de
« la Grande-Bretagne seraient respectés, et protestant à nouveau
« contre la manière dont subséquemment ils étaient restés ignorés.

« J'avais conclu du langage de Votre Excellence que vous étiez prêt
« à donner à ces représentations une prompte et impartiale considé-
« ration, et je ne puis que croire que votre étude de la question vous
« conduira à la conclusion qu'elles (les représentations) sont entiè-
« rement justifiées par les faits. »

Dans la même journée l'ambassadeur d'Angleterre adresse à notre Ministre des Affaires étrangères une seconde dépêche non moins pressante :

« Dans une première note datée de ce jour, j'ai appelé l'attention
« de Votre Excellence, en vertu d'instructions du gouvernement de
« Sa Majesté, sur une circulaire publiée par le gouverneur général
« de Madagascar dont l'effet probable sera d'arrêter tout commerce
« britannique à Madagascar en violation des droits résultant de traités
« de la Grande-Bretagne.

« J'ai, maintenant, à appeler encore l'attention de Votre Excel-
« lence sur les nouveaux droits imposés par le décret du 31 mai der-
« nier sur certaines classes du tissu de coton.

« Le gouvernement de sa Majesté a fait faire une enquête soigneuse
« sur leur conséquence, et cette enquête démontre que les nouveaux
« taux résulteront en une augmentation très sensible des droits pré-
« levés sur la classe des produits de coton, qui constitue la plus grosse
« partie de l'exportation de la Grande-Bretagne à Madagascar. »

. . . . . .

. . . . . .

Ces procédés manquent de courtoisie et sont contraires aux usages diplomatiques.

*
* *

Pour mettre fin au désordre qui régnait dans la propriété individuelle à Madagascar, par suite de l'application de l'article 85 de la loi malgache, interdisant la vente des terres aux étrangers et ne permettant que les baux emphytéotiques, le gouverneur général avait pris

un arrêté provisoire qui fut ultérieurement transformé en décret (9 juillet 1898).

Les dispositions en étaient libérales; les locataires pouvaient à leur gré conserver la jouissance des immeubles dans les conditions du contrat d'origine; ou devenir propriétaires incommutables du sol, moyennant une indemnité fixée par arbitrage.

Sur le principe même, personne ne pouvait formuler la moindre critique, mais l'article 4 porte que tout Français qui justifiera d'une mise en valeur de l'immeuble, pourra en obtenir la concession gratuite.

Sir Edmond Monson, en transmettant le décret au marquis de Salisbury (23 juillet, n° 20), appelle l'attention de Sa Seigneurie sur les avantages accordés aux colons français par ledit article 4.

Le Premier Ministre répond le 13 août (n° 23) que « c'est là une « preuve nouvelle de l'inégalité de traitement à laquelle sont exposés « les sujets britanniques à Madagascar et il invite Sir Edmond Monson « à appeler l'attention de M. Delcassé sur ce sujet comme une preuve « nouvelle des griefs dont se plaint le gouvernement de Sa Majesté et « de répéter sa protestation contre un acte qui, dans son opinion, est « en contradiction avec les droits internationaux et avec les assu- « rances répétées du gouvernement de la République à celui de Sa « Majesté. »

C'est à n'y pas croire. Ainsi nous avons dépensé 100 millions pour l'expédition de Madagascar, sacrifié la vie de 5.000 soldats morts de la fièvre, et nous n'aurions pas le droit, sans la permission de l'Angleterre, d'accorder à nos compatriotes les dégrèvements de taxe que nous jugeons utiles, et cela aux frais de la métropole qui vote annuellement une subvention de 25 millions pour assurer l'ordre et la sécurité dans la colonie.

De pareilles prétentions sont d'autant plus surprenantes qu'en Angleterre et dans les possessions britanniques, les citoyens français sont systématiquement privés du droit de propriété immobilière.

***

Nous n'avons pas trouvé dans le *Blue Book* l'origine d'une longue enquête faite dans le gouvernement de Bombay sur le rôle des Indiens, sujets britanniques à Madagascar, qui auraient, paraît-il, été accusés d'introduire des armes en pays sakalave. Le fait est énergiquement nié, cela va de soi; si le marquis de Salisbury voulait être exactement renseigné, il n'avait qu'à s'adresser à M. Knott son vice-consul à Majunga, expert en la matière.

Une dernière réclamation avait été formulée au sujet d'une prétendue décision du général Galliéni réservant la navigation côtière au seul pavillon français. C'était une fausse nouvelle.

*
* *

De ce long réquisitoire de cinquante-sept grandes pages, il ne reste rien ou à peu près rien. Les faits incriminés sont ou inexacts, ou exagérés, ou mal interprétés. Ils ne pouvaient donner lieu à un dissentiment profond entre deux grandes puissances. Le désaccord qui, un instant, a inquiété l'Europe, fut avivé par l'excès de zèle et le manque de mesure de M. A. Sauzier et de Sir Edmond Monson. On serait tenté de croire que ces deux agents cherchaient à amener des complications entre la France et la Grande-Bretagne.

En raison de la crise industrielle que traverse l'Angleterre, l'heure était particulièrement favorable aux résolutions violentes. Manchester, qui possédait autrefois le monopole de la vente des cotonnades dans le monde entier, se trouve concurrencée par les Indes, par le Japon et la Chine, par l'Amérique du Nord, par l'Allemagne, même par la Suisse, et ne se console pas de cette déchéance.

Quant à la France qui, provisoirement, se reconnaît incapable de lutter, elle a formé dans ses possessions le Zollverein impérial, préconisé par M. Chamberlain, et se contente d'exploiter ses propres colonies, dont la consommation totale en articles de coton ne dépasse pas vingt millions de francs.

Certes, nous ne sommes pas partisan du régime économique de 1892, qui nous paraît aussi contraire aux intérêts de la métropole qu'à ceux de nos possessions d'outre-mer; mais, « charbonnier est maître chez lui, » et l'Angleterre, qui possède les deux tiers du monde extérieur, ne saurait, moins que toute autre puissance, intervenir dans nos affaires intérieures.

Jamais, nous n'avons contesté ses droits régaliens, si exorbitantes que fussent ses prétentions. Nous nous sommes inclinés en 1882 devant les décisions de Sir Pope Hennessy qui, sous prétexte que les Chinois s'embarquaient à Hong-Kong pour se rendre en Cochinchine, réglementa l'émigration dans notre colonie. Nous admettons que les Indiens engagés à Pondichéry restent placés sous la protection du consul britannique de la Réunion. Nous ne nous préoccupons pas de ce qui se passe chez nos voisins, et nous ne soutenons même pas les réclamations des citoyens français contre les excès de pouvoir des autorités britanniques. Allant plus loin, nous nous sommes constitués les gardiens du prince Mingoon, le souverain héréditaire de la haute Birmanie. A Madagascar, le général Galliéni s'est montré d'une longanimité surprenante à l'égard de certains prédicants qui encourageaient la rébellion des indigènes. Nous ne commettons pas une indiscrétion, en disant que les instructions du département prescrivent aux gouverneurs d'éviter les conflits avec leurs collègues des colonies britanniques.

L'évacuation de Fachoda, qui constituait un réel succès pour l'Angleterre, témoignait des dispositions pacifiques de la France, et on ne s'explique pas que le Foreign Office ait répondu à cette concession par la publication d'un *Blue Book*, rempli de récriminations injustifiées au fond, blessantes dans la forme.

Quel but poursuit le gouvernement britannique? a-t-il voulu profiter de ses premiers avantages pour obtenir, par intimidation, de nouveaux sacrifices de notre part?

Cherche-t-il une mauvaise querelle pour arriver à une guerre et mettre à exécution le plan monstrueux de domination universelle sur les mers, rêvé par la reine Élisabeth, Cromwell, Guillaume d'Orange et les deux Pitt?

Le Foreign Office prépare-t-il un dossier, bon ou mauvais, afin de s'assurer des bases de transactions, lorsque se discutera le règlement des affaires d'Égypte et de Terre-Neuve?

Le marquis de Salisbury, pour les besoins de sa politique intérieure, s'est-il proposé, par l'exagération même de ses réclamations, de combattre l'influence du triumvirat jingoïste — Rosebery, Chamberlain, Cecil Rhodes — et de démontrer que ces politiciens n'ont pas le monopole du patriotisme, que lui aussi sait défendre les intérêts des English merchants?

Ces différentes considérations ont joué leur rôle dans la préparation du coup de tonnerre qui, un moment, a semblé être le signal d'une conflagration menaçant la paix du monde.

Après mûre réflexion, nous serions tentés de dire avec Hamlet :

Much ado about nothing.

LE MYRE DE VILERS,
Député.

LES INTÉRÊTS FRANÇAIS A TERRE-NEUVE

Si la question des pêcheries de Terre-Neuve n'est pas encore officiellement ouverte entre la Grande-Bretagne et la France, ce n'est un mystère pour personne que la discussion dès maintenant engagée par la presse de Londres a pour objet avoué de créer un état d'esprit général qui exerce une pression aussi complète que possible sur le gouvernement français, et comme, au moment même où la nouvelle de l'arrivée du commandant Marchand à Fachoda déconcertait les Anglais, un habitant de la Cité nous avisa que cet incident ne ferait que brusquer l'ouverture de la question de Terre-Neuve, il nous a paru utile de rassembler méthodiquement les éléments d'un problème que Lord Salisbury n'a pas craint de déclarer « un des plus difficiles

problèmes internationaux qui aient jamais préoccupé les gouvernements anglais [1] ».

D'autant plus que, pour la première fois dans une histoire qui remonte pour le moins au traité d'Utrecht de 1713, on a pu voir des journaux français déclarer, sans examen des intérêts français, sans souci de nos droits respectés régulièrement et reconnus aussi formellement qu'il est possible de le faire à maintes reprises par le gouvernement et le parlement britanniques, au mépris même de cet attachement séculaire de la mère patrie pour la vaillante population de Saint-Pierre et Miquelon et pour les pêcheurs qui font annuellement campagne sur ces côtes, que la France pouvait faire bon marché de ses droits dans ces régions. Quelle considération a bien pu amener ces organes à émettre des vues aussi nouvelles, aussi contraires à celles même de notre gouvernement? On l'ignore; mais comme, en dehors des régions maritimes, la question de Terre-Neuve, politiquement extrêmement complexe, est jugée sur les affirmations de la presse, il est nécessaire tout au moins de l'exposer dans son ensemble.

Cette étude comprendra trois parties, une partie historique, une partie économique et une partie politique; la première ira de 1504 à 1884, la seconde de 1884 à 1899. Pour la première, on ne prétend rien découvrir qui ne soit connu déjà, et on mettra seulement en présence l'exposé fait d'après nos publications officielles et celui de Sir Charles Dilke, cet ancien radical qu'on est habitué à compter en France au nombre des esprits modérés de la Chambre des Communes disposés à un rapprochement avec nous et qui s'est au contraire distingué depuis une dizaine d'années par une intransigeance toute particulière contre nous sur la question de Terre-Neuve dans les débats annuellement engagés [2]. La deuxième fera loyalement connaître l'importance économique de notre pêche à Terre-Neuve. La troisième aura pour objet de montrer les intérêts politiques en présence; Français, Anglais, Terre-Neuviens, Américains; les questions successivement soulevées par les Terre-Neuviens : boëtte, pêche des homards, établissement des homarderies; l'état de l'opinion à Terre-Neuve où elle est loin d'être unanime, à Londres où le gouvernement et le parlement ont récemment encore affirmé des doctrines qu'ils ne sauraient loyalement et sans motif renier, et à Paris où M. Ribot a fait preuve en 1891, d'une ténacité à laquelle on n'a pas suffisamment rendu hommage et qu'il était parfaitement en droit de rappeler dans son beau discours du 23 janvier dernier.

Si souvent, en diplomatie, depuis que le régime parlementaire

---

[1] Discours à la Chambre des Lords, 11 mars 1891.

[2] V. *Notices coloniales* publiées par le Ministère de la Marine et des Colonies en 1885. V. *Problems of Greater Britain*, London, Macmillan, 1890.

inflige aux hommes politiques l'obsession de l'idée répandue et inexacte à la fois, qu'il leur faut sans cesse ménager leur popularité pour se réserver l'avenir, l'art ne consiste plus comme au XVIIe siècle à ne pas être trompé et à tromper les autres diplomates, mais bien, si l'on s'est laissé tromper par ses rivaux, à égarer le parlement et l'opinion sur la mesure des concessions accordées, ou bien, généreusement, à faire remonter la responsabilité de certains actes qu'on vient de signer à tel ou tel prédécesseur qui y est absolument étranger ; une certaine manière de fournir des renseignements à la presse, ou bien de découper les dépêches pour les présenter dans les *Livres jaunes* est, — à vrai dire, la tâche la plus délicate du diplomate moderne.

*
* *

I. *Examen historique de la question.* — Disons le donc dès le début. La question de Terre-Neuve n'est pas du tout négligeable pour la France : elle intéresse au premier chef une population maritime française, beaucoup plus considérable qu'on ne le croit généralement, puisque la population flottante et sédentaire de Saint-Pierre et Miquelon est de 10.000 habitants (exactement 9.820 habitants) et que les armements employaient en 1888, 9.493 marins, ce qui suppose un nombre égal de foyers à quatre personnes au minimum, soit 37.968. C'est donc une population maritime de 50.000 personnes, sans aucune exagération et d'après les chiffres officiels[1], dont les intérêts sont en jeu.

Terre-Neuve est une bonne école d'endurance ; le recrutement de notre marine militaire tout autant que celui de notre marine commerciale l'exige et M. Ribot a pu dire très justement en répondant à une interpellation de M. de L'Angle-Beaumanoir au Sénat, le 17 mai 1890 : « Le gouvernement manquerait à tous ses devoirs s'il n'avait pas à cœur de défendre, en toute circonstance, les intérêts de ces populations maritimes qui sont la réserve la plus précieuse de notre force militaire. »

Ce qu'il répétait hier encore à la Chambre des députés :

« Vous savez ce qu'est notre flottille de pêche à Terre-Neuve, ce qu'il y a de marins vigoureux, solides, qui vont chaque année exposer leur vie dans ces pêches si rudes et si dangereuses. Ces marins là, c'est la réserve de notre marine de guerre. (*Vifs applaudissements.*) Sans eux nous n'aurions pas de flotte, notre défense serait amoindrie [2]. »

Enfin, nos droits à Terre-Neuve sont la dernière relique de ce grand domaine que notre génie colonisateur nous fit au XVIIe siècle

---

[1] V. rapport du capitaine de vaisseau Maréchal, commandant la division navale de Terre-Neuve pendant la campagne de 1890. L. J. 1891.

[2] Chambre des députés, séance du 23 janvier 1899.

tracer aux Indes occidentales comme aux Indes orientales, jetée précisément sur le chemin du Canada et des États-Unis.

Ne nous désintéressons pas de cette épave engloutie l'hiver sous la neige, défendue au printemps par tout un réseau lointain de montagnes flottantes, perdue l'été dans le brouillard : on nous excusera d'avoir le culte du passé, de ne pas toujours mesurer les choses avec l'âme d'un marchand, d'avoir du moins cette fierté de ne pas sacrifier sans raison en temps de paix une petite communauté française que nous avons recréée de toutes pièces en 1816, quand ce point d'appui pour nos pêcheurs nous fut rendu par le congrès de Vienne.

J'entends bien qu'on s'écriera : Il ne s'agit pas de Saint-Pierre et Miquelon; il ne s'agit pas davantage de la pêche sur le Grand-Banc qui occupe la majeure partie de la population, c'est seulement la question du *French shore* qui sera soulevée et nous devons limiter à cela notre examen. Ces questions se touchent; ces questions se tiennent, et autant il est désirable de trouver une solution aux différends annuellement soulevés entre quelques Terre-Neuviens et les pêcheurs français, autant faut-il qu'elle respecte les droits séculaires de la France et les intérêts, vus dans leur ensemble, de nos concitoyens.

Et aux Anglais, qui exagèrent la portée des intérêts britanniques en cause, qu'on nous permette de rappeler cette citation, comme le faisait très justement le *Temps* du 24 mars 1891 : « L'affaire des pêcheries de Terre-Neuve est une méchante affaire. Ces misérables (*wretched*) colonies seront toutes indépendantes dans peu d'années et, en attendant, elles sont une meule à nos cous. »

Elle est empruntée à une lettre confidentielle, datée du 13 août 1852, de M. Disraëli, chancelier de l'Échiquier dans le premier cabinet Derby à son collègue des affaires étrangères, lord Malmesbury ; elle est toujours exactement conforme à la vérité, et nous ne doutons pas que l'accord se serait déjà établi entre la France et l'Angleterre, d'une manière parfaitement équitable pour les deux parties en cause, si l'intérêt personnel des armateurs et des gros négociants de Terre-Neuve qui espèrent, par leurs manœuvres, se rendre maîtres absolus du marché de la morue n'avait pas fomenté des difficultés incessantes. Le moment n'est pas venu de conclure.

*
* *

Dès l'année 1504, les Bretons et les Normands venaient pêcher dans les eaux de Terre-Neuve où la morue se trouvait en abondance, mais ce n'est que vers l'année 1604 que nos pêcheurs créèrent leurs premiers établissements sédentaires sur cette île. La pêche à la morue acquit de plus en plus d'importance, à partir de cette époque, grâce à la fondation de nouvelles colonies au Canada et dans l'Aca-

die, grâce aussi aux encouragements accordés par le gouvernement et, cent ans plus tard, en 1710, Terre-Neuve comptait au moins 3.000 habitants.

D'après les auteurs anglais, les marins anglais fréquentaient annuellement ces côtes poissonneuses longtemps avant que sir Humphrey Gilbert, en 1583, vînt avec un grand nombre de vaisseaux établir une colonie durable à Saint-Jean. Terre-Neuve devint bientôt le port d'attache d'une population qui s'accrut d'Irlandais; la famille Calvert s'établit à une autre presqu'île, mais ce ne fut pas avant la fin du XVIIe siècle que des efforts furent faits par l'Angleterre pour assurer le gouvernement de l'île entière, tandis que la France revendiquait de son côté le même droit.

Le traité de paix d'Utrecht (13 avril 1713) fit passer Terre-Neuve entre les mains de l'Angleterre, en réservant à la France le droit de pêcher et de sécher le poisson sur certaines parties des côtes de l'île.

Lorsqu'en 1763 la France perdit le Canada et ses autres possessions de l'Amérique du Nord, il ne lui resta plus dans ces parages que les petites îles Saint-Pierre et Miquelon que le traité de Paris du 10 février 1763 lui céda pour servir d'asile à ses pêcheurs. Le baron de l'Espérance, capitaine d'infanterie, fut chargé, le 14 juillet 1763, d'aller prendre possession de ces îles au nom de la France. Les droits de pêche et de sécherie reconnus aux Français, par le traité d'Utrecht, furent d'ailleurs confirmés et même étendus.

Ce fut de 1764 à 1767 [1] que se formèrent nos premiers établissements de pêche aux îles Saint-Pierre et Miquelon. Les produits que les habitants sédentaires de ces îles retirèrent de la pêche de 1765 à 1777 s'élevèrent, année commune, à environ 6.000 quintaux de morue. Cette pêche occupait en outre, chaque année, 220 bâtiments métropolitains jaugeant ensemble 24.000 tonneaux et montés par 8.000 marins ou pêcheurs.

En 1778, lors de la guerre de l'indépendance de l'Amérique, les Anglais s'emparèrent des îles Saint-Pierre et Miquelon, dont ils détruisirent les constructions de fond en comble, et ils forcèrent ses habitants au nombre de 1.200 à 1.300 à se réfugier en France.

La paix de Versailles du 3 septembre 1783, rendit à la France les îles Saint-Pierre et Miquelon, et confirma nos droits de pêche sur les côtes de Terre-Neuve, plus explicitement qu'ils ne le furent jamais; tous les habitants qui avaient été forcés de quitter ces îles en 1778, y furent ramenés aux frais de l'État, au nombre de 1.223, dont 510 en 1783 et 713 l'année suivante.

Pour préciser nos droits et nettement fixer le débat, donnons le texte même de la célèbre déclaration du roi Georges III qui, au

---

[1] *Notices coloniales*, 1885, p. 563.

moment de la paix de Versailles, fut édictée « afin de prévenir les inconvénients qui pourraient résulter des compétitions entre les sujets de Sa Majesté et ceux du Roi Très Chrétien, pêchant sur les côtes de l'île de Terre-Neuve ».

Le roi, étant entièrement d'accord avec Sa Majesté Très Chrétienne sur les articles du traité définitif, cherchera tous les moyens qui pourront non seulement en assurer l'exécution avec la bonne foi et la ponctualité qui lui sont connues, mais, de plus, donnera de son côté toute l'efficacité possible aux principes qui empêcheront jusqu'aux moindres germes de dispute à l'avenir.

A cette fin, et pour que les pêcheurs des deux nations ne fassent point naître des querelles journalières, Sa Majesté Britannique prendra les mesures les plus positives pour prévenir que ses sujets ne troublent en aucune manière, par leur concurrence, la pêche des Français, pendant l'exercice temporaire qui leur est accordé sur les côtes de l'île de Terre-Neuve, et elle fera retirer à cet effet les établissements sédentaires qui y sont formés. Sa Majesté Britannique donnera des ordres pour que les pêcheurs français ne soient pas gênés dans la coupe de bois nécessaire dans la réparation de leurs échafaudages, cabanes et bâtiments de pêche.

L'article 13 du traité d'Utrecht et la méthode de pêche qui a été de tout temps reconnue, sera le modèle sur lequel la pêche s'y fera ; on n'y contreviendra pas, ni d'une part ni de l'autre ; les pêcheurs français ne bâtissant rien que leurs échafaudages, se bornant à réparer leurs bâtiments de pêche et n'y hivernant point ; les sujets de Sa Majesté Britannique, de leur part, ne molestant aucunement les pêcheurs français durant leurs pêches, ni ne dérangeant leurs échafaudages durant leur absence.

Le roi de la Grande-Bretagne, en cédant les îles de Saint-Pierre et Miquelon à la France, les regarde comme cédées afin de servir réellement d'abri aux pêcheurs français, et dans la confiance entière que ces possessions ne deviendront point un objet de jalousie entre les deux nations, et que la pêche entre lesdites îles et celle de Terre-Neuve sera bornée à mi-canal.

Au lendemain du traité de Versailles, les expéditions de nos ports pour la pêche de la morue reprirent plus importantes qu'antérieurement. En 1784, le nombre total des navires expédiés de France pour cette pêche s'éleva à 318, jaugeant ensemble 34.658 tonneaux montés par 9.520 marins ou pêcheurs.

La guerre de 1792 vint de nouveau ruiner cette industrie ; le 14 mai 1793, les Anglais s'emparèrent des îles Saint-Pierre et Miquelon, déportèrent les habitants en France en 1794, en détruisant le bourg de Saint-Pierre.

La paix d'Amiens (27 mars 1802) restitue ces îles à la France, qui en reprend possession le 20 août et les perd encore en mars 1803.

Enfin, le traité de Paris du 30 mai 1814 rend à la France ses pêcheries d'Amérique et stipule en outre, quant aux droits de pêche

des Français sur les côtes des îles de Terre-Neuve et les îles adjacentes, ainsi que dans le golfe de Saint-Laurent, que tout serait remis sur le même pied qu'auparavant.

Un nouveau noyau de population française de cent cinquante familles fut ramené par les soins de l'État après la rétrocession de ces îles qui eut lieu le 22 juin 1816 et le bourg de Saint-Pierre fut relevé aux frais du gouvernement.

Là s'arrête l'histoire de ces changements de domination que sir Charles Dilke apprécie en ces termes :

« Par le traité d'Utrecht en 1713, les conflits entre l'Angleterre et la France pour la possession de cette île furent amenés à un terme et il fut réservé à la France des droits sur une portion de la côte qui est connue sous le nom de French shore. Ces droits furent malheureusement confirmés par tous les traités du XVIIIe siècle et par ceux de 1814 et de 1815, bien que la bande de côtes eût été elle-même l'objet de modifications en 1783. Les États-Unis aussi possèdent, par traité, le droit de descendre à terre pour sécher le poisson et les filets sur une courte étendue des côtes de Terre-Neuve. C'est déplorable que la liquidation des grandes guerres de l'empire napoléonien ne fut pas choisie comme l'occasion du règlement des questions extraordinairement dangereuses qui étaient alors en suspens et qui le sont encore entre la France et nous, à la fois à Terre-Neuve et aux Indes : questions à propos desquelles il n'est pas trop de dire que, sans des merveilles de prudence et de tact des deux parts sur lesquelles on ne saurait compter indéfiniment, la guerre pourrait éclater à n'importe quel moment...

« Suivant toute probabilité, les Français ne céderont pas leurs droits, ou la partie essentielle de ces droits, tant que quelque grand changement ne se sera produit dans le pouvoir, souverain de Terre-Neuve ou bien après une guerre européenne et tout ce que nous pouvons souhaiter est que le tact dont on a fait preuve des deux côtés dans le passé puisse continuer à exister entre les représentants de l'Angleterre et de la France [1]. »

Est-ce à dire que, depuis 1814, maints efforts n'aient pas tendu au règlement des conflits annuellement soulevés sur ces côtes?

Il n'y a pas de question pour laquelle des tentatives plus fréquentes, plus loyales, — on doit le déclarer aussi, de part et d'autre, — aient été tentées pour aboutir à une solution équitable.

Lord Palmerston ouvrit des négociations à ce sujet en 1834, elles n'aboutirent pas.

Une convention est intervenue le 14 janvier 1857. En 1878 on jeta

[1] Textuellement : « And all that we can hope is that the tact which has been displayed upon both sides in the past may continue to exist in the future between the representatives of the Western Powers, » p. 14. *Problems of Greater Britain*, 1890.

les bases d'un compromis raisonnable et une convention fut signée le 26 avril 1884, une troisième le 14 novembre 1885.

Toutes étaient acceptables, mais l'Angleterre a trouvé chez sa colonie de Terre-Neuve une opposition systématique à son désir de conciliation.

D'où vient cette intransigeance des Terre-Neuviens : non de leurs besoins, mais du désir qu'ils ont d'absorber l'île entière. Leur population atteint à peine 200.000 habitants pour une colonie plus vaste que la Grande-Bretagne tout entière et qui comporte avec l'île de Terre-Neuve, de l'étendue de l'Irlande, un territoire continental, le Labrador, trois fois plus grand que Terre-Neuve avec une population de 4.000 habitants seulement, tous Français d'origine, venus du Saint-Laurent et de la Nouvelle-Écosse.

Ils jouissent d'un gouvernement représentatif depuis 1832, de la plénitude du régime parlementaire depuis 1855, et, comme les liens qui les rattachent à la mère-patrie sont de pure souveraineté, presque fictifs, ils entendent se débarrasser des droits accordés par les traités signés par cette mère-patrie.

Mais les hommes d'État et le Parlement anglais se sont toujours refusés à entrer dans une pareille voie : les paroles de lord Salisbury à la Chambre des Lords le 19 mars 1891 sont très significatives à cet égard ; les résolutions votées par la Chambre des Lords le 12 mai 1891 et par la Chambre des Communes le 29 mai de la même année sont également formelles.

Aucun événement nouveau n'est venu modifier un état de choses qu'il convient maintenant de préciser, dans le présent, avant de rechercher les solutions acceptables par les différentes parties en cause.

II. *Rôle économique de la pêche à Terre-Neuve.* — Ce que nos pêcheurs vont chercher à Terre-Neuve, c'est plus particulièrement la morue, dont la pêche joue un rôle important dans l'activité de notre monde de marins. Sur les 93 millions que représentent les opérations globales de nos bateaux de pêcheurs pendant l'année 1895, la part de la morue monte à près de 14 millions et demi [1]. Cette pêche n'occupe pas moins de 9.000 pêcheurs métropolitains, auxquels se joignent les pêcheurs français de notre colonie de Saint-Pierre et Miquelon, ce qui porte à plus de 12.000 hommes le nombre de marins vivant exclusivement de la pêche de la morue.

Evidemment, toute cette pêche ne s'effectue pas à Terre-Neuve. Une grande quantité de poisson est prise en Islande et sur le Dogger-Bank de la mer du Nord. Mais la plus forte proportion est pêchée à Terre-Neuve, comme l'indique le tableau ci-après :

[1] A côté de ces 93 millions, on compte comme produits de la mer : 8 millions 1/2 pour la pêche à pied et 15 millions pour la culture des huitres et des moules.

Année 1895.

	NAVIRES	PÊCHEURS	QUANTITÉ PÊCHÉE	VALEUR DE LA PÊCHE
Terre-Neuve.....	133	3.870	18.575.000 kg.	6.977.000 fr.
Islande.....	238	4.250	13.293.000	6.612.000
Dogger-Bank.....	97	1.198	1.792.000	826.000
	468	9.318	33.660.000	14.415.000

Ainsi, plus de 55 0/0 de la pêche est effectuée à Terre-Neuve, et, nous le répétons, il ne s'agit là que de la pêche des navires armés en France, car les armements coloniaux des Saint-Pierrois ne figurent pas dans cette statistique.

Il est à remarquer que les marins qui « font » Terre-Neuve ou l'Islande ne se groupent pas d'une manière géographique. A première vue, on pourrait supposer que, en raison de la proximité relative des parages de pêche, les Dunkerquois et les Normands vont en Islande, tandis que tous les Bretons se dirigeraient plus particulièrement sur Terre-Neuve. Cela n'est pas. Il y a beaucoup de Bretons qui pêchent en Islande, alors que les Normands de Fécamp vont en Amérique. Le tableau suivant permettra, d'ailleurs, de mieux voir la répartition de nos pêcheurs métropolitains en 1895 :

	TERRE-NEUVE			ISLANDE ET DOGGER-BANK		
	BATEAUX	HOMMES	QUANTITÉ PÊCHÉE	BATEAUX	HOMMES	QUANTITÉ PÊCHÉE
			kg.			kg.
Dunkerque ...	»	»	»	89	1530	4.999.007
Gravelines....	»	»	»	80	626	952.007
Boulogne.....	»	»	»	18	300	1.241.000
Fécamp et St-Valéry-en-Caux	40	1150	10.991.000	23	535	153.002
Granville.....	28	717	3.900.000	1	6	470
Cancale	9	199	1.324.000	»	»	»
St-Malo	54	1723	2.210.000	2	50	3.750
St-Brieuc.....	»	»	»	25	441	1.264.000
Binic.....	1	54	66.000	19	449	1.507.000
Paimpol.....	»	»	»	76	1491	4.918.000
Brest.....	1	27	82.000	»	»	»

Les Fécampois ont ainsi le premier rang dans les quantités pêchées. Le poids des morues prises par eux représente le double

de ce que les Dunkerquois et les Paimpolais prennent en Islande et en Dogger-Bank. On se demande seulement pourquoi les Fécampois, au nombre de 1.150, ont pris deux fois plus que les Malouins qui, partis plus de 1.700, n'avaient pris que 2 millions de kilos de poisson. C'est que les Fécampois montent les bateaux qu'ils arment en France, tandis qu'une notable partie des Malouins va dans notre colonie de Saint-Pierre équiper les goélettes de pêche qui hivernent en Amérique et ne sont armées qu'au commencement de la saison avec des équipages européens.

Voici, au surplus, quelques données sur la pêche à Terre-Neuve :

La pêche sur les bancs. — La morue se prend soit sur les hauts-fonds ou bancs qui se trouvent au sud de l'île de Terre-Neuve, soit sur les côtes de l'île et du continent américain.

La pêche aux bancs, de beaucoup la plus importante, s'effectue à l'aide de bateaux, armés en France ou à Saint-Pierre, qui vont s'installer pour plusieurs semaines, parfois pour toute la durée de la saison, sur le grand banc de Terre-Neuve, ou sur la baie de Saint-Pierre, ou encore sur le banquereau au sud-est de l'île du Cap-Breton. Ces bateaux sont de petits trois-mâts, des bricks, des bricks-goélettes, ou des goélettes ayant réglementairement 25 hommes d'équipage au minimum pour un tonnage de 142 tonneaux et au-dessus, 20 hommes pour un tonnage de 90 à 142 tonneaux, et 15 hommes pour les navires au-dessous de 90 tonneaux. Ces effectifs sont généralement dépassés.

En 1895, la métropole a armé 133 navires pour Terre-Neuve, et Saint-Pierre a mis à la mer plus de 200 bateaux montés par plus de 3.000 marins se rendant à Saint-Pierre ou, comme nous l'avons dit, envoyés de France pour compléter les équipages des navires locaux.

Le navire, armé et équipé, se rend alors sur le « banc » : de là l'expression de navire banquier, qu'on lui donne ordinairement. Il s'est généralement muni, au préalable, des appâts dont il a besoin, poissons (harengs ou capelans) ou encornet (espèce de seiche). Ces appâts sont pêchés soit par les Saint-Pierrois, soit par les Terre-Neuviens. Les poissons sont utilisés frais, ou salés, ou encore conservés dans la glace. Toutefois, depuis la mise en vigueur du Bait Act, voté par le Parlement de Terre-Neuve, afin de créer des difficultés à la pêche, des marins ont dû s'ingénier à changer d'appât, et c'est ainsi que les Fécampois ont pris l'habitude de pêcher eux-mêmes sur le banc un coquillage, le bigorneau ou bulot, que les marins appellent le plus souvent « cou-cou ».

La morue est un poisson d'une grande voracité, comme le maquereau, et parfois, à défaut d'autre appât, l'utilisera-t-on pour amorcer. Aussi, sur les bancs, on la pêche à la ligne.

Le navire banquier, ayant choisi sa place de pêche, jette ses an-

cres et reste à son mouillage, sauf en cas de grande tempête où le salut du bateau exige que l'on mette à la cape. Il constitue pour l'équipage une sorte de maison flottante ; chaque jour une partie de l'équipage monte sur de petites embarcations plates à deux hommes, appelées *doris*, qui vont tendre les lignes sur lesquelles sont fixées les hameçons munis de leur appât ou boëtte. Les banquiers ont généralement 6 doris. La ligne ou *tanti* est armée à son milieu d'une petite ancre qui la fixe au fond de la mer et ses extrémités sont fixées à deux tonnelets munis d'une gaule et d'un petit drapeau. Les deux matelots qui montent le *dori* vont chaque soir, vers quatre heures, tendre leurs tantis et le lendemain matin ils retournent procéder au levage des lignes qu'ils ont posées. Dès que les tantis sont relevés, les *doris* viennent accoster le navire banquier ; les morues sont lancées sur le pont ; on les ouvre, on met de côté le foie et les œufs ou rogues, pendant que l'on jette à la mer la tête et les entrailles. Le poisson lavé est ensuite placé dans la cale et mis dans le sel.

Certains navires banquiers, après avoir procédé à cette pêche pendant quelques semaines, se rendent à Saint-Pierre pour décharger leurs morues et se munir de sel ou de nouvelle boëtte. Mais il en est qui passent toute la saison sur le banc et qui, venus de France, retournent en Europe sans avoir touché à Saint-Pierre.

Pour ceux-là, par conséquent, le voisinage des îles Saint-Pierre et Miquelon n'a pas d'importance et, s'ils pêchent leur morue avec la boëtte qu'ils ont prise eux-mêmes, la question du Bait Act leur est tout à fait indifférente. De là, nous voulons le croire certaines affirmations de journaux français qui ont évidemment fort surpris leurs lecteurs. Mais ces banquiers, qui sont en minorité, ont principalement Fécamp comme port d'armement. Les autres banquiers métropolitains se servent de Saint-Pierre, soit pour s'y approvisionner, soit pour remettre leur pêche aux longs-courriers qui les apportent rapidement sur les marchés européens. Pour ces banquiers comme pour les goëlettes armées à Saint-Pierre même, la possession de ce port est d'une importance capitale et la rétrocession de cette colonie à l'Angleterre serait leur ruine inévitable. Aussi, en aucun cas, le gouvernement français ne peut-il laisser mettre en cause les droits de souveraineté que le traité de Paris de 1763 nous a donnés sur les îlots de Saint-Pierre et Miquelon.

*
* *

Le *French shore* désigne, en anglais et aussi, il faut l'avouer, dans nos documents officiels, la partie de la côte de l'île de Terre-Neuve où, par traité, la France a un droit de pêcher dans les eaux territoriales.

Ce droit a été consacré une première fois par le traité d'Utrecht de 1713 ; il a été renouvelé par le traité de Paris en 1763 et par le traité de Versailles en 1783. Avant ce dernier accord, le French

shore s'étendait du cap Bonavista, sur la côte est, jusqu'à la pointe Riche, sur la côte ouest. Depuis le traité de 1783, il commence seulement à l'est, au cap Saint-Jean, mais, par contre, il comprend toute la côte occidentale de Terre-Neuve jusqu'au cap de Raye.

Le French shore était autrefois un lieu de pêche très recherché de nos marins, d'une part, en raison de ce que la morue y était abondante, et, d'un autre côté, par ce fait que la pêche y est plus facile. Dans les baies si découpées du French shore, les bandes de morues se précipitaient en masse, et les pêcheurs, utilisant de larges filets, pouvaient y prendre les poissons en quantité considérable. Ainsi, avec les filets appelés seines, qui ont ordinairement 200 mètres de longueur sur 30 mètres de hauteur, des pêcheurs ont pu prendre, d'un seul coup, de 30 à 40.000 kilog. de morue, c'est-à-dire plus de 10.000 poissons [1].

Mais les pêcheurs emploient aussi très souvent la ligne comme sur les bancs, seulement avec ce grand avantage que le navire est à l'abri dans son mouillage et que les marins peuvent aller le soir coucher à terre dans les cabanes qu'ils ont, aux termes des traités, le droit d'élever sur la côte. Un autre avantage que présentait le French shore, c'est que les marins qui n'allaient pas à la pêche sur les *doris* restaient à terre pour préparer et sécher la morue. C'était, autrefois, une grande facilité, quand la consommation demandait presque exclusivement de la morue *sèche*, c'est-à-dire de la morue ayant perdu de 30 à 50 % de son poids. Aujourd'hui, grâce à la rapidité des communications et aux modifications survenues dans les usages des consommateurs, c'est la morue *verte* ou simplement salée qui est le plus communément mise en vente. Quelques chiffres, à cet égard, préciseront les changements notables qui se sont produits depuis 50 ans.

En 1840, les îles Saint-Pierre et Miquelon ont exploité 3.121.000 kilos de morue sèche et 1.566.000 kilos de morue verte. Vingt ans après, sur 11.400.000 kilos exportés, la part de la morue sèche s'élevait à 10.100.000 kilos tandis que celle de la morue verte atteignait seulement 1.300.000 kilos. Mais, à partir de 1870, la proportion se renverse : en 1875 on exporte déjà 10.355.000 kilos de morue verte et 4.330.000 kilos de morue salée, et, si nous en arrivons de suite aux résultats de 1897 pour ne pas abuser des statistiques, nous voyons que les exportations de morue verte ont atteint 24.783.000 kilos alors que celles de morue salée ont été de 9.682.000 kilos Sans doute, on a constaté depuis 15 ans une

[1] Le poids de la morue varie d'après l'âge. Il y a des morues de 15 kilos ; mais celles que l'on prend sur le banquereau sont en moyennne de 450 grammes. Sur le Grand Banc, et sur le French shore, la morue pèse en moyenne 4 kilos.

augmentation de 80 % sur les ventes de morues salées, alors que les exportations de morues vertes oscillaient autour d'une même moyenne. Mais cela tient à ce que nos négociants ont dû chercher des débouchés nouveaux pour leurs produits dont la masse a plutôt tendance à s'accroître, et que les débouchés situés dans les pays chauds demandent une morue moins fermentescible que la morue verte.

Puis ce qui a motivé l'abandon partiel du French shore, c'est surtout ce fait que la morue, soit en raison des phénomènes de migration analogues à ceux que l'on a constatés pour la sardine, soit en raison des troubles occasionnés par l'établissement des homarderies, n'est plus aussi abondante sur les côtes de l'île.

Il ne faut pas oublier du reste, comme l'a fait très exactement remarquer à la Chambre M. Ribot, que cette migration de la morue est un fait essentiellement accidentel et temporaire, de sorte que nous aurons dans quelques années un intérêt aussi grand que par le passé à nous réserver la pêche exclusive du French shore.

L'usage du French shore est rendu difficile pour nos marins. Les résidents anglais qui sont venus peu à peu sur cette côte, jadis déserte, ont installé des pêcheries à homard, des casiers énormes, dans lesquels s'embarrassent les filets. Aussi, malgré la prime spéciale de 50 francs, donnée pour chaque marin qui va au French shore, le nombre des pêcheurs est-il stationnaire. On n'y a compté que 10 bateaux montés par 350 hommes.

Toutefois, à côté de ces navires, il convient de noter que des pêcheurs saint-pierrois montés sur de petites barques (warys ou doris) sont allés s'installer sur le French shore et pêcher la morue ou le homard. On en a compté, en 1898, 157 montant 67 embarcations.

Tel est l'état exact, en quelque sorte mathématique, de notre pêche à Terre-Neuve, soit sur les Bancs, soit sur le French shore.

GARREAU,
sénateur d'Ille-et-Vilaine.

(*A suivre.*)

L'ŒUVRE DE LA FRANCE EN INDO-CHINE
JUGÉE PAR UN RUSSE

En tête de l'article qu'il consacrait récemment à une *Enquête allemande sur l'Indo-Chine française* [1], notre collègue M. Henri Hauser écrivait très justement qu'il est « toujours bon de savoir ce que l'étranger pense de nous ». S'il convient de reconnaître encore avec lui que nos rivaux « nous jugent en général, nous et nos œuvres,

[1] Cf. les *Questions Diplomatiques et Coloniales* du 1er janvier 1899, p. 15-20.

avec une absence de sympathie qui donne à leur opinion une saveur particulière », il est équitable de remarquer que, parfois, une note amie fait contraste avec des appréciations plutôt antipathiques, sinon hostiles ; alors surtout, bien plus encore que dans le cas précédent, il faut tenir compte de ce que dit l'auteur, il faut demander à l'écrivain de « nous apprendre ce qu'il y a de bon, de médiocre et de pire dans nos colonies ».

Utile surtout au point d'actualité immédiate, une pareille consultation présente aussi beaucoup d'intérêt pour une période qui, sans être absolument la plus rapprochée de nous, n'est encore que fort peu éloignée. Elle permet de constater les progrès réalisés, les stagnations et même parfois les défaillances; elle amène à faire des comparaisons et des constatations qui sont très souvent, à elles seules, un véritable enseignement.

Voilà pourquoi nous nous proposons d'examiner successivement ici un certain nombre d'appréciations portées par des étrangers sur quelques-unes de nos possessions d'outre-mer.

Une des plus intéressantes, parmi celles qui ont été formulées au cours des dernières années, sur nos possessions indo-chinoises, est celle que le prince Oukhtomsky a énoncée sur la Cochinchine française, après un court séjour à Saïgon et à Cholen, les deux villes les plus importantes de la colonie, en compagnie du césarévitch Nicolas, qui règne actuellement sous le nom de Nicolas II.

La qualité de l'auteur, — il appartient à une des familles les plus anciennes de la Russie ; — sa situation personnelle, — il est le président de la banque russo-chinoise créée à Saint-Pétersbourg pour faciliter le développement des relations commerciales entre la Russie et la Chine, et le directeur de la *Gazette* (russe) *de Saint-Pétersbourg ;* — ses études approfondies sur les pays orientaux, ses idées sur la mission de la Russie dans les contrées de l'Extrême-Orient, son amitié pour la France, tout contribue à donner à son opinion une importance particulière. Et s'il est vrai que la visite du césarévitch Nicolas à Saïgon et à Cholen a contribué à faire désirer au jeune tsar de visiter Paris un peu plus tard, n'est-ce pas une raison de plus pour lire avec intérêt les appréciations du prince Oukhtomsky, et peut-être même pour y chercher les échos d'une pensée plus élevée encore?

Mais, dira-t-on, quand le prince Oukhtomsky a été autorisé à raconter le voyage du césarévitch Nicolas en Orient, il n'a été nullement chargé d'écrire une relation officielle, ni même officieuse, de ce voyage; son œuvre est absolument personnelle. Bornons-nous donc, malgré ce que dit la rumeur publique sur la faveur toute spéciale dont jouit le prince Oukhtomsky auprès de l'empereur, à y chercher l'opinion sur la Cochinchine du seul signataire du

Voyage en Orient[1] ; il y a pour nous un réel intérêt à la connaître.

C'est à la fin du mois de mars de l'année 1891 que le césarévitch Nicolas et sa suite se sont arrêtés pendant quelques jours en Cochinchine. Entrés dans les eaux françaises le 16/28 mars, ils en sont sortis dès le mardi suivant 19/31 mars, après avoir vu les deux capitales de notre colonie : Saïgon et Cholen.

Après avoir remonté le Dong-Naï, non sans quelques difficultés, par suite de l'existence de bancs de sable « qu'il serait bien temps et qu'il est parfaitement possible de détruire »[2], l'auguste visiteur est arrivé à Saïgon, situé à 55 kilomètres de la mer. La position stratégique de cette localité est excellente; « il était difficile, écrit le prince Oukhtomsky, de trouver une ville mieux située pour être la capitale de l'Indo-Chine; Singapour est bien inférieur au point de vue militaire ». Saïgon est d'ailleurs une ville européenne toute récente, sans monuments remarquables, qui, depuis l'année 1859, s'est substituée peu à peu à l'ancienne ville indigène et lui a fait subir à tous les points de vue une transformation complète[3]. Elle possède de « larges boulevards plantés d'arbres, tracés dans un quartier naguère encore percé de canaux et aussi primitif que Bangkok ».

Certes, le progrès est sensible, et le prince Oukhtomsky a eu bien raison de rendre pleine et entière justice aux amiraux qui ont, pendant longtemps, administré la Cochinchine, avec un remarquable souci des intérêts vitaux du pays; mais de telles améliorations ont-elles très sensiblement modifié l'insalubrité de toute la contrée? Le centre de la Cochinchine, avec ses plateaux superbes, dont la température diffère tant de celle de la basse Cochinchine, est sans doute devenu une région des plus salubres; mais, en réalité, Saïgon, malgré ses transformations intérieures, malgré la construction de belles routes aux environs (vers Bienhoa et Tayninh), demeure toujours la ville « belle d'une beauté maladive », dont M. Louis Bastide a donné naguère une si exacte et si vivante description[4].

Le prince Oukhtomsky n'est resté que fort peu de jours à Saïgon; il n'en a pas moins bien vu cette capitale de la Cochinchine. Il a également bien vu Cholen, où il n'a cependant passé que quelques

---

[1] *Voyage en Orient de son Altesse Impériale le Césarévitch* (S. M. l'Empereur Nicolas II). Traduction de M. Louis Léger, Paris, Ch. Delagrave, 2 vol. in-4.

[2] On se rappelle que, grâce à l'initiative de M. de Lanessan, la « barre de corail » de la rivière de Saïgon a été en grande partie enlevée dès l'année 1892. (Cf. *Ce que nous avons fait et ce qu'il faut faire en Indo-Chine. Questions dipl. et colon.*, 1er septembre 1898, p. 3).

[3] V. à cet égard les *Souvenirs historiques sur Saïgon et ses environs.* Conférence faite au collège des interprètes par Petrus Truong Vinh Ky (Saïgon, imp. Coloniale, 1885, in-8 de 50 p.) Cf. Louis Bastide, *loc. cit.*

[4] *Saïgon pittoresque* (*R. de Géog.*, juin 1882, p. 401-414).

heures. Il a été frappé de la prospérité de cette localité, plus peuplée que Saïgon et très commerçante. Il a, en un mot, prouvé dans son chapitre consacré à la Cochinchine française, qu'il est un excellent et sagace observateur.

Il est aussi un politique très avisé, et voilà pourquoi il convient de chercher dans son livre ce qu'il pense de notre politique coloniale indo-chinoise; on le peut d'autant mieux qu'il déclare lui-même, de façon très discrète, s'être renseigné sur les richesses et sur l'organisation politique de la Cochinchine et des pays voisins, et en avoir parfaitement compris l'importance. Cette importance, le prince Oukhtomsky l'estime très considérable; « à Paris, dit-il, on ne sait pas encore assez quelle valeur représente la possession des pays indo-chinois ». Le sait-on mieux maintenant qu'en 1891? De récentes décisions parlementaires ne semblent pas autoriser une réponse absolument affirmative à cette question.

Peut-être changeront-ils d'avis à ce propos, ceux qui liront dans le *Voyage en Orient* du prince Oukhtomsky l'énumération des ressources naturelles si considérables de la Cochinchine; peut-être aussi accuseront-ils l'auteur de trop montrer le beau côté des choses, ou lui objecteront-ils qu'il n'a vu que ce qu'on voulait lui faire voir. Il est indéniable, dans tous les cas, que le prince Oukhtomsky aime la France et apprécie son œuvre dans l'Extrême-Orient; c'est avec une satisfaction évidente qu'il met le pied « sur le sol d'un empire ami », et il exalte les qualités d'un peuple « qui, comme nous, répand la civilisation en Asie dans un esprit chevaleresque ». Selon lui, les Français sont des gens pratiques, et ils « sont passés maîtres » dans l'art de garder ce qu'ils ont acquis par la simplicité des moyens, l'affection et la confiance réciproques. « On dit, ajoute-t-il, que les résultats matériels sont encore faibles ici »; il lui paraît, dans tous les cas, qu'il en va tout autrement au point de vue moral, et que l'assimilation est chose, sinon absolument faite, du moins en bonne voie.

Écoutez ce que le prince Oukhtomsky dit, à ce propos, des soldats indigènes :

« Il est très intéressant d'observer comment les Français ont su rapidement utiliser l'élément indigène au point de vue militaire. Il fournit de bons combattants, dociles à la discipline, braves, dévoués à leurs instructeurs, essentiellement propres aux conditions difficiles de la guerre dans l'Indo-Chine et coûte deux ou trois fois moins cher que les soldats appelés de la métropole. Au premier abord, on éprouve une singulière impression à voir ces petits soldats; ils ont l'air de femmes mongoles et portent les cheveux ramenés en chignon; ils sont vêtus de blouses bleues, serrées par un ceinturon, et de pantalons blancs; la pointe de leur chapeau de paille est garnie

de cuivre; leurs instructeurs portent la tenue de l'infanterie de marine. Il est fort habile de laisser à ces soldats leur caractère national... On sait ce qu'ont donné en Algérie les troupes constituées avec les Arabes; les bataillons annamites donneront d'aussi bons résultats... Ils s'efforcent d'apprendre la langue de leurs instructeurs. Une seule circonstance est de nature à leur nuire : ils sont trop bien traités; leur paie est trop considérable pour leurs besoins; quand ils se retirent de l'armée, ils ne sont plus aptes au travail pacifique et se font volontiers pirates. »

Partout, c'est avec la même bienveillance et la même franchise à la fois que le prince Oukhtomsky s'exprime sur l'œuvre des Français en Cochinchine, énonçant des réserves quand il lui semble juste d'en faire, mais ne blâmant jamais d'une manière systématique. Quel contraste avec l'enquête allemande récemment analysée ici même par M. Hauser! Quelle modération dans la critique! Notre auteur ne peut pas ne pas constater que l'importation du riz cochinchinois est faite par des Allemands et non par des armateurs français; il montre à différentes reprises qu'il comprend la gravité du problème chinois; et il convient, sur ces deux points, de tenir grand compte de ce qu'il dit. Mais peut-être convient-il de le faire plus encore pour une question d'ordre extérieur : celle des rapports avec le Siam.

A plusieurs reprises, le prince Oukhtomsky est revenu sur cette question ; pour lui, c'est « une faute » de s'être aliéné le Siam, ou du moins de s'être mis mal avec les souverains de ce pays. Il eût fallu, il est vrai, pour agir autrement, commencer par comprendre les Siamois; et c'est ce que personne, dans le reste de l'Occident aussi bien qu'en France, ne s'est donné la peine de faire; « personne n'a étudié la vie du Siam avec une véritable sympathie »; comme la *sainte* Russie, ce pays demeure ignoré de l'Europe occidentale.

Comment, dès lors, eût-il été possible pour les Français de comprendre le caractère « absolument domestique » du conflit entre les Siamois et les Annamites? Notre gouvernement a repris pour son compte les prétentions « plus que contestables au point de vue historique, de ces derniers sur certains points limitrophes et même sur certains districts opulents du Siam ». De là un conflit contraire à ces traditions historiques et diplomatiques de la France dont le prince Oukhtomsky évoque plus d'une fois le souvenir et dont il a vu des traces dans les palais de Bangkok; de là une faute politique grave. Le Siam, sans défense contre ceux qui semblaient vouloir le froisser et l'exploiter, s'est jeté dans les bras de l'Angleterre.

Il y a eu là un véritable « manque de sagesse politique », déclare le prince Oukhtomsky, qui voudrait voir le Siam ami de la France. Mais tous les torts sont-ils bien de notre côté? La domination du Siam est-elle, au Laos, aussi « douce » que l'affirme notre auteur? La

question mérite d'être posée, et peut-être ne serait-elle pas absolument résolue dans le sens indiqué par le prince Oukhtomsky.

Malgré les réserves qui viennent d'être indiquées, l'auteur russe n'en conclut pas moins d'une façon très encourageante pour nous.

« On entend souvent, écrit-il, poser la question de savoir si la France réussira à se maintenir dans cette colonie lointaine. Actuellement, on peut répondre d'une manière affirmative. Les circonstances extérieures sont absolument favorables.

« L'Indo-Chine est complètement garantie contre toute attaque de l'étranger, contre tout mouvement de ses voisins. Saïgon possède un excellent arsenal, un dock flottant, et deux cales sèches dont l'une copiée sur celle de Toulon. De l'aveu des ingénieurs les plus compétents, le Tonkin possède des gisements de charbon excellent, capable de rivaliser avec les produits similaires de l'Angleterre, de l'Autriche et du Japon. Ainsi dotée par la nature, l'Indo-Chine française peut être absolument invulnérable, et même menacer sérieusement l'Angleterre dans un large rayon. »

Voilà le sentiment du prince Oukhtomsky sur l'état de la Cochinchine française en l'année 1891; voici maintenant le programme qu'il traçait à la même époque aux futurs administrateurs de nos possessions indo-chinoises. « Aujourd'hui les Français n'ont qu'à travailler énergiquement pour se ménager de nouveaux débouchés dans le Yun-nan; il est beaucoup plus près d'eux que des colonies anglaises, et la France peut y faire une sérieuse concurrence au commerce britannique. Il lui reste encore à créer une flotte commerciale pour cet Extrême-Orient où la marine allemande commence à dominer. Enfin les Français doivent s'établir dans l'Indo-Chine... en resserrant les liens d'amitié avec les indigènes. »

Ce programme a-t-il été celui des hommes d'État de notre pays, — de ces hommes d'État que le prince Oukhtomsky déclare quelque part ne pas être assez « perspicaces » et ne pas faire jouer à la France un rôle assez considérable dans l'océan Pacifique et dans l'Asie méridionale? A-t-il été celui de nos hauts fonctionnaires coloniaux? Est-il au moins en partie réalisé à l'heure actuelle? Voilà autant de questions que suggère la lecture des pages consacrées par le prince Oukhtomsky à Saïgon et à Cholen. Il n'y a pas lieu de s'en étonner d'ailleurs, le *Voyage en Orient* tout entier étant un de ces ouvrages qui suscitent sans cesse de nouveaux problèmes dans l'esprit des lecteurs, et qui par conséquent les font penser.

Henri FROIDEVAUX,
Secrétaire de l'Office Colonial près la Faculté des Lettres.

BUDGET DU MINISTÈRE DES COLONIES

POUR 1899

Le budget des colonies, tel qu'il était présenté par le gouvernement, montait à 85.957.600 francs; pendant la discussion qui a eu lieu devant la Commission du budget, le ministre a demandé différents relèvements montant à 5.935.000 francs; les propositions du gouvernement sont donc de 91.892.600 francs, en augmentation de 259.060 francs sur le budget colonial voté pour 1898.

Comme, d'autre part, la création du budget général de l'Indo-Chine a amené l'abandon à ce budget du contingent annuellement versé à la métropole par la Cochinchine et des contributions de l'Annam, du Tonkin et du Cambodge, c'est une diminution de 4.457.342 francs dans nos recettes. L'augmentation du budget colonial de 1899 sur le budget voté de 1898 est donc accru d'autant.

Déduction faite des budgets annexes du port et chemin de fer de la Réunion et du chemin de fer du Soudan, c'est un total de 88.716.100 francs de prévisions sur lesquelles le rapporteur a opéré des réductions jusqu'à concurrence de 1.079.938. Reste donc un budget de 87.726.162 francs proposé par la Commission du budget à la Chambre.

Si on l'examine dans son ensemble, sans vouloir se perdre dans le détail, on voit qu'il se répartit en trois grandes fractions :

1° Dépenses purement militaires.....	64.913.980 francs.
2° Dépenses d'administration pénitentiaire.	9.103.000 —
3° Dépenses d'administration civile.....	13.709.162 —
Total.....	87.726.012 francs.

Des observations présentées par le distingué rapporteur, M. Doumergue, dans le rapport qu'il a déposé le 16 janvier, il y en a plusieurs qui méritent d'être tout spécialement retenues :

« Il faut faire disparaître des esprits, dit-il, cette idée fausse et qui semble avoir trop longtemps inspiré notre administration coloniale, à savoir que les dépenses militaires ont un caractère spécial, dont la conséquence est qu'elles doivent exclusivement rester à la charge de la métropole. Ce sont, dit-on, des dépenses de souveraineté! Rien n'est plus faux. Les envisager ainsi, c'est dénaturer le caractère de notre occupation et de notre situation vis-à-vis des populations coloniales.

« Il n'y a pas à distinguer, dans les dépenses coloniales, entre la nature des unes et des autres. Toutes tendent au même but, qui est

d'assurer la sécurité et la bonne administration des colonies, et ce but, celles-ci sont les premières intéressées à ce qu'il soit atteint. »

Nous partageons absolument cette manière de voir. Les dépenses militaires absorbent plus des deux tiers du budget, sont probablement nécessaires, sûrement improductives : il faut que chaque colonie ait intérêt à les réduire dès que sa sécurité et son développement économique le permettent.

On en est loin, puisque les anciennes colonies ne font même pas face à leurs dépenses d'administration civile.

Qu'on en juge plutôt :

	RECETTES LOCALES	DÉPENSES DES SERVICES CIVILS	DIFFÉRENCE
La Martinique....	4.792.186	5.294.856	502.670
La Guadeloupe...	5.206.313	5.783.577	577.264
La Réunion.....	3.727.808	4.239.492	511.684

sans oublier que le budget fournit aux port et chemin de fer de cette dernière colonie une subvention annuelle de 2.508.100 francs.

Le premier point est donc d'arriver à faire payer par les budgets locaux les dépenses des services civils que le budget colonial acquitte aujourd'hui à leur place, soit en demandant aux contribuables coloniaux un effort un peu plus sérieux, soit en réduisant les dépenses civiles.

Le second sera d'imposer aux colonies, d'abord pour une partie, plus tard pour leur totalité, les dépenses d'ordre militaire dont le contribuable métropolitain entend peu à peu être allégé.

Nous acceptons parfaitement cette manière de voir, quelque pénible qu'elle puisse paraître aux habitants de nos colonies, parce que, pour tout esprit clairvoyant, il est indiscutable que, si les colonies continuaient indéfiniment à charger le budget des dépenses de 90 millions chaque année, l'opinion publique de la métropole s'en désintéresserait et même se retournerait contre elles.

Il faut donc que nos colonies arrivent, dans un délai qui variera nécessairement avec le degré de leur prospérité, à se suffire à elles-mêmes. Mais comment y arriveront-elles? par la substitution méthodique des dépenses productives aux dépenses improductives, des dépenses relatives aux travaux publics — ports, chemins de fer, canaux, routes — aux dépenses militaires.

C'est la conclusion à laquelle l'honorable M. Doumergue devait aboutir. On est surpris qu'il se soit abstenu de l'indiquer, quand il

fait connaître que le mouvement d'affaires des colonies est relativement peu important par rapport à leur étendue et à leur population, puisqu'il atteint seulement :

En 1896..... 477 millions,
Et en 1897..... 514 millions,

sur lesquels 263 millions, soit plus de la moitié, forment la part de l'étranger.

Il est cependant clair que le commerce ne peut être considérable lorsque les colonies sont inexploitées et à peu près inaccessibles aux produits; comme le chemin de fer apporte à la fois la sécurité et le bon marché, c'est par lui que la colonisation remplacera le plus rapidement possible la stérile occupation militaire.

Sous le bénéfice de cette seule observation, le rapport de l'honorable M. Doumergue mérite tout à fait d'être retenu comme l'un des documents les plus nettement présentés, les plus clairs sur l'administration des colonies qui est, on doit le reconnaître, infiniment complexe par sa nature même.

H. Pensa.

LA SITUATION DANS LES BALKANS

ROUMANIE, MONTÉNÉGRO, SERBIE, BULGARIE, ALBANIE, MACÉDOINE

L'année 1898 s'est terminée sans amener aucune complication, aucun conflit entre les Etats et pays balkaniques. On peut encore dire que la plus grande tranquillité y a régné, si l'on veut faire abstraction de ces éternels incidents à la frontière turco-serbe, susceptibles sans doute d'intéresser plutôt les ethnographes que les diplomates. Cette heureuse absence d'événements a sa valeur diagnostique. Elle nous fournit une preuve précieuse du changement qui s'est opéré dans les relations des grandes puissances européennes. La triple alliance de l'Europe centrale n'est plus ce qu'elle était auparavant; l'Autriche-Hongrie ne sert plus de bélier à l'Allemagne contre la Russie. Loin de là; un rapprochement très sincère s'est produit entre Saint-Pétersbourg et Vienne et on en peut constater les effets salutaires dans les Balkans mêmes. En faut-il une preuve plus éclatante que l'attitude prise ces temps derniers par la Roumanie? La visite du roi Charles Ier à la cour de Saint-Pétersbourg était plus qu'un simple acte de courtoisie. Le tsar a nommé, à cette occasion, le roi de Roumanie chef du régiment russe de Vologda. Cela était d'autant plus flatteur que le régiment avait combattu côte à côte avec les troupes roumaines à Plevna. La distinction conférée au roi eut à Bucharest

un épilogue qui mérite d'être relevé. Une députation de ce régiment russe est venue dans la capitale roumaine pour remettre à son nouveau chef les insignes de son grade, et les Roumains de toutes les classes sociales ont profité de cette occasion pour manifester leurs sympathies envers la Russie. A cette manifestation n'a pas manqué la consécration officielle.

Au dîner donné au Palais-Royal en l'honneur des officiers russes, le roi Charles a prononcé un toast des plus significatifs et dont nous nous contentons de souligner les passages suivants :

« Je salue avec d'autant plus de joie la députation de mon régi-
« ment russe, que j'ai eu l'occasion de commander les braves soldats
« de Vologda sur le champ de bataille et de les conduire à la victoire.
« Vingt et un ans se sont écoulés depuis cette époque, mais ce grand
« espace de temps n'a pas atténué la confraternité d'armes entre
« nos armées, à laquelle S. M. l'empereur Nicolas a bien voulu
« donner une consécration toute particulière, en me nommant pro-
« priétaire d'un régiment qui a affronté, avec mes troupes, le fer
« meurtrier des retranchements de Plevna. »

Il convient de relever particulièrement le mot *confraternité d'armes* qui, dans la langue diplomatique, peut parfois être synonyme d'*alliance*. Mais, sans aller aussi loin, on peut se dire qu'on est très loin en ce moment du temps où le gouvernement roumain consulta le général Brialmont sur les ouvrages de défense à élever en vue de l'éventualité d'une invasion russe !

Que la situation a dû changer depuis cette époque où le bruit d'une convention militaire austro-roumaine courait avec insistance et était acceptée comme vraisemblable par des personnages bien au courant des affaires roumaines ! Le mot *confraternité d'armes*, veut dire que la Roumanie ne songe nullement à prendre le rôle qui lui fut assigné par la triple alliance : elle n'est plus appelée à couvrir l'Autriche-Hongrie du côté des Karpates du sud-est dans le cas d'un conflit austro-russe. Est-ce à dire qu'elle prendra position contre l'Autriche-Hongrie ? Nullement. L'attitude du cabinet de Bucharest dans la question des Roumains de Transylvanie, a montré que les hommes d'État des rives de la Dumbovitza ont des sentiments des plus amicaux aussi envers la monarchie des Habsbourg.

Il n'y a là aucune contradiction. La guerre sourde que les deux grandes puissances, Russie et Autriche-Hongrie, se faisaient dans les Balkans depuis des années, a complètement cessé ; il n'y a plus d'antagonisme entre les deux empires, on ne parle plus de délimitation des sphères d'influence, il y a même entente amicale.

On se rappelle encore la tension qui s'est produite entre la Cour de Cettigné et celle de Vienne. La presse viennoise prêtait au prince de Monténégro, l'intention d'arracher la Bosnie et l'Herzégovine à la

domination autrichienne. Le malentendu qui a eu lieu à ce sujet, a été dissipé, grâce à l'intervention du comte Kapniste, ambassadeur de Russie à Vienne. Voilà une nouvelle preuve des relations amicales entre l'Autriche-Hongrie et la Russie, ainsi que de l'heureux effet de ce rapprochement pour les pays balkaniques. Une certaine presse feint d'ignorer la nouvelle situation, et se plaît toujours à voir la situation sur le point d'être compromise. C'est le Monténégro qu'elle désigne de préférence comme le trouble fête des pays balkaniques. La distribution des 30.000 fusils don du tsar au prince Nicolas, a donné lieu aux prédictions les plus sinistres. Cependant, rien ne s'est passé, si non que le prince de Monténégro a introduit quelques réformes dans l'organisation militaire de son pays. A la Cour de Cettigné, on n'a aucune velléité belliqueuse, on ne fait pas même preuve de susceptibilité, quand même on en aurait le droit. Ainsi, à sa fête patronale, le prince Nicolas a reçu des dépêches de félicitations de tous les Souverains, à l'exception du roi Alexandre de Serbie. Cette omission fut plus commentée à l'étranger qu'à la Cour de Cettigné même, où l'on n'y voyait qu'une simple bouderie sans importance.

La mauvaise humeur de la Serbie s'explique d'ailleurs. Rien n'a changé dans sa situation extérieure, elle est restée isolée comme elle l'était il y a six mois déjà. De temps en temps, elle a adressé des remontrances à la Sublime-Porte au sujet des actes de brigandage commis par des Musulmans à la frontière du villayet de Kossowo. Les protestations n'ont eu guère de résultats. Le gouvernement ottoman faisait toujours objecter que des haïdouks serbes de leur côté font des incursions sur le territoire ottoman ; il envoyait parfois pour la forme, une commission d'enquête, mais au fond faisait bon marché de toutes les protestations de la Serbie qui ne peut s'appuyer sur aucune grande puissance.

Il n'est pas inutile de constater à ce propos que, depuis la guerre gréco-turque, la Turquie a une confiance exagérée dans sa force ; la visite de l'empereur allemand n'a fait qu'augmenter ces sentiments et en présence de ses petits voisins du nord, la Sublime-Porte prend une attitude où ne se retrouvent plus ses préoccupations antérieures.

Il y a même un réveil d'énergie auquel on ne s'attendait guère.

La Turquie a concentré des forces considérables en Macédoine ; elle vient d'y envoyer le général Riza Pacha et deux colonels chargés d'examiner les mesures de défense qu'il y a lieu de prendre. Quinze canons Krupp à tir rapide, achetés récemment, sont partis de Constantinople pour cette destination ; tous les rédifs ou réservistes des vilayets macédoniens vont être armés de fusils Mauser à répétition.

Ce sont des mesures préparatoires dont certainement la Bulgarie comprendra l'importance alors surtout que certaines villes vont être transformées en place forte ; le moral de l'armée turque est relevé

par les récentes victoires. Aussi aucun pays de la presqu'île des Balkans ne saurait sérieusement penser à s'attaquer à l'empire ottoman, maintenant que la Russie et l'Autriche-Hongrie d'un commun accord ont recommandé à chacun la plus grande tranquillité.

La Serbie moins que tout autre pays de la presqu'île, serait en état de tenter une pareille aventure. Aussi a-t-elle jugé plus prudent de consacrer plutôt ses efforts à ses affaires intérieures. Le roi Alexandre, sous l'inspiration de son père, est finalement arrivé à transformer son royaume constitutionnel en une vraie dictature. La Skouptschina, avant de clore la session, a voté les nouvelles lois sur le droit électoral, sur la presse et sur les associations. Les fonctionnaires, journalistes, médecins, avocats, en un mot, tous les hommes des carrières libérales sont dorénavant exclus du droit de vote ; la liberté de la presse est réduite à son minimum, les associations et organisations politiques sont dissoutes. En même temps l'ex-roi Milan, devenu généralissime de l'armée serbe, a créé un grand état-major et a transformé le corps d'officiers en une caste prête à défendre la dynastie contre toute révolution.

La vie politique, autrefois si animée en Serbie, est complètement morte. On a réussi à réduire le pays au silence complet. Peut-être le nouveau ministre des finances, M. Voukaschine Petrovitsch, pourra-t-il profiter de cet état de choses et travailler en toute tranquillité au relèvement des finances serbes.

En Bulgarie aussi, le gouvernement a jugé préférable de s'occuper plutôt des affaires intérieures du pays que de problèmes de haute politique.

Il s'est bien gardé de donner le moindre signe d'encouragement aux nombreux Macédoniens réfugiés en Bulgarie. Le comité central du mouvement pour l'autonomie de la Macédoine dont le siège est à Sofia est demeuré tranquille. Les Stambouliofistes, qui se sont réfugiés dans cette Ligue qu'ils espéraient exploiter, ont dû renoncer à toute tentative d'entraîner les Ligueurs à des actes d'imprudence et de créer ainsi des difficultés au gouvernement bulgare. Les rapports entre Sofia et Constantinople ont été des plus satisfaisants, ce qui n'a pas empêché le gouvernement du prince Ferdinand de compléter l'organisation militaire du pays.

L'artillerie de l'armée bulgare a été augmentée en nombre, et dotée d'un outillage tout à fait moderne. Mais on s'est aperçu que ces réformes coûtent très cher, et que les finances du pays ne se trouvent pas en état de suffire à toutes les exigences d'une politique d'expansion. Le cabinet Stoïloff a donc entrepris, tout d'abord, la conversion de la dette publique bulgare, opération qui a complètement réussi. En même temps il a su mener à bonne fin le rachat des chemins de fer de la Compagnie orientale. Par un traité passé avec la

Compagnie orientale, le gouvernement bulgare se charge lui-même de l'exploitation des voies ferrées du réseau bulgare. La Sobranié a non seulement ratifié ce traité, mais elle a aussi voté une résolution invitant le gouvernement à faire de nouvelles études sur le tracé d'une nouvelle ligne à construire, celle de Gabror-Kazanlick par le défilé de Chipeka. L'importance stratégique de cette nouvelle voie ferrée est de toute évidence, et certains rivaux de la Bulgarie n'ont pas manqué d'en relever toute l'importance.

En somme, nous voyons presque tous les petits États des Balkans absorbés par des problèmes économiques et des soucis de politique intérieure. Contrairement à ce qu'on aurait cru, le règlement de la question de Crète n'a pas eu comme contre-coup une agitation générale parmi les sujets chrétiens de certaines provinces ottomanes. Ce sont encore les Albanais qui s'obstinent le plus à réclamer l'exécution intégrale de l'article 23 du traité de Berlin. Il n'y a cependant, en dehors de l'Italie, aucune grande puissance qui s'intéresse réellement à leur sort. Dans le royaume de Humbert Ier, notamment en Sicile, les comités albanais sont nombreux, mais ils ne peuvent donner qu'un concours moral à la cause albanaise.

S. Csapo.

LES TÉLÉGRAPHES ET LA POSTE EN CHINE

(*Suite et fin.*)

Voyons maintenant comment fonctionne l'administration des télégraphes chinois. Elle est essentiellement gouvernementale et sous la direction de Sheng-tao-taï. Les lignes ont été établies avec l'aide des ingénieurs danois de la compagnie plus connue en Chine par son nom anglais, Great Northern Telegraph Compagny que par son nom danois déjà cité. Ils relevèrent le tracé et dirigèrent la construction faite entièrement avec l'aide de la main-d'œuvre indigène. Les employés sont des Chinois parlant quelquefois l'anglais, la langue officielle de l'administration, instruits par des télégraphistes danois, dont quelques-uns sont fixés à l'intérieur, aux points les plus importants. C'est ainsi que M. Jensen demeure à Yun-nan-fou, la capitale de la province du Yun-nan depuis 1887, et y est chargé de l'administration technique. Les poteaux sont comme nous l'avons déjà dit en bois, aussi ne durent-ils guère plus de deux ans dans les provinces tropicales de la Chine méridionale où les pluies d'été sont aussi fréquentes qu'abondantes. Les poteaux pourris par le pied, tombent souvent, et entraînant le fil à terre, le courant passe

par le sol et les communications sont interrompues. Dans le Yun-nan les habitants s'amusent aussi à casser à coups de pierre les isolateurs en porcelaine, tout comme nos gamins le font dans nos campagnes. Un correspondant du « Cosmos » qui signe J. E. sans doute un missionnaire catholique français, écrit à cette revue en date du Yun-nan-seu, 15 juin 1898, qu'il a vu, sur une longue distance de la route qu'il suivait, tous les isolateurs ainsi détériorés.

Souvent même ils manquaient complètement, et le fil reposait sur le support recourbé en fer. « Dans ce cas, le poteau en bois, mau-« vais conducteur de l'électricité, isole encore suffisamment le cou-« rant. Mais supposez des poteaux en fer, dont le pied, en commu-« nication intime avec le sol, forme une excellente dérivation. Vous « voyez d'ici le résultat ! C'est ce qui a fait renoncer à l'emploi du « fer, du moins provisoirement. Une fois les Chinois plus habitués « ou mieux surveillés, ne brisant plus les isolateurs, l'usage des « poteaux métalliques sera réalisable. Quelqu'un proposait de percher « sur chaque poteau un petit poussah qui tiendrait les Chinois dans « une réserve respectueuse. L'idée est à creuser. » Nous pensons que l'édit impérial, qui a déjà fait si bon office dans le Nord, remplirait au moins aussi bien le but, surtout si l'on rendait responsable toutes les autorités civiles du pays depuis le *fou-taï* ou gouverneur jusqu'au *ti-pao*, simple chef du village.

On a éprouvé au début une très grande difficulté pour transmettre par télégraphe des dépêches en chinois. On sait, en effet, que loin de se réduire à vingt-quatre lettres comme la nôtre ou même à vingt et une comme la langue écrite coréenne, l'écriture chinoise ne compte pas moins de 44.000 caractères idéographiques, que seuls les télégraphes imprimant et dessinant, du genre imaginé par Carelli auraient pu transmettre sans erreur. Mais comme les appareils dessinant ou autographiant sont très délicats et aussi fort dispendieux, il a fallu chercher un moyen pratique de se servir du système Morse à signaux linéaires. La difficulté a été vaincue, grâce à l'idée ingénieuse d'un de nos anciens collègues des douanes impériales maritimes chinoises, le capitaine de port de Shanghaï, M. Viguier. Il composa un véritable code télégraphique avec les 8.000 principaux idéogrammes du dictionnaire dit de l'empereur Kiang-hsi qui est un ouvrage classique en Chine et fait autorité. A chacun de ces caractères fut attribué un nombre en quatre chiffres que l'on transmet par le télégraphe. Un message devient ainsi facile à expédier et il a comme les dépêches des gouvernements, l'avantage de n'être lisible que pour celui qui possède ce qu'en terme technique, on appelle le chiffre qui est ici le code. Comme cela demande un travail soigneux de la part de l'employé du télégraphe, auquel l'expéditeur et le destinataire doivent s'en remettre pour la traduction de la

dépêche en code, et inversement en clair; ledit employé en profite pour exiger des clients une légère commission qui varie naturellement, suivant la position de l'expéditeur ou du destinataire et qui ne descend guère au-dessous d'un dixième du tarif par mot.

Le tarif officiel d'août 1897 est établi d'après la distance à partir de Shanghaï ou de Chiamdo. Le minimum est de 20 cents de dollar par mot, pour le point le plus voisin par exemple Fou-tchéou à quelques milles, et le maximum est de 56 cents pour les points extrêmes comme Ili et Kashgar. Ces chiffres s'appliquent aux dépêches en langues européennes, car un message en langue chinoise jouit du privilège du demi-tarif, au moins dans le Yun-nan.

Malgré cette diminution de prix, les chinois de cette province usent peu du télégraphe et le bureau de Yun-nan-seu, d'après le correspondant du Cosmos, n'encaisse en moyenne que 6 à 700 piastres par mois. Pour les autres bureaux de cette province, si l'on en excepte peut-être Mong-tse, qui, comme l'on sait, est un point ouvert au commerce étranger et où la France possède un consul, les recettes ne couvrent pas les dépenses. Sur la côte et le long du Yang-tze-Kiang, où les transactions commerciales sont très actives, les bureaux du télégraphe chinois, font, dit-on, de belles recettes. Elles doivent être d'autant plus sérieuses, que le taux du change est plus élevé, les payements se faisant en argent.

Les employés chinois sont assez négligents, et les télégrammes subissent souvent entre leurs mains des modifications extraordinaires. Nombreuses sont les histoires que l'on raconte sur ce sujet; qu'on nous permette de citer seulement la suivante, que nous tenons de la bouche même d'un de nos amis de Chin-kiang.

Pendant l'hiver de 1888, le supérieur de la mission du Kiang-nan, le père Sédille était allé visiter une chrétienté éloignée du district de Lou-ngan-fou dans le Ngan-hoei. Bloqué dans sa barque, dans un coin du lac Tchao pris tout à coup par les glaces et aussi par une abondante chûte de neige qui rendit toutes les routes impraticables, on fut pendant près de quarante jours sans aucunes nouvelles du missionnaire. Sitôt le dégel arrivé, il se précipita au bureau télégraphique de Wou-hou, la ville la plus voisine, et annonça au curé de Chin-kiang qu'il arriverait le lendemain. L'employé du télégraphe ayant à mettre en chiffres le texte chinois de la dépêche, prit un caractère pour un autre et du nom chinois Sé du père fit Se, dont la signification est cadavre, de sorte que l'on apprit avec tristesse à Chin-kiang que le cadavre du Père Sédille arrivait le lendemain. On fit aussitôt tendre l'église, préparer la fosse, et l'on invita au service funèbre du supérieur, tous les résidents étrangers et les chrétiens.

Le lendemain matin, le Père Sédille arrivait à Chin-kiang; sa première visite fut pour l'église, puis pour le curé auquel il demanda

naturellement avant tout, pour qui était le superbe service préparé. Le curé reconnaissant à peine le Père Sédille amaigri par un carême forcé et les souffrances d'un hivernage de plus d'un grand mois dans sa mauvaise barque, au milieu des glaces et d'une population hostile, crut tout d'abord voir un revenant et finit en riant par lui annoncer que c'était lui-même qu'on allait enterrer dans deux heures. On n'eut que juste le temps de décommander les invitations et de remplacer le service funèbre par des prières d'action de grâces.

Cette année même, le fameux réformateur chinois Kang-yueïw, fuyant Pékin, où l'on avait mis sa tête à prix, faillit être arrêté à Tchéfou où l'on avait télégraphié au Tao-taï de s'assurer de sa personne. Cette fois, le télégramme était parfaitement transmis. Mais le gouverneur du circuit de Tché-fou avait à se rendre à Kiao-tchéou. Sachant qu'il n'y a pas de secrets pour les domestiques d'un mandarin et craignant qu'on avertit l'intéressé, il mit la dépêche dans sa botte et l'emporta avec lui à Kiao-tchéou à plusieurs jours au sud.

Quand il revint à son poste, il apprit avec terreur que Kang-yueïw était descendu à terre, s'était promené sans crainte dans la ville où il avait même fait quelques achats, se doutant peu qu'il devait la vie à la crainte du Tao-taï pour les indiscrétions. Celui-ci s'était sans doute rappelé que, pendant la guerre sino-japonaise, les employés des yâmens avaient vendu aux Japonais les dépêches du gouvernement chinois concernant les mouvements des troupes. Il n'y aura vraiment de bon service télégraphique en Chine que quand il sera dans les mains d'une nation européenne, tout comme les douanes impériales.

En terminant cette note sur les télégraphes de l'empire chinois, il y a lieu de dire quelques mots sur le service des postes chez les Célestes. De tout temps, le transport des dépêches du gouvernement s'est fait au moyen de courriers impériaux à cheval. Ils portent les ordres de l'Empereur dans un étui spécial, attaché sur leur dos, ils se font reconnaître de loin au moyen d'un petit pavillon jaune, fiché dans le col de leur habit. Des relais sont préparés tous les cent lis, et pour ne pas perdre de temps, on porte le courrier d'un cheval sur l'autre, sans qu'il mette pied à terre. Il mange comme il peut, et va toujours au galop. Quant aux correspondances du bon public, elles sont confiées à des entrepreneurs qui en acceptent l'entière responsabilité, et les transmettent avec une fidélité scrupuleuse, ainsi que l'attestent nos missionnaires qui s'en servent, même pour le transport de leurs fonds. On leur confie même de petits paquets analogues à nos colis postaux. Malheureusement, comme ils n'ont pas le privilège de réquisitionner les chevaux comme les courriers officiels, le service se fait par les moyens les plus rudimentaires,

barques, chevaux, ânes, voitures ou même à dos d'homme, suivant la nature du pays à traverser et l'état des routes. L'inspecteur général des douanes impériales maritimes sir Robert Hart s'est occupé dès 1874, de créer un service postal plus rapide, et après de longues et minutieuses études et quelques essais; il a ouvert des bureaux de poste dans tous les ports ouverts au commerce étranger. Ces bureaux sont desservis par une partie du personnel des douanes, assisté de commis chinois, et le transport de la matière postale se fait par les paquebots étrangers ou chinois, ou même par chemin de fer, là où il en existe, comme par exemple entre Tientsin et Pékin où se trouve l'inspectorat des douanes. On a créé des timbres-poste spéciaux dont les vignettes représentent un détail caractéristique du paysage local, façon aussi intelligente que nouvelle d'indiquer le point de départ des lettres et colis. Grâce à la création de ce service qui fonctionne d'une façon assez satisfaisante et possède des garanties sérieuses de régularité et de sécurité, la Chine a été admise, il y a quelques années, dans l'Union postale universelle, ainsi que la Corée qui était alors pays tributaire et est aujourd'hui indépendante.

On trouve aussi à Shanghaï, dans les concessions étrangères des bureaux de poste municipaux, possédant un personnel indépendant du service des douanes et des postes de l'Empire. Il y a aussi des bureaux de poste appartenant aux gouvernements étrangers. C'est ainsi que sur la concession française de Shanghaï, le gouvernement français possède un bureau de poste dirigé par un receveur, relevant de l'administration des postes de la métropole. Ces bureaux reçoivent les lettres arrivant par les paquebots poste français, anglais, américains, allemands, autrichiens, russes, etc., et les transmettent par leurs facteurs indigènes aux destinataires ou aux bureaux municipaux ou aux douanes selon les cas.

C'est la copie exacte de ce qui se passe dans les pays de capitulation comme en Turquie, en Égypte et à Zanzibar. Il est probable qu'ils disparaîtront quand la Chine aura pu installer partout chez elle un service postal sur le modèle de celui des nations étrangères et qu'il sera suffisamment contrôlé par des fonctionnaires européens au service de l'Empire, tout comme cela a lieu dans les douanes. Il a été question depuis deux ans au moins, de la création d'un service général des postes, et la France a demandé que la direction en fût confiée à un Français, tout comme l'inspectorat des douanes est confié à un Anglais. On dit que la chose a été acceptée par l'empereur malgré l'opposition très vive de l'Angleterre qui voudrait que sir Robert Hart gardât la direction des postes qu'il a déjà à peu près organisées d'une façon indépendante des douanes dans les ports ouverts et qu'il s'efforce d'établir dans toutes les

grandes villes pour commencer. Nous croyons savoir que la France n'a obtenu que le droit d'avoir dans le nouveau service un nombre d'employés proportionnel au chiffre de ses transactions commerciales en Chine. Dans ce cas, l'Angleterre serait assurée de posséder d'ores et déjà les trois quarts des employés du dit service. On dit aussi que le gouvernement français n'a pas encore trouvé le moyen d'envoyer en Chine des employés pour prendre le plus vite possible la part qui lui est allouée dans cette vaste administration qui sera sans doute internationale comme celle des douanes. En Corée, nous serions plus heureux, et l'organisation des postes y serait, paraît-il, déjà confiée à un Français.

A.-A. FAUVEL,
Ancien officier des douanes chinoises.

LA NATIONALITÉ DES ISRAÉLITES ALGÉRIENS

Le discours par lequel le gouverneur général d'Algérie a inauguré les travaux du Conseil supérieur du gouvernement, fait prévoir le dépôt prochain d'un projet de loi qui revisera la législation relative aux israélites algériens et aux étrangers : mais il n'indique pas suffisamment les bases de cette réforme pour qu'on puisse utilement en discuter la portée; attendons.

Cependant, on connaît déjà sur la question de la naturalisation des étrangers l'opinion à laquelle nous nous sommes arrêtés, qui est celle de M. Lemyre de Vilers et non pas celle de M. Dupuy. Un pays neuf qui veut se développer doit s'assimiler les éléments assimilables et l'histoire de tous les pays neufs de race aryenne, États-Unis, République Argentine, Cap et Australie en est une démonstration pour nous suffisante.

En ce qui touche la nationalité des israélites algériens, deux constatations sont à faire. D'une part, ces israélites sont en possession d'un état léger qui existe depuis près de trente années, d'autre part, ils ont soulevé contre eux une animosité qui tient sans doute à l'exercice des droits politiques plus qu'à leurs caractères ethniques et qu'il est d'un gouvernement prévoyant de vouloir calmer : dans les dispositions à édicter, l'équité devra tenir une grande place et, s'il est injuste de dépouiller un individu de la qualité de citoyen qu'une loi mauvaise lui a prématurément concédée, du moins est-il parfaitement équitable d'accorder aux intéressés la faculté de renoncer désormais à une qualité qui engendre pour eux toujours des inquié-

tudes et souvent des dangers. C'est dans ce sens surtout que nous paraîtrait légitime une refonte du décret du 24 octobre 1870.

Mais le point sur lequel nous croyons utile d'appeler l'attention du gouvernement concerne, non pas les israélites devenus citoyens par le fait du décret Crémieux qui déclare simplement citoyens français les indigènes israélites des départements de l'Algérie et du décret du 7 octobre 1871 qui déterminait les conditions de l'indigénat, en déclarant que « seraient considérés comme indigènes les israélites nés en Algérie avant l'occupation française, ou ceux nés depuis cette époque de parents établis en Algérie à l'époque où elle s'est produite, et organisait la procédure spéciale pour la preuve de l'indigénat.

C'est qu'il est nécessaire qu'une loi intervienne pour établir la condition légale de deux catégories d'indigènes israélites.

D'abord la condition des israélites nés ou dont les auteurs étaient nés en Algérie avant l'occupation française, qu'ils aient été ou non eux ou leurs auteurs sujets algériens en 1830, s'ils demandent à faire constater leur indigénat pour être inscrits sur les listes électorales.

Cette condition est en effet incertaine. Suivant une jurisprudence qui est celle du Gouverneur général (circulaire du 28 décembre 1895), du tribunal civil d'Oran (jugement du 6 février 1889, v. *Revue algérienne* 1890, 2. 175) confirmé par la Cour d'Alger (arrêt du 21 avril 1890, v. *Revue algérienne*, 1890, 2.400) le décret de 1871 ne doit plus être appliqué : le décret Crémieux seul est en vigueur.

Suivant la jurisprudence de la Cour de cassation, au contraire, les deux textes ne formeraient plus qu'un décret unique (Cass. 18, 22 et 27 avril 1896. Dalloz, *Rec. pér.* 96.1.353).

D'après la première jurisprudence aucun israélite indigène ne peut plus être inscrit sur les listes électorales en vertu du décret de 1871 ; d'après la seconde il le peut toujours, et c'est cette jurisprudence-ci qui l'emporte en fait, puisque c'est celle de la Cour de cassation.

La seconde catégorie d'israélites indigènes qui se trouve également dans une condition incertaine est celle des israélites indigènes habitant des régions qui n'étaient pas compris en fait dans les départements algériens en 1870 mais qui y ont été depuis ou y seront incorporés à l'avenir.

Quelle est la condition des israélites algériens du Mzab par exemple, occupé par la France en 1882 ? quelle sera la condition des israélites algériens du Touat le jour prochain où nous l'aurons incorporé dans le département d'Oran ?

Deux doctrines sont sur ce point en présence. D'après celle du gouvernement (lettre du garde des sceaux du 7 novembre 1882) consacrée par le conseil de préfecture d'Alger et par la Cour d'appel d'Alger, doctrine formulée à nouveau par le gouverneur général

dans la circulaire précitée de 1895, les indigènes israélites du Mzab ne sont pas devenus citoyens français par le fait de la conquête; ils sont devenus Français mais non citoyens, ce qui est la condition définie par le sénatus consulte de 1865 pour tous les indigènes algériens musulmans ou israélites.

Mais la doctrine contraire est défendue par des magistrats et des jurisconsultes : l'annexion étend au territoire annexé la législation en vigueur dans l'État annexant; or, le sénatus consulte de 1865 n'existait plus pour les indigènes israélites au moment de l'annexion du Mzab, puisque le décret Crémieux l'avait supprimé dans les départements algériens, il ne pouvait donc être étendu au territoire annexé. Les indigènes israélites du Mzab doivent donc, au dire de M. Sarrut, avocat général à la Cour de cassation, de M. Audinet, professeur de droit à l'Université d'Aix-Marseille, être citoyens français puisque telle est la condition des indigènes israélites en Algérie.

Cette conclusion parfaitement juridique est la meilleure preuve de l'urgence d'une loi en pareille matière. Il faut fixer la condition des indigènes israélites qui ont négligé jusqu'ici de faire valoir les droits qu'ils tenaient du décret Crémieux et du décret de 1871 : et leur négligence incline à les exclure du bénéfice d'une condition dont ils n'ont pas, en trente ans, apprécié les avantages. Il faut aussi fixer la condition des indigènes israélites des régions annexées depuis 1870 et des régions qui seront annexées à l'avenir : la rigueur des doctrines qui viennent d'être indiquées montre les dangers du silence de la loi sur ce point.

Que les députés d'Algérie proposent de pareilles réformes; à leur défaut, que le gouvernement en prenne l'initiative, rien de mieux. Sans doute l'hémicycle de la Chambre ne sera pas rempli lorsqu'un pareil projet viendra à l'ordre du jour comme pour la discussion de l'interpellation sur la suspension de M. Max Régis en tant que maire d'Alger; mais si M. Dupuy ne trouve pas là une occasion de prononcer un discours retentissant, ce qui n'est pas impossible, il arrivera du moins à faire adopter des dispositions nécessaires et pratiques, ce qui, de loin en loin, est désirable.

Henri PENSA.

AUX COLONIES ANGLAISES

SUD-AFRIQUE

Les dépêches relatives aux querelles intestines du Sud-Afrique ne cesseront pas, sans doute, de tenir en éveil la curiosité des lecteurs, tant que les incidents qui s'y produisent nous seront annoncés par des lanceurs de nouvelles à sensation et des hommes de parti absolument irresponsables. Mais la crédulité humaine a des limites, et l'intérêt que les sujets soumis de la reine prennent aux affaires de cette région pourrait subir quelque ralentissement. Cependant, le développement du Sud-Afrique offre, dans ses principaux traits, l'exemple le plus parfait de notre système de colonisation, qui s'inspire de la lente évolution de notre propre structure politique. Et c'est maintenant sur ce point que se trouve nécessairement ramenée l'attention de tous ceux pour que l'union de nos colonies avec la mère patrie demeure la pensée dominante. Les partis politiques rivaux daus le Cap (les « Progressives » qui représentent en quelque sorte l'esprit réformiste et impérial, et « l'Africander Bond » dont les tendances sont plutôt réactionnaires et anti-britanniques) ont certainement montré, à la satisfaction générale, si ce n'est à la leur propre, qu'en dépit de leur antagonisme apparent, il existe entre eux des éléments d'accord sérieux au sujet de la suprématie anglaise, la plus importante de toutes les questions pendantes dans le Sud-Afrique et, pour nous-mêmes, le plus grave de tous les problèmes soulevés dans cette région. Une semblable assertion paraîtrait sans doute étrange aux lecteurs de journaux habitués à juger les nuances des partis politiques, d'après les termes usités en matière électorale. Il serait difficile, cependant, de ne point se ranger à cet avis, après la lecture des débats de l'Assemblée du Cap, réunie au commencement d'octobre dernier. Le 11 de ce mois, sir Gordon Sprigg, alors le « Premier Progressive », dut battre en retraite devant le chef de l'opposition des Africanders, Mr. W. P. Shreiner. Et le principal grief, invoqué par ce dernier contre le gouvernement, fut précisément, qu'aux dernières élections, les Progressives avaient eu recours à des manœuvres déloyales en affirmant aux électeurs que la politique du Bond constituait une menace pour la suprématie anglaise, et s'inspirait d'un krugérisme ridicule. Telle fut, en effet, l'opinion qui se répandit dans le pays, et qui nous avait été transmise par les télégrammes jingoïstes auxquels je faisais allusion tout à l'heure. Il est aisé de voir que les Progressives ne s'étaient pas piqués d'exactitude dans l'exposé des desseins qu'ils prêtaient à leurs adversaires. Les commentaires du *Times*, journal officiel des

Progressives dans le Cap, sur les déclarations faites par Mr. Shreiner, aussitôt après le triomphe de son parti, ne manque pas d'intérêt. « En ce qui le concerne, dit ce journal, Mr. Shreiner se défendit « vivement du moindre désir d'aller, chapeau bas, à Prétoria (quar- « tier général du président Kruger) et se fit gloire devant l'Assem- « blée d'avoir proposé jadis de s'y rendre, le fusil à la main. S'il en « est ainsi, le chef de l'opposition (sir Gordon Sprigg) pourrait peut- « être demander pourquoi nous avons changé de gouvernement. » La nuance de mélancolie, répandue dans ces amères réflexions, dépeint l'état d'esprit d'un combattant désappointé, qui sent les armes lui tomber des mains, au moment où lui arrive l'aventure fâcheuse de se trouver d'accord, avec ses prétendus adversaires, sur un point capital qui semblait lui promettre de grandes chances de victoire. Quand de semblables mécomptes se produisent en politique, c'est que l'un des partis se rend coupable d'un changement de front déshonorant, ou que ses adversaires ont eu le tort de présenter ses idées sous un faux jour. Beaucoup d'entre nous s'étaient imaginé que la suprématie anglaise courait un véritable danger dans le Sud-Afrique. Nous pouvons dormir en paix, quand le propre chef du parti anti-britannique repousse formellement l'influence réactionnaire de Prétoria et, non content de cette fidélité négative, fait voter par l'Assemblée du Cap un bill décrétant que la colonie versera au Trésor impérial une contribution annuelle de 30.000 livres, à titre de souscription volontaire pour l'entretien de la marine anglaise. Si telle est la « déloyauté » du parti « déloyal » dans une contrée où la population hollandaise l'emporte sur le nombre des Anglais, nous pouvons envisager comme bientôt résolu le problème de l'unité coloniale anglaise, pour peu que d'autres colonies suivent cet exemple.

En ce qui concerne les territoires de Rhodes, les déclarations de Mr. Shreiner méritent d'être citées et montrent que s'il ne mérite pas le nom de « Progressive » au même titre que Mr. Rhodes, il n'a rien de l'excessive retenue dont on le gratifiait, ainsi que son parti, tout récemment encore : « Nous nous efforcerons, dit-il, de conti- « nuer les relations amicales qui n'ont point cessé d'exister entre le « gouvernement de cette colonie et l'administration des vastes terri- « toires qui, sous la protection de Sa Majesté, s'étendent vers le « Nord et forment partie intégrante de ce Sud-Afrique, si cher à « chacun de nous. Il n'y a nullement lieu de craindre que le gouver- « nement actuel ne pratique une politique arriérée et rétrograde à « l'égard de ces territoires. Et personne ne serait moins fondé à « concevoir de semblables appréhensions que le très honorable « gentleman (Mr. Rhodes) qui avait encouragé si vigoureusement les « efforts de la Chartered et qui avait contribué plus que tout autre « à organiser le développement de la civilisation vers le Nord. »

Le point faible du gouvernement Shreiner n'est pas, comme le prétendait l'opposition dans le mouvement rétrograde de sa politique ou la mauvaise foi de ses promesses. Il faut le chercher dans l'impuissance probable où il se trouve de réaliser ses projets, faute d'une majorité suffisante pour le soutenir. La situation semble en effet bien précaire, si l'on songe que les sièges des membres de l'Assemblée sont répartis d'une façon fort inégale : les districts agricoles jouissent d'une prépondérance injustifiée sur ceux des villes, et, selon la statistique dressée par Mr. Rhodes, les 40 membres du Bond sont envoyés par 36.000 électeurs, tandis que les 39 membres de l'opposition en représentent 50.000. Le refus opposé par Mr. Shreiner de faire voter un Bill de Redistribution, sous prétexte que cela entraînerait la dissolution de l'Assemblée, n'est pas de nature à montrer les choses sous un jour moins sombre. On prétend maintenant, il est vrai, qu'un compromis vient d'intervenir sur cette difficulté de Redistribution, mais l'existence du gouvernement n'en demeure pas moins incertaine. Cette colonie devrait, semble-t-il, laisser le soin de régler les querelles intestines du Sud-Afrique à ceux qui les font naître, sans confondre ces discussions avec l'examen des véritables intérêts locaux de la région (je ne prétends pas d'ailleurs que la tâche soit aisée), et se borner à défendre énergiquement l'exercice du souverain pouvoir de l'Angleterre contre toute intervention étrangère.

CANADA

Un parti, qui s'intitule lui-même Prohibitionniste, conçut récemment l'étrange projet de provoquer un verdict public sur le point de savoir si l'on devait défendre l'importation, la vente et la fabrication des liqueurs enivrantes dans le Dominion. Le Canada tout entier devait se prononcer, par voie de plébiscite, sur ce grave sujet. Le procédé peut sembler coûteux et bien solennel pour un débat, somme toute, assez puéril. Et le joyeux Bacchus lui-même n'aurait jamais, sans doute, imaginé fantaisie plus charmante que ce procès, soulevé par les braves habitants du Canada et porté devant le jury de la nation. Le résultat ne fut pas précisément d'une limpide clarté. Les uns prétendent que la Prohibition fut mise en minorité de 20.000 voix ; d'autres lui attribuent une majorité de 13.000. Il paraît que la moitié seulement des électeurs prit part au vote. Il n'est pas très facile d'apercevoir, au cas où la majorité se serait décidée en faveur d'une complète abstinence quelle disposition législative aurait pu consacrer l'expression d'un vote si bizarre; peut-être, d'ailleurs, que le reste du monde ne se soucie pas, outre mesure, de ce que les Canadiens peuvent penser à cet égard. Il est probable que sir Alfred Laurier, le premier, se contentera de laisser la question mûrir à son

aise, comme elle le mérite. Et cette idée de prohibition ne saurait entrer sur le terrain pratique de la politique ; ce n'est qu'une diversion à des sujets moins réjouissants.

Les difficultés fâcheuses, qui s'élevèrent récemment entre la France et la Grande-Bretagne, suscitèrent dans certains journaux du Canada des appréciations assez surprenantes. *La Minerve*, organe public en français à Montréal, déclara, dès le début de l'affaire de Fachoda, que « les embarras intérieurs de la France avaient encouragé les « Anglais à commettre des insolences qu'un gouvernement fort et « conscient de sa dignité ne saurait tolérer » et que « lord Salisbury, « soutenu par une presse impudente, avait tenté d'intimider la « France ». Un autre journal influent de Montréal, la *Patrie*, s'exprimant en termes beaucoup mieux appropriés à la nature de la crise que nous avons traversée, disait : « Une guerre entre la France et « l'Angleterre serait particulièrement pénible pour nous. Nous « sommes loyaux sujets de l'Empire ; mais nous sommes en même « temps Français, et nos compatriotes d'origine anglaise seraient « les premiers à nous regarder avec mépris, si nous n'avions con- « servé une affection filiale pour notre ancienne mère patrie. » Que de choses regrettables auraient pu sans doute être évitées, si des paroles, inspirées du même esprit, s'étaient rencontrées plus souvent sur les lèvres de Français et d'Anglais, qui ne sont pas Canadiens.

En dehors des réflexions suscitées par le conflit européen suspendu sur nos têtes, une autre crise en miniature vient de surgir dans ces parages. A l'embouchure du Saint-Laurent, se trouve une île appelée Anticosti, dont on n'aurait peut-être jamais entendu parler, si elle n'avait été le théâtre du petit drame qui s'y déroule actuellement. D'abord propriété des Forsyths de Montréal, elle fut achetée par la Compagnie Anticosti qui la revendit, il y a trois ans, à M. Menier, sujet français. Le nouveau propriétaire fit procéder, avec l'aide de la police provinciale de Montréal, à l'expulsion des Anglais qui résidaient sur son territoire ; d'où, indignation dans le Canada, mécontentement du gouvernement impérial et long rapport du gouvernement fédéral. L'on ne fut pas sans insinuer que la position pouvait avoir quelque importance stratégique. En tous cas, il est certain qu'il y a eu méprise. Espérons que la petite île, objet de tout ce bruit, ne tardera pas à rentrer dans l'heureuse obscurité qui l'avait entourée jusqu'à ce jour.

INDES OCCIDENTALES

Il serait puéril de prétendre comme le font les secteurs aveugles du libre échange que le problème industriel, posé devant nos colonies des Indes occidentales, n'est qu'une insignifiante difficulté,

concernant simplement les intérêts d'une poignée de planteurs de sucre. Les primes accordées au sucre de betterave ont permis à cette denrée d'entrer en lutte, dans des conditions plus qu'avantageuses, contre le sucre de canne des Indes occidentales, et par suite, la ruine financière des îles, où le sucre constitue le principal article d'exportation devient une éventualité imminente. Le rapport de la commission royale chargée de faire une enquête à ce sujet, l'indique clairement. Les termes usités dans ce document, ne peuvent laisser place au doute : « Les habitants sont devenus plus pauvres, parce « qu'aucune autre industrie ne peut leur procurer des occupations « analogues à celles qu'ils trouvent dans la plantation, la récolte de « la canne et la fabrication du sucre .» Et plus loin : « L'importance « vitale de l'industrie du sucre pour la prospérité de toutes ces colo- « nies (Indes occidentales) demeure hors de conteste, s'il leur fallait « cesser ou réduire dans une large mesure la production du sucre, « aucune autre industrie ne saurait balancer cette perte .» Les journaux américains, si bien placés pour apprécier exactement la situation et nullement désintéressés d'ailleurs des mesures que le gouvernement impérial aura certainement le devoir de prendre bientôt sous une forme ou sous une autre, sont rien moins que rassurantes dans l'exposé qu'ils nous font de l'état des choses. Le Sun, par exemple, parlant de la conférence tenue dans la Barbade du mois de septembre dernier, dit que les délégués « tout en protestant de « leur fidélité vis-à-vis de la couronne d'Angleterre, ne dissimulè- « rent pas, qu'à leur avis, la seule solution pratique du problème « industriel serait l'annexion aux États-Unis. Cette opinion ajoute « le journal devra nécessairement acquérir une force nouvelle « lorsque l'on verra Porto-Rico recueillir les premiers avantages « économiques de son union avec nous. » En présence d'une position si critique le remède le plus prompt et tout indiqué consiste à frapper d'une taxe l'importation des sucres étrangers primés. Mais, si simple que paraisse cette mesure à première vue, il n'est pas certain que nos hommes politiques osent affronter les résistances des consommateurs en demandant un droit, dont le produit puisse s'élever à deux millions de livres environ, somme dont ceux-ci bénéficient chaque année, nous apprend la commission, grâce au bon marché des sucres primés. Le Sum de New-York, examinant ces difficultés, s'exprime ainsi : « Les délégués de la Guyane anglaise ne « se trompaient pas en affirmant à la conférence que les colons se « trouvaient sur le point d'être ruinés, parce qu'ils avaient le « malheur d'appartenir à un pays libre-échangiste. Les délégués d'An- « tigna ne craignirent pas de dire qu'ils aimeraieat mieux se mettre « sous la protection d'une autre puissance, plutôt que de se résigner « à la mort. Si, dès maintenant, quelques colons anglais envisagent

« ainsi la situation, ces sentiments ne pourront que se répandre « davantage après que l'annexion de Porto-Rico aux États-Unis « aura porté ses fruits et contribué au développement des ressources « naturelles de l'île. Du jour où Porto-Rico sera devenue partie « intégrante de l'Union, elle bénéficiera sur notre territoire du même « titre que chacun de nos États, d'une liberté commerciale absolue « c'est-à-dire que son sucre, son café, son tabac, ses fruits et les « produits de ses forêts, seront admis sur nos marchés en pleine « franchise, alors que les marchandises similaires, venant des « Indes occidentales anglaises, seront soumises à des droits, qui « rendront la lutte impossible. Ainsi la Jamaïque, par exemple, « verra tomber, non seulement les exportations de sucre qu'elle fait « encore chez nous, mais encore son commerce de bananes, aussi « important pour le moins que celui du sucre, et qu'elle a conservé « précieusement dans notre pays jusqu'à ce jour. Les exportations « des produits de Porto-Rico aux États-Unis porteront le coup de « grâce aux malheureux habitants des Indes occidentales anglaises, « et la prospérité de cette île fera ressortir avec plus de relief la « misère de ses voisines. » Les réserves de betteraves n'étant pas très considérables cette année, par suite du mauvais rendement de la récolte, les prix ont augmenté d'environ dix shillings par tonne; mais il ne faut pas que les défenseurs du laisser-faire s'emparent de cet argument pour défendre leurs théories. Il est évident que si la récolte du mois d'octobre 1899 se présente dans des conditions normales, nous reverrons les cours qui ont précédé cette hausse momentanée. On parle aussi de l'élaboration d'un projet de sir Thomas Lipton, qui s'imagine pouvoir relever le commerce du sucre de la Barbade, en créant de nouvelles factoreries et en propageant de meilleures méthodes de culture d'où résulterait une plus-value d'un million de livres. De semblables considérations ne sauraient peser du moindre poids auprès du gouvernement, qui a la tâche d'être chargé d'envisager la réalité et qui verra que nos colonies des Indes occidentales marchent à la ruine parce qu'elles sont anglaises, c'est-à-dire parce qu'elles sont victimes des théoriciens de ce pays qui tombent à genoux devant les principes du libre-échange et qui préféreraient perdre quelques-unes de nos possessions les plus précieuses plutôt que de faire descendre leur idole du piédestal sur lequel ils l'ont élévée.

M.
de l'Université d'Oxford.

CHRONIQUES

REVUE DE L'OPINION EN FRANCE

La souscription patriotique du Matin. — Le succès des dernières expériences faites récemment par le sous-marin le *Gustave Zédé*, entre Toulon et Marseille a suggéré au journal le *Matin* la pensée d'ouvrir une souscription pour la construction d'un nouveau sous-marin; cette manifestation de patriotisme a séduit beaucoup de bons français; nous n'avons pas cru néanmoins devoir participer à cette souscription. Voici pour quelle raison.

Le sentiment patriotique nous semble avoir fait fausse route, en cette occasion. L'utilité pratique d'une telle souscription est discutable; et puis était-il opportun d'attirer si bruyamment l'attention des étrangers sur cette création nouvelle de notre marine, et de l'exposer ainsi à des indiscrétions prématurées ?

En lisant avec attention le *Matin*, nous avons cru remarquer en outre, que depuis quelque temps, son orientation politique est dirigée dans un sens contraire à la ligne que nous suivons dans cette revue.

Le *Matin* a lancé l'expression : *politique de coups d'épingle* pour qualifier la politique extérieure de notre gouvernement depuis dix ans, et M. Chamberlain, la presse anglaise avec lui, se sont emparés de cette formule contre laquelle M. Ribot a dû l'autre jour protester énergiquement du haut de la tribune de la Chambre.

Le *Matin* à propos du *Blue Book* sur Madagascar a assimilé la situation de la France à Madagascar à celle de l'Angleterre en Egypte, ce qu'on n'avait jamais fait jusqu'ici.

Sur la question de Terre-Neuve, le *Matin* a trouvé un vieil amiral français pour déclarer que nos droits ne valaient rien, et bien qu'il l'ait désavoué plus tard, en attendant les hommes politiques anglais ont aussitôt fait état de pareilles appréciations contre lesquelles nos hommes politiques ont dû également protester à la Chambre. Le *Matin* a même prétendu que l'abandon de nos droits sur le *French shore* devait entraîner logiquement l'abandon de Saint-Pierre et Miquelon, il est vrai moyennant une compensation; mais ce ballon d'essai est passé inaperçu jusqu'ici.

Ces tendances ne sont pas les nôtres; elles nous ont frappés et nous paraissent devoir être signalées à l'attention de nos lecteurs.

Le *Matin* nous a du reste très loyalement averti de son orientation nouvelle en publiant à l'occasion du récent décès de la fille du directeur du *Times* la note ci-jointe :

Le Matin, *que des relations journalières doivent prochainement mettre en*

communication avec le Times, *s'associe à la douleur de M. et Mme Moberly Bell et leur adresse ses plus sincères condoléances.*

Ces relations doivent être maintenant un fait accompli, et c'est pourquoi nous ne croyons pas devoir nous associer à cette ingénieuse réclame qu'est la « souscription patriotique » du *Matin*.

*
* *

Le grand débat politique, auquel a donné lieu à la Chambre la discussion du budget des affaires étrangères, a produit une profonde impression. C'est que la Chambre, se dégageant pour un jour de ces préoccupations lamentables, qui lui font depuis trop longtemps perdre de vue les grands intérêts de la nation, a consenti enfin à remplir sa mission parlementaire dans ce qu'elle a de plus noble, de plus élevé.

Notre régime parlementaire, si imparfait dans l'application, ignore l'aisance familière de ce constant échange de questions et de réponses auquel on se livre à Westminster, par exemple, pour le plus grand bien du pays. De plus, nos Chambres n'ont pas le rendez-vous annuel de la discussion de l'Adresse, de ce tournoi oratoire où se traitent avec une ampleur solennelle les grands problèmes de politique étrangère, et dans la multiplicité vraiment absurde des interpellations, il se trouve que nos représentants osent rarement aborder le terrain réservé à ces questions.

La discussion du budget des affaires étrangères offrait une occasion toute naturelle de passer en revue l'état de nos relations internationales, et de déterminer les principes qui doivent présider à notre politique extérieure. La Chambre l'a excellemment compris et la séance du 23 janvier a été tout à son honneur. Aussi la presse a-t-elle été unanime à louer sans réserve la dignité et la hauteur de vues dont elle a donné l'exemple.

« La séance a été fort bonne, écrit le *Temps*, parce qu'elle a permis, non seulement au ministre des Affaires étrangères de ramener les choses au point et de prononcer quelques-unes de ces paroles qui, quand elles ont des actes pour commentaire, sont décisives, mais encore à des orateurs appartenant aux partis les plus divers de manifester l'unanimité du vrai public français sur ces questions fondamentales.

Après M. d'Estournelles et M. Denys Cochin, M. Ribot a admirablement formulé le problème. Tout en protestant bien haut de la ferme intention de la France de ne pas chercher noise à l'Angleterre, tout en affirmant avec éloquence qu'il n'y aurait pas de plus grand crime contre le progrès et la civilisation, que de lancer dans un duel contre nature deux peuples libéraux, les trois orateurs n'ont eu garde de faire bon marché de nos droits ou litière de nos intérêts.

Ce n'est point ainsi que l'on arriverait à une entente si désirable. Il ne

faut oublier ni que le sentiment national en France est puissant, et qu'il a le droit d'exiger le respect et des ménagements mutuels, ni que l'Angleterre, à l'heure actuelle, souffre d'une crise d'impérialisme, qu'elle part trop souvent de l'affirmation exclusive du bien fondé de ses prétentions et qu'elle ne tient pas suffisamment compte de la légitimité des droits d'autrui.

Le vrai moyen d'éviter des récriminations dangereuses, des déchaînements de passion, des négociations à coups d'ultimatum, c'est naturellement d'abord d'apporter un esprit d'équité et de bon vouloir mutuel dans les relations, c'est aussi, et peut-être surtout, de définir très nettement les points sur lesquels il est impossible de céder ou de transiger et de déclarer fermement qu'on est résolu à réclamer ou à exiger pour soi le traitement que l'on est disposé à accorder aux autres.

C'est précisément de cet esprit que paraît s'être inspiré M. Delcassé, soit dans l'exposé qu'il a fait de sa gestion, soit dans l'indication nécessairement un peu imprécise de son programme, soit dans ses actes eux-mêmes depuis qu'il est au quai d'Orsay. »

Et le *Temps* conclut :

« Après avoir ramené à ses justes proportions l'incident de Fachoda et avoir examiné les motifs absolument inattaquables de sa conduite en cette affaire, M. Delcassé a exprimé l'espoir et la conviction que l'Angleterre et la France chercheraient et trouveraient le moyen de régler à l'amiable, au mieux de leurs intérêts réciproques les trois ou quatre questions qui les divisent.

M. Ribot, dans ce magistral exposé où il a apporté une précieuse contribution à l'histoire de la question d'Égypte, en révélant comment lord Rosebery mit son *veto* aux négociations engagées en 1892 entre M. Waddington et M. Gladstone, — M. Ribot avait excellemment indiqué les traits généraux d'un accord possible à Terre-Neuve ou à Madagascar. Après son discours, qui a remporté un si vif succès, après celui du ministre des affaires étrangères, en présence de l'attitude de la Chambre et de la presse, l'opinion anglaise ne saurait plaider les circonstances atténuantes si, au lieu de pousser le gouvernement dont M. Chamberlain fait partie aussi bien que lord Salisbury à saisir le rameau d'olivier qui lui est tendu, elle se fait la complice d'un jingoïsme agressif.

En France, il est démontré qu'en dépit de la naturelle mauvaise humeur qu'un grand peuple ressent à battre en retraite, même ou plutôt surtout, quand il s'était mis dans une fausse position, il n'y a que quelques énergumènes sans la moindre influence pour prêcher la rupture. Il s'agit de voir si, en Angleterre, il en est de même, et si le pays qui vient de s'assurer un si réel avantage à Fachoda et qui est en train de s'annexer le Soudan tout entier avec l'Égypte proprement dite, croira devoir, sous prétexte d'une politique de coups d'épingle qui est un mythe, et qu'il a, du reste, su pardonner à ces Yankees jadis si empressés à *tordre la queue* du lion britannique, repousser l'offre de négociations équitables et le règlement amiable de quatre ou cinq litiges secondaires.

Le *Journal des Débats* également fait ressortir l'importance des

déclarations de M. Ribot, et approuve entièrement le discours de M. Delcassé.

Au fond de toutes les difficultés récentes entre l'Angleterre et nous, il y a, dit-il, la question d'Égypte. Le moment aurait été mal choisi. hier, pour la traiter complètement ; mais aussi le débat aurait manqué de sincérité si on l'avait passée sous silence. M. Ribot a donc parlé de l'Égypte. Là encore, il a montré que, loin d'éviter la conversation avec l'Angleterre, nous l'avons toujours recherchée et qu'on s'y est toujours dérobé. Il a donné quelques détails inédits sur une négociation entamée par lui avec M. Gladstone et que lord Rosebery a brusquement interrompue. M. Ribot a eu plus tard avec M. Gladstone, alors que tous les deux étaient tombés du pouvoir, une correspondance qui serait certainement intéressante à publier ; mais M. Gladstone a préféré qu'elle ne vît pas le jour. Si nous avons eu un tort, c'est d'avoir toujours pris au sérieux les promesses de l'Angleterre, et peut-être aussi d'avoir un peu trop exclusivement assumé vis-à-vis d'elle une charge qui revient, en somme, à toutes les puissances. La question d'Égypte est une question européenne. Au surplus, le jour n'est pas venu de la traiter, et M. Ribot s'est contenté de nous défendre des accusations auxquelles elle sert de prétexte. Mais pourquoi nous défendons nous de ces reproches? Est-ce pour les retourner contre l'Angleterre et nous en faire des armes à notre tour? Nous ne cherchons que l'apaisesement. Notre but est pacifique. Nous nous appliquons seulement à dissiper les nuages qu'on a entassés ailleurs. L'Angleterre est un pays d'opinion; mais l'opinion n'y est pas toujours suffisamment renseignée. Nous faisons appel avec confiance à l'opinion anglaise mieux éclairée.

Et le *Journal des Débats* conclut en louant sans réserve M. Delcassé qui, dit-il, dans des déclarations si dignes, si élevées, a paru animé du même esprit que M. Ribot.

Tous les autres journaux, sans distinction de nuances ou de parti, ont donné la même note. Dans le *Moniteur Universel* comme dans l'*Eclair*, dans le *Gaulois* comme dans la *Liberté* et la *République Française*, comme dans l'*Univers* ou la *Lanterne*, on retrouve partout cette unanimité de sentiments. « Je crois bien que pour cette fois, écrit le *Gaulois*, le gouvernement et le parlement se trouvent en parfait accord avec le pays. » — « Les applaudissements unanimes de la Chambre, dit le *Petit Parisien*, ont bien montré que M. Delcassé avait avec lui la France entière ».

C'est avec une impatience marquée; écrit M. Levé dans l'*Univers*, avec un sentiment d'anxieuse curiosité que l'opinion publique attendait le débat trop longtemps retardé auquel devait nécessairement donner lieu — après les circonstances que l'on connait — notre politique extérieure. La séance de lundi à la Chambre des députés, tout entière consacrée à la discussion générale du budget des affaires étrangères, a pleinement rempli cette attente.

Par le talent des orateurs, comme par leur intérêt et leur signification, les discours prononcés font honneur au parlement français.

Nous nous réservons d'ailleurs d'examiner longuement les questions soulevées dans ce débat du 23 janvier. Ce sera l'objet d'une de nos prochaines études.

Notre confrère M. Girard vient de publier une intéressante enquête sur la situation des esprits en Allemagne à propos de la question du rapprochement avec la France. Nous avons déjà à diverses reprises étudié ce point. Nous parlerons de cette enquête dans notre prochain numéro.

REVUE DE LA PRESSE ÉTRANGÈRE

SUR LA POLITIQUE EXTÉRIEURE

La discussion du budget des Affaires étrangères en France. — L'impression produite par les discours prononcés à la Chambre dans le grand débat du 23 janvier sur notre politique extérieure est généralement bonne en Angleterre ; elle est excellente ailleurs où naturellement on a été frappé du contraste entre la modération de nos orateurs et la violence des hommes politiques et des ministres anglais.

A Londres, on ne veut retenir des déclarations de M. Delcassé et des autres orateurs que celles où ils ont affirmé le désir d'entente avec l'Angleterre, et les journaux sont unanimes à dire que si la France veut réellement un accord, l'Angleterre n'hésitera pas à faire la moitié du chemin. Il est vrai qu'ils ne précisent guère quelle sera cette moitié de chemin.

Le *Daily Graphic* dit : C'est parce que nous croyons que les discours prononcés hier à la Chambre française tendent à un rapprochement loyal entre les deux pays que nous les saluons comme avant-coureurs d'une ère meilleure des relations anglo-françaises.

Le *Daily Telegraph* dit que les discours prononcés hier à la Chambre française sont très rassurants et tendent à encourager l'espérance d'une entente complète entre la République et la Grande-Bretagne.

Le journal anglais ajoute : Si la décision de M. Delcassé, au sujet de Fachoda, peut être considérée comme une humiliation, on peut affirmer que l'Angleterre est, de toutes les nations du monde, celle qui est le plus souvent humiliée.

A en juger par le discours du duc de Devonshire, l'opinion des hommes d'État anglais est que les intérêts français seraient mieux servis par une franche coopération avec l'Angleterre : si telle est également l'opinion des hommes d'État français, nous pouvons prédire que la paix ne sera pas troublée.

Le *Standard* écrit : M. Ribot nous a rappelé hier que la France serait toujours prête à discuter la question d'Égypte dans un esprit conciliant. Nous sommes heureux de le savoir ; mais les hommes politiques français s'épargneraient beaucoup de mal s'ils voulaient reconnaître une fois pour toutes que la question d'Égypte, s'ils entendent par là la prépondérance de l'Angleterre sur toute la vallée du Nil, n'est plus ouverte à discussion.

Les Français, ajoute le *Standard*, ont compris que la politique d'irritation ne pouvait être poussée au delà de certaines limites, ils savent que le premier intérêt de l'Angleterre est la paix ; mais ils ont appris que, dans certaines conditions, elle ne reculerait pas devant une guerre, et maintenant on remarque que les Français ont certaines dispositions à admettre qu'à Madagascar, à Terre-Neuve, dans le Bahr-El-Chazal, et ailleurs, le meilleur parti est de chercher un arrangement satisfaisant avec l'Angleterre.

La base d'un règlement de toutes les difficultés sera certainement trouvée si les Français discutent nos droits, tout en maintenant les leurs, sans pour cela créer des obstacles au développement du commerce et des dépendances anglaises.

Le *Times* dit de son côté :

La discussion sur la politique étrangère à la Chambre française a jusqu'ici été conduite avec un esprit de modération qui se concilie avec tout le calme et la dignité désirables.

Mais le journal de la Cité regrette que M. Ribot n'ait pas cru devoir témoigner les mêmes dispositions que M. Delcassé. Il trouve que ses remarques sur Madagascar et sur Terre-Neuve sont au moins étranges.

Le *Times* espère qu'en ce qui concerne la question de Terre-Neuve, M. Delcassé suivra sa propre conception de la justice et de l'équité, plutôt que celle de M. Ribot.

Si la France, dit le *Times* en terminant, veut accepter loyalement la politique préconisée par M. d'Estournelles, elle trouvera l'Angleterre prête à faire la moitié du chemin qui conduit à une entente.

Enfin, le *Morning-Post* s'exprime ainsi :

Ce qui a été dit à la Chambre française nous change. Nous croyons voir dans le discours de M. Delcassé, au sujet des questions pendantes entre la France et la Grande-Bretagne, le désir d'aborder ces difficultés dans un esprit de conciliation. Si ce désir est réel, il trouvera un écho en Angleterre ; mais un pays qui cherche à conclure une bonne entente avec la Grande-Bretagne ne peut oublier qu'il a à faire à une puissance maritime toujours prête à recourir à sa force quand son drapeau est insulté.

Nous craignons, ajoute le *Morning-Post*, de ne trouver dans aucun des discours prononcés au Palais-Bourbon, l'assurance que la France soit prête à renoncer à la politique de coups d'épingles.

RENSEIGNEMENTS POLITIQUES

Kouang-Tchéou-Wan. — *Choix de ce point maritime.* — *D'une lettre datée de Kouang-Tchéou-Wan, 9 décembre, nous extrayons les passages intéressants suivants :*

C'est le 22 avril 1898 que le drapeau français a été hissé sur le fort de Kouang-Tchéou-Wan par l'équipage du *Pascal* en présence du contre-amiral Gigault de la Bédollière : la garde de ce fort, du reste une ruine, a été pendant de longs mois confiée aux détachements fournis par les navires sur rade. Le territoire a été placé sous le commandement du capitaine de vaisseau Marquis, commandant le *Duguay-Trouin*, en attendant l'arrivée d'un administrateur colonial [1].

Depuis longtemps le contre-amiral commandant l'escadre d'Extrême-Orient avait été chargé de reconnaître les rades et les points qu'il pourrait être un jour donné, utile d'occuper, et, en 1896, le vice-amiral vicomte de Beaumont, chargea trois navires : *l'Alger*, commandant Boutet; *la Comète*, commandant de Gueydon; *le Lutin*, commandant Gauchet, de reconnaître successivement les abords et la baie de Kouang-Tchéou-Wan.

Les rapports de ces commandants aboutirent aux conclusions suivantes : le commandant Boutet est nettement hostile à l'occupation d'un point dont il juge l'accès à peu près impossible; il y avait d'ailleurs échoué *l'Alger*. Le commandant Gauchet ne se prononce pas formellement dans un sens ni dans un autre, mais, par des motifs circonstanciés, incline plutôt dans le sens négatif. Le commandant de Gueydon, au contraire, est très favorable, élogieux même. C'est ce rapport qui coïncidait avec le choix de ladite baie par l'amiral, ce fut lui qui l'emporta.

Comment le commandant de Gueydon conclut-il dans un sens aussi favorable, alors que, de ses deux camarades, l'un se montrait nettement hostile, et que l'autre inclinait dans le même sens?

Son jugement ne paraît pas l'avoir avantageusement servi.

Et, en effet, le fait est bien acquis : la baie est inaccessible aux grands navires; le commandant Boutet qui avait déjà échoué *l'Alger*, n'a jamais pu y faire remonter *le Vauban*. Par forte brise de N.-E. et de S.-O. on n'osera jamais y risquer même un transport. Quant aux ressources du pays, elles sont extrêmement restreintes, et comme ce point n'est l'aboutissement d'aucune route, d'aucune rivière, aucun commerce ne pourra jamais sérieusement y être engagé; les vrais débouchés de la Chine méridionale, en dehors de Hong-Kong, sont Canton, Macao et Pakoi, et une installation comme celle où nous

[1] C'est M. Alby, administrateur colonial qui vient d'être désigné pour ce poste.

allons dépenser certainement des millions sur la côte est de la presqu'île de Lei-tchéou, est fatalement placée dans la sphère d'influence commerciale de Hong-Kong.

Cette baie de Kouang-Tchéou-Wan fut désignée au gouvernement par l'amiral de Beaumont, sans qu'il l'eût visitée lui-même : puisse-t-elle présenter des avantages stratégiques nés des circonstances à venir qui compenseront les désavantages maritimes et commerciaux que nous déplorons!

Le choix en est fait, maintenant; je vous écrirai bientôt comme il a été procédé aux aménagements nécessaires à l'arrivée d'une petite garnison.

Haïphong, 18 décembre 1898.

Dans la nuit du 5 au 6 de ce mois, une bande de trois cents Annamites a attaqué à Hanoï une maison européenne située entre la citadelle et la pagode dite *des Corbeaux*, bien connue de tous les Tonkinois. Cette maison est habitée par un officier français et sa jeune femme. Fort heureusement, les travailleurs annamites, dont le casernement est proche, ont pu repousser cette attaque après un véritable combat, et qui n'a pas duré moins de deux heures. Il y a eu des tués et des blessés.

Cette échauffourée n'aurait par elle-même aucune importance, si elle ne rappelait pas les attaques de Haïphong et de Haïduong qui ont eu lieu l'an dernier vers la même époque.

On a pensé alors que ces attaques provoquées par un fanatique du nom de Kydong, n'avaient eu aucune répercussion dans le pays. C'est une erreur. Nous avons dit ici même et nous répétons que, depuis la création des impôts que M. Doumer a fait peser lourdement sur le peuple, il y avait une sourde agitation dans le pays, agitation soutenue, encouragée, entretenue par les mandarins mécontents, dont on a dédaigné le concours.

L'administration ne peut pas ignorer cet état des esprits, et on assure qu'elle a pris les mesures les plus sévères en vue d'un mouvement possible de la population.

Dans tous les cas, les Européens ne sont pas sans manifester quelque inquiétude. Ils verraient avec plaisir l'abandon d'une politique dont les résultats ne sont ni l'apaisement, ni la conciliation des esprit.

La *Revue* qui tient toujours à renseigner ses lecteurs de première main s'est assuré le concours d'un collaborateur distingué à Bangkok; elle publiera sa première étude sur le Siam dans le prochain numéro.

RENSEIGNEMENTS ÉCONOMIQUES

I. — EUROPE

Italie. — *Commerce.* — Au moment où vient d'être signée la convention franco-italienne on doit se demander quelle sera la politique commerciale de l'Italie. Dans la nouvelle *Rivista politica e litteraria* nous trouvons une intéressante étude de M. Diomede Carafa sur cette question : « Il faut dit-il, diriger notre émigration dans un sens profitable à notre expansion commerciale et développer nos relations commerciales avec les centres de population italienne créés dans les pays éloignés : la véritable clientèle de produits italiens est dans ces groupements italiens. Du reste, c'est de ce côté que notre exportation s'est considérablement développée.

Le commerce de l'Italie dans les États de l'Amérique centrale et de l'Amérique méridionale ont passé en quinze ans de 33 à 98 millions et l'augmentation a été particulièrement sensible dans la République argentine (de 47 à 57 millions) au Brésil (de 3 à 13 millions et demi). Il faut aussi noter l'accroissement de notre commerce aux États-Unis et au Canada qui a passé de 32 à 86 millions. Développons donc notre commerce dans nos colonies libres où nos produits nationaux sont particulièrement appréciés [1]. »

Grande-Bretagne. — *Les grèves* [2]. — Pendant l'année 1898, le nombre des grèves dans le Royaume-Uni a été de 674, celui des grévistes de 246.000 et celui des journées de travail perdues de 14.564.000, avec une augmentation sur l'année 1897 de 16.000 grévistes et de près de 4 millions de journées de travail.

La grève des mécaniciens, qui dura six mois, s'est terminée en 1898, et la grande grève des mineurs du pays de Galles qui commença en avril, et dura jusqu'en septembre, fit perdre aux 100.000 mineurs intéressés environ 10 millions de journées de travail.

Après celles-ci viennent celles des 24.000 mineurs d'Ecosse et des 6.000 tisserands du Derbyshire qui ne durèrent que trois jours. Les 671 autres grèves n'ont eu qu'une importance très restreinte.

Dans 64 % des cas, les grèves étaient motivées par des questions de salaires; 3 % seulement eurent pour point de départ la question des heures de travail.

C'est dans le pays de Galles, dans le nord de l'Angleterre et en Écosse que les ouvriers recourent le plus aux grèves ; les comtés du Sud, y compris Londres, n'ont fourni que 3.000 grévistes sur 246.000, et l'Irlande elle-même n'en a compté que 6.000.

---

[1] *Rivista politica e letteraria*, vol. V., fasc. III, p. 84.
[2] La *Gazette du travail*, n° de janvier 1899 (Londres).

II. — AFRIQUE

Guinée française. — *Situation générale.* — Cette colonie prospère rapidement. L'impôt de capitation, fixé à 2 francs par tête, dont 1 fr. 25 pour l'État et 0 fr. 75 aux chefs du pays et l'impôt foncier, fixé à 10 francs par case, ont été recouvrés très facilement.

Le commerce progresse; pendant les six premiers mois de 1898, le commerce a atteint un chiffre supérieur à celui atteint pendant la totalité de 1894; en quatre ans, les opérations commerciales de la colonie ont donc doublé. Le trafic est en progrès sur celui de la colonie anglaise de Sierra-Leone; il s'est, en tous cas, affranchi de ce dernier. En 1897, il a été établi en Guinée une surtaxe frappant toute marchandise ne venant pas directement de son pays d'origine : c'était protéger Konakry contre Sierra-Leone efficacement, puisque les marchandises expédiées ainsi étaient de 46 % en 1896, et sont de 3 1/2 % en 1898.

Les douanes rapportent au budget local environ 900.000 francs, chiffre respectable puisque les marchandises frappées sont seulement l'alcool et le tabac.

La route de Konakry au Niger atteignait, en décembre 1898, le 110e kilomètre, on la poussera jusqu'au 140e kilomètre, puis on attendra qu'une décision soit intervenue concernant la voie ferrée qui, d'après le projet du capitaine Salenes doit relier Konakry à Kardamania au confluent du Niger et de la rivière Gnié, après un parcours de 550 kilomètres.

Konakry continue à prospérer; de nouveaux commerçants français et indigènes viennent y ouvrir des comptoirs; un wharf, long déjà de 200 mètres, sera poussé en eaux profondes prochainement [1].

Smyrne. — *Commerce des parapluies et ombrelles.* — Le commerce à Smyrne des parapluies et ombrelles, sans avoir aucunement perdu de son importance, a néanmoins subi, dans le cours de ces dernières années, une transformation qu'il nous semble utile de signaler à ceux des négociants ou industriels de la métropole, que sous une forme quelconque cet article intéresse.

Il y a peu d'années encore, parapluies et parasols étaient importés dans ce pays, complètement ajustés et tout prêts à l'usage. Nos fournisseurs alors étaient par ordre de priorité basée sur la qualité du produit la France et l'Angleterre d'abord et puis l'Autriche et l'Allemagne. Actuellement, sauf pour l'article de luxe que l'on continue à acheter en France et en Angleterre, la majeure partie est fabriquée

[1] Renseignements fournis par M. Ballay, gouverneur de la Guinée française à M. André Mevil, rédacteur de l'*Éclair*. Voir l'*Éclair* du 24 janvier 1899.

dans le pays même, à des conditions de prix qui défient la concurrence de l'Industrie européenne, grâce au bon marché de la main-d'œuvre.

Il est certain que les parapluies et parasols que l'on confectionne à Smyrne ne présentent pas, sous le rapport du fini et de l'apparence extérieure les mêmes avantages; mais, pour les classes moyennes et peu aisées, le bon marché est un facteur irrésistible qui sollicite et entraîne le client même en présence d'une infériorité notoire de qualité.

A ce point de vue, certains industriels français qui ont essayé courageusement de soutenir la lutte ont pu se convaincre qu'ils n'avaient aucun avantage à persister dans cette voie.

Mais, étant donné le développement progressif de cette industrie à Smyrne et sur d'autres échelles importantes du Levant, que reste-t-il à faire, si nous avons à cœur de ne pas perdre entièrement notre part dans ce commerce ainsi transformé? Il faudrait nous appliquer à fournir aux industriels du pays les matières premières, les articles divers qui servent à cette fabrication, tels que, manches, poignées, nervures en acier ou en baleines, godets, etc., ainsi que les étoffes de soie, laines, coton, alpaga qui les recouvrent.

D'après les renseignements recueillis, c'est aujourd'hui l'Angleterre qui fournit à cette industrie locale, les nervures, ressorts, godets et en général les étoffes noires, surtout les mi-soie et mi-laine de Bradfort. L'Italie et la Prusse Rhénane nous envoient de leur côté des soies à bon marché. L'Autriche excelle pour la fourniture des bâtons ou manches ordinaires en concurrence avec Paris qui obtient la préférence pour les mêmes articles dans les genres plus soignés et plus élégants. En outre, on importe de France quelques soies de Lyon et finalement des imprimés de Mulhouse pour la confection des parasols.

Après ce rapide exposé de l'état des choses n'y a-t-il pas lieu pour nos industriels de porter leur attention sur les articles divers qui constituent en quelque sorte la matière première de la fabrication des parapluies et ombrelles, et de prendre rang dans une plus large mesure parmi les fournisseurs des fabricants du pays qui s'adressent présentement à nos rivaux [1].

Pommes de terre. — Smyrne consomme annuellement à peu près 25.000 sacs de pommes de terre représentant une valeur de 300.000 francs au prix moyen de 10 francs par 100 kilos, marchandise rendue au magasin de l'acheteur.

Sur cette quantité, environ 15.000 sacs sont importés de Marseille,

---

[1] V. *Bulletin mensuel de la Chambre de commerce française de Smyrne*, n° 69, 30 septembre 1898.

5 à 6.000 sacs de l'Italie, de Malte et des îles de l'Archipel et finalement 4 à 5.000 sacs sont fournis par la production indigène.

Cet aperçu ne laisse aucun doute sur la préférence que les consommateurs du pays donnent à la pomme de terre française, quoique d'habitude elle coûte un peu plus cher que celle des autres provenances.

Cette faveur dont le commerce français a bénéficié jusqu'ici risque d'être compromis par la rivalité naissante de l'Italie, si les maisons de Marseille ne se préoccupent pas sérieusement d'assigner à cette concurrence les limites dans lesquelles elle doit être confinée.

L'Italie possède l'avantage d'une récolte plus précoce que la nôtre, ce qui lui permet de faire des envois dans le mois de juillet, tandis que c'est au commencement de septembre seulement que les premières expéditions peuvent quitter le port de Marseille. Il y a là évidemment une difficulté matérielle contre laquelle il n'est guère possible de se défendre, mais d'autre part il ne faudrait pas que la nécessité d'acheter en Italie au début de la campagne, devienne une habitude et une tendance à continuer les achats pendant toute la saison. Nous croyons devoir signaler ce fait à l'attention des maisons françaises, car la concurrence italienne est très anxieuse d'accaparer à son profit le marché de Smyrne où le commerce des pommes de terre est entre les mains d'une clientèle qui, prise dans son ensemble, est recommandable. Les acheteurs sont généralement honnêtes et réguliers dans leurs paiements. Les affaires se traitent franco bord Marseille, risques de voyage à la charge des acheteurs, paiement entre 15 et 30 jours après réception de la marchandise.

Il est bon de remarquer que si les acheteurs assument la responsabilité des risques du voyage, il ne s'en suit pas que les maisons expéditrices peuvent s'en prévaloir, comme cela s'est produit quelquefois, pour embarquer de la marchandise défectueuse qui pourrait se détériorer en cours de voyage. Ces procédés seraient d'autant plus regrettables qu'ils tournent finalement au préjudice de ceux qui les emploient, d'abord à cause des difficultés et des pertes qu'ils occasionnent et ensuite parce qu'ils éloignent la clientèle de ces fournisseurs.

Il n'est pas moins vrai d'autre part que certains acheteurs pour se soustraire à une perte résultant de la baisse des cours ou de tout autre motif, font flèche de tout bois pour atteindre le but qui leur tient à cœur : celui d'obtenir une bonification. C'est pourquoi nous ne saurions assez recommander le choix de l'agent intermédiaire, car un représentant compétent, honnête et influent aura toujours plus facilement raison de ces velléités de chicane [1].

---

[1] *Bulletin n° 70 de la Chambre de Commerce française de Smyrne.*

III. — ASIE

Japon. — *Commerce extérieur.* — Le commerce extérieur du Japon, compté en livres sterling a été le suivant en 1897 :

PAYS	IMPORTATION	EXPORTATION
Grande-Bretagne.....	6.813.152	861.372
Indes anglaises.....	3.102.758	565.033
Chine.....	2.972.311	2.165.825
Etats-Unis.....	2.815.681	5.325.571
Allemagne.....	1.889.924	224.150
Hong-Kong.....	1.221.312	2.758.500
France.....	536.206	2.662.323
Autres pays.....	3.477.139	1.835.438
Total 1897.....	22.828.683 £	16.398.212 £
1896.....	18.753.389 «	12.629.022 «

D'après ce tableau établi par notre correspondant sans doute avec les publications officielles japonaises, on voit que, pour les importations la France occupe modestement le septième rang avec un chiffre douze fois inférieur à celui des importations anglaises et indiennes réunies.

Aussi, prions-nous notre distingué confrère, M. Camille Guy, gérant de la revue officielle du ministère des Colonies, de nous dire comment ce périodique peut contenir les renseignements suivants : « Nous sommes devenus les plus gros fournisseurs du Japon et nous arrivons déjà à accaparer la moitié de ses importations. Après nous vient la Corée dont la proximité et par suite les frets moins élevés expliquent les envois importants. Les Indes anglaises, le Siam et la Chine se partagent le reste..... » Des affirmations aussi extraordinaires ne sauraient être raisonnablement attribuées au consul de France à Yokohama sans lui causer un sérieux préjudice.

BIBLIOGRAPHIE

35 mois de campagne en Chine, au Tonkin, Courbet-Rivière (1882-1885), par Emile DUBOC, lieutenant de vaisseau en retraite. Ouvrage illustré par P. MARIE et A. BRUN. Préface par Pierre LOTI, de l'Académie française. Prix : Broché, 12 fr. ; relié plaque spéciale, 15 fr. ; demi-reliure amateur, 25 fr. Librairie d'éducation de la jeunesse ; Charavay, Mantoux et Martin, éditeurs, 7, rue des Canettes.

Nos lecteurs ont déjà été souvent mis à même d'apprécier le talent de notre collaborateur assidu, ce vaillant officier de marine qui a écrit ce livre.

Pendant trois années consécutives, M. Duboc a payé de sa personne au Tonkin et dans les mers de Chine où il servit successivement sous les ordres de l'héroïque commandant Rivière aux côtés duquel il fut blessé ; sous ceux du général Bouët dont il fut l'aide de camp et enfin sous ceux de l'illustre amiral Courbet qui le tenait en haute estime.

Dans la belle préface qui sert d'introduction à cet ouvrage, Pierre Loti rend hommage à la bravoure de son ancien compagnon d'armes qui fut, à 33 ans, nommé officier de la Légion d'honneur. M. Duboc était alors sous les ordres directs de l'amiral Courbet ; monté sur un mauvais canot à vapeur de huit mètres, il réussit, à force d'énergie et d'héroïsme, à travers mille dangers, au milieu d'une grêle de projectiles, à faire éclater sous les flancs de la frégate chinoise le *Yu-Yen*, ancrée dans la baie de Sheï-Poo, une torpille qui coula le bâtiment. La prise de Nam-dinh, la fin glorieuse de Rivière, les barricades et l'inondation de la pagode des Quatre-Colonnes, les expéditions contre les pirates, le combat de Fou-Chéou et les opérations dans la rivière Min, le blocus de Formose, la prise de Kélung, l'affaire de Tamsui, la prise des îles Pescadores, les derniers moments de Courbet : tels sont les principaux épisodes de cette glorieuse suite de campagnes que l'auteur nous décrit avec une vérité saisissante.

Cet ouvrage, dans lequel la fiction et l'imagination n'entrent pour rien, ne contient que le récit vibrant de choses vues et vécues auxquelles on croit soi-même assister, tant elles sont racontées avec une sincérité exempte de tout artifice.

Ce livre sera lu avec intérêt par tout le monde, même par la jeunesse qui ne peut puiser en lui que de nobles sentiments.

L'ouvrage est richement illustré de 80 gravures, dues à un de nos dessinateurs de marine les plus éminents, M. A. Brun et à M. P. Marie, et compte 320 pages en grand in-4°.

P. C.

Ouvriers du temps passé, par H. HAUSER. — 1 vol. in-8°, Alcan, 1898.

Notre distingué collaborateur Henri Hauser ne fréquente pas les chemins rebattus de l'histoire.

Son nouveau livre sur les *Ouvriers du temps passé*, écrit d'une main sûre et parfaitement documenté, nous fait entrevoir la condition des prolétaires à l'aube de l'époque moderne. Il est un utile complément aux travaux de MM. Levasseur et d'Avenel, et les résultats de son enquête à travers les sources ne laissent pas que d'être surprenants : nous découvrons l'extrême diversité et l'extrême mobilité du travail dans cette société du XVe siècle que

l'on croit trop facilement uniforme comme notre ignorance ; l'apparition d'une industrie mécanique et déjà capitaliste, la fréquence et l'acuité des conflits entre le capital et le travail, comme en témoigne ce récit de la grève très importante des compagnons imprimeurs de Lyon et de Paris sous François Ier, montrent que, dès cette époque, les mêmes difficultés naissaient des transformations industrielles.

Marcel RUEDEL.

Douze leçons à la Sorbonne sur Madagascar, par le R. P. PIOLET, S. J. — 1 vol. in-8°, Paris, 1898, Aug. Challamel.

Le Père Piolet est un de ces vaillants pionniers français qui ont posé sur le sol malgache les premiers jalons de notre influence, et dont tous ceux qui les approchent apprécient la loyauté, le zèle, et l'ardent patriotisme. Pour lui, la grande île africaine n'a pas de secret : c'est pourquoi son livre sera aussi lu que ses leçons avaient été appréciées et suivies à la Sorbonne. Dans ces douze leçons qui, imprimées, forment un grand volume de 400 pages, le Père Piolet a dit tout ce qu'il y avait d'utile et d'intéressant à connaître sur Madagascar. Géographie physique, ethnographique, historique, politique, économique, chacune de ces questions est traitée à fond à sa place. Les rivalités entre les missions catholiques et protestantes y sont exposées avec une haute impartialité.

Je crois que c'est le meilleur travail complet que nous ayons sur cette colonie... mais pourquoi n'a-t-il pas de cartes ? Elles éclaireraient bien un exposé si précis et si documenté.

Marcel RUEDEL.

La première édition du **Guide-annuaire illustré de la Cochinchine pour 1899**, conçu d'après un vœu récent de la Chambre de commerce de Saïgon, vient de paraître en un volume de 700 pages, enrichi de plus de 200 gravures et portraits.

Ce travail est publié sous la direction de M. Paul Vivien, président du syndicat de la Presse coloniale, qui vient de faire un séjour de neuf mois dans la colonie, et de M. Linage, bibliothécaire du secrétariat du gouvernement général de l'Indo-Chine.

Le *Guide-annuaire illustré* intéresse à la fois tous les Européens qui se rendent dans notre colonie d'Extrême-Orient ; il résume sous une forme pratique et attrayante l'effort colonisateur de la France dans ces régions.

Nous félicitons nos deux confrères de leur initiative, et nous leur souhaitons bon succès.

Le volume est en vente : 63, boulevard Saint-Michel, au prix de 5 francs broché.

L'Europe et l'Égypte, par Nicolas NOTOVITCH. Ollendorf, 1898, in-8°.

Livre de polémique, venant à son heure, pour montrer les effets de la politique anglaise en Egypte, dont l'auteur flétrit les procédés.

La Croisade française, revue populaire bi-mensuelle, publiée sous la direction du vicomte Denéchère. Rédaction et administration 9, rue de Beaujolais (Palais-Royal), Paris. Un an 5 fr. ; 6 mois 3 fr. ; 3 mois 2 fr. ; le numéro 0 fr. 15.

L'Administrateur-gérant : P. CAMPAIN.

Paris. — Imprimerie F. Levé, rue Cassette, 17.

QUESTIONS DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

LA SITUATION POLITIQUE DE L'ALGÉRIE

A la veille du jour où les affaires algériennes vont faire l'objet d'un grand débat devant le Parlement, indiquons l'état actuel des questions qui préoccupent la colonie et résumons l'œuvre accomplie par le gouverneur général depuis six mois.

*
* *

M. Laferrière s'était fait précéder en Algérie par les décrets du 23 août 1898, dont il a lui-même indiqué le sens dans un de ses discours [1]. Ce qui fait l'originalité de ces décrets, c'est que, cette fois, on est revenu franchement sur la politique d'assimilation à outrance et de rattachements exagérés; on s'est décidé, quoique avec beaucoup de timidité encore, à traiter l'Algérie comme une colonie qu'elle est et non comme une réunion de départements trans-méditerranéens. On a enfin reconnu qu'à ce pays spécial il fallait des institutions spéciales.

Les innovations contenues dans les décrets du 23 août sont relatives aux pouvoirs du gouverneur, à l'organisation du Conseil supérieur, et à la création des délégations financières algériennes.

Pour ce qui est des pouvoirs du gouverneur, on a changé en somme peu de chose au décret du 31 décembre 1896. Les divers ministères, malgré la volonté maintes fois exprimée du Sénat et de la Chambre, se sont obstinés, comme l'a constaté récemment le rapporteur du budget de l'Algérie, à ne pas se dessaisir. « Les pouvoirs donnés d'une main au gouverneur lui sont retirés de l'autre. » D'ailleurs, ce ne sont pas tant les lois que les mauvaises traditions centralisatrices qu'il faudrait changer. La grande proximité de la métropole, qui a ses avantages, n'est pas sans offrir quelques inconvénients; c'est à cause de cette proximité qu'on ne peut se résoudre à traiter le gouverneur de l'Algérie comme le gouverneur de l'Indo-Chine ou de Madagascar. On le devrait pourtant : « Les colonies, disait Jules Ferry [2], auraient parfois intérêt à couper le fil télégraphique qui les relie à la métropole. Les colonies, pas plus

[1] Discours prononcé à l'ouverture de la session des délégations financières, le 15 décembre 1898.

[2] J. Ferry, *le Gouvernement de l'Algérie*, p. 57.

que les batailles, ne se commandent de loin, dans les bureaux d'un ministère. »

Une seconde innovation des décrets du 23 août a consisté à doubler l'élément électif du Conseil supérieur en appelant à siéger dans cette assemblée auprès des représentants des Conseils généraux des représentants des délégations financières. Lors de sa création en 1860, le Conseil était composé de 23 membres, dont 6 élus; en 1871, le nombre des membres élus s'est élevé à 15; en 1875, à 18. Aujourd'hui, le Conseil supérieur est composé de 60 membres, dont 31 élus [1]. Il comprend désormais des délégués musulmans, et les indigènes y sont représentés. Le projet de M. Barthou, plus audacieux, prévoyait 30 membres élus sur 52. Celui de M. Cambon, plus radical encore, ne faisait entrer les fonctionnaires dans le Conseil que comme commissaires du gouvernement, et n'y donnait même pas accès au gouverneur général, auquel était seulement réservé un droit de veto. Des combinaisons fort ingénieuses, qui reposaient sur une connaissance exacte de l'Algérie, mais sur lesquelles il est inutile d'insister puisque le projet est désormais abandonné, enlevaient à cette réforme tout danger réel et tout inconvénient sérieux.

Mais ce qui manque à la réforme du Conseil supérieur est compensé par la création des délégations financières, que ne prévoyaient pas les projets antérieurs. Le gouverneur a eu raison de dire que la première session de ces délégations est une véritable page d'histoire pour l'Algérie. Pour la première fois, la colonie se trouve dotée d'une assemblée purement élective; elle ne devra pas oublier que c'est à M. Laferrière qu'elle le doit.

On ne saurait trop louer le mode d'élection des délégations financières. Comme l'a exposé M. Laferrière [2], c'est à dessein que le décret organique a exigé des électeurs une certaine maturité d'âge (25 ans), une résidence de 3 années au moins sur le sol algérien, enfin la possession de la nationalité française depuis 12 ans au moins. Les listes électorales se trouvent aussi réduites d'un tiers environ, peut-être davantage. On ne peut que s'en féliciter, puisque cette élimination a pour but et pour effet d'assurer à la nationalité française la prépondérance qui lui revient légitimement. Il y aura lieu sans doute d'exiger les mêmes conditions pour toutes les élections qui ont lieu en Algérie.

Les délégations financières sont au nombre de trois : celle des colons, celle des non colons et celle des indigènes. On paraît s'être inspiré ici de la Conférence consultative tunisienne. On a voulu

---

[1] Discours du gouverneur à l'ouverture du Conseil supérieur.
[2] Discours aux délégations.

constituer, non une assemblée politique, mais une représentation des intérêts économiques, des divers ordres d'activité et des diverses catégories de producteurs qui se rencontrent en Algérie. Nous croyons qu'on y a réussi. Les indigènes sont appelés pour la première fois à constituer à eux seuls une assemblée délibérante; pour la première fois aussi, les Kabyles ont une représentation distincte. Tout cela indique un vif désir de ne pas chercher à implanter en Algérie, sans ménagement ni adaptation, les institutions métropolitaines, et de tenir compte des particularités qui distinguent la contrée.

Quant aux attributions des délégations financières, il faut bien convenir avec M. Dessoliers [1], qu'en l'état actuel des choses elles sont insuffisantes, en quoi elle ressemblent à celles du Conseil supérieur. Mais cette situation n'est que provisoire. La première session des délégations financières a permis de constater, comme l'a dit le Président du Conseil, « leur sagesse, leur esprit politique qui autorisent à fonder de grandes espérances sur cette institution ». Bientôt sans doute elles seront appelées à jouer un rôle sérieux dans les questions économiques et financières, et surtout dans les questions fiscales.

Peut-être alors sera-t-on amené à fondre les délégations avec le Conseil supérieur ou à supprimer ce dernier; nous ne voyons pas bien l'utilité d'un double Conseil colonial, sinon par un besoin de symétrie ou par un désir exagéré d'imiter les colonies anglaises. Sans parler de l'inconvénient d'accroître le nombre déjà trop grand des politiciens en Algérie, il y aura lieu de craindre, on l'a déjà dit [2], un double emploi ou des conflits. Dire que l'Algérie aura là sa Chambre et son Sénat, ce sont formules un peu ambitieuses. « Les délégations ne sont pas, ne doivent pas devenir des assemblées politiques, c'est-à-dire aspirant à représenter l'ensemble des idées et des passions qui animent la masse des citoyens [3]. » Le véritable pouvoir indicateur, c'est le gouverneur général, la véritable Chambre d'appel, c'est le Parlement français, qui doit toujours avoir le dernier mot.

Quoi qu'il en soit, les délégations financières doivent être saluées comme l'annonce d'une réforme importante et nécessaire ; elles seront prochainement appelées — le rapport même qui les organise le prévoit — à voter le budget spécial de l'Algérie. Rappelons en quelques mots en quoi consiste cette réforme.

*
* *

« Les rapports financiers de la France et de l'Algérie ont été jus-

---

[1] Rapport aux délégations financières.
[2] M. Étienne.
[3] M. Laferrière.

qu'ici des rapports de paternelle mais étroite tutelle du côté de la Métropole, de soumission déférente du côté de la colonie. Ils sont susceptibles d'être élargis et assouplis par cette institution d'un budget spécial[1]. » — L'Algérie s'est développée, elle a grandi ; elle ne peut être traitée comme un fils de famille prodigue et incapable. Sa minorité a pris fin ; il s'agit de l'émanciper, afin de lui permettre de s'occuper de ses propres affaires : c'est l'intérêt bien entendu à la fois de la mère et de la fille, de la France et de l'Algérie.

Dans le système actuel[2], il n'y a pas de budget algérien ; les dépenses figurent tantôt au budget de l'intérieur, tantôt au budget des divers ministères. Et ce n'est pas là uniquement une question de comptabilité. Le régime actuel exclut toute vue d'ensemble et toute initiative. Les contribuables n'ont pas d'intérêt à voir s'accroître des recettes dont ils ne profiteront pas; ils ne sont nullement associés à la prospérité financière de la colonie. L'Algérie s'efforce d'obtenir des crédits budgétaires aussi élevés que possible, la métropole, au contraire, travaille à les réduire autant qu'elle le peut.

Plus l'Algérie produit, moins on lui donne. Les crédits affectés aux services algériens ne se développent pas à mesure que ses ressources s'accroissent. De 1885 à 1891, les recettes locales ont monté de 36 millions à 40 millions; dans la même période, la dotation des services d'intérêt colonial est descendue de 24 millions à 23 millions. De 1891 à 1897, les recettes se sont élevées de 40 millions à 50 millions : les dépenses coloniales n'ont monté qu'à 28 millions.

Ce n'est pas seulement le chiffre total qui est insuffisant, c'est surtout la répartition entre les divers services qui est mal comprise : ce sont des crédits indispensables qui ont été parfois refusés. C'est ainsi qu'à certaines époques, faute de fonds, l'administration a été obligée de laisser dépérir des ouvrages maritimes existants; c'est ainsi que le refus des crédits pour le chemin de fer de Berrouaghia à Laghouat a laissé se détériorer la plate-forme déjà construite. La dotation des services coloniaux en Algérie, et notamment celle des travaux publics, est manifestement insuffisante; la colonie attend depuis des années, sans l'obtenir, l'achèvement de son réseau de routes et de chemins de fer. La situation n'es tpas ici ce qu'elle est en France, où l'on n'a qu'à développer, avec toute la prudence que commande un budget obéré, l'œuvre léguée par les générations antérieures; nos routes ne remontent pas à Louis XIV, ni nos chemins de fer à Napoléon III. Tout est à créer; or, les besoins d'un pays jeune s'accroissent en raison même de ses progrès, jusqu'à ce qu'il ait atteint sa maturité.

---

[1] Discours du gouverneur aux délégations.
[2] Discours de M. de Peyerombhoff aux délégations.

Les objections que l'on peut faire contre le budget spécial ont été formulées avec beaucoup de force par Burdeau [1]. En dotant l'Algérie de finances autonomes, dit-il, on l'achemine vers une autonomie plus complète. D'ailleurs, on porte atteinte à l'unité du budget. Enfin, objection décisive, le budget spécial ne crée pas de ressources nouvelles, et il ouvre la voie aux emprunts.

Ces objections ne sont pas sans réplique. D'abord, il n'est nullement démontré que l'autonomie administrative et financière soit un acheminement vers l'autonomie politique. Nous croirions plutôt le contraire, et c'est la prolongation de la tutelle trop étroite de la métropole, l'arrêt de développement dont l'Algérie rendrait la France responsable, qui pourrait à la longue amener des symptômes de désaffection. Quant à l'unité budgétaire, elle n'est pas détruite par le fait de l'existence distincte des budgets de la Tunisie, de l'Indo-Chine, du Sénégal : pourquoi refuser à l'Algérie ce qu'on accorde aux autres colonies? Assurément, le budget spécial ne crée pas de ressources; mais il invite à en trouver. « Le jour où, grâce à cette innovation, une grande part de ces excédents de recettes, sinon peut-être ces excédents tout entiers, pourra être consacrée à accroître les richesses de votre sol, à doter plus largement vos services coloniaux, ce jour-là, je ne doute pas que vous ne soyez les premiers à proposer des ressources nouvelles, puisque vous saurez qu'elles profiteront à vos commettants [2]. » Bien loin que le budget spécial doive accroître les sacrifices de la métropole, nous y voyons un moyen de les limiter de plus en plus.

Que le budget spécial ouvre la voie aux emprunts, c'est trop évident, quoique l'un ne découle pas forcément de l'autre. Mais l'emprunt paraît à beaucoup de bons esprits indispensable pour doter ce pays-ci de l'outillage économique qui lui fait défaut et qui lui permettra de mettre son sol en valeur. Pourquoi refuser à la seule Algérie la faculté d'emprunter, alors qu'on accorde cette faculté aux communes, aux départements, à d'autres colonies françaises comme l'Indo-Chine? Jamais d'ailleurs l'emprunt ne fut plus légitime qu'en ce pays-ci et à l'heure actuelle. Il y a deux sortes d'emprunteurs : il y a l'homme qui mène un train de vie supérieur à ses ressources, qui dépense plus qu'il ne gagne et va demander à l'usurier un argent qui s'engloutit dans un gouffre sans cesse élargi; mais il y a aussi l'emprunteur qui réussit, dont la situation est prospère, et qui fait appel au crédit pour augmenter son chiffre d'affaires, ou bien en attendant qu'il ait vendu sa récolte et récupéré ses créances. Qui ne sait que l'Algérie est dans ce dernier cas, et que le surcroît de richesse qui doit résulter pour elle d'un développement, non pas

[1] Burdeau, *l'Algérie en* 1891, p. 236 et suiv.
[2] Discours du gouverneur aux délégations.

brusque et soudain, mais tout de même un peu accéléré, des travaux publics et de la colonisation, justifie amplement le recours à l'emprunt? L'idée de doter l'Algérie d'un budget particulier est fort ancienne, puisque, selon M. Dessoliers[1], on peut la faire remonter jusqu'au maréchal Randon. Mais la véritable paternité du budget spécial appartient à M. Tirman, qui présenta, en 1887, le premier projet dans ce sens. M. Cambon, sous une forme différente, proposa aussi cette réforme. Enfin M. Laferrière s'en est à son tour déclaré partisan.

Nous ne ferons pas l'historique des divers projets de budget spécial. A l'heure actuelle deux systèmes principaux sont en présence : l'un comporte la création d'un budget intégral, portant en recettes toutes les recettes de la colonie, et en dépenses les dépenses de toutes sortes, excepté celles de la guerre et de la marine. Cette première solution semble la plus claire et la plus logique. Malheureusement elle est actuellement impossible, pour deux raisons : la première est que le budget de l'Algérie ne remplit pas encore la condition essentielle de tout budget, qui est de se tenir en équilibre; les dépenses civiles faites par l'Etat en Algérie en 1898, s'élèvent en effet à 73 millions environ, les recettes à 54 millions. Le budget serait en déficit de 20 millions, même de 39 millions, si l'on fait entrer en ligne de compte certaines autres dépenses; on n'obtiendrait l'équilibre qu'en mettant à la charge de la métropole certaines dépenses qui incombent à la colonie[2]. Cette raison pourrait suffire; il y en a une autre non moins forte que la première : c'est que cette réforme radicale n'aurait aucune chance d'être acceptée par le Parlement français.

Reste le second système, qui consiste à faire deux parts du budget de l'Algérie : l'une comprendrait les dépenses de souveraineté, faites dans l'intérêt supérieur de la métropole; ces dépenses concernent l'administration centrale et départementale, les finances, les services français de la justice, des cultes, de l'instruction publique, le service pénitentiaire. Ce sont les dépenses d'ordre national ou métropolitain. Elles s'élèvent à environ 24 millions[3]. La deuxième catégorie comprend les dépenses ayant un caractère nettement algérien, d'ordre local, colonial : ce sont les dépenses concernant la colonisation, l'agriculture, les travaux publics, les forêts, les postes et télégraphes, l'assistance et les services musulmans. Elles s'élèvent aussi à 24 mil-

---

[1] Rapport aux délégations financières.

[2] Telle la garantie d'intérêt des chemins de fer; c'est là, dit-on, une avance remboursable, ou une « dépense stratégique » : c'est ce qu'il n'est pas facile de démontrer. La garantie d'intérêt constitue une véritable subvention aux compagnies, que doit payer le pays qui profite de l'outillage. Ce n'est pas à dire qu'il n'y ait urgence à réduire cette lourde charge; il faudra assurément s'efforcer de le faire une fois le budget spécial créé.

[3] Les garanties d'intérêt étant laissées en dehors.

lions. C'est ce second budget qu'il faut constituer en budget distinct, en lui attribuant 50 % des recettes totales de l'Algérie. Les plus-values postérieures devraient être, théoriquement du moins, partagées également par moitié. Mais on pourrait solliciter la métropole d'abandonner à l'Algérie sa part des plus-values, à titre transitoire et bienveillant, pendant une certaine période, dix ans par exemple[1]. Plus tard seulement, il pourrait être question d'un budget algérien intégral.

Ainsi tous les projets financiers et autres de l'Algérie se réduisent à un seul : la formation d'un budget spécial, qui sera délibéré et voté par ses propres assemblées, délégations et Conseil supérieur, le Partement français statuant en dernier ressort. Grâce à M. Laferrière, cette réforme, réclamée depuis douze ans par la colonie et ses gouverneurs, semble être sur le point d'aboutir.

La logique et le bon sens indiquent que ce système nouveau devrait avoir pour conséquence la suppression de la représentation algérienne au Parlement. De deux choses l'une en effet : ou un Conseil local élu ayant des attributions réelles et pas de députés au Parlement; ou pas de Conseil local élu, et des représentants dans les Chambres métropolitaines. Il est vrai qu'il y a, dans la députation algérienne, au moins une personnalité d'une si haute valeur et d'une si grande compétence en matière coloniale, qu'on se résoudrait difficilement à la voir éloignée de nos assemblées.

*
* *

Un des résultats de l'adoption du budget spécial sera la reprise de la colonisation et de l'immigration françaises, avec des procédés, il faut l'espérer, un peu rajeunis et un peu plus efficaces que ceux qui ont été employés jusqu'ici.

Il faudra sortir de l'ornière où on se traîne depuis si longtemps essayer de méthodes nouvelles. D'ailleurs, le moyen le plus sûr de développer la colonisation est encore de développer les voies de communication. « Le ministre qui est plus chargé de la colonisation en Algérie, disait Burdeau[2], ce n'est pas le ministre de l'intérieur, c'est le ministre des travaux publics.

Une des premières mesures à prendre est de dresser un inventaire des terres disponibles; aussi le gouverneur a-t-il invité les services du domaine et de la topographie à relever sur les sommiers administratifs, et à reporter sur des cartes à grande échelle toutes les terres domaniales. Une fois qu'on saura exactement quelles sont les

[1] Il va sans dire qu'on peut invoquer une répartition différente entre les deux catégories de dépenses : c'est ainsi que le Conseil supérieur propose de fixer à 17 millions seulement les dépenses à la charge de l'Etat, et les dépenses algériennes à 33 millions.

[2] *L'Algérie en* 1891, p. 319.

surfaces encore ouvertes à la colonisation et où elles se trouvent, il restera à les utiliser convenablement, à les répartir entre les colons nés sur le sol algérien et les colons venant de France.

Nous pouvons compter, pour le centenaire de la prise d'Alger, sur une population européenne s'élevant au quart de la population totale de l'Algérie, soit environ 1 million. C'est une proportion suffisante pour que la prépondérance sur l'élément indigène nous soit acquise. Mais le tout est de savoir comment ce million de Français sera constitué, et dans quelle proportion y entreront les Français.

Les Français, même les Français du Nord, et les populations germaniques elles-mêmes, comme on l'a vu à la Studia et à Haussonvillers, peuvent croître et multiplier en Algérie. Peu de temps après son arrivée, au retour d'une visite en Kabylie, M. Laferrière disait combien il avait été frappé et réconforté par le développement de la natalité française en Algérie, qui rappelle la natalité des Canadiens français. « Les familles de six enfants, écrivait-il, ne sont pas rares; la moyenne n'est pas inférieure à quatre. Il faut penser, dès à présent, à ces colons de l'avenir, pour qu'ils puissent en temps voulu se grouper sur le domaine paternel agrandi ou essaimer vers de nouveaux centres de population. »

Mais cela ne suffit pas; les fils de colons algériens se caseront en général d'eux-mêmes, et leur expansion progressive s'effectuera spontanément, pourvu qu'on ne l'entrave pas, parce qu'ils connaissent le pays, ses inconvénients et ses avantages. C'est surtout au profit des Français de France que doit s'exercer la colonisation d'État.

Il est évident qu'on peut trouver en France, actuellement, les éléments d'une suffisante immigration en Algérie. L'Afrique du Nord étant, si l'on excepte la Nouvelle-Calédonie, la seule colonie de climat tempéré que nous possédions, il ne paraît pas au-dessus de nos forces d'en effectuer le peuplement. Nous pouvons parfaitement y introduire chaque année 8 à 10.000 immigrants sans nous affaiblir le moins du monde, puisqu'on sait assez que les vides de ce genre sont aussitôt compensés et au delà. Il y a une émigration française; il suffit de diriger le courant vers l'Algérie. Pour y réussir, il faut organiser des agences et des bureaux de renseignements sur un autre plan que ceux qui existent : les sociétés de colonisation reçoivent chaque année des milliers de demandes auxquelles l'organisation présente ne leur permet pas de donner satisfaction. Ces sociétés privées devront de plus en plus substituer leur action à celle de l'État, trop empêtré de formalités et de bureaucratie pour pouvoir agir avec discernement et efficacité.

Il ne suffit pas d'introduire des Français : il faut encore éviter qu'ils ne soient noyés dans un trop fort afflux de population étrangère. Loin de nous la pensée de méconnaître les services rendus à

l'Algérie par les étrangers de race latine, surtout par les Espagnols. Nous avons constaté, dans la province d'Oran, leur ténacité, leur sobriété vraiment admirables. Vouloir nous passer d'eux absolument serait à la fois une impossibilité et un danger. Il faut bien nous habituer à avoir affaire en Algérie à une population française mélangée, et nous devons recevoir les éléments étrangers indispensables à l'exploitation de notre empire africain, mais dans la mesure où leur assimilation est possible. Il faut craindre de leur livrer l'Algérie par des mesures maladroites; il ne faut pas que, au lieu de nous les assimiler, nous nous laissions absorber par eux.

On avait cru profitable d'imposer la nationalité française aux étrangers nés sur le sol de l'Algérie, à moins de répudiation expresse de leur part. Dès 1884, M. Tirman avait fait préparer un projet de loi dans ce sens [1]; aussi n'y a-t-il pas lieu de s'étonner que la loi du 26 juin 1889 ait été déclarée applicable à l'Algérie.

Mais le remède s'est trouvé pire que le mal, parce que cette naturalisation « automatique », comme on l'a appelée, a fait entrer les étrangers en trop grand nombre dans la cité française.

On pourrait restreindre les effets pernicieux de la loi en distinguant entre les droits civils et les droits politiques, et en n'accordant ces derniers qu'à la deuxième génération, voire même à la troisième, ce qui exclurait aussi les juifs indigènes naturalisés par le décret Crémieux. On éviterait ainsi d'avoir, comme cela se produit dans la province d'Oran, des conseils municipaux entièrement composés de naturalisés; l'accession des étrangers perdrait une partie de ses inconvénients.

Cela ne suffirait sans doute pas. Il faut aller plus loin, et cesser d'appliquer en Algérie la loi de 1889 sur la naturalisation, ainsi que l'a demandé le Conseil supérieur dès 1897. Les événements récents dont Alger a été le théâtre prouvent que si l'on n'agit pas immédiatement dans ce sens, on en arrivera à créer une population bâtarde et composite, qui assurément ne sera ni italienne ni espagnole, mais qui ne sera certainement pas française, une population algérienne profondément séparée de celle de la mère patrie [2].

C'est là, dira-t-on, l'aveu que nous sommes impuissants à nous assimiler les étrangers. Nullement; mais on a beau avoir un bon estomac, la puissance de digestion a des limites. A 1 contre 10 l'assimilation est impossible, ou plutôt elle se produit en sens inverse.

La statistique totale de l'Algérie peut, à cet égard, induire en

---

[1] A Dain : *Étude sur la naturalisation des étrangers en Algérie.* Alger, 1885.

[2] Jean Olver : *Les résultats de la législation sur la nationalité en Algérie.* (*Revue Polit. et Parlement.*, septembre 1897.) M. J. Olver a un des premiers signalé le danger. V. aussi de nombreux articles dans *l'Algérie nouvelle* de M. Cat, et un livre récent intitulé : *Le péril étranger*, par J. Lenormand. Paris, 1899. Il y a beaucoup d'exagérations dans ce dernier ouvrage, qui contient néanmoins d'excellentes indications.

erreur, en montrant 331.000 Français contre 211.000 étrangers. Mais d'abord cet excédent est fictif, car il est exclusivement produit par les naturalisations imposées, qui diminuent — sur le papier seulement — la population étrangère [1]. Puis, c'est la répartition géographique des divers éléments qu'il faudrait étudier, non seulement par province, mais par commune ; on verrait alors un double danger apparaître : du côté de la province de Constantine, des Italiens relativement peu nombreux, mais fort hostiles; du côté de la province d'Oran, des Espagnols assimilables et sympathiques, mais excessivement nombreux. On verrait que certaines localités, comme Mers-el-Kebir, Saint-Denis-du-Sig, Aïn-Temouchent, Rio-Salado, sont de véritables colonies espagnoles. Les Français dans l'ouest de l'Algérie ne forment que des îlots au milieu des étrangers; il faut leur venir en aide si nous ne voulons pas que l'expansion coloniale française soit en réalité l'expansion des étrangers dans une colonie française.

La politique, surtout en Algérie, ne vit pas d'absolu, mais de relatif. Ceux qui ont vu ce pays, il y a dix ou vingt ans, ne le reconnaîtraient plus ; aussi une mesure devenue bonne il y a dix ans peut être devenue mauvaise. C'est comme une écluse qu'on ouvre et qu'on ferme ; il pouvait être avantageux, il y a dix ans, d'ouvrir l'écluse qui faisait entrer les étrangers ; il est temps de la fermer et de rouvrir celle qui fera entrer des émigrants français, quitte à rouvrir l'autre plus tard. C'est le système de l'échelle mobile appliqué à l'homme; cela n'a rien de grandiose, mais c'est la seule solution pratique, si nous voulons assurer la prépondérance de l'élément français.

On objecte l'exemple des États-Unis. Mais les États-Unis ont parfaitement su prendre, lorsqu'ils l'ont jugé nécessaire, des mesures pour empêcher certaines catégories d'émigrants de venir en trop grand nombre. La situation géographique n'est d'ailleurs pas la même ; si l'Amérique du Nord était en vue des côtes de l'Irlande ou de l'Allemagne comme l'Afrique du Nord est en vue des côtes de l'Espagne et de l'Italie, peut-être bien des choses auraient-elles changé. D'ailleurs, nous ne voulons à aucun prix de l'avenir de ce peuple, qui a fait ses premières armes contre la mère patrie.

La loi de 1889 a rendu l'assimilation impossible par un afflux d'étrangers beaucoup trop fort pour un noyau français beaucoup trop faible. Une fois l'effet de cette loi arrêté ou suspendu, il y aurait toute une série de mesures à prendre, toute une série de moyens d'action à employer.

L'envoi en France du contingent algérien appelé à faire son service militaire aura sûrement des effets excellents, et renouera l'attache ma-

[1] Il est fâcheux et presque coupable que le recensement de 1896 n'ait pas dénombré à part les étrangers naturalisés par la loi de 1889, de même qu'il compte à part les Israélites naturalisés par le décret du 26 octobre 1870.

ternelle avec la métropole, que beaucoup d'Algériens avaient perdue.

Est-il bien nécessaire que ce séjour en France soit de trois ans? C'est là une mesure à double tranchant, qui à certains égards est une prime aux colons étrangers. En France même, on regarde le service de trois ans comme un des principaux obstacles à l'expansion coloniale[1]. Le service réduit pourrait encourager l'établissement en Algérie; il faudrait le maintenir tout au moins pour les nouveaux immigrés venant de France. Il faudrait en tout cas user largement de la faculté, inscrite dans la loi, de libération au bout d'un an, pour renvoyer dans leurs foyers les colons travaillant eux-mêmes leurs terres.

Mais c'est surtout par l'école et par l'Église qu'on peut agir sur les divers éléments de la population algérienne, en préparer la fusion et les marquer en quelque sorte du sceau de notre nationalité. Je puis citer à cet égard un fait remarquable : c'est qu'à Alger même l'accès de l'école française est refusé, faute de places, à des enfants d'étrangers qui demandent à y entrer; il leur faut « des protections » pour apprendre le français. — Quoi d'étonnant après cela si les résultats sont ceux que nous avons sous les yeux? — Quant au clergé, on connaît assez son action sur les populations espagnole et italienne; nous avons là un instrument d'assimilation de premier ordre, et qui pénètre jusqu'au cœur même de la famille, par la femme et par l'enfant. — Nous nous plaignons à juste titre d'être à peu près sans pouvoir sur la religion de nos sujets musulmans; mais il n'en va pas de même avec les populations catholiques. — Nous n'y songeons pas assez; nous avons trop oublié en Algérie l'assurance célèbre que l'anticléricalisme n'est pas un article d'exportation et nous n'avons certainement pas fait le nécessaire pour arracher les étrangers à l'influence de leurs clergés nationaux.

*
* *

Et M. Max Régis, direz-vous? — Eh bien! M. Max Régis poursuit sa carrière comme il l'avait commencée. Ce jeune émeutier, après nous avoir présenté M. Drumont, nous a fait faire la connaissance de M. Rochefort; nous passerons ensuite en revue les plus illustres pamphlétaires français, et nous verrons défiler — passez-moi l'expression — nos plus célèbres aboyeurs nationaux. « Tu fais comme les pêcheurs d'anguilles, dit un personnage d'Aristophane à Cléon le démagogue; quand l'étang est calme, ils ne prennent rien; mais s'ils agitent la vase en tout sens, la pêche est bonne. »

Telle est la politique de M. Régis. C'est une vraie bonne fortune pour un gouvernement que d'avoir affaire à un adversaire comme celui-là. Nous suivrons avec curiosité les péripéties de cette

[1] V. Chailley-Bert, *l'Éducation et les colonies*. A. Colin, 1898.

lutte, forcément bien inégale, car un gouvernement peut vraiment s'estimer heureux d'avoir pour adversaire un Max Régis. Il sera facile de rétablir la paix dans l'agglomération algérienne si, comme on se propose de le faire, on enlève aux municipalités la direction de la police. On pourra aussi, comme l'a proposé M. Leroy-Beaulieu [1], faire nommer les maires et adjoints algériens par la seule autorité impartiale et modératrice, le gouverneur général.

Il faut le dire bien haut, parce que c'est la vérité : la situation algérienne s'est considérablement améliorée depuis l'année dernière. Qu'on ne s'y trompe pas : l'Algérie a ses maux et ses misères, mais elle est en ce moment, M. de Lanessan l'a dit avant nous, beaucoup moins profondément troublée que la France elle-même. Il faut y insister, parce que la presse parisienne, qui s'attachait l'année dernière à atténuer la gravité des incidents algériens, s'efforce cette année, nous ignorons dans quel but, de les grossir et d'en exagérer la portée. Qu'on veuille bien en croire un témoin désintéressé et de bonne foi : la crise algérienne est finie. Le feu ne se rallumerait que si on l'attisait imprudemment. Les émeutes, les violences ont cessé : les refrains et les cris antijuifs qui nous assourdissaient ne se font plus entendre. L'arrivée de Rochefort aurait permis de constater cet effondrement du parti des agitateurs, si quelques personnalités, désireuses de conserver ou de recouvrer un mandat politique, n'avaient essayé de provoquer une contre-manifestation qui n'a pas eu le succès qu'on en attendait.

Les Anglais hiverneurs se sont, paraît-il, abstenus de venir nous visiter cette année ; mais la politique intérieure n'est sans doute pas seule en cause dans cette abstention. D'ailleurs, dussé-je m'attirer les foudres du Comité d'hivernage algérien, j'avouerai que, selon moi, la présence de ces oiseaux de passage dans notre colonie, malgré ses avantages incontestables, ne va pas sans quelques inconvénients ; un touriste qui se promène en semant, avec son or, quelques espérances ou quelques critiques contre l'autorité française peut faire beaucoup plus de mal qu'on ne le croit, non seulement dans la Kasba d'Alger, mais en Kabylie et dans le Sahara. J'ai recueilli à cet égard des faits significatifs. Ce n'est pas sur cette ressource qu'Alger et l'Algérie doivent compter le plus, mais sur la richesse autrement sérieuse qui dérive de l'agriculture et du commerce maritime.

La population algérienne continue à professer et à manifester à l'occasion des sentiments assez malveillants envers les israélites, auxquels elle prétend interdire l'accès des théâtres et des réjouissances publiques. Là-dessus, on traite les Algériens de sauvages : faut-il rappeler que les Américains du Nord, malgré leur « supério-

---

[1] *Journal des Débats*, 16 janvier 1899.

rité d'Anglo-Saxons » ont des préjugés tout aussi vilains, puisque, au dire d'écrivains bien informés, ils méprisent quiconque a la moindre trace de sang noir, cette trace ne fût-elle plus manifestée que par une légère coloration des ongles. Ongles colorés ou nez crochus, où est la différence? Ce sont des sentiments qu'on ne saurait assez flétrir, mais que le gouvernement le plus énergique est impuissant à changer.

En résumé, l'Algérie traitée comme une colonie pourvue d'institutions nouvelles et même appropriées, régénérée par un nouvel apport d'éléments français et dotée des travaux publics qui lui permettront de mettre son sol en valeur, ne se ressentira bientôt plus de sa maladie de croissance. Il n'en restera qu'un avertissement salutaire et le droit bien légitime que, dans le mélange d'où sortira le peuple algérien de l'avenir, l'élément français prédomine. « La France a payé l'Algérie assez cher de son sang, de son or et du labeur de ses enfants[1] » pour vouloir y retrouver sa fidèle image, et non une déformation caricaturale de ses traits. Elle ne peut se laisser arracher le fruit de ses admirables et persévérants efforts, ni abdiquer au profit des Français de fraîche date, de quelque race et de quelque religion qu'ils soient.

Augustin BERNARD,
Professeur à l'Ecole supérieure des Lettres d'Alger.

LES INTÉRÊTS FRANÇAIS A TERRE-NEUVE

(*Suite et fin.*)

III. *La situation politique présente.* — Maintenant qu'on s'est rendu compte nettement et de l'authenticité indiscutable historiquement de nos droits et de l'intérêt qu'ils présentent tant au moment présent que pour l'avenir, examinons loyalement les intérêts politiques en présence ; rappelons successivement les difficultés que ces intérêts politiques ont soulevées, et en présence de l'état de l'opinion, voyons si notre gouvernement n'a pas dès maintenant donné des preuves d'esprit de conciliation au delà desquelles seraient des faiblesses que nous ne pourrions accepter.

On sait qu'au Parlement anglais, tout au moins jusqu'à ces derniers temps, il existait deux grands partis : le parti conservateur et le parti libéral, et si celui-ci tient actuellement un rôle effacé en raison de la crise d'impérialisme et de jingoïsme dont les succès du sirdar Kitchener ont été le point de départ, sans doute quand il aura retrouvé un chef reprendra-t-il une influence actuellement disparue. Que pensent ces deux partis, ou plutôt que pensaient-ils récemment

[1] Discours du Gouverneur aux délégations françaises.

encore sur la question du *French shore?* Le parti conservateur était au pouvoir et Lord Salisbury était le chef du gouvernement en 1891 comme aujourd'hui.

Lord Salisbury qui, en 1891, défendait devant la Chambre des Lords l'adoption d'un bill tendant à l'arbitrage entre l'Angleterre et la France sur les difficultés relatives aux homarderies, ne craignait pas de parler avec une franchise et une fermeté qui n'excluaient en rien la défense de la théorie utile aux intérêts anglais : et s'il déclarait, par exemple, que « la capture du homard ne constitue pas une pêche[1] », pour réserver entièrement la question devant le tribunal arbitral, il n'hésitait pas à répondre énergiquement aux critiques que plusieurs membres importants du parti libéral, Lord Kimberley, le duc d'Argyll, Lord Herschell insinuaient ou exposaient à l'encontre de tout arbitrage. Voici la partie principale de ses déclarations[2] :

« Nous avons des intérêts très sérieux à défendre; et nous avons aussi de grandes obligations internationales à remplir, obligations contractées envers une puissance qui a, elle aussi, ses susceptibilités. Et il est de notre honneur de remplir ces obligations d'une manière scrupuleuse, et en ayant égard à la paix du monde et à la bonne harmonie internationale...

« On semble croire que nous infligeons une charge considérable et sans précédent aux habitants de Terre-Neuve en intervenant dans cette affaire et que non seulement ceux-ci, mais si je comprends bien, tous les colons de l'empire seront irrités de cette intervention. Je m'oppose absolument à cette doctrine. (*Applaudissements.*) Nous ne sommes aucunement intervenus dans ce qui ne nous regardait pas. Nous nous occupons de ce qui est spécialement de notre ressort, du domaine de notre autorité impériale : l'accomplissement des engagements internationaux. (*Applaudissements.* Ces obligations internationales sont supérieures à tous les droits des habitants de Terre-Neuve. Nous ne leur avons pas imposé le traité; ils sont allés dans un pays où le traité existait déjà et faisait loi; nous avons autant le droit et le pouvoir de nous occuper de relations internationales qu'ils ont eux-mêmes le droit et le pouvoir de s'occuper de leurs propres affaires. Pour quelle raison n'en serait-il pas ainsi? N'est-ce pas là la conséquence naturelle des risques que comportent ces questions? Nous leur accordons des pouvoirs sans limites par rapport à leurs affaires intérieures, parce qu'ils seront seuls à souffrir des erreurs qu'ils commettront sur ce terrain. Il est donc juste de leur laisser leur indépendance relativement à ces affaires. Mais s'ils commettent de graves erreurs dans le cas actuel, ce n'est pas eux qui en souffriront. Nous courrons tous les risques et ils n'en courront guère. Je ne pense pas qu'au cas d'une guerre avec la France, les Français se donneraient la peine d'envahir Terre-Neuve. Voilà donc nos risques; et puisque nous devons supporter tout le fardeau et toute la res-

[1] « But lobstering is not even a fishery. » Discours du 27 avril 1891.

[2] « We have very serious interests in our charge, we have great international « obligations to fulfil... It seems to be thought that we are inflicting some new « thing, some great hardship on the Newfoundlanders... » Discours du 4 mai 1891.

ponsabilité, il est essentiel que nous ayons les pouvoirs nécessaires pour défendre nos intérêts ainsi que ceux de nos concitoyens, pour nous conformer au droit international, pour remplir nos obligations conventionnelles, enfin, *pour tenir la parole donnée par le pays.*

Le *French Shore* marqué en noir s'étend du cap Saint-Jean au cap de Raye. La presqu'île marquée d'un pointillé est celle visée par le Conseil Général de Saint-Pierre et Miquelon, le 12 novembre 1890.

Il est impossible d'être à la fois plus ferme et plus loyal, et ce langage était parfaitement digne du gouvernement britannique. Comment se trouvait-il donc dans le parti libéral une opposition aussi vive contre l'adoption du bill proposé par Lord Salisbury? Pour en dégager les causes, il faudrait refaire une page de l'histoire parlementaire de la Grande-Bretagne : contentons-nous de constater que le parti libéral avait vu diminuer sa popularité parce qu'il avait, avec Gladstone, porté sur les problèmes de politique intérieure

l'activité que le parti conservateur avait dépensé au Cap et sur les frontières de l'ouest ou de l'est de l'empire des Indes.

D'autre part, l'intransigeance des Terre-Neuviens les amenait à s'aliéner le bon vouloir du gouvernement : c'était donc une nécessité pour eux de s'adresser aux membres de l'opposition, s'ils voulaient que leurs prétentions fussent défendues au Parlement : il se trouvait que les conservateurs étaient au pouvoir, les libéraux devenaient donc, par la force des choses, leurs avocats. Une fois les positions prises, pour demeurer logiques avec eux-mêmes, les libéraux continuèrent à soutenir les mêmes doctrines favorables aux revendications des Terre-Neuviens et voilà, semble-t-il, la cause de cette anomalie : les prétentions des Terre-Neuviens soutenues contre les conservateurs par les libéraux.

La théorie des libéraux, défendue par trois anciens ministres, se ramène à un petit nombre de points.

Un bill concernant les droits de pêche des Français à Terre-Neuve ne saurait être présenté au Parlement britannique sans avoir été soumis au préalable à la législature de Terre-Neuve.

D'autre part, si la législature de Terre-Neuve adoptait certaines mesures conformes à celles qui peuvent être désirées, les libéraux demandaient au gouvernement d'abandonner son projet d'arbitrage.

Les libéraux, méconnaissant ce principe évident que les conflits, soulevés par l'exécution d'un acte international, ne peuvent relever des tribunaux d'un seul des gouvernements intéressés, suggéraient aussi cette opinion (que Lord Salisbury inclinait du reste à accepter) que la juridiction, dont les officiers de marine étaient investis par ce bill, devait être attribuée désormais aux cours locales de justice siégeant à Terre-Neuve.

Enfin, ils s'arrangèrent de telle sorte, que les délégués de la législature de Terre-Neuve pussent venir exposer eux-mêmes leurs revendications à la barre de la Chambre des Lords.

Quelle fut la sanction de ce débat? On en induira équitablement l'opinion du Parlement anglais.

La Chambre des Lords a repoussé le 4 mai 1891, par 113 voix sur 143 votants, un amendement de Lord Kimberley contre le bill approuvant la convention d'arbitrage, et le bill a été adopté en 3e lecture le 11 mai.

A la Chambre des Communes, les débats n'eurent pas la même ampleur; ils furent même très succincts, mais la résolution qui fut adoptée fut commentée par Lord Salisbury à une séance ultérieure de la Chambre dans des termes qui ne souffrent aucune ambiguïté.

Le 29 mai 1891, la Chambre des Communes adoptait en effet cette résolution de M. Bryce à l'unanimité : « La Chambre ayant été informée qu'un acte satisfaisant a été voté par la législature de

Terre-Neuve, se déclare prête à soutenir le gouvernement dans toutes les mesures nécessaires pour assurer l'exécution des traités et arrangements conclus avec le gouvernement de la France et ne passe pas, quant à présent, à la seconde lecture du Bill. » Sur la portée de cette résolution, nous avons les déclarations formelles de Lord Salisbury à notre ambassadeur, M. Waddington. Cette résolution engage le parti libéral aussi bien que le parti conservateur à l'exécution de l'arrangement du 11 mars 1891, et elle constitue l'approbation de cet arrangement. Le premier ministre saisissait l'occasion de répéter cette affirmation à la Chambre des Communes le 30 mai, et le 1er juin il déclare [1] « que la substitution au Bill impérial d'un acte temporaire du Parlement de Terre-Neuve ne devrait pas être un motif pour le gouvernement de la République de ne pas ratifier l'arrangement du 11 mars, et il estime que nous n'avons pas à nous préoccuper des mesures que prendra le gouvernement britannique pour nous garantir l'exécution de ce qu'il considère comme un *engagement d'honneur* pris par le Parlement anglais vis-à-vis de la France. »

On voit maintenant quel était l'état des esprits à Londres, en 1891, sur la question du *French shore*. Le bon vouloir du gouvernement conservateur s'était heurté aux libéraux, en avait eu raison, mais l'adoption d'un acte temporaire, par le parlement de Saint-Jean à Terre-Neuve — dans notre langue politique, ce serait conseil général qu'il faudrait dire — avait déterminé le gouvernement et la Chambre des communes à ajourner toute discussion jugée au moins temporairement inutile.

Et, dans la presse anglaise, il faut beaucoup feuilleter pour trouver quelques critiques amères du gouvernement anglais et des droits de la France. Le *Times* est parfaitement calme, les *Daily News* approuvent. Seul le *Standard* lance cette affirmation que nos droits sont si vieux qu'ils sont caducs, comme si les droits, au lieu de se fortifier en vieillissant, s'affaiblissaient et mouraient à la longue. Et sir Charles Dilke, dans une lettre au *Daily Graphic*, cherchant à prendre sur l'opinion cette autorité qui lui a toujours manqué à la Chambre ne trouvait à critiquer, dans l'arrangement d'arbitrage que le choix des arbitres, déclarant notamment que M. de Martens étant russe, dès lors, était susceptible de complaisance pour la France. Le *Standard* et le *Daily Graphic* ne correspondaient en rien à l'état des esprits et ce qui le prouve bien, c'est le calme absolu avec lequel on discute même la question d'une séparation possible de Terre-Neuve d'avec la métropole : le *Times* ne va-t-il pas jusqu'à invoquer, pour retenir cette colonie, non pas des considérations patriotiques, mais des raisons pratiques comme celle-ci : quel avantage retireraient

[1] V. *Livre Jaune*, 1892 : Affaires de Terre-Neuve, pages 67 et 70.

les Terre-Neuviens d'un changement de suzeraineté? Ceci ne saurait leur faire obtenir des États-Unis un traitement plus favorable que de la Grande-Bretagne.

*
* *

Les Terre-Neuviens ne se sont montrés ni réfléchis, ni accommodants. Sans doute, ils ont d'autant plus besoin de développer leurs industries qu'ils sont soumis à un climat rigoureux, mais on n'a jamais observé que le froid fît perdre la raison ; cependant, ils n'ont pas voulu comprendre toute la haute portée du discours précité de Lord Salisbury.

Ils ne veulent rien entendre, rien admettre, comme s'il dépendait d'eux de se débarrasser des engagements pris par la Grande-Bretagne vis-à-vis de la France. Ils se sont déjà insurgés contre leur mère patrie, posé la question constitutionnelle, et, ce qui est plus curieux encore, ils ont trouvé dans le Conseil privé de la Reine un acquiescement à leur singulière doctrine; il faut rappeler ces faits.

On sait qu'un état de fait, un *modus vivendi* est en vigueur, grâce à la sagesse et à la loyauté des gouvernements français et britannique, depuis 1890. Ce *modus vivendi* a consacré l'état des choses existantes à cette époque, et admis qu'il serait comme légal, tant qu'une solution spéciale ou générale ne serait pas intervenue entre les parties; il est annuellement prorogé. Comme sanction aux prescriptions que contient cet acte, le gouvernement français ne peut évidemment accepter un tribunal local terre-neuvien et des négociations diplomatiques doivent intervenir si chacun des officiers de marine anglais et français n'assure pas l'application de ces prescriptions. On doit à la vérité de dire que les commandants des deux divisions navales assurent régulièrement l'observation du *modus vivendi*; mais ce *modus vivendi* gêne les Terre-Neuviens qui veulent construire des établissements fixes sur le *French shore*, et l'un d'eux, le sieur Baird, a intenté devant le tribunal, puis la cour de justice de Terre-Neuve, une action contre le capitaine de vaisseau anglais, sir Baldwin Walker pour les dommages résultant pour lui de l'exécution des ordres du gouvernement. Et, au moment même où Lord Salisbury et M. Ribot signaient une convention d'arbitrage en 1891, la cour de Terre-Neuve condamnait sir Baldwin Walker à l'amende et aux dépens vis-à-vis du sieur Baird.

Le comité judiciaire du Conseil privé de la Reine eut à examiner en cassation la décision rendue par la cour de Terre-Neuve et, par un arrêt du 4 août 1892, il reconnut la compétence de la cour de Terre-Neuve, confirma sa décision et rejetta l'appel du commandant de la station navale anglaise.

C'est dire que, désormais, le *modus vivendi* est dénué de sanction

vis-à-vis des Terre-Neuviens, aucun commandant de station ne se souciant naturellement de subir pareilles revendications, et c'est le point qui rend la situation plus difficile aujourd'hui.

Les prétentions des Terre-Neuviens furent exposées à la barre de la Chambre des Lords par sir W. Whiteway, le 23 avril 1891 ; les voici dans leur partie essentielle :

1° Le pouvoir de légiférer pour Terre-Neuve appartient au Parlement local sous réserve de l'assentiment de Sa Majesté ; en tous cas, le Parlement britannique ne devrait légiférer qu'après un refus explicite du Parlement local d'adopter les lois réclamées par les circonstances et seulement dans les cas d'extrême nécessité.

2° Si on accordait aux Français un droit inaliénable de se procurer de la boëtte à Terre-Neuve, l'avenir non seulement de la côte où ils ont déjà des droits de pêche, mais de toute la colonie dépendrait en fait de leur gouvernement.

3° La sanction du Bill ne peut être remise à un officier de marine sans mettre à sa merci le droit de propriété des Terre-Neuviens sur toute une partie de l'île ; les transformations apportées au pays depuis le traité d'Utrecht rendent impossible le maintien du droit reconnu aux officiers de marine de réduire à néant la valeur de toute propriété située sur la côte ferme, ou bien cela détournera les capitaux des entreprises minières, agricoles et forestières sur une moitié de l'île.

4° Les droits de pêche des Français sont discutés : suivant eux, ils sont exclusifs ; suivant les hommes politiques anglais, ils sont communs aux pêcheurs anglais et français, il serait donc juste de ne pas nous priver de l'exercice de droits incertains.

5° Lorsque les Français subissent quelque dommage ou quelque interruption dans l'exercice de leur droit, ils doivent s'adresser, pour obtenir justice aux tribunaux judiciaires du souverain territorial.

Et, pour rendre la pêche impossible aux pêcheurs français et saint-pierrois les Terre-Neuviens ont soulevé deux chicanes qui ne sont pas résolues jusqu'ici, mais dont la ténacité de nos pêcheurs a eu au moins en partie raison : on veut parler de la question des *homards* et de celle de la *boëtte*.

*
* *

D'une part, ils ont soulevé la question des *homards* qui se ramène à cette interrogation : le traité d'Utrecht et la déclaration du roi Georges III ne parlent que de « la pêche sur les côtes de l'île » ; le homard est un animal qui se pêche, ne serait-il pas au contraire quelque chose d'autre, qui se prend et ne se pêche pas ? Le gouvernement français affirme avec quelque raison qu'en 1713 la pêche du

homard ne présentait aucun intérêt et que c'est la cause du silence du traité, mais que dans les classifications scientifiques de l'époque, le homard était compté parmi les poissons.

Le gouvernement anglais soutient la théorie contraire, et pour terminer cette difficulté, M. Ribot et Lord Salisbury s'étaient mis d'accord et avaient accepté qu'une décision arbitrale trancherait la question. Les arbitres étaient même désignés à Londres le 11 mars 1891; M. de Martens, professeur de droit des gens à l'Université de Saint-Pétersbourg; M. Rivier, Consul Général de Suisse à Bruxelles, président de l'Institut de Droit International; M. Gram, ancien membre de la Cour Suprême de Norvège. On sait déjà que cet arbitrage fut ajourné *sine die* à la suite de l'adoption de la motion par la Chambre des Communesvisée ci-dessus.

On dit que la pêche des homards se ralentit par suite de l'épuisement des fonds sous-marins, au moins dans le nord de la côte sud ouest où les usines anglaises ferment successivement; c'était l'avis du capitaine de vaisseau Maréchal, commandant la division navale de Terre-Neuve en 1890, qui concluait : « Cet épuisement et le petit nombre de personnes que cette industrie emploie comparé à celui des pêcheurs de morue font de la question de la pêche du homard une question un peu secondaire[1]. » (92 Français en 1890 ont pris 465.600 homards; 38 homarderies anglaises ont fonctionné pendant la même année).

*
* *

La question de la *boëtte* est peut-être encore une plus mauvaise chicane que la question du homard; voici en quoi elle consiste : le Parlement Terre-Neuvien s'est dit : Pour éloigner les pêcheurs français nous allons interdire la vente de l'appât nécessaire à la pêche, comme cet appât, dit *boëtte*, est surtout en abondance sur nos côtes méridionales et qu'il est pêché par les marins Terre-Neuviens une mesure législative suffit, et le *Bait act* priva les Terre-Neuviens du profit qu'ils tiraient de cette vente aux pêcheurs français.

Quelle est la légalité de cet acte? Nous pourrions facilement la discuter : c'est le blocus terre-neuvien pour la *boëtte*. Il est interdit aux pêcheurs terre-neuviens de vendre cet appât aux pêcheurs français.

---

[1] Nous n'avons pu nous procurer la statistique de cette pêche sur le *French shore* depuis 1891 : elle n'apparaît pas dans la statistique des Pêches Maritimes du Ministère de la marine où ne se trouve qu'un chiffre global pour la pêche des homards et des langoustes; ce chiffre est de : 2.505.468 kil. valant 3.384.392 fr. en 1895.

Nous publierons prochainement une étude sur les homarderies du *French shore* avec les documents statistiques de 1898 que doit nous adresser notre correspondant de Saint-Pierre et Miquelon.

Cette interdiction est une mesure de combat absolument contraire aux usages internationaux en même temps qu'aux intérêts mêmes des pêcheurs Terre-Neuviens; notre gouvernement pourrait sans doute utilement le faire remarquer au gouvernement de la Grande Bretagne qui voudrait nous imposer la doctrine du libre-échange dans nos colonies, à Madagascar notamment; des droits à la sortie ont toujours été reconnus plus vexatoires que des droits à l'entrée et personne ne saurait citer un acte aussi anti-amical que le *Bait act* dans aucune de nos colonies à l'encontre de l'Angleterre.

*
* *

Il est toujours imprudent de juger d'un pays uniquement sur les actes de son gouvernement, mais, en Amérique, cette imprudence devient une erreur : aucun pays où la vie commerciale soit plus développée et plus indépendante de l'action des politiciens, aucun pays où les politiciens soient moins susceptibles de s'élever à la conception d'intérêts généraux distincts de certains intérêts particuliers. A cet égard, Terre-Neuve est annexée moralement aux États-Unis depuis vingt ans, si nous en jugeons par l'enquête très instructive que fit un correspondant du *Morning Post* dans cette île en 1890 au moment de nos pourparlers avec l'Angleterre. En nous reportant à cette enquête [1] que confirment nos renseignements privés, on ne nous reprochera pas, du moins, un jugement prévenu.

L'île entière, dit-il, est à un incroyable degré divisé par des factions de politiciens qui ne travaillent qu'à leurs intérêts particuliers.

Les sujets les plus simples et qui ne paraissent comporter aucune divergence d'opinion, donnent lieu à d'interminables et acharnées compétitions. La corruption officielle et la vénalité législative dépassent tout ce qu'on peut imaginer.

En ce qui concerne les délégations envoyées en Angleterre au sujet de la question des pêcheries, on dit qu'un des délégués est payé par le Canada; un autre ferait également le jeu du dominion dans l'espoir d'être nommé lieutenant-gouverneur par le nouveau gouvernement. Un troisième est accusé de vouloir vendre la colonie au Foreign Office pour la croix de Saint-Michel et Saint-Georges. Ces accusations ne sont pas de simples bavardages des rues. On les entend formuler par des hommes occupant de hautes positions; la population ignorante suit aveuglément les uns ou les autres de ces funestes agitateurs.

On voit l'état de surexcitation des esprits : cherchons-en la cause, et demandons-nous si les populations sont vraiment intéressées à maintenir cette agitation, ou bien si leur intérêt n'est pas entièrement contraire.

A cette question, voici ce que répond le même correspondant du *Morning Post*, le 24 et le 27 juillet :

---

[1] Voir le *Morning Post* du 21 juillet 1890 et jours suivants.

En ce qui concerne la question Terre-Neuvienne du *French shore*, les 12.000 habitants de cette région ne voient pas un mal dans la présence des Français qui leur apportent des occasions de profits pécuniaires.

Pour le reste de l'île, la situation est envisagée différemment. Le fait que les traités interdisent l'exploitation des richesses du sol sur toute une partie du littoral, ne peut être acceptée avec résignation par le reste de la communauté.

Quelque surprenante que puisse sembler mon affirmation, l'intérêt que la population de Saint-Jean affecte de porter à ce qu'on appelle la question du *French shore* est factice. Quand on leur fait subir un interrogatoire en règle, on s'aperçoit que les gens qui vous parlent couramment du *French shore* n'y ont jamais mis les pieds ou qu'ils n'en ont visité qu'une petite partie. Sauf de rares exceptions, les rapports commerciaux entre les deux régions sont relativement sans importance.

Ces observations sont confirmées par celles que nous relevons dans les *Débats* du 1er décembre 1890, dans le *Blue Book* sur Terre-Neuve du 20 avril 1891, et dans le Livre Jaune de 1892 sur le même sujet.

Voici ce que disaient les *Débats :*

Le marquis de Salisbury n'ignore pas que l'agitation dont l'île de Terre-Neuve est depuis un an le théâtre est purement factice; qu'elle est faite en dehors de la population insulaire qui ne souffre pas en réalité des conséquences des prérogatives accordées aux pêcheurs Français. Le mouvement protestataire est dû à l'impulsion des vingt-cinq ou trente gros commerçants de l'île, armateurs ou industriels qui ont à se plaindre de la concurrence que leur font les armateurs français, notamment pour le commerce des alcools, ce dont les petits consommateurs n'ont jamais cherché à se plaindre, tout au contraire. Les gros commerçants qui disposent d'une grande influence dans le Parlement et dans les affaires de Terre-Neuve voudraient faire croire à un mouvement populaire, dans le but d'intimider la métropole et d'obtenir du gouvernement de la Reine des concessions de nature à calmer une prétendue effervescence qui régnerait dans l'île.

Ce sont là des renseignements qui nous semblent toujours exacts et qui se confirment du reste les uns les autres, sans qu'il soit utile de les commenter. Nous lisons d'autre part dans le *Blue Book* de 1891 :

Le *Bait act* de 1886 interdit aux habitants de Terre-Neuve de vendre la boëtte aux pêcheurs français.

La perte subie par les habitants de Terre-Neuve est évaluée à 20.000 livres par an, tandis que les frais imposés à la colonie par la mise en vigueur de l'acte montent à environ 9.000 livres.

Voilà une mesure prohibitive qui n'est pas gratuite pour les contribuables ni indifférente aux commerçants. M. Waddington écrit à ce sujet :

Le mécontentement causé par cette mesure va croissant. A ce point de vue, je crois devoir signaler à Votre Excellence les incidents tumultueux auxquels a donné lieu ces jours derniers à Terre-Neuve, l'arrestation par les autorités locales de pêcheurs de la colonie qui avaient tenté de vendre de la boëtte aux bateaux français en contravention aux prescriptions du *Bait act*.

Cependant l'agitation est soigneusement entretenue chaque année : le correspondant du *Morning Post* en trouve la cause dans les primes accordées par notre gouvernement aux pêcheurs français :

Ces homarderies, au sujet desquelles on a fait tant de bruit, appartiennent pour la plupart, à des capitalistes de la Nouvelle-Écosse.

Toute l'agitation provoquée ces temps derniers ici et en Angleterre se synthétise en un mot : *Bounty* (la prime).

La vérité est que la prospérité commerciale et sociale de Terre-Neuve est indissolublement liée au succès de sa pêche. Toute atteinte portée à cette industrie est profondément ressentie par toutes les classes de la communauté. Les Français, avantagés par le système de primes, sont entrés en concurrence avec les Terre-Neuviens sur tous les grands marchés de l'Europe méridionale, notamment en Espagne et en Italie. Les chiffres qui me sont communiqués montrent qu'avec une prime variant de 10 à 12 fr. par 100 livres le quintal de morue peut être vendu à raison de 2 dollars 40 cents ou 12 shillings, alors que la cote du poisson de Terre-Neuve varie de 4 dollars 1/2 à 6 dollars. En outre, le consommateur européen commence à apprécier beaucoup le poisson préparé en France. Il ne se conserve pas aussi bien que celui qui est expédié directement de Terre-Neuve, mais on le trouve plus agréable au goût.

Et le *Temps* se range, le 17 mars 1891, à une opinion très proche de la précédente et plus évidente encore :

La conduite du Parlement de Saint-Jean masquée sous la revendication de droits territoriaux est en somme dirigée par l'intérêt personnel des armateurs et des gros marchands de Terre-Neuve, qui espèrent par leurs manœuvres se rendre maîtres absolus du marché de la morue.

Il y aurait à cet égard beaucoup à dire, car c'est une erreur de croire que les bancs de Terre-Neuve alimentent seuls la consommation; les îles Loffoden jettent sur le marché des quantités de morues plus importantes que celles qu'on prend sur les bancs de Terre-Neuve et sur les côtes de cette île.

Nous voilà exactement informés. Les pêcheurs Terre-Neuviens ne demandent qu'à vivre en bonne intelligence avec les pêcheurs français, à leur vendre la boëtte, à pêcher à côté d'eux. Le rapport du capitaine de vaisseau Maréchal, déjà cité, contient à cet égard une déclaration très nette : « Grâce au *modus vivendi*, nos pêcheurs n'ont pas été troublés dans leur travail, et dans deux baies pêcheurs anglais et français se sont mis d'accord sans attendre l'intervention des chefs des deux stations navales. »

Mais quelques gros négociants anglais prétendent accaparer la pêche sur le *French shore* et se rendre maîtres des cours de la morue. Pour y arriver ils n'hésitent pas à ruiner les pêcheurs Terre-Neuviens en leur interdisant de nous vendre la boëtte, à mettre leur pays en état d'insurrection contre la mère patrie. Voyez ce qui se passe à Saint-Jean quand on apprend le renouvellement du *modus vivendi* pour 1891. Dans cette ville règne malgré la saison (4 janvier 1891), une vive agitation, non contre la France, mais contre l'Angleterre.

On l'accuse de sacrifier les intérêts vitaux de sa plus ancienne colonie. Terre-Neuve, dit-on, est destinée à jouer vis-à-vis de la France le rôle d'Héligoland à l'égard de l'Allemagne. On couvre d'outrages le premier ministre Terre-Neuvien, S. W. Whiteway pour n'avoir pas su s'opposer efficacement au renouvellement du *modus vivendi*.

D'aucuns parlent d'amener le pavillon britannique, d'arborer la bannière étoilée des États-Unis et de faire appel à l'intervention du gouvernement de Washington.

Et en même temps que se passe-t-il aux États-Unis?

Aux États-Unis toute une école qui compte des membres au Congrès, au Sénat, vise comme objectif l'absorption du Dominion du Canada par la grande confédération : la réciprocité douanière, l'union commerciale, autant d'étapes sur la voie de l'annexion.

Il se trouve au Canada des champions de ces grosses innovations. A Washington, le gouvernement que dirige M. Harisson appelle Terre-Neuve le Héligoland du Nouveau-Monde et aimerait voir Lord Salisbury suivre le précédent qu'il a créé dans l'océan Germanique.

Évidemment il y a là un état de choses qui, au point de vue de la Grande-Bretagne, mérite attention; si les Terre-Neuviens voulaient abandonner leur mère patrie pour se rapprocher des États-Unis, le gouvernement britannique se trouverait mis dans un singulier embarras, et M. Chamberlain découvrirait quelque ingénieuse théorie pour réprouver chez les Terre-Neuviens cette indépendance qu'il admire si haut chez les Cubains.

Mais ce sont des questions qui nous sont étrangères, et nous avons suffisamment de problèmes coloniaux pour notre compte pour ne pas demander à nos ministres d'envisager ceux des autres puissances. Tout ce qu'il est possible de faire, c'est de chercher dans l'avenir comme par le passé, à aplanir les difficultés au lieu de les fomenter, et notre gouvernement n'y manquera pas plus qu'il n'y a manqué jusqu'ici.

La doctrine du gouvernement français est très formelle. M. Ribot l'a affirmée à la tribune du Sénat, le 17 mai 1890, et il repoussait toute ambiguïté, les traités nous assurant le droit général de pêche

sans la distinction de pure fantaisie imaginée entre le poisson qu'on prend et celui qu'on pêche :

« Nous avons toujours considéré que le droit était général et qu'il était exclusif en ce sens que sur le *French shore* il y avait pour les pêcheurs français un droit qu'ils pouvaient faire valoir à l'encontre des pêcheurs de toute autre nationalité et particulièrement des Anglais et qu'on ne pouvait troubler par aucune intervention, ni par aucune concurrence. (*Très bien! Très bien!*)

« Cela a été dit à cette tribune même par mes honorables prédécesseurs; je l'ai répété dans les courtes déclarations que j'ai faites moi-même au mois de mars dernier, en réponse à une question de M. l'amiral Véron.

« Je n'hésite pas à répéter cette déclaration comme conclusion de l'appel que m'a adressé M. Bozérian. »

L'ordre du jour Bozérian qui est venu sanctionner ce débat a été adopté à l'unanimité, il est ainsi conçu :

« Le Sénat approuvant les déclarations du gouvernement et comptant sur sa persévérance à faire respecter les droits de pêche conférés à la France sur les côtes de Terre-Neuve par les traités depuis 1713 jusqu'à 1814, passe à l'ordre du jour. »

A la Chambre des députés un débat analogue a eu lieu tout récemment à l'occasion de la discussion du budget; le 24 janvier, le sympathique député de Saint-Malo, M. Robert Surcouf, par un discours plein de patriotisme et d'attachement aux populations maritimes qu'il représente, obtenait du ministre des Affaires Étrangères la courte déclaration suivante :

« Je n'ai qu'un mot à dire : A Terre-Neuve nos droits sont incontestables; personne ne les conteste et rien n'empêche qu'ils ne soient librement exercés. » (*Nouveaux et vifs applaudissements*).

MM. Riotteau et Suchetet ont souligné l'importance de cette déclaration en en prenant acte.

Nous avons reçu, du reste, de notre côté, de M. Delcassé, à la date du 1er février, une réponse dont nous extrayons le passage suivant :

« Bien que les déclarations que j'ai faites à la séance du 24 janvier de la Chambre des députés aient dû calmer, dans la population de Saint-Malo, les inquiétudes dont vous vous êtes fait l'interprète, je n'en crois pas moins devoir vous donner l'assurance que je continuerai, comme mes prédécesseurs, à défendre les intérêts si légitimes de nos compatriotes liés au maintien de l'exercice de nos droits sur le *French shore*. »

Voilà qui nous suffit; mais à une condition, c'est que le gouvernement français ne laisse pas peu à peu et par des faiblesses successives, déguisées sous le nom de lenteurs administratives, se prescrire contre nous nos droits sur le *French shore*.

D'après le correspondant du *Morning Post*, la seule solution possible au point de vue anglais devait être celle-ci :

« Il faut laisser résoudre la question par la simple force des circonstances et par la poussée naturelle de la population, c'est-à-dire que, sans s'arrêter à de vaines considérations de droit, il faut laisser les Terre-Neuviens s'ouvrir le *French shore*, y pratiquer l'agriculture, en exploiter les mines, y construire même un chemin de fer ayant son terminus à la baie de Saint-Georges.

« Les Français entasseraient protestations sur protestations; mais, quant à aller plus loin, ils seraient les premiers à se rendre compte que le jeu ne vaut pas la chandelle. »

C'est précisément la solution que notre gouvernement ne saurait implicitement admettre. En ce qui concerne les droits de pêche, on l'a vu, nous ne devons pas, nous ne pouvons pas y renoncer : il y va de l'intérêt même de notre marine.

Les offres d'indemnité pécuniaire par le Parlement de Terre-Neuve, de compensation territoriale en Guinée par certains publicistes anglais, ne sauraient balancer les désavantages présents et à venir qu'un pareil abandon imposerait à nos pêcheurs et à notre recrutement naval. Tout au plus pourrait-on entrer dans la voie tracée par le Conseil général des îles Saint-Pierre et Miquelon quand il a émis à l'unanimité le 12 novembre 1890 le vœu [1] que nos droits sur le *French shore* ne fussent pas cédés à l'Angleterre sans une compensation territoriale, *en toute souveraineté*, sur la côte sud de Terre-Neuve.

Ce vote avait été précédé d'un très intéressant exposé de M. Le Buf, membre du Conseil général, dont il est bon de connaître les idées.

D'après lui, l'échange du droit de pêche sur la côte de Terre-Neuve contre d'autres territoires situés dans une autre partie du monde, ne serait pas une compensation suffisante au préjudice qu'éprouverait non seulement la colonie, mais, de plus, toute l'industrie française de la pêche à la morue, la navigation en général, qui trouve du fret dans ces parages, et même la marine de l'État, qui recrute ses meilleurs marins parmi nos pêcheurs. Il ne faut pas, en effet, se dissimuler qu'aussitôt nos droits sur le *French shore* abandonnés ou cédés, le gouvernement de Terre-Neuve, qui a fermé les yeux sur l'exécution du *Bait act*, en présence des facilités que nous possédons pour nous approvisionner de harengs sur cette côte, prendrait des mesures énergiques pour nous priver de cet appât indispensable pour la pêche. Il le ferait par des moyens détournés, tels que droits de patentes sur les goélettes ou autres mesures fiscales auxquelles l'Angleterre n'aurait même pas le droit de s'opposer... En un mot, ce serait la ruine complète de la colonie de Saint-Pierre et Miquelon;

---

[1] V. le *Temps* du 20 décembre 1890.

l'industrie de la pêche à la morue serait condamnée et périrait inévitablement. Aussi concluait-il que la compensation locale jugée nécessaire serait le territoire borné à l'Est par la baie de Plaisance jusqu'au hâvre *aux Chaloupes*, à l'ouest par la baie de Fortune jusqu'au hâvre des *Langues de Cerfs* et au nord par une ligne droite tirée entre ces deux hâvres, les îlots situés sur les côtes de la presqu'île étant compris dans cette cession. Le hareng y arrive dès le printemps ce qui permettrait à nos pêcheurs de s'approvisionner de boëtte dès l'ouverture de la saison de pêche.

***

Quant à nous, nous estimons que notre gouvernement a donné, en 1891 comme en 1885, des preuves suffisantes de son esprit de conciliation. Les négociations engagées à ces deux moments n'ont pas abouti en dehors de notre volonté ; si le gouvernement britannique avait voulu tenir compte, un peu moins des réclamations formulées par les spéculateurs maîtres du marché et du Parlement de Saint-Jean, davantage des intérêts et des sentiments de la population laborieuse de Terre-Neuve, certainement il aurait pu mener à bien ces négociations ; il serait puéril de les reprendre sans la certitude qu'il ne dépend pas du Parlement de Terre-Neuve de tenir en échec la solution proposée ou acceptée par le gouvernement britannique.

En aucune manière, nous ne saurions sacrifier nos droits sur le *French shore* : l'industrie française de la pêche à la morue, la navigation française qui, par cette industrie, trouve du frêt à Saint-Pierre, la marine de l'État qui recrute ses meilleurs marins parmi nos pêcheurs de Terre-Neuve nous commandent, au contraire, de veiller à la conservation intégrale d'un patrimoine dont nos enfants sauront peut-être tirer encore un meilleur parti que nous-mêmes.

G. Garreau,
sénateur d'Ille-et-Vilaine,
et Henri Pensa.

L'AUTRICHE-HONGRIE AU DÉBUT DE 1899

La monarchie austro-hongroise est en proie à une effroyable crise intérieure. Non pas une crise passagère, superficielle pour ainsi dire, comme celles auxquelles nous sommes accoutumés d'assister en France, mais une crise qui dure depuis deux années et qui menace de détruire les bases mêmes de l'empire. C'est le renouvellement du compromis qui est mis en question, c'est-à-dire le vote des lois organiques dont *de Beust* fit en 1867 le fondement de l'empire austro-hongrois. Le compromis est le seul lien qui réunisse les deux

moitiés de l'empire. Or ce lien est dénoué et la jalousie des peuples, l'orgueil des nationalités, la haine des races en empêchant le vote du compromis, mettent en péril et la Constitution impériale et le prestige extérieur de la monarchie.

Les différents épisodes de la crise actuelle ont été mis en lumière ici même [1], nous n'y reviendrons pas; cependant un rapide examen des événements de l'année 1898 nous permettra de mieux exposer la situation dans laquelle se trouve placée l'Autriche-Hongrie au début de l'année présente.

En 1887, le compromis avait été accepté par les deux parlements pour une durée de dix années. La monarchie entrait au 1er janvier 1898 dans une nouvelle période décennale, et comme à ce moment le projet de compromis n'était voté par aucune des deux Chambres, l'empereur François-Joseph s'appuyant sur le § 14 de la Constitution autrichienne, prolongea pour un an l'état de choses établi par la loi de 1887. La Hongrie se trouva placée dans une situation extra-légale jusqu'à ce que le baron Banffy ait réussi à faire passer son projet de compromis provisoire. Le ministère Gautsch qui venait de recueillir, en Autriche, la succession du comte Badeni, entra en pourparlers avec l'opposition allemande pour essayer de faire reprendre au Reichsrath ses travaux parlementaires, tandis qu'il s'efforçait d'obtenir de la Hongrie un compromis assez favorable pour être présenté à la Chambre viennoise. Ces tentatives échouèrent; la question des langues discutée au Landtag de Bohême ne fit qu'envenimer les choses et le ministère Gautsch dut se retirer (5 mars 1898). Toutefois avant sa retraite, il fit publier de nouvelles ordonnances sur l'emploi des langues en Bohême, mesure qui semblait devoir préparer la voie au ministère suivant.

Ce fut le comte Thun qui accepta la présidence du nouveau cabinet. Le Reichsrath réuni le 21 mars 1898 ne put pas s'occuper immédiatement du compromis; il perdit son temps en discussions sur la proposition Di Pauli réclamant une solution légale de la question des langues, et devant l'impossibilité d'arriver à un résultat on renvoya le Parlement. Des négociations eurent alors lieu entre les ministères autrichien et hongrois pour arrêter la ligne de conduite que chacun d'eux devait suivre (août 1898). Le Reichsrath était convoqué pour le 26 septembre; on pensait que l'obstruction, de même qu'à la précédente session, rendrait tout travail impossible. Dans ce cas, on prorogerait de nouveau le Parlement et l'empereur, en vertu du § 14, mettrait le compromis provisoire en vigueur pour une année. En Hongrie, le baron Banffy, utilisant le droit de décret de la Hongrie, promulguerait le même compromis ayant force de loi jusqu'en 1902.

---

[1] Articles de W. Beaumont publiés par la *Revue* en 1897 et 1898.

Mais l'opposition allemande du Reichsrath changea de tactique, consentit à discuter le projet du comte Thun et mit ainsi le ministère hongrois dans le plus grand embarras. En effet, le baron Banffy ne pouvait promulguer une loi au moment même où on la discutait au Reichsrath. Il refusa de donner des éclaircissements au sujet des arrangements conclus avec le comte Thun à Ischl, et l'opposition déçue se livra à une obstruction forcenée. Sur ces entrefaites le président de la Chambre Szilagyi, un des membres les plus importants du parti libéral, donna sa démission et cet exemple fut suivi par le comte Andrassy, le comte Csaky et le vice-président de la Chambre Lang, tous membres éminents du parti libéral et qui n'approuvaient point la politique du cabinet Banffy. Le projet de loi Tisza qui, pour venir en aide au ministère, cherchait à lui constituer une majorité hors du Parlement, acheva la scission entre les deux groupes du parti libéral. La Chambre fut prorogée de telle sorte qu'au moment où se terminait l'année 1898 le Reichsrath et la Chambre hongroise n'avaient voté ni compromis ni budget.

Devant l'impuissance des deux Parlements, l'empereur François-Joseph trancha la question de la quote en prolongeant pour un an la proportion établie par le compromis précédent. Il prolongea également pour une année le privilège de la Banque austro-hongroise.

On comprend la gravité d'une telle situation. Le compromis est la base de la Constitution austro-hongroise. Or, cette base n'existe plus, puisque le compromis n'est pas voté, et l'empire des Habsbourg n'a pour ainsi dire pas d'autre fondement qu'un décret provisoire. Les deux moitiés de la monarchie sont séparées, et elles le sont non pas parce qu'elles ont voulu cette séparation, mais parce qu'elles sont impuissantes à renouer le lien qui les réunissait. L'Autriche et la Hongrie savent les grands avantages qu'elles retirent du compromis; aussi sont-elles décidées à le renouveler, mais elles ne peuvent y parvenir.

Il ne faudrait pas attribuer leur impuissance aux divergences d'opinion qui existent entre les deux parlements. Certes, ces divergences sont considérables, surtout en ce qui concerne la détermination de la quote-part, mais le compromis présente de tels intérêts pour les deux parties qu'elles finiraient certainement par s'accorder. Le vote du compromis n'est donc pas la cause principale de la situation actuelle. La question des langues en Autriche et le désaccord qui existe entre l'opposition hongroise et le baron Banffy sur la conduite à tenir vis-à-vis de l'Autriche, au cas où le compromis ne serait pas voté par le Reichsrath, telles sont les véritables raisons pour lesquelles la Cisleithanie est placée sous le régime provisoire organisé par le § 14 et la Transleithanie dans une situation extralégale.

*
* *

Les ordonnances sur l'emploi des langues en Bohême et en Moravie ont été très nettement exposées dans cette revue par M. Beaumont.

Aussi nous nous bornerons à rappeler que, promulguées en avril 1897, par le comte Badeni, elles ont pour but de mettre, en Bohème et en Moravie, la langue tchèque sur le même pied que la langue allemande, en ce qui concerne les affaires judiciaires, les communications administratives, financières et les actes de l'état civil. Elles exigent aussi que les fonctionnaires, occupant un poste dans les administrations de l'État, à partir du 1er juillet 1901, possèdent parfaitement la langue tchèque et la langue allemande.

Les partis de l'opposition au Reichsrath considèrent que ces ordonnances créent aux Allemands de Bohême une situation intolérable ; ils sont décidés à ne rien accorder au gouvernement, avant que celui-ci ne les ait supprimés. Après cette suppression ils participeraient à donner une solution légale à la question des langues. Mais l'échec des négociations entreprises par Gautsch et par le comte Thun, laisse penser que l'intransigeance allemande est grande sur ce dernier point. D'ailleurs, il en est de même dans le camp opposé. Les Tchèques semblent à peine satisfaits de l'importance accordée à leur langue, et ils ne sont pas disposés à céder un pouce du terrain acquis. Un jugement rendu, le 2 janvier 1879, par la Cour de cassaion de Bohême, a été trés vivement commenté par les deux partis tchèque et allemand.

Voici la partie de l'exposé des motifs concernant la question des langues.

La Cour, s'appuyant sur le § 13 de la Procédure générale (Allg. Gerichts ordnung), d'après lequel les parties et leurs défenseurs doivent se servir de l'idiome du pays ;

Considérant que toute langue parlée par une grande partie de la population d'un pays, peut être considérée comme idiome du pays,

Se rapportant, d'autre part, à l'ordonnance royale du 8 avril 1848 qui expose que le principe de l'égalité des langues tchèque et allemande doit être considéré comme un axiome dans toutes les branches de l'administration et de l'instruction publique ; et que, conformément à cette ordonnance la circulaire du 30 mai 1848 oblige les magistrats à recevoir les dépositions dans l'idiome des parties,

La Cour reconnait que les ordonnances sur les langues ont été promulguées conformément au droit de l'État, et que les plaideurs sont fondés à considérer la langue tchèque, aussi bien que la langue allemande, comme idiome du royaume de Bohême.

La Cour fait remarquer de plus que les dispositions sur lesquelles elle s'appuie n'ont été contredites ou détruites par aucune loi postérieure.

Autant cette décision a causé de joie dans le parti tchèque, autant elle a excité le parti allemand à la discuter. Les juristes opposent à la Cour les arguments suivants :

1° Le rescript du 8 avril 1848 n'a jamais eu force de loi ;

2° Une loi antérieure à ce rescript, et ayant le même objet, a été supprimée par une nouvelle loi qui annulait implicitement le décret royal.

Nous ne suivrons pas les deux partis dans leurs discussions de jurisprudence ; constatons seulement que le jugement de la Cour de cassation de Bohême est un épisode de la lutte acharnée qui se poursuit entre les peuples germains et les peuples slaves de l'Autriche. Les Allemands ne peuvent souffrir que la langue tchèque soit considérée comme l'égale de la langue allemande ; ils ne veulent pas que les Allemands de la Bohême soient obligés d'apprendre la langue tchèque pour occuper une place dans l'administration de ce pays ; ils reprochent au ministère de vouloir sacrifier la civilisation germaine à la barbarie slave.

Leurs griefs sont contestables, car on ne voit pas bien comment l'emploi de la langue tchèque dans les affaires judiciaires peut menacer la civilisation germaine, et, si l'on doit désirer que le Parlement soit appelé à donner son avis sur les ordonnances, il faut aussi reconnaître que leur promulgation a des précédents.

Mais les différents partis allemands s'entêtent et ne veulent rien accorder au gouvernement avant que celui-ci n'ait retiré les ordonnances. Le comte Thun ne leur donnant pas satisfaction sur ce point, la gauche allemande a résolu d'entraver par une obstruction systématique les travaux du Parlement.

Le 16 janvier, veille de l'ouverture, le parti progressiste allemand (35 membres); le parti national allemand (40 membres), le groupe Schönerer (6 membres) et quelques autres députés allemands décidaient que l'obstruction était leur seule ressource pour continuer la lutte contre le gouvernement de la majorité. Et, lors de la première lecture de la loi de recrutement, l'obstruction a commencé. Les scrutins par appel nominal se succèdent, occupent des séances entières et réduisent le Parlement à une impuissance presque absolue.

La question des langues est donc la cause première de cette impuissance, et, par conséquent, c'est elle qui, en empêchant la discussion du compromis et le vote du budget, a placé l'Autriche dans la situation où elle se trouve. Malheureusement les haines qui divisent l'Autriche sont telles, qu'il semble impossible d'espérer une prompte solution du grave problème des nationalités et de la question des

langues. Le résultat le plus clair de cet état de choses, c'est l'effondrement du compromis et après cet effondrement, la réalisation des rêves fédéralistes aux dépens des desseins centralistes de la minorité allemande.

*
* *

C'est dans les désordres de l'Autriche que l'on doit chercher l'origine de la crise hongroise. Etant donné l'état dans lequel se trouve le Reichsrath, les politiciens hongrois ne sauraient manquer de prévoir le cas où le comte Thun décréterait le compromis en vertu du § 14, c'est-à-dire sans l'assentiment du Parlement. Dans cette hypothèse la Hongrie doit recouvrer son autonomie économique. Mais les traités signés par l'empire Austro-Hongrois avec les puissances étrangères sont valables jusqu'en 1903. Qu'en adviendra-t-il si les deux moitiés de l'empire constituent deux *entités économiques* indépendantes et dans quelles conditions la monarchie pourra-t-elle conclure de nouveaux accords?

Telles sont les questions qui divisent la Chambre hongroise. On conçoit l'importance qu'auraient les engagements pris envers l'Autriche par le baron Banffy au moment où le gouvernement autrichien serait forcé de publier le compromis sans le concours du Parlement. L'opposition désirait connaître au moins les grandes lignes des dispositions arrêtées à Ischl au mois d'août entre les deux gouvernements, et c'est devant le refus du baron Banffy de répondre à ce désir que l'obstruction a commencé.

Les questions relatives à l'autonomie douanière de la Hongrie ne sont pas seulement une cause de conflits entre la minorité et le gouvernement; mais elles sont envisagées de différentes façons par les partis de l'opposition et elles les divisent. Le parti de Kossuth, parti des indépendants, qui a toujours combattu pour l'autonomie du royaume de Hongrie, estime que la simple proclamation de cette autonomie est un succès politique suffisant et que l'union douanière des deux moitiés de l'empire peut subsister jusqu'en 1903; mais il considère qu'à cette époque la Hongrie doit jouir d'une indépendance douanière absolue, quitte à remédier aux détriments qu'elle aurait pour le pays par un traité de commerce conclu avec l'Autriche sur une base de liberté commerciale absolue. Mais le parti national et le parti démocratique ne sont pas aussi conciliants. Même dans le parti des indépendants tout le monde ne partage pas les sentiments de Kossuth; l'opinion du groupe Bartha se rapproche davantage de celle du parti national. Un autre groupe estime que Kossuth fit trop de concessions dans le discours qu'il tint le 1er janvier aux délégués de son parti; un troisième groupe enfin est pour l'autonomie « sans phrases ».

Cependant, lorsque le gouvernement entra en pourparlers avec l'opposition pour essayer de rétablir l'ordre au Parlement, l'entente dut se produire. Les chefs de l'opposition se réunirent pour formuler leurs revendications et les adresser au gouvernement. Ils s'arrêtèrent à la rédaction suivante :

I. — L'opposition consent au compromis provisoire pour six mois comme cela est demandé par le gouvernement. L'opposition ne met pas d'obstacles à la discussion du compromis définitif s'il est rédigé dans le sens de l'art. 61 de la loi du compromis 1867 et appliqué en Autriche avec l'approbation du Parlement. Dans le cas contraire, l'opposition accepte que la situation économique respective des deux pays, établie par le compromis provisoire de 1898, subsiste jusqu'en 1903. A partir de cette date, la Hongrie traitera avec les autres puissances en tant qu'individualité douanière.

II. — L'opposition demande la discussion des projets de loi concernant les modifications à apporter à la loi électorale.

III. — Elle demande que la révision de la loi électorale soit entreprise dans le sens d'une égalisation du cens électoral et sans que cela entraîne une nouvelle répartition des districts électoraux.

IV. — L'opposition exige la stricte exécution de la loi des incompatibilités.

Lorsqu'on lit cette sorte d'ultimatum adressé au gouvernement, on ne voit pas comment le désaccord subsiste entre l'opposition et le cabinet Banffy et pourquoi l'obstruction continue à la Chambre hongroise. En effet, en ce qui concerne la révision de la loi électorale l'acceptation du ministère est certaine. C'est le devoir de tout gouvernement de réprimer les abus de vote. Il est non moins certain que la loi des incompatibilités ne fera pas le sujet d'une longue discussion. Il est impossible qu'un gouvernement la refuse quand elle lui est demandée. Est-ce donc le compromis qui est la cause du conflit? Ce n'est pas même le compromis, ou du moins il le semble, car ce que l'opposition demande est sensiblement en rapport avec ce que l'on sait des arrangements conclus à Ischl.

Mais il y a une exigence que la minorité n'a pas clairement exprimée dans sa rédaction. L'opposition désire que la Hongrie traite avec les puissances étrangères comme une individualité économique, et c'est ce qui cause le désaccord. Le compromis provisoire reconnaît l'indépendance douanière de la Hongrie pendant la minorité et elle appuie son dire sur un discours prononcé par le baron Banffy lors de la discussion du compromis de 1898. Mais alors que signifie l'union douanière des deux pays si la Hongrie est indépendante? Ou bien l'union existe et les conventions signées avec l'étranger n'ont de valeur en Hongrie qu'autant qu'elles en ont en Autriche, et alors l'indépendance n'existe pas ; ou bien la Hongrie

traite à son gré, l'Autriche à son gré et l'union douanière n'existe pas.

Les conséquences de cette théorie de soi-disant *indépendance* sont considérables et la première serait d'empêcher toute communauté de relations extérieures et par conséquent de détruire le dualisme. Le baron Banffy a transmis les demandes de l'opposition à l'empereur François-Joseph. On ne connaît pas exactement les termes de la réponse, mais dès qu'elle fut communiquée à l'opposition, celle-ci déclara inacceptables les conditions du gouvernement. Le baron Banffy comprenant quelles conséquences désastreuses l'indépendance hongroise aurait pour la monarchie, a dû dans sa réponse réclamer de l'opposition, le maintien de l'union douanière, telle qu'elle existe actuellement, non seulement jusqu'en 1903, mais jusqu'à ce que les assemblées législatives des deux pays aient décidé d'abolir cette union. L'opposition ne pouvait accepter cette théorie en contradiction avec ses idées et les négociations n'ont pas abouti. Cela ne veut pas dire qu'elles n'aboutiront pas, car le baron Banffy est plein de bonne volonté; mais comme sa démission est le prix convenu d'une entente, il ne veut pas laisser son successeur dans la situation où lui-même se trouve.

Qu'arriverait-il au cas où les négociations échoueraient? On parle d'une dissolution du Parlement. La chose est possible, mais modifierait-elle beaucoup la situation! Nous ne le croyons pas; l'opposition reviendrait peut-être diminuée, mais certainement assez forte pour continuer une obstruction. De plus, cette mesure risquerait d'amener des conflits dans la nation qui a supporté jusqu'à présent avec calme l'état extra-légal de la Hongrie.

*
* *

Toute la crise hongroise repose donc sur la décision que le Parlement autrichien prendra relativement au compromis. Si l'on veut guérir la crise hongroise, il faut atteindre le mal à sa racine et rétablir l'ordre au Reichsrath; malheureusement il semble peu probable qu'on y parvienne, ainsi que nous l'avons expliqué plus haut, et la crise austro-hongroise menace de durer n'ayant d'autre issue qu'une rupture politique et économique définitive. Cependant il ne faut pas perdre tout espoir; l'Autriche arrivera peut-être à résoudre la question des langues, à lui donner au moins une solution temporaire qui permette de voter le compromis; en Hongrie les négociations continuent entre le gouvernement et l'opposition, peut-être aboutiront-elles. Enfin on doit avoir confiance dans l'amour et la fidélité inébranlables que tous les habitants d'Autriche-Hongrie ont pour leur souverain, le noble et infortuné François-Joseph.

Marcel Rouffié.

POLITIQUE INTÉRIEURE DU JAPON

Tokio, 30 décembre 1898.

Après une campagne acharnée et sans précédent dans les annales du parlementarisme japonais, la Chambre des représentants du Japon vient enfin de voter, à une majorité de 50 voix, l'augmentation de l'impôt foncier instamment demandée par le gouvernement. On comprend tout l'intérêt de cet événement, si on veut bien songer qu'il dépasse infiniment les bornes d'un simple problème financier et qu'il est en somme, pour le Japon, la consécration définitive du principe de la continuation du développement des forces militaires et navales du pays. C'est bien en ces termes, en effet, que la difficulté se présentait. Etant données les ressources actuelles du budget japonais, qui est privé dorénavant des fonds de l'indemnité de guerre chinoise, déjà presque totalement employée, on se trouvait dans l'impossibilité de faire face aux dépenses prévues dans le grand programme d'expansion élaboré après la guerre. Il fallait donc ou diminuer les dépenses dans l'avenir ou augmenter les impôts. C'est à ce dernier parti qu'on s'est résolu, et on se rend compte à merveille de l'importance que les Japonais attachent à la réalisation de leurs projets d'armement, en voyant que la Chambre n'a pas hésité à voter pour cela une sérieuse aggravation des charges foncières, bien que les députés soient en immense majorité les représentants de circonscriptions rurales.

Le comte Itagaki, ancien ministre de l'intérieur et leader des libéraux, a prononcé à cette occasion un discours dont je crois utile de vous donner un extrait, car il montre très bien l'état vrai des choses.

« Le Japon étant une île, et sa politique devant être surtout défensive, il semble, au premier abord, que nous devrions nous contenter d'avoir une marine puissante. Mais il ne faut pas oublier que la meilleure façon pour une contrée d'être bien préparée à se défendre, est qu'elle soit capable aussi de prendre l'offensive à l'occasion, et c'est pour cela que le Japon doit avoir des troupes de terre nombreuses et bien organisées. Il est certain, d'ailleurs, que nous ne trouverons des alliés que si nous pouvons mettre à leur service une armée sérieuse. La position de notre pays, en effet, nous confère le privilège d'être seuls capables d'utiliser une force militaire puissante en Extrême-Orient. La Russie elle-même, avec son énorme organisation militaire, serait sans doute aux prises avec des difficultés insurmontables pour amener un corps expéditionnaire complet dans ces parages, où le Japon, au contraire, a un accès relativement aisé.

Ainsi donc, comme la valeur du Japon, au point de vue d'une alliance, dépend de son armée, il doit, afin de jouer un rôle efficace dans une action commune avec une autre puissance, préparer l'organisation définitive de ses troupes de terre et ne rien négliger pour les mettre sur un pied parfait. Nous pouvons avoir ainsi à combattre soit dans le nord de la Chine, soit dans le Fokien, à Formose ou aux Philippines. Rappelez-vous d'ailleurs que M. Chamberlain, secrétaire d'État anglais pour les colonies, disait récemment que l'Angleterre a besoin d'un allié ayant une bonne armée. Je ne veux pas vous affirmer qu'en cette occasion le ministre anglais voulait parler de nous, mais nous devons cependant retenir soigneusement ses paroles. »

Ces arguments du comte Itagaki eurent pour effet de convaincre complètement les membres de son parti, car c'est grâce à eux et à quelques nationaux-unionistes que le gouvernement a pu triompher de la formidable opposition progressiste et assurer du même coup sa situation qui, jusque-là, n'était rien moins que brillante. En vous faisant connaître en effet, dans une de mes dernières lettres, la chute du ministère Okouma et la désagrégation du *Kensei-to*, ou parti constitutionnel qui avait pour mission de le soutenir, je vous disais que l'empereur, fatigué des luttes continuelles des politiciens, n'avait pas hésité à charger le maréchal Yamagata de former un cabinet en dehors des partis. Ce ministère, composé en grande majorité de militaires, s'annonçait, dès l'abord, comme un gouvernement de combat, et on pouvait se croire revenu à quelques années en arrière, puisqu'on annonçait déjà que le maréchal Yamagata se proposait de gouverner sans le concours de la Diète et avec le seul appui de l'empereur.

Cette situation n'avait pas manqué d'émouvoir beaucoup tous les gens de bon sens du pays et, en particulier, les commerçants et les industriels, que la perspective d'une nouvelle crise provoquée par les dissentiments du cabinet et de la représentation nationale gênait beaucoup dans leurs affaires. Il était certain, en effet, que, dans de pareilles conditions, on allait immanquablement à un conflit qui devait se terminer par la dissolution de la Chambre, provoquant ainsi de nouveau une fâcheuse agitation dans le pays. Le cabinet Yamagata n'avait pas un seul groupe pour lui à la Chambre, et la crise semblait donc inévitable. C'est alors que, pour la conjurer, les représentants du gros commerce et de l'industrie se décidèrent à sortir de la réserve dans laquelle ils se sont toujours tenus jusqu'à présent, et qu'ils allèrent représenter au maréchal Yamagata combien il y aurait d'inconvénients, au point de vue de la prospérité du pays, à en arriver là. Le président du conseil fut très sensible à ces observations, et il se décida aussitôt à chercher un terrain d'entente

avec les politiciens dont les vues se rapprochaient le plus des siennes, les libéraux. Devant la gravité de la situation, tout le monde y mit un peu du sien; on abandonna de part et d'autre l'attitude intransigeante de la première heure, et l'accord put heureusement se conclure. C'est ainsi, comme je vous l'ai déjà dit, que le cabinet arriva à faire passer son projet d'impôt foncier. Les libéraux cependant ne l'acceptèrent pas tel qu'il avait été établi tout d'abord, et ils diminuèrent un peu le taux de l'augmentation primitivement fixée par le gouvernement. De ce fait, le budget se trouve être encore en déficit de 7 ou 8 millions de *yen* (yen : 2 fr. 55) qui seront d'ailleurs facilement obtenus par une légère surtaxe des impôts déjà existant sur le tabac ou sur le *saké* (eau-de-vie de riz). Quoi qu'il en soit, l'important c'est que le principe de l'achèvement du grand programme *post-bellum* soit consacré; et c'est là ce que voulaient tout à la fois le cabinet et les libéraux, comme aussi la masse de la nation japonaise.

Je ne crois pas inutile, à ce propos, de vous donner les grandes lignes de ce fameux programme dont les chiffres exacts sont, en somme, fort peu connus du public européen.

Les dépenses se répartissent en bloc de la façon suivante :

Armée	81.680.827 yen
Marine	213.100.959 »
Chemins de fer	107.818.194 »
Autres travaux publics	28.694.692 »
Total	431.294.672 yen

Voici maintenant, année par année, les dépenses prévues spécialement pour l'armée et la marine :

ANNÉES	ARMÉE	MARINE
1896-1897	17.250.152	22.192.709
1897-1898	21.318.653	60.660.965
1898-1899	14.450.288	50.144.834
1899-1900	10.632.216	34.517.397
1900-1901	7.123.867	21.464.692
1901-1902	6.883.440	15.922.018
1902-1903	2.643.206	5.181.409
1903-1904	578.009	2.410.660
1904-1905		533.928
1905-1906		72.347

Mais, dès le début de la mise en œuvre de ce gigantesque programme, on a été obligé d'en rabattre beaucoup faute de fonds, et on est loin d'avoir dépensé, pendant les trois années qui viennent de s'écouler depuis l'élaboration de ce projet, les sommes qui avaient été primitivement fixées.

Le vote récent de la Chambre visant l'augmentation de l'impôt foncier permettra de continuer cette réalisation partielle du programme *post-bellum*.

Il n'en est pas moins vrai que cette extension, même atténuée, des armements a singulièrement modifié l'état des budgets japonais depuis quelques années, ainsi qu'on peut s'en rendre compte par les chiffres suivants :

ANNÉES	REVENUS	DÉPENSES
1891-1892	103.231.484 yen	83.555.846 yen
1892-1893	101.461.906 »	76.734.693 »
1893-1894	113.789.374 »	84.581.823 »
1894-1895	98.170.023 »	78.128.579 »
1895-1896	118.432.714 »	85.317.121 »
1896-1897	187.014.896 »	168.856.406 »
1897-1898	226.117.340 »	222.359.384 »
1898-1899	229.835.174 »	234.506.925 »
1899-1900	210.930.635 »	218.807.105 »

Le Japon, vous le voyez, commence à s'apercevoir que ce n'est pas sans de pénibles sacrifices qu'on peut jouer le rôle de grande nation ; mais il n'hésite pas à consentir les impôts nouveaux nécessaires pour faire de son armée comme de sa marine une force dont les Puissances Européennes devront tenir compte désormais dans le règlement des questions d'Extrême-Orient.

D. Rizière.

ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS DANS L'INDE

Un des derniers courriers nous a apporté le discours prononcé à l'ouverture du conseil général par M. le gouverneur Rodier[1]. Ce discours est un exposé complet et peu réjouissant de la situation de la colonie.

Une crise économique persistante amène des déficits chroniques dans les budgets. Et M. Rodier conclut, non sans mélancolie : « L'avenir serait bien sombre s'il devait continuer le présent. »

Quelles sont les causes de cette situation? Les débris de notre ancien empire des Indes, sans lien entre eux, sans arrière-pays qu'ils puissent drainer, ne sauraient évidemment devenir une colonie riche et progressive au même titre que l'Indo-Chine, par exemple. Cependant l'Inde française « possède des ressources propres, qui lui permettraient non seulement de vivre, mais encore de prospérer ». Si elle a souffert dans ces dernières années, il semble bien que ce soit

[1] Pondichéry, *Imprimerie du gouvernement*, 1898.

surtout de la maladie générale dont souffrent les colonies françaises : l'abus de la centralisation, la manie qu'on a de régler de Paris des questions qui ne peuvent s'étudier que sur place.

Voici quelques exemples. — En 1893, le comité des travaux publics au ministère des colonies, approuve un projet de voie ferrée Pondichéry-Goudelour. Après trois ans de réflexions, on envoie dans l'Inde un ingénieur, qui déclare que ce travail est « *non seulement utile, mais urgent pour la prospérité de la colonie* ». Nous sommes en 1898, et Pondichéry attend encore son chemin de fer. Par contre Karikal a le sien, qui vient de Péralam ; mais les coloniaux du palais des Tuileries ont oublié que, pour qu'un chemin de fer qui conduit à la mer serve à quelque chose, il faut qu'il aboutisse à un port : « l'aménagement du port de Karikal, complément indispensable du railway, n'a pas été prévu. Il ne manque à cette voie ferrée, pour justifier sa raison d'être, que d'avoir une issue certaine. » — Dans un pays où l'agriculture est tout entière dominée par les questions d'irrigation, la distribution des eaux « se trouve compromise par suite de l'insuffisance des travaux d'entretien et de la remise *toujours à plus tard* des travaux neufs les plus nécessaires ». La population de Chandernagor, de 1884 à 1897, a baissé de 32.000 âmes à 22.000. Dans cette ville qui était autrefois considérée comme un sanatorium de Calcutta, on constate une proportion effrayante de décès causés par le choléra et autres maladies intestinales que l'on peut attribuer à l'usage de la mauvaise eau, l'eau de l'Hougly, contaminée par les usines qui se sont établies sur ses rives. Dès 1890, le conseil municipal dénonçait cette situation ; depuis huit ans, les habitants de cette malheureuse ville meurent toujours, mais ils n'ont pas encore d'eau potable.

M. Rodier se propose de donner une impulsion vigoureuse aux travaux urgents. On ne peut que l'en féliciter. Ce qu'il a fait au Tonkin, comme auxiliaire de M. de Lanessan, nous permet de croire qu'il rendra de réels services à l'Inde française, si seulement l'administration centrale lui laisse la liberté dont un gouverneur à besoin. Il demande, pour exécuter ses travaux, l'autorisation de faire des prélèvements sur le contingent que la métropole tire de l'Inde (la rente du sel, soit plus de 700.000 francs par an). Cette prétention paraît légitime. Nos colonies ne peuvent vivre, prospérer, devenir pour la France une source de puissance au lieu d'un supplément de charges, que si on les pourvoit des organes indispensables à leur développement. En particulier, si nous voulons conserver nos petits établissements de l'Inde, souvenir d'un glorieux passé, il y a un point d'honneur national à ne pas les laisser végéter dans la misère, à deux pas de Calcutta et de Madras.

H. HAUSER,
Agrégé d'histoire et de géographie.

L'ÉCOLE ALLEMANDE DE CONSTANTINOPLE

En 1889, lorsque Guillaume II, alors apprenti souverain (il régnait depuis une année seulement), se rendit pour la première fois à Constantinople auprès de son fidèle ami Abdul-Amid, un journal de Péra lui décerna irrévérencieusement le titre d'impérial commis-voyageur. Une telle audace ne resta pas impunie : la police suspendit le journal.

On ne pouvait cependant dire plus vrai : le jeune empereur n'avait pas vu sans dépit l'éclatant succès de notre merveilleuse exposition; à peine était-elle fermée qu'il acceptait l'invitation de l'Allemagne industrielle et commerciale à la conquête pacifique d'un pays où la France avait laissé tant de souvenirs, où son influence dominait depuis tant de siècles; il voulait ouvrir la voie au commerce et à la finance allemande, augmenter l'influence germanique à Constantinople et dans tout l'empire ottoman.

Son voyage fut fécond en résultats : favorisés par le Sultan, industriels et négociants teutons écoulèrent là-bas leurs produits, fournirent des armes, obtinrent la concession de plusieurs lignes de chemin de fer; des émigrants vinrent, très pauvres pour la plupart, mais laborieux et tenaces, qui fondèrent des villages, cultivèrent la vigne et l'olivier. Le pavillon allemand, qu'on accourait voir autrefois à Constantinople comme une véritable curiosité, fut bientôt connu dans toutes les Échelles du Levant.

Les progrès sont considérables et, durant son récent voyage en Orient, Guillaume II a pu contempler avec satisfaction l'œuvre accomplie par ses sujets en Palestine; néanmoins, il voudrait davantage; la prépondérance économique ne lui suffit pas; il sait trop bien que la clientèle commerciale vous reste fidèle aussi longtemps qu'elle ne trouve pas à s'approvisionner plus avantageusement ailleurs. Aussi rêve-t-il d'une influence morale, plus noble et plus désintéressée : il voudrait voir maintenant pénétrer dans l'empire du Sultan la langue, les mœurs, les idées, la littérature allemandes; il ambitionne de conquérir les âmes, de gagner les cœurs; jaloux du prestige dont jouit notre pays en Palestine, il songe à nous enlever le protectorat des catholiques en Orient, à devenir le soutien des chrétiens de l'empire turc; des missionnaires allemands, catholiques et protestants, se sont introduits en Terre-Sainte où ils se livrent à une active propagande. C'est grâce à eux, grâce aussi aux écoles allemandes en Turquie que Guillaume II espère arriver à ses fins, et, durant son voyage, il s'est tout particulièrement intéressé à leur œuvre.

*
* *

Dès le jour de leur arrivée à Constantinople, les souverains, échappant à toutes les précautions de la police turque, se rendaient à l'école allemande de Péra; ils furent reçus par l'ambassadeur, M. de Marschall, à la tête du conseil d'administration. Guillaume constata avec plaisir qu'elle comptait beaucoup d'enfants de nationalité étrangère; il accabla de questions le directeur Schwatlo, voulut tout voir, passa dans les différentes salles, essaya même les bancs avant de se rendre dans l' « Aula » où les élèves entonnèrent un salut à l'empereur composé pour la circonstance et dont il voulut bien accepter la dédicace; visiblement intéressé, il demanda l'exécution d'autres chœurs, voulut entendre l'hymne national turc, la « Marche Hamidieh », et pour manifester sa satisfaction, il décora, avant de partir, le directeur Schwatlo de l'ordre de l'Aigle rouge; un des professeurs reçut la croix de l'ordre de la Couronne.

C'est du reste à l'école allemande qu'il réserva ses faveurs. Le 22 octobre, jour anniversaire de la naissance de l'impératrice, dès six heures, les élèves passèrent le Bosphore, pour aller à Thérapia où se trouve la résidence d'été de l'ambassadeur allemand. Sous les fenêtres de l'impératrice, deux cents voix d'enfants, accompagnées par la musique de l'équipage du Hohenzollern entonnèrent sous les grands hêtres, dans l'air du matin, le chœur : « Loue le Seigneur, » puis le chant à Egir composé par Guillaume II. Les souverains parurent bientôt et l'empereur réclama comme à Péra l'exécution de la Marche Hamidieh; il se fit présenter les professeurs, leurs femmes, eut un mot aimable pour tous. Avant de quitter Constantinople, le César allemand ne manqua pas d'exprimer à son ami Abdul-Hamid toute la satisfaction qu'il éprouvait à voir l'école allemande si prospère; puis quand le *Hohenzollern* eut quitté la Corne d'Or, c'est encore de l'école allemande qu'il s'entretint avec les membres de la colonie venus pour lui exprimer leur reconnaissance et offrir une gerbe de fleurs à l'impératrice. Aux paroles de M. de Kapp, il répondit : « J'adresse mon meilleur salut à la colonie et *je remercie cordialement les élèves de l'école allemande.* » Il semble, à la vérité, que Guillaume II soit venu à Constantinople uniquement pour prodiguer ses encouragements, pour affirmer sa sollicitude à cet établissement.

*
* *

L'école, très prospère aujourd'hui, eut des débuts bien modestes.

C'était en 1867; l'influence française était alors prépondérante à Constantinople, où notre langue avait peu à peu remplacé l'italien. Les souverains accouraient à Paris pour visiter notre exposition; en Egypte, Ferdinand de Lesseps terminait son œuvre

que l'impératrice Eugénie devait inaugurer quelques mois plus tard. Des Allemands, malgré leurs victoires sur l'Autriche, on n'en parlait guère à Constantinople ; ils étaient si peu nombreux qu'ils durent se joindre à quelques Suisses pour fonder, le 1er décembre 1867, une association scolaire qui ouvrait le 1er mai 1868, une école mixte suisse-allemande avec 23 élèves et 2 professeurs; mais les Germains sont tenaces; ils voulurent que l'école vécût et ils firent tout pour la soutenir. Le Sultan les laissa agir; ils faisaient si peu de bruit! Cependant, dès 1869, l'école comptait 23 garçons et 24 filles divisés en trois classes.

Les victoires allemandes de 1870 portèrent un coup funeste au prestige de la France à Constantinople et favorisèrent par suite l'influence germanique L'école vit rapidement augmenter le nombre de ses élèves; en 1873, ils étaient déjà 147. Pour ne pas diviser leurs efforts, pour être plus sûrs du succès, les Allemands songèrent à réunir dans un même établissement l'École suisse-allemande et l'école évangélique. Le 23 novembre 1873, l'union fut accomplie. C'était là une mesure très habile ; à partir de ce moment, l'école est certaine de vivre ; les émigrants germains, de plus en plus nombreux à Constantinople, lui amènent de nouveaux élèves; le Sultan lui accorde sa bienveillance et les colons, fiers de leur école, fournissent eux-mêmes la majeure partie des fonds nécessaires à son entretien. Mais le gouvernement reconnaît bientôt dans cet établissement un puissant agent de germanisation destiné à combattre l'influence française et, dès 1875, il lui accorde une subvention annuelle de 9.000 marcks. Peuplée tout d'abord presque exclusivement d'enfants allemands, elle finit peu à peu par attirer la clientèle indigène : des Grecs, des Bulgares, des juifs des pays du Bas-Danube se décident à y envoyer leurs enfants.

L'année 1894 porta un rude coup à l'établissement ; le tremblement de terre du 10 juillet eut pour lui des effets désastreux ; le bâtiment scolaire, gravement endommagé, devint inhabitable, mais la colonie allemande ne perdit pas courage ; on fit à la hâte les réparations les plus urgentes afin de pouvoir utiliser quelque temps encore les salles d'école et on s'occupa immédiatement de réunir les fonds nécessaires à une nouvelle construction. Un projet fut dressé que soutinrent les membres les plus influents de la colonie, le banquier Wülfing et le recteur Schwatlo ; ils voulurent faire grand ; on allait édifier à Péra un véritable palais scolaire qui témoignerait des progrès du germanisme dans l'empire d'Abdul-Amid. Les fonds furent recueillis ; une souscription faite en Allemagne et à Constantinople produisit 5.000 livres turques. Le professeur Tied de Berlin se chargea lui-même d'établir gratuitement les plans de la future école; son devis monta à 200.000 marks, que la colonie emprunta à la banque alle-

mande de Berlin au taux de 4 0/0 avec amortissement en 20 années. Tout marchait à souhait quand arrivèrent les troubles arméniens, qui faillirent faire échouer complètement la nouvelle entreprise. La banque allemande, doutant du succès et craignant pour son capital, se retira; les colons étaient très embarrassés lorsque M. de Kapp les tira d'affaire; il se substitua à la banque et mit à la disposition de la colonie la somme de 200.000 marcks aux mêmes conditions que précédemment; la réussite était assurée. Sous la direction de M. de Kapp, l'architecte italien Semprini exécuta les travaux, qui furent activement menés, et le 14 septembre 1897 eut lieu l'inauguration solennelle de la nouvelle école, installée dans un vaste bâtiment à deux étages, bien éclairé et bien aéré. Tout fut organisé de la façon la plus pratique et la plus moderne; dans chaque couloir on a placé des extincteurs en cas d'incendie, des robinets avec de l'eau potable, des garde-robes.

Les frais totaux de construction montèrent à 237.000 marks; quant à l'installation intérieure, elle a coûté 6.000 marks couverts par une subvention du gouvernement.

L'établissement compte actuellement 463 élèves; c'est l'école allemande étrangère la plus prospère; elle a dépassé aujourd'hui ses deux sœurs d'Anvers et de Bucarest. Le programme d'enseignement, copié d'abord sur celui d'une école primaire, fut peu à peu élargi; il est maintenant celui d'une Realschule.

***

Si bien disposé que fût le gouvernement allemand en faveur de l'école de Constantinople, il avait jusqu'alors refusé obstinément de lui accorder une faveur réclamée depuis longtemps par la colonie. Si, en effet, cet établissement n'avait rien à envier comme installation aux *gymnases* de la métropole, si les enfants y recevaient un enseignement aussi complet, aussi substantiel, ils n'en retiraient cependant pas les mêmes avantages; l'école n'était pas autorisée à leur délivrer, en fin d'études, le diplôme permettant de ne faire qu'une année de service militaire; seuls, les colons assez riches envoyaient leurs enfants terminer leurs études dans la métropole où on leur délivrait ce diplôme tant désiré. Mais tous les parents ne pouvaient faire une telle dépense, et beaucoup de jeunes Allemands à l'étranger ont préféré se soustraire au service militaire, et ont ainsi perdu leur nationalité. Aussi, depuis longtemps, l'école allemande de Constantinople réclamait le même droit que les établissements de la métropole. On finit, en haut lieu, par écouter ses doléances; sur ses instances, une enquête fut ordonnée dont on chargea un conseiller d'État, M. Meinerz, rapporteur au ministère prussien des cultes. En juillet dernier, il assista, en qualité de délégué du minis-

tère, aux examens de sortie qui donnèrent d'excellents résultats. M. Meinerz transmit alors à la commission impériale scolaire (*Reichsschulkommission*) un rapport favorable, à la suite duquel il fut décidé que le chancelier de l'Empire *pourrait*, sur la présentation du diplôme délivré aux élèves sortants en 1898, autoriser la dispense de service militaire prévue par la loi; cette mesure, si elle ne donnait pas satisfaction complète à la colonie de Constantinople, fut néanmoins favorablement accueillie; on prévoyait, avec raison, que c'était là un premier pas, qu'un second, décisif celui-là, ne tarderait pas à être fait. L'empereur s'en chargea dans son récent voyage; après avoir pris connaissance du rapport de M. Meinerz, après s'être livré, durant son séjour à Constantinople, à une véritable enquête personnelle sur l'école allemande, il lui accorda le droit de délivrer un diplôme de fin d'études dont les titulaires ne devraient qu'une année de service militaire. Il reste, à la vérité, une formalité à accomplir; la commission scolaire de l'Empire, composée des représentants de la Prusse et autres États confédérés, doit se prononcer sur la décision impériale; on peut être sûr qu'elle s'empressera de l'approuver. Peut-être même ne s'en tiendra-t-elle pas là, et accordera-t-elle le même droit à d'autres écoles étrangères; c'est ce que demandent les coloniaux allemands; et, sur l'initiative de l'association scolaire étrangère (*auswärtiger Schulverein*), une pétition vient d'être signée par les conseils d'administration des écoles allemandes en Europe, demandant qu'on leur reconnût le privilège dont bénéficie maintenant l'école de Constantinople; cette requête vient d'être présentée à la grande chancellerie. Étant données les dispositions actuelles des cercles dirigeants, et surtout la bienveillance de Guillaume II pour les écoles à l'étranger, il est très possible qu'on l'accueille favorablement.

Quoi qu'il en soit, l'école allemande de Constantinople est maintenant solidement établie; encouragée par l'empereur qui lui a prodigué ses bonnes grâces, par le Sultan qui ne lui ménagera pas ses faveurs, elle va travailler avec plus d'ardeur que jamais à consolider l'influence germanique en Turquie, à y répandre la langue allemande; elle continuera de préparer les voies au commerce et à l'industrie de la métropole, qui ont déjà su largement en profiter.

*
* *

Elle n'est, on doit le dire, pas seule à Constantinople même; elle est puissamment aidée par l'*Ecole des Missions écossaises*, dirigée par des maîtres allemands, qui s'est donné pour but de convertir les juifs au protestantisme et probablement aussi aux idées allemandes; ce dernier établissement compte près de cinq cents élèves des deux sexes : Juifs, Arméniens, Grecs, Allemands qui ne peuvent pas payer

les frais relativement élevés de l'école allemande vis-à-vis de laquelle il joue un peu le rôle d'école préparatoire.

A mesure que l'influence allemande fait des progrès, de nouvelles écoles se fondent; Smyrne a la sienne depuis 1895; à Philippopoli, la colonie a pu réunir des fonds suffisants pour créer une école, ouverte le 1er novembre 1897.

En Palestine, en Syrie, les ordres religieux, catholiques et protestants, « abrités par les puissantes ailes de l'Aigle allemand [1], » se sont chargés d'un enseignement régulier grâce auquel les émigrants allemands ont conservé l'usage de leur langue maternelle; ils installent des écoles partout où ils peuvent, à Jérusalem, à Haïfa; les prêtres catholiques ont même essayé de donner un enseignement professionnel, et la tentative a donné des résultats très satisfaisants.

Tout cela, on le sent, est dirigé contre nous, contre l'influence privilégiée que nous possédons là-bas et que nous reconnaissent les traités internationaux. Malgré tous ces efforts, malgré les ressources considérables dont disposent les missions allemandes, le prestige de la France ne décline pas. Dans tous les pays du Levant, les œuvres françaises solidement établies, énergiquement soutenues par la vaillante Alliance Française, maintiennent l'intégrité de notre patrimoine national. « Dans la seule circonscription de Beyrouth, elles possèdent 55 établissements. Dans la Syrie entière, les jésuites, outre leur collège et leur faculté de médecine, ont 190 écoles tenues en général par des Syriens laïques et inspectées par eux, en tout 13.000 élèves. Joignez-y les Frères des écoles chrétiennes, les Lazaristes, les Sœurs de Saint-Vincent de Paul qui, rien qu'à Beyrouth, ont 6 établissements, et vous arrivez au chiffre de 50.000 élèves; ce n'est pas fini, avec les écoles maronites, on arrive à 70.000 [2]. »

Toutes ces écoles, auxquelles il faut joindre les hôpitaux, orphelinats et autres établissements de bienfaisance, travaillent à la grandeur de notre patrie en propageant sa langue, en faisant pénétrer à sa suite nos mœurs, nos idées, notre littérature, nos œuvres d'art. Elles sont les véritables forteresses de notre influence en Orient.

Guillaume II n'a pas vu sans dépit que, malgré les efforts persévérants de ses sujets, notre influence en Palestine n'était en rien diminuée; en arrivant à Jérusalem, il a compté vingt drapeaux isolés, bleus, blancs et rouges ceux-là, flottant fièrement dans l'azur splendide au sommet d'établissements français; la profusion des drapeaux allemands et turcs n'a pu lui cacher les nôtres, et en arrivant au camp, une de ses premières paroles fut : « La France a beaucoup de maisons ici, mais il y a place pour d'autres. »

---

[1] Paroles adressées par le père Biever à l'empereur d'Allemagne au nom des catholiques allemands de Palestine (28 octobre 1898).

[2] Pierre Mille : *Journal des Débats*, 22 novembre 1898.

Oui, il y a place pour d'autres; mais cette place, espérons-le, n'est pas réservée à des maisons allemandes. L'Alliance Française veille; « cette œuvre de foi, d'union, d'espérance et d'amour créée par une poignée de bons Français » soutient le bon combat; elle lutte courageusement sous le ciel incertain, ne redoutant ni les sautes de vent, ni les tempêtes et constitue, pour notre pays, un instrument d'action et d'influences extérieures plus puissant peut-être que sa diplomatie et ses armes; notre gouvernement ne devrait pas lui compter parcimonieusement ses subsides.

J. Roux,
Professeur à l'École de commerce de Limoges.

LE BUDGET DE L'ALGÉRIE POUR 1899

Du rapport de M. A. Lemoigne sur le budget de l'Algérie de 1899 qui mérite d'être mis à part, comme ceux de MM. Burdeau et Jonnart en 1892 et 1893, on nous saura gré d'extraire les observations fondamentales.

Le budget des dépenses de l'Algérie prévues pour 1899 comporte :

Dépenses civiles	72.933 616 fr.
Guerre	52.126.796 fr.
Pensions	2.353.554 fr.
Total	127.413.966 fr.
Le budget des recettes propres à l'Algérie comporte	54.152.371 fr.
Reste	73.261.593 fr.

Ainsi c'est une somme de 73 millions que, tout compte fait, la Métropole dépensera en Algérie en 1899 et avec les dépenses résultant des annuités aux chemins de fer et les dépenses de marine relatives à l'Algérie qui devraient figurer dans ce relevé, c'est incontestablement une somme supérieure à 80 millions qui sera dépensée par la France en Algérie.

Voilà la constatation la plus importante du rapport; celle qui mérite davantage de retenir l'attention du Parlement.

On se rappelle que le budget des Colonies s'élève à 87 millions; c'est donc 160 millions qui sont dépensés pour nos Colonies si on veut bien y comprendre l'Algérie qu'une erreur trop longtemps perpétuée a assimilée à la Métropole.

Comment à la fois assurer la colonisation par des éléments français, le développement économique de l'Algérie et restreindre les charges qui pèsent de son chef sur la Métropole? c'est là tout le problème dont la solution est recherchée depuis dix ans surtout.

Jusqu'ici on s'est occupé de l'organisation politique plutôt que de

la constitution financière de l'Algérie. Les décrets du 23 août 1898 ont précisé cette nouvelle répartition des attributions du pouvoir exécutif. Mais on doit, à la vérité, de reconnaître que le gouvernement n'a jamais cherché à consacrer sérieusement cette autorité morale qu'il affectait de reconnaître à son représentant. Deux faits suffiront à le montrer. En 1897, une notable majoration des droits de quai vint brusquement bouleverser le commerce maritime algérien; ce décret fut, du reste, rapporté : le gouvernement général déclara n'avoir pas été consulté par le ministre des finances sur la majoration de ces droits. Ces jours-ci le ministre de la guerre dépose un projet de loi tendant à imposer trois ans de service militaire, au lieu d'un an au contingent algérien ; le gouverneur général a été contraint de déclarer — nous le savons de bonne source — qu'il ignorait l'existence de ce projet contraire aux intérêts les plus évidents de la colonisation algérienne.

On voudrait s'employer dans les ministères à ruiner, par avance, le crédit du gouverneur général près des populations algériennes, à détruire chez ce haut fonctionnaire cette passion dont il fait preuve pour l'établissement de l'ordre dans le pays et dans l'administration dont il a accepté la tâche ingrate, qu'on n'agirait pas autrement.

Le régime financier est l'objet naturel des observations du rapporteur de la commission du budget. M. Burdeau n'était pas partisan du budget spécial. M. A. Lemoigne considère qu'il sera utile :

En matière financière surtout, c'est par l'intérêt que l'on gouverne les hommes et les nations : nous persistons à croire que c'est en mettant leur intérêt en jeu que l'on rendra les Algériens plus économes, surtout plus exacts et intelligents administrateurs.

L'Algérie, dit-il, a toujours été traitée par la métropole comme un fils de famille à qui les parents paient ses dépenses, non quelquefois sans mauvaise humeur, mais,qui n'ayant pas de ressources propres, sachant la caisse paternelle bien garnie, cherche à se procurer le plus d'argent qu'il peut et n'a guère le souci d'en faire bon usage. Les Algériens n'ont aucun intérêt à voir s'accroître leurs ressources budgétaires; si la métropole veut leur imposer des lois nouvelles, ils protestent avec d'autant plus d'énergie qu'ils ne conçoivent aucun rapport direct entre le produit de ces impôts et les crédits que l'on mettra à leur disposition. Ils n'ont aucune raison de chercher à modérer leurs dépenses, puisque les économies réalisées de ce chef ne leur profiteront pas.

Il est très désirable que des observations aussi justes ne passent pas inaperçues alors surtout que l'autonomie financière dont il est question a pour objet une meilleure administration et non l'ouverture du Livre de la Dette publique. H. P.

CHRONIQUES

REVUE DE L'OPINION EN FRANCE

France et Allemagne. — La *Vie Illustrée* vient de publier une curieuse étude de M. Henry Girard sur la question du rapprochement de la France avec l'Allemagne. Pour que son travail fût vraiment sérieux et sincère, M. H. Girard s'est rendu en Allemagne; il a interrogé de nombreux personnages appartenant aux diverses classes de la société et a pu recueillir ainsi d'intéressantes appréciations allemandes sur la France.

Le résultat de cette enquête est assez significatif. Ce qui se dégage avant tout de ces diverses interviews c'est le fait brutal que l'Allemagne ne demande pas mieux que de se rapprocher de la France, mais à cette condition *sine qua non* que la France seule fera toutes les concessions et que l'on ne devra soulever d'aucune façon la question d'Alsace-Lorraine non plus que celles des clauses permanentes du traité de Francfort. Sous ces réserves le peupe allemand est tout disposé à voir s'établir des relations cordiales entre les deux pays.

M. Schrader, par exemple, le député de Francfort et l'un des chefs les plus écoutés du parti libéral, déclare formellement qu'il n'existe aucun sentiment de haine en Allemagne contre la France.

A la rigueur, ajoute-t-il, on pourrait dire que cette hostilité, absente aujourd'hui, se rencontrait avant 1870. Ayant beaucoup souffert des guerres du commencement du siècle, on comprenait que les habitants de l'Allemagne cherchassent une vengeance. Mais maintenant? Nous n'avons plus rien à ambitionner. Aussi verrait-on avec joie de meilleures relations se nouer entre les deux nations.

Seulement M. Schrader stipule nettement que ce rapprochement n'est possible que par le maintien absolu du *statu quo* territorial et que, au surplus, ce rapprochement ne saurait jamais aller jusqu'à une alliance.

A cette heure, dit-il en effet, on n'aperçoit aucune raison de provoquer entre les deux pays une alliance étroite et précise. Quel en serait l'objet? Une alliance sentimentale? Elle serait stérile et n'aurait d'autre résultat que de nous paralyser l'un et l'autre dans certaines conjonctures. Une alliance franco-allemande ne pourrait être dirigée, dans l'état actuel de l'Europe, que contre l'Angleterre. Quel intérêt y aurions-nous? Nulle part notre politique n'est en conflit avec celle de la Grande-Bretagne.

Et M. Schrader conclut ainsi :

Pour nous résumer, je ne crois pas à la possibilité actuelle d'une alliance entre les deux pays. Mais je suis convaincu que nous aurions un égal et sérieux avantage à entretenir des relations plus cordiales.

C'est en agissant sur l'opinion publique, sur la presse et sur le parlement des deux pays qu'on arriverait à de meilleurs résultats. Chez nous, il y a peu à faire. Mais l'obstacle est, chez vous, dans une centralisation excessive qui ne permet pas aux autres voix que celle de Paris de se faire entendre.

Et même à Paris, le plus souvent ce sont de mauvaises voix, représentant une minorité, qui font le plus de bruit et sèment la crainte, les mauvais sentiments et la défiance à l'étranger.

Encore autre chose. Les Français ne viennent pas assez en Allemagne. Ils ne nous connaissent point. Depuis quelque temps cependant, on remarque qu'un plus grand nombre de vos jeunes étudiants suivent les cours de nos universités.

Dites à vos compatriotes, répétez-leur, qu'on n'a aucune hostilité contre la France en Allemagne et que s'ils ne le croient pas, qu'ils y viennent voir. Ils sont sûrs d'être bien reçus.

De même le Dr Nakan, directeur de la *Nation*, très importante Revue hebdomadaire de politique libérale, déclare à M. H. Girard :

Il est une chose dont la France devrait se rendre compte, c'est que toute modification aux traités qui ont mis fin à la guerre est impossible : ni restitution, ni échange, ni neutralisation de l'Alsace-Lorraine. La restitution soulèverait dans l'Allemagne entière, jusque chez le dernier habitant du plus petit village de la province la plus éloignée de l'Empire, une *furor teutonicus* qui entraînerait, comme un torrent emporte et brise tout sur son passage, le gouvernement et les hommes qui auraient pris une telle initiative.

A cela, il ne faut pas songer, et personne n'y songe. Quant à la neutralisation, la simple réflexion démontre que le remède serait pire que le mal.

Si l'on comprenait cette situation en France, si des voix s'élevaient à Paris, dans ce sens, elles auraient dans toute l'Allemagne un écho retentissant, car on y estime beaucoup la France pour ses qualités chevaleresques, pour le rayonnement de son intelligence, de sa littérature et de ses arts. On aime la France parce qu'on la juge nécessaire au progrès de la civilisation.

Les déclarations de M. le professeur Hans Delbrück sont encore plus catégoriques et plus suggestives. M. Hans Delbrück, ancien député, ancien précepteur du frère de Guillaume II, qui vient d'être frappé pour son opposition à la politique d'éviction de la Prusse, publia en 1897 dans les *Preussische Jahrbücher*, dont il est directeur, un article très remarqué signé *Vir pacificus*. « L'homme pacifique » se montrait partisan d'un rapprochement franco-allemand et proposait la restitution de Metz et de son territoire. La France aurait rémunéré l'Allemagne de son sacrifice en lui abandonnant l'héritage

du duché de Luxembourg. Or voici ce que pense aujourd'hui M. Hans Delbrück :

— Une entente entre la France et l'Allemagne pour un but pratique me paraît actuellement irréalisable. C'est au moment de l'affaire du Transvaal, en 1896, qu'aurait pu facilement s'opérer un rapprochement entre la France et l'Allemagne. Ce fut notre Fachoda, à nous. Eh bien ! on raconte qu'à cette époque, lors de l'envoi de la fameuse dépêche de l'Empereur Guillaume II au président Krüger, le gouvernement français, présidé alors par M. Léon Bourgeois, envoya un message au cabinet de Londres pour dire : « Nous sommes prêts à marcher contre l'Allemagne. »

A notre avis, votre gouvernement n'a pas compris alors les véritables intérêts de la France. Mais, aujourd'hui, nous n'avons ni les moyens ni l'occasion de reprendre cette erreur du cabinet de Paris.

Cependant, il ne serait pas impossible d'améliorer les rapports des deux pays dans des conditions et des circonstances déterminées. Entre la France et l'Allemagne, il n'y a qu'une question : l'Alsace-Lorraine. Sur ce point, nous ne pouvons même pas entamer la discussion.

On voit combien l'éminent professeur a modifié sa manière de voir. M. Otto Arendt, député, directeur du *Deutsches Wochenblatt*, le principal organe du parti colonial allemand, explique ainsi le secret de ce revirement :

Après l'affaire de Fachoda, dit-il, notre population a eu l'impression que votre marine n'est pas aussi puissante que nous le croyions. De même, après l'affaire Dreyfus, tout le monde ici est convaincu que votre armée n'est plus aussi forte qu'avant. Étant donnée cette situation, je ne vois pas la possibilité d'une alliance franco-allemande. Il faut attendre une occasion qui se reproduira peut-être.

Partout en somme, dans le monde politique, dans le monde universitaire et jusque chez les représentants les plus élevés des sphères diplomatiques et impériales, M. Henry Girard a retrouvé la même opinion sur le caractère intangible du traité de Francfort. La raison de ce sentiment lui a d'ailleurs été exposée dans tous ses détails par un personnage qui, dit-il, jouit en Allemagne d'une sérieuse influence et dont le nom est éminemment respecté à Paris, mais qui préfère garder l'anonymat. Ce personnage examine minutieusement toutes les différentes solutions dont on a pu parler pour la question d'Alsace-Lorraine et il démontre qu'elles sont toutes également irréalisables.

D'abord la restitution pure et simple doit être écartée *de plano*.

Vous ne trouverez pas, dit-il, dans toute l'Allemagne un homme pour vous dire que la restitution de l'Alsace-Lorraine est possible, en dépit des compensations pécuniaires ou coloniales que la France pourrait offrir. Pour l'unanimité des Allemands le traité de Francfort est intangible. Aujourd'hui l'Allemagne, Empereur, peuple, gouvernement, est dans le même sentiment et rien ne fait prévoir une modification.

La neutralisation est également impraticable.

Neutraliser l'Alsace-Lorraine, établir une chaîne d'États neutres de la mer du Nord aux Alpes, serait jeter entre les deux pays une nouvelle pomme de discorde. Après l'établissement de la neutralité, ou bien les habitants se rapprocheraient de la France ou bien ils resteraient dans le giron de l'Allemagne. Et la question redeviendrait plus grave que par le passé. Ou bien encore, les deux pays lutteraient de rivalité pour exercer leur influence de Metz à Strasbourg ; d'où des conflits possibles, voire même un enchevêtrement de l'influence des deux pays, analogue à ce qui se produit, par exemple, dans la Macédoine que se disputent tant de nationalités jalouses.

Mieux vaut encore le *statu quo*.

Restent les solutions mixtes. L'interlocuteur de M. H. Girard les déclare généralement trop chimériques ou trop originales pour être même examinées. Il ne veut s'arrêter que sur le projet d'une rétrocession de la Lorraine à la France, celle-ci ne mettant pas d'obstacle aux ambitions de l'Allemagne sur le Luxembourg, la succession au trône de ce pays étant ouverte.

« Peut-être, dit-il, cette solution serait-elle la moins utopique. On pourrait l'examiner, le cas échéant. Comment serait-elle acceptée par l'opinion allemande? C'est ce qu'on ne peut guère prévoir. Et puis il y a la question militaire. Que dirait l'état-major? Tout est là. Le Luxembourg est-il suffisamment défendu contre une invasion? Seul un militaire pourrait répondre utilement à cette question. »

Et le personnage en question s'empresse d'ajouter que c'est là une opinion toute personnelle, et de conclure :

« Vous voyez qu'il n'y a vraiment pas possibilité immédiate de résoudre la question d'Alsace-Lorraine. Pour vous opposer une fin de non-recevoir aussi catégorique, il ne faudrait pas croire en France que les Allemands ne mettent en avant que le point d'honneur et une vaine question de sentiment. C'est pour eux une question d'intérêt. Considérant que l'Alsace a été la porte d'irruption des nombreuses invasions françaises, ils veulent se prémunir contre le retour d'un pareil danger. D'autre part, ils estiment que l'ancienne configuration de la frontière a été l'obstacle le plus insurmontable à l'unification de l'Allemagne. Le *Reichsland* est le ciment qui a soudé entre elles les diverses parties de l'empire. On ne saurait y porter atteinte sans compromettre l'œuvre sainte de l'unification germanique. »

Étant donné le sacrifice cruel que l'Allemagne réclame formellement de nous, quels sont les avantages qu'elle nous propose pour une action commune sinon dans le présent, peut-être dans un avenir plus ou moins éloigné? tel est le sujet de la seconde partie de l'enquête de M. Girard.

Sur ce point, le Dr Kronenberg, un des écrivains et des philosophes sociologiques les plus distingués de l'Allemagne, directeur de la Revue *Ethische Kultur*, examine l'opinion suivante :

« Il me semble qu'il est une question qui pourrait aisément rapprocher les libéraux des deux pays. En Allemagne, se dessine depuis quelque temps, comme en France, un mouvement sociologique des plus intéressants vers plus de liberté, contre trop de militarisme. Nous aussi, nous trouvons trop lourds les sacrifices consentis par la nation pour l'armée. Pourquoi sont-ils nécessaires? Par suite de l'antagonisme latent entre les deux pays.

« Ne serait-ce pas, dès lors, un bienfait, si un rapprochement sincère et loyal de part et d'autre mettait un terme à cet accroissement perpétuel des forces militaires, source de lourdes charges fiscales, entrave au développement industriel, obstacle au progrès général des arts et des sciences. »

De son côté, le professeur Hans Delbrück croit que la France tirerait pour son avenir colonial de sérieux avantages d'un rapprochement avec l'Allemagne.

« Pour nous, dit-il, nous voudrions que la France conquière le plus de colonies possible, pour qu'à un moment donné une sorte d'équilibre puisse s'établir entre le vaste empire britannique et l'union des colonies allemandes et françaises. A cette heure, il n'y a pas sans doute d'antagonisme aigu entre la Grande-Bretagne et l'Allemagne; mais en serait-il de même le jour où la fédération générale des colonies, rêvée par M. Joseph Chamberlain, serait un fait accompli? Cette situation nouvelle amènerait fatalement une entente entre la France et l'Allemagne, car, ni l'un ni l'autre des deux pays ne saurait permettre sur le monde l'établissement d'une hégémonie anglo-saxonne. Nous voudrions une France grande et forte. Quel est donc le secret de la grandeur de la France? N'avez-vous jamais songé que les époques de votre grande puissance ont toujours coïncidé avec votre expansion coloniale. C'est là qu'est pour la France la source de sa puissance. Qu'elle tourne les yeux du côté de la mer, et elle verra de nouveau, sous le vaste horizon, refleurir sa resplendissante prospérité. »

Avec un autre homme, professeur éminent du droit international à l'une des universités allemandes, dit M. H. Girard, et dont les savantes études sur les institutions internationales en Égypte font autorité, nous entendons une autre thèse. Selon le professeur X, l'Allemagne et la France ne doivent pas songer à aborder la grande politique. C'est dans les petites questions internationales que l'entente pourrait tout d'abord se faire, dit-il, par exemple, organiser le trafic des voies ferrées d'une façon plus rationnelle au point de vue de la pénétration des convois et de l'établissement des tarifs?

Enfin, M. Girard s'est entretenu, encore avec un éminent diplomate. Ce personnage lui a déclaré, comme bien d'autres l'avaient fait avant lui, qu'il n'y a pas d'obstacle en Allemagne à un rapprochement sincère et complet entre les deux pays mais que la France doit d'abord accepter loyalement le traité de Francfort et cesser toutes protestations platoniques contre les prescriptions territoriales de ce traité. Moyennant ce sacrifice, l'Allemagne

pourrait fournir à la France un appui sérieux contre l'Angleterre.

Le secret de la politique anglaise, ajoute le diplomate, est, soyez-en convaincu, que la Grande-Bretagne croit tout à fait impossible une entente de la France et de l'Allemagne. Elle estime aussi que, par suite des rivalités existantes, la Triplice et la Duplice se neutralisent.

Mais le jour où l'Angleterre sentirait qu'une entente franco-allemande a cessé d'être impossible, ce jour-là la politique anglaise se modifierait. Car l'entente entre la France et l'Allemagne, c'est l'entente de l'Europe entière. Et l'Angleterre ne serait pas en état d'y résister.

Jusque-là, l'Angleterre se croit tout permis parce qu'elle estime qu'elle peut tout obtenir.

Tel est le résumé des déclarations recueillies par M. Henry Girard. On voit combien elles sont peu encourageantes et combien en réalité les dispositions de l'Allemagne sont peu avantageuses pour nous ; différents articles de Whist dans le *Figaro* et un article de M. Alphonse Humbert dans l'*Eclair* du 11 février, où nous croyons trouver l'expression des sentiments de M. Hanotaux, quatre articles que la *Gazette de Cologne* vient de consacrer à cette même question du rapprochement de la France et de l'Allemagne méritent aussi d'être retenus ; nous les résumerons prochainement.

REVUE DE LA PRESSE ÉTRANGÈRE

SUR LA POLITIQUE EXTÉRIEURE

REVUE DES REVUES. — Dans le dernier fascicule de la *Rivista Marittima* on trouve quelques documents très curieux qui jettent une lumière très vive sur la situation navale de l'Espagne dans la récente guerre hispano-américaine. Ce sont dix-huit lettres que l'amiral Cervera a adressées à un ami pendant les premiers mois de l'année 1898. Le vieux marin espagnol y étale toute la misère de l'état des forces maritimes de l'Espagne. D'ailleurs au début du conflit déjà il n'a pas ménagé ses avertissements au gouvernement et a démontré que le désastre est inévitable. Au mois de janvier il s'exprime en ces termes :

Nous nous trouvons aujourd'hui dans une de ces périodes critiques qui paraissent être le commencement de la fin, et je vous écris pour vous exposer ma manière de voir, pour vous expliquer ma ligne de conduite dans la situation actuelle. Ces lettres seront mon testament militaire.

Et après avoir fait une comparaison entre l'outillage bien pitoyable de l'Espagne et les excellents vaisseaux de guerre américains, il conclut en ces termes :

Mais je me suis proposé de n'accuser personne ; je tiens seulement à

démontrer que nous devons nous attendre à un désastre. Quand même il me faudrait vider jusqu'à la lie la coupe d'amertume, la divulgation de tout ce que je vois serait un crime : voilà pourquoi je préfère me taire et marcher droit et avec résignation vers les épreuves que Dieu pourrait m'envoyer. Je suis certain que nous ferons notre devoir, car le moral de l'armée est excellent, mais je prie Dieu que les complications puissent s'arranger sans recourir à un conflit armé qui, je le crois, serait pour nous désastreux.

Au mois de mars lorsqu'il fallut entrer en campagne, l'amiral Cervera était au comble du désespoir. Rien n'avait été fait pour compléter et renforcer la flotte, tandis que les propos belliqueux du gouvernement qui craignait la foule, les déclamations de la presse et les violents discours des députés visaient une guerre offensive aux Antilles. L'amiral écrit vers la fin du mois de mars :

Mes prédictions se réalisent; le conflit est imminent et *le Colombo* n'a pas encore reçu sa grosse artillerie. *Le Carlo V* n'est pas encore allesté et son artillerie de 10 cm. n'est pas montée. *Le Palayo* n'est pas prêt, *le Vittoria* n'a pas de canons et *le Numancia* non plus. Après tout, je crois que nous sommes arrivés à la fin; le pays ne peut plus supporter des crises pareilles et toute solution serait bonne.

Enfin, sur les instances de l'amiral, un conseil de guerre se réunit le 21 avril.

M. Cervera donne dans une de ses lettres un résumé complet des délibérations de ce Conseil.

Le premier et le plus naturel désir de tous ceux qui y étaient présents, écrit M. Cervera, était que l'escadre se mit résolument à la recherche de l'ennemi. Tous étaient prêts à sacrifier leur vie à la patrie. Mais la perspective de voir cette patrie même abandonnée, insultée et opprimée aux pieds de l'ennemi enorgueilli par une défaite, à laquelle nous devrons nous attendre en allant avec des forces inférieures l'attaquer sur ses côtes, nous obligeait à penser qu'un pareil sacrifice serait non seulement inutile, mais aussi insensé, car il livrerait notre pays à la merci d'un ennemi insolent et Dieu sait à quelles conséquences funestes. J'ai vu tous les assistants du Conseil en proie à une violente lutte intérieure à la suite de ces considérations mélancoliques. A tous, il répugnait de ne pas courir immédiatement sus à l'ennemi pour en finir une bonne fois; mais, ainsi que je l'ai déjà dit, l'idée de la patrie violée par l'ennemi leur inspirait ce courage d'aller jusqu'à affronter la critique et peut-être les sarcasmes et les accusations de la masse ignorante qui ne connait rien de la guerre en général, surtout de la guerre navale et qui croit que *l'Alfonso XIII* et *le Cristina* peuvent être opposés au *Jowa* et au *Massachussets*. On déclare expressément et énergiquement que le pays demandait ce sacrifice.

Un procès-verbal fut signé, constatant que, réunis sur l'ordre du commandant en chef et sous sa présidence, le chef de l'état-major et les commandants des vaisseaux en leur qualité des membres du Conseil de guerre

avaient discuté la question suivante : « Dans la situation actuelle du pays, la flotte doit-elle être envoyée en Amérique ou doit-elle être retenue pour la protection de nos côtes et des îles Canaries et se tenir prête à toute éventualité ? » Des opinions diverses avaient été émises en ce qui concerne les conséquences probables de notre campagne dans les Indes Occidentales. On s'était rendu compte de la pauvreté de notre escadre comparativement à celle de l'ennemi et on s'était convaincu que les ressources que pourraient fournir Cuba et Porto-Rico sont trop minimes pour pouvoir, sur ces deux points, établir une base solide d'opération. Le Conseil après avoir pris en considération les conséquences graves qu'entraînerait pour le pays une défaite de la flotte à Cuba, avait donc décidé à l'unanimité de faire un appel télégraphique au gouvernement pour lui conseiller d'envoyer l'escadre aux îles Canaries.

Cet avis sage ne fut pas écouté. Les hommes au pouvoir craignant l'impopularité donnèrent à Cervera l'ordre de partir pour les Antilles. Aussi dans une lettre envoyée du Cap-Vert, le 22 avril, à son ami, l'amiral donne-t-il libre cours à son pessimisme.

Il m'est impossible, écrit-il, de vous donner une idée de la surprise, de la stupéfaction que nous avons tous éprouvée en recevant l'ordre de partir pour les Antilles. Cette stupéfaction est bien légitime, car on ne peut attendre d'une telle expédition que la destruction totale de la flotte, ou bien si notre escadre est forcée de battre en retraite, un effet moral funeste. Ici, où en Espagne, la flotte pourrait être la sauvegarde de la nation. On parle de *plans de campagne*, mais jusqu'ici rien n'a été précisé bien que la sagesse et la prudence l'exigeassent. Toutes mes exhortations sont restées infructueuses.

Un ancien collaborateur de Lord Beaconsfield publie dans le fascicule de février du *Black wood Magazine* d'intéressantes réminiscences sur le rôle de l'Angleterre dans la guerre de Crimée. De certains faits, restés inaperçus jusqu'ici, il déduit que c'est l'Angleterre qui a semé à cette époque les germes de ce que Gladstone a appelé plus tard : les atrocités bulgares.

Lorsque le gouvernement anglais résolut non seulement de prêter un concours armé à la Turquie, mais aussi d'envahir la Russie, malgré l'exemple terrifiant de l'échec de Napoléon en 1812, il cherchait à s'assurer des alliés quels qu'ils fussent, et autant que possible à proximité du champ d'action. On envoya donc un agent diplomatique, M. Longworth, au quartier général de Schamyl, en Circassie. On lui donna l'instruction d'encourager le vaillant chef montagnard à la continuer, avec plus grande énergie, la guerre qu'il avait entreprise contre la Russie pour l'indépendance de son pays. Nous ignorons quels étaient les moyens de stimulation employés par M. Longworth ; toujours est-il qu'à la fin de la guerre ni un fort, ni un blockhaus, ne restait entre les mains des Russes sur tout le littoral oriental de la mer Noire. Quelle récompense a-t-on donnée aux Circassiens pour leur courageux concours prêté aux alliés ? Le traité de Paris les a livrés à la merci de leur implacable ennemi. Et pour-

quoi? Parce que, grâce à la manière maladroite, dont on avait conduit toute cette campagne, on avait refusé à l'armée turque la permission d'aller délivrer en temps utile Kars, qui se trouvait fortement menacée par les Russes. Enfin, sur les insistances réitérées d'Omer Pacha, on permit à ce vaillant général de se porter à l'aide de la ville investie. Quand il arriva, le drapeau russe flottait déjà sur la forteresse, Kars est devenue ainsi le grand atout dans le jeu diplomatique de la Russie pendant le Congrès de Paris. La Russie donna volontairement Kars en échange de la Circassie. Les habitants semi-civilisés de ce pays non conquis se voyant vendus à leurs ennemis les plus acharnés, plutôt que de se soumettre à ce régime détesté émigrèrent en masse. Environ 40.000 ont traversé la mer Noire, et ce sont établis en Bulgarie, où le Sultan leur a donné des terres. Mais il n'y avait aucune amitié ni sympathie possible entre Bulgares et Circassiens, et ces derniers avec le temps sont devenus de plus en plus mécontents et prêts à se livrer à toutes les violences contre leurs voisins. Telle serait l'origine des atrocités bulgares, dont la Turquie est sans doute moins responsable que l'Angleterre.

Les Philippines doivent-elles être annexées aux États-Unis de l'Amérique du Nord? Voilà la question que M. Whitfield, juge de la Haute-Cour du Mississipi, pose dans le dernier numéro de la revue américaine : *Cosmopolitan*.

La réponse du magistrat n'est pas du tout favorable à la politique d'annexion tant prônée par les *Jingoes*.

Ce qu'il nous faut, dit-il, ce n'est pas un nouveau territoire à gouverner, mais un meilleur gouvernement pour les territoires qui se trouvent déjà en notre possession.

Tous ceux qui aiment sincèrement notre pays ne pourront s'empêcher d'éprouver une très vive inquiétude en présence de la crise qu'il traverse actuellement, la plus grande peut-être depuis la guerre d'indépendance et la guerre de sécession.

Acquérir des terres à l'Orient, prendre des pays qui se trouvent en dehors du continent américain, c'est se départir radicalement du principe fondamental et de la tradition de notre République. De plus, la politique d'annexion d'outre-mer est contraire à la doctrine de Monroe qui dit : Pas d'alliance embarrassante avec des peuples européens fussent-ils de notre race; et l'on évitera la nécessité d'entretenir des armées permanentes.

Si nous écoutons les enseignements de notre passé nous devons bien nous garder d'entrer dans la voie de l'Impérialisme.

La première chose sur laquelle je tieus à appeler l'attention, c'est que seul un despotisme militaire serait capable de gouverner les Phlippines. Les indigènes y sont divisées en trois races, hostiles les unes aux autres et incapables d'ailleurs de se gouverner par elles-mêmes.

Rien de plus ridicule que la légèreté avec laquelle nos *expansionnistes* parlent de l'élablissement d'un gouvernement stable dans ces îles. Certes, c'est un principe fondamental, absolu de la politique gouvernemental, des États-Unis qu'on ne doit annexer que les seuls territoires aptes à s'incorporer le plus tôt possible dans la Fédération. Or, personne n'osera pré-

tendre que les îles Hawaï soient destinées à devenir un État des États-Unis ou que les Philippines puissent entrer dans l'Union avec le droit d'envoyer des députés et des sénateurs au Congrès.

Parlant ensuite de l'inconvénient d'un régime militaire, M. Whitfield fait ces remarques fort judicieuses :

Des gouverneurs nommés par le Président chercheront avant tout à s'enrichir et ne penseront qu'en seconde ligne aux intérêts du Trésor public. En se livrant au pillage dans des pays éloignés de plusieurs milliers de lieues, on recommencera le système dont nos États du Sud ont tant souffert au lendemain de la guerre de sécession : en un mot on refera l'histoire des proconsuls de la Rome antique.

Mais supposons un instant que la race anglo-saxonne soit capable d'établir un gouvernement stable aux Philippines, d'encadrer les Philippines dans notre Constitution. Quelle en sera la conséquence? A mon avis, il en résulterait un plus grand danger pour notre République que ne le serait l'établissement d'un despotisme militaire dans les pays conquis. Les Iles, une fois admises au rang des États de notre Union, où recruteraient-elles leurs députés et leurs sénateurs? C'est parmi les aventuriers de race blanche qui seraient allés là-bas dans le but de décrocher un mandat. De plus, une fois ces États créés nous aurions un million d'électeurs nouveaux. Il pourrait bien arriver dans une élection présidentielle, le dépouillement des scrutins étant faits dans la Métropole, que nous soyons obligés d'attendre avec anxiété le résultat des votes des Philippines. Ces îles deviendraient donc nos arbitres : c'est elles qui décideraint quel serait notre président, quelle serait la politique que nous devrions suivre.

Une plaidoirie fort intéressante en faveur de la politique d'expansion des États-Unis de l'Amérique se trouve dans le dernier numéro de *Harpers Monthly Magazine*. Le professeur Albert Bushnell Hart qui défend cette cause fait d'abord remarquer que, depuis plus d'un siècle, la grande république de l'Amérique du Nord est une puissance coloniale.

Elle a fait, ajoute-il, de la colonisation sans s'en douter. Parce que nous n'avons pas eu jusqu'ici des îles lointaines, ni des dépendances peuplées par des nations jaunes ou noires, on nous dit que nous inaugurons le système de la politique coloniale dont nous ne comprenons ni les dangers ni la responsabilité. Qu'est-ce que c'est qu'une colonie? Un territoire subordonné à un pays et gouverné par des autorités qui ne sont responsables qu'auprès de l'administration de la Métropole au lieu de l'être vis-à-vis de leurs administrés. Ce n'est pas la distance qui donne à une possession territoriale le caractère d'une colonie.

L'auteur cite comme exemple l'Algérie qui est tout près de la France. Ce n'est pas la séparation par la mer non plus qui est la marque essentielle d'une colonie.

On le voit bien par l'exemple de la Sibérie.

Il n'est pas même nécessaire, dit-il, qu'un pays soit habité par des races étrangères pour être revêtu du caractère colonial. Et il cite comme preuve Terre-Neuve où il n'y a pas de population d'origine autochtone.

Or, continue M. Hart, depuis 1784, il ne s'est pas passé une seule année où les États-Unis n'eussent pas acquis des colonies de ce genre. Seulement nous appelions ces possessions des territoires au lieu de leur donner le nom de colonie.

Nous avons eu et nous avons encore tous les genres de colonies connus dans l'histoire de la colonisation : à partir des pays primitifs comme Porto-Rico où il n'y a aucun régime, sauf un commandement militaire, on trouve dans nos possessions le type de tous les gouvernements locaux, jusqu'au développement complet comme le Nouveau-Mexique, presque en mesure de devenir un État régulier.

Nous avons des stations militaires, telles que Fort Snelling qui est placé en dehors de tout contrôle parlementaire comme Gibraltar. Nous avons exercé un protectorat à une grande distance dans la Libéria, et nous avons eu près des Indiens des fonctionnaires analogues aux résidents britanniques dans les Indes. Notre participation au gouvernement de Samoa ressemble à la part que prend la Belgique dans la gestion des affaires de l'État libre du Congo. Le Navasse et les Iles des Aves ont un statu politique, semblable à celui des Bahamas britanniques.

Les Français à Madagascar ont établi un système qui ressemble au contrôle que nous exerçons sur l'Alaska.

Malgré la grande variété de nos possessions, notre méthode, notre but et notre système colonial a différé en pratique tout à fait des procédés des autres puissances. L'Allemagne, la France, les Pays-Bas, le Portugal, l'Angleterre sont des pays d'une population dense et serrée dans leurs frontières ; ils sont donc forcés de chercher leur expansion coloniale sur un autre continent. Nous, au contraire, nous avons été jusqu'en 1898 à même de nous étendre dans des régions presque inhabitées et situées à nos portes. Toutes les nations européennes se sont trouvées en face de ce problème de l'organisation du commerce de leurs colonies, et elles ont eu beaucoup de mal à le résoudre. Nos colonies, au contraire ont été simplement admises au régime du libre-échange qui existe entre les États de notre Union, elles n'avaient besoin d'aucun règlement spécial pour leur commerce extérieur. Les colonies des puissances européennes ont toujours poussé leur Métropole à des guerres ou du moins ont provoqué des conflits internationaux *Brother Jonathan* n'a jamais eu à entreprendre une guerre pour la défense de ses colonies.

Les hommes d'État russes et anglais sont en ce moment vivement préoccupés de la question de savoir si, en cas d'une complication à l'extérieure, leurs possessions lointaines resteront fidèles ou non. Jamais depuis notre guerre civile, nous n'avons mis en doute la fidélité de nos colonies pour le cas d'une crise. Pour tenir un pays qui est très éloigné de la Métropole il faut appliquer une discipline de fer : c'est un principe aussi vieux que la création des comptoirs commerciaux des Phéniciens dans la

Méditerranée. Or, depuis le commencement de notre histoire fédérale jusqu'en 1898 nous avons accepté comme un axiome que nos colonies devraient avoir la faculté de se transformer en États faisant partie de notre Union.

Il est un fait acquis que les États-Unis ont eu une très longue et très multiple expérience dans l'art de coloniser. Quoi qu'on fasse chez nous, à l'avenir, on n'entreprendra rien qui ne soit basé sur les expériences du passé.

L'auteur fait l'historique de l'expansion des États-Unis et conclut ensuite en ces termes.

L'idée des colonies nationales est aussi vieille que notre République, et, pendant les derniers cinquante ans, notre nation a pris l'habitude d'avoir des possessions qui se trouvent hors des frontières de l'Union.

L'annexion des territoires et l'extension des protectorats, conséquences de la guerre contre l'Espagne,ne constituent donc pas les symptômes d'une nouvelle politique, mais l'élargissement du cadre d'une politique déjà existante [1].

RENSEIGNEMENTS POLITIQUES

Déjeuner du Groupe Diplomatique et Colonial. — Le troisième déjeuner du groupe diplomatique et colonial a eu lieu au grand cercle républicain, le 7 février, sous la présidence de M. Graux, Président de la Commission des douanes de la Chambre; un grand nombre de membres du Parlement, d'explorateurs et de publicistes s'y trouvaient réunis, notamment MM. Deluns Montaud, ministre plénipotentiaire, Etienne, président du groupe diplomatique et colonial de la Chambre, J. Thierry, député, membre de la Commission du budget, C. Gabiat, député, Basset, chef adjoint du ministre des colonies, Gauthiot, Grosclaude, Dislère, P. Faucon.

Il a été décidé sur la proposition de M. G. Graux que, au prochain déjeuner, aurait lieu un examen du projet de constitution coloniale déposé par M. Siegfried au Sénat.

Banquet du comité du Congo Français. — Une brillante réunion qui avait groupé près de 200 personnes a eu lieu le 8 février à l'hôtel Continental sous la présidence de M. Guillain, ministre des colonies.

M. le président de la République s'était fait représenter par le commandant Meaux Saint-Marc.

A la table d'honneur avaient pris place MM. Etienne, président du

[1] Nous sommes contraints par l'abondance des matières d'ajourner à notre prochain numéro le commentaire du discours du Trône au Parlement anglais et du discours de M. de Bulow sur les relations de l'Allemagne et des État-Unis.

groupe diplomatique et colonial à la chambre des députés, Trouillot, Hanotaux, Devès, Chautemps de Hérédia, Lebon, anciens ministres; le Myre de Vilers, Lepez, Louis Henrique, Doumergue, le comte d'Agoult, Sirot, députés; de Lamothe, Liotard, Expert-Besançon, Cotelle, le prince Henri d'Orléans, Charles Roux, commissaire général des colonies à l'exposition de 1900; Teissier, chef du cabinet du ministre des colonies; Dubar, Ancelot, Guynet, Roume, Tharel, Gauthiot, Lacarrière, Mgr Le Roy, Bénard, Hartmann, Merwart, chef-adjoint du cabinet du ministre des colonies, Dumont, Boutelleau, Basset, Lejeune, du Vivier de Streel.

Provoqué par un groupe de Français désireux très justement de créer des entreprises agricoles et commerciales au Congo trop négligé jusqu'ici par les capitalistes français, ce dîner s'est terminé par plusieurs discours de MM. Etienne, André Lebon, Guynet, délégué du Congo au Conseil supérieur des colonies et Guillain, ministre des colonies.

Du discours de M. Guillain nous devons retenir avec des conseils de prudence ces deux affirmations très nettes que le Congo français présente un avenir commercial au moins égal à celui dont s'enorgueillissent nos voisins de l'Etat indépendant et que les administrateurs, dont MM. de Brazza, de Lamothe, Liotard et Gentil sont les meilleurs modèles doivent être les défenseurs et les protecteurs du colon. Ce discours a produit une excellente impression.

RENSEIGNEMENTS ÉCONOMIQUES

I. — EUROPE

France. — *Production de la houille* [1]. — La production des houilles françaises a été en 1897 de 30.337.000 tonnes y compris un million 628.000 tonnes d'anthracite ; soit un excédent de 1.608.000 tonnes et un accroissement de 17 millions 1/2 de francs sur 1896.

Comparons aux résnltats obtenus à l'étranger. En 1897, la production houillère a été :

En Angleterre,	de 205	millions	de tonne.
Aux États-Unis,	de 181	«	«
En Allemagne,	de 120	«	«
En Belgique,	de 21	«	«

Ainsi la France n'occupe que le 4e rang dans la production de la houille, elle produit 7 fois moins que l'Angleterre, 6 fois moins que les États-Unis, 4 fois moins que l'Allemagne.

France. — *Commerce extérieur en* 1898. — Les importations se sont

[1] *Journal officiel* du 18 janvier 1899.

élevées, du 1er janvier au 31 décembre 1898, à 4.376.195.000 francs, et les exportations à 3.503.167.000 francs.

Ces chiffres se décomposent comme suit :

Importations	1898	1897	DIFFÉRENCES POUR 1898
Objets d'alimentation.....	1.471.538.000	1.028.614.000	+442.924.000
Matières nécessaires à l'industrie.....	2.277.276.000	2.318.931.000	— 41.655.000
Objets fabriqués.....	627.381.000	608.482.000	+ 18 899.000
Total.....	4.376 195.000	3.956.027.000	+420.168.000
Exportations			
Objets d'alimentation.....	658.877.000	720.655.000	— 61.778.000
Matières nécessaires à l'industrie.....	918.812.000	943.872.000	— 25.060.000
Objets fabriqués.....	1.717.857.000	1.770.386.000	— 52.529.000
Colis postaux.....	207.621.000	163.039.000	+ 44.582.000
Total.....	3.503.167.000	3.597.952.000	— 94.785.000

Il résulte de ces chiffres une constatation singulièrement grave. Nous avons importé pour 442 millions de plus d'objets d'alimentation, en raison de l'insuffisance des stocks de 1897 malgré les belles récoltes de 1898; d'autre part nos exportations se sont ralenties de près de 100 millions. Ainsi, malgré le régime protectionniste, nous ne suffisons pas à produire les objets nécessaires à notre alimentation, et notre industrie n'arrive pas sinon à conquérir, seulement à conserver les débouchés qu'elle avait autrefois à l'étranger.

II. — AFRIQUE

Madagascar. — *Population*. — D'après les renseignements fournis au ministère des colonies par le gouverneur général, la population de Tananarive serait de 50.000, celle de Tamatave de 4.647, celle de Sainte-Marie de 4.500 habitants.

Exportation des bœufs. — Les bœufs de Madagascar sont exportés pour la côte orientale d'Afrique, la Réunion et Maurice. La moyenne du prix d'achat a été de 40 francs en 1896 et de 44 francs en 1897. Le mouvement de ce commerce pour l'Afrique du Sud a été de :

	NOMBRE DE BŒUFS	VALEUR
1896.....	10.169	407.190 fr.
1897.....	12.456	547.335 fr.

Soit une augmentation de 2.287 têtes et de 140.135 francs en faveur de 1897.

CHRONOLOGIE DES ÉVÉNEMENTS POLITIQUES

Allemagne. — 6 *janvier.* — Le conseil fédéral adopte une résolution portant que cette assemblée est compétente pour régler le différend relatif à la principauté de Lippe.

16. — Ouverture du Landtag. Discours du trône.

25. — Le Reichstag adopte la motion du Centre tendant à l'abolition de la loi qui interdit à l'ordre des jésuites de séjourner en Allemagne.

Angleterre. — 3 *janvier.* — Publication du Livre Bleu contenant un choix de divers traités dont les clauses sont obligatoires pour la Grande-Bretagne.

6. — Publication du Livre Bleu de Madagascar.

7. — Publication du Livre Bleu au sujet de la conférence du désarment.

16. — La *Press Association* annonce la dislocation de l'escadre de réserve qui devra se réunir le 21 janvier à Portsmouth.

17. — M. Cambon reçoit la Société internationale d'arbitrage.

18. — Livre Bleu sur les affaires de l'Ouganda.

19. — Discours de M. Chamberlain à Wolverhampton sur les questions coloniales.

26. — Réunion à Manchester d'un Congrès spécial des délégués des Trades-unions d'Angleterre pour constituer une fédération de toutes les associations ouvrières.

31. — Banquet de la Chambre de Commerce de Londres.

Autriche-Hongrie. — 15 *janvier.* — La reprise des travaux du Reichsrath à Vienne est marquée par une recrudescence de l'obstruction systématique de l'opposition allemande.

17. — L'empereur François-Joseph informe le duc d'Aoste qu'il lui accorde la Toison d'or et rappelle à ce sujet les excellents rapports existant entre l'Autriche et l'Italie.

Belgique. — 23 *janvier.* — Crise ministérielle. MM. de Smet de Naeyer et Nyssens envoient leur démission au roi.

24. — M. Vandenpeereboom devient le chef du nouveau cabinet. M. Liebaert est nommé ministre des finances. M. Cooreman est nommé ministre de l'industrie et du travail.

Bulgarie. — 28 *janvier.* — Démission de M. Stoïlof, premier ministre. M. Grecof accepte la mission de former un cabinet de coalition.

31. — Mort de la princesse Marie-Louise de Bulgarie.

Chine. — 3 *janvier.* — La situation devient inquiétante dans le Yang-tsé-Kiang supérieur. Les troupes impériales envoyées à Hupé se sont enfuies.

20. — La révolte s'étend et gagne la plupart des provinces du Centre.

Crête. — 7 *janvier.* — Une commission de 16 membres, composée de 12 chrétiens et de 4 musulmans, est chargée d'élaborer un projet de constitution.

11. — Nomination par le prince d'une commission judiciaire pour la rédaction d'un code civil et d'un code pénal.

23. — Une ordonnance du prince convoque la Chambre des députés pour le 5 février et prescrit les règles d'après lesquelles elle devra se constituer.

Cuba. — 1er *janvier.* — Le drapeau espagnol est abaissé à Cuba et remplacé par la bannière étoilée. Départ du général de Castellanos.

Égypte. — 6 *janvier.* — A l'occasion de la pose de la première pierre du collège Gordon, Lord Cromer déclare que Kitchener était seul gouverneur du Soudan. Les journaux anglais soulignent ce langage qui, selon eux, est la consécration du protectorat anglais au Soudan.

14. — Mort de Nubar-Pacha.

16. — Le journal égyptien publie la convention égyptienne relative au gouvernement du Soudan.

22. — Lord Kitchener est nommé gouverneur général du Soudan.

Espagne. — 19 *janvier.* — Arrivée à Séville des restes de Christophe Colomb ramenés de la Havane.

États-Unis. — 4 *janvier.* — Le président Mac-Kinley saisit du traité de paix le Sénat qui le renvoie à la commission des Affaires Étrangères.

8. — Le gouvernement envoie trois canonnières à Manille.

16. — Mort de M. Dingley.

20. — Adoption au Sénat du bill du canal de Nicaragua.

21. — Aguinaldo proclame la République des Philippines à Malolos.

29. — Discussion à la Chambre des représentants de Washington du projet relatif à la création d'une armée permanente de 100.000 hommes.

France. — 1er *janvier.* — M. Doumer s'embarque à Marseille pour regagner son gouvernement.

3. — Les malades de la mission Marchand arrivent au Caire.

4. — Mort du directeur du *Soleil*, Édouard Hervé.

8. — Démission de M. Quesnay de Beaurepaire, président de Chambre à la Cour de Cassation.

9. — *L'Echo de Paris* commence la publication des accusations de M. Quesnay de Beaurepaire contre la Chambre criminelle de la Cour de Cassation.

10. — Ouverture du Parlement. M. Deschanel est réélu président de la Chambre par 223 voix contre 187 à M. Brisson, MM. Aynard, Maurice Faure, Cochery et Mesureur sont élus vice-présidents.

11. — Le garde des sceaux décide d'ouvrir une enquête sur les faits révélés par M. Quesnay de Beaurepaire.

12. — Arrivée à Marseille des compagnons du commandant Marchand.

19. — Départ de M. Constans pour l'ambassade de Constantinople.

20. — Congrès extraordinaire du syndicat des travailleurs de chemin de fer.

25. — Réunion à Paris de la Commission d'arbitrage anglo-américaine chargée de régler le différend entre la Grande-Bretagne et le Venezuela au sujet des frontières de la Guyane.

28. — M. Mazeau, Président de la Cour de Cassation, en communiquant au gouvernement le résultat de son enquête, conclut qu'il serait sage que la Chambre criminelle ne fût pas appelée à juger seule dans le procès en révision.

31. — Congrès mutualiste à Brest.

Italie. — 28 *janvier.* — La Chambre vote un ordre du jour d'approbation de l'accord commercial franco-italien et sanctionne le projet de loi ratifiant le texte de l'accord à la majorité de 226 voix contre 34. M. Crispi vote contre.

Portugal. — 2 *janvier.* — Ouverture des Cortès. Discours du trône.

Russie. — 16 *janvier.* — Seconde circulaire du comte Mouravieff aux puissances sur la question du désarmement.

21. — Mort du général Annenkof, créateur des chemins de fer transcaspien et transsibérien.

Siam. — 15 *janvier.* — Fondation à Bangkok d'une Chambre de Commerce internationale destinée à faciliter le règlement de certaines questions intéressant le commerce étranger au Siam.

Turquie. — 4 *janvier.* — Nomination de Mgr Hoyek comme patriarche des Maronites en remplacement de Mgr Hagg.

16. — Iradé ordonnant l'achat de 162 pièces de campagne Krupp et de 30.000 obus.

17. — Le capitaine allemand de dragons de Rüdgisch est engagé par le gouvernement ottoman pour concourir à la réorganisation de la cavalerie Turque.

Vatican. — 31 *janvier.* — Le cardinal Rampolla déclare, au nom du pape, à M. Tcharykof, représentant du gouvernement russe près le Saint-Siège, que Léon XIII ne cessera d'employer son influence sur les fidèles catholiques de toutes les nations pour aider au dessein pacifique du Tsar.

ERRATUM

Le n° 47 de la *Revue* contient des erreurs typographiques qu'il est nécessaire de corriger.

Page 158, ligne 17, lire : 87.726.042.
au lieu de : 87.726.162.

Page 169, ligne 26, lire : état légal.
au lieu de : état léger.

Page 170, ligne 4, lire : ne concerne pas.
au lieu de : concerne non pas.

L'Administrateur-gérant : P. Campain.

Paris. — Imprimerie F. Levé, rue Cassette, 17.

QUESTIONS DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

M. FÉLIX FAURE — M. ÉMILE LOUBET

M. Félix Faure, Président de la République, est mort le jeudi 16 février, frappé d'apoplexie. C'était un homme heureux dans lequel notre démocratie se plaisait à se reconnaître et par lequel nos relations extérieures furent utilement servies.

Sans doute une certaine part de responsabilité lui échoit dans la situation troublée du pays à l'heure présente, car on se refuse à considérer le Président de la République comme impuissant à exercer une action déterminante sur la marche des affaires publiques : il eût pu, en différentes reprises, choisir plus utilement le Président du Conseil ou presser le conseil des ministres qu'il présidait d'aboutir à des résolutions précises ; il se contenta, sans doute avec quelque exagération, d'assister aux événements de notre politique intérieure plutôt que de tenter de les diriger; mais l'insuccès même de son prédécesseur, M. Casimir-Perier, dans une pareille tâche, est une suffisante explication à ce volontaire effacement.

Son rôle, en politique extérieure, fut plus considérable; aura-t-il été plus fécond? Si les manifestations populaires sont, dans la vie des peuples, autre chose qu'un moment de joie sans lendemain, notre pays devra lui être reconnaissant de l'éclatant succès des fêtes patriotiques auxquelles il participa : la réception des marins russes à Toulon et Paris, la visite de l'empereur Nicolas et de l'impératrice de Russie à Cherbourg et Paris, la grande revue de Châlons, le voyage de M. Félix Faure à Cronstadt et à Saint-Pétersbourg, ont laissé dans toutes les mémoires des souvenirs inoubliables, ont fait naître dans nos cœurs des espérances que rudoie déjà cruellement le cours impitoyable des réalités : on fait des vœux pour que l'alliance franco-russe qu'il scella assure à notre pays, dans les moments difficiles, un appui certain et une solidarité tangible.

M. Émile Loubet, président du Sénat, a été nommé président de

la République au premier tour de scrutin par l'Assemblée Nationale, réunie le 18 février à Versailles, et, ainsi que l'a fait remarquer très justement le message du nouveau Président, « la transmission régulière des pouvoirs, accomplie en quelques heures après la mort foudroyante du cher et regretté président Félix Faure, a été, aux yeux du monde entier, une preuve nouvelle de la fidélité de la France à la République, au moment même où quelques égarés cherchent à ébranler la confiance du pays dans ses institutions ».

Si la candidature de M. Émile Loubet à la présidence de la République avait été connue dès le 17 février au matin, le groupe des républicains progressistes, le plus important de la Chambre, n'eût pas été amené à provoquer la candidature de son chef éminent, M. Méline, auquel un devoir évident de fidélité et de respect l'attachait. M. Loubet, ancien chef d'un ministère modéré, président du Sénat depuis le jour où il succéda à M. Challemel-Lacour, avait, en effet, toujours apporté à la direction des affaires publiquesun esprit clairvoyante et modéré qui écarta les projets dangereux ou incomplets des partis avancés; M. Méline retira, du reste, très formellement sa candidature devant celle du président du Sénat, une fois celle-ci définitivement posée.

Les groupes radicaux de la Chambre, n'ayant en ce moment ni chef incontesté ni programme précis, renoncèrent à se compter, comme aux précédentes élections présidentielles, sur le nom de M. Brisson et, pour faire pièce à M. Méline, dont ils redoutaient le caractère militant, ils adhérèrent à la candidature de M. Loubet : de même, pour faire échec à la candidature de Jules Ferry, ils s'étaient autrefois portés sur le nom de M. Carnot qui n'avait jamais fait partie d'aucun cabinet radical.

Ainsi, dans l'Assemblée Nationale, la désignation du nouveau président s'est accomplie simplement par le fonctionnement normal de notre Constitution; mais l'agitation intérieure dont souffre notre pays favorisait les menées d'un petit nombre d'hommes qui ne ménagèrent pas au candidat, puis au nouveau président, les plus violentes et les plus injustes attaques.

L'opinion n'entendit pas les suivre; ni l'agitation soigneusement préparée dans les rues où devait passer le Président à son arrivée de Versailles, ni les tentatives de débauchage de l'armée et d'excitation à la guerre civile le soir du 24 février, jour des obsèques nationales de M. Félix Faure, n'ont ému le pays dont la fidélité à la République est au-dessus de tout soupçon. Le pays compte sur toute l'énergie du Gouvernement pour réprimer énergiquement des tentatives dont le succès serait le commencement de redoutables aventures et sur son bon sens pour ne pas laisser la police, trop zélée à sauver la République d'un péril imaginaire, forger de toutes pièces un complot.

Quelles sont les idées de M. Émile Loubet quant à l'orientation générale de notre politique extérieure? Aucun des deux actes fondamentaux de sa vie politique, ni sa déclaration ministérielle du 3 mars 1892, ni son message présidentiel du 21 février dernier ne nous permettent de le dire; mais la sûreté de son jugement et l'affabilité de ses relations, qui ont fait de lui le Président le plus aimé de ses collègues au Sénat, serviront utilement notre nouveau président dans les rapports constants avec le corps diplomatique que ses hautes fonctions vont lui imposer désormais.

La situation extérieure s'est relativement éclaircie depuis quelque temps, au point de vue général et à notre point de vue en particulier : les témoignages de sympathie qui sont parvenus de tous les Gouvernements étrangers, tant à la veuve du regretté M. Félix Faure qu'au gouvernement de la République, sont une preuve non seulement de la parfaite correction de nos relations avec les puissances, mais des égards particuliers dont le gouvernement républicain est l'objet de la part des gouvernements monarchiques; les assemblées de plusieurs grands États se sont associées à ces manifestations dont on ne saurait diminuer la portée.

H. P.

LES RELATIONS DE LA FRANCE ET DE L'ANGLETERRE

Au moment où, par suite des incidents de Fachoda, les relations diplomatiques de la France et de l'Angleterre avaient atteint leur maximum de tension, j'écrivais dans les *Questions diplomatiques et coloniales* [1] : « Notre diplomatie a pu se convaincre qu'en cas de conflit armé avec l'Angleterre, nous ne pourrions compter sur l'assistance d'aucun gouvernement européen. Tous manifestent, de temps à autre, leur mauvaise humeur à l'Angleterre, lorsqu'elle laisse voir trop clairement les convoitises coloniales dans lesquelles se concentre son génie; mais il n'en est aucun qui soit disposé à risquer les hasards d'une guerre pour mettre une borne à ces convoitises. » Après avoir rappelé que le tort capital de notre diplomatie était d'avoir compté sur le concours de l'Allemagne et de la Russie dans les rivalités coloniales que nous avons avec l'Angleterre, je disais, en manière de conclusion : « La constatation douloureuse que nous venons de faire doit conduire nécessairement tous les esprits réflé-

[1] Voir *Questions Dipl. et Col.*, 1898. T. V, p. 329.

chis et tous les patriotes prudents à se demander s'il ne vaudrait pas mieux régler tout de suite avec l'Angleterre les questions coloniales où nous avons avec elle des intérêts communs, plutôt que de persévérer dans des rivalités qui nous détournent de l'œuvre coloniale proprement dite. »

Lorsque j'écrivais les lignes qui précèdent, il semblait que les incidents consécutifs à l'occupation de Fachoda par le capitaine Marchand dussent nous séparer pour longtemps de l'Angleterre, peut-être même provoquer entre elle et nous une guerre que beaucoup de gens considéraient comme inévitable et prochaine. Parler, à ce moment-là, d'une entente avec la Grande-Bretagne, paraissait à beaucoup de personnes une entreprise paradoxale, et quelques-unes ne se firent point faute de me le dire.

Cependant, il me semblait que l'acuité même de la crise où l'affaire de Fachoda nous avait plongés, rendait inévitable une réaction salutaire. Il était impossible, à mon avis, que nos compatriotes n'ouvrissent pas les yeux devant l'abîme que l'impéritie de nos diplomates avait ouvert. Je savais qu'en dépit des efforts tentés par les gens qui se font du patriotisme un tremplin et qui, chaque matin, déclarent, dans les feuilles publiques, la guerre à l'une ou l'autre des nations qui nous entourent, le peuple français met le maintien de la paix avec tous les autres peuples au premier rang de ses préoccupations. Je savais notamment que, si des prédispositions ataviques soigneusement entretenues par une éducation vicieuse, rendent le Français volontiers anglophobe entre la poire et le fromage, elles ne l'empêchent pas de calculer les avantages moraux et matériels qu'il tire de ses relations avec l'Angleterre et ne sont pas assez puissantes pour le faire passer des paroles aux actes.

Au moment même où l'incident de Fachoda se produisit, nos commerçants, nos industriels et même nos agriculteurs voyaient baisser le chiffre de leurs affaires avec les pays anglo-saxons et se livraient à d'amères réflexions sur les fâcheuses conséquences de la guerre hispano-américaine. Que serait-ce donc le jour où éclaterait un conflit armé entre l'Anglerre et la France ? Les treize cents millions d'exportation que la France envoie en Angleterre ne seraient-ils pas perdus ? Sur 200 millions de francs de soieries que la région lyonnaise exporte chaque année, il en va cent en Angleterre et cinquante aux États-Unis ? Que deviendrait cette belle exportation pendant et après une guerre avec la Grande-Bretagne ? J'entendais autour de moi faire ces réflexions par les mêmes personnes qui mettaient le plus de passion anglophobe dans leurs conversations, et je me disais que, le jour où une guerre apparaîtrait véritablement menaçante et proche, les moins sages deviendraient prudents, les moins réfléchis feraient un retour sur eux-mêmes et que tous mettraient en

balance les pertes certaines auxquelles la guerre les exposerait avec les satisfactions que leur anglophobie atavique serait susceptible de recevoir.

Je supposais aussi, non sans motifs, que, le jour où les plus belliqueux se verraient en face d'une guerre éventuelle, ils feraient le calcul comparatif de nos chances de victoire et de nos chances de défaite. Les éléments du problème étaient assez simples pour n'échapper à aucun esprit tant soit peu attentif : d'un côté, une nation dispensée, par sa situation géographique, d'entretenir une armée de terre, pouvant consacrer ses efforts et sa richesse à la formation et au développement continu d'une marine de guerre dont le recrutement est d'autant plus facile que sa marine marchande est la plus considérable du monde ; de l'autre côté, une nation également riche, d'une population à peu près égale en nombre, mais contrainte, par la force des choses, de se maintenir à l'état de puissance militaire de premier ordre, en même temps que d'avoir une marine de guerre assez forte pour défendre ses 2.000 kilomètres de côtes et ses colonies. Il est évident que la seconde ne peut pas songer à égaler sur mer la première.

Avant qu'éclatât l'incident de Fachoda, on ne songeait guère, en France, à ces sortes de choses. L'ignorance générale de la presse aidant, la plupart de nos concitoyens s'imaginaient que notre marine était assez forte pour lutter sans péril contre celle de l'Angleterre. On ne savait pas que, si nous dépensons pour notre flotte deux à trois cents millions par an au maximum, l'Angleterre consacre annuellement à la sienne, depuis une dizaine d'années, près d'un milliard, c'est-à-dire à peu près autant que nous coûtent notre armée et notre marine réunies. On ne savait pas non plus que les états-majors de notre marine ont adopté, depuis plus d'une demi-siècle, comme règle principale, dans l'organisation maritime de la France, la pensée qu'une guerre avec l'Angleterre ne devait pas figurer parmi les éventualités de notre politique extérieure. Autant par idée préconçue qu'en raison de difficultés pratiques à peu près insurmontables, la puissance maritime de la France se trouvait donc, au moment de l'affaire de Fachoda, très inférieure à celle de la Grande-Bretagne. Le fait n'était connu que d'un nombre restreint de personnes ; mais il n'en existait pas moins, et il devait exercer une influence considérable sur la direction de nos affaires extérieures. Il explique pourquoi, dès le début des incidents du Haut-Nil, notre gouvernement fut contraint de céder aux invitations de l'Angleterre. Il ne pouvait être douteux que, dès le jour où notre infériorité maritime serait connue du grand public, l'anglophobie toute superficielle de nos compatriotes s'évanouirait, pour faire place à des sentiments plus raisonnables et, par conséquent, plus pacifiques. La notion exacte de nos intérêts

patriotiques et celle de nos intérêts économiques déterminerait, dès lors, très rapidement un changement absolu d'attitude du peuple de France à l'égard de la Grande-Bretagne.

C'est pourquoi, au plus fort de la crise de Fachoda, je n'hésitais pas à proclamer la nécessité d'une entente de la France avec l'Angleterre, et je parlais de paix alors que tous les esprits paraissaient n'être occupés que de guerre.

*
* *

A la fin du mois de janvier 1899, lorsque survint la discussion du budget des affaires étrangères, nos relations avec l'Angleterre étaient fort tendues ; il ne manquait ni de politiciens ni de bavards, pour les rendre plus difficiles encore, et nombreux étaient les publicistes qui profitaient de la circonstance pour préconiser la politique mise à la mode par M. Hanotaux, c'est-à-dire une entente de la France avec les puissances continentales contre l'Angleterre. On parlait si couramment de cette problématique entente, dans les cercles politiques, on en écrivait avec tant de persistance dans les journaux, qu'on pouvait croire à l'intention de ses partisans d'en produire la formule à la tribune de la Chambre. On se rappelle combien fut différente la tournure prise par la discussion générale du budget des affaires étrangères. De cette politique de tant vantée naguère, il ne fut pas dit un mot; de l'entente avec l'Allemagne, il ne fut parlé qu'incidemment et pour en montrer la vanité ; tous les orateurs, au contraire, ou peu s'en faut, furent unanimes à préconiser la nécessité d'écarter toute idée de rupture et de guerre avec la Grande-Bretagne. Jamais discours plus pacifiques ne furent prononcés ; jamais n'apparut plus évidente l'inéluctable fatalité qui lie les intérêts moraux et matériels de la France et de l'Angleterre.

Après avoir rappelé l'extrême importance des relations commerciales qui existent entre les deux pays, M. Denis Cochin, un monarchiste, terminait son discours par ces considérations : « La France et l'Angleterre auront été au premier rang dans le progrès de la civilisation et de la liberté. (*Très bien! Très bien!*) Au moment même où il s'agit de porter cette lumière à travers le monde barbare de l'Afrique et de l'Asie, la brouille entre les deux grandes nations libérales serait un événement tellement absurde, une telle dépense d'admirable énergie humaine prodiguée en pure perte, quand elle pourrait être si noblement utilisée ailleurs, que je me refuse à admettre la possibilité d'un pareil événement. » Et l'*Officiel* constate que ces paroles sont saluées par « de vifs applaudissements sur un grand nombre de bancs ».

Après le député monarchiste, un des leaders du parti républicain, un ancien président du conseil et ministre des affaires

étrangères, M. Ribot disait, à son tour, aux applaudissements de la Chambre : « J'ai toujours considéré que deux grands pays comme la France et l'Angleterre, unis par tant de souvenirs, unis par tant d'intérêts, devaient marcher d'accord pour le bien de chacune d'elles et aussi pour le bien du monde entier. Je l'ai pensé à toute époque, et je l'ai pensé, je puis le dire, avec tous ceux qui ont été de ce côté du détroit et de l'autre côté, les plus grands esprits politiques de notre siècle. » Et l'orateur républicain rappelait qu'en France, Thiers et Gambetta s'étaient montrés les partisans résolus d'une entente de la France et de l'Angleterre et que, de l'autre côté du détroit, les chefs des deux partis politiques traditionnels, Gladstone et Lord Salisbury se sont montrés favorables à la même politique. Puis, il rappelait, tour à tour, le mot de Gambetta : « Personne n'est plus attaché que moi aux intérêts français; mais je crois défendre les intérêts français en ne rompant pas l'entente avec l'Angleterre », et celui de John Bright : « L'Anglais dont la préoccupation serait la guerre entre la France et l'Angleterre, cet Anglais serait l'ennemi, non pas seulement de la France, mais l'ennemi de son propre pays, et l'ennemi de l'humanité tout entière. »

Le langage tenu, dans la même séance, par le ministre des affaires étrangères n'était pas moins pacifique, quoique plus réservé : « Pour nombreux, pour importants que puissent être, disait M. Delcassé, les différends qui, fatalement doivent surgir entre des nations qui, comme la France et l'Angleterre, ont dans le monde tant de points de contact, je n'en vois aucun qui ne comporte une solution transactionnelle également favorable aux deux parties; solution d'autant plus aisée à obtenir que, de part et d'autre, on serait persuadé que des intérêts communs et supérieurs, intérêts politiques, intérêts commerciaux, commandent de la rechercher. » Et la Chambre soulignait encore par ses « *Très bien! Très bien!* » les paroles du ministre des affaires étrangères. Et il faut croire que la très grande majorité des représentants du pays pensait comme MM. Denys Cochin, Ribot et Delcassé, car aucun orateur ne prit la parole pour combattre les opinions rappelées ci-dessus; aucun ne protesta contre l'idée d'une entente avec l'Angleterre, même sur les questions les plus controversées; aucun surtout ne se présenta pour soutenir l'idée d'une coalition continentale dirigée contre l'Angleterre : idée que, cependant, les politiciens d'une certaine école se plaisent à exposer dans les feuilles publiques, même les plus officieuses.

Le langage pacifique tenu à la tribune de la Chambre par tous les orateurs qui se firent entendre dans la séance du 23 janvier, ne pouvait manquer de produire des deux côtés du détroit un effet salutaire d'apaisement. A partir de ce jour, le ton des journaux de Londres et de Paris s'est notablement modifié; l'opinion publique s'est rassé-

rénée, toute éventualité de conflit armé paraît être écartée, et la diplomatie des deux pays travaille paisiblement à la solution des affaires qui les divisent.

*
* *

Si j'en crois les informations officieuses qui circulent dans les journaux, la méthode adoptée dans l'étude de ces affaires consisterait à ne les aborder que les unes après les autres, à les « sérier », suivant une expression employée par notre ministre des affaires étrangères, et à écarter systématiquement tout travail d'ensemble. Cette méthode aurait été, dit-on, préconisée surtout par notre gouvernement qui, en cela, agirait contrairement aux vues du ministère britannique. Je crains qu'en procédant de la sorte, notre diplomatie ne commette une très lourde faute. L'exposé, fait à la tribune de la Chambre par M. Ribot, des stériles efforts auxquels nos ministres se sont livrés depuis quinze ans pour résoudre les questions encore discutées aujourd'hui, témoigne de l'impuissance de la méthode dans aquelle on paraît vouloir se confiner.

Le vice capital de la politique étrangère suivie par la France depuis 1870, consiste dans l'absence des vues générales et d'un plan d'ensemble. Nous avons vécu au jour le jour, cheminant en zigzag entre les obstacles que nous rencontrions sur notre route, ne sachant avec exactitude ni vers quel but nous allions, ni par quels moyens il nous serait possible de rendre notre marche plus sûre et plus rapide. L'alliance franco-russe elle-même, dont nos gouvernants se sont tant vantés, non sans raison, n'a pas été le résultat de nos méditations et de nos efforts : nous l'avons acceptée plutôt que nous ne l'avons recherchée, nous lui avons demandé surtout des satisfactions immédiates d'amour-propre et nous sommes loin d'en avoir tiré les profits matériels qu'elle était susceptible de nous assurer. On en accuse volontiers la Russie, tandis que c'est à nous-mêmes, à l'ensemble de vues de notre diplomatie, qu'en incombe la responsabilité.

Au lieu d'y voir ce qu'elle contenait réellement, c'est-à-dire une simple garantie contre les attaques éventuelles de l'Allemagne, une sorte d'assurance mutuelle de la Russie et de la France contre l'humeur belliqueuse des souverains de l'Empire Germanique, la plupart de nos compatriotes y ont cherché ce qui ne s'y trouvait pas : l'espoir d'une revanche des défaites et des spoliations subies en 1870. Leur désillusion a été grande lorsque, à l'user, ils se sont aperçus de leur erreur, et la popularité de l'alliance franco-russe en a été fortement atteinte. Elle le fut davantage encore quand on vit la Russie assister, à peu près indifférente, aux discussions que nous eûmes avec l'Angleterre à la suite de l'incident de Fachoda. Parmi ceux

qui s'étaient montrés les plus ardents à acclamer l'alliance franco-russe, il y en eut beaucoup qui, à ce moment-là, furent tentés d'accuser la Russie d'égoïsme et même de trahison. Ils lui en voulaient de ne pas réaliser les illusions qu'ils s'étaient forgées ; ils ne consentaient pas à reconnaître que deux grands peuples comme la Russie et la France peuvent fort bien se mettre d'accord, s'allier même, en vue de certaines éventualités nettement déterminées, sans que pour cela l'indépendance de leur conduite soit aliénée dans les questions étrangères à l'objet spécial de leur entente.

Les plus illusionnés de nos diplomates et de nos concitoyens ont dû cependant reconnaître cette vérité, quand ils ont vu la Russie se borner à nous conseiller de résoudre pacifiquement nos conflits avec la Grande-Bretagne et limiter son intervention à des avis amicaux. Alors seulement, l'opinion publique s'est rendu compte de l'isolement où nous sommes, malgré l'alliance franco-russe, et de la nécessité de compléter cette alliance par un rapprochement avec d'autres peuples. Si, en effet, l'accord particulier que nous avons conclu avec la Russie suffit pour nous assurer la tranquillité du côté de l'Allemagne, elle est tout à fait insuffisante pour nous garantir contre les éventualités auxquelles nous expose le rôle que nous jouons dans les diverses parties du monde.

L'incident de Fachoda aura eu l'immense avantage d'éclairer nos concitoyens sur cette situation et de les amener à reconnaître la nécessité de fonder notre politque extérieure sur des principes généraux.

Depuis vingt-sept ans, la troisième République a dû consacrer la majeure partie de ses forces à s'installer dans un pays dont le tempérament est, en vertu de l'atavisme, plutôt monarchique que républicain ; une autre partie a été employée à constituer une armée et une marine nationales, à répandre largement l'instruction, à créer pièce par pièce les rouages démocratiques les plus indispensables au fonctionnement du régime républicain ; les affaires extérieures ont été presque forcément laissées au second plan des préoccupations du pays, de ses représentants élus et même de son gouvernement. Il ne peut plus en être ainsi dans l'avenir ; la France ne peut pas rester en dehors du mouvemenl qui se produit dans toutes les grandes nations du monde et qui les pousse à se rapprocher les unes des autres suivant leurs affinités ethniques et leurs intérêts moraux ou commerciaux, beaucoup plus que d'après leur situation géographique. Comme les autres nations, la France est contrainte d'examiner sans retard où sont ses affinités et ses intérêts, et d'y aller résolument, sous peine de rester isolée dans le monde et d'être, dans un avenir plus ou moins éloigné, écrasée entre ceux parmi lesquels elle n'aurait pas su choisir.

Etant donnés les liens qui, déjà, l'unissent à la Russie, son choix

ne peut se porter que sur l'Allemagne ou la Grande-Bretagne. On le sait en France, et il n'existe plus en ce moment que deux courants d'opinion : l'un, très fort, essayant d'entraîner notre diplomatie vers l'empire germanique, l'autre, beaucoup plus faible en apparence, la poussant vers la Grande-Bretagne. Auquel de ces deux courants notre politique extérieure doit-elle obéir ? Telle est la question qu'il s'agit de résoudre sans retard, car les événements nous pressent, les nations sont impatientes de s'unir en vue d'éventualités que toutes redoutent, et toute hésitation diminue notre influence, en même temps qu'elle affaiblit nos forces en nous contraignant à les diviser. Ni le chiffre restreint de notre population, ni les ressources limitées de notre budget, ne nous permettent de tenter sans folie d'être, à la fois, une puissance maritime de premier ordre et une grande puissance militaire. Il est impossible que nous soyons assez forts pour tenir tête, à la fois, à l'Allemagne sur terre et à l'Angleterre sur mer; nous devons donc choisir entre un rapprochement avec la première de ces nations qui nous permettrait de réduire nos effectifs et nos dépenses militaires, ou une entente avec la seconde, dans laquelle nous trouverions le moyen de limiter nos efforts maritimes.

*
* *

La première de ces politiques a été tentée, pendant quelques années, par M. Hanotaux. L'essai a été d'une assez longue durée pour qu'il soit possible d'en apprécier la valeur.

Lorsque nos diplomates conduisirent à Kiel les flottes de la France, ils nous assuraient que cette humiliation passagère, transformée, pour ménager l'opinion publique, en un simple acte de courtoisie conseillé par la Russie, aurait pour conséquence d'augmenter, aux yeux du monde entier, le prestige et la force de la duplice franco-russe. En nous rapprochant de l'Allemagne sous l'égide de la Russie, nous devions aboutir, disait-on, à la neutralisation de l'Alsace-Lorraine par le gouvernement germanique lui-même et à l'évacuation de l'Égypte par l'Angleterre. Cela était absurde, mais cela courait de bouche en bouche dans les milieux politiques où le quai d'Orsay faisait pénétrer son influence.

Pour ce qui concerne l'Alsace-Lorraine, l'illusion était d'autant moins pardonnable que l'empereur Guillaume ne laissa jamais passer une occasion de proclamer son inébranlable résolution de maintenir intacts les territoires légués à la couronne de Prusse par son belliqueux grand-père. Du reste, alors même qu'il aurait la pensée de nous rendre ou simplement de neutraliser les provinces conquises par Bismarck et Moltke, il en serait empêché par le chauvinisme germanique et par la puissante oligarchie militaire sur laquelle son empire est fondé, sans l'appui de laquelle il ne garde-

rait pas vingt-quatre heures la couronne impériale. Lorsqu'ils insinuaient que le rapprochement de la France et de l'Allemagne, sous l'égide de la Russie, aurait pour conséquence la neutralisation de l'Alsace et de la Lorraine, nos diplomates se moquaient audacieusement de leurs compatriotes, ou faisaient preuve de l'ignorance la plus absolue des conditions dans lesquelles se trouve l'empire germanique et de l'état des esprits au delà du Rhin. Ce n'est pas seulement l'oligarchie militaire germanique dont l'empereur Guillaume aurait à redouter les colères s'il tentait la neutralisation de l'Alsace-Lorraine, c'est le pays tout entier.

L'un des Allemands les plus sympathiques à la France, le Dr Nathan, interrogé par un Français qui a communiqué ses impressions à la *Vie illustrée*, s'empresse de déclarer « qu'il n'y a pas un Allemand désirant faire la guerre à la France et que c'est aussi le sentiment du Gouvernement »; mais il ajoute aussitôt : « Il est une chose dont la France devrait se rendre compte, c'est que toute modification aux traités qui ont mis fin à la guerre est impossible : ni restitution, ni échange, ni neutralisation de l'Alsace-Lorraine. La restitution soulèverait dans l'Allemagne, jusque chez le dernier habitant du plus petit village de la paroisse la plus éloignée de l'Empire, un *furor teutonicus* qui entraînerait, comme un torrent emporte et brise tout sur son passage, le gouvernement et les hommes qui auraient pris une telle initiative. A cela il ne faut pas songer et personne n'y songe. Quant à la neutralisation, la seule réflexion démontre que le remède serait pire que mal. »

Un autre interlocuteur de M. Henri Girard développe les raisons invoquées par la quasi-unanimité des Allemands contre la neutralisation de l'Alsace-Lorraine. « Cette solution est impraticable. Et voici pourquoi : on admet la neutralité d'un pays comme la Suisse ou la Belgique, dont les habitants sont jaloux de leur indépendance. Mais il n'en serait pas de même pour l'Alsace-Lorraine... Après l'établissement de la neutralité, ou bien les habitants se rapprocheraient de la France, ou bien ils resteraient dans le giron de l'Allemagne. Et la question redeviendrait plus grave que par le passé. Ou bien encore les deux pays lutteraient de rivalité pour conserver leur influence de Metz à Strasbourg; d'où des conflits possibles, voire même un enchevêtrement de l'influence des deux pays analogue à ce qui se produit, par exemple, dans la Macédoine que se disputent tant de nationalités jalouses... Est-ce là une solution désirable ? Une solution pacifique et définitive? Il n'y aurait qu'un abaissement de l'Allemagne sans profit réel pour la France, sans garanties pour la paix, sans l'établissement d'une entente durable entre les deux pays. Mieux vaut le maintien du *statu quo* ». Il est impossible de ne pas voir, dans ces paroles, l'expression du sentiment général de l'Allemagne, et il est

difficile de ne pas reconnaître la justesse des arguments invoqués en faveur de ce sentiment dans l'interview rappelée ci-dessus.

Il est une autre raison d'ordre politique contre laquelle se heurteront toujours les demandes de neutralisation de l'Alsace-Lorraine : c'est que « le *Reichsland* est le ciment qui a soudé entre elles les diverses parties de l'Empire. On ne saurait y porter atteinte sans compromettre l'œuvre sainte de l'unification germanique ». L'interlocuteur de M. Henri Girard rappelle, à ce propos, un mot de Bismarck qui a pris force de loi morale dans le monde politique allemand, particulièrement en Prusse : « Le coin qu'enfonçait en Allemagne la pointe de l'Alsace française près de Wissembourg, séparait le Sud du Nord plus efficacement que la ligne politique du Mein. » Demander aux Prussiens, qui revendiquent l'honneur d'avoir créé l'unité de l'empire germanique, de retrocéder ou de neutraliser l'Alsace, c'est comme si on leur demandait de détruire l'empire de leurs propres mains. En voilà, si je ne me trompe, plus qu'il ne faut pour montrer combien sont vaines et puériles les illusions de ceux de nos diplomates, politiciens ou publicistes, qui, pour éloigner la France de l'Angleterre, bercent leurs compatriotes de la promesse d'une entente avec l'Allemagne d'où sortirait la neutralisation de l'Alsace-Lorraine.

Non moins vaines et puériles étaient leurs promesses relativement à l'abandon de l'Égypte par l'Angleterre. La thèse soutenue par M. Hanotaux, était que la question égyptienne n'est pas une question française, qu'elle est éminemment européenne et que l'Europe ayant intérêt à ce que l'Angleterre n'occupe pas l'Égypte, un rapprochement de l'Allemagne et de la France, opéré sous le patronage de la Russie, aurait pour conséquence l'évacuation de l'Egypte par l'Angleterre. Cette thèse s'est fait trop de partisans parmi nos compatriotes pour qu'il ne me paraisse pas utile de l'examiner avec attention.

En premier lieu, elle est contredite par l'histoire de la diplomatie européenne dans les affaires égyptiennes. Faut-il rappeler, que dès 1876, à la veille de la réunion du Congrès de Berlin, le prince de Bismarck acceptait, au nom de l'Allemagne, que les affaires d'Égypte resteraient en dehors des délibérations de la conférence, comme étant particulières à la France et à l'Angleterre? Faut-il rappeler encore que, de 1876 à 1882, l'Angleterre et la France exerçaient en Égypte, sous le nom de *Condominium*, un véritable protectorat moral, sans que les nations continentales de l'Europe fissent aucune tentative pour s'immiscer dans leurs affaires? En 1882, à la veille des troubles qui provoquèrent l'intervention armée de l'Angleterre, si le prince de Bismarck propose de remettre à la Turquie le soin de rétablir l'ordre en Égypte, il a soin d'exposer à notre ambassadeur

que c'est uniquement dans le but d'écarter toute cause de conflit entre la France et l'Angleterre. Voici, en effet, ce qu'écrivait notre ambassadeur à Berlin, M. de Courcel, au ministère des affaires étrangères de France, le 16 février 1882 : « Il (le prince de Bismarck) m'a dit avoir éprouvé une vive appréhension lorsqu'il avait vu la France et l'Angleterre prendre l'initiative d'une démarche qui pouvait les engager dans une action isolée en Égypte, parce qu'il était personnellement convaincu qu'une action entreprise dans ces conditions amènerait des froissements entre les deux Puissances et qu'un conflit ou même la menace d'un conflit entre la France et l'Angleterre provoquerait une perturbation désastreuse pour la prospérité du monde entier. » M. de Courcel ajoute qu'ayant parlé au prince de Bismarck du projet qu'avaient la France et l'Angleterre (projet né en France, il ne faut pas l'oublier) de faire intervenir toutes les Puissances européennes, « sans trop s'arrêter à mon observation, le chancelier allemand dit qu'à son avis le moyen le plus simple de triompher des difficultés égyptiennes serait de confier à la Turquie le soin de les apaiser ». A cette époque, on le voit, l'Allemagne n'était nullement désireuse de se mêler aux affaires de l'Égypte. Elle les considérait comme dépendant de la Turquie; elle ne faisait aucune opposition de principe à l'action combinée de la France et de l'Angleterre, elle manifestait simplement la crainte que, de cette action, ne sortît un conflit entre les deux nations, conflit qu'il considérait — il est bon de noter cette appréciation au passage — comme susceptible de « provoquer une perturbation désastreuse pour la prospérité du monde entier ». Je tiens de très bonne source que les inquiétudes manifestées par le prince de Bismarck au sujet des conflits qui pourraient surgir entre la France et l'Angleterre à la suite de leur action étaient partagées par Gambetta. Il désirait très sincèrement maintenir l'accord des deux puissances et il était partisan de leur intervention armée en Égypte; mais il ne cachait pas les craintes que lui faisaient éprouver l'éventualité d'une intervention à deux. S'il poussa très énergiquement à cette intervention, en janvier 1882, c'est que, à ce moment, l'Angleterre la repoussait, et que, sans doute, il espérait pouvoir la faire opérer par la France seule.

Plus tard, à la veille de la révolution égyptienne, le 1er mars 1882, M. de Courcel écrit de Berlin à notre Ministre des affaires étrangères, M. de Freycinet : « L'Allemagne reconnaît que la France et l'Angleterre ont en Égypte des intérêts majeurs qui leur donnent droit à une position privilégiée. » Cette situation était reconnue de la même manière par tous les gouvernements européens, car, au mois de mai 1882, au moment où éclata la rébellion provoquée par Arabi Pacha, tous laissèrent à la France et à l'Angleterre le soin de maintenir l'ordre, se contentant de la déclaration par laquelle ces deux

puissances s'engageaient « à ne rechercher aucun avantage territorial, ni la concession d'aucun privilège exclusif, ni aucun avantage commercial pour leurs sujets que ceux que toute autre nation pourrait également obtenir ». Les puissances allèrent même plus loin; elles autorisaient formellement l'intervention armée de la France et de l'Angleterre en Égypte, lorsque, dans la conférence de Constantinople, au mois de juin 1882, après avoir décidé qu'aucune action militaire ne serait exercée par les Puissances en Égypte pendant la durée de la conférence, elles acceptaient l'addition des mots « sous la réserve de force majeure » proposés par les représentants de la France et de l'Angleterre. On sait que l'Angleterre seule profita de cette autorisation et qu'il en est résulté l'établissement de son protectorat, sinon officiel, du moins moral sur l'Égypte.

Ce qu'il importe de noter c'est que jamais, depuis 1882, les Puissances européennes n'ont rien fait pour mettre obstacle à l'action de l'Angleterre en Égypte; jamais elles ne lui ont rappelé ses engagements; jamais elles n'ont manifesté la moindre inquiétude des progrès réalisés par l'influence anglaise dans la vallée du Nil. L'Allemagne et l'Italie se sont même, en deux circonstances mémorables, montrées favorables à ces progrès et les ont formellement consacrés par des actes diplomatiques. En 1890, l'une et autre signent avec l'Angleterre une convention dans laquelle l'influence prépondérante de cette dernière sur le Haut-Nil est reconnue. En 1895, lorsque l'Angleterre demande aux Puissances l'autorisation de prélever sur le trésor égyptien les 500 mille livres nécessaires aux premières opérations du Soudan, l'Allemagne et l'Italie ne font aucune observation. Seules la Russie et la France opposent une inutile protestation. Que faut-il de plus pour démontrer la vanité des illusions dont nos diplomates font preuve lorsqu'ils promettent, aux ignorants et aux naïfs, le concours de l'Allemagne pour déterminer l'Angleterre à quitter l'Égypte? Sans être dans le secret des relations qui existent entre ces deux puissances, il est facile de se convaincre que la question égyptienne ne sera jamais la source d'aucun conflit entre elles.

Sur ce point nous avons, d'ailleurs, les témoignages recueillis par M. Henri Girard, en Allemagne même, pendant le cours de l'enquête dont j'ai déjà fait usage plus haut. « En Égypte, lui dit un de ses interlocuteurs qu'il signale comme un haut personnage, *nous ne désirons pas voir les Anglais quitter le Caire.* Quel avantage aurions-nous si les Français remplaçaient la Grande-Bretagne à l'ombre des Pyramides? Aucun. Peut-être même y perdrions-nous au point de vue commercial. Nous ne pouvons pas être les ennemis de l'Angleterre dont la politique économique favorise notre expansion industrielle et coloniale. » Pourvu que le canal de Suez reste libre, l'Allemagne se déclare satisfaite; n'étant point une puissance méditerranéenne

et n'ayant aucune chance de le devenir, à moins d'une dislocation de l'Empire austro-hongrois qui ferait tomber entre ses mains toute l'Autriche germanique, l'Allemagne n'a dans la question d'Égypte que des intérêts secondaires. On peut être assuré qu'elle ne s'exposera jamais, pour l'évacuation de l'Égypte, à une guerre avec l'Angleterre. Or, personne n'ignore que la guerre seule pourrait, désormais, contraindre les Anglais à évacuer la vallée du Nil.

De tous ces faits et de toutes ces considérations, nous devons conclure que, contrairement aux espérances illusoires de certains diplomates, un rapprochement avec l'Allemagne ne pourrait nous valoir ni la restitution ou la neutralisation de l'Alsace-Lorraine ni l'évacuation de l'Égypte. Pourrait-il nous apporter, comme quelques personnes l'affirment, un concours efficace et utile dans nos entreprises coloniales?

*
* *

Sur ce point encore, les faits se chargent de répondre. Ils montrent que, partout où nous avons marché d'accord avec l'Angleterre, nous avons tiré profit de cette entente et que partout où nous nous sommes séparés d'elle, c'est contre nous que les événements ont tourné, soit que l'Angleterre seule en ait tiré avantage, soit qu'un troisième larron ait profité de nos divisions.

En Orient, pendant un siècle, nous avons exercé avec l'Angleterre une action prépondérante ; nous étions les maîtres à Constantinople et nous étions parvenus à en écarter la Russie d'une part, l'Autriche et l'Allemagne de l'autre. Il en est tout autrement depuis que nous avons refusé de nous associer à l'Angleterre pour exercer une action coercitive sur le Sultan. A la fin de 1895, lorsque l'Angleterre nous proposa d'agir énergiquement à Constantinople pour faire cesser les massacres arméniens et imposer au Sultan la réforme de son empire, si nous avions accepté ces propositions, les Arméniens nous seraient aujourd'hui reconnaissants de les avoir protégés contre les assasssins Turcs, la guerre n'aurait pas éclaté entre la Turquie et la Grèce, ce qui nous aurait conservé l'amitié de cette dernière, nous serions encore prépondérants à Constantinople et notre prestige dans tout le monde musulman en aurait été considérablement augmenté. Au lieu de cela, pour avoir écouté les conseils de la Russie, odieusement trompée par le gouvernement germanique, et nous être séparés de l'Angleterre, nous avons perdu toute influence en Arménie, nous nous sommes aliénés les sympathies de la Grèce affreusement battue par les Turcs, nous avons vu l'empire ottoman reprendre une vigueur nouvelle et l'hégémonie allemande s'établir à Constantinople, sur les ruines de l'influence que nous y avons exercée tant que nous y sommes restés unis à l'Angleterre.

En Extrême-Orient, la politique de rivalité avec l'Angleterre et

d'entente avec l'Allemagne ne nous a pas profité davantage. Au début de la guerre sino-japonaise, alors que nous marchions d'accord avec l'Angleterre, il y eut un moment où nous pouvions nous entendre avec elle et avec le Japon pour mettre la main sur certaines portions de l'empire chinois, dont la possession aurait arrondi, d'une manière fort utile, notre domaine de l'Indo-Chine. Mais là encore, sollicités par la Russie, nous nous sommes séparés de la Grande-Bretagne, et nous nous sommes rapprochés de l'Allemagne. Le résultat est que la Russie, l'Allemagne, l'Angleterre elle-même sont en train de se partager la Chine, tandis que notre rôle se borne à les regarder faire.

Au Siam, pour avoir voulu contrecarrer mal à propos et trop brusquement l'action de l'Angleterre, tandis qu'il eût été facile d'opérer avec elle un partage d'influences, nous avons jeté dans ses bras le gouvernement de Bangkok. Nous avons pris, il est vrai, la rive gauche du Mékong; mais, tandis que nous rongeons péniblement cet os à peu près dépourvu de toute moelle, le léopard britannique tend déjà sa patte vers la chair succulente que nous convoitions.

Je ne veux pas multiplier ces faits, je me borne à en tirer le double enseignement qu'ils contiennent.

Ils montrent, en premier lieu, que, bien loin de servir nos intérêts coloniaux, toute division de la France et de l'Angleterre, a pour résultat presque fatal de les compromettre. Ils témoignent, d'autre part, non seulement que l'Allemagne est impuissante à servir notre politique coloniale, mais encore qu'elle a tout intérêt à la desservir.

Il serait facile d'établir encore que l'intérêt de l'Allemagne est de nous tenir écartés de l'Angleterre, d'empêcher tout rapprochement de la France et de la Grande-Bretagne, et que cet intérêt n'est certainement pas étranger aux amitiés que nous fait de temps à autre l'empereur Guillaume. Aveugles sont ceux qui ne voient pas cela ou bien imprudents sont ceux qui, le voyant, n'en tiennent pas compte.

En résumé, soit qu'il s'agisse des questions européennes, soit qu'on envisage les questions coloniales, toute politique consistant à nous rapprocher de l'Allemagne en nous écartant de l'Angleterre, ne pourrait avoir pour nous que des résultats négatifs ou nuisibles. Nous imposerions à notre patriotisme, le plus douloureux des sacrifices, sans pouvoir espérer d'obtenir en échange le moindre avantage matériel. Force donc nous est de conclure qu'ayant à choisir entre une entente avec l'Allemagne ou une entente avec l'Angleterre, ce n'est pas vers la première que nos regards doivent se tourner.

Est-ce à dire que nous devions conserver vis-à-vis de l'Allemagne une attitude perpétuellement belliqueuse? Je n'hésite pas à déclarer que tel n'est point mon avis. Le prince de Bismarck a commis une énorme faute en provoquant la guerre de 1870; le général de Moltke en a commis une irréparable en imposant la cession de l'Alsace et de

la Lorraine; ce n'est point un motif pour que nous épuisions nos forces et nos finances en préparatifs exagérés d'une guerre que le progrès des mœurs et la consolidation du régime démocratique retardent d'année en année et rendent de moins en moins probable dans un avenir prochain. Nous pouvons laisser au temps le soin de liquider le passé; nous devons tourner vers le développement industriel, commercial, agricole de la France et de ses colonies, une portion des ressources que nous stérilisons dans une hostilité inactive; mais il y aurait folie de notre par à rechercher des amitiés profitables là où le destin veut qu'il soit impossible de les trouver.

Toute différente est notre situation par rapport à l'Angleterre. Économiquement, nous sommes liés avec elle par les deux milliards d'échanges commerciaux qui se font à travers le détroit; moralement, les deux nations sont unies par la communauté des idées et des institutions libérales; politiquement, nous vivons en paix avec elle depuis un siècle et nous n'avons aucun motif de ne pas continuer d'entretenir des relations amicales.

Des rivalités coloniales existent, il est vrai, entre nous, sur divers points du globe; mais l'expérience a établi et les faits démontrent que nos rivalités ne sont pas sans solutions et que ces dernières nous ont toujours été d'autant plus favorables que nous avons apporté dans leur recherche moins d'hostilité à l'égard de notre rivale.

Tous ces motifs m'amènent à conclure qu'étant contrainte de choisir, sans retard, entre un accord franco-allemand rendu impossible par des faits historiques qu'il ne nous appartient pas de supprimer et une entente avec l'Angleterre dont rien ne nous sépare tandis que tout nous en rapproche, nous ne devons ni ne pouvons hésiter à nous prononcer pour cette dernière solution.

J.-L. DE LANESSAN,
Ancien gouverneur général de l'Indo-Chine,
Député.

LES BUDGETS, LES FINANCES DES COLONIES
EN FRANCE ET EN ANGLETERRE

Si on a la curiosité, très naturelle au moment où les questions coloniales appellent de plus en plus l'attention du public [1], d'établir un parallèle nécessairement instructif entre les budgets anglais et français, on constate que, tandis que les colonies de la Grande-

[1] Au moment où va venir à la Chambre la discussion des budgets des Colonies et de l'Algérie — avec le projet de budget spécial à l'Algérie qui est dans l'air — rien n'est plus précieux à lire que cette très intéressante étude. — N. D. L. D.

Bretagne coûtent à l'Empire Britannique la somme annuelle de 62.241.425 francs, la France inscrit à son budget 91.633.540 francs de dépenses coloniales, l'Algérie non comprise. Encore ce dernier chiffre ne représente-t-il pas exactement les charges de la métropole; il faut, pour déterminer même approximativement ce que coûtent en réalité nos colonies, se livrer à un travail d'additions et de soustractions, opérer des recherches dans tous les chapitres du dernier budget voté. En ajoutant d'une part 23.574.264 francs de subventions pour les services maritimes postaux, 5.191.290 francs d'annuités payées pour les expéditions du Siam et de Madagascar, 126.000 francs d'indemnités aux députés et sénateurs coloniaux et 10.000 francs de secours aux colons de Saint-Domingue; en retranchant d'autre part 6.333.572 francs de recettes versées sous des formes diverses par les colonies au budget de la métropole et 9.389.300 francs de dépenses occasionnées par le service pénitentiaire et classées à tort parmi les dépenses coloniales, on obtient le chiffre total de 102.811.222 francs auquel, pour être tout à fait exact, il faudrait ajouter les pensions civiles payées par l'État aux fonctionnaires coloniaux dont il est malheureusement impossible d'apprécier exactement le montant[1].

Si l'on remarque d'un autre côté que l'empire colonial de l'Angleterre comprend plus de 38 millions de kilomètres carrés, plus de 393 millions d'habitants, qu'il représente en étendue et en population à peu près dix fois le domaine colonial de la France, on a quelque peine à comprendre comment nous dépensons près de deux fois plus que nos voisins pour des colonies dix fois moindres.

Il est vrai que certains arguments qui viennent immédiatement à l'esprit paraissent de nature à justifier cette fâcheuse différence. On observe que notre domaine colonial n'a été que récemment reconstitué, que nos anciennes colonies ont subi des vicissitudes diverses, que les nouvelles nous appartiennent depuis trop peu de temps pour jouir les unes et les autres d'une prospérité comparable à celle des belles colonies anglaises de l'Inde ou de l'Australie. On ajoute enfin que la population n'afflue point dans nos possessions d'outre-mer comme dans celles de la Grande-Bretagne.

Mais ces arguments dont on ne saurait méconnaître la valeur suffisent-ils à expliquer la progression constante des dépenses à la charge de notre budget? De trente-quatre millions en 1865, les dépenses coloniales passent à quarante et un millions en 1887 pour atteindre rapidement soixante-quinze millions en 1894, quatre vingt-cinq en 1897 et arriver enfin à dépasser cent millions en 1898.

Notre domaine colonial, dira-t-on, s'accroissant d'une façon con-

[1] Cette addition serait d'autant plus légitime que les retenues pour pensions civiles effectuées sur les traitements des fonctionnaires entrent en ligne de compte parmi les recettes versées au budget de l'Etat.

tinue, il est naturel que les dépenses qu'il occasionne à la mère patrie augmentent en même temps. Nous l'accordons; mais une progression si rapide, qui paraît constituer un danger pour les finances de notre pays est-elle bien mesurée? Nos voisins sont-ils donc restés en arrière dans le mouvement de ces dernières années? N'ont-ils pas étendu, eux aussi, les limites de leur empire colonial? Et cependant, les dépenses occasionnées à l'Angleterre par ses colonies, qui étaient inscrites au budget de 1890 pour 56.135.475 francs ne se sont élevées en 1898 qu'à 62 millions environ. Ainsi, pour ces huit dernières années, l'accroissement n'a été que de 6 millions. Au contraire, durant le même laps de temps, la progression des dépenses en France a dépassé 30 millions.

C'est que l'Angleterre, à mesure qu'elle assume de nouvelles dépenses en acquérant de nouvelles colonies, sait aussi se dégager des charges qu'elle s'était précédemment imposées et dont elle rejette le fardeau sur les colonies parvenues à maturité. A l'inverse, la France fait les frais de ses nouveaux établissements sans demander à ses anciennes colonies des compensations que son système administratif et financier ne lui permet pas d'obtenir.

Comment est donc agencé le système administratif des colonies françaises? Par quels traits essentiels diffère-t-il du régime adopté en Angleterre? C'est ce que nous allons rechercher, convaincu qu'une organisation meilleure permettrait non seulement d'arrêter l'accroissement continu des dépenses coloniales, mais de réaliser, dès à présent, de sérieuses économies.

*
* *

On peut dire que la caractéristique du système administratif en Angleterre, que nous examinerons rapidement avant d'aborder l'étude détaillée du régime financier, c'est la logique impeccable, tandis que, chez nous, l'absence complète de principes domine.

On sait que l'organisation coloniale anglaise repose sur la distinction fondamentale entre les *Colonies de Self-Government*, autonomes, à gouvernement responsable, et les *Crown Colonies* assujetties à la surveillance et au contrôle plus ou moins étroits du Gouvernement métropolitain[1]. Ces dernières sont réparties elles-mêmes en plusieurs classes suivant le régime administratif auquel elles sont soumises et qui se rapproche d'autant plus de la pleine indépendance que la prospérité de la colonie est plus grande. Ainsi les colonies

[1] Les Colonies de Self-Government sont au nombre de 9. Ce sont : la Nouvelle-Galles du Sud, Victoria, Queensland, la Tasmanie, l'Australie du Sud, la Nouvelle-Zélande, Terre-Neuve, le Cap de Bonne-Espérance, le Dominion ou Confédération du Canada.

anglaises s'acheminent toutes, à travers des transformations successives, vers l'autonomie, vers la séparation.

Nous n'ignorons point qu'une pareille évolution est en contradiction avec nos traditions, notre histoire, avec le principe même de colonisation de notre pays qui est tout justement l'opposé de l'autonomie. Mais, en admettant que l'assimilation, l'union plus intime avec la métropole, la fusion dans l'unité de patrie, suivant l'expression de M. Isaac, soit le but à atteindre, il n'est nullement exclusif d'une organisation administrative, plus rationnelle que la nôtre, se rapprochant de l'organisation anglaise.

Jadis, il existait bien une distinction fondamentale dans le régime administratif de nos colonies réparties en deux groupes : les anciennes ou grandes colonies et les petites colonies. Cette classification ne créait pas, comme dans les colonies anglaises, un régime d'autonomie pour les plus anciennes, elle différenciait au contraire nos établissements en faisant bénéficier les plus anciens de l'extension presque complète des institutions administratives de la métropole.

A mesure que notre domaine colonial s'est étendu, cette division n'ayant pas reçu du législateur français, l'élasticité qui constitue le caractère distinctif de la classification anglaise, s'est trouvée perdre de plus en plus de son intérêt, et n'est plus guère aujourd'hui qu'un vestige historique. Les grandes colonies sont demeurées à travers les transformations de notre empire colonial, invariablement au nombre de trois : la Martiniqne, la Guadeloupe et la Réunion. A côté d'elles se sont créés des types innombrables de colonies, de possessions, de protectorats qu'il serait vraiment peu aisé de classifier, chaque établissement étant à peu près le seul de sa classe. Il y a la Guyane, le Sénégal et l'Inde française assez rapprochées par leur organisation administrative des anciennes colonies; il y a la Nouvelle-Calédonie, Saint-Pierre et Miquelon plus récemment façonnées à leur ressemblance ; il y a, tout différemment réglementée, la Cochinchine juxtaposée à l'Indo-Chine; il y a les colonies d'Afrique (Congo, Soudan, Guinée, Côte d'Ivoire, Dahomey), représentant un type encore différent ; il y a Madagascar organisée d'hier ; il y a la Tunisie sous la forme d'un protectorat relevant du Ministère des affaires étrangères; il y a l'Algérie divisée en trois départements français, étroitement rattachés aux diverses administrations de la métropole ; et tant d'autres qui se rapprochent plus ou moins de tel ou tel des types que nous venons de passer en revue. C'est l'incohérence la plus complète, l'absence absolue de plan, la méconnaissance de toute règle logique, un chaos dont il est impossible de dégager des principes directeurs.

Mais nous n'insisterons pas; nous avons hâte d'en arriver aux questions financières, dont l'examen est l'objet principal de ce travail.

***

Les mêmes différences fondamentales existent entre le régime financier des colonies anglaises et celui des colonies françaises. Sans parler en ce moment des colonies de Self-Government trop différentes des nôtres pour leur pouvoir être utilement comparées, on constate que l'organisation financière des colonies de la Couronne est dominée par deux principes : la séparation budgétaire qui évite toute confusion des finances coloniales avec celles de la métropole, la tutelle très vigoureuse, exercée par la métropole sur l'administration financière des colonies.

Au contraire, en France, les deux principes opposés prévalent : malgré une séparation théorique, établie par les sénatus-consultes de 1854 et de 1866 entre les budgets locaux des colonies et le budget métropolitain, nombre d'opérations figurent encore dans le budget général qui devraient être logiquement comprises dans les budgets locaux. D'autre part, le droit de surveillance du gouvernement central n'est point sauvegardé d'une façon complète, puisque les colonies demeurent libres de modifier comme elles l'entendent le taux des impôts établis par leurs conseils locaux.

L'organisation anglaise fera tout d'abord l'objet de notre étude.

La séparation financière entre l'Angleterre et les colonies, s'affirme d'abord dans le principe suivant : *Le Gouvernement métropolitain ne prend à sa charge aucune dépense coloniale*, sans qu'il y ait lieu de faire de distinction entre les Self-Government et les Crown Colonies. Même les colonies de Self-Government ont à fournir leurs milices, dont elles supportent les frais. Il n'est pas jusqu'à la défense des côtes qui ne soit assurée dans toutes les colonies par des mesures locales, dont la charge retombe sur les budgets coloniaux. Les garnisons impériales et les stations navales, installées par la métropole, sont les seules dépenses qui n'incombent point aux colonies. Encore la mère patrie décide-t-elle quelquefois de les leur faire supporter dans une certaine proportion ; c'est ainsi que l'Imperial Defence Act de 1888 oblige certaines colonies à participer pour 3.150.000 francs par an à la construction et à l'entretien de sept nouveaux navires de guerre qui demeurent pourtant la propriété exclusive du gouvernement britannique.

Il est bien vrai que la métropole subvient aux charges des colonies de création récente ou dont la situation financière est médiocre. Mais son intervention se traduit, le cas échéant, par l'allocation de subventions difficilement consenties et dont l'emploi est, comme nous le verrons tout à l'heure, rigoureusement surveillé.

La séparation financière trouve son expression dans la séparation budgétaire. Chaque colonie a son budget distinct dont les opérations

ne sont jamais rattachées, même pour ordre, à celui de la métropole. Chaque colonie a ses revenus propres, ses domaines, ses douanes (car les traités de commerce de l'Angleterre ne lient que celles de ses colonies qui y ont adhéré), ses postes (toute colonie a son administration postale et télégraphique avec laquelle le General Post Office traite comme avec des Offices étrangers). Le Gouvernement métropolitain n'intervient même pas dans la question de forme des budgets : les dates extrêmes de l'exercice varient selon les colonies, la plupart ont adopté la période du 1er janvier au 31 décembre, d'autres celle du 1er avril au 31 mars qui est celle du budget anglais, d'autres enfin, comme le Cap, font courir l'exercice du 1er juillet au 30 juin. Et, s'il est vrai que toutes aient exclu les opérations sur exercices clos comme en Angleterre, ce n'est aucune disposition générale législative ou gouvernementale qui les y a contraintes.

Le principe de la non-intervention de la métropole dans les dépenses coloniales joint à celui de la séparation complète des divers budgets ont-ils pour corollaire l'indépendance financière des colonies adglaises?

C'est ici que réapparaît l'importance de la distinction entre les deux classes de colonies. Pour les colonies de self-government, l'autonomie est complète ; elles règlent librement et définitivement les recettes et les dépenses de leurs budgets, votent leurs impôts, leurs emprunts, déterminent leurs placements sans l'autorisation de la métropole qui ne conserve que quelques prérogatives très limitées dans l'ordre admistratif. Au contraire, les colonies de la Couronne sont loin de jouir de cette indépendance financière. Le Gouvernement métropolitain n'entend pas établir un lien nécessaire entre une séparation budgétaire, qui représente des avantages incontestables d'ordre et d'économie, et une émancipation financière qui ne saurait avoir que des inconvéuients. Son droit de surveillance et de contrôle sur les opérations budgétaires coloniales est donc très soigneusement réservé.

Le budget est préparé par le secrétaire de la colonie, soumis ensuite au gouverneur chargé de le présenter à l'assemblée ou aux assemblées coloniales. Celles-ci le discutent et le votent, mais leur droit est limité ; pas plus que le Parlement de la métropole, elles ne peuvent augmenter le chiffre des dépenses proposées pour quelque raison que ce soit; elles ont simplement tout pouvoir pour en voter la diminution. Leurs prérogatives au point de vue des recettes sont également restreintes : tout impôt nouveau doit être autorisé par une loi spéciale, tout impôt ancien est considéré comme voté une fois pour toutes jusqu'à vote contraire.

Le budget (Estimates) n'est pas définitivement réglé dans la colonie. Il doit faire l'objet d'une loi ou d'une ordonnance d'appropriation

rendue par le pouvoir central après approbation par le Colonial Office. L'examen auquel procède le Colonial Office porte principalement sur les chapitres des dépenses; il s'attache à prévenir les augmentations de crédits d'une année à l'autre.

Telles sont les principales garanties prises par la métropole dans l'intérêt de ses colonies elles-mêmes. Le contrôle devient plus rigoureux encore lorsque les intérêts de la mère patrie sont engagés, c'est-à-dire dans toutes les questions de subventions (*Grants in aid*) aux colonies. Ce que n'entend pas l'Angleterre c'est supporter des dépenses coloniales alors que les colonies pourraient y subvenir elles-mêmes. Aussi le Parlement ne consent-il jamais de subventions sans avoir exigé la production de toutes les justifications utiles. Presque toujours, il spécifie que ces subventions seront remboursables à plus ou moins long terme. Quand, exceptionnellement, il n'est pas stipulé de remboursement, les colonies sont cependant astreintes à soumettre leur budget pendant trois années à la Trésorerie et, si l'on acquiert la preuve que les établissements sont revenus à meilleure fortune, le remboursement des subventions *même non spécifié* est réclamé par la métropole. Dans deux cas seulement ces règles ne sont pas appliquées: lorsque les subventions visent des dépenses de travaux publics ou le traitement du gouverneur.

Ainsi, le système anglais nous apparaît comme dominé par la double préoccupation de ne pas faire supporter à la métropole, du fait de ses colonies des charges injustifiées, d'assurer et de maintenir l'autorité du pouvoir central à l'égard des opérations financières des colonies de la couronne.

L'ensemble de ces règles est heureusement complété par une organisation tout spéciale au régime anglais qui a pour but de fixer et de faciliter les relations de trésorerie entre les colonies et la métropole et qui revêt deux aspects différents suivant qu'il s'agit des opérations financières des colonies dans la métropole ou du service de la Trésorerie anglaise dans les colonies. Au premier se rattache l'institution des *Agents coloniaux*, au second la création des caisses de Trésorerie.

Toutes les opérations des colonies ne peuvent naturellement se régler dans les colonies mêmes. Il faut donc que les trésoriers coloniaux aient des correspondants à Londres. La tradition veut, en outre, que, pour leurs achats, les gouvernements coloniaux s'adressent aux producteurs sans l'intermédiaire du commerce. Il n'achètent chez eux que ce qu'on y fabrique ou produit. Pour le surplus l'intervention d'agents résidant en Angleterre devient encore indispensable. Ces agents sont soit des agents généraux, soit des agents de la couronne.

Les colonies de Self Government ont chacune (sauf Terre-Neuve) un agent général sur lequel repose leur service financier au dehors.

Le système est complété par la désignation d'une ou plusieurs banques appelées à recevoir le dépôt des deniers publics que les colonies conservent à Londres pour le règlement de leurs transactions, et par la délégation que le gouverneur fait à des commissaires spéciaux du droit d'autoriser les mouvements ou les retraits de fonds ainsi déposés.

L'agent général se procure par voie d'adjudication restreinte et expédie à sa colonie toutes les fournitures dont elle a besoin, y compris l'armement, les munitions, canons, etc.; mais, dans ce dernier cas, il n'agit que sous la direction et le contrôle d'un major général accrédité à la Guerre et à l'Amirauté. Il pourvoit d'autre part à toutes les dépenses coloniales dans le Royaume-Uni : pensions, règlements avec l'administration des postes, etc. Il lui est ouvert à cet effet un compte général dans la banque où la colonie effectue ses dépôts de fonds qui sont l'objet d'un compte courant à intérêts réciproques. L'agent général surveille encore l'émission des emprunts de la colonie confiée également à une banque qui reçoit d'ordinaire 1/2 0/0 de commission.

Les colonies de la couronne *doivent* s'adresser à une agence unique, la même pour toutes, dirigée par deux fonctionnaires (Crown Agents) que le gouvernement métropolitain nomme et que les colonies rémunèrent. Les Crown Agents sont chargés en Angleterre de toutes les transactions des colonies de la couronne. Ils font plus que les agents généraux. En possession d'un crédit puissant, ils sont en relations avec le public pour l'émission des emprunts et le service des intérêts, des remboursements et des titres. Ils ne se bornent pas à expédier le matériel nécessaire à la construction ou à l'exploitation des chemins de fer par exemple ; ils procurent aux gouvernements coloniaux des entrepreneurs dont ils font surveiller les travaux par leurs propres ingénieurs. Au besoin, ils négocient l'achat de lignes déjà existantes. Les recettes et les dépenses de l'agence sont décrites distinctement par colonie. Chaque établissement doit maintenir la provision nécessaire pour parer à ses engagements. Ce n'est qu'exceptionnellement que le solde de son compte individuel peut être débiteur ; et, en pareil cas, il paye des intérêts à l'agence sur le montant du découvert.

Telle est l'organisation qui est complète en soi et qui suffit à assurer l'intégralité des opérations financières des colonies. De son côté, la métropole possède au dehors un système de trésorerie libre d'attaches coloniales. C'est ce système qui reste à décrire.

Le service de trésorerie que l'Angleterre entretient dans ses colonies a pour objet principal de pourvoir aux opérations de recettes, dépenses et mouvements de fonds concernant l'armée. Il donne également son concours à diverses autres administrations publiques. Les

caisses de trésorerie (*Treasury chest*) généralement gérées par des payeurs de l'armée, sont alimentées par l'émission de traites tirées sur les Lords commissaires de la Trésorerie, et qui sont portées au débit d'un fonds spécial qu'on appelle le *Treasury chest fund;* le *Treasury chest fund* a les caractères d'un fonds de banque; il sert de compte intermédiaire, faisant temporairement au dehors, sous la garantie des allocations budgétaires, des avances aux services votés; périodiquement, les départements ministériels remboursent au *Treasury chest fund* les avances qui leur ont été consenties.

Tel est, dans ses grandes lignes, le régime financier des colonies anglaises. Il nous restera à exposer dans un prochain article l'organisation financière de nos colonies. De la comparaison entre les deux systèmes, nous essaierons de déduire quelques propositions de réforme.

J. CAILLAUX,
Député,
Inspecteur des Finances.

L'INCIDENT DE MASCATE

L'affaire de Mascate est, en somme, la réédition de l'affaire de Shanghaï. Comme à Shanghaï, la France a dû à Mascate s'effacer devant les prétentions brutales de l'Angleterre, et comme, pour Shanghaï, notre diplomatie nous informe que l'incident n'a pour nous aucune importance et que nos intérêts ne sont nullement atteints. Nos intérêts, peut-être, mais en tous cas notre plus légitime amour-propre est certainement blessé, et mieux eût valu cent fois ne pas nous embarquer dans cette galère puisqu'on nous devait aussitôt débarquer avec un pareil sans-gêne. De semblables incidents, quelque insignifiants que veulent nous les représenter nos diplomates, acquièrent, par leur répétition, une singulière importance.

L'épiderme de la France, n'en déplaise aux optimistes du quai d'Orsay, n'est pas suffisamment endurci pour supporter sans ressentiment ces innombrables piqûres d'épingle.

On connaît les diverses phases de l'incident. Une dépêche de Bombay, en date du 9 février, annonçait que le sultan d'Oman aurait promis à la France de lui céder à bail une station de charbon sur la côte de Mascate. La même dépêche annonçait que le gouvernement britannique avait aussitôt présenté des réclamations et que le croiseur *Eclipse*, ayant à bord le contre-amiral Douglas, était immédiatement parti pour Mascate.

Une dépêche ultérieure de Bombay, datée du 10 février, confirma le fait et le précisa en disant que le port cédé à la France serait

le port de *Bandar Issar* situé à cinq milles de Mascate et à peu près de la même grandeur. La même dépêche annonçait que le port était enfermé entre les terres et susceptible d'être fortifié.

A ce moment personne ne songeait guère à mettre en doute le droit de la France d'établir une station de charbon sur la côte de Mascate. Le *Times* lui-même, dans un long article de fond, convenait que la prétention de la France était des plus légitimes.

Le commerce français, dans cette région, disait-il, n'est pas considérable, mais il existe, et la preuve en est qu'une canonnière française va de temps à autre visiter les ports consulaires de la côte. Il serait à la fois mesquin et grossier de notre part de chercher des difficultés à la France, si elle désire simplement obtenir des facilités afin de ravitailler en charbon ladite canonnière.

Notre droit en effet est évident et ne semblait pas pouvoir être contesté par l'Angleterre. Il remonte à 1836, où, dans un traité signé par Louis-Philippe et contresigné par Guizot, les deux puissances se reconnaissent mutuellement le droit d'établir des dépôts de charbon au loin, à condition que ces dépôts appartiennent à des particuliers et soient dirigés par eux. De plus, en 1862, la France et l'Angleterre avaient promis de respecter l'indépendance de Mascate et cette convention est toujours en vigueur.

Bientôt cependant la presse anglaise commença une campagne violente à ce sujet. Certains journaux, comme le *Daily Mail*, insinuèrent que la France agissait dans le golfe Persique conjointement avec la Russie qui cherchait, elle, à obtenir *Bandar Abbas* dans le golfe Persique. D'autres journaux, comme le *Globe*, s'attaquaient au point de droit. Ils rappelaient qu'en 1861 lord Canning, vice-roi des Indes, régla par son arbitrage la question de la succession de Serjid Saïd. Il attribua Mascate à l'aîné de ses fils et Zanzibar au cadet. Ce dernier devait payer à son frère un tribut annuel de 20.000 couronnes. Il sut se soustraire à cette obligation en 1873, et sir Bartle Frere consentit à mettre cette subvention à la charge de l'Angleterre. Et alors le *Globe* déclarait :

Il est vrai qu'en 1862 la France et l'Angleterre ont promis de respecter l'indépendance de Mascate. Mais ce subside de 96.000 roupies a été concédé onze ans après et cela a changé radicalement la situation.

Le cas du sultan d'Oman est identique à celui de l'Afghanistan. En effet, nous versons à l'Emir de ce dernier pays un subside annuel, et nous nous engageons à respecter son indépendance à la condition qu'il accepte nos conseils exclusifs dans tous ses rapports avec les autres puissances.

Le *Globe* concluait que l'Angleterre ne devait pas permettre à la France de prendre pied sur un territoire soumis à son protectorat, ajoutant d'ailleurs que, si cette tentative réussissait, la Russie ne tarderait pas à extorquer à la Perse une concession similaire.

Enfin sous le titre : « Ils sont trop verts à Mascate », la *Pall Mall Gazette* écrivait :

Nous ne pouvons en aucune façon songer à permettre à une puissance quelconque, qui peut devenir notre ennemie, de hisser son drapeau et d'acquérir une station navale dans le golfe Persique. Ce golfe, au point de vue pratique, est britannique, et britannique, stratégiquement parlant, il doit rester.

En même temps que se dessinait cette hostilité de la presse anglaise, le correspondant de l'agence Reuter télégraphiait le 16 février de Bombay qu'un ultimatum avait été remis le 11 au sultan d'Oman par les autorités anglaises.

La nouvelle était grave et l'on devait craindre qu'elle soulevât en France une vive émotion. Aussi pour prévenir cette émotion ce même jour l'agence Havas publiait une dépêche officielle de Londres ainsi conçue :

« Le gouvernement français et le gouvernement anglais ont engagé une conversation *amicale* afin de ramener à sa réelle importance la question du dépôt de charbon sur la côte de Mascate. »

Enfin, ce même jour également M. Brodrick, sous-secrétaire d'État aux affaires étrangères, en réponse à une question qui lui était posée par M. Buchanan, déclarait textuellement, en pleine Chambre des communes, que, d'après les informations du Foreign Office, « le sultan d'Oman n'avait, jusqu'ici, ni cédé ni été sur le point de céder une station de charbon à la France ».

Ces déclarations laissaient évidemment entendre que l'ultimatum en question ne pouvait avoir été remis d'ordre du gouvernement anglais, car on n'a pas l'habitude d'adresser des sommations aux gens qui n'ont rien fait, à notre connaissance.

La presse anglaise cependant ne désarmait pas, tandis que les journaux français, absorbés par les graves événements qui se passaient alors à Paris, ne soufflaient mot de la question et semblaient s'en désintéresser complètement. On comprit en Angleterre que l'on pouvait marcher.

Le 21, les journaux de Londres publiaient une nouvelle depêche du correspondant de l'agence Reuter à Bombay qui produisait une vive sensation. En voici le texte :

Bombay, 21 février. — Le sultan d'Oman a révoqué la concession qu'il avait faite à la France d'une station de charbon, sous la menace d'un bombardement des forts de Mascate par l'escadre anglaise. Les vaisseaux de Sa Majesté, *Eclipse*, *Sphinx* et *Redbreast*, se trouvaient, en effet, tous trois dans le port de Mascate.

Le sultan a lancé à cet effet une proclamation, qui a été aussitôt affichée, et a fait une « annonce » dans ce sens en audience publique. Le consul de France a déclaré protester.

Tout est tranquille à Mascate. La proclamation a été bien accueillie par les indigènes.

Cette fois on commença à s'émouvoir en France. Le *Matin*, dont les tendances anglaises ne sont un mystère pour personne, s'efforçait, il est vrai, de démentir cette nouvelle. Il déclarait que le gouvernement britannique ne pouvait être engagé dans cette affaire, et, plaidant les circonstances atténuantes, il rejetait sur des subalternes « maladroitement zélés et inutilement violents » la responsabilité des menaces qui avaient forcé le sultan d'Oman a reprendre sa parole.

Les grands journaux parisiens cependant ne cachaient pas leur émotion ;

Le *Journal des Débats* disait :

« A en croire les dernières dépêches, l'opposition de l'Angleterre à la concession française aurait pris une forme singulièrement grave. Si la nouvelle donnée par l'agence Reuter se vérifie, elle est de nature à faire comprendre, à ceux de nos compatriotes qui hésitaient encore, les conclusions que l'on doit tirer en ce qui concerne l'orientation de toute notre politique étrangère, de l'affaire de Fachoda, bientôt suivie de celle de la concession de Shanghaï. »

Il est possible, écrivait M. F. Levé dans l'*Univers*, que le gouvernement anglais, pour atténuer vis-à-vis de nous le caractère offensant du procédé au moyen duquel il a obtenu le retrait de la concession qui nous avait été faite, cherche maintenant à en rejeter la responsabilité sur ses agents, mais finalement, le retrait de la concession n'en sera pas moins un fait accompli qu'il nous faudra subir.

Quoi qu'il en soit, sur tout cela notre gouvernement doit à l'opinion publique des éclaircissements.

De son côté la *Liberté* écrivait :

Si, ce qui est possible, il ne s'agit dans toute cette affaire que d'initiatives prises, sous leur propre responsabilité, par des agents subalternes, il faut qu'on le sache. Il se peut que le consul de France, trop zélé, ait voulu se faire valoir en obtenant la concession d'une station de charbon et que l'amiral Douglas, qui commande la division anglaise, ait pris sur lui de couper court brusquement à toute négociation en menaçant le sultan d'un bombardement. Dans ce cas, il est nécessaire qu'il soient tous deux sévèrement reprimandés. Les négociations qui se poursuivent actuellement entre Paris et Londres sont trop sérieuses pour qu'il soit toléré qu'elles puissent être mises en péril par des agents irresponsables.

Quant au *Temps*, il gardait un silence prudent, attendant les événements. Il peut être satisfait aujourd'hui. La question est bien claire maintenant. Lord George Hamilton, le secrétaire d'État pour les Indes, a pris soin, à la Chambre des communes, d'exposer toute l'affaire dans une lumière parfaite.

Voici, d'ailleurs, le compte rendu sténographique de ce débat de la Chambre anglaise du 23 février :

M. LABOUCHÈRE. — Je désire demander au secrétaire d'État pour les Indes, s'il est exact que le sultan d'Oman ait révoqué la concession qu'il se proposait d'accorder à la France, sous la menace que lui aurait faite l'amiral anglais, commandant la station navale, de bombarder les forts de sa capitale ?

Je désire également poser les questions suivantes : Quelle était la nature de la prétendue concession ? L'amiral anglais avait-il auparavant notifié ses intentions au gouvernement français ? Existe-t-il entre ce pays et le gouvernement d'Oman un traité quelconque par lequel ce dernier s'engage à n'aliéner ou à ne céder à bail aucune partie de son territoire à aucune puissance étrangère sans l'autorisation préalable du gouvernement de Sa Majesté ? Les relations respectives de la France et de ce pays avec Mascate ne sont-elles pas réglées par un traité conclu en 1862, dans lequel les deux nations s'engagent réciproquement à respecter l'indépendance des souverains de Mascate ? Enfin, est-ce que le gouvernement de Sa Majesté entend réclamer un droit spécial de contrôle sur l'exercice de la souveraineté du sultan d'Oman à l'intérieur de son royaume, droit qui n'appartient à aucune autre des grandes puissances européennes ?

Lord George HAMILTON, secrétaire d'État aux Indes. — En réponse à la première question, je dirai que la concession que le Sultan se proposait de faire était contraire au traité, et qu'elle n'a pas eu lieu. Je n'ai reçu que de brefs rapports télégraphiques à ce sujet, et avant de pouvoir donner de nouveaux détails, il faut que j'attende les dépêches qui sont en route. La concession accordée aurait consisté dans une cession à bail au gouvernement français de Bandar-Issar comme station de charbon. C'était une question à régler entre le gouvernement des Indes et le sultan de Mascate, et non pas entre le gouvernement des Indes et une autre puissance. Il convient d'ajouter qu'aucun avis n'avait été donné au gouvernement des Indes des transactions qui se préparaient à Mascate.

Le Sultan est dans l'obligation d'obtenir l'assentiment du gouvernement britannique lorsqu'il s'agit d'aliéner ou de vendre une part quelconque de son territoire. La réponse à la dernière question se résout par l'affirmative. Le Sultan d'Oman reçoit, depuis des années, une subvention du gouvernement des Indes et, en outre, en maintes circonstances, a eu recours aux bons offices de ce gouvernement-ci pour maintenir l'autorité et dissiper les troubles sur son territoire. Les relations existantes entre lui et le gouvernement britannique sont donc des relations spéciales, quoiqu'elles n'affectent pas l'exercice des droits souverains qu'il peut posséder.

M. LABOUCHÈRE. — Le noble lord veut-il dire si cette obligation de ne pas aliéner de territoires est consacrée par un traité ?

Lord George HAMILTON. — L'arrangement dont il s'agit entre le gouvernement des Indes et le sultan de Mascate a été conclu il y a déjà quelque temps.

M. WARNER. — Le noble lord peut-il me dire s'il existe une trace de cet arrangement ?

Lord George HAMILTON. — Oui, il en existe une trace.

M. GIBSON BOWLES. — La démonstration navale de mardi a-t-elle eu lieu par ordre du gouvernement des Indes ou bien par ordre du gouvernement de Sa Majesté à Londres ?

Lord George HAMILTON. — Le gouvernement de Sa Majesté et le gouvernement des Indes ont été en communication presque constante ; mais

les communications télégraphiques n'existent pas complètement entre Bombay et Mascate.

Ces déclarations de Lord George Hamilton ont naturellement provoqué l'approbation triomphante de la presse anglaise. Les journaux français, eux, en ont été réduits à exprimer tristement, mais platoniquement, leur indignation.

Le *Matin* lui-même en est réduit à relever les contradictions qui existent dans les déclarations du ministre anglais, et il ajoute mélancoliquement :

Il semble surtout que le gouvernement de Sa Majesté soit atteint de la manie des concessions, comme certains particuliers ont le délire de la persécution. Pourquoi veut-il à toute force que le sultan d'Oman ait aliéné une partie de son territoire, quand il avoue n'en rien savoir et quand le gouvernement français déclare *a priori* qu'il ne s'agit point d'une pareille cession?

La *Liberté*, rappelant l'attitude si souple de l'Angleterre vis-à-vis des États-Unis à propos des négociations pour les frontières de l'Alaska, écrit :

Pour l'Angleterre, l'incident de Mascate est beaucoup plus important que la rupture des négociations de Washington. On est résolu à avaler toutes les couleuvres américaines, même lorsque ces couleuvres sont aussi grosses que des boas. La fierté britannique se retrouve seulement quand il s'agit d'un différend avec la France.

La *République Française* trouve le procédé vraiment un peu vif à notre égard et conclut : « Au fond, on le voit, c'est une répétition de l'histoire de la concession de Shanghaï ».

La *Gazette de France* constate que le gouvernement anglais fait marcher le gouvernement français au doigt et à l'œil.

Enfin le *Temps*, lui-même, se permet quelques observations chagrines.

Nous nous permettrons, dit-il, de demander très amicalement au *Foreign Office* comment il concilie l'action un tant soit peu brutale de l'amiral Douglas à Mascate avec le traité de 1862 et aussi s'il trouve le procédé à l'égard de la France correct et bien intentionné. Quelques voix de l'autre côté de la Manche s'élèvent pour parler de la politique des *coups d'épingle* et dénoncer la France à ce propos. On nous permettra de regretter qu'alors qu'il était aisé de causer discrètement et efficacement pour se mettre d'accord, on ait fait tant de tapage à propos de si peu de chose, que l'incident de Mascate soit venu, sur les talons de celui de Shanghaï, trahir une mauvaise volonté trop persistante de la part de certains représentants de l'Angleterre et qu'enfin, à l'heure même où lord Salisbury et M. Cambon ont engagé d'utiles et opportunes conversations, les Chamberlain et les Curzon viennent trop souvent troubler le calme et remettre en question des ententes nécessaires.

On ne cache pas en Allemagne l'étonnement que cause la *souplesse* de notre diplomatie.

Quant à nous, qui ne devons à aucun précédent ministre des Affaires étrangères autant d'échecs répétés en Asie et en Afrique, nous attendons maintenant, sans nous faire, hélas! de trop grandes illusions, le résultat de ces négociations amicales, qu'on nous a annoncé être engagées à Londres pour régler tous nos différends.

X.

LES ILES SAMOA

Les îles Samoa, par leur situation stratégique dans l'océan Pacifique, à égale distance de l'Amérique et de l'Australie, sont appelées à prendre une grande importance le jour où les deux océans pourront communiquer par un canal. Cet archipel a donc justement tenté les convoitises tout à la fois de l'Angleterre, de l'Allemagne et des États-Unis et, par le traité de Berlin, conclu en 1889, il a été établi que ces trois Puissances exerceraient conjointement leur protectorat sur les Samoa. Ce triple protectorat ne peut naturellement s'exercer sans tiraillement. Chacune des puissances voudrait imposer sa suprématie et pour cela, par conséquent, mettre la main sur le gouvernement indigène. De là la véritable cause du conflit actuel.

Il faut remonter jusqu'à l'année 1830 pour bien s'expliquer la situation présente.

Auparavant, le roi des îles Samoa était choisi par les quatre chefs principaux, dans le sein d'une même famille. Or, cette année-là, les protestants, qui venaient de prendre pied sur les îles et qui avaient été fort bien reçus par un chef important du pays, nommé Marietoa-Tavita, parvinrent à l'imposer, bien que ce personnage ne fût point de la famille royale. Il fut donc proclamé roi et les ministres protestants régnèrent avec lui.

Son gouvernement fut tranquille; on paraissait accepter l'usurpation; cependant, sous son fils Marietoa-Môli, qui lui succéda, des symptômes de réaction se manifestèrent. Enfin, quand son petit-fils, Marietoa-Laoupepa, eut été, à son tour, élevé sur le trône, l'opposition se produisit de plus en plus violente.

Sur ces entrefaites, en 1886, les Allemands décidèrent de remplacer le souverain régnant par un membre de l'ancienne famille royale, Tamasese; ils réussirent à imposer celui-ci aux indigènes et Marietoa fut exilé aux îles Marchal.

Cependant ce Tamasese n'appartenait à l'ancienne famille que par adoption; un autre était du sang même de la vieille race; il s'appelait Mataafa. C'était vers lui que se portait l'affection de la majorité des indigènes. Aussi, un an après la déposition de Marietoa, les habitants des Samoa, n'acceptant plus le roi qui leur avait été imposé par les blancs, nommèrent-ils, pour leur souverain, Mataafa.

La guerre éclata entre Mataafa et Tamasese, et ce dernier fut complètement battu. Les Allemands toutefois ne voulurent pas consentir à reconnaître Mataafa. Ils renoncèrent au maintien de leur candidat Tamasese, mais rappelèrent de l'exil Marietoa qui fut rétabli sur le trône.

Cette solution ne plaisait pas aux partisans de Mataafa, lequel avait fini par gagner la population presque tout entière. Aussi, une grande assemblée se réunit, dès le retour de Marietoa, et Mataafa fut, de nouveau, réélu souverain des îles Samoa.

Mais, tandis que ces incidents se passaient à l'archipel des Navigateurs, les représentants des États-Unis, de l'Allemagne et de l'Angleterre étaient réunis en conférence à Berlin pour régler définitivement les relations des trois gouvernements protecteurs avec les indigènes, ainsi que la situation de ces derniers. Or, par le traité qui termina cette conférence, il était décidé que Marietoa serait, bon gré mal gré, maintenu roi des îles Samoa.

Quand cette décision des trois Puissances eut été communiquée à la population, Mataafa déclara que, pour éviter la guerre, il se démettait du pouvoir en faveur de celui que les blancs désignaient. « Soit, répondit Marietoa; mais, alors, je n'aurai que le nom du souverain; vous en garderez l'autorité. » Ainsi fut-il conclu entre les deux chefs et un traité, passé devant témoins et signé des deux contractants, ratifia cette situation vraiment originale. Il est vrai qu'elle ne dura point.

Marietoa, inquiet des progrès constants que Mataafa faisait dans l'esprit de la population et d'ailleurs soutenu par les États protecteurs, s'arma contre son rival et l'obligea à se réfugier dans la petite île de Manono à 25 milles d'Apia. Mataafa y fut d'ailleurs poursuivi par Marietoa qui le fit prisonnier et le fit conduire en exil aux îles Marchal. Il y resta cinq années en résidence auprès du gouverneur de cette possession allemande.

L'Allemagne profita de ce temps pour gagner à sa cause et façonner à sa guise l'infortuné Mataafa, et lorsque, le 20 août 1898, Marietoa mourut, elle débarqua son nouveau protégé dans les îles Samoa pour recueillir la succession.

Le traité de Berlin, en décidant que Marietoa serait maintenu sur le trône, avait également résolu que, pour le choix de son successeur, on reprendrait les vieux usages du pays. Il fallut donc pro-

céder à l'élection d'un nouveau roi. Mataafa fut élu par les quatre cinquièmes de la population; l'autre cinquième était divisé entre deux candidats, Tanu, fils de Marietoa et Tamesese.

Cette élection ne faisait pas l'affaire des Américains et des Anglais qui craignaient qu'avec Mataafa l'influence allemande ne devînt prépondérante.

Justement le traité de Berlin renfermait une autre clause aux termes de laquelle il appartient au « chef de justice », actuellement M. William Chambers, un Américain, d'approuver l'élection du roi. Le « chef de justice », d'après les instructions des États-Unis, d'accord d'ailleurs en cela avec l'Angleterre, déclara que Mataafa, ayant été exilé avec l'assentiment des États protecteurs, était inéligible.

Puis, de sa propre autorité, il proclama roi le fils de Marietoa, Tanu, en lui adjoignant Tamasese comme vice-roi.

Cet arrangement ne pouvait convenir à Mataafa, qui, fort de l'appui du consul allemand, M. Grosmule, attaqua ses deux compétiteurs, dont les partisans furent vaincus par les siens. Il contraignit les deux vaincus à se réfugier à bord du stationnaire anglais *Porpoise*, ainsi que le « chef de justice ». Mataafa proclama alors un gouvernement provisoire et ferma le tribunal civil. Il était entièrement approuvé par le consul allemand et par le président allemand du conseil municipal d'Apia, le Dr Raffel.

Les consuls anglais et américain firent alors appel au capitaine du *Porpoise*. Celui-ci, menaçant de bombarder Apia en cas de résistance, fit débarquer un détachement de marins sous la protection duquel M. William Chambers reprit son siège de « chef de justice ». Pendant ce temps, le navire de guerre allemand, le *Jalke*, mouillé dans les eaux de Samoa, ne bougeait pas.

En apprenant ces nouvelles, le gouvernement de Washington décida de prendre des mesures énergiques. L'ordre fut envoyé de faire partir pour Samoa le croiseur américain *Philadelphie* qui venait d'arriver à San Diego (Californie). On donnait pour instruction au commandant de se conformer aux ordres du consul américain, pourvu qu'ils fussent conciliables avec le traité de Berlin.

En même temps de longues conférences avaient lieu à Washington entre l'ambassadeur allemand et le secrétaire du département d'État. D'autre part, des lettres étaient échangées sur ce même sujet entre la reine Victoria et l'empereur Guillaume. Le résultat de ces pourparlers fut que le gouvernement des États-Unis invita officiellement la Grande-Bretagne et l'Allemagne à envoyer à Washington des représentants pour tenir une conférence sur la question de Samoa. Cette conférence a lieu actuellement, et les Américains déclarent formellement qu'elle ne pourra avoir pour sanction qu'une confirma-

tion absolue du traité de Berlin maintenant rigoureusement l'égalité respective du protectorat des trois puissances. Les Anglais sont d'accord avec les Américains.

Les Allemands, de leur côté, voudraient certainement un traitement de faveur. C'est ainsi que le *Nouvelliste de Hambourg*, dans un article de fond, écrivait ces jours derniers :

Pour l'Allemagne, la question capitale demeure celle de savoir qui a le premier introduit à Samoa l'exploitation des plantations et quelle est la nationalité qui possède là-bas la plus grande propriété foncière et les intérêts commerciaux les plus considérables.

Il n'est que juste, ajoutait le *Nouvelliste*, de constater que ce sont nos nationaux, et c'est ce que nous ne cesserons de répéter aux deux nations rivales, qu'un sentiment de pure jalousie pousse à nous contester nos droits.

Il paraît toutefois certain que l'Allemagne devra s'incliner devant la volonté fermement exprimée de l'Angleterre et des États-Unis. Déjà d'ailleurs elle a dû céder à Samoa même.

Le consul général allemand a notifié à M. William Chambers que son gouvernement ne soutenait pas sa protestation contre la décision de ce magistrat opposée à l'élection de Mataafa.

La cour suprême a rouvert la procédure pour outrages à la cour contre le président de la municipalité et le chef de la police. Le président allemand de la municipalité, le Dr Raffel, ne s'est pas présenté, le consul allemand ayant déclaré que l'affaire devait venir devant la juridiction consulaire; mais la cour a maintenu sa citation pour la prochaine audience. Le chef de la police a été condamné à cent dollars d'amende.

D'autre part, les soldats de Mataafa ayant empêché les indigènes de commercer avec le vaisseau anglais *Porpoise*, le consul anglais a demandé des excuses pour ce fait. Mataafa, ses lieutenants et le président de la municipalité ont fait les excuses demandées.

Enfin, d'après les dernières nouvelles de Washington, le Dr Raffel a dû quitter Apia le 21 février. H. FRANKLIN.

LE BUDGET DU COMMERCE POUR 1899

La prospérité et la grandeur d'une nation dépendent de l'importance numérique et de la puissance économique de sa population, tout autant que de sa culture intellectuelle et de ses traditions; c'est une vérité que notre éminent collaborateur M. Deluns-Montaud établissait en traçant, en 1896, le programme même de cette revue, que le résultat de la guerre hispano-américaine a durement confirmée en 1898. Il est donc non seulement utile, mais nécessaire à l'homme politique de suivre le mouvement politique des relations commer-

ciales des grands pays et la lecture du Rapport sur le Budget du Commerce pour 1899 par M. J. Thierry, le distingué successeur à la Chambre de M. Charles Roux, est à ce point de vue particulièrement intéressante. Puisque l'usage, que nous regrettons du reste, d'annexer aux rapports budgétaires des documents connus par ailleurs, fait de ces travaux officiels des publications volumineuses, on nous saura gré d'extraire de celui-ci quelques chiffres et, avec certaines observations, les solutions qu'elles suggèrent.

Voici d'abord, d'après les chiffres que nous trouvons, page 5 et page 10 de ce rapport, le tableau comparé du *commerce spécial* de la France, de l'Allemagne et de l'Angleterre en 1896 et en 1897 [1].

EXPORTATIONS				
	1896	1897	AUGMENTATION EN 1897	DIMINUTION EN 1898
France	3.798 millions	4.000 millions	201 millions	—
Allemagne	5.318 —	5.738 —	420 —	
Angleterre	11.142 —	11.379 —	237 —	
IMPORTATIONS				
	1896	1897		
France	3.400 millions	3.675 millions	274 millions	
Allemagne	5.353 —	4.511 —		842 millions
Angleterre	6.057 —	5.910 —		147 —

Il a paru inutile au rapporteur de dégager une vue d'ensemble de cette situation industrielle, commerciale et maritime; cela lui eût été bien facile cependant, bien que, ne comptant ni parmi les libre-échangistes, ni parmi les protectionnistes, il soit adversaire des théories toutes faites.

Notre idéal politique et économique, dit-il, est la liberté, mais notre sort commercial ne dépend pas moins des résolutions de l'étranger que de nos propres lois, le libre-échange n'est pas susceptible d'une pratique isolée. Aussi, lorsque la protection nous est imposée par l'attitude de nos rivaux, elle n'est justifiée que, si l'égalité et la réciprocité du libre-échange sont toujours l'ambition et le but suprême de notre politique.

Sur la situation générale de nos relations commerciales, voici ce que dit le rapporteur :

[1] On sait que le *commerce spécial* comporte, à l'importation toutes les marchandises exemptes de droits ou tarifées en dehors de celles qui ne font que passer en entrepôt, transit, admission temporaire, transbordement et réexportation, et à l'exportation toutes les marchandises nationales exportées et les marchandises étrangères renvoyées à l'étranger après avoir été admises en franchise ou nationalisées par le paiement des droits d'entrée.

En 1789, notre commerce et notre industrie n'étaient pas inférieurs à ceux de l'Angleterre ; mais notre commerce extérieur a été, jusqu'en 1860, entravé par notre régime douanier et notre guerre de tarifs. De 1860 à 1880, nos affaires avec l'étranger ont doublé et, en 1880, l'ensemble de nos transactions, qui était de 5.400 millions en 1859, s'est élevé à 10.700 millions. Cette même année, le commerce spécial s'était élevé à 8.500 millions; on voit combien ces chiffres sont supérieurs à ceux que nous avons enregistrés pour l'année 1897.

A partir de 1880, les traités de commerce commençaient à expirer. Chaque nation remaniait ses tarifs dans le sens de la protection, et, dès 1888, le chiffre de notre commerce était descendu à 7.200 millions.

Aujourd'hui, nous vivons sous le régime douanier de 1892, c'est-à-dire sous le régime de l'instabilité commerciale. Il n'y a pas un commerce, pas une industrie qui ne soit à la merci d'une proposition parlementaire ou d'un caprice de l'étranger. Dans ces conditions, il ne faut rien moins que la vitalité et le courage du commerce français pour exposer encore son travail et ses capitaux.

Puisque le libre-échange n'est pas susceptible d'une pratique isolée, les traités de commerce sont le seul moyen d'équilibrer les rapports des nations et de rassurer leur prévoyance par la certitude d'une durée. Ils ont été pratiqués à toutes les époques de l'histoire, parce qu'ils sont l'instrument le plus efficace du rapprochement entre des nations qui ne sont pas unies par la communauté absolue des vues économiques.

Et, d'autre part :

Notre marine marchande est dans un tel état de décadence qu'il y a lieu de s'en inquiéter, même pour notre flotte militaire.

Il ne s'agit plus pour elle d'aller, comme les marines anglaise et allemande, concurrencer les marines étrangères jusque dans leurs ports, mais nous venons de voir par le mouvement général de la navigation que dans les ports français mêmes, elle dispute péniblement le fret aux marines étrangères.

L'Angleterre produit 202 millions de tonnes de charbon par an ; elle en exporte 37 millions de tonnes dont 5 millions 700 en France; ses navires sont donc admirablement placés pour solliciter notre fret. Lorsque, pour eux ou pour les navires allemands qui ont accompli leur cueillette, il n'y a plus à prendre dans nos ports que des frets de retour ou des compléments de chargements, nos armateurs sont vaincus par des rabais inabordables pour eux.

Le mal est grave, car il y a connexité dans toutes les branches de l'activité nationale Un pays dont la marine est anémiée est un pays diminué.

Il est reconnu maintenant, et l'important ouvrage de M. Charles Roux sur la marine marchande en a déjà fait la preuve trop certaine, que *plus des trois quarts des marchandises générales en France et expédiées de France* sont chargées sur navires étrangers auxquels nous payons ainsi un formidable tribut. Aussi M. J. Thierry conclut-il très justement sur ce point :

Les incidents les plus récents de notre histoire contemporaine doivent nous engager à soutenir avec un soin jaloux le rang que nous occupons encore parmi les nations maritimes. On ne saurait perdre de vue que tout accroissement de la flotte marchande d'un pays est le prélude et le gage d'une extension de sa marine militaire, que, suivant le langage si juste de l'amiral Besnard, inaugurant le Conseil supérieur de la marine marchande : « la marine militaire et la marine marchande sont dans une mutuelle dépendances. »

Nous partageons absolument la manière de voir de l'auteur de ce rapport ; il est très urgent que notre marine marchande reprenne l'importance qu'elle a perdue : l'initiative privée qui vient de décider la création de grands chantiers de construction à Dunkerque et à Port-de-Bouc mérite d'être hautement louée, et les armateurs sauront en prendre exemple, sans qu'il faille imposer au contribuable de nouvelles charges pour donner aux entreprises de navigation un essor qu'elles ne sauraient soutenir ou bien on faciliterait les transactions pour des acheteurs écrasés d'impôts incapables par conséquent de produire ni de vendre : il y a là une question de mesure à observer, la situation trop obérée de notre budget devant être toujours présente à l'esprit de nos représentants. Henri PENSA.

MISSION CHEZ SAMORY — JUILLET-NOVEMBRE 1897

J'étais administrateur du cercle de l'Indénié, à la côte d'Ivoire lorsque, le 18 juin 1897, je vis arriver au poste d'Assikasso (situé au nord du 7e parall.) le secrétaire général M. Bonhoure, chargé d'une mission auprès de Samory. Il m'apprit que j'étais aussi désigné, ainsi que l'administrateur Nebout; ce dernier nous rejoindrait au poste d'Assikasso.

Notre but était de parvenir auprès de l'Almany, et cela pacifiquement; mais nous devions nous hâter, car les Anglais montaient pour l'attaquer du côté de Bonna; or c'est là-dessus que s'appuyait la mission qui devait profiter de ce que l'Angleterre menaçait Samory pour amener celui-ci à traiter avec la France : il s'agissait d'ériger le pays de l'Almany en pays de protectorat.

La mission était ainsi organisée : une soixantaine d'hommes dont 12 gardes sénégalais et le restant porteurs, femmes et boys. M. Bonhoure était chargé de la direction, M. Nebout du côté topographique et moi-même de la correspondance orale.

Nous essayâmes d'abord d'entrer en relations avec Bakary, lieutenant de Samory, commandant la région de Bondoukou, à six jours de marche au nord d'Assikasso. A une lettre écrite à Bakary, où nous lui demandions de passer par Bondoukou pour nous rendre auprès

de l'Almany, il nous répondit en termes très polis : « Bakary a reçu ta lettre : les gens de la ville de Bondoukou, eux tous et les cheiks te remercient mille et mille fois et t'envoient toutes leurs bénédictions. Depuis longtemps tes paroles nous sont parvenues, ainsi qu'à Samory, et elles sont gravées dans nos cœurs. Je ne peux pas certes, accepter la proposition contenue dans ta lettre, car je ne suis que l'esclave de l'Almany, notre maître à tous; attends, et, dès que j'aurai sa réponse, je te préviendrai, car je lui ai envoyé ta lettre. Je te salue. » (Traduction de la lettre de Bakary reçue à Assikasso en juin 1897.)

Sur ces entrefaites arriva M. Nebout : nous étions au complet, et allions nous décider à passer par Bondoukou, malgré le refus de Bakary, lorsque l'on vit arriver au poste deux dioulas du Diammala, qui nous étaient envoyés par Allih Saranoko. Ce dernier était un envoyé de Samory, au gouverneur de la côte d'Ivoire ; il venait saluer le chef de la colonie de la part de l'Almany, se trouvant lui-même à Attakrou (sur le fleuve Comoé), et ayant entendu dire que le gouverneur se trouvait à Assikasso (ce qui était faux, il prenait M. Bonhoure pour le gouverneur, qui était en ce moment M. Mouttet), il avait envoyé ses gens auprès de nous, pour s'assurer du fait. M. Bonhoure le fit mander immédiatement, et le 11 juillet, Allih arrivait au poste. Le secrétaire lui fit comprendre qu'il était inutile de descendre à Grand-Bassam, que nous nous rendions justement auprès de Samory pour le saluer, et qu'il n'avait qu'à nous servir de guide pour parvenir auprès de l'Almany.

Après avoir hésité quelque peu, Allih finit par accepter. Nous écrivîmes alors une lettre à l'Almany pour lui annoncer notre visite : les gardes Moussa-Coli et Farmako-Courbaii, accompagnés d'un homme d'Allih, partirent de suite pour porter cette lettre.

Le 13 juillet, nous quittons le port d'Assikasso. La route suivie, tout d'abord, fut celle de l'ouest : traversant l'Indénié, en passant par les villages de Facassé, Attomasué, Amélékia, Eléso et Attakrou, ce qui nous fit une marche de 130 kilomètres, dans des sentiers détrempés par les pluies.

A partir d'Attakrou, jusqu'à Daddiékrou, dans le Diammala, nous faisons du nord plein : jamais Européen n'était passé par là; le sentier, à peine tracé, s'enfonçait sous une forêt des plus denses; à chaque instant, il fallait escalader de gigantesques arbres tombés en travers du chemin, faire attention de ne pas se prendre les pieds dans les racines multiples,et parfois aussi de ne pas s'empêtrer dans le vase, où force alors était de passer à dos d'homme.

En quittant Daddiékrou, nous appuyons beaucoup à l'ouest dans la direction de Satama-Soukoura, premier village occupé par les sofas de Samory.

Le 26 juillet, nous vîmes revenir les gardes Moussa-Coli et Fammako, qui étaient partis avant nous d'Assikasso : Mohmadi,chef sofa de Satama, prétendait avoir fait parvenir notre lettre à l'Almany; mais il ne voulait pas nous laisser entrer à Satama, et, de plus, nous donnait l'ordre de faire demi-tour.

Ce ne fut qu'après de longs palabres qu'on obtint l'entrée du village.

Du 28 juillet au 8 septembre, il ne se passa rien d'intéressant; nous menions une vie absolument régulière et très monotone,obligés que nous étions de rester dans le village, pour ne pas contrarier Mahmadi, qui croyait tout perdu, lorsque l'un des nôtres s'écartait ou qu'un courrier nous arrivait du bas.C'étaient des gardes qui nous apportaient nos courriers,et Mahmadi prétendait que chaque homme arrivant grossissait notre troupe petit à petit et que nous attendions seulement d'être en nombre suffisant pour l'attaquer. On le laissait dire, tout en essayant de le calmer, et l'on en profitait aussi pour lui demander de nous laisser monter auprès de Sarantié, première femme de Samory se trouvant à Daba-Kala ; nous attendrions auprès d'elle la venue de l'Almany. Jamais il n'écouta nos paroles, et force nous fut de rester inactifs à Satama.

Le 8 septembre, Mahmadi vint nous annoncer que les Anglais étaient entrés à Bonna et que Sarantié-Mory avait fait assassiner trois Européens et une cinquantaine de tirailleurs pendant leur sommeil; il avait pris soixante-dix fusils et soixante caisses de cartouches; les têtes des Européens avaient été apportées dans du sel à Dabakala. Mahmadi, le traître, nous avait menti : nous apprîmes plus tard, à Dabbakala, qu'il s'agissait non pas des Anglais, mais malheureusement des Français. C'étaient Braulot, Bunas, un sergent et les siens qui furent lâchement égorgés d'après les ordres de Sarantié-Mory.

Le 17 septembre nous recevons un courrier qui rappelle malheureusement M. Bonhoure à Grand-Bassam pour y faire l'intérim du Gouvernement. M. Mouttet se rendait au Sénégal pour y recevoir le ministre Lebon à son passage. Le lendemain M. Bonhoure nous quittait donc; nous avions le cœur bien gros en nous séparant; il descendit donc en toute hâte par le Baoûlé, n'emmenant avec lui que trois gardes sénégalais; il nous en restait neuf pour continuer notre voyage.

Mahmadi avait fait beaucoup de difficultés pour laisser partir le secrétaire général, et, lorsque ce dernier fut en route, il envoya à sa poursuite une vingtaine de sofas pour le massacrer. Fort heureusement nous apprîmes immédiatement la chose,et on prévint Mahmadi que, s'il arrivait malheur à M.Bonhoure, nous n'hésiterions pas à lui couper la tête. Le chef se le tint pour dit; mais, s'il n'attaqua pas le

secrétaire, il fit tout son possible pour nous dresser des embûches à nous-mêmes.

Le 22 septembre, deux sofas, d'un très mauvais aspect, vinrent nous avertir que l'Almany était à Dabakala, et qu'il nous y attendait. Mahmadi vint le lendemain matin nous dire de partir de suite : des bruits étranges courant dans le pays, nous répondîmes négativement à l'invitation du chef. Plusieurs indigènes, en effet, étaient venus nous prévenir dans la nuit que Samory n'était pas à Dabakala et que Mahmadi voulait nous faire sortir du village, où la population nous était favorable, pour nous massacrer sur la route. De nombreux sofas nous attendaient au marigot de Safibokho, postés là d'après les ordres de Mahmadi. Ce marigot, où les sofas de Samory se battirent avec la colonne Monteil, est formé par la rivière Bé, limite du Djimini et du Diammala. La population de Satama nous avait promis son appui, mais ne nous avait pas caché que, l'ayant compromise par notre présence à Satama, nous ne pouvions plus faire demi-tour, que nous devions rester à Satama et qu'au cas de fuite, elle n'hésiterait pas à nous attaquer.

Mahmadi, voyant que nous n'avions pas confiance dans ses paroles, nous prédit que la guerre de l'Almany viendrait nous chercher jusqu'à Satama. On lui répondit que nous ne partirions qu'après avoir reçu une lettre de Samory, signée de lui et portant son cachet. Sur ces entrefaites la situation devint très critique et Mahmadi se montra très insolent.

Le 25 septembre, voulant encore essayer de nous tromper, il nous envoya une lettre provenant soi-disant de l'Almany, mais cette lettre était écrite dans un très mauvais arabe et ne portait pas de cachet. Nous refusons encore une fois de partir.

Alors eut lieu le même jour, à quatre heures de l'après-midi, le grand palabre entre sofas et dioulas. Hassana, chef dioula de Satama, y insulta grossièrement Mahmadi et lui annonça qu'il avait assez de l'Almany et de ses gens, que lui Hassana n'irait pas à Dabakala pour se faire égorger comme un poulet. Samory pouvait venir à Satama : il verrait si Hassana savait mourir en brave ; quant à lui, Mahmadi, il était son prisonnier et il lui interdisait de sortir du village. Les sofas s'humilièrent devant lui, craignant pour leurs têtes ; ils agitaient l'extrémité de leurs pagnes en signe de soumission. Mahmadi lui-même demanda pardon, avouant qu'il s'était mal conduit.

Nous avions un garde nommé Ali-Baba qui, une fois déjà, avait été envoyé chez Samory, avec le caporal Yorro, par le gouverneur de la côte d'Ivoire. Cet homme s'offrit pour aller voir par lui-même si oui ou non Samory était à Dabakala, car Mahmadi, tout en s'excusant de sa conduite, soutenait toujours que l'Almany était dans sa capitale : Ali-Baba pouvait certainement nous renseigner,

puisqu'il avait déjà vu Samory, qui l'avait bien traité. Mahmadi nous donna alors un sofa comme garantie, et Ali-Baba partit escorté de quelques boys d'Alih-Saranoko, le 26 septembre.

Le 29, à 11 heures du matin, notre garde était de retour à Satama avec deux chevaux et une lettre de l'Almany, qui, cette fois du moins, portait son cachet. Du reste, Ali-Baba avait vu Samory; il était à Dabakala et s'étonnait que nous n'y montions pas.

Le plan de Mahmadi était ainsi déjoué, obligé qu'il était maintenant de nous conduire auprès de son maître; il nous avoua ses mauvaises intentions et nous demanda de ne pas parler à l'Almany de ce qui s'était passé, car le terrible Fama ne manquerait pas de lui faire couper la tête. Il aurait voulu ni plus ni moins faire de nous ce que Sarantié-Mory avait fait du malheureux Braulot, et obtenir ainsi les bonnes grâces de l'Almany, en lui disant que nous étions des ennemis et non des amis. On lui pardonna, et le 30 septembre nous quittions enfin Satama pour nous diriger sur Dabakala.

Alih nous escortait ainsi que Mahmadi et quelques sofas; nous ne trouvâmes avant l'étape qu'un village bambara du nom de Kokomba, où les habitants nous accueillirent avec joie.

Sur les 3 heures de l'après-midi nous étions à Kouroukono, où l'on s'installa pour la nuit. Dans la soirée, le vieux chef du village vint se plaindre à nous des lourdes charges que lui imposait l'Almany.

Le 1er octobre, nous quittons de bonne heure Kouroukono; après avoir traversé les ruines de Safibokho, brûlé anciennement par la colonne Monteil, nous arrivons à la rivière Bé. A partir de là on ne voit plus âme qui vive, à part les sofas; ceux-ci ont tout tué, tout dévasté; de temps en temps l'on aperçoit quelques pans de mur encore debout. Il nous faut passer la rivière Bé, transformée en un torrent impétueux, et l'immense marigot qu'elle forme sur sa rive gauche : l'on trouve à un certain endroit un arbre tombé en travers de la rivière; les porteurs purent y passer sans trop mouiller les caisses; quant à nous et aux gardes l'on passa à la nage. Une fois sur la rive opposée, je crus pour ma part que la baignade était terminée, il n'en était rien; il nous fallut encore marcher dans l'eau ou nager pendant une heure. Pour comble de malheur, j'avais perdu mon casque dans la rivière et je dus supporter les rayons du soleil jusqu'à la terre ferme. Les pieds coupés par les racines et les épines, grelottant de froid, malgré le soleil ardent, je saisis par la crinière un cheval débridé qui passa à ma portée, et ainsi tout nu, je m'en fus à l'aventure, sur le dos de cet animal, qui finit par me sortir de cet épouvantable marigot. C'était en cet endroit que Mahmadi aurait voulu nous faire assassiner; il aurait eu beau jeu en effet.

Nous arrivâmes exténués à Farakoro, à 1 heure de l'après-midi : Farakoro était un grand village sofa que commandait Fourba-Moussa,

jeune chef intelligent et très aimé de l'Almany. C'était un ancien esclave que ce dernier avait élevé à la dignité de colonel, commandant sa garde personnelle; il était en plus particulièrement chargé de veiller sur la personne du grand chef. Tous ses hommes, immenses gaillards, bien plantés, étaient armés pour la plupart du kropatcheck à 10 coups, que fabriquait Samory; ceux qui n'avaient pas cette arme avaient des fusils Gras. Fourba-Moussa nous reçut pompeusement sur la grande place de son village, assis sous un kiosque, au milieu de tous ses hommes; ceux-ci, les yeux peints en gris, sont hideux à voir; derrière Fourba sont deux beaux chevaux à l'attache. Le chef, après nous avoir assurés des bonnes intentions de l'Almany, nous donne un bœuf de sa part, ainsi que quarante calebasses de maïs et de riz tout préparé.

Le lendemain 2 octobre, on entra enfin à Dabakala. Partis de bon matin de Farakoro, l'on marcha jusqu'à 10 heures dans un pays complètement dévasté; puis la route devint belle; elle était visiblement entretenue; la brousse avait été coupée pour faire place à de belles plantations, où l'on voyait le maïs, la patate, le manioc, le mil et le riz; dans chacune d'elles les hommes ne cessaient de crier pour faire peur aux oiseaux. Devant nous une chaîne de hauteurs presque circulaire, une vallée par derrière, au centre de laquelle sur une colline, un énorme village s'étendait : c'était Dabakala.

Arrivés à une heure de la ville, nous fûmes arrêtés en route par la venue d'un chef important nommé Fodé : il venait nous saluer de la part de l'Almany. Ce chef montait un splendide cheval arabe, de couleur baie et richement harnaché. Lui-même était vêtu d'un boubou bleu, marbré de blanc, d'une large culotte blanche serrée au mollet; ses pieds étaient chaussés de bottes arabes et sa tête coiffée d'une chéchia; au poignet droit, il avait un chasse-mouches en queue de mouton et, suspendue au côté gauche, une baïonnette anglaise.

Fodé remplissait auprès de l'Almany les fonctions d'intendant, il n'allait pas à la guerre et surveillait tout particulièrement les nombreuses femmes du chef. Il pouvait avoir 45 ans environ. Après nous avoir assurés que nous serions les bienvenus auprès de Samory, il repartit en avant, prévenir son chef de notre venue.

Il revint à notre rencontre, pour nous conduire auprès de l'Almany qui nous attend, paraît-il, avec tout son monde.

Malheureusement, une tornade effrayante s'abat tout à coup, et c'est de toute l'allure de nos chevaux que nous traversons la grande place de Dabakala, où du reste il n'y a pas une âme. Fodé nous donne des cases pour nous loger, nous fait apporter de grands baquets pleins de bonne viande et de riz, puis nous prévient que Samory nous fera appeler dès que le soleil se montrera.

En effet, à deux heures de l'après-midi, Fodé revient nous cher-

cher pour nous conduire auprès de Samory. Nous allons, nos hommes et nous, en tenue blanche et sans armes ; à peine sortis de nos cases, nous nous trouvons sur la grande place de Dabbakala, qu'entoure un cordon de sofas. On entend alors commander en français : « Portez armes ! Présentez armes ! » Les sofas nous présentent les armes. La place est grande, aussi mettons-nous quelques instants avant d'arriver auprès de l'Almany, qui se trouve à l'autre extrémité. Il est là couché sur un lit de fer, somptueusement recouvert de tapis et de couvertures magnifiques.

Un boubou blanc par-dessus une chemisette en soie jaune, un pantalon sofa bleu, des sandales en cuir rouge et de forme sénégalaise, une immense chéchia recouverte d'un voile noir, de façon à lui cacher la figure presque entièrement; dans la main droite, un chasse-mouches en queue d'éléphant monté sur argent et, à côté de lui, sur le lit, une épée de médecin-major à la garde de laquelle était fixée une écharpe dorée : tel était le costume qu'avait revêtu l'Almany pour nous recevoir.

Samory est de haute taille, 1 m. 82 au moins, et de solide structure (on raconte qu'étant encore bien jeune, il soulevait un homme de chaque bras). Lorsque nous le vîmes, il devait avoir soixante-cinq ans tout au plus, car sa barbe qu'il portait en pointe permettait de constater que les poils blancs étaient encore bien rares. Il a la face large, les lèvres minces, le nez un peu épaté et les dents très belles; ses pieds et ses mains sont ladrés, ses traits bien conservés. L'expression de sa figure est bonne : jamais, à le voir, l'on croirait que l'on est en face d'un être aussi redoutable ; il ressemble plutôt à un bon vieux rentier qu'à un guerrier.

Tout autour de lui se trouvent ses favoris, griots et conseillers, tous richement habillés de velours et de soie ; parmi eux Madifingiat et Klarfat, revêtus d'une grande robe en velours rouge et chaussés de bottes en caoutchouc, se tiennent debout de chaque côté de l'Almany ; derrière celui-ci un cordon de sofas en tenue rouge et armés de kropatcheck, sont là l'arme au pied.

L'almany, à notre arrivée, est étendu sur son lit, appuyé sur le coude gauche ; il mâche de la kola et s'amuse avec un petit enfant que lui présente une très jolie femme. Il se lève, nous serre la main en souriant, et nous dit : « Bonjour, Français » ; nous lui répondons : « Bonjour, Almany ». Il nous fait placer à sa droite et nous demande pourquoi nos hommes n'ont pas leurs armes : « Les Français, dit-il, aiment bien voir leurs soldats armés » ; les gardes vont chercher leurs fusils, et l'incident est clos. L'Almany nous dit alors : « Mes fils vont vous montrer le vrai tam-tam. »

LE FILLIATRE,
Administrateur colonial.

(*à suivre.*)

CHRONIQUES

REVUE DE L'OPINION EN FRANCE

Allemagne et France. — Terminons l'étude commencée dans notre dernier numéro et rapprochons de l'intéressante enquête de M. H. Girard l'opinion exprimée en France par l'*Eclair*, le *Figaro* et tout récemment par le prince Radziwill au dire de la *Liberté*, en Allemagne par la *Gazette de Cologne*.

Dans l'*Eclair* du 11 février, M. Alphonse Humbert commence par constater qu'il est impossible de songer à une alliance générale embrassant l'ensemble des intérêts des deux peuples. Il continue ainsi :

Pour que la France fît taire ses rancunes, il faudrait, dit-il, que tout au moins une relative satisfaction fût donnée aux espoirs sacrés qui persistent en elle ; il faudrait que l'Allemagne consentît à quelque remaniement du traité de Francfort, soit que l'Alsace-Lorraine fût érigée en État neutre interposé entre les deux frontières, soit qu'une fraction des provinces conquises nous fût restituée, en échange d'une partie de notre empire colonial.

Des propositions orientées dans ce sens avaient surgi de Russie et de France, à l'époque où parut le rescrit du tsar. Il faut bien reconnaître, hélas! qu'elles n'ont point rencontré à Berlin l'accueil que nous eussions souhaité. L'empereur Guillaume y a fait, dans des allocutions retentissantes, des allusions de nature à nous retirer à cet égard toute illusion. Et son peuple n'a point témoigné qu'il fût, sur cette question épineuse, en désaccord avec lui. L'Allemagne ne veut pas renoncer à ses récentes conquêtes. Elle est encore trop grisée de gloire pour acheter à ce prix la réconciliation avec nous, bien qu'elle la souhaite au fond du cœur. Tous ses journaux l'ont dit, non moins précis dans cette affirmation que dans le refus de rien changer au *statu quo* territorial.

Donc, sur le terrain où s'était engagé le premier débat, rien à faire.

Mais, ajoute M. A. Humbert, la double campagne de presse menée simultanément de l'un et de l'autre côté des Vosges n'a pourtant pas été inutile, et voici qu'à force de polémiquer sur un sujet aussi vaste, l'axe de la discussion s'est peu à peu déplacé et qu'on parle maintenant *non plus d'alliance générale* ayant pour effet de solidariser en toute circonstance la politique internationale des deux peuples, *mais seulement d'accords spéciaux*, limités à des questions restreintes et visant des objets déterminés, comme, par exemple, la protection, organisée suivant une méthode arrêtée d'avance entre les deux chancelleries, de certains intérêts coloniaux menacés par un adversaire commun.

On voit combien, dès lors, sont profondément modifiés les termes du problème à résoudre. Il ne s'agit plus de sonder les vastes horizons derrière lesquels s'élabore l'avenir mystérieux des races, il ne s'agit plus de travailler à l'extinction de la guerre, et d'assurer pour longtemps, fût-ce au

prix d'un sacrifice douloureux, le repos du monde et le nôtre propre ; il ne s'agit plus même de peser les avantages d'un marché où nous avons quelque chose à perdre du côté de l'orgueil national et quelque chose à gagner du côté de la puissance matérielle; il s'agit d'une question beaucoup plus simple : il s'agit de savoir si, sans rien engager de ce que nous entendons réserver, nous voulons, par une série d'arrangements passés avec le cabinet de Berlin et laissant intactes toutes les questions litigieuses auxquelles ils ne se seraient pas formellement étendus, mettre, une bonne fois, à l'abri des convoitises de l'Angleterre, l'admirable domaine que nous ont taillé, parmi les plus riches territoires de l'Asie et de l'Afrique, la prévoyance de nos gouvernants et la valeur de nos soldats.

Tel est le point unique qui, présentement, s'impose aux méditations du peuple francais et sollicite sa prudence.

Franchement, je ne vois pas bien quelle prétendue raison de dignité nous empêcherait de faire, en la circonstance, ce qu'un évident intérêt de conservation nationale nous commande.

Au surplus, ne sommes-nous pas déjà entrés dans cette voie? Lorsqu'en 1894, le cabinet de Londres fit avec l'État libre du Congo une convention qui livrait à l'Angleterre le passage tant convoité entre la côte nord du lac Tanganyka et la partie méridionale du lac Albert-Édouard : ce fut à l'action simultanée des diplomaties française et allemande que nous dûmes l'échec d'une combinaison que nous jugions préjudiciable à nos intérêts et à nos droits. Y eut-il accord préalable ou parallélisme accidentel? Je ne saurais à cet égard rien affirmer ; mais qui soutiendra que, par une entente des deux chancelleries, l'aspect moral du fait eût été modifié? Sommes-nous obligés de livrer au hasard des solutions que la plus élémentaire précaution peut incliner à notre avantage?

Au bout du compte, le ressentiment que nous gardons d'avoir été vaincus, il y a trente ans, ne nous fait pas une loi d'être, en toute circonstance, du côté où l'Allemagne n'est pas. Ou alors, si nous entendons régler notre attitude diplomatique toujours sur nos rancunes, jamais sur nos intérêts, résignons-nous à voir se résoudre contre nous toutes les questions internationales où nous serons mêlés. Une étrange et bénévole aggravation du traité de Francfort que nous nous imposerions là, à nous et à nos descendants. Nous ne le voulons pas? Eh bien, si, vraiment, nous ne le voulons pas, n'hésitons plus à systématiser l'emploi d'une méthode dont un premier résultat nous a révélé l'excellence. Qui veut la fin veut les moyens.

Rapprochons enfin des suggestions de M. Humbert celles de Whist dans le *Figaro* du 5 février :

Notre empire colonial est une réalité tangible, et en remontant à ses origines, il se trouve précisément que sa construction a été plutôt favorisée qu'entravée par le cabinet de Berlin.

Personne, j'imagine, ne conteste qu'au cours de nos difficultés avec la Chine, de 1883 à 1885, nous avons ouvert et entretenu avec l'Allemagne des négociations qui ont facilité notre expansion coloniale en Asie, et la rumeur générale veut que, dès cette époque, s'il n'avait pas été retenu par

l'opinion, ou si seulement les vicissitudes parlementaires lui eussent été plus clémentes, M. Jules Ferry serait parvenu à conclure avec l'Allemagne, au moins sur la base coloniale, une véritable alliance.

Je ne parle pas d'alliance générale, et ma conception d'une simple entente coloniale avec l'Allemagne n'atteint pas les proportions du plan de M. Ferry. Mais je proclame hautement que nous n'avons pas d'intérêt à être isolés dans notre action hors d'Europe, et que si nous rencontrions quelque part une puissance disposée à nous tendre la main en Extrême-Orient et même à l'entrée de la mer Rouge, nous aurions tort de ne pas faire, pour employer l'expression de M. Chamberlain, la moitié du chemin.

Il ne s'agit à aucun degré d'organiser contre l'Angleterre une coalition maritime à laquelle nul ne songe, mais d'opposer sur mer, en Extrême-Orient surtout, un contrepoids modérateur et pacifique à l'impérialisme tapageur que nous avons vu à l'œuvre, et dont le gouvernement anglais souffre peut-être plus qu'il ne s'en inspire.

La *Gazette de Cologne* constate que la presse allemande accueille en général avec une certaine froideur les avances inattendues que la France fait à l'Allemagne; mais elle reconnaît que la question relative à l'attitude que les Allemands doivent prendre désormais vis-à-vis des Français est assez importante pour mériter d'être l'objet d'un examen basé surtout sur le caractère de la nation française. Après avoir exposé que la rhétorique joue un rôle prédominant en France, mais que, malgré cela, la raison commence à reprendre ses droits, le journal allemand fait remarquer que les Français en sont maintenant arrivés à regretter qu'une entente avec l'Allemagne soit impossible, et que les sentiments exprimés par eux dans ce sens sont sincères.

D'après la *Gazette de Cologne*, la méfiance avec laquelle la presse et le gouvernement allemands accueillent les nombreux symptômes de cette nouvelle tendance du peuple français n'est pas méritée; mais les tentatives faites depuis plusieurs années en vue d'un rapprochement ont seulement pour but de fournir aux Français la possibilité d'excuser vis-à-vis d'eux-mêmes leur changement d'opinion.

Y a-t-il, dit le journal allemand, rien de plus insensé que de proposer la restitution ou même la neutralisation de l'Alsace-Lorraine? Aucun des auteurs de ces propositions ne croit probablement d'une façon sérieuse à un pareil résultat; mais, au point de vue français, ces propositions ne sont pas sans avoir un côté pratique.

Elles modifient la manière de voir de la nation; il ne s'agit plus d'une revanche; il ne s'agit plus que d'une compensation. Au bout de quelque temps, on fera un pas de plus, et l'on arrivera finalement au point où l'on devait et voulait s'arrêter.

C'est dans ce sens qu'il faut interpréter l'idée en question et, envisagée ainsi, elle doit être accueillie avec joie en Allemagne, comme elle l'a été en France.

Le journal allemand expose, entre autres, que le mouvement qui se produit actuellement en France amènera, s'il est apprécié en Allemagne comme il doit l'être, une détente des relations pratiques qui existent entre les deux pays, et que ce résultat sera très avantageux pour l'Allemagne et pour la France.

En parlant ainsi, la *Gazette de Cologne* ne songe pas à une diminution des dépenses de l'armée, qui a aujourd'hui une trop grande importance au point de vue de la politique et de la pédagogie sociales pour pouvoir être diminuée ; elle ne songe pas non plus aux conséquences économiques du rapprochement des deux nations trop compliquées pour qu'elle puisse les examiner convenablement dans les limites de ces articles; elle veut faire remarquer que le rapprochement des deux nations écarterait un grand danger, qui consiste dans le fait que l'Allemagne et la France sont devenues étrangères l'une à l'autre, en d'autres termes, ne se connaissent plus l'une l'autre.

D'après le journal rhénan, on ne s'aperçoit pas assez en Allemagne des progrès immenses et étonnants que la France républicaine a faits malgré toutes les secousses qu'elle a éprouvées, pendant que le niveau de l'instruction moyenne des hautes classes de l'Allemagne a sensiblement baissé et que les Allemands se sont habitués à un sentiment de sécurité et à une fanfaronnade qui contrastent d'une façon très grave avec la situation périlleuse de l'empire allemand.

On doit au contraire reconnaître, ajoute la *Gazette de Cologne*, que les défaites de 1870-1871 ont été loin de briser le courage et l'énergie des Français et que tout le monde a fait chez eux ce qu'il pouvait pour rendre au pays la situation qu'il avait perdue. Après avoir exposé tous les avantages que des relations mutuelles, plus fréquentes et plus étroites, pourraient procurer aux Allemands et aux Français, qu'il félicite du zèle et du succès avec lesquels ils ont étudié la langue et la littérature allemandes, depuis la guerre de 1870, le journal allemand termine ses réflexions en déclarant qu'une paix loyale avec la France, améliorerait les relations de l'Allemagne avec la Russie, rendrait plus commode la situation de l'Autriche et de l'Italie vis-à-vis de l'empire allemand, renforcerait la position de l'Allemagne vis-à-vis des grandes puissances navales, et contribuerait à la réalisation de l'idée du comte Goluchowski, d'après laquelle l'alliance des nations continentales de l'Europe doit être le but suprême de la diplomatie de ces puissances.

Les tendances que nous observons dans la *Gazette de Cologne* viennent de s'affirmer avec une autorité bien autrement considérable dans les paroles du prince Radziwill qui représentait l'empereur d'Allemagne aux funérailles de M. Félix Faure.

Répondant à un rédacteur de la *Liberté*, le prince a déclaré que l'Empereur d'Allemagne nourrissait à l'égard de la France les sentiments les plus amicaux, et personne ne suit avec un soin plus

attentif que lui les manifestations qui peuvent tendre à resserrer les relations de son empire avec notre pays. Un accord loyal, a-t-il déclaré, est aussi désirable pour la France que pour l'Allemagne, et il est possible. La récente convention anglo-allemande se borne à régler certaines questions d'une portée restreinte sur des points où l'Angleterre et l'Allemagne sont directement en contact; il a ajouté :

De ce côté-là, rien ne s'oppose au rapprochement entre ma patrie et la vôtre, rapprochement que désirent les esprits dépourvus de passion. Quant à l'Angleterre, il ne me paraît pas que l'Allemagne étant devenue une de ses plus grandes rivales au point de vue commercial, un accord complet puisse s'établir jamais entre deux pays dont les intérêts sont si différents.

Mais il y a un autre pays contre lequel les puissances continentales devraient bien s'entendre pour organiser leur défense économique. Ce sont les États-Unis, dont les prétentions et les richesses deviennent pour nous tous un danger.

Si nous n'étions pas habitués à lire et à enregistrer l'expression de pareils sentiments depuis des années, il y aurait lieu de s'y arrêter; le temps presse : quelques actes vraiment amicaux de la part de l'Allemagne seraient de nature à ajouter singulièrement à la portée de ces paroles.

On le voit : l'idée d'une entente coloniale entre la France et l'Allemagne, pour faire contrepoids à la politique envahissante ou exclusive de la Grande-Bretagne, fait en France comme en Allemagne son chemin dans l'opinion. Il est indiscutable qu'à vouloir continuer à tirer parti de son succès de Fachoda et à nous imposer systématiquement échec sur échec, à Shanghaï, à Bangkok, à Mascate, la Grande-Bretagne méconnaît le côté le plus sensible du caractère français en froissant — inutilement pour ses intérêts — notre amour-propre : elle ne devra donc pas s'étonner d'une orientation qui a ses défenseurs autorisés et qu'elle aura elle-même préparée avec soin.

REVUE DE LA PRESSE ÉTRANGÈRE

SUR LA POLITIQUE EXTÉRIEURE

REVUE DES REVUES. — Dans la *Colonial Zeitung*, M. le conseiller von Russerow publie une étude sur les îles de Samoa où aujourd hui trois grandes puissances, l'Angleterre, l'Allemagne et les États-Unis, ont des intérêts importants à défendre.

Dans les journaux, dit l'auteur, il était question d'un partage de ces îles entre les trois puissances protectrices. Mais ce serait une erreur de croire qu'une solution pareille serait accueillie avec une satisfaction unanime par

les Allemands établis à Samoa. Ils ne seraient pas satisfaits même si l'île d'Upolu était cédée à l'Allemagne. Les intéressés de Hambourg sont, également, d'avis qu'un partage des îles donnerait aussi lieu à toutes sortes de complications. Les indigènes, répandus sur les diverses îles sont liés entre eux par des liens de parenté des plus étroits, et ils ne supporteraient que très difficilement le régime de trois administrations différentes.

Le contrôle, indispensable pour empêcher le trafic d'armes et de munitions, pourrait engendrer facilement des conflits entre les fonctionnaires des trois protectorats voisins. Des objections de cette nature ne sauraient guère être considérées comme dénuées d'importance. Peut-être en les examinant, les trois puissances protectrices se décideront-elles à abandonner l'idée d'un partage non seulement par bienveillance pour les indigènes, mais aussi par crainte de nouveaux conflits.

Si toutefois on est obligé de maintenir comme système celui du condominium des trois puissances, on n'en devrait que plus rigoureusement exiger que les puissances protectrices remplissent strictement les engagements pris en 1889. Mais, avant tout, on devrait tâcher de s'entendre sur les mesures à prendre pour que les indigènes soient désarmés le plus promptement possible, pour qu'ils soient dans l'impossibilité de se procurer de nouvelles armes. Ce serait la condition première pour rétablir la paix entre eux et pour assurer les plantations et les propriétés des étrangers contre les agressions des indigènes. C'est à ce point de vue que s'est placée la Société coloniale allemande dans sa réunion à Dusseldorf, le 30 novembre 1895.

La nouvelle politique inaugurée par les États-Unis de l'Amérique du Nord, depuis la guerre hispano-américaine, a remis à l'ordre du jour la question de la réforme du service consulaire de la grande République. Le système actuel est bien loin de suffire aux exigences d'une digne représentation diplomatique. Pour s'en convaincre on n'a qu'à lire les curieux renseignements que nous donne le dernier fascicule du *Century Magazine* sur le mode du recrutement du personnel consulaire.

Ordinairement, dit la revue américaine, les candidats au service consulaire, sont désignés par des comités politiques électoraux ou par de membres du Congrès. Ils sont choisis de préférence parmi ceux qui on rendu des services à leur groupe politique. La nomination par le Président ainsi que la confirmation de cette nomination par le Sénat, n'est qu'une pure formalité, une sorte d'exequatur accordé au comité électoral. Pure formalité, aussi, l'examen prescrit aux candidats au service diplomatique. Une fois nommé, le candidat, le nouveau diplomate devrait, suivant la règle prescrite, passer quelque temps à Washington pour se préparer à sa nouvelle fonction. En réalité, il n'y reste que quelques jours, le temps de se faire délivrer ses lettres de créance et d'autres papiers nécessaires. Toutefois, il touche le salaire d'un mois qu'il est censé avoir passé au Secrétariat d'État à Washington. Cela peut se justifier encore par le fait que le gouvernement américain ne paie pas les frais de déplacement d'un consul qui va rejoindre son poste. Une fois entré dans la carrière diplo-

matique, le nouveau fonctionnaire n'y trouve aucun moyen d'avancement, ni espoir d'une récompense pour des services rendus. Le fait de monter en grade n'apporte aucun avantage; de plus, les appointements ne sont pas proportionnés à l'importance du poste occupé. Ils sont notoirement insuffisants, et le chiffre en est fixé ou modifié plus souvent par suite de l'intervention d'un membre du Congrès que par la décision du secrétaire de l'État. Il n'y a guère possibilité que le représentant diplomatique des États-Unis puisse rester à son poste plus de quatre ans, et rien ne stimule son zèle et son attention pendant qu'il est en fonction.

Un pareil système est incapable de donner de bons résultats. Il tient à peu près le milieu entre le système de l'Angleterre et celui de la Perse.

Certes, dans le service consulaire américain, il se trouve des fonctionnaires qui ne manquent ni d'habileté, ni de patriotisme ; parfois un homme entre en fonction avec une telle énergie, qu'il finit par bien connaître son affaire, travailler intelligemment et rendre des services réels avant qu'il soit relevé de son poste. D'autres occupent des postes qui ne sont guère sollicités; on leur permet de rester en fonction au delà du terme usuel, de sorte qu'ils acquièrent une certaine expérience. Ainsi il y a des agents utiles ; mais, s'il y en a, c'est en dépit du système et non pas grâce au système. Heureusement, conclut l'auteur, le Président peut, avec son pouvoir constitutionnel, mettre à exécution telle réforme qu'il lui plaira. Son intervention n'engagerait nullement son successeur, mais un bon système établi par lui serait approuvé par l'opinion publique et aurait, par ce fait, chance d'être maintenu définitivement.

REVUE DE LA PRESSE. — Le Parlement anglais vient d'inaugurer sa session de 1899. Le discours du trône a été cette année particulièrement incolore, ce qui est d'ailleurs de bon augure, vu les circonstances actuelles. Ce n'est qu'un simple sommaire de quelques-unes des questions, prises parmi les moins graves, auxquelles a été mêlée cette année la diplomatie britannique. On n'y trouve,par exemple,pas un mot des récents incidents survenus entre l'Angleterre et la France ; pas un mot non plus des affaires de Chine, et la presse anglaise l'a constaté avec regret. En somme le discours du trône ne porte pas trace des sentiments de M. Chamberlain; il n'implique même pas l'apparence d'un sacrifice aux idées exprimées par le turbulent ministre avec un empressement et un éclat qui revêtaient presque le caractère d'un défi. C'est là un fait très significatif.

La discussion de l'adresse n'a pas offert beaucoup plus d'intérêt. Dans le discours de Lord Kimberley et du nouveau leader de l'opposition à la Chambre des communes, Sir H. Campbell Bannermann, ce qu'on a remarqué surtout c'est par quelles faibles nuances se distingue la politique qu'ils préconisent de celle suivie par Lord Salisbury.

Ils ne semblaient pas disposés, dit le *Standard*, à critiquer très sévère-

ment la politique suivie par le gouvernement. Le parti libéral, ou du moins la grande majorité de ce parti, a adopté, en effet, l'idée de l'impérialisme. Toutefois, il est assez singulier de voir les mentors de ce parti, pâles de peur, dès qu'ils se trouvent en face des responsabilités impériales; les difficultés et les périls qu'entraîne nécessairement l'expansion de notre empire, prennent à leurs yeux des proportions exagérées. Nous hésitons à croire que ces hommes politiques, qui se réjouissent de l'expulsion des troupes ottomanes de Crète, soient désireux de voir s'établir l'autorité du sultan au Soudan.

Le seul fait intéressant de cette discussion a été le discours de Lord Salisbury à la Chambre haute.

Le premier ministre a d'abord essayé de mitiger par des distinctions subtiles ce qu'il y a d'exorbitant au premier abord dans la conduite de l'Angleterre le long du Nil; puis, l'éminent orateur a fini par lâcher le grand mot, le seul autorisé qui ait de la clarté, le mot de conquête. Ainsi, c'est entendu, et nous n'en sommes d'ailleurs pas surpris, l'Angleterre est une puissance conquérante, et elle hérite sur les territoires conquis par elle de toute l'autorité qu'y possédaient les ennemis qu'elle a vaincus.

On serait, certes, fort étonné de voir un homme d'État aussi pondéré et circonspect que Lord Salisbury émettre publiquement de tels aphorismes si l'on n'était édifié déjà par la convention anglo-égyptienne signée au Caire le mois dernier et dont les déclarations du « Premier » ne sont, à tout prendre, que la paraphrase et la confirmation.

La *Westminster Gazette* cependant critique vivement Lord Salisbury à propos de la façon si spécieuse dont il distingue pour le Soudan les droits légitimes des droits de conquête.

Les paroles de Lord Salisbury, dit la *Gazette*, permettent de supposer qu'on nous a caché la vérité en ce qui concerne la conquête du Soudan et que, sous prétexte d'agir en qualité de tuteur de l'Égypte, nous avons agi dans l'intention de nous adjuger au Soudan la part du lion. Il n'y avait rien de malhonnête à cela; mais il fallait le dire dès le début. Tout travail mérite salaire. Mais nous nous sommes gratuitement mis dans notre tort et nous offrons le flanc à la critique étrangère pour nous approprier le Soudan après avoir chanté sur tous les toits notre désintéressement. Après cela nous ne pouvons plus réclamer, ni logiquement ni raisonnablement, tout le Bahr-el-Ghazal au nom de l'Égypte et nous sommes dans l'obligation d'accepter les conséquences du droit de conquête, aussi bien lorsqu'elles sont favorables à la France que lorsqu'elles tournent à notre avantage.

C'est là un langage profondément judicieux. Gageons qu'il n'aura pas d'écho, surtout dans une certaine partie de la presse française.

En somme, la session de 1899 s'annonce en Angleterre comme devant être parfaitement calme. Le seul point sur lequel il est pos-

sible que d'assez vives discussions surgissent à un moment donné, c'est la direction à imprimer et les limites à tracer à l'action de l'Angleterre en Chine. Les intérêts anglais, considérables, comme on sait, dans l'Empire du Milieu, y ont pris, depuis quelques années, un immense développement, et on ne s'y trouve plus, suivant certains esprits, suffisamment protégés. C'est ce qui explique à la fois le courant qui se dessine au Parlement et la campagne de presse entreprise, dans le même ordre d'idées, par des organes chauvins tels que le *Globe*, qui déclarent péremptoirement que la vallée du Yang-Tsé doit être placée sous la domination britannique. Une forte poussée d'opinion dans le sens de la revendication de nouveaux avantages et d'une résistance plus ou moins accentuée aux entreprises russes en Chine est manifestement en train de se produire, et il ne serait pas surprenant que les effets s'en fissent sentir dans un avenir assez rapproché.

A signaler aussi des dépêches soigneusement datées de Rome et du Caire publiées par le *Daily Mail* et le *Daily Telegraph* le 27 février, et dont la commune origine de l'agence britannique du Caire saute aux yeux. C'est la nouvelle légende du rapprochement de Ménélick et du khalife vaincu contre l'Angleterre ! Comme si ces deux ennemis par la race, par la religion, qui n'ont pas fait cause commune lorsque Khartoum appartenait au khalife, allaient se mettre d'accord contre l'Angleterre maîtresse du Nil, maîtresse à Zeïlah et dont la victoire de Magdala n'est certainement pas oubliée.

Mais il faut bien qu'une campagne de presse précède une campagne aussi rapide que possible contre l'Abyssinie isolée désormais en face de l'Angleterre, et, pour l'entreprendre, on n'hésite pas à attribuer à l'attaché militaire italien, qui accompagnait le sirdar Kitchener, ces nouvelles plus ridicules encore que tendancieuses.

Nous lisons, dans le *Liberal* de Madrid du 26 janvier, un commentaire sévère des débats qui eurent lieu récemment à la conférence hispano-américaine de Paris et qui ont été publiés en brochure par le *New York Journal*.

Les commissaires espagnols s'étendent en longues, solennelles et graves considérations sur les droits de la civilisation et de l'humanité, pendant que les commissaires américains soutiennent le sens littéral des mots *contrôle*, *gouvernement*, et *disposition* des Philippines, paroles contenues dans le protocole du 12 août et démontrent que ce n'est pas leur faute, mais celle du gouvernement espagnol d'avoir accepté que de tels mots figurassent dans le protocole, lequel doit servir de base au traité de paix.

Pendant que les nôtres invoquent le texte des auteurs de droit international y compris l'écrivain américain Watel lui-même, auteur d'ouvrages sur les traités, eux s'en tenaient à la lettre du protocole, arguant que rien ne pouvait être plus positif et explicite en ce qui concerne la cession de la

souveraineté que de consentir à ce qu'on parle de gouvernement et de disposition, ce qui a toujours renfermé, en anglais comme dans tous les idiomes, la notion de domination et de possession.

Il est excessivement pénible de voir comment les commissaires américains traitent les Espagnols : ils leur adressent des demandes incisives et catégoriques, leur présentent des exigences concrètes et bien déterminées qui n'admettaient pas d'autre solution que de signer en blanc ou de rompre les pourparlers.

Il est encore plus douloureux de voir comment les commissaires espagnols perdent leur temps en essayant de convaincre les Américains bien décidés à ne pas se laisser influencer par aucun raisonnement plus ou moins juridique, émanerait-il d'éminents jurisconsultes en la matière. Les Américains calculent, produisent des chiffres, ramènent tout à des faits qu'ils déclarent mathématiques, pendant que nos commissaires s'amusent à vouloir donner des leçons de droit des gens aux vainqueurs. Même dans la question de la dette de Cuba, les Américains nous font le compte, à un centime près, tandis que les Espagnols essaient de démontrer que le trésor de Cuba et non pas celui de la péninsule doit répondre des émissions. Si ces discussions font ressortir la brutalité et l'abus de la force de la part des Étais-Unis dans une des agressions les plus iniques qu'enregistre l'histoire, elles ne démontrent pas moins clairement la façon inepte et, j'allais dire innocente, dont les commissaires espagnols compromettent la défense des intérêts qui leur sont confiés.

Ces derniers se présentent, dans les lettres de créances, chargés de croix, d'honneurs, de grands cordons, de décorations ; de leur côté, les Américains se contentent de leur modeste et très humble condition de citoyens des États-Unis.

Nous, nous allons à la conférence de Paris comme une ambassade orientale, et nous nous présentons sous les couleurs et avec les termes que pourraient employer, pour transmettre leur souvenir à la postérité, ceux qui auraient conquis un monde et non pas des gens qui viennent d'en être chassés à jamais.

Qu'on lise lentement, et en les comparant, les deux documents qui nomment le président de la commission espagnole et celui de la commission américaine.

Ce sont les deux plus terribles commentaires qu'on puisse faire de la perte totale et définitive de nos colonies.

RENSEIGNEMENTS POLITIQUES

La mission Marchand. — Nous recevons deux courriers de notre correspondant, membre de cette mission, dont l'un remonte au 30 août et est arrivé par la voie de l'Oubanghi ; nous en extrayons les renseignements suivants d'un intérêt rétrospectif.

Au début de 1898, Marchand compléta l'occupation du Bahr-el-Ghazal par la fondation des postes de M'bia et de Meschra-er-Rek, tandis que

l'enseigne Dyé opérait le remontage de la flottille sur les rives du Soueh. En juin, au début de la crue, Marchand partit avec un premier groupe pour Fachoda. En juillet, la hauteur des eaux permit au *Faidherbe* de se mettre en route avec le deuxième groupe de la mission et de nombreux approvisionnements. Après une traversée des marais du Bahr-el-Ghazal excessivement pénible, la flottille arrivait à Fachoda en fin août et ravitaillait en munitions la garnison.

D'après le plan du gouvernement, Nasser doit être occupé par les Abyssins ; le Haut Oubanghi doit nous constituer un point d'appui à la Meschra tandis que la colonne Congo-Nil doit se maintenir à Fachoda. A la flottille du Nil revient le rôle de relier les divers chaînons par ses voyages incessants sur le Nil Blanc, le Bahr-el-Ghazal et le Sobat.

L'enseigne Dyé se rendit aussitôt dans le Sobat, qu'il explora pendant quinze jours, ne trouvant que des traces du passage des Abyssins. Puis il repartit pour la Meschra d'où il ramena, en octobre, des canons à tir rapide, des munitions et des approvisionnements.

En septembre, la situation de la mission était excellente. Fort Saint-Louis était solidement fortifié et la garnison abondamment ravitaillée. Elle venait de remporter un beau succès sur les Madhistes, qui, le 25 août, avaient commencé, sans aucune sommation, à couvrir le fort d'obus; ce brillant combat coûta à nos adversaires environ 600 hommes, près de la moitié de leur effectif.

A ce moment un traité d'alliance fut conclu avec le chef des Chillouks qui nous donnait la souveraineté sur la rive gauche, du lac Nô au Kordofan jusqu'au 12°39′ de latitude, limite nord du très riche pays des Chillouks, couvert de villages et de champs de mil à perte de vue.

En occupant Fachoda, la mission Marchand avait coupé les Madhistes du pays qui est leur meilleur grenier à grain et parc à bœufs, ce qui explique leur agression.

Ainsi, la très riche province de Fachoda appartient maintenant par deux fois à la France, par droit de traité avec le chef des Chillouks, par droit de conquête sur les Madhistes.

Et à la date du 10 décembre dernier, alors que depuis 5 jours Marchand et Baratier étaient revenus avec la triste nouvelle de l'évacuation définitive, la mission Marchand avait complètement et brillamment rempli le but fixé par le gouvernement en occupant d'une façon solide le district de Fachoda, avec l'alliance des indigènes, en dépit des Madhistes et avant l'arrivée des Anglais :

Pourquoi faut-il donc que la partie abyssine du programme soit restée si incomplète et inachevée? Comment se fait-il que, depuis 1896, la France et l'Éthiopie n'aient pas su prendre pied sur le Nil, tandis que Marchand traversait tout le continent? Quelle a été la politique suivie par M. Lagarde, et la mission Renell-Rodd n'aurait-elle pas mieux réussi que les renseignements officieux de M. Lagarde ne l'ont prétendu? Après l'échec de la mission de Bonchamps, le passage rapide de la mission Potter-d'Artamanow a laissé au confluent du Sobat des drapeaux et un traité avec les Chillouks, mais nous n'y avons trouvé aucun poste d'occupation. Ces points ne sont

pas encore éclaircis, il faudra que nous arrivions à connaître la cause de ces fautes qui sont certainement pour une très grande part dans l'insuccès final de l'œuvre que nous avions entreprise. Du côté du Congo nous avons triomphé des plus grandes difficultés ; pourquoi, du côté de l'Abyssinie qu'on disait notre amie, M. Lagarde a-t-il aussi complètement échoué? Voici la dernière nouvelle que des indigènes Chillouks nous apportent : Les Anglais cherchent en ce moment à provoquer les Abyssins sur leur frontière ouest. Est-ce la conquête de l'Abyssinie après celle du Soudan égyptien?

On sait que la mission Marchand a pris en sens inverse l'itinéraire de la mission Bonchamps; d'après les derniers renseignements, elle avait remonté le Sobat et le Baro et se trouvait le 20 janvier à Itchop sur le point de quitter la vallée du Baro pour gravir les premiers plans du massif abyssin et atteindre le marché de Goré où elle parvenait le 28 janvier.

La question de Macédoine. — La Porte continue à envoyer constamment des troupes et des munitions dans les provinces de la Macédoine, et fait garder militairement les frontières de la Serbie et de la Bulgarie; elle répand en même temps la nouvelle que la tranquillité est parfaite à Uskub, à Salonique, à Monastir, à Kossovo; les crimes et les délits qui s'y commettent ne seraient que des faits de droit commun, dénués de tout caractère politique.

Observons, cependant, que le Comité central albanais *Drita*, à Bucarest, a décidé d'envoyer des représentants au Congrès macédonien, qui se réunira incessamment à Genève, et d'y soutenir les revendications de la nationalité albanaise.

On nous assure que certains chefs albanais séjournant en Roumanie et en Italie s'appliquent, avant la réunion du Congrès, à poser les conditions d'une action commune des délégués albanais et des délégués bulgares, afin d'imprimer ainsi, aux décisions que prendra l'assemblée, une certaine importance politique. Un délégué de la *Drita* se rendrait, à cet effet, prochainement à Sophia.

Signalons d'autre part, la récente *Réunion des Albanais* exclusivement mahométans *à Ipek ;* y ont assisté environ 500 représentants des vilayets de Kossovo, Monastir et Scutari. Étaient absents les délégués de Dibré, qui ont envoyé par télégraphe leur adhésion aux décisions de la réunion.

Tous les représentants ont signé deux actes : le premier contenant une manifestation de loyauté envers le Sultan, et le second concernant la défense commune. Du contenu du second, on sait seulement qu'il y a un engagement de mettre sur pied, en cas de troubles en Macédoine, de 17 à 20 mille hommes, et en cas d'une grande guerre, de faire une levée générale jusqu'à 200.000 hommes. Le président de la réunion, Mollah Zekki, a annoncé qu'en cas de guerre,

des armes seraient délivrées dans un délai de trois jours, à Férissovitch, Prichtina, Voutchitzé et Mitrovitza.

La **Patrie Française**. — Dans notre numéro du 15 janvier, nous avons adhéré au programme de cette association, fondée le 5 janvier sous les auspices de plusieurs de nos maîtres éminents: MM. F. Brunetière, A. Sorel, A. Vandal, de l'Académie française; P. Laffite, L. Léger, C. Jordan, du Collège de France; M. Dubois, A. Rambaud, G. Faguet, de la Sorbonne. Nous ajoutions que nous nous réjouissions profondément d'une manifestation qui servirait les idées pour lesquelles nous avons un culte : l'*unité nationale* et l'*indivisibilité de la République*. Nous avons été déçus dans nos espérances.

M. Jules Lemaître, président de cette association, qui eût pu tenir un si beau rôle en se conformant simplement à son programme initial, s'est jetée dans la mêlée politique; au lieu de faire œuvre de pacification, c'est œuvre d'agitation révolutionnaire qu'il a entreprise, visiblement d'accord avec M. Déroulède, président de la *Ligue des Patriotes*. Plusieurs des premiers adhérents à la *Ligue de la Patrie Française* se sont aussitôt retirés de cette association, M. Henri Pensa tout d'abord, puis MM. Arsène Vacherot, de Heredia, Theuriet, G. Allais, A. Collin, M. Souriau, tandis que MM. Brunetière et A. Sorel formulaient les plus expresses réserves.

En présence de ce mouvement d'opinion, M. Jules Lemaître eût été très bien inspiré en cédant la présidence de cette association à M. Sorel ou à M. Vandal; le Comité de la Ligue se contenta d'affirmer n'être engagé que par ses résolutions collectives, sans observer qu'en politique les faits sont nécessairement enchaînés les uns aux autres, comme la vie même d'un pays, et que du moment qu'il conserve à sa tête M. Jules Lemaître, il en accepte et ratifie nécessairement les actes.

RENSEIGNEMENTS ÉCONOMIQUES

I. — GÉNÉRALITÉS

Mouvement maritime. — Voici la situation respective des principales marines du monde en 1897[1] :

	Tonnage de la flotte de commerce maritime.	Valeur en Livres sterling des marchandises importées	Valeur en Livres sterling des marchandises exportées
Grande-Bretagne et Irlande....	8.953.171	510.622.000	345.516.000
Allemagne	1.487.577	249.577.000	197 785.000
France.....	920.871	147.808.000	130.796.000
Russie.....	577.207	29.082.000	43.791.000
Italie	786.644	33.969.000	25.403.000
Autriche et Hongrie.....	217.502	12.519.000	8.338.000
États-Unis	845.584	151.858.000	205.398.000

[1] V. *Blue Book* 1899 sur la flotte et la marine marchande anglaises; V. aussi

En comparant ces chiffres avec ceux de l'année précédente, on trouve que le tonnage anglais a diminué de 67,111 tonnes de jauge, tandis que l'importation s'est accrue de 30,015,000 livres sterling et l'exportation se trouve augmentée de 4,165,000 livres sterling. Cette diminution de tonnage et cette augmentation de la valeur des marchandises transportées se produisent également en Allemagne et aux États-Unis. Cette anomalie provient du bon marché du fret qui oblige les armateurs à remplir leurs navires autant que possible.

Voici du reste le tonnage en 1897 des principaux ports d'Europe :

	Tonnes.		Tonnes.
Londres	16 017.000	Glasgow	3.408.000
Liverpool	8.928.000	Hull	2.776.000
Cardiff	8.736.000	Brême	2.258.000
Hambourg	6.708.000	Havre	2.185.000
Anvers	6.208.000	Amsterdam	1.585.000
Rotterdam	5.409.000	Dunkerque	1.549.000
Marseille	5.361.000	Bordeaux (1898)	1.581.949

Depuis 1895 le tonnage a augmenté de la façon suivante dans les quatre grands ports continentaux du Nord-Ouest :

Hambourg, 17,5 0/0 ; Anvers, 19,5 0/0 ; Rotterdam, 36 0/0 ; Amsterdam, 24 0/0.

Suivant ce qui précède, le port de *Cardiff* est le troisième comme importance de tonnage ; mais, en raison de la nature des marchandises transportées (charbons et poteaux de mines, dont la valeur n'atteint pas 20 francs par 1,000 kilos), ce port ne peut pas figurer parmi les premiers ports commerciaux, dont la valeur de trafic est beaucoup plus importante, sous un moindre volume.

Londres et *Liverpool* sont restés les plus importants des ports européens ; mais nous remarquons le développement du port de Hambourg, prodigieux depuis vingt ans.

Hambourg a consacré à son port 160 millions de francs, et de très fortes dépenses sont encore nécessaires. Ces frais n'ont pas été faits en pure perte, car nous trouvons pour 1898 un mouvement de 12,522 navires et de 7,355,000 tonnes ! 113 lignes régulières de bateaux à vapeur, avec 778 vapeurs, dont 451 battant pavillon allemand, fréquentaient le port de Hambourg en 1897. 6,177 voyages ont été effectués par ces vapeurs, dont 79 lignes travaillent avec les ports d'Europe, 10 avec l'Asie et l'Australie, 5 avec l'Afrique, 9 avec l'Amérique du Sud, 8 avec l'Amérique du Nord, et 2 avec l'Amérique centrale.

---

dans le *Bulletin de la Société de Géographie commerciale de Bordeaux*, n° 3 du 6 février 1899, une étude de M. A. Huni, dont nous extrayons les intéressants renseignements ci-dessus.

Anvers, protégé par des tarifs de chemin de fer et favorisé par sa situation sur l'un des bras du Rhin, lutte avec avantage contre les ports voisins et enlève même des marchandises au port du Havre. De 546,000 tonnes en 1860, le trafic a passé à 6,414,000 en 1898! Anvers a sa grande part dans le trafic du Rhin, qui devient de plus en plus important.

Rotterdam a reçu en 1898 6,717 navires avec un tonnage de 5,680,000. Ce port est devenu une place de premier ordre et exerce, par sa situation privilégiée, une influence prépondérante sur le trafic du Rhin. Son trafic est trois fois plus important que celui de sa rivale, *Amsterdam*. Ce dernier port fait des progrès, les lignes postales augmentent tous les ans leur matériel et réussissent sans protection aucune à payer des dividendes très élevés à leurs actionnaires.

Un port intéressant, malgré qu'il soit situé dans l'intérieur et à 566 kilomètres de la mer, c'est le port de *Mannheim*. Ce port comprend environ 220 hectares de surface d'eau et 20 kilomètres de quais de chargement. Au milieu du port se trouve la station centrale des chemins de fer, qui ont couvert les quais d'un réseau de voies de près de 100 kilomètres. Très importants encore les ports de Francfort sur-le-Mein, Mayence et Cologne. Amsterdam a obtenu depuis peu des communications plus directes et commodes avec le Rhin et le Mein, par l'ouverture du canal de Mervede.

Parmi les ports français, *Marseille*, septième dans l'ensemble, arrive premier, avec un tonnage qui égale à peu près celui de Rotterdam.

II. — EUROPE

Roumanie. — *Budget des travaux publics roumains pour* 1899-1900. — Le ministre des Travaux publics vient de déposer sur le bureau de la Chambre le budget des travaux publics pour l'exercice 1899-1900. En voici les chiffres globaux :

	Revenus	Dépenses
	Francs	
Exploitation des chemins de fer	57.338.300	40.403.010
— des docks	1 639.000	1.228.483
Navigation maritime	3.723.559	4.015.796
Total	62.700.859	45.647.289
Excédent des revenus sur les dépenses	17.053.570	
A déduire 1 p. c. du revenu brut de l'exploitation pour le fonds de réserve	573.383	
Donc le revenu net est de	16.480.187	

Soit une prévision de plus-value de 296,446 francs sur le revenu net de l'année 1898-99. La longueur exploitée des chemins de fer

est de 3,051 kilom., et, à la fin de l'année 1899, elle arrivera à 3,132 kilom. par l'ouverture au trafic des lignes de Smardioasa à Zimnicea, de l'Obor à Mogoshaia et de Jublea à Calimanesti et Riu-Vadului. Les dépenses pour le réseau ferré ont été évaluées à 45,647,289 francs, soit en augmentation de 3,140,630 francs sur le budget précédent. Cet accroissement n'est qu'apparent pour une certaine partie de cette somme et provient de la nouvelle forme donnée au budget. L'exposé des motifs fait connaître qu'il sera remédié au manque de wagons et de machines au fur et à mesure de l'augmentation du trafic général.

Eclairage électrique du Danube. — Afin de faciliter la navigation pendant la nuit aux bouches du Danube, la Commission Européenne vient de décider de faire éclairer le bras de Soulina à la lumière électrique, à partir du 1er avril prochain. Malgré la dépense considérable qu'entraînera cette amélioration, les bâtiments entrant dans le Danube ou en sortant ne seront soumis à aucune augmentation de taxes.

Bulgarie. — *Nouveau tarif général des douanes bulgares.* — D'après la *Revue d'Orient et de Hongrie* [1], dont nous avons pu apprécier les très exactes informations, le gouvernement bulgare se propose de soumettre bientôt à la Sobranié le projet d'un nouveau tarif général des douanes, qui sera appliqué aux pays avec lesquels la Principauté n'a pas de traité de commerce, et aussi à ceux dont la convention commerciale actuellement en vigueur avec la Bulgarie ne sera pas renouvelée à son expiration.

Hongrie. — *Commerce hongrois-turc.* — D'un rapport de Loutfi bey, consul-général de Turquie à Budapest, adressé à la Sublime-Porte, il appert que, pendant l'année 1897, les échanges commerciaux entre la Hongrie et l'Empire ottoman se sont élevés à 8,089,622 fl. En voici les détails principaux :

Importations.

	Florins.
De la Turquie d'Europe	3.335.467
— d'Asie	503.487
De l'Égypte	1.125.685
Total	4.964.639

Exportations.

En Turquie d'Europe	2.157.386
.. d'Asie	669.269
En Égypte	298.328
Total	3.124.983

En ce qui concerne les principaux produits importés de l'Empire

[1] N° du 1er février 1899.

ottoman en Hongrie, on relève : de la Turquie d'Europe, du tabac brut pour 2,754,830 florins ; tapis, 134,995 fl. ; cigarettes, 56,980 fl. ; avoine, 60,907 fl. ; de la Turquie d'Asie, valonées pour 314,832 fl. ; tabac brut, 84,370 fl. ; raisins secs, 27,755 fl. ; de l'Egypte, du tabac brut pour 718,380 fl. ; cigarettes, 141,340 fl. ; café brut, 205,700 fl.

Quant aux principaux articles d'exportation, la Hongrie a envoyé en Turquie d'Europe, du sucre raffiné pour 1,145,261 florins ; chevaux 223,410 fl, ; alcools, 263,952 fl. ; clous, 155,566 fl. ; en Turquie d'Asie, du sucre raffiné pour 477,493 fl. ; papier, 39,130 fl. ; en Égypte, du sucre raffiné pour 115,101 fl. ; alcools, 27,826 fl. ; meubles en bois, 76,850 florins.

III. — AFRIQUE

Madagascar. — *L'industrie caoutchoutière*[1].

Madagascar offre pour la culture du caoutchouc des terrains favorables notamment dans la région côtière de l'île ; et, pour les plantations, on trouve de nombreuses essences dont les plus connues sont : l'hevea, l'euphorbe, le castilloa, le landolphia, le willughbeia, le ficus, etc... En dehors des lianes du genre vahéa et de l'euphorbiacée du Sud, il existe un arbre qu'on rencontre sur la côte est de l'île, notamment entre Vohémar et la baie d'Antongil, et que les indigènes désignent sous le nom de *barabanja*. Cet arbre, qui donne un latex abondant, paraît appelé à jouer un rôle important dans l'avenir.

La culture des arbres à caoutchouc a été essayée sur différents points de la colonie. La préférence semble avoir été pour les végétaux du genre ibevea, variété originaire du Para. Mais, à vrai dire, il n'y a pas encore d'exploitation régulière et suivie de cette substance : l'Européen ne pourra s'y livrer que lorsque les voies de communications dans l'intérieur du pays auront été améliorées.

L'exploitation est donc actuellement aux mains des indigènes, qui pratiquent des incisions abusives et qui, souvent même, abattent l'arbre pour en récolter le latex. Dans le Nord, le caoutchouc est généralement préparé par eux à l'acide sulfurique, au citron, au sel ou au tamarin ; dans le Sud, au contraire, on ne le coagule qu'à l'aide du sel. Aussi ce dernier a-t-il une valeur marchande très inférieure à celui du Nord. Le caoutchouc préparé à l'acide sulfurique valait au mois de juillet 1898 de 350 francs à 360 francs les 100 kilos, tandis que l'autre caoutchouc ne valait que 300 francs.

Les statistiques révèlent que les centres les plus actifs pour l'exportation du caoutchouc sont en première ligne Fort-Dauphin et Nossi-Vé, et ensuite Majunga et Nossi-Bé.

---

[1] Les renseignements contenus dans la présente note sont empruntés à des documents de source officielle.

		En 1896	En 1897
Il a été exporté de	Fort-Dauphin	167.857 kil.	64.222 kil.
—	Nossi-Vé	122.313 »	122.129 »
—	Majunga	19.445 »	41.418 »
—	Nossi-Bé	11.340 »	40.766 »

Les informations reçues au cours de l'année 1898 indiquent que les traitants ont été pour la plupart gagnés « par la fièvre du caoutchouc ». Dans la province de Fort-Dauphin notamment c'était à qui se porterait le plus en avant à la rencontre des récolteurs indigènes. Les achats de latex ont provoqué de véritables enchères; et les prétentions des indigènes sont devenues assez élevées pour que les commerçants de Fort-Dauphin aient songé à créer un syndicat en vue de limiter le prix d'achat du caoutchouc.

Cette situation pourrait donner à penser que la récolte du latex serait sur le point de devenir insuffisante. Mais le fait par les indigènes d'avoir repris le trafic avec les commerçants, et l'offre faite, paraît-il, par quelques-uns de payer en caoutchouc l'impôt de capitation, portent à croire au contraire que le marché ne cessera pas d'être alimenté. — P. F.

Égypte. — *Budget du Soudan égyptien.* — Ce budget pour 1899 est ainsi établi :

Recettes :	39.500 £ E.	soit	1.023.840 francs.
Dépenses :	356.755 £ E.	soit	9.247.089 —
Différences :	317.255 £ E.	soit	8.223.249 —

qui sera comblé par l'excédent des recettes de l'Égypte : c'est là, du reste, le lien le plus certain qui rattache le Soudan égyptien à l'Egypte et le dernier que l'Angleterre voudra rompre.

Soudan français. — *Importation et exportation.* — Les importations par la voie du Sénégal ont été pendant les trois dernières années les suivantes :

En 1895	10.289.042 fr.
En 1896	8.299.278 »
En 1897	5.214.341 »

D'autre part, parmi les tissus, qui constituent à eux seuls la majeure partie du commerce d'exportation, la guinée de France est en décroissance extrêmement rapide puisqu'il était importé :

En 1895	90.230 pièces.
En 1896	65.047 »
En 1897	42.029 »

tandis que les guinées de Belgique et de Hollande sont passées de 33.498 pièces en 1895 à 83.689 en 1896 et à 49.934 en 1897.

On pourrait, semble-t-il, en conclure : 1° que le commerce se dé-

tourne de la voie du Sénégal ; 2° que les articles français sont distancés dans cette colonie par les articles étrangers.

Transvaal. — *Mesures contre la peste.* — Pour prémunir la population européenne contre la peste bubonique qui sévit plus que jamais aux Indes, les Indous établis dans les villes transvaaliennes doivent, depuis le 1er février 1899, habiter dans des quartiers spéciaux dits « locations ». Les journaux anglais ont naturellement protesté contre une mesure qui est pourtant appliquée dans toutes les colonies anglaises; les Anglais vont du reste beaucoup plus loin puisque, dans la Rhodésia, les Indous, sujets britanniques, se voient interdire tout commerce : il y a là des exemples dont le gouvernement français pourra utilement s'inspirer pour empêcher l'extension du fléau à Madagascar.

Situation financière. — La valeur des marchandises importées au Transvaal en 1898 s'est élevée à 265 millions de francs et les droits de douanes perçus se sont chiffrés par 25 millions de francs, représentant une moyenne de moins de 10 % de la valeur.

Le commerce par mer avec le Transvaal tend de plus en plus à prendre la voie de Lourenço-Marquès au détriment des ports anglais de Natal et du Cap qui ont moins de transit que Delagoa-Bay. L'exportation de l'or pendant le dernier exercice a dépassé 425 millions de francs.

La balance du Trésor à la fin de 1898 se soldait par un boni de près de 10 millions et demi, soit 1.250.000 francs de plus que l'excédent du précédent exercice. La réserve de la République sud-africaine se compose de plus de 160 millions de francs de valeurs immédiatement réalisables et d'argent comptant.

IV. — ASIE

Indo-Chine. — *Développement industriel.* — Les petites industries locales qui sont aux mains des indigènes se localisent de plus en plus, assurant une renommée à certains centres. L'industrie des incrustations et des cuivres ouvrés est de plus en plus prospère à Nam-Dinh, les fabriques de nattes à Vang-Thaï et Phat-Diem, dans la province de Ninh-Binh. En Cochinchine, Camau et Tayninh développent également leur fabrication d'objets en sparterie ; Chaudoc fabrique des engins de pêche, Hatien des sacs de paille. Mais le colon seul est capable d'entreprendre les exploitations de mines, les exploitations forestières, de créer les usines d'albumine, les filatures et les différentes industries mettant en œuvre les matières premières du pays[1].

[1] Voir un intéressant rapport de M. Fourès sur la situation économique de l'Indo-Chine à la fin d'août 1898, publié par le Ministère des Colonies.

BIBLIOGRAPHIE

Hygiène publique et privée en Abyssinie, par le Dr Wartz; brochure 31 pages. Imprimerie de la *Semaine Médicale*, 31, rue Croix des Petits-Champs. Paris.

Le Dr Wartz, agrégé de la Faculté de Paris, vient de passer une année en Abyssinie dans le but d'étudier la peste bovine. A part des recherches sur l'épizootie, il rapporte des documents intéressants sur l'hygiène, c'est-à-dire sur les mœurs des Abyssins. Les pages concises et précises qu'il vient de publier éclairent d'un jour tout spécial la psychologie d'un peuple qui s'est manifesté de façon si imposante à l'Europe étonnée. Les hommes qui veulent ou croient connaître les questions touchant à l'Ethiopie doivent lire cette brochure, différant de tant de récits par son caractère scientifique, où la rigueur d'observation supprime la part de l'imagination.

Après une description géographique et physique, le Dr Wartz raconte les fléaux qui on successivement dévasté le pays depuis dix ans. Il évoque la période du moyen âge. On se croit transporté à l'époque féodale, avec les manières, les coutumes qui en régissaient l'ordre social et politique, — et ses grandes épidémies, impossibles aujourd'hui dans un pays de civilisation avancée. La peste bovine, qui a indirectement tué, on verra comment, un tiers de la population abyssine, fut apportée de l'Inde en 1888 par des bœufs déposés à Massaouah pour les besoins de l'armée Italienne, détruisant les bêtes à cornes dans le courant de 1889. Quelques troupeaux vivant sur les hauts sommets, à plus de 3.000 mètres furent seuls épargnés et sauvèrent la race. Aussi l'espèce bovine est-elle fort pauvre actuellement. En même temps éclatait la variole qui est la grande terreur des Abyssins. (Le Dr Wartz a pu l'an dernier installer la vaccination jennérienne et inoculer environ 20.000 habitants.) A la fin de l'année 1889 survint l'influenza qui fit de nombreuses victimes. A peine était-on sorti de cette épidémie meurtrière qu'un fléau d'un autre genre, les sauterelles, détruisait les récoltes. La variole reprit de plus belle. L'épouvante était à son comble, la famine fut la conséquence de ces événements. Le peuple consentit alors à faire usage de la pomme de terre introduite depuis trente ans en Abyssinie, mais non encore acceptée pour l'alimentation.

Le Dr Wartz donne des indications précieuses sur le climat des diverses régions, si variable suivant l'altitude, sur les maladies qu'on rencontre en Abyssinie, sur le genre de vie, de nourriture, d'habitations des Ethiopiens « presque toutes rondes, quelques-unes ovales. » Il différencie les diverses races qui forment la population de l'empire de Ménélick, avec les mœurs et les qualités propres à chacune d'elles et suivant les classes ou le rang social.

Nous ne pouvons en quelques lignes résumer le voyage du Dr Wartz, il intéresse non seulement les commerçants et les voyageurs, mais encore ceux qu'occupent les problèmes de politique coloniale et qui savent lire entre les ligues. N'est-il pas dans le pays un proverbe disant que la langue a été faite pour demander? Je termine par une anecdote typique contée par le Dr Wartz : un Abyssin étant venu lui demander une consultation, le docteur lui donna pardessus le marché une bouteille contenant le médicament et « sans attendre, dit-il, ce que je n'aurais pas fait, que je lui demande des honoraires, l'Abyssin me pria de lui faire, en outre, cadeau de ma montre. »

Ce modeste aperçu bibliographique ne donne qu'une faible idée du récit et de l'œuvre personnelle du Dr Wartz, dont le voyage a été bienfaisant non

seulement pour le pays de Ménélick, mais aussi pour le nôtre.

Dr HENRY THIERRY.

VICTOR TANTET. **L'ambassade de Tippou-Sahib à Paris en 1788** (*Revue de Paris*, 15 janvier 1899).

C'est un curieux et amusant récit que celui des différentes péripéties par lesquelles a passé l'ambassade envoyée à Paris par Tippou-Sahib en 1788 ; M. Victor Tantet l'a fait avec beaucoup d'esprit dans le style qui convenait, d'après les documents conservés aux Archives du Ministère des Colonies, dont il a la garde. Il a fort bien montré quels motifs inspirèrent Tippou-Sahib quand il rédigea sa lettre au roi de France sur les affaires de l'Inde, à quelles questions de puérile étiquette s'arrêtèrent surtout les ministres de Louis XVI, enfin de quelle inutilité fut l'envoi de l'ambassade hindoue. Ainsi se trouve élucidé un petit point, encore bien mal connu, de notre ancienne histoire coloniale ; il faut remercier M. Tantet de l'avoir raconté avec tant de détails et tant d'entrain.

Henri FROIDEVEAUX.

« **Armée et Marine** », tel est le titre d'une nouvelle revue hebdomaqui vient de se fonder sous le haut patronage de MM. les ministres de la guerre et de la marine et d'un certain nombre de nos officiers généraux les plus éminents, des armées de terre et de mer.

Cette élégante publication vient combler une lacune depuis longtemps signalée dans la presse militaire qui ne possédait jusqu'à présent aucun organe illustré.

Cette revue, qui est ornée d'un grand nombre de portraits ou gravures, s'adresse aussi bien au grand public qu'aux mondes militaire et maritime. Elle est appelée à un grand succès.

Nous publions les sommaires des deux premiers numéros et les conditions d'abonnement dans notre supplément rose.

La doctrine de Monroe, par Maurice de BEAUMARCHAIS. — Larose, Paris 1898.

Au lendemain de la guerre hispano-américaine, il était intéressant de déterminer avec précision les origines et l'évolution de la fameuse doctrine en vertu de laquelle les Etats-Unis affirment leur suprématie sur le Nouveau-Monde.

Le président Monroe, dans son message au Congrès, le 2 décembre 1823, s'était borné à poser le principe de non-intervention des puissances européennes sur le territoire des Etats-Unis ; mais, à mesure que la république américaine grandissait, son attitude de défensive qu'elle était, au début, devenait offensive ; elle entendait exercer une suprématie politique et économique sur les deux Amériques. M. de Beaumarchais a passé en revue les divers épisodes dans lesquels les États-Unis ont affirmé cette doctrine vis-à-vis de l'Europe (Affaires du Texas, du Mexique, du Canal de Panama, du Vénézuéla, de Cuba en dernier lieu). Sa profonde connaissance de l'histoire diplomatique et du droit international lui a permis d'écrire un livre qui, pour être un ouvrage de science, n'en est pas moins à la portée des profanes et jette une vive lumière sur la politique présente des Etats-Unis.

J. FRANCONIE.

L'Administrateur-gérant : P. CAMPAIN.

Paris. — Imprimerie F. Levé, rue Cassette, 17.

QUESTIONS
DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

DISCOURS DE M. LAFERRIÈRE

GOUVERNEUR GÉNÉRAL DE L'ALGÉRIE

A la réunion mensuelle du groupe diplomatique et colonial, le 7 mars, et sur l'invitation de M. Jules Siegfried, ancien ministre, président du groupe colonial du Sénat, M. Laferrière qui avait bien voulu accepter de présider le déjeuner a prononcé le discours suivant :

MESSIEURS,

Je remercie votre honorable Président de l'invitation si bienveillante qu'il vient de m'adresser; mais je dois dire qu'elle m'embarrasse beaucoup.

En effet, quand il s'agit de l'Algérie, toutes les questions sont ou très étendues ou très ardues. S'il s'agit de questions coloniales ou économiques, elles ont de telles proportions qu'il serait indiscret de les aborder à la fin d'un si agréable repas, et s'il s'agit de questions politiques, ce serait bien plus indiscret encore, puisqu'il paraît que rendez-vous a été pris pour les traiter et que la date du 24 mars est celle qui sera, cette fois, provisoirement définitive.

Je vous demande donc la permission de ne vous parler que d'une question qui n'est ni politique ni économique : d'une question purement géographique.

Je crois être, en effet, l'interprète de tous les habitants de l'Algérie, de tous ceux qui pensent à son présent et surtout à son avenir, en disant que nous avons un gros grief contre les géographes.

Parmi eux, il y en a qui disent que l'Algérie est un composé de trois départements français limités au Nord par la Méditerranée et au

Sud par le désert du Sahara. Il y en a d'autres qui vont jusqu'à dire que l'Algérie est un prolongement de l'Europe, séparé de l'Afrique par le désert du Sahara.

Eh bien, Messieurs, nous protestons, tout d'abord parce que nous avons la prétention non pas seulement d'être en Afrique, mais d'être le seuil grandiose de l'immense empire français africain. C'est pour cela que, rejetant les délimitations insuffisantes des géographes, nous sommes très portés à dire : L'Algérie est la principale terre de la France africaine, limitée au Nord par la Méditerranée, au Sud par le Niger et par une ligne allant du Niger au Tchad. (*Applaudissements.*)

Je crois, Messieurs, en énonçant ce que je considère comme une vérité géographique, n'aller à l'encontre d'aucune autre vérité d'ordre diplomatique. C'est en effet une question absolument résolue et tranchée, de savoir si l'Algérie a un hinterland et si cet hinterland peut s'étendre jusqu'au Niger sans sortir d'une zone d'influence française.

Je ne veux pourtant pas me créer de querelle avec mes honorables collègues du Soudan et du Congo, et s'ils le veulent bien, nous partagerons l'hinterland en deux ; notre limite commune se trouvera ainsi placée vers le tropique du Cancer, c'est-à-dire vers le vingt-quatrième parallèle.

En ce qui concerne la tâche qui peut incomber à l'Algérie pour la bonne gestion de cet hinterland, il me semble qu'il y en a une qui est toute désignée et qui est depuis longtemps prévue. Elle a été indiquée après les négociations auxquelles ont donné lieu les arrangements du mois d'août 1890 avec l'Angleterre. Elle a été indiquée en termes très spirituels et peut-être un peu malicieux par lord Salisbury qui voulait bien dire que, par suite de ces arrangements et de ces définitions de l'hinterland, le coq gaulois aurait à gratter autant de sable qu'il voudrait, attendu qu'on lui avait donné le Sahara sans compter.

Eh bien, Messieurs, acceptons-le. D'ailleurs, avant les conventions de 1890, la même vérité avait été proclamée par un de nos honorables ministres des Affaires étrangères, M. Ribot, qui disait que la question d'occupation effective de l'hinterland algérien n'était qu'une question d'opportunité et de police saharienne.

Il s'agit donc uniquement de savoir si, aux yeux du Gouvernement français, il ne convient pas, par des raisons d'opportunité dont il est seul juge, d'user, dès à présent, des droits qui lui appartiennent.

Mais je crois m'apercevoir, Messieurs, que je viens de dire « le Gouvernement français », j'aurais dû dire « le Gouverneur Général de l'Algérie », parlant pour lui-même, en son propre nom, avec

cette liberté d'opinion qui, chez tous les gouverneurs, je crois, doit savoir se concilier avec la discipline dans l'action (*Applaudissements*).

La question se posant de savoir quel usage nous ferons de cet hinterland, d'après les opportunités d'une bonne police saharienne, je suis de ceux qui pensent que cette opportunité existe dès à présent, et que la bonne police, la sécurité du Sahara nous conseillent d'user des droits qui nous appartiennent. (*Applaudissements.*)

En effet, Messieurs, il ne faut pas se dissimuler que la sécurité du Sahara, même près de nos confins algériens — je ne dis pas nos frontières — est dans une situation que je ne veux pas qualifier de critique, mais de véritablement tendue, et que je puis indiquer en disant qu'elle présente des éléments de désordre, encouragés par une longue inaction.

Il y a, d'un côté les Touareg, et de l'autre, il y a, comme complices et compagnons des Touareg, des dissidents de nos grandes tribus des Châamba, presque toutes fidèles d'ailleurs. Ces dissidents sont, avec les Touareg, les pillards, les pirates du désert. Vous le savez, c'est aux Touareg qu'a été due la catastrophe de la mission Flatters, c'est à des Touareg et à des Châamba qu'a été dû le guet-apens et l'assassinat du marquis de Morès.

J'ai voulu, Messieurs, me rendre compte, dans la mesure où ces choses sont possibles, du degré de malfaisance de ces races pillardes, et j'ai demandé qu'on leur fasse leur dossier. Ce dossier a été préparé et il énumère leurs méfaits depuis 1890. Ces méfaits, en laissant de côté les choses vénielles, s'élèvent à 67 agressions. Et j'ai été très frappé d'une chose, c'est que ces agressions vont en augmentant de nombre à mesure que nous allons en augmentant de patience. Tout dernièrement, mon attention a été appelée sur des exactions de ces nomades, qui ont eu pour conséquence la mort de deux hommes de nos fidèles tribus, et on s'est demandé, — puisqu'il paraît que cela devient un problème, — si ces hommes pouvaient être vengés !

Nous avons, je crois, Messieurs, le devoir d'assurer la sécurité de nos fidèles tribus sahariennes; nous avons aussi le devoir d'assurer la bonne police des espaces immenses qui sont réservés, par la force des choses, à la communication du seuil de l'Afrique avec le cœur de l'Afrique elle-même. (*Applaudissements.*)

Si donc il y a dans notre hinterland des postes qu'il convient d'occuper pour assurer la sécurité du Sahara, il n'est pas seulement de notre droit, mais il est de notre devoir d'occuper ces postes. Or, vous le savez tous, il existe un groupe important d'oasis qui servent de centres de ravitaillement et de bases d'opération à tous ces nomades. Ce ne sont pas les habitants de ces oasis qui créent les troubles. Ces habitants sont des sédentaires que je tiens pour de très braves gens, pour des espèces de paysans africains qui, à l'ombre des six ou huit

millions de palmiers qu'on leur attribue, cultivent sur une terre exceptionnellement favorisée toutes sortes de menues céréales et de légumes. Ils seraient, j'en suis sûr, enchantés d'être protégés par nous contre les exactions des pillards.

C'est bien là qu'est le nœud de la question, parce que les Touareg ont à la fois une grande qualité et un grand défaut. La qualité, c'est d'être très sobres, et le défaut, c'est d'être très gourmands. Ils sont très sobres quand ils ne peuvent pas faire autrement, et ils sont très gourmands quand ils en trouvent l'occasion. Ce sont les habitants des oasis qui, malgré eux, forcés et contraints, leur fournissent cette occasion. Par conséquent si ces centres de ravitaillement étaient retirés aux nomades, on les tiendrait par la famine, car ils n'ont pas par eux-mêmes de moyens de subsistance.

Il est donc naturel que dans ce double intérêt de protection de nos propres tribus et de protection de ceux qui sont dans notre hinterland, nous allions, là où la diplomatie d'accord avec la géographie nous assigne ce rôle, remplir une mission véritablement protectrice et civilisatrice. (*Applaudissements.*)

Je puis dire qu'à cet aperçu pourrait s'en joindre un autre : c'est qu'il y aurait une œuvre de moralisation à accomplir en même temps qu'une œuvre de sécurité.

Je ne connais pas en effet d'œuvre de moralisation plus grande que de changer les voleurs en gendarmes, et je crois que c'est à cela que l'on pourrait arriver en employant à l'égard des Touareg le traitement que je viens d'indiquer. Il est certain que le jour où ces gens seraient à notre discrétion pour leur nourriture, nous pourrions leur imposer des conditions; et l'une de ces conditions pourrait être d'accompagner et d'escorter eux-mêmes, au lieu de les piller, les caravanes qui suivront la route qu'ouvre actuellement la mission Foureau, entre l'Algérie et le Soudan.

Enfin, Messieurs, je ne crains pas de dire que dans la réalisation de ces projets, on pourrait entrevoir la solution, ou tout au moins la préparation d'un très grand problème d'ordre économique et d'ordre civilisateur, celui du Transsaharien. Vous savez, en effet, que le Touat est précisément orienté du Nord au Sud, de manière à présenter sur une distance considérable le tracé tout fait des chemins de fer, ou de l'un des chemins de fer, que nous appelons dès à présent « le Transsaharien ». Il y a là un objectif qui peut tenter de nobles ambitions, et en même temps, je puis le dire, une bonne affaire en perspective, parce qu'avec ces oasis, on aurait de suite un élément de trafic. Nous avons des tribus algériennes qui manquent de dattes, et les oasis avec leurs millions de palmiers en ont surabondamment. De leur côté, les habitants des oasis manquent de blé, et avec nos cultures algériennes, nous pouvons leur

en fournir. Nous ferons des échanges, et nous recueillerons de sérieux éléments de trafic, en même temps que la satisfaction d'opérer un rapprochement entre deux éléments de nos populations africaines. (*Applaudissements.*)

Je livre à vos méditations ces diverses considérations. Je sais que je les jette dans un milieu où, grâce à des publicistes éminents, grâce à des hommes politiques, elles peuvent fructifier. Quand même je n'aurais avancé que de quelques instants la solution si désirée, je ne regretterais certainement pas d'en avoir pris, dans une certaine mesure, la responsabilité. (*Vifs applaudissements.*)

LE BUDGET COLONIAL DE 1899

Il est entendu (on nous l'a répété à satiété) que le budget de 1899 n'est pas autre chose qu'un « budget d'attente ». C'est tout au moins un budget qui se fait fort attendre. Le budget colonial n'est pas beaucoup plus réformateur que les autres. Il ne diffère que peu de celui de 1898. Et cependant nous sommes bien loin de nous en plaindre. Les réformes (Dieu sait si l'on abuse de ce mot) ne s'effectuent pas, en un tour de main par la suppression d'un crédit bientôt rétabli d'une façon détournée ou par le transport de ce crédit d'un chapitre à un autre. Les idées saines peu à peu mûrissent. L'opinion se rectifie par l'expérience, par les avertissements d'hommes clairvoyants une doctrine se forme, qui redresse les vieilles traditions erronées et rend possibles et durables les réformes, alors dignes de ce nom, parce qu'elles s'inspirent d'une idée directrice commune.

C'est assurément le travail fécond auquel nous assistons en matière coloniale. Il suffit pour s'en convaincre d'avoir parcouru l'exposé du rapporteur du budget colonial et suivi la discussion, si écourtée qu'elle ait été volontairement, de ce budget. Les progrès de l'esprit public sont évidents, et c'est beaucoup, je dirais volontiers que c'est tout.

Que pouvions-nous en effet, espérer de bon des vastes acquisitions faites au cours de ces quinze dernières années, alors que chaque discussion des crédits coloniaux était une bataille, et que l'esprit de parti faisait comme une propagande à rebours, en décriant l'œuvre coloniale, celle qui, entre tous, réclame le plus de confiance et de crédit? C'est, à vrai dire, merveille que cette œuvre ait

pu mûrir, dans des conditions aussi déplorables, le fruit que, dès demain, nous allons commencer à récolter.

*
* *

Le premier fait qui ait éclaté à la lumière de la discussion du budget de 1899, c'est qu'il n'y a plus, en France, de parti anti-colonial. La petite phalange si bafouée des « coloniaux », est devenue une armée. Que dis-je? tout le monde en est. La statue de Jules Ferry, qui doit, dans quelques jours, être inaugurée sur une place de Tunis, arrive à son heure. Ce sera un monument de triomphe complet. Vraiment, dans ce pays, où l'on est généralement plus long à pardonner aux morts le bien qu'ils ont fait, cette grande et glorieuse victime aura eu son tour de faveur.

Les adversaires d'hier ne se contentent pas d'une adhésion platonique à l'idée coloniale. Ils en sont aujourd'hui les ouvriers diligents, s'efforçant de corriger et d'améliorer l'œuvre qui n'est pas la leur. Ils se montrent de très utiles recrues.

Personne en effet n'a proclamé, avec plus de fermeté qu'ils ne le font, les doctrines — nouvelles pour nous, il y a peu de temps encore, quoiqu'elles fussent pratiquées depuis longtemps par d'autres peuples — d'une administration coloniale digne de ce nom. Personne n'a fait plus large brèche à cet amas de préjugés et d'idées saugrenues que nous avons si longtemps pris pour de la politique coloniale. Et leur mérite est d'autant plus grand qu'il leur a peut-être fallu plus de courage qu'à d'autres.

Il faut lire, par exemple, dans le rapport de M. André Berthelot sur la Tunisie, le vigoureux et éloquent passage où la fiction féconde du protectorat (cette fois, par exception, nous avions vu clair) est défendue contre les prétentions d'une partie de la colonie française de Tunis, qui enrage d'être sevrée des joies politiques dont l'Algérie se délecte, et grille de l'envie de grossir la représentation coloniale au Parlement.

M. Doumergue, le rapporteur du budget colonial, n'est pas plus enthousiaste, pour les possessions lointaines s'entend, des dogmes infaillibles dont nous leur avons généreusement fait application, au nom de l'uniformité en dignes fils que nous sommes du fameux terroriste. Il dit, ma foi, fort crûment, quoiqu'avec le langage mesuré d'un homme politique, son opinion à ce sujet.

Nous ne rapportons pas sans plaisir ces deux exemples, qui pourraient être multipliés, et pourraient dépasser, si c'était ici le lieu, le champ restreint de la politique coloniale. Ceux qui, comme nous, s'efforcent d'être le moins possible des hommes de parti, pour ne chercher que le triomphe des idées qui leur sont chères, quels que soient les soldats de ces idées, se réjouissent de voir une génération

nouvelle alléger ses épaules du fardeau gênant légué par des aînés, pour qui l'opposition et la critique à vie étaient la suprême satisfaction. Voilà une concurrence que nous appelons de nos vœux, bien loin de la redouter.

*
* *

Quelles sont donc ces idées nouvelles, qui bouleversent notre vieux concept colonial, et ont gagné tant de terrain? Qu'on nous permette d'en citer quelques-unes, à la faveur du budget de 1899 et à titre d'exemple plutôt que comme une théorie complète, qui demanderait bien d'autres développements et que nous n'avons pas la prétention d'entreprendre.

Les colonies ne sont pas des prolongements de la « mère patrie » selon la formule déplorablement et appropriée au goût français, et qui a fait tant de ravages. C'est la plus grossière erreur que de tenter de telles « assimilations ». On ne fera jamais que des pays situés sous d'autres latitudes, peuplés de races différentes et d'une civilisation autre, soumis à des nécessités économiques parfois diamétralement opposées, puissent être traités comme des départements français. Les Colonies sont au contraire des organismes distincts, vivant de leur vie propre, ayant, quelle que soit la force du lien politique et moral qui les unit à la métropole, leur autonomie budgétaire, financière, administrative, et, je ne crains pas de l'indiquer également (il y aurait long à dire là-dessus) une part raisonnable de liberté économique. Ce premier point n'est plus guère contesté aujourd'hui.

Deuxième découverte encore assez récente : c'est une conception absolument fausse, que de prétendre tirer des colonies, des contributions en argent, pour en alimenter le budget métropolitain, comme faisait l'Espagne, au temps où l'Amérique lui appartenait, comme nous le faisions jusqu'à l'année dernière pour la Cochinchine, et comme d'une façon peut-être juridiquement plus justifiable, à cause de son origine historique, cela se pratique encore pour la « rente de l'Inde ». M. Doumergue, dans son rapport, condamne avec raison le système des contingents, d'ailleurs plus ou moins symboliques, imposés « pour le principe » depuis quelques années, à chacune de nos possessions. Ce principe n'en est pas un. La métropole, en saine raison, ne doit pas s'enrichir au détriment du contribuable colonial. Ce qu'elle doit désirer et rechercher, c'est que ses colonies deviennent des débouchés facilement accessibles à l'activité de ses enfants, et que, en favorisant l'enrichissement des particuliers, son domaine extérieur constitue une source croissante de prospérité nationale.

*
* *

Mais, par un juste retour, nous devons considérer comme non moins exceptionnel et non moins regrettable, s'il se perpétue, le système des subventions métropolitaines. La colonie doit être mise en demeure de satisfaire le plus tôt possible à ses dépenses, au moyen de ses propres ressources. On comprend sans doute, qu'une possession nouvellement acquise, où tout reste à créer, attende de la mère patrie les premières avances destinées à évoquer les ressources cachées dans son sol. Ce qui est inadmissible, c'est que d'anciennes possessions reçoivent chaque année, comme de bons rentiers, le versement régulier du budget colonial, alors qu'elles pourraient incontestablement réduire des dépenses d'administration qui sont hors de proportion avec leur importance et surtout avec leurs ressources. Système déplorable, pour ceux mêmes qui en profitent et qui s'endorment dans la sécurité de cette prébende, sans connaître les efforts virils qu'impose la responsabilité.

Le rapporteur du budget de 1899 signale cet abus et en réclame sincèrement le remède après bien des prédécesseurs, et avec bien des orateurs. C'est, en effet, celui qui apparaît le plus aisément et semble le plus choquant. A vrai dire, tout en reconnaissant l'abus et en le condamnant, il faut reconnaître qu'il n'a pas l'étendue qu'on pourrait croire. Le total des crédits pour les dépenses civiles des colonies ne dépasse pas treize millions et demi, sur un budget de 86 millions, le reste comprenant les dépenses militaires et celles de l'administration pénitentiaire. Il n'en sera que plus facile de faire disparaître cette section du budget colonial, en déléguant progressivement les dépenses à la charge des budgets locaux, ou en pratiquant des économies dans les administrations trop touffues. On s'est heurté jusqu'ici aux pouvoirs financiers des conseils locaux, pour les anciennes colonies du moins, mais personne ne doute que la volonté persévérante d'un ministre, avec le concours du Parlement s'il y a lieu, ne triomphe de ces difficultés, probablement exagérées.

Que si d'ailleurs l'on est d'accord pour substituer au vieux système de l'assimilation le principe nouveau de la plus large autonomie des possessions lointaines, c'est bien à une condition, que nous trouvons encore formulée, le mieux qui se pût faire, dans le rapport de M. Doumergue. Cette condition c'est, selon ses propres termes, « que leur indépendance ne puisse s'exercer que dans la limite de leurs ressources personnelles. »

Rien n'est plus légitime que cette réserve, et elle est si conforme à la raison, qu'en fait, bien que la constitution de nos colonies n'ait jamais été fixée (et nous pensons avec M. Etienne que rien ne presse à cet égard) et que chacune de nos nouvelles possessions ait déve-

loppé ses institutions au gré des circonstances et des impulsions locales, nous voyons que les plus riches d'entre elles, celles qui n'ont rien à demander à la métropole, jouissent d'une autonomie à peu près complète. Heureuses celles-là, dont on ne parle presque jamais, qui sont inconnues des commissions et ignorées des éplucheurs de budget !

Les colonies enfin, entre autres autonomies — et cela nous servira de transition à la question de leur mise en valeur — doivent avoir celle de leur crédit. Ici, nous entrons dans un ordre d'idées tout à fait nouveau pour des Français. Le Parlement a fait surgir à l'improviste, tout armé, le crédit colonial, il y a quelques mois, en refusant d'accorder la garantie métropolitaine à l'emprunt de 200 millions demandé par le Gouverneur général de l'Indo-Chine pour construire le premier réseau ferré de la péninsule[1].

L'avantage de cette heureuse création du crédit colonial est certes considérable pour la métropole, puisqu'il ménage son propre crédit. Il n'est pas moins grand pour la colonie, en ce seus qu'elle se crée ainsi en Europe, dans la personne de ses créanciers, des co-intéressés directs, une clientèle attachée à sa prospérité, tout ce qui, en un mot, procure la bonne réputation et la confiance nécessaires à une personne morale comme elle. Cela n'est pas trop payé par une légère majoration du taux de l'intérêt réduit que lui vaudrait la garantie métropolitaine. Nul doute qu'à l'exemple de l'Indo-Chine, dont l'emprunt a eu le succès qu'on n'a pas oublié, nos autres possessions n'entrent à leur tour, selon leur possibilité, dans cette voie féconde, et n'hypothèquent quelque peu leur avenir pour se donner l'outillage économique qui en sera l'instrument.

*
* *

Nous n'avons pas marchandé, on l'a vu, les éloges aux hommes politiques qui ont pris en main la direction de l'opinion coloniale en ce pays.

Il convient d'être justes et de rendre à chacun ce qui lui revient. Si les idées courantes sur les rapports des colonies et de la métropole se sont ainsi transformées et si les colonies ont fait d'aussi utiles adeptes, elles ont bien aussi leur part de mérite ; de notables progrès y ont été accomplis quoique l'énorme proportion des dépenses militaires du budget colonial, comparées aux dépenses civiles, — soit

---

[1] Il a été moins logique, soit dit en passant, en imposant au gouverneur général alors qu'il ne lui accordait en somme rien que la faculté d'emprunter aux risques et périls de la colonie, l'obligation de se représenter devant lui pour faire ratifier les contrats de concession des lignes une fois construites.

65 millions sur un total de 86 millions — suffise à nous rappeler que notre empire colonial, de formation toute récente, n'a pas encore l'assiette qu'il acquerra avec le temps, lorsque les populations, encore frémissantes des violences et des injustices forcées de la conquête, se seront assouplies à notre domination. L'Indo-Chine est en pleine paix et commence à en recueillir les fruits. Mais Madagascar est encore agitée. Mais au Soudan la période militaire vient seulement de s'achever, exception faite pour les confins sahariens, par la capture de Samory. Le lourd budget militaire diminuera sans doute progressivement, peut-être cependant moins qu'on ne le pense, notre récent conflit avec l'Angleterre nous ayant contraints à prévoir d'autres périls pour nos colonies que les rébellions des populations soumises. Mais, d'ici quelques années, nos principales possessions seront sans doute, à l'exemple de la Tunisie et de l'Indo-Chine, capables d'alléger considérablement les charges de la métropole en payant une partie au moins de leurs troupes. Car il est allé rejoindre les autres à la galerie des antiques, lui aussi, ce vieux principe, on ne sait comment, fondé on ne sait sur quoi, mais reproduit autrefois comme un article de foi par les écrivains coloniaux, qui faisait des dépenses militaires, sous le nom de « dépenses de souveraineté » le glorieux apanage des contribuables de la mère patrie!

Malgré la persistance de notre gros budget militaire, les critiques amères contre les conquêtes, ont fait place cette année, dans la bouche des orateurs à des considérations, généralement pleines de confiance, sur le développement économique des colonies.

M. Étienne a presque tout dit dans le grand discours où il a fait preuve de son sens pratique ordinaire, fruit d'une longue expérience d'homme d'État que rien ne remplace, sans négliger les accents d'un patriotisme un peu sonore, mais singulièrement agréable après les humilités excessives qui ont suivi, chez certains, l'affaire de Fachoda. Nous ne voudrions pas nous perdre dans les détails, et abuser de la patience du lecteur en énumérant les questions assez nombreuses qui ont été effleurées par les autres orateurs. Ce qu'il importe de dégager de ce débat, et ce sera notre conclusion, c'est cette impression bien nette que, dans notre empire colonial, sorti de la période de la conquête, tout est préparé pour un essor qui semble n'attendre qu'un signal.

Peu à peu, il s'y est constitué un personnel administratif, dont le public français n'apprécie pas encore la valeur, et qu'il méconnaîtra sans doute encore longtemps, comme il a continué à méconnaître notre corps consulaire, aujourd'hui si instruit et si laborieux. Les vieilles réputations ont la vie dure chez nous. Peu à peu se lancent derrière l'admirable avant-garde de soldats et de voyageurs, des colons, des négociants, et même — qui l'eût prédit il y a peu d'an-

nées? — des capitalistes coloniaux. Ainsi s'agrège un personnel ressemblant en petit à cette curieuse armée roulante de la colonisation qui s'abat sur chaque nouvelle acquisition de l'Angleterre, et, en un tour de main, l'occupe et l'organise.

De toutes parts surgissent les grands projets de travaux qui souvent — chose inouïe jusqu'ici — ont derrière eux de puissants bailleurs de fonds.

Nous avons déjà mentionné le réseau indo-chinois, qui plongera jusqu'au cœur d'une grande province chinoise. M. Guillain qui, avec son esprit méthodique et sa pratique des affaires, était bien le ministre désigné pour présider à une semblable éclosion économique, a fourni d'intéressantes indications sur les chemins de fer futurs de Madagascar, encore à l'état d'avant-projets. Les choses sont plus avancées dans l'Afrique occidentale. On sait, qu'outre la ligne en construction du Haut-Sénégal, trois autres chemins de fer qui relieraient au littoral de la Guinée, de la Côte d'Ivoire et du Dahomey, la grande boucle française du Niger, sont en ce moment l'objet d'études. On se souvient que l'initiative privée dote Djibouti d'une voie ferrée, pénétrant vers l'Éthiopie. Le Congo enfin, si délaissé, va sortir du néant. Le chemin de fer construit par nos voisins les Belges, a réveillé le mort. Demain, un service de navigation fluviale animera les eaux désertes du Congo et de ses deux énormes affluents français. Et demain aussi, l'on verra le Ministre des Colonies apposer sa signature, impunément, sans risques pour son honneur et pour le repos de sa famille, au bas de contrats de concession, représentant un nombre respectable de millions, et appelés, si les résultats répondent au patriotique espoir du Ministre, à assurer à la colonie son existence actuelle et la prospérité dans l'avenir... Mais brisons là, de peur de paraître tomber dans un optimisme excessif, et de gâter ainsi une impression réconfortante, qui n'est point, par bonheur, un peu produit de l'imagination.

Maurice ORDINAIRE,
député.

UN PROGRAMME NAVAL

Tandis qu'en France, les projets les plus extrêmes et les plus confus, se succédaient en se détruisant les uns les autres; tandis qu'on rencontrait des résistances incompressibles et rebelles à toute innovation; l'Angleterre, la Russie, l'Allemagne, l'Italie, se hâtaient d'accroître la puissance de leurs marines. Plus pratiques, et surtout moins divisés que nous, nos voisins adoptaient les types de navires, répondant le mieux à leurs vues respectives, et au but qu'ils rêvaient d'atteindre. Ce but, ils en avaient la perspective très nette, ils l'avaient délimité d'une façon précise.

Et, comme ils possédaient une volonté dirigeante, continue et tenace, douée légalement d'un réel pouvoir de décision, ils ont pu mener à bien, l'œuvre qu'ils avaient conçue.

Force nous est de reconnaître que, sous ce rapport, nous n'avons rien eu jusqu'ici d'approchant. Est-ce au hasard qu'un pareil résultat doit être attribué? Évidemment non, car le hasard ne fait ni le bien, ni le mal, avec tant de persistance et d'esprit de suite. La vérité, c'est que l'influence étrangère nous a paralysés et nous paralyse encore.

On a abandonné des points d'appui dans diverses régions, notamment dans les mers de Chine, et l'on oubliait d'organiser ceux que nous gardions. Nos ports ont été en grande partie délaissés : ni l'aménagement de leurs arsenaux, ni leur outillage n'ont mis le temps à profit pour progresser. Les programmes des constructions navales ont été maintes fois remaniés, bouleversés. Aux cuirassés qui avaient d'abord obtenu exclusivement la palme, on a proposé de substituer pour une bonne part les torpilleurs. C'est sous la forme de cette dualité, que se symbolisa la lutte sans cesse renaissante entre la cuirasse et le canon.

Évidemment, deux principes si opposés l'un à l'autre ne pouvaient se trouver en présence sans soulever d'ardentes critiques dans chaque camp. Une entente prochaine n'était guère probable dès lors, d'autant plus que la politique émit la prétention d'intervenir dans le différend et de le trancher. Chaque groupe, chaque nuance politique prit parti en faveur des promoteurs de systèmes qui se réclamaient de lui. De sorte que le conflit, au lieu de se circonscrire dans des discussions purement techniques, s'étendit sans mesure en s'exaspérant au contact de préférences personnelles. Le désaccord théorique se transforma en une polémique suraiguë, et dégénéra en une scission fatale aux intérêts de notre marine.

Mais il n'est point étrange que de semblables tiraillements se soient produits, et aient pu s'aggraver encore. Dans un document officiel, le rapport de la Commission d'enquête extra-parlementaire de la Marine, document tiré à plusieurs milliers d'exemplaires, distribué à tous les membres du Parlement, à de nombreux fonctionnaires, répandu dans tous les pays du monde, traduit, commenté, discuté par la presse étrangère, on remarque combien les opinions de nos amiraux, de nos ingénieurs des constructions navales et des mécaniciens de notre flotte sont loin d'être concordantes.

Il est donc officiellement avéré, que nous ne possédons pas en France cette unité de doctrine si nécessaire cependant à nos forces navales, et devant laquelle chacune devrait s'incliner.

La vérité, c'est qu'à l'heure actuelle nous ne disposons pas du nombre minimum des navires de guerre qui nous seraient indispensables, soit pour défendre notre littoral, soit pour protéger nos colonies, soit pour faire respecter notre pavillon sur toutes les mers, soit enfin pour être en mesure d'imposer au besoin notre volonté à d'autres puissances, et de repousser toute tentative de ce genre à notre encontre.

Le Parlement a voté, l'année dernière, les crédits qui lui ont été demandés en faveur de la Marine; il a même accordé plus que ne lui demandaient les diverses propositions de loi soumises à ses délibérations. La Commission de la Marine a été aussi large que possible. Ce n'est donc pas l'argent qui va manquer, mais le défaut d'entente sur les meilleurs types à construire. La grande difficulté est, aujourd'hui comme hier, de mettre d'accord les partisans de tous les systèmes, et de s'arrêter à un programme définitif pour les constructions neuves. Faut-il rappeler que, jusqu'en 1884, on avait poussé l'incohérence au delà de toutes les limites, en construisant encore des croiseurs en bois!

Suivant la méthode actuelle, pour un seul bâtiment, ces remaniements décidés après l'exécution commencée ont été parfois de vingt comme pour le *Surcouf*, de vingt-cinq comme pour le *Dupuy-de-Lôme* de vingt-huit comme pour le *Fleurus*. Ces remaniements entraînent avec les actes et les marchés additionnels ou modificatifs fort coûteux, une autre série d'inconvénients : ils retardent la mise à flot, la date de l'entrée en service utile, enfin ils compromettent les qualités nautiques et militaires du navire.

Ces dernières conséquences sont les plus graves, et comme le navire passe plusieurs fois des mains d'un ingénieur dans les mains d'un autre ingénieur; comme celui qui est chargé de la construction de la coque, n'est pas celui qui est responsable de la construction de la machine, lequel à son tour n'est pas chargé de la construction de la chaudière, et que pas un des trois précédents, n'est géné-

ralement l'auteur du plan du navire, s'il y a des défauts et des vices de construction, personne n'est responsable.

La surveillance qui succombe à chaque ingénieur, est d'autant moins efficace que le même peut recevoir la mission de surveiller simultanément plusieurs constructions, une en chantier à Brest, une autre en chantier à Lorient, une autre encore en chantier à Toulon.

D'autre part, ne serait-il pas stupéfiant que l'ensemble ne se ressentit d'une façon défavorable de cette juxtaposition de travaux exécutés par des personnes différentes. N'est-il pas démontré que le tout ne présente rien d'une œuvre dont les diverses parties soient théoriquement et pratiquement harmonisées? La construction d'un navire de guerre moderne et de ses organes, est beaucoup trop délicate pour que la division du travail des ingénieurs puisse produire de bons résultats; l'expérience le prouve d'ailleurs lorsque les bâtiments entrent en essais.

Nous n'avons pas de programme naval, parce que nous n'avons ni stratégie, ni tactique navales;

Nous n'avons ni stratégie, ni tactique navales, parce que nous n'avons pas de politique maritime;

Enfin, nous n'avons pas de politique maritime, parce que loin de chercher à diriger, à dominer les événements diplomatiques, nous nous contentons de les subir.

Pour fixer les grandes lignes d'un programme naval, il est utile d'employer la seule méthode capable de nous conduire à une solution juste : la méthode expérimentale et rationnelle.

Avant tout, il faut rechercher les qualités spéciales, et les défauts inhérents à chaque type de navires. Il faut étudier chacun d'eux à un point de vue abstrait.

On se demandera le rôle que ces divers types seraient aptes à remplir, soit qu'ils agissent isolément, soit qu'ils opèrent dans l'ensemble d'une escadre.

En classifiant ces types suivant les caractéristiques qu'ils présentent dans ces deux cas, nous verrons s'il est bon de multiplier les échantillons des navires de notre flotte.

Quel est l'objectif de notre marine?

Veut-elle se borner à la défensive et à la protection de son littoral?

Suppose-t-on qu'au lieu de tenir ses escadres à plusieurs milles de nos côtes seulement, afin de les protéger contre les tentatives de l'ennemi, elle les enverra combattre celles de l'adversaire n'importe où l'on aura des chances de les rencontrer? Poussera-t-on l'offensive jusqu'à menacer les ports et les côtes de l'ennemi?

La France enfin nourrit-elle le dessein de tenter des opérations lointaines pour sauvegarder nos colonies, attaquer celles de nos ennemis, et maintenir partout le prestige et l'honneur de notre pavil-

lon? On décidera, en conséquence, quel genre de navires offre le plus d'avantages pour les missions lointaines, et s'il est nécessaire de créer une flotte particulière, distincte de la flotte des mers d'Europe.

*
* *

Voyons d'abord quels sont les avantages et les défauts du cuirassé, du croiseur cuirassé, du croiseur protégé, du garde-côtes cuirassé et du torpilleur, c'est-à-dire des catégories principales de nos navires de guerre.

Le cuirassé avec sa nombreuse artillerie, composée pour moitié environ par des pièces de gros calibre, semble présenter une très grande puissance offensive et défensive, les deux qualités primordiales à souhaiter après une bonne tenue à la mer. Mais, pris isolément, le cuirassé voit ces deux qualités disparaître devant de graves défauts.

Ce navire constitue une lourde masse à faire mouvoir: 12.000 tonneaux, 14.000 tonneaux. Sa cuirasse, son déplacement, ses mâts, ses superstructures le rendent donc peu maniable et très lent à la marche Sa vitesse maximm prévue, même avec des machines de 14.000 chevaux comme celle du *Bouvet*, ou de 14.500 chevaux comme celle du *Charlemagne*, du *Saint-Louis*, du *Gaulois* ou de 15.500 chevaux comme celle du *Iéna*, atteignent à grand'peine 18 nœuds aux essais. Encore convient-il d'ajouter qu'à cette vitesse, le rayon d'action du *Bouvet*, n'excède pas 800 milles, celui du *Charlemagne*, du *Saint-Louis* et du *Gaulois*, 2.500 milles. Seul, le *Iéna* atteint 2.600 milles.

Ceci oblige le cuirassé à accepter le combat, même dans les plus mauvaises conditions, d'un adversaire doué d'une vitesse plus considérable on plus fort que lui. Ce dernier bénéficiera, dès lors, du choix du moment pour attaquer. Le cuirassé ne pourra ni fuir, s'il ne voit pour lui que des désavantages au combat, ni poursuivre son ennemi, dans le cas de succès, celui-ci plus agile gagnant rapidement du champ.

En outre de ce défaut capital, un cuirassé a celui de coûter fort cher, d'être long à construire, et d'offrir une proie tentante à l'ennemi, une seule torpille suffisant pour le couler au fond. Si pareil malheur atteint le cuirassé, ou s'il est mis seulement hors de combat et pris, c'est 28 millions de francs et 700 hommes de perdus. Comme des unités de ce genre ne sont construites sur nos chantiers qu'au bout de plusieurs années, six ans au moins, on conçoit la perte que nous subirions à la disparition d'un navire de ce type; on juge, par contre, de l'avantage qu'en retirerait la nation victorieuse. Un cuirassé court donc de tels risques, que son action isolée doit être considérée comme nulle.

Non pas que nous voulions dire ici, qu'il sera toujours impossible à nos chantiers, de construire dans un laps de temps moindre que six ans; mais l'organisation actuelle de notre service des constructions navales ne le permet pas autrement.

Quoiqu'il en soit, il est évident qu'avec un groupe de cuirassé opérant en escadre et de force supérieure ou égale à l'adversaire, les chances se balanceraient; mais alors c'est la guerre d'escadre, et il s'agit de savoir si, en tout état de cause, cette tactique nous est possible. Si nous admettons cette possibilité, construisons des cuirassés; si c'est le contraire qu'il convient d'envisager, alors n'en construisons pas : c'est la conclusion qui s'impose. Nous verrons plus loin celle de ces deux hypothèses qui, d'après la comparaison entre les forces navales des autres puissances et les nôtres, est admissible.

Le croiseur cuirassé a comme premier avantage sur son gros frère, de coûter un peu meilleur marché, quoique le type *Jeanne-d'Arc* réclame plus de 24 millions; mais il en possède un second beaucoup plus précieux, celui d'être plus souple. Sa vitesse maximum prévue est de 23 nœuds avec un rayon d'action de 3.330 milles, et son artillerie est très puissante.

Sauf sa vitesse plus grande, ce type approche du cuirassé; il possède donc à la fois la force et la vitesse. En d'autres termes, il a le double privilège de pouvoir choisir entre l'offensive et la défensive. Grâce à sa force, il peut supporter l'attaque aussi bien qu'un cuirassé, grâce à sa vitesse, il peut, suivant les circonstances, accepter le combat, fuir ou poursuivre son ennemi; son déplacement de 11.000 tonnes, le rend utilisable dans la mer du Nord et dans la Méditerranée; enfin sa vitesse le rend indépendant, qualités indispensables.

Mais il est un autre type de croiseur cuirassé, d'un prix de revient moins élevé, 14 millions au plus et capable de rendre de très grands services en raison de son indépendance, de son autonomie. Ce type est celui du *Dupuy-de-Lôme*. Sa vitesse maximum, prévue à 20 nœuds aux essais, pourrait être portée à 23 nœuds, par suite de modification au système de ses machines. Son tonnage étant un peu augmenté, afin d'accroître la capacité de ses soutes, lui procurerait un rayon d'action d'environ 3.000 milles. Cette condition lui permettrait de courir aux renseignements et de traverser facilement les croisières ennemies.

Le type d'un *Dupuy-de-Lôme* amélioré, constituerait un croiseur de station d'une bien autre valeur que ceux dont on s'acharne à doter notre flotte d'outre-mer. Doublé en bois, afin de rendre possible un soufflage en cuivre et d'éviter son passage trop fréquent au bassin, ce serait le croiseur idéal.

Les croiseurs, construits spécialement pour nos divisions navales des mers lointaines, sont inférieurs au rang que notre marine doit tenir. Ils affaiblissent moralement et matériellement le prestige de la France qu'ils exposent à ne pouvoir venger un affront. Bons autrefois, alors qu'il s'agissait simplement de tenir en respect des peuples sauvages, ou à demi civilisés, dépourvus de marine et d'armée, et qu'un coup de canon forçait à capituler, ces croiseurs sont insuffisants aujourd'hui. La situation s'est modifiée, compliquée, aggravée, de ce que, du jour au lendemain, nos divisions navales peuvent se trouver en présence non pas des forces maritimes d'une peuplade orientale, mais de navires appartenant à une puissance européenne ou américaine.

A une si grande distance de la métropole, et dans des régions où nous avons poussé l'insouciance jusqu'à ne nous assurer aucun point d'appui, inférieurs aux bâtiments des autres nations sous le rapport des qualités nautiques, de la valeur militaire et du nombre, exposés à lutter un contre trois, que pourraient-ils faire? Mourir glorieusement, mais sans autre profit pour la France.

A la condition de posséder plus de vitesse et un rayon d'action plus étendu, le croiseur, type *Dupuy-de-Lôme* amélioré, nous donnerait une bonne unité de combat. Il reviendrait à un prix plus élevé que le *Dupuy-de-Lôme* actuel, 16 millions environ, mais la dépense serait largement compensée. Dans les mers d'Europe, ce croiseur deviendrait un éclaireur excellent; dans les mers lointaines, il rétablirait notre prestige et notre influence. Il nous placerait au moins sur le même pied que les autres puissances.

Aucune bonne raison ne saurait être fournie, ni prévaloir, contre l'urgente et impérieuse nécessité de composer nos divisions navales, avec d'autres types de croiseurs que ceux de nos mers d'Europe. Le type *Dupuy-de-Lôme* perfectionné lui permettrait de jouer ce double rôle, et de rendre interchangeables les unités de nos escadres et celles de toutes nos divisions navales. Celles-ci seraient, par suite, toujours facilement complétées, et disposeraient de réelles unités de combat.

Les chaloupes-canonnières devant naviguer dans les fleuves et les rivières de nos colonies, formeraient seules une catégorie spécialement affectée à notre flotte d'outre-mer.

Il est encore une classe de croiseurs, imaginée celle-là par raison d'économie, la classe des croiseurs protégés. La valeur militaire de ces croiseurs est considérablement réduite, aussi leur indépendance devient-elle très relative. Ils sont incapables de combattre fortuitement et isolément contre un cuirassé. Mais ils sont, grâce à la vitesse qu'on leur peut donner, susceptibles de services appréciables comme éclaireurs à petite distance, et comme croiseurs corsaires. Cette catégorie serait très heureusement substituée à celle des avisos de toutes

classes dont on continue à encombrer notre flotte. Elle rendrait un bien meilleur service qu'eux, parce que le croiseur protégé réunit des qualités moyennes supérieures. Le type de ces croiseurs serait, par exemple, celui du *Tage*.

Nous avons montré déjà, que notre but est d'avoir une flotte homogène, prête à tout, capable d'aller partout, et dont les unités soient susceptibles de coordonner leurs efforts. N'est-il pas incompréhensible de vouloir accoupler des navires bons marcheurs et ne craignant pas les mauvaises rencontres à des bâtiments sans vitesse? De pareilles combinaisons n'aboutiraient qu'à un résultat : sacrifier inutilement la plus faible des deux catégories, ou interdire à l'autre tout mouvement, tout opération tactique et stratégique.

Examinons maintenant la classe des torpilleurs.

Ici encore, on se trouve en présence d'une multitude de types, dont trois seulement méritent une mention, en raison de leurs qualités nautiques et de leur valeur militaire. Ce sont : le contre-torpilleur d'escadre de 900 tonneaux environ, filant 23 nœuds, le torpilleur de haute-mer d'un déplacement de 180 tonneaux, filant 26 nœuds, et le torpilleur de 120 tonneaux, filant 25 nœuds. Les autres types sont des moyennes ne répondant à aucun but particulier, n'ayant pour résultat que de compliquer les manœuvres, et de créer la confusion.

Le contre-torpilleur de 900 tonneaux et le torpilleur de 180 tonneaux peuvent accompagner les escadres, assurer la sécurité de ces dernières et menacer celles de l'ennemi. Le torpilleur de 120 tonneaux a une spécialité bien précieuse, celle de protéger nos côtes, nos ports; il ne faut pas lui demander davantage. Mais des bâtiments de ce type doivent pulluler tout le long de notre littoral, où ils remplaceront avec de meilleures chances de succès, les cuirassés garde-côtes.

Les garde-côtes n'ont aucune valeur offensive; ils sont obligés d'attendre que l'ennemi daigne venir les chercher. Bien armés, c'est vrai, mais très bas sur l'eau, leur mode de construction les rend très sensibles aux mouvements de roulis et de tangage; trop souvent leur principale artillerie en devient inutilisable. Quel service peut-on espérer d'eux dans la Manche et l'Océan, où le mauvais temps règne à peu près d'une façon constante. Comment ces navires, dont la stabilité de plate-forme est si mal assurée, seraient-ils en mesure de repousser les attaques d'une escadre composée de meilleurs types?

L'ennemi aura donc le choix du lieu et du moment où il voudra frapper. Les garde-côtes cuirassés et nos côtes elles-mêmes seraient dès lors à sa merci; la défense mobile de notre littoral deviendrait une utopie. Avec la rapidité foudroyante dont les opérations devront être conduites dans les prochaines luttes, cela ne s'appellerait pas faire la guerre, mais la subir; cela ne mènerait pas à la victoire, mais conduirait infailliblement à la défaite.

Dans la liste des constructions neuves à entreprendre en 1899, le ministre actuel de la marine ne propose pas de mettre en chantier des garde-côtes cuirassés. Dans le tableau de répartition de nos forces navales, l'état-major général de la marine a décidé, au contraire, de placer, moitié en deuxième catégorie de réserve, et moitié en catégorie spéciale, pendant toute l'année prochaine, les quatorze unités de ce genre qui entrent dans la composition de notre flotte. Ce sont là des mesures excellentes.

Au lieu de ces masses coûteuses, encombrantes, admirables cibles destinées à embarquer tous les projectiles que l'ennemi leur enverra, il est indiscutable que l'on pourrait substituer précisément des bâtiments d'un très petit déplacement et doués d'une grande vitesse. Ce sont des conditions que remplissent les torpilleurs, et leur action, coordonnée avec celle des batteries de côtes dont depuis plusieurs années nous avons réclamé l'armement abriterait beaucoup mieux notre littoral contre les tentatives de l'adversaire. Se dissimulant avec facilité, grâce à leur faible tirant d'eau, évitant de se mettre en mauvaise posture, guettant à l'abri celle où les navires ennemis se trouveraient engagés et en profitant vite, il est incontestable que leur supériorité sur les garde-côtes est démontrée.

Un bon instrument de combat c'est encore le bateau sous-marin. Les expériences auxquelles il a été soumis donnent à espérer les meilleurs résultats. Nous ne pouvons ici, nous étendre plus longuement sur ce type, dont quelques questions de détail n'ont point encore été réglées et sont l'objet de nouvelles expériences, mais il est probable qu'il donnera le coup de grâce aux cuirassés dépourvus de vitesse. Le projet de budget de la marine pour l'exercice prochain propose la construction de sept bateaux sous-marins.

Nous regretterons toutefois que la marine se soit arrêtée en si bonne voie, et qu'elle propose encore la construction de torpilleurs de 84 tonneaux, filant à peine aux essais 23 nœuds et demi. Il est regrettable que l'on ne se soit pas souvenu que nos voisins d'Outre-Manche, et nous-mêmes, nous étions parvenus à construire des torpilleurs à 30 nœuds : exemple *le Cyclone*.

Nous connaissons l'objection. On nous répondra que la vitesse de 30 nœuds ne s'obtient qu'en forçant les machines, et qu'après une demi-heure de marche à cette allure, l'on est contraint de ralentir et souvent même de stopper ; qu'on perd ainsi le bénéfice acquis dans la demi-heure précédente. Mais on doit observer que, si les machines étaient bien conditionnées pour 30 nœuds, de pareils accrocs ne se produiraient pas. Que l'État se montre exigeant dans ses commandes à l'industrie, comme aussi dans nos arsenaux, et la question sera vite réglée.

Le torpilleur à 23 nœuds est donc un mauvais type, et la marine

eût été plus heureusement inspirée en sollicitant des crédits pour la mise en chantier de quelques avisos-mortiers du type perfectionné de *la Dragonne*. Des expériences fort intéressantes, et suffisamment concluantes, ont déjà été faites sur les propriétés spéciales des bâtiments de ce genre, précisément avec *la Dragonne*. Naviguant bien, armé avec du 155 court, qui donne la possibilité d'employer l'obus à grande capacité, l'aviso-mortier procurerait le moyen de lutter efficacement contre les batteries hautes de la défense. Son emploi est tout indiqué pour le bombardement des batteries de côtes et des ports de nos adversaires, si nous décidions de les attaquer et de les bloquer. Son faible tirant d'eau, et le tir sous un grand angle étant possible avec le 155 court, l'aviso-mortier réunirait des conditions lui permettant, principalement la nuit, d'approcher à la distance minimum du but.

*
* *

Nous avons apprécié chaque catégorie de navires suivant sa valeur intrinsèque. Discutons maintenant les différentes conjonctures qui obligeraient la France à recourir à l'emploi de ses forces maritimes. Il va sans dire que nous entrons ici dans le domaine des hypothèses, mais quel autre moyen de discerner, une à une, les exigences auxquelles notre marine devra être en mesure de faire subitement face?

La France a toujours été l'objet de violentes jalousies ; elle a toujours eu de nombreux ennemis, et il apparait bien à l'époque actuelle, que ceux-ci n'ont pas diminué. Or, chacun d'eux a su acquérir des forces navales imposantes, avec lesquelles il faudra désormais compter.

Il y a trente ans, la marine militaire italienne n'existait pas, la marine militaire allemande n'existait pas davantage, et tout récemment encore, celle des États-Unis était presque nulle. La marine militaire française n'avait devant elle que la marine anglaise. Mais tandis que la France voyait sa marine demeurer stationnaire, les autres nations européennes redoublaient d'activité pour s'en créer de puissantes. Tandis que le budget de notre marine était victime de coupes sombres et allait décroissant chaque année, depuis 1871 d'environ 30 millions, les budgets des marines de nos rivaux, suivaient une marche ascendante, recevant des crédits de plus en plus considérables.

Donc, aujourd'hui, nos escadres pourraient être exposées à tenir tête aux flottes coalisées de plusieurs nations. Ceci c'est le cas le plus défavorable, mais comme rien n'empêche qu'il ne se produise,

il faut l'envisager. La seule énumération des forces dont nous disposerions, et de celles des coalisés suffit pour démontrer que notre marine succomberait. Il est inutile d'insister.

Voyons maintenant si, n'ayant à lutter que contre une seule puissance, nous aurions le droit d'espérer des succès certains.

Examinons tout d'abord l'éventualité d'une guerre maritime avec l'Angleterre. Pour la préparation d'une guerre navale, c'est la flotte de cette nation qu'il faut avoir comme objectif principal.

Il est indéniable que si une guerre éclatait entre cette puissance et la France, la disproportion numérique entre les deux flottes est telle, que la suprématie de notre ennemie serait écrasante. Très en avance sur nous depuis longtemps pour les cuirassés, dont les vitesses dépassent celles des nôtres, et pour le nombre de ces mêmes cuirassés, elle a toujours persévéré à en construire. Par suite de l'insouciance regrettable et néfaste apportée aux questions maritimes chez nous, et nous en avons donné les raisons, cette disproportion ne pouvait que s'accroître à notre détriment. L'écart s'est, en effet, accentué à un tel degré, qu'aujourd'hui ce serait folie de s'imaginer, non pas de le faire disparaître, mais simplement de l'atténuer.

N'ayant pas su, n'ayant pas osé, en temps opportun, choisir et prendre une résolution soit en faveur des cuirassés, soit en faveur des croiseurs. Nous n'avons, à l'heure présente, ni cuirassés, ni croiseurs en nombre suffisant !

L'Angleterre n'a cessé de construire plus de cuirassés, et beaucoup plus vite que nous. Elle ne demande que trois ans, alors qu'il nous en faut six. Enfin, elle a adopté pour règle formelle, de mettre en chantier *trois* cuirassés d'escadre, chaque fois que nous en mettions *un*. Son avance primitive allait donc prendre encore une valeur plus grande. L'Angleterre n'a pas failli du reste à ce principe, une fois posé, et c'est dans la proportion du triple quant au nombre des unités, et à la moitié du temps de construction qu'elle continue ses armements. Dans ces conditions, si le temps nous profite, il profite plus encore à notre rivale.

Mais de l'autre côté de la Manche, on ne se déclare pas encore satisfait de cette prépondérance manifeste des forces navales anglaises sur les forces navales françaises. Les membres du Parlement et du Gouvernement anglais soutiennent, comme thèse générale, que la flotte britannique doit pouvoir tenir tête à toutes les flottes combinées des autres nations.

Le prix de revient des constructions navales étant en Angleterre de 25 % au-dessous de celui que nous payons en France, et de 15 % au-dessous des prix de revient payés par les autres marines, de pareilles prétentions ne semblent pas inadmissibles. L'organisation, l'outillage, la proximité et l'abondance de la matière première, enfin

la répartition des frais généraux sur un grand nombre d'unités du même type, rendent exécutable à bref délai, un programme d'aussi imposante envergure.

Il est démontré, par ce qui précède, que jamais notre flotte ne possédera autant de cuirassés d'escadre que la flotte anglaise. On nous répondra que nous avons une alliance avec la Russie, que cette nation dispose maintenant d'une marine de guerre très respectable. Nous reconnaissons volontiers que la flotte russe serait d'un précieux secours, mais l'appoint qu'elle nous fournirait, ne suffirait pas à balancer les chances en notre faveur.

Et d'abord, les opérations de guerre sont soumises à tant de circonstances aléatoires, que compter sur le secours d'un allié, dont les bases d'opération sont si éloignées des nôtres, et si exposées elles-mêmes à une foule de vicissitudes, est une conception fausse et dangereuse. Il est rare que les secours d'un allié apparaissent en temps opportun. Le mieux, en stratégie, est de ne baser ses combinaisons que sur ses propres forces.

Comme d'autre part, la guerre d'escadre n'est admissible, qu'à la condition de mettre en ligne autant de cuirassés d'escadre que l'ennemi, il est facile de conclure à l'impossibilité pour nous de livrer des combats d'escadre à la flotte anglaise. La guerre d'escadre ne pouvant que nous être fatale, il faut y renoncer.

Cette tactique ne saurait nous réussir qu'en face de la flotte italienne, de la flotte allemande, de la flotte autrichienne ou de celle des États-Unis.

C'est par d'autres moyens tactiques que nous devons combattre la marine anglaise. Mais avant tout, il importe d'être fixé sur un point capital : nos combinaisons stratégiques se décideront-elles pour l'offensive ou pour la défensive?

Nous avons dit plus haut les raisons qui nous conseillent de rejeter la dernière hypothèse. Nous n'entendons pas être bloqués dans nos ports de guerre et laisser la mer libre à notre adversaire. Mais comme nous sommes obligés de renoncer en même temps à la guerre d'escadre, il faudra chercher à brusquer les événements. On empêchera ainsi l'ennemi de se reconnaître dans les opérations rapides et les coups de main audacieux que l'on tentera contre ses navires de commerce et son littoral. La brusque apparition d'une force française, tantôt sur un point, tantôt sur un autre, obligera l'adversaire à diviser les siennes. Les croiseurs cuirassés rapides nous permettraient cette tactique interdite aux mastodontes ne filant même pas 16 nœuds. Disparaissant avec rapidité, si l'occasion n'est pas propice; acceptant, ou mieux recherchant le combat dans le cas contraire, ces navires auraient toutes les chances pour eux. La supériorité du croiseur rapide sur les cuirassés apparaît donc nettement.

Dans les missions lointaines et pour les mêmes raisons, ce sont encore les croiseurs rapides qui l'emporteront sur tout autre type de bateaux. D'autres motifs militent aussi en faveur de ces croiseurs. On conçoit, en effet, le bénéfice à retirer de la simplification, de la réduction du nombre des types de navires de notre flotte. En cas d'avaries, en cas de grosses réparations, les croiseurs rapides, employés dans les missions lointaines, seraient remplacés sans retard par une unité correspondante, prélevée sur les bâtiments en réserve. Même en cas de guerre maritime, un croiseur du type que nous préconisons, possédant une valeur militaire très considérable, serait capable d'affronter les croisières ennemies. Quoique isolé, ce croiseur parviendrait presque sans danger à gagner le point qui lui serait indiqué.

Si nous admettons la possibilité de dénoncer le traité de Paris du 16 avril 1856 en ce qui concerne la guerre de course, les croiseurs rapides offriraient ce nouvel avantage de pouvoir servir de centre de ralliement à quelques-uns de nos corsaires, et de frapper de grands coups aux dépens du commerce maritime ennemi.

En choisissant le type de navire qui, par ses qualités nautiques et militaires, répond le mieux à notre situation maritime, nous disposerons d'un élément de combat doué d'un certain degré d'ubiquité. Nous éviterons de consacrer des crédits importants à la construction d'unités qui se démodent tous les jours, et sont souvent en retard de dix ans sur les nouvelles découvertes au moment où ils entrent en essais. C'est le plus sûr moyen pour nous de déjouer les plans de l'Angleterre, dont l'idée maîtresse est de bloquer nos escadres dans nos ports.

Notre flotte ne présenterait plus, comme aujourd'hui, le spectacle étrange d'une collection de navires disparates, la faisant ressembler à un musée naval. Du même coup, on obtiendrait une homogénéité, sans laquelle aucun groupement de nos unités de combat n'est réalisable, et sans laquelle aucun combat d'escadre n'est possible. Nous ne devons pas oublier, en effet, que si la guerre de course et la guerre de croisière hardiment conduites, sont des procédés tactiques, bons contre la flotte anglaise, la guerre d'escadre est à préférer contre la flotte allemande et la flotte italienne, même avec l'appoint de la flotte autrichienne. La force numérique que nous possédons sur ces dernières flottes, nous permettrait de les écraser dans une ou deux rencontres. Nous devrons donc nous réserver l'emploi de cette tactique, mais là encore, nos croiseurs rapides n'auraient pas de peine à achever l'œuvre ainsi commencée. Le nombre des navires marchands d'Allemagne et d'Italie, est assez considérable pour faire espérer d'excellentes prises.

La discussion qui précède, nous fournit les éléments nécessaires et

suffisants pour conclure. Cette discussion a prouvé que nos escadres doivent être composées de navires bons marcheurs, et que les cuirassés d'escadre doivent disparaître et céder la place aux croiseurs cuirassés. Tout nous prouve que c'est la seule façon logique de former nos escadres, puisque sous le rapport des cuirassés, nous avons laissé l'Angleterre prendre sur nous une avance qu'elle conservera toujours.

Nous voudrions voir les croiseurs protégés, jouir en haut lieu, d'une faveur plus grande que celle qu'on leur accorde. Ce sont, nous croyons l'avoir prouvé, les meilleurs éclaireurs et les meilleurs corsaires que l'on puisse construire, dans l'état actuel du progrès des constructions navales.

Nous adjoindrions à ces deux types, des contre-torpilleurs et des torpilleurs de haute mer, capables par conséquent d'accompagner partout les escadres. Nous recommanderions aussi le torpilleur de 120 tonneaux, destiné à la protection de nos côtes, et l'aviso-mortier pour l'attaque des batteries de côtes ennemies.

Enfin, si le sous-marin est bien digne des éloges qu'on lui a adressés, nous n'hésiterions pas à en doter dès maintenant nos défenses maritimes.

Une flotte ainsi composée aurait une grande liberté d'allure. Elle pourrait à son gré, attaquer ou se défendre. *Elle pourrait manœuvrer.*

Nos escadres mèneraient le combat suivant un développement régulier; toutes les phases de la lutte se succéderaient d'après l'ordre logique; recherche de l'ennemi, concentration, marche sur l'ennemi, combat, poursuite.

Que veut-on de plus? Que veut-on de mieux? Il ne manque pas au ministère de la Marine, d'éminents ingénieurs pour l'appliquer. Mais l'obstacle à vaincre, c'est la tradition qui s'imagine et soutient, que les cuirassés d'escadre sont les bases constitutives d'une flotte. Cependant, il convient d'espérer que nous conformerons nos actes aux exigences de la situation qui s'impose, et à laquelle on ne saurait se dérober : les événements ne se plieront pas à des fantaisies théoriques. Personne n'a le droit, du reste, de transiger avec des opinions surannées, lorsqu'il s'agit de questions de principe où les intérêts du pays sont en jeu.

BAILLY,
Ancien officier d'Etat-major.

LE TRAITÉ DE PAIX HISPANO-AMÉRICAIN

Lorsqu'on se reporte aux origines du conflit qui se termina d'une façon si désastreuse pour l'Espagne, on est bien obligé de constater que les États-Unis voulaient la guerre. Nous n'examinerons pas ici le point de savoir si un État a le droit de s'immiscer dans les affaires d'un voisin, sous le prétexte que, par sa mauvaise administration, il lèse les intérêts de ses nationaux, entretient un foyer permanent d'agitations, fait fi des principes les plus élémentaires de la civilisation, et foule aux pieds les droits mêmes de l'humanité; mais nous avons le devoir de faire remarquer que lorsque arriva l'explosion du *Maine*, qui servit de prétexte pour ouvrir les hostilités, les États-Unis refusèrent de propos délibéré, de parti pris, tous les arrangements, toutes les réparations que leur offrit l'Espagne; celle-ci affirmait que l'explosion était due à un simple accident, et que ni la malveillance, ni la préméditation n'y étaient pour rien; elle demandait qu'on confiât à une commission internationale le soin de faire l'enquête nécessaire; elle promettait de payer tous les frais, et elle s'engageait à se soumettre au jugement qui serait rendu. M. Mac Kinley non seulement refusa cette proposition, mais encore il la laissa ignorer à son pays, et lorsque la commission technique, nommée par lui, eut rempli sa mission et conclu à la malveillance, il se garda de publier la partie de son rapport où il était dit que, cependant, l'explosion pouvait être due à des causes intérieures. On n'a pas oublié non plus, avec quelle hauteur il notifia qu'il était décidé à repousser toute tentative de médiation des grandes puissances, et, d'ailleurs, il ne risquait pas grand'chose à prendre une pareille attitude, car il avait été soutenu en dessous main par l'Angleterre qui venait d'envoyer M. Chamberlain faire aux Etats-Unis une véritable campagne en faveur de l'entente des deux branches de la famille anglo-saxonne, et qui ne pardonnait pas à l'Espagne de fermer à ses produits son empire colonial; il savait que l'Allemagne, comme devait le déclarer quelques mois après M. de Bulow au Reichstag, ne pouvait pas heurter de front les sentiments et les intérêts de ses millions de nationaux fixés de l'autre côté de l'Atlantique ; il n'avait aucune espèce d'inquiétude du côté de la Russie, puisque le grand empire du Nord avait toujours entretenu avec les États-Unis de cordiales relations et qu'il n'avait rien qui le rapprochât de l'Espagne ; il n'ignorait pas que l'Italie se trouve, vis-à-vis de la République américaine, dans une situation analogue à celle de l'Allemagne et que l'Autriche-Hongrie est immobilisée par ses luttes de races. Il ne restait plus que la France ; par l'amitié séculaire qui la lie au peuple qui lui doit

son indépendance, et par la mission qui lui incombe de prendre en main la cause de la race latine devant l'expansion exubérante du pangermanisme et du panslavisme, elle était assurément toute désignée pour s'interposer; mais, réduite à ses seules forces, elle était condamnée à n'user que de la persuasion et des bons offices, et une intervention platonique ne pouvait avoir d'efficacité.

Les États-Unis avaient le champ libre devant eux. Ils ne s'imaginaient pas que la conquête de Cuba serait chose facile, mais ils étaient certains de réussir dans leur entreprise de débarrasser des Espagnols la perle des Antilles. Comme l'Europe tout entière, ils croyaient que la lutte serait difficile, la victoire chèrement payée, que les Espagnols rachèteraient à force d'héroïsme, l'insuffisance de leur préparation à la guerre. Mais on put constater bientôt que l'incurie des descendants de Charles-Quint dépassait tout ce qu'on avait pu rêver de pire; à terre, il n'y avait ni vivres, ni armement, ni généraux ; sur mer, il y avait bien des vaisseaux avec des canons, mais il n'y avait pas d'artilleurs pour les servir, de marins pour les diriger ; le soldat fit bravement son devoir, mais on ne revit ni Sagonte, ni Saragosse. Au fur et à mesure que s'étalait la misère impuissante du vaincu, croissait l'appétit du vainqueur. Il n'était plus question de libérer les Cubains d'un joug odieux, il s'agissait de s'approprier les derniers lambeaux du vaste empire des Colomb et des Pizarre.

*
* *

On sait comment la France qui n'avait pu prévenir la catastrophe, fut désignée et acceptée pour remplir l'office d'honnête courtier, et le protocole de paix qui fut signé portait que l'instrument définitif serait arrêté à Paris après des négociations qui auraient lieu entre des délégués américains et espagnols.

Faisons brièvement tout d'abord l'historique de ces négociations; nous en apprécierons ensuite le caractère et la signification.

Aux termes du protocole, les Espagnols abandonnaient Cuba, cédaient Porto-Rico, et il devait être statué ultérieurement sur la situation des Philippines.

La question de Cuba comportait deux points : la souveraineté sur l'île et sa dette. Sur le premier point, il ne pouvait pas y avoir de difficulté et il n'y en eut pas. L'article 1er des préliminaires de paix signés à Washington le 12 août 1898, stipulait que l'Espagne renonçait à toute prétention à la souveraineté et à tous ses droits sur l'île; les commissaires espagnols essayèrent de savoir des commissaires américains si cet abandon de souveraineté n'était que le transfert pur et simple de cette souveraineté, son déplacement au profit des États-Unis et, à ce moment des négociations, l'Espagne eût préféré ce

transfert à l'indépendance de l'île, dans la pensée que les intérêts de ses nationaux qui continueraient à y résider, seraient mieux sauvegardés, mais ils ne purent obtenir sur ce point de déclarations explicites; l'acte définitif ne détermine pas le sort qui est réservé à Cuba, il stipule simplement qu'aussi longtemps qu'ils occuperont l'île, les Américains assumeront, vis-à-vis des étrangers, toutes les obligations qui leur incombent du fait des lois internationales. Mais les Américains furent autrement explicites, lorsqu'il s'agit de trancher la question de la dette de l'île : ils déclarèrent catégoriquement qu'ils avaient des instructions formelles pour répudier cet héritage onéreux. En vain, les Espagnols invoquèrent les principes généraux du droit des gens; en vain, ils citèrent les précédents : celui de l'Allemagne prenant à sa charge la part contributive de l'Alsace-Lorraine dans la dette française ; celui des États-Unis eux-mêmes qui, émancipés de la tutelle de l'Angleterre, prirent leur charge de la dette britannique; en vain, ils firent remarquer que l'Espagne, réduite à ses seules ressources, était dans l'impuissance de supporter une pareille charge, laquelle d'ailleurs était gagée sur le produit des douanes et sur le revenu des villes de Cuba, que cette dette avait été contractée à cause de Cuba et pour Cuba; leurs interlocuteurs ne voulurent rien entendre, ils allèrent même plus loin dans cette voie; ils se refusèrent au remboursement des cautionnements des particuliers déposés dans les trésors des colonies annexées.

En ce qui concerne Porto-Rico, il n'y eut aucune espèce de difficulté. L'article 2 du protocole de Washington portait que l'Espagne cédait aux États-Unis l'île de Porto-Rico, ainsi que les autres îles qui se trouvaient sous sa souveraineté aux Antilles. Cet article fut ratifié sans observation.

Mais il en alla tout autrement lorsqu'il s'agit de régler la question des Philippines. L'article 3 des préliminaires de paix était ainsi conçu : « Les États-Unis occuperont et conserveront la ville, la baie et le port de Manille, en attendant la conclusion d'un traité de paix qui devra déterminer le contrôle et le genre de gouvernement des Philippines. » Il importe de rappeler qu'au moment où cet article était rédigé, les Américains n'occupaient même pas Manille, que la ville ne capitula que postérieurement, et qu'ils n'avaient mis le pied sur aucune autre des Philippines que Luçon ; quelle ne fut pas la stupéfaction et aussi l'indignation des Espagnols quand ils entendirent les commissaires américains réclamer la cession pure et simple des Philippines? Le texte de cet article ne prêtait, en effet, à aucune équivoque ; les États-Unis avaient un droit d'occupation temporaire, et par là même qu'il était question de contrôle et du genre de gouvernement, il s'ensuivait que l'Espagne gardait les Philippines sous certaines conditions. C'était l'avis de toute la presse française ; durant

tous ces pourparlers, elle avait marqué une grande réserve et s'était appliquée à rester neutre entre les deux parties en présence; cette fois, elle ne put s'empêcher de marquer son sentiment : « Un gage « important, disait notamment M. Francis Charmes dans les *Débats*, « a été laissé entre les mains Américaines : ce sont la baie et le port « de Manille. Les États-Unis peuvent exercer par là quelques pres- « sions sur les négociations qui s'ouvrent. Un seul point semble « incontestable, à savoir qu'ils doivent déterminer, conjointement « avec l'Espagne, non seulement « le genre » de gouvernement qu'il « convient de donner aux Philippines, ce qui est déjà très important « mais encore le contrôle à exercer sur lui — ce qui est encore plus « grave; — mais qu'ils devront ensuite évacuer Manille. Leur occu- « pation militaire des Philippines, ou d'une partie de ces îles, est « donc provisoire, et destinée à prendre fin à un moment qui reste, « il est vrai, assez mal déterminé. » D'ailleurs, la lecture des livres rouges relatifs à la correspondance diplomatique pendant la guerre, publiés par le gouvernement espagnol, établit nettement que ce n'est qu'à la longue et, pour ainsi parler, successivement, que M. Mac Kinley en est venu à convoiter toutes les Philippines. Au moment où il négociait le protocole, le 12 août, il réclamait simplement l'île Guam, puis, au milieu d'octobre, il revendiquait l'île de Luçon, enfin, en novembre, il exigeait l'archipel tout entier. Que pouvaient faire les Espagnols contre un vainqueur intraitable? Ils capitulèrent, comme pour la dette cubaine, et ainsi put être signé le traité définitif.

Le *Times* donne l'analyse que voici de l'instrument signé à Paris :

L'Espagne abandonne tout droit au titre de souveraineté sur Cuba. Comme l'île devra, après son évacuation par l'Espagne, être occupée par les États-Unis, les États-Unis, tant que durera leur occupation, assumeront et rempliront toutes les obligations que réclame la protection de la vie et de la propriété qui, au point de vue des lois internationales, peuvent leur incomber du fait de cette occupation.

L'Espagne cède aux États-Unis l'île de Porto-Rico et les autres îles des Antilles actuellement placées sous la domination espagnole, ainsi que l'Ile de Guam, dans les îles Mariannes.

L'Espagne cède aux États-Unis l'archipel connu sous le nom des îles Philippines.

Les États-Unis admettront, pendant une période de dix années, à dater du jour où seront échangées les ratifications du présent traité, les navires et les marchandises espagnols dans les ports des Philippines aux mêmes conditions que leurs navires et leurs marchandises propres.

Les États-Unis, après la signature du présent traité, renverront en Espagne, aux frais de ce pays, les soldats espagnols faits prisonniers de guerre à Manille, par les forces militaires américaines. On rendra à ces prisonniers leurs armes. Après la signature du présent traité, l'Espagne remettra en liberté tous les prisonniers de guerre et toutes les personnes

arrêtées ou emprisonnées pour crimes politiques se rattachant aux insurrections de Cuba et des Philippines et à la guerre avec les États-Unis. De leur côté, les États-Unis remettront en liberté toutes les personnes faites prisonnières de guerre par les forces américaines.

Ils s'efforceront également d'obtenir la mise en liberté de tous les prisonniers espagnols actuellement entre les mains des insurgés à Cuba et aux Philippines.

Le gouvernement des États-Unis rapatriera à ses propres frais en Espagne et le gouvernement de l'Espagne rapatriera à ses propres frais aux États-Unis, Cuba, Porto-Rico ou les Philippines, selon qu'ils y auront leur foyer respectif, les prisonniers mis en liberté à la suite de ce traité.

Les États-Unis et l'Espagne abandonnent mutuellement toute demande d'indemnité nationale ou individuelle de quelque nature qu'elle puisse être, qui proviendrait de l'un ou l'autre gouvernement ou serait introduite par les citoyens au sujet de l'un contre l'autre gouvernement, et se serait produite depuis le commencement de la dernière insurrection de Cuba et avant l'échange des ratifications du présent traité, en y comprenant toutes les demandes d'indemnité pour frais de guerre.

Les États-Unis feront une estimation des revendications portées par leurs nationaux contre l'Espagne et les indemniseront.

Les sujets espagnols, natifs de la péninsule, qui résident sur le territoire dont l'Espagne cède et abandonne la souveraineté, peuvent continuer à demeurer dans ce territoire ou le quitter. Ils conserveront, dans l'un et l'autre cas, tous les droits de propriété, y compris le droit de vendre de telles propriétés ou les revenus d'icelles, ou d'en disposer à leur gré. Ils auront également le droit de continuer leur industrie, commerce et profession, sous l'application des lois qui régissent les autres étrangers.

Dans le cas où ils resteront sur ce territoire. ils pourront rester Espagnols en en faisant la déclaration devant une cour de justice avant l'expiration d'un an, à partir du jour où les traités ratifiés auront été échangés. A défaut d'une telle déclaration, ils seront considérés comme ayant renoncé à leur nationalité pour adopter la nationalité du territoire où ils résideront.

C'est le Congrès qui fixera les droits civils et la situation politique des indigènes des territoires cédés aux États-Unis. Les habitants des territoires dont l'Espagne abandonne et cède la souveraineté conserveront le libre exercice de leur religion.

Les Espagnols résidant dans les territoires que l'Espagne abandonne et cède par ce traité seront soumis, en matières civile et criminelle, à la juridiction des tribunaux du pays dans lequel ils habitent, et devront obéissance aux lois ordinaires de ce pays. Ils auront le droit de paraître et d'agir devant les tribunaux, dans les mêmes conditions que les citoyens du pays auquel ces tribunaux appartiennent. Les droits de propriété que les Espagnols ont acquis par des documents et des patentes dans l'île de Cuba, à Porto-Rico et aux Philippines, et dans tous autres territoires cédés au moment de l'échange des ratifications du présent traité seront respectés.

Les ouvrages espagnols scientifiques, littéraires et artistiques continueront, pourvu qu'ils ne soient pas d'un caractère subversif, à entrer sans

payer de droits dans ces territoires pendant une période de dix ans, qui sera calculée à partir de la date à laquelle les ratifications de ce traité auront été échangées.

L'Espagne aura le droit d'établir des consuls dans les ports et les villes des territoires dont elle a abandonné ou cédé la souveraineté par le présent traité.

Le gouvernement de chacun des deux pays accordera aux navires marchands de l'autre, pendant un délai de dix ans, le même traitement pour tout ce qui regarde les frais de port, en y comprenant les droits d'entrée, de congé et de tonnage, comme il les accorde à ses propres navires marchands qui ne font pas de cabotage. Ces droits peuvent être établis en tout temps à condition que l'un des deux gouvernements en informe l'autre six semaines à l'avance.

Il est entendu que toute obligation contractée dans ce traité par les États-Unis en ce qui concerne Cuba est limitée à la période d'occupation de l'île, mais une fois qu'ils cesseront de l'occuper, ils engageront le gouvernement qui sera établi dans cette île à contracter la même obligation.

Il importe d'ajouter que le traité de paix stipule le paiement à l'Espagne, par les États-Unis, d'une somme de 20 millions de dollars dans les trois mois qui suivront l'échange des ratifications.

*
* *

Il convient d'expliquer maintenant comment de simples libérateurs de Cuba qu'ils prétendaient être à l'origine, les Américains en vinrent peu à peu à convoiter et à s'annexer le domaine colonial de l'Espagne.

Si la guerre a été conduite du côté de l'Espagne avec une rare impéritie, il s'en faut de beaucoup que les États-Unis se soient brillamment comportés. Ni dans la préparation, ni dans la conduite des opérations, ils n'ont été à la hauteur de leur tâche; aussi bien pour l'armée de terre que pour leurs forces navales, s'ils avaient éprouvé une résistance un peu sérieuse, ils auraient couru les plus grands risques; leurs soldats ont d'ailleurs payé largement tribu à un climat meurtrier, s'ils ont été épargnés par les balles espagnoles. Et alors, il est arrivé que le gouvernement a voulu donner le change, faire oublier ses fautes et son incurie, et aussi offrir la rançon des victimes sacrifiées. Dans son Message du 6 décembre 1897, M. Mac Kinley déclarait, qu'annexer Cuba serait « d'après le Code de morale des États-Unis, un acte de criminelle agression »; lorsqu'on discute le protocole, M. Mac Kinley ne se contente plus de Cuba, il lui faut Porto-Rico, et lorsqu'on arrête l'instrument définitif, il exige les Philippines. On a pu dire justement du Président actuel de la grande république qu'il était un Napoléon en stéarine; c'est qu'en effet, il s'est toujours mis à la remorque de l'opinion publique, au contraire de son prédécesseur, M. Cleveland qui lui savait résister

comme on a pu le voir lorsque la question de l'annexion des îles Hawaï s'est posée. M. Mac Kinley, qu'il s'agit du bimétallisme ou de la déclaration de guerre à l'Espagne, s'est bien gardé d'avoir, dès l'origine, une attitude nette et décidée; de même, il a pris le vent lorsqu'il s'est agi de débattre avec l'Espagne les conditions de la paix. L'opinion publique s'était, en fin de compte, prononcée pour la politique de conquêtes et d'annexions, M. Mac Kinley l'avait constaté lors des élections du 8 novembre, il en avait eu l'intuition au cours d'un voyage qu'il avait fait dans l'Ouest, et il en avait traduit en quelque sorte la répercussion en prononçant des discours qui devenaient plus belliqueux à mesure qu'il se trouvait davantage en contact avec les populations. Où d'ailleurs, l'on voit bien cette évolution de l'esprit public, c'est dans le changement d'attitude du Sénat; on était convaincu que, fidèle au vieil esprit américain, aux doctrines des fondateurs de la république, il ne donnerait pas la majorité nécessaire pour la ratification du traité; à l'origine, en effet, la haute assemblée applaudissait des deux mains les orateurs qui déclaraient, comme M. West, que le système qui consiste à se passer du consentement des habitants est contraire à tous les principes républicains; comme M. Jonhston qu'un peuple qui se conduit comme les Philippins est digne de la liberté. Eh bien! malgré toutes les prévisions, M. Mac Kinley a obtenu, et au delà la majorité réglementaire des deux tiers des voix; il n'a même pas besoin d'aller en appel, comme il se l'était réservé, auprès du nouveau Sénat qui s'est réuni le 4 mars courant et qui est foncièrement favorable à l'évolution qui est en train de s'accomplir.

On a fait du chemin depuis le jour où le grand métallurgiste de Pensylvanie M. André Carnegie, celui qu'on appelle « le roi du fer », annonçait au Président des États-Unis qu'il était prêt à payer à l'Espagne, au lieu et place de son pays, les 20 millions de dollars, si l'on dotait les Philippines de leur indépendance; où le *Central Labor-Union*, une des plus puissantes association souvrières du pays, votait une résolution condamnant les annexions et réclamant « la conservation de la politique de Georges Washington, sage et éprouvée par le temps ». Tout le monde aujourd'hui est de l'avis de l'*Union league* de Philadelphie, l'une des plus grandes associations des États-Unis qui disait naguère dans un manifeste : « Nous avons rendu plus profond le respect du vieux monde pour notre force et pour nos institutions, et l'Europe étonnée de la rapidité de nos mouvements et de nos coups décisifs, écoute dans un respectueux silence nos demandes et nos définitions des droits de l'Espagne. » Et c'est à peine si on rencontre encore aujourd'hui quelques rares journaux comme l'*Evening Post*, pour remonter le courant qui entraîne toute la nation à applaudir aux annexions faites. De tous côtés, on démontre que les Philip-

pins ne sont pas mûrs pour l'autonomie, qu'ils ont besoin de faire l'apprentissage de la liberté; on explique qu'à les abandonner à eux-mêmes, ce serait les livrer à l'anarchie et éveiller les concupiscences de l'Angleterre ou de telle autre puissance ; tout le monde d'ailleurs est de l'avis de l'amiral Dewey qui déclarait ces jours derniers que les Philippines avaient pour les États-Unis une valeur inappréciable dans l'éventualité du dépècement de la Chine, et partage l'opinion des ingénieurs qui estiment que l'une des îles Carolines ou des îles Mariannes était indispensable pour le câble de Honolulu à Manille. Et quand l'Espagne dut se résigner à subir la loi implacable du vainqueur, il se trouva un journal, le *New-York Herald* pour écrire que « la capitulation complète des commissaires espagnols prouvait toute la force morale de la position américaine ! »

*
* *

Quelles sont les conséquences de la guerre au point de vue des belligérants de la veille et de l'Europe ?

M. Sagasta disait dans un interview, au moment où les négociations poursuivies à Paris allaient prendre fin : « L'Espagne redeviendra un facteur important parmi les grandes puissances; même maintenant, elle peut être de quelque poids dans l'équilibre des nations, en se portant d'un côté ou de l'autre. » Et le premier ministre ajoutait que son pays allait travailler à sa réorganisation, qu'il lui faudrait vingt ans pour payer sa dette, mais qu'une guerre carliste renverserait tous ces calculs. L'Espagne est-elle vouée à ce nouveau malheur ? Nous voyons bien que le prétendant s'agite, mais comme on l'a dit très justement, s'il se risque dans l'aventure, il ne tardera pas à s'apercevoir qu'il existe entre le carlisme de 1873 et celui de 1899, la même différence qu'entre la Vendée de 1793 et la Vendée de 1830. Qu'y a-t-il au fond de l'agitation fédéraliste ? Est-ce un mouvement séparatiste ? Doit-on craindre une nouvelle guerre civile comme celle qui soulevait Valence, Carthagène, et l'Andalousie, tandis que Don Carlos, à la tête d'une armée de 40.000 hommes, prétendait marcher sur Madrid ? Il paraît bien qu'on a affaire, cette fois, à des aspirations simplement régionalistes, que les provinces basques, la Catalogne, la Galicie, l'Aragon, souhaitent s'administrer elles-mêmes sous la tutelle du pouvoir central, mais qu'il n'y a pas lieu de craindre une nouvelle insurrection ; l'Espagne n'est donc pas exposée à traverser une nouvelle crise aussi dangereuse que celle de 1873. Toute la question est de savoir si elle aura l'énergie nécessaire pour appliquer le programme de réorganisation tracé par M. Sagasta.

Le péril pour elle vient surtout de l'extérieur. On avait prêté à l'Allemagne l'intention de racheter les Carolines; M. Sagaseta a démenti qu'on lui eût fait des ouvertures de Berlin, et il a manifesté l'inten-

tion de garder les possessions qui restent à son pays dans le Pacifique, l'Atlantique, la Méditerranée et sur la côte d'Afrique. Cela ne doit pas laisser de contrarier certains plans de l'Angleterre. On a vu rôder au lendemain de la guerre des voyageurs suspects autour de Tanger et autour d'Algésiras, dans la zone de Gibraltar ; sans doute une note communiquée aux journaux londoniens a affirmé que c'était là de simples racontars et a attesté les bons sentiments que l'Angleterre professe pour l'Espagne ; mais c'est là l'attitude *officielle;* le *Tiempo* publiait, quelques jours avant que cette note ne parût, un interview d'un personnage anglais en situation d'être bien renseigné et qui tenait un tout autre langage.

Après avoir dit que l'Angleterre, pour assurer ses intérêts en Extrême-Orient, avait eu besoin de s'attirer les sympathies des États-Unis et que, si l'Espagne avait été victorieuse, les puissances européennes se seraient disputé son alliance, et avec leur aide, le détroit de Gibraltar serait devenu un passage à sa merci, ce personnage ajoute que l'Espagne sera bien obligée, pour se relever financièrement, de se jeter dans les bras de l'Angleterre. On comprend ce que cela veut dire et l'on voit la rançon qu'il lui faudrait payer. De pareils marchés sont contraires aux intérêts de la France et, s'il peut être indifférent à la Russie que l'Angleterre s'insinue et s'implante au Maroc, elle ne doit pas envisager avec la même quiétude la perspective de voir l'Angleterre devenir complètement maîtresse du détroit de Gibraltar.

Les États-Unis se sont enrichis des dépouilles de l'Espagne ; ils ont maintenant un empire colonial ; en même temps, ils annexaient les îles Hawaï ; ils se préparent à mettre la main sur le canal de Nicaragua et à acheter à la république de Costa-Rica, pour en faire une station navale, la baie de Chiriqui, foulant ainsi aux pieds le fameux traité de Bulwer-Clayton, conclu jadis avec l'Angleterre ; dans son message du 3 décembre 1898, M. Mac Kinley, constatait que « les Etats-Unis n'avaient pas été un spectateur indifférent des événements extraordinaires qui s'étaient produits en Chine où une partie des provinces maritimes de ce pays a passé sous le contrôle de diverses puissances européennes », et il déclarait que son pays entendait leur voir appliquer à son profit la politique de la porte ouverte, il faisait connaître que les intérêts américains seraient efficacement protégés, que des navires de guerre stationnaient à Tientsin et qu'une garde d'infanterie de marine avait été expédiée à l'ambassadeur américain à Pékin. Enfin il notifiait au monde que les États-Unis allaient avoir une armée permanente de 100.000 hommes et qu'ils allaient construire des cuirassés et des croiseurs, et quelques jours après M. Gage, secrétaire de la Trésorie, ajoutait que les États-Unis allaient accroître leur marine marchande, organiser et subventionner

des lignes de paquebots. Bref, d'un seul coup ils franchissaient une double étape; par l'annexion des îles Hawaï, ils adoptaient enfin officiellement la doctrine Monroë et, par l'annexion des îles Philippines, ils déclaraient qu'ils ne se contentaient même pas de chasser les Européens de l'Amérique, qu'ils entendaient sortir de l'exclusivisme de la doctrine de Monroë pour faire concurrence aux Européens sur les domaines autres que le continent et les eaux de l'Amérique. Ils ont sauté d'un bond de Monroë à Seward, ce secrétaire d'État sous Lincoln qui, dans une brochure parue en 1846 sous ce titre : *Nous devons oser notre destinée*, ne se contentait pas de revendiquer Cuba et Porto-Rico, la baie d'Hudson et le Canada, qui achetait à la Russie l'Alaska, et négociait l'acquisition des Antilles danoises, qui, après avoir proclamé et réalisé pour son compte la grande formule de l'Amérique aux Américains, pronostiquait en 1852 devant le Sénat américain la prise de possession des îles du Pacifique, et qui, parlant comme un voyant, écrivait dans sa brochure : « Je « regarde tout là-bas, dans le Nord-Ouest, et je vois le Russe très « affairé. Il travaille avec activité à établir des ports, des villes et « des fortifications sur le bord de ce continent, pour être les avant-« postes de Saint-Pétersbourg. Et je dis : Allez, continuez; bâtissez « vos avant-postes tout le long de la côte; — ils deviendront tout « de même les avant-postes de mon pays, — les monuments de la « civilisation des États-Unis dans le Nord-Ouest. »

M. Mac Kinley est en train de poser les premiers jalons en annexant les Philippines et en exigeant que les puissances européennes installées en Chine pratiquent pour son pays la politique de la porte ouverte; la Russie, qui a toujours fait fond jusqu'ici sur l'amitié de la grande république américaine devrait relire attentivement la brochure de M. Seward, elle verrait qu'en attendant le moment de mettre la main sur le Canada, les États-Unis peuvent faire des opérations de compte à demi avec l'Angleterre, en célébrant avec M. Chamberlain les beautés de la réconciliation et les profits de l'entente des deux frères séparés de la grande famille anglo-saxonne, et pour commencer, en examinant avec Sir Charles Béresford, les avantages d'une petite quadruple anglo-saxonne-germanique-japonaise pour le dépècement définitif de la Chine. Si l'Angleterre et les États-Unis en ont encore pour quelques temps à s'entendre comme des larrons en foire, le moment est venu pour la Russie de se demander si elle a été bien avisée en n'apportant pas son concours à la France pour empêcher la guerre d'éclater entre l'Amérique et l'Espagne et si, cette première faute ayant été commise, il convient de continuer à cultiver l'amitié des compatriotes de M. Seward; à la France qui est férue de la même amitié que la Russie, M. Seward a bien déclaré naguère que nous ne l'embarrassions pas, que nous étions quantité négligeable

« ayant déjà liquidé »; mais si nous n'avons plus la Louisiane, il nous reste encore quelques épaves qui ont leur prix, comme nos Antilles. L'Allemagne est peut-être de toutes les grandes puissances celle qui excite le moins les convoitises de frère Jonathan; mais, si d'aventure, elle inclinait à entrer dans la « Quadruple » imaginée par Sir Charles Beresford, elle ferait bien de prendre à l'avance toutes ses précautions à Samoa.

E.-H. Moguez.

AU KLONDYKE

Les mines les plus riches du monde entier (l'Eldorado), que l'on avait longtemps cherchées dans les forêts tropicales du Brésil ou du Pérou, se rencontrent près du cercle polaire arctique, dans cette région de l'Alaska, l'ancienne Amérique russe, vendue aux États-Unis pour une somme de 36 millions de francs par l'empereur Alexandre II en 1867, et dans les pays avoisinants.

Là existent des mines d'or plus riches que celles de la Californie, de l'Australie et du Transvaal, à l'existence desquelles personne n'ajoutait foi, qui vont être exploitées avec une activité furibonde.

Le Klondyke [1], encore inconnu il y a deux ans, fait partie de cette région arrosée par le Yukon. Ce fleuve, un des plus grands du monde, mesure une longueur de 3.500 kilomètres; il prend sa source dans la Colombie britannique sur le versant ouest des montagnes Rocheuses, et de là décrit un arc touchant le cercle arctique, traverse l'Alaska, et se jette dans la mer de Behring par le détroit de Norton.

C'est un fleuve très rapide et rempli de bancs de sable qui en rendent la navigation assez difficile, arrosant un territoire de 600.000 milles carrés, dont près de 200.000 dans le Canada.

Le district du Klondyke fait partie des territoires du Nord-Ouest canadien et comprend, au nord, cette vaste étendue de pays située entre l'océan Arctique et le 141° méridien formant la ligne frontière du territoire de l'Alaska.

Il y a un an à peine, la presse des États-Unis et du Canada, ainsi

[1] « Klondyke » vient du mot indien « Trondinck » qui veut dire : Abondance de poisson.

que les compagnies de navigation, donnaient une quantité d'itinéraires variés convergeant vers Dawson-City, la grande ville de l'or.

Ces itinéraires, aujourd'hui abandonnés, ont couté la vie à beaucoup de ceux qui ont voulu les suivre.

La seule route actuellement pratiquée pour se rendre de Paris à Dawson-City, est celle de Paris à New-York, puis de New-York à Montréal, de Montréal à Vancouver par le chemin de fer du Canadian Pacific; de Vancouver à Skagway, par des steamers qui longent les côtes de la Colombie anglaise et de l'Alaska en passant par Fort-Wrangel et Juneau jusqu'à Skagway, qui est le terminus de la navigation dans la baie du canal de Lynn.

De Skagway, on se rend maintenant au lac Bennett par le nouveau chemin de fer, qui traverse la « White Pass ».

Du lac Bennett, on va à Dawson-City par des petits bateaux à vapeur qui font un service régulier quand la navigation des lacs et des rivières est ouverte, c'est-à-dire du 1er juin au 15 octobre.

Pendant les mois d'hiver, le seul moyen employé est d'avoir des traîneaux tirés par des chiens, ce qui demande de 23 à 25 jours pour franchir la distance de 940 kilomètres séparant la tête du lac Bennett de Dawson-City. C'est une expédition assez dangereuse à cause des tempêtes de neige et aussi du froid, qui atteint quelquefois 55 degrés centigrades au-dessous de zéro.

Pendant cinq mois de l'année, du 15 mai au 15 octobre, le voyage de Paris à Dawson-City peut s'effectuer facilement entre 24 et 27 jours, voyage admirable et des plus intéressants à travers les immenses prairies du Canada et à travers les montagnes Rocheuses, qui sont d'un effet saisissant. Arrivé à Vancouver, on s'embarque sur les paquebots de la Pacific Coast Steamship Company, qui ont un départ tous les deux jours.

Jusqu'à Skagway, on ne perd pas la terre de vue, et on aperçoit de hautes montagnes couvertes de forêts séculaires qui se déroulent en une longue chaîne le long de la côte. Les villages se succèdent, de place en place, sur le fond pittoresque des pentes boisées.

On suit, en remontant vers le nord le chenal à l'est de l'île de Vancouver, les côtes de la Colombie anglaise jusqu'à Port-Simpson, dernier village canadien.

Quelques milles plus loin, on arrête à Mary Island où se trouve un poste de la douane américaine; on est dès lors en Alaska, sur le territoire américain, jusqu'au sommet de la « White Pass », où l'on rentre à nouveau en territoire canadien.

En quittant Mary Island, on suit le détroit de Clarence jusqu'à Fort-Wrangel, ancien village russe, sur lequel on construit quantité de maisons, car cette ville commande l'embouchure de la rivière Stikeen, par laquelle se rendent les mineurs ayant choisi la

route de Telegraph Creek et du lac Teslyn pour se rendre au Klondyke. Je ne crois pas au grand avenir de cette ville nouvelle, la route du lac Teslyn ayant donné trop de difficultés à ceux qui l'ont expérimentée, et dont la plupart ont dû rebrousser chemin et continuer par Skagway, après avoir enduré d'horribles souffrances sans pouvoir surmonter les obstacles de cette route néfaste.

De Fort-Wrangel, on gagne Sitka, capitale de l'Alaska, située au milieu de la côte ouest de l'île Baranoff. Les Russes y ont bâti une magnifique église grecque il y a deux siècles. Le musée, représentant tous les costumes, les armes, les canots et ustensiles de pêche des Esquimaux, est aussi très intéressant.

De Sitka, on se dirige sur Juneau, après s'être arrêté quelques heures à Douglas pour visiter les fameuses mines de l'Alaska Treadwell Company, qui est le plus grand établissement industriel du monde entier.

Les premiers prospects ont été faits en 1881, par un Français nommé P. de Ville, qui vendit l'Alaska Treadwell pour 2.000 francs en 1882 à John Treadwell.

Juneau est une jolie petite ville florissante, bâtie au pied d'une montagne, à deux mille de Douglas. Sa prospérité croissante lui vient des mineurs qui s'y arrêtent en allant ou en revenant du Klondyke ou du lac Atlin, et aussi des mines d'or de Treadwell. La ville de Juneau est bâtie au fond d'une baie et au pied d'une montagne formant ainsi un fond pittoresque d'un effet charmant.

A 32 milles du lac Labarge se trouve l'embouchure de la rivière Hootalinqua, où aboutit la route de la rivière Stickeen.

De l'embouchure de la rivière Hootalinqua, il y a 33 milles et demi pour arriver à la Big-Salmon river (rivière du Gros Saumon); à 36 milles de l'embouchure de la Big-Salmon river se trouve la Little-Salmon river (rivière du Petit Saumon); 59 milles plus loin on rencontre les rapides des Cinq-Doigts qui n'offrent aucun danger. Ce nom vient du fait qu'il y a dans ces rapides cinq rochers s'élevant au-dessus de l'eau.

Les Rink rapides sont à six milles en aval de ceux des Cinq-Doigts, et il est facile de les sauter.

Il y a 58 milles et demi des rapides des Cinq-Doigts à l'embouchure de la rivière Pelly, c'est-à-dire à Fort-Selkirk, où le fleuve prend le nom de Yukon. Depuis le lac Labarge jusqu'à Fort-Selkirk, son courant varie de 4 à 6 milles à l'heure.

Depuis Fort-Selkirk jusqu'à la White river (rivière Blanche), le Yukon a une largeur d'un mille environ; il est parsemé de nombreuses îles, toutes très boisées, dont quelques-unes sont considérables. Il y a 10 milles de la White river à la rivière Stewart, où l'on pénètre dans le district minier du Klondyke.

De cette rivière à la rivière Sixty-Mile, on compte une distance de 21 milles, de là à la rivière Indienne 15 milles; et de la rivière Indienne à Dawson-City, 30 milles [1].

Dawson-City. — Joseph Ladue, le fondateur de Dawson-City, était au Klondyke depuis l'année 1882. Au moment de la grande excitation, pendant l'automne de l'année 1896, il possédait une scierie à l'embouchure de la rivière Sixty Mile, qui se jette dans le Yukon à 50 kilomètres environ en amont de Dawson-City.

Le 17 août de l'année 1896, l'Indien Skookum Jim, beau-frère et compagnon de G. W. Carmack, s'amusait à pêcher à une distance de 20 kilomètres environ de l'embouchure d'un petit affluent du Klondyke, appelé aujourd'hui Bonanza Creek, quand il découvrit ce qu'on appelle des « couleurs [1] » sur le bord de la rivière. Il eut beaucoup de mal, paraît-il, à amener son beau-frère qui, à ce moment, pêchait le saumon dans la rivière Klondyke. Cependant G. W. Carmarck se mit au travail aidé de « Skookum Jim » et de « Takish Charlie », un autre Indien. Il trouva de l'or en quantité, et en huit jours, aidé de ses deux compagnons, il recueillit la somme de 7.000 francs d'or du sable qu'il avait extrait et transporté au bord de la rivière pour le laver.

M. W. Carmack, qui est américain, avait quitté San-Francisco en 1885, pour prospecter le fleuve Yukon depuis la rivière Hootalinqua jusqu'à Fort-Yukon, où il se trouvait en 1890. Il revint ensuite sur la rivière Pelly à Fort-Selkirk, où il se maria avec une Indienne, et au commencement du printemps 1896, il descendit à nouveau le Yukon jusqu'à la rivière Klondyke, avec ses deux compagnons. C'est là que, quelques mois plus tard il fit, grâce à son beau-frère, cette merveilleuse découverte qui en entraîna d'autres plus riches encore, sur l'Eldorado, Gold Bottom, Hunker Bear, Dominion, etc.

Les placers de l'Eldorado, tributaire du Bonanza, découverts en octobre 1896, sont plus riches que ceux du Bonanza.

Le 1er septembre 1896, Joseph Ladue, ayant eu connaissance de ces découvertes, transporta sa scierie à vapeur à l'embouchure de la rivière Klondyke, y construisit sa maison, s'empara d'une quantité de terrains dont il possède aujourd'hui 70 hectares; et la ville de Dawson était fondée.

Dawson-City est actuellement une ville de 18.000 habitants, située à l'embouchure du Klondyke. Elle s'étend en descendant la rive

---

[1] Avec le nouveau chemin de fer de Skagway au lac Bennett, qui a dû être terminé cet hiver, un voyageur allant de Paris à Dawson pourra, cet été, suivre cet itinéraire : Paris-New-York, 8 jours; New-York-Seattle, 6 jours; Seattle-Skagway, 7 jours; Skagway-Bennett, 1 jour; Bennett-Dawson 5 jours; soit 27 jours uniquement en bateau ou chemin de fer.

[1] Or fin que l'on trouve à une petite profondeur dans le sable ou la terre.

droite du Yukon sur une longueur de deux kilomètres. Sa largeur, jusqu'au pied de la montagne, est de 1.200 mètres environ.

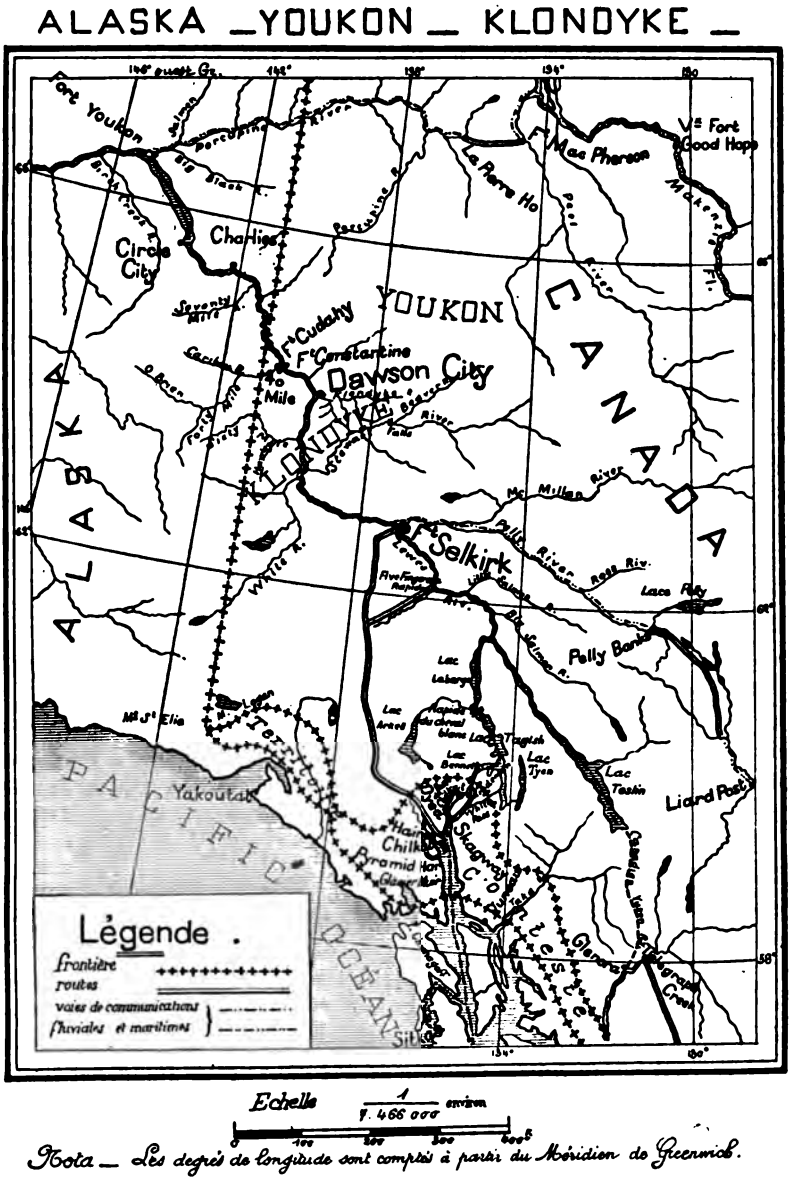

Il y a 218 acres de terrain, qui sont divisés en lots de 60 pieds de long sur 100 pieds de profondeur.

La ville est divisée en sept avenues parallèles, dont la première, qui suit le bord du Yukon du Sud au Nord, prend le nom de « Front-Street ». Ces sept avenues sont séparées par cinq rues verticales, tracées de l'Ouest à l'Est.

La ville est ainsi divisée en carrés réguliers appelés « blocks » et désignés par des lettres alphabétiques.

Le lot sur Front-Street, sur lequel se trouve « Opera House », qui avait été vendu 25 francs au mois de septembre 1896, fut vendu 40.000 francs en juillet 1897 à Bakke-Wilson et Compagnie, qui le revendirent 150.000 francs au mois de mars dernier. De même pour le lot sur lequel est construit maintenant le théâtre « Monte-Carlo ».

Le terrain se loue sur « Front-Street » *par mois* 150 fr. le mètre, (10 dollars le pied par mois était le prix de location en août 1898). Les maisons en bois sur les 3e et 4e avenues se louent de 1.000 à 1.500 francs par mois. Ce sont des « Logs Cabins » composées de deux pièces.

Le froid est très grand, et le thermomètre est descendu à 70 degrés Farenheit (environ — 55 degrés centigrades) l'hiver dernier; mais ce froid est sec et se supporte facilement quand il n'y a pas de vent. Si, pendant le mois de décembre et de janvier, le soleil disparaît complètement, la réflection des étoiles sur la nappe blanche de neige qui recouvre la terre, suffit à éclairer les vallées et les montagnes, et jamais un Dawsonite n'a besoin de lanterne pour se diriger.

En juin, s'il y avait des poules à Dawson, elles seraient bien embarrassées pour savoir à quel moment elles doivent aller se coucher, car le soleil disparaît à peine, et il fait jour pendant toute la nuit. Du 15 au 25 juin, on peut voir le soleil à 11 h. 30 du soir. La chaleur, qui dure depuis les premiers jours de juin jusqu'aux derniers jours d'août, est à peu près la même qu'à Paris ou à Londres (20 à 30 degrés centigrades au-dessus de zéro).

Il y a de l'eau en quantité, mais, en été, elle est très malsaine et a besoin d'être bouillie pour être employée comme boisson. L'eau fut la cause de l'épidémie de fièvre typhoïde qui a eu lieu à Dawson au mois d'août dernier.

On a compté trois églises à Dawson-City : une église catholique, desservie par le R. P. Judge; une église protestante réformée; une église protestante anglaise (*Church of England*).

L'hôpital Sainte-Marie, dépendant de l'Église catholique, est administré par les sœurs de Sainte-Anne. Le prix pour les malades est de 25 francs par jour pour soins, pension et entretien, plus 25 francs par chaque visite de docteur.

L'ordre le plus parfait règne à Dawson et dans toute la région aurifère. Jamais on n'y voit ni batailles, ni querelles. Cette ville, composée cependant en grande partie des « désespérés » de bien

des pays, est d'un calme que lui envieraient certainement nombre de villes du monde civilisé.

Au printemps prochain, la ville de Dawson sera mise en communication télégraphique avec le reste du monde entier.

Les chercheurs d'or du Klondyke ne ressemblent pas aux mineurs californiens. A l'audace aventureuse d'autrefois, les prospecteurs d'aujourd'hui ont opposé l'action méthodique et réfléchie. L'énergie est la même, mais le mineur du Klondyke, qui a à lutter contre un climat tout autre que celui de la Californie, est plus économe de ses forces. Il est toujours hanté par une idée fixe et, si productif que soit son claim, il en rêve toujours un plus riche. Se racontant les uns aux autres des légendes dorées, les hommes sont toujours à la recherche de la fameuse mine mère du quartz, persuadés que dans les montagnes jusqu'alors inaccessibles un grand linceul de neige couvre l'or en blocs.

La police montée est sous les ordres du capitaine Starnes, un Canadien-Français dont le frère servit comme sous-officier de cavalerie dans l'armée française. Cette police, parfaitement bien organisée, exerce une stricte surveillance, tout en étant très affable envers tous les habitants. Elle se compose d'environ deux cents hommes de troupe. Les bureaux du gouvernement et du commissaire de l'or sont situés près la caserne de la police montée.

Le commissaire de l'or est sans contredit l'homme le plus populaire du Klondyke, car c'est lui qui est chargé de l'enregistrement des claims. Aussi tout le monde le connaît-il, de même qu'il connaît tout le monde.

Les deux principales banques de Dawson-City sont : 1° la Canadian Bank of Commerce; 2° la Bank of British North America et leur principale branche est l'achat de l'or en poudre et en pépites contre lequel elles remettent des traites sur n'importe quelle ville de l'Univers.

Le principal hôtel de Dawson est le « Fair Wiew hotel » (hôtel Belle-Vue), dont la construction a coûté 250.000 francs. La table y est très bonne et les chambres assez confortables. La pension est de 50 francs par jour. Les autres hôtels sont : le Yukon hotel, le Klondyke hotel et le Northern hotel.

Comme cafés concerts ou théâtres, Dawsona le « Monte-Carlo », appartenant à Jack Smith, qui est le mieux aménagé. La *Combination Music Hall* a des boxeurs, des danseurs et un cinématographe représentant les dernières scènes de la guerre Hispano-américaine et la destruction du navire de guerre *le Maine*. Le *Mascotte théâtre* a la spécialité des vaudevilles. Les artistes, étant payés fort chers, ne sont pas trop mauvais. Il y a trois ou quatre salles de danse et une dizaine de salles de jeu.

Les deux principaux journaux hebdomadaires de Dawson sont : le *Klondyke nugget* (« Pépite du Klondyke ») et le *Yukon Midnight Sun* (« le Soleil de Minuit du Yukon »). Ils se vendent 2 fr. 50 le numéro.

Le premier jour que j'arrivai à Dawson, le 5 juin 1898, je fus surpris de la quantité de loqueteux que je rencontrai, traînant par les rues dans des accoutrements les plus bizarres, les uns avec des vêtements huilés et des bottes en caoutchouc déchirées; les autres en chemise de flanelle et en bottes de cuir; d'autres couverts de fourrures quelque peu endommagées. Cette grande ville de l'or me parut avoir des habitants bien misérables; mais, en entrant dans une des salles de jeux, mon opinion dut changer. Sur chacune des tables, plus de 100.000 francs en poudre d'or, en pièces d'or américaines et en billets de banque étaient étalés, et je voyais ces gens en haillons perdre ou gagner en peu de temps des sommes énormes.

On joue la Roulette, le Pocker, le Baccarat, le Black-Jack et la Consolation.

La roulette a deux zéros, et il n'y a pas de maximum, pas plus qu'aux autres jeux. Les mineurs remettent au tenancier leur sac de poudre d'or et demandent pour 100 ou 200 dollars de jetons; quand ils ont perdu, ils en demandent encore pour le double, et, ainsi de suite, jusqu'à ce que le sac soit épuisé. Alors ils retournent sur leurs claims travailler pendant quelques jours en attendant leur revanche. Autour de chaque table, le tenancier fait de temps en temps circuler gratis des consommations pour exciter les joueurs et les entraîner. Les maisons de jeu sont ouvertes jour et nuit, été comme hiver, excepté le dimanche.

Quand sonnent huit heures du soir dans Dawson, c'est un bruit infernal, car la vie y est joyeuse. Chaque café, chaque restaurant possède son petit orchestre qui varie avec l'importance de l'établissement, soit un violon, une guitare, une harpe et un banjo. Certains cafés possèdent même un orgue comme chez nous les chevaux de bois, avec trompettes, ce qui fait un bruit assourdissant. Dans plusieurs cafés, il y a un piano à la disposition des amateurs.

Les consommations se paient maintenant 2 fr. 50; elles étaient, lors de mon arrivée, à 5 francs (1 dollar). La bouteille de bière vaut 25 francs, la bouteille de whisky, cognac ou absinthe, se paye 75 francs. Le champagne n'a pas de prix. J'ai vu un mineur offrir 250 francs pour une bouteille de Pommery. En gros, le whisky, qui est la liqueur la plus ordinaire du pays, se vendait l'hiver dernier 75 dollars le gallon (soit 375 francs les 4 litres), dont on fait 5 bouteilles ; aujourd'hui il vaut 200 francs le gallon.

J'ai vu, à l'arrivée du bateau de Saint-Michel, qui, au mois de juillet, apportait des poulets, un restaurateur acheter le tout à raison de 125 francs la paire de poulets, soit 62 fr. 50 la pièce !

Les oranges se paient 5 francs la pièce, et deux pommes valent 5 francs. Dans un restaurant, un bifteck aux pommes de terre frites est compté 25 francs.

Les pommes de terre se paient un prix fou; on en a deux ordinaires pour 5 francs, beaucoup plus cher que les truffes à Paris. Les seules choses bon marché sont le lard salé, les haricots et les fruits secs; c'est la seule nourriture que l'on puisse se permettre.

Dans les salles de danse, l'orchestre se compose d'un piano et de quatre ou cinq musiciens, violons, piston et flûte. On danse en général des quadrilles, des valses, des pas de quatre, des mazurkas, etc.

Au milieu de la salle se tient le « maître de ballet » qui, pendant les quadrilles, crie aux danseurs ce qu'ils ont à faire, les conduit au besoin par la main quand ils sont trop novices, et marque la mesure en se frappant les mains l'une contre l'autre et en frappant en même temps du pied sur le parquet. Ce mouvement est imité par ceux des danseurs qui font partie du vis-à-vis qui doit rester en place : « En avant, deux ! Balancez vos dames ! » Le tout très bruyamment, mais en bon ordre. Aussitôt la danse finie, on se précipite dans la salle voisine où se tient le « bar », et là le danseur offre une consommation à sa danseuse, qui ne prend rien, mais à laquelle le garçon remet un jeton au lieu d'une consommation, et cela coûte un dollar 5 francs). La danseuse reçoit de l'établissement 1 fr. 25 par jeton; c'est un métier lucratif, mais fatigant.

En général, les femmes sont jeunes et assez jolies. Ce sont, pour la plupart, des Américaines venues de San-Francisco. Depuis les nouveaux arrivages par les bateaux de Saint-Michel, on peut estimer leur nombre à 500 ou 600, ce qui fait le désespoir des anciennes du pays, une trentaine environ, prochainement ruinées par la concurrence.

Le restaurant à la mode est le « French Royal Restaurant », tenu par un Français, P.-E. de Ville. Les repas à prix fixe sont à 15 francs, mais sans le vin, encore inconnu à Dawson. On boit du thé au lait ou du café au lait en mangeant.

Depuis juillet 1898, et pendant la saison navigable, qui dure quatre mois, trois petits steamers à roues font le service entre le lac Bennett et Dawson-City, bateaux à fond plat ne calant pas plus de deux pieds d'eau. Ils vont de Dawson aux « White Horse rapids »; de là un tramway d'une longueur de 6 kilomètres transporte à la tête du Mile-Cañon, où un autre steamer, de la même compagnie, conduit au lac Bennett, car les bateaux à vapeur ne pourraient pas franchir ces rapides.

Les steamers de la « Bennett Lake and Klondyke Navigation Company » sont au nombre de trois : *Ora*, *Flora* et *Nora*. Le prix de transport est de 620 francs, plus 10 francs par repas. La traversée

est de 10 jours pour revenir, car il faut remonter le courant. Pour aller, au contraire, de Bennett à Dawson, la traversée s'effectue en 4 jours 1/2 environ.

Placers aurifères du Klondyke, lois minières. — Le Nord-Ouest Territory a son gouverneur à Dawson City, et est divisé en quatre districts : le district du Yukon, le district du Klondyke, le district de la rivière Indienne et le district de la rivière Stewart.

En arrivant au Klondyke, tout mineur a droit à un claim dans chaque district ; ainsi un mineur peut obtenir quatre claims dans le pays, n payant simplement une redevance de 60 francs pour l'enregistrement. Il ne peut user de son droit qu'une seule fois dans sa vie, mais il peut acheter autant de claims que bon lui semble.

Ce sont les quatre rivières principales qui ont donné leur nom aux quatre districts.

Chaque ruisseau fait partie du district de la rivière dont il est tributaire. Ainsi le Dominion est sur le territoire de la rivière Indienne ; le Forty-Mile, sur celui du Yukon ; le Henderson et le Mile Question, sur celui de la rivière Stewart ; le Bonanza, sur celui de la rivière Klondyke. Ces divisions administratives coïncident, on le voit, avec des divisions géographiques. Les quatre districts sont quatre bassins.

Toute personne, homme ou femme, au-dessus de dix-huit ans, peut, quelle que soit sa nationalité [1], obtenir un certificat de mineur. Ce certificat coûte 50 francs et donne droit de chasser, de pêcher, de couper du bois pour se construire une habitation ou des bateaux, ainsi que pour les besoins de l'exploitation d'une mine.

Un claim, d'après la nouvelle loi, est de 250 pieds, mesurés dans la longueur du ruisseau ; sa largeur dépend de celle du ruisseau, c'est-à-dire d'une rive à l'autre, et à 3 pieds au-dessus de la ligne de flottaison de l'eau (*from rim to rim*).

Il y a trois sortes de claims actuellement exploités : 1° le Creek claim, qui a 250 pieds de long, se trouve sur le courant du ruisseau ; 2° le Hill Side claim (qui veut dire : « claim de flanc de montagne), a 250 pieds de long sur 1000 pieds à prendre sur le flanc de la montagne ; 3° le Bench claim, qui est situé sur le haut plateau de la montagne, est de 250 pieds de côtés.

Je ne parlerai pas des claims de rivières, qui n'existent pas, car on n'a jamais trouvé d'or sur les bords du Yukon, du Klondyke, de l'Indian hiver ou de la Stewart hiver. L'or se trouve au bord des

---

[1] Sur le territoire américain, il faut être Américain ou naturalisé pour obtenir un claim ; mais au Klondyke, qui fait partie du Canada, tout le monde a droit à quatre claims.

ruisseaux appelés « creeks » et sur les montagnes qui les entourent.

Au Klondyke, l'or vient d'éruptions volcaniques, et non pas, comme on l'a cru jusqu'à présent, de la désagrégation du quartz, entraîné par le courant des eaux.

La preuve, c'est qu'un morceau d'or gros comme la tête d'une épingle tombe immédiatement au fond des « Sluices boxes », où un courant artificiel en pente de 30 à 40 0/0 est établi, et est, par conséquent, beaucoup plus fort que celui d'un ruisseau.

L'extraction de l'or, qui peut avoir lieu avec la force hydraulique pendant 3 mois et demi par an, jour et nuit, soit 7 mois de travail normal, continuera d'augmenter d'année en année, et classera cette région à la tête des plus grands camps miniers du monde.

E. JANNE DE LAMARE.

Décembre 1898.

LA MAIN-D'ŒUVRE A MADAGASCAR

Le départ du général Gallieni est officiellement annoncé pour le mois d'avril, et lui-même vient d'établir, dans de remarquables instructions adressées aux administrateurs sous ses ordres, la leçon que l'on peut tirer des efforts faits jusqu'à ce jour. Pour nous, qui sommes à Madagascar depuis décembre 1894, nous sommes émerveillés de la transformation de ce pays, qui, de champ de combat économique entre l'Amérique et l'Angleterre est devenu un marché français, et nous ne pouvons que déplorer la lutte que le général a dû soutenir depuis quelque temps pour faire triompher les idées de colonisation nationale.

L'une des questions coloniales les plus difficiles est celle de la main-d'œuvre; le général s'était, dès son arrivée, particulièrement adonné à l'étude des moyens permettant de la résoudre.

En 1896, en effet, les indigènes, conseillés d'ailleurs par l'aristocratie hova et quelques Européens, se refusaient à tout travail pour les Français, préférant vivre de manioc et de racines que travailler pour nous. Un règlement sur le travail qui est encore en vigueur fut édicté; il prévoyait les engagements des indigènes par les Européens, spécifiant les devoirs et les droits de chacun, et considérait comme vagabond tout indigène sans ressources connues et ne travaillant pas. Cette réglementation, due au lieutenant-colonel Gérard, qui remplissait alors les fonctions de secrétaire général, ramena la population vers la culture, et permit de commencer la transformation en rizières de vastes marais jusqu'à ce moment inutilisés. Mal-

gré les résultats obtenus, nos compatriotes se trouvaient encore en état d'infériorité, vis-à-vis des étrangers vers lesquels les Hovas allaient toujours de préférence. Les nouveaux venus, surtout, pâtissaient de cette difficulté de recrutement des travailleurs qu'ils ne pouvaient trouver qu'à des prix exagérés. Le général prit alors une mesure nettement protectrice, mais que justifiaient les circonstances; par arrêté, il dispensait les ouvriers engagés pour un an au moins avec des colons français et travaillant quatre jours sur sept des charges très lourdes à l'époque actuelle de la protestation et du service militaire. Le résultat ne se fit pas attendre, et la main-d'œuvre vint en abondance à nos colons.

Mais, par ailleurs, cette réglementation, qui avait été un peu hâtive, produisit des abus regrettables. D'une part, certains de nos nationaux, peu scrupuleux, n'hésitèrent pas à en abuser en passant avec des indigènes des engagements fictifs. Par ailleurs, les ouvriers, dès qu'ils se savaient inscrits sur les contrôles des gens exempts de prestations désertaient les chantiers, en si grand nombre, qu'il était impossible de sévir contre eux. Ils arrivaient ainsi à esquiver en même temps l'ennui de la prestation et du service militaire et le travail pour le patron. Quelquefois aussi, les patrons et surtout les services publics engageaient un grand nombre d'ouvriers pour les périodes de travaux et les libéraient sans aucune indemnité, ou les laissaient sans travail pendant plusieurs mois, et il y avait encore dans ce cas contravention à l'arrêté.

Une telle législation ne pouvait subsister et le général, frappé des abus auxquels elle donnait lieu, a rapporté sa décision. Son intention personnelle était de faire étudier cette question du travail indigène par une commission d'hommes connaissant bien Madagascar, et de préparer la suppression des faveurs faites par une mesure transitoire, aux engagés par des colons français de manière à ne blesser aucun intérêt. Au lieu de cela, le 31 décembre l'arrêté était rapporté au moment où nos nationaux et les Malgaches ne s'y attendaient pas du tout.

Les indigènes surpris ne voulurent plus continuer à s'engager, puisqu'on leur refusait les avantages déjà accordés : d'où mécontentement général.

Cet acte violent, de la part du général, a causé une vive surprise : nous savons avec quel soin il soutient nos nationaux, et il n'a paru douteux pour personne que seul un ordre supérieur a pu l'obliger à agir ainsi. Un cablogramme de l'agence Havas, en date du 7 janvier, annonçant l'apparition du *Livre bleu* et les plaintes du gouvernement anglais ouvrit les yeux à tous.

Et chose absolument remarquable, les colons qui pendant sept jours avaient protesté et maugréé contre la décision du général se

sont tus subitement. Bien mieux, les visites se sont multipliées au quartier général en témoignage de la sympathie unanime qui l'entoure.

Le général partant prochainement, le choix de son intérimaire intéresse vivement l'opinion publique ; on espère généralement que le colonel Houry qui, pendant ces deux dernières années a été le collaborateur le plus précieux du général, et qui a été chargé de l'intérim pendant les cinq mois qu'a duré le voyage du général autour de l'île sera à nouveau désigné pour faire l'intérim. J. XIOR.

Tananarive, 28 janvier 1899.

LA QUESTION DE MASCATE

Dans la séance du 6 mars à la Chambre des députés, M. Louis Brunet, député de la Réunion, a pensé avec raison, qu'il y avait lieu d'adresser au Ministre des affaires étrangères une question au sujet de l'incident de Mascate. Nous reproduisons, d'après le *Journal Officiel*, la réponse de M. Delcassé.

M. DELCASSÉ, ministre des affaires étrangères. Messieurs, je répondrai en quelques mots à la question que m'a fait l'honneur de me poser l'honorable M. Brunet.

Il y a environ trois semaines, le résident anglais à Bender-Bouchir, qui relève du gouvernement des Indes, arrivait devant Mascate sur un navire de guerre et sommait le sultan de retirer une concession que le sultan nous avait faite et qui consiste dans la faculté, pour la France, d'avoir un dépôt de charbon, au bord de la mer, dans une des criques dépendant de Mascate. Sous la menace des canons anglais, le sultan nous demanda de lui rendre l'acte de concession, ce que, naturellement, nous avons refusé de faire. Alors, le sultan déclara que la concession était annulée. Voilà les faits.

Le gouvernement de la République se trouvait donc en présence d'une double question : une question de fond, une question de forme.

Au fond, quel grief pouvait-on invoquer contre nous ? Par le traité de 1862, la France et l'Angleterre ont pris l'engagement réciproque de respecter l'indépendance de l'iman de Mascate. A cette indépendance, pas plus aujourd'hui que dans le passé, la France n'a aucune envie de porter la moindre atteinte. Elle l'a toujours dit ; elle ne fait aucune difficulté à le redire ; et, pas plus sans doute que l'Angleterre, elle ne vise, par des moyens détournés, par des pactes séparés, à se créer à Mascate une situation privilégiée et à affaiblir à son profit la portée de la convention de 1862. (*Très bien ! Très bien !*)

Serait-ce que la concession d'un dépôt de charbon puisse justifier la moindre alarme ? Mais depuis longtemps déjà l'Angleterre possède à Mascate un dépôt de charbon ; et comment ce que l'Angleterre a pu faire sans dommage pour la convention de 1862, le seul projet de le faire à son tour, pourrait-il constituer, de la part de la France, un manquement, une infraction à la même convention ? (*Applaudissements.*)

Sur ce point, la discussion ne pouvait être longue ; aussi le gouvernement de la reine, renseigné sur les faits, sur nos intentions, n'a pas tardé à reconnaître que, les droits de la France et de l'Angleterré à Mascate étant identiques, comme identiques leurs obligations, la France peut très légitimement y avoir à son tour un dépôt de charbon, exactement dans les conditions où l'Angleterre y a installé le sien. (*Applaudissements.*)

Donc, raison nous était donnée pour le fond. Restait la question du procédé.

Là aussi, une solution satisfaisante ne pouvait faire doute. Ce n'est pas, en effet, au moment où les deux gouvernements négocient une délimitation africaine dans un sincère esprit de conciliation, recherchant un arrangement qui soit la garantie d'une entente durable parce que les intérêts essentiels des deux nations y auront été sauvegardés (*Très bien! Très bien!*), ce n'est pas à ce moment que le gouvernement de la reine pouvait admettre, de la part d'un de ses agents, l'intervention aussi incorrecte que spontanée dont nous avons dû nous plaindre, et le gouvernement de la reine nous a exprimé son profond regret. (*Applaudissements.*)

Telle est, Messieurs, cette affaire. Je remercie la Chambre d'avoir laissé au gouvernement le temps de la régler, et tandis que quelques journaux, très peu nombreux heureusement, ont sauté sur la nouvelle de l'incident pour prédire une nouvelle reculade, comme s'ils voulaient savourer d'avance une humiliation de leur pays... (*Vifs applaudissements.*)

M. LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. — ...Je remercie la Chambre d'avoir, par son silence, montré sa confiance dans le gouvernement. Elle voit que, pour l'avoir demandée sans tapage, la satisfaction que nous avons obtenue n'a été ni moins prompte, ni moins complète. (*Nouveaux applaudissements.*)

A la Chambre des communes, dans la séance du 7 mars, M. Brodrick, sous-secrétaire d'État pour les affaires étrangères, interrogé par Sir Ch. Dilke, qui demandait s'il était vrai que le gouvernement anglais, à propos de l'affaire de Mascate, eût exprimé à la France son profond regret des récents événements, a fait la déclaration qui suit, et que nous reproduisons d'après le compte rendu du *Times* :

M. BRODRICK. — La Chambre voudra bien peut-être me permettre de répondre à cette question assez brièvement. Les circonstances de l'affaire de Mascate sont les suivantes :

Vers le milieu de mars de l'année dernière, l'agent français obtint du sultan de Mascate le bail ou la concession d'une portion de territoire qui serait employée comme dépôt de charbon. Sur le terrain ainsi cédé, qui était situé au fond d'un petit havre, à peu de distance de Mascate, le gouvernement français aurait été libre de hisser son pavillon et d'y élever des fortifications. L'agent anglais n'eut aucune connaissance de cette négociation avant cette année. Aussitôt qu'elle lui fut connue, le gouvernement britannique déclara qu'elle portait atteinte au traité de 1862, ainsi qu'aux engagements particuliers pris par le sultan envers la Grande-Bretagne, relativement à la location ou à l'aliénation d'une partie quelconque de son territoire. Le sultan fut requis de résilier le bail, c'est ce qu'il fit, et le

bail fut annulé. Nous n'avons pas exprimé notre désapprobation de la conduite de notre agent, qui a agi suivant nos instructions (*Applaudissements*), et lord Salisbury a informé plus d'une fois l'ambassadeur de France qu'à son avis le gouvernement britannique était absolument dans son droit en maintenant l'attitude de contension qu'il a prise, et qu'il était impossible pour nous de nous en départir.

Quant à la question de forme, la déclaration faite hier par M. Delcassé est quelque peu incomplète. Il omet de mentionner qu'au mois de novembre dernier il lui fut demandé, par sir Edmund Monson, s'il y avait quelque vérité dans le bruit d'une acquisition de territoire sur le littoral de Mascate, et il répondit qu'il ne savait rien à ce sujet. Il répéta cette affirmation, il y a quelques jours. C'était, par conséquent, un acte de l'agent local français qui aura dépassé les instructions qu'il avait reçues. En pareil cas, il est d'usage de porter la question à la connaissance du gouvernement qu'elle concerne afin d'éviter la publicité que comporte une menace de bombardement. (*Rires.*)

Au cours de cette affaire, lord Salisbury, comme il le déclara à l'ambassadeur de France, aurait préféré une façon d'agir moins publique. Il est clair qu'aucun blâme ne s'attache à notre agent sur place lequel n'était pas en position de distinguer entre la responsabilité qui incombait à l'agent français et au sultan de Mascate, d'une part, et au gouvernement français, de l'autre ; et nous maintenons que sa conduite en substance a été absolument légitime. (*Applaudissements.*)

Dans la convention de 1862, il n'y a rien qui défende à la France d'avoir un dépôt de charbon à Mascate même, comme la Grande-Bretagne en possède un, dans les limites de la convention, pourvu qu'il n'y ait pas de concession de territoire, et il est entendu que le gouvernement français usera de cette faculté soumise à la restriction ci-dessus mentionnée.

L'*Agence Havas* accompagne ce compte rendu, dont nous avons dû compléter quelque peu la traduction, du commentaire suivant :

Il y a lieu de remarquer que, contrairement à ce qui vient d'être dit à la Chambre des communes, l'acte du sultan de Mascate concédant à la France *un emplacement pour le charbon* ne comporte ni le droit de hisser le pavillon ni le droit d'élever des fortifications. Et en déclarant qu'il n'a pas marqué sa désapprobation de la conduite de son agent, le sous-secrétaire d'État n'a pas nié qu'il ait reconnu l'incorrection du procédé et qu'il en ait exprimé son profond regret.

Nous croyons devoir nous borner, pour aujourd'hui, à reproduire les déclarations de M. Delcassé et de M. Brodrick.

Mais comme entre ces deux versions des mêmes faits, toutes deux également officielles, des contradictions notables sont à relever, ainsi que nos lecteurs le remarqueront à première vue, il y aura peut-être lieu de rechercher prochainement d'où peuvent provenir de telles dissonances, dans une question que l'on dit réglée à l'égale satisfaction des deux gouvernements. — F. L.

CHRONIQUES

REVUE DE L'OPINION EN FRANCE

Discours de M. Méline. — En prenant possession le 25 février de la présidence du groupe des républicains progressistes, M. Méline a prononcé un grand discours politique, dont voici les points principaux :

Je ne serai certainement démenti par personne, a déclaré M. Méline, en disant que le pays est, depuis quelque temps, en proie à un malaise indéfinissable et persistant, qui détruit la confiance et paralyse tout : les affaires languissent, l'activité nationale se ralentit, le trouble est dans tous les esprits et le monde du travail, qui ressent le douloureux contre-coup de cette atonie générale, commence à rendre le gouvernement responsable de ses souffrances.

Il faut rechercher les causes de cette situation pour y mettre un terme; elles sont faciles à trouver avec un peu d'observation et beaucoup de sincérité.

Ce qui inquiète d'abord le pays, c'est qu'il ne voit plus où on le mène, qu'il ne sait plus où va le gouvernement, ni où il s'arrêtera sur la pente qui l'entraîne.

Les partis avancés, qui se disputent la direction de la République, marchent au hasard et n'ont plus de frontières; beaucoup de ceux qui les suivent, au lieu de s'attacher comme autrefois à une doctrine, à des principes, se bornent à chercher le vent et s'imaginent que la suprême habileté consiste à aller de plus en plus à gauche.

Les conséquences de cette absence d'orientation apparaissent aujourd'hui à tous les yeux, et il est facile de les toucher du doigt.

Après avoir exposé, comme les deux principales de ces conséquences, l'anarchie parlementaire qui provient de l'absence à la Chambre d'une majorité du gouvernement et le trouble profond causé par l'Affaire, M. Méline a ajouté :

Il est temps, il n'est que temps de nous arrêter dans cette voie funeste, de nous arracher par un effort énergique à cet état d'esprit, et si l'on ne veut pas qu'il survive à l'affaire, il faut le faire tout de suite.

Ceux qui disent : terminons d'abord l'affaire et nous nous réconcilierons ensuite, sont des aveugles. C'est maintenant qu'il faut faire un retour sur nous-mêmes si nous ne voulons pas marcher de plus en plus vers l'inconnu et devenir la risée du monde.

En le faisant nous répondrons au sentiment unanime du pays, qui commence à comprendre que ce qui lui fait le plus de mal, ce qui fait le plus de mal à la République, c'est l'esprit de secte et d'intolérance, bien antérieur à l'affaire elle-même, qui depuis trop longtemps nous aveugle, et qui nous fait commettre les plus lourdes fautes

C'est à notre parti, c'est à des républicains comme nous, qui voulons

faire de la République le gouvernement par excellence de la tolérance et de la liberté, à rappeler tout le monde à la raison.

Voilà ce que le pays attend de nous; il réclame à grands cris, dans l'intérêt supérieur de la patrie, la trève des partis; il demande qu'à la politique de secte et de haine où il s'enlize, nous substituions enfin une politique large et exclusivement française.

Ce n'est pas seulement l'élite de la nation, l'élite pensante et prévoyante, qui le réclame de nous, c'est plus encore la masse de ceux qui travaillent; ce sont les petits, les humbles.

Ecoutez-les un instant; au fond de leurs chaumières, de leurs ateliers, vous n'entendrez qu'une voix, qu'un cri : Nous sommes fatigués d'agitations stériles et il faut que cela finisse; qu'on nous rende la paix, qu'on s'occupe de nous au Parlement, au lieu de s'y quereller, de s'y jalouser et de s'y déchirer.

Cette voix-là, messieurs, c'est la voix du peuple, du vrai peuple, de celui qui aime la France éperdument et qui se fait une religion du culte de la patrie.

Sans connaître les finesses de la politique, il a le sentiment très net que la politique qu'on suit affaiblit la France à l'intérieur et à l'extérieur. Il voit clairement que le déchaînement de l'esprit de parti, les divisions, l'émiettement des républicains, l'impuissance du régime parlementaire paralysent l'essor économique de la France, que toutes les nations qui nous entourent se développent, grandissent et envahissent le monde pendant que nous marquons le pas ou que nous reculons.

Mais ce que le peuple sent mieux encore, c'est que nos discordes nous enlèvent à l'extérieur notre force, notre prestige, notre autorité, au moment où nous en aurions le plus besoin, que notre rôle dans le monde se trouve arrêté et compromis et que nous sommes à la merci des événements.

Dans une pareille situation, nous avons de grands devoirs à remplir; il faut que chacun de nous prenne position parce que nous aurons devant l'histoire les responsabilités de l'avenir.

Notre parti n'aura aucun effort à faire pour cela; il n'a qu'à marcher dans la voie qu'il a toujours suivie avec ses chefs les plus illustres, avec Thiers, Gambetta, Jules Ferry, qui ont été de grands hommes d'État, parce qu'ils étaient de grands patriotes.

Reprenons la grande tradition qu'ils nous ont léguée. Parlons au pays, donnons-lui l'impression que nous sommes restés les plus fermes, les plus sûrs défenseurs de la liberté et de la patrie, et il viendra de plus en plus à nous, parce qu'il comprendra que nous ne travaillons que pour lui.

Depuis que le ministère Méline s'est volontairement démis du pouvoir en mai 1898, le groupe progressiste de la Chambre a manqué d'unité parce qu'il a vraiment manqué d'un chef incontesté : avec M. Jules Méline certainement ce groupe va reprendre dans la direction générale de la politique intérieure et extérieure du pays l'influence qui lui échappait par la faute de sa propre désorganisation.

L'incident de Mascate. — Le *Temps*, après avoir lu les déclarations

sensiblement contradictoires de M. Delcassé et de M. Brodrick, résume ainsi les explications des deux ministres :

Il est élémentaire que chacune des parties insiste sur l'avantage qu'elle a remporté en laissant dans une discrète pénombre le prix qu'elle a payé ou les reprises qui ont été opérées sur le gain primitif.

La *Liberté* est d'avis qu'en somme la contradiction n'est qu'apparente entre les deux déclarations :

On remarque, disait-elle, que, au fond, M. Brodrick, en redressant les prétendues erreurs commises par M. Delcassé dans sa déclaration de lundi à la Chambre des députés, n'a rien rectifié du tout. Il a reconnu que la convention de 1862 était toujours en vigueur; que la France avait le même droit que l'Angleterre d'avoir une station commerciale dans le sultanat de Mascate, et que l'Angleterre avait reconnu ce droit. M. Delcassé n'a pas dit autre chose.

Et la *Liberté* conclut fort justement :

Ce qu'il y a de grave, c'est la persistance des Anglais à manquer envers nous des égards que nous sommes en droit de réclamer d'eux.

De même encore la *République Française* écrivait au lendemain de la séance de la Chambre des communes :

Avec la diplomatie britannique, il faut mettre les points sur les *i*. M. Delcassé vient d'en faire l'expérience. En exposant, l'autre jour, au Palais Bourbon, ce qui s'était passé à propos de Mascate, il avait tenu surtout à mettre en relief ce qui pouvait être une cause de rapprochement entre l'Angleterre et nous; — nous voulons parler de l'esprit conciliant et sage manifesté par lord Salisbury; — mais cela n'a pas convenu à ceux qui veulent maintenir troubles les eaux de la Manche, et hier, M. Brodrick, en réponse à une question de sir Charles Dilke, a donné une couleur malveillante à l'exposé des faits.

La *République Française* montrait ensuite, en entrant dans le détail, que, dans sa réponse, M. Brodrick n'a fait que jouer sur des équivoques, et elle ajoutait, comme la *Liberté* :

Mais un bon averti en vaut deux, dit le proverbe, et nous ne pouvons déduire tout ce qu'il y a de malveillant sous les amabilités que, de temps à autre, quand ils y ont intérêt, nous prodiguent les Anglais.

REVUE DE LA PRESSE ÉTRANGÈRE

SUR LA POLITIQUE EXTÉRIEURE

REVUE DES REVUES — Dans le dernier volume de l'*Asiatic Quarterly*, un auteur caché sous le pseudonyme de *Vista* passe en revue les principaux faits qui ont signalé la gestion de lord Elgin, prédécesseur de lord Curzon, vice-roi des Indes.

Pendant que lord Elgin était au pouvoir, écrit-il, on a procédé à une nouvelle démarcation de cette partie de la frontière nord-ouest des Indes qui se trouve entre « le point de contact des trois empires » et Kouhimalik-Siyah dans le Sistan. Cette délimitation ne prête guère à une critique sévère. La frontière tracée par Sir Montagu Gérard a assuré à la Grande-Bretagne autant de territoires au nord du Hindou-Kousch qu'elle pouvait en demander raisonnablement.

Il s'y est pris de façon à ménager les susceptibilités du commissaire russe et il a su gagner l'approbation du monde officiel et du public à la fois. Quant à la frontière indo-afghane on a pris, pour la délimiter, comme base, les clauses du traité conclu par Durand. D'aucuns ont pensé et beaucoup sont encore aujourd'hui d'avis qu'on n'aurait pas dû céder le Kafiristan à l'émir Abdourrahman. Au point de vue philanthropique nous nous rallions complètement à cette opinion. Mais en consultant l'intérêt politique il est plus difficile de prendre un parti aussi net. Il n'est guère probable que nous puissions, par l'occupation d'un point ou d'un autre, protéger le Badakhsan contre la Russie; d'autre part au moment de la mort de l'émir actuel, il sera très facile à notre gouvernement des Indes d'occuper le Kafiristan. L'émir Abdourrahman Khan ne fait que tenir la place chaude pour nous, ce que selon l'avis de quelques-uns, les Français font pour nous dans l'Afrique Occidentale et dans l'Indo-Chine.

En régularisant la ligne frontière à partir des districts de Pishin et de Quetta à travers le désert de Baluch jusqu'au Sistan, on a eu soin de nous asssurer une bonne route de caravane de Quetta jusqu'à la Perse orientale. Il est vrai que les deux rives de Helmand ont été pour le moment abandonnées à l'émir; mais depuis 1880 nous avons adopté comme ligne politique d'être conciliant avec l'émir et d'éviter toute rupture ouverte. Nous avons comme exemples terrifiants les guerres stériles de 1838-42, et de 1878-81.

Du côté des frontières de l'est et du nord-est de l'Empire indien, nous ne pouvons constater aucun progrès satisfaisant ni pour la délimitation, ni pour l'exploration. C'était en 1887 que notre annexion de la Birmanie a rendu absolument nécessaire le règlement de la ligne frontière birmano-chinoise. Jusqu'ici la question est restée sans solution définitive. L'hiver passé notre délégué n'a rien pu faire, grâce à l'obstruction des Chinois et cette année on n'a guère l'espoir d'aboutir à un meilleur résultat. Il y a dix ans notre commission de délimitation et d'exploration a traversé les provinces Shan de l'autre côté du Salween, il y a dix ans on a élaboré et discuté à fond le projet d'un chemin de fer à travers le Yunnan et la vallée de Yangtse, et en 1898 encore lorsque la Russie et la France ont forcé la Grande-Bretagne d'affirmer plus nettement ses droits dans la vallée de Yangtse, nous voyons que rien n'a été fait à l'est du Salween. A quoi nous servirait une voie ferrée de Mandalay à Kunlon si elle n'est pas prolongée jusqu'à Chungking, point le plus haut jusqu'auquel le Yangtse est navigable pour les paquebots? Mais dans ce moment des expéditions sont parties de Kunlon à Chungking pour explorer le terrain et pour tracer une voie ferrée entre ces deux points. Ce qu'on aurait dû faire il y a dix ans est encore à faire maintenant où la Russie est sur le point d'absorber la Mant-

chourie et que la France a accordé un crédit de 200 millions de francs pour compléter le réseau des chemins de fer indochinois.

L'auteur fait ensuite un exposé de la situation intérieure des Indes anglaises sous le règne de Lord Elgin. Il parle longuement de la famine et de la peste qui ont désolé le pays et constate que les autorités n'ont pas déployé assez d'énergie pour imposer aux indigènes les mesures hygiéniques nécessaires. Il rapelle encore en quelques mots la campagne contre les Afridis, et il trouve qu'on a bien fait de respecter l'indépendance de cette tribu, à la condition toutefois qu'on garde le contrôle sur le défilé de Khyber. L'auteur termine son étude en parlant de la mission que s'est proposée d'accomplir le nouveau vice-roi, Lord Curzon.

Le nouveau vice-roi, écrit-il, connaît personnellement l'Emir d'Afghanistan et il réussira sans doute à faciliter le maintien des relations amicales entre Abdourrahman et le Gouvernement des Indes.

Il y a encore un autre point vers lequel Lord Curzon concentrera toute son attention ; il en a d'ailleurs longuement parlé dans son volume sur la Perse. C'est la construction du chemin de fer indo-européen. La Russie est arrivée bonne première avec sa voie ferrée qui relie l'océan Atlantique avec le Pacifique dans la direction de l'Orient. Cette route septentrionale offre l'avantage de rapprocher les distances.

Une route centrale aura l'avantage de traverser l'Europe centrale, le bassin de la Méditerranée, les Indes et la Chine centrale : en un mot la zone la plus peuplée, la plus productive et la plus prospère de la surface du globe.

Nous devons construire un chemin de fer qui non seulement puisse rivaliser avec la ligne transcaspienne mais encore la surpasser. Le projet est hérissé de difficultés politiques et géographiques. Mais il y a là une œuvre dont un vice-roi des Indes devrait se faire gloire, car un tel chemin de fer construit par des Anglais et soumis à l'administration britannique, sera un puissant moyen de river en une chaîne solide notre Empire qui forme une ceinture du globe terrestre.

Il y a quelque temps Lombroso, l'anthropologue bien connu, a essayé de démontrer que la Venise du moyen âge doit sa grandeur à un heureux mélange de sa population qui comprenait des éléments slaves, grecs et byzantins. Dans la revue *L'Esplorazione commerciale* le professeur Grasso reproche au savant psychiâtre de n'avoir pas tenu compte de la situation géographique de l'ancienne République maritime.

A l'heure qu'il est, ajoute le contradicteur de Lombroso, l'importance de la situation géographique de Venise est bien loin d'atteindre celle de la situation des grandes cités de la mer Tyrrhénienne. La mer Adriatique est trop restée à l'état d'un lac intérieur. L'ouverture du canal de Suez n'a sous ce rapport guère changé la situation, du moins en ce qui concerne Venise; Gênes, Naples, Livourne, Palerme, Messine ont devant-elles bien d'autres voies; et comme l'ancienne Reine de l'Adriatique, elles profitent

de la communication avec la mer Rouge. Quant aux routes par terre dont la Vénétie dispose, elles ne peuvent jamais égaler en importance celles qui traversent le mont Cenis, le Saint-Gotthard, le Simplon et qui font communiquer Gênes et Milan avec la France, l'Allemagne, l'Angleterre.

Et puis à notre époque Trieste a pu devenir un port commercial plus important que Venise, grâce aux conditions géographiques spéciales de la monarchie austro-hongroise. Bari a pu se développer en port principal des Pouilles. C'est que la situation politique et aussi militaire de l'Italie lui font tourner ses regards plutôt vers la mer Tyrrhénienne et Ionienne que vers l'Adriatique.

Un collaborateur de la *Fortnightly Review* qui signe *Diplomaticus* se montre très pessimiste à l'égard des tentatives faites pour amener un arrangement définitif des différends franco-anglais. A son avis, chaque réconciliation entre la France et la Grande-Bretagne a coûté à celle-ci quelques sacrifices. La mission de M. Cambon qui consiste à créer un rapprochement franco-britannique ne saurait réussir qu'à la condition qu'on passe en revision toutes les questions litigieuses entre les deux puissances. Mais c'est une tâche presque impossible. Le courant anglophobe existe depuis longtemps à l'état latent. C'est, ajoute-t-il, M. Hanotaux qui l'a favorisé, ce qui ne l'a point empêché d'aller à Kiel. L'incident de Fachoda n'a fait que provoquer une manifestation bruyante des sentiments qui existaient déjà.

Si, conclut l'auteur, la situation politique en France était stable et saine, il serait peut-être possible de traiter comme une quantité négligeable, ce mouvement passionné et mal inspiré, et de s'en remettre uniquement à un gouvernement fort et à des hommes d'Etat pleins de bon sens. Malheureusement, on ne peut pas y penser. Des gouvernements forts sont inconnus en France, et les hommes d'État sages n'ont aucune chance d'aboutir, étant donné la perte totale de toutes les traditions, les caprices passagers et les préjugés de la foule. Les ministères ne peuvent pas vivre longtemps, les gouvernements sont à la merci d'un public anglophobe. Ce public, nous le voulons bien, n'est pas la vraie France, mais cela ne fait rien tant que la vraie France reste inactive. Ce public bruyant ne sera pas réconcilié quelles que soient les concessions que nous ferons, et au jour de la réconciliation même il préparera une nouvelle campagne.

Ici l'auteur lui-même convient qu'il a peut-être vu les choses trop en noir, et il pose les conditions auxquelles la Grande-Bretagne pourrait consentir au rapprochement, tant désiré par la France, s'il faut en croire *Diplomaticus*.

Ce que nous demanderions dans ce cas, dit-il, n'a rien d'extraordinaire et ne touche en rien à l'Égypte où nous sommes tout à fait contents du train que vont les affaires. Il s'agirait d'une concession qui ne coûterait rien à la France, et pour laquelle nous serions mieux disposés à payer un prix convenable. Que la France abandonne ses droits sur le *French-Shore* de la Terre-Neuve. Ces droits ne lui rapportent rien et nous causent

beaucoup d'ennuis. Si la France nous fait cette concession, nous n'avons plus aucune raison de douter de sa bonne foi, dans les négociations actuelles, et je crois, il n'y aura chez nous que de très faibles protestations contre les compensations qu'elle pourra obtenir de nous dans le Bahr-el-Ghazal

Si cependant ce genre de transaction est absolument impossible, alors je ne vois qu'un seul parti à prendre : tenons ferme à nos droits et ne nous inquiétons pas dès que notre attitude raide pourrait encore provoquer des irritations.

L'incident de Mascate. — Les journaux anglais n'ont pas été très satisfaits des déclarations de M. Brodrick en réponse à celles de M. Delcassé. Ils réclaments des explications plus précises.

C'est ainsi que le *Globe* écrit :

Il y a un point sur lequel nous voudrions être édifiés. Est-il vrai que lord Salisbury a exprimé son profond regret de ce qui était arrivé? C'est là surtout ce que le pays voudrait savoir et tout le monde s'attendait à ce que le ministre français reçut un démenti formel. Or, ce démenti n'est pas venu. M. Brodrick a bien dit que l'action de l'agent britannique était, en substance, parfaitement juste, mais cela ne nous éclaire pas suffisamment. Lord Salisbury a-t-il, oui ou non, exprimé ses *profonds regrets?* Si M. Brodrick avait répondu non, toutes les affimations de Paris ne nous eussent pas empêchés de le croire. Pourquoi ce démenti n'est-il pas venu? Et pourquoi n'est-il pas venu formel? Si l'affirmation de M. Delcassé est exacte, c'est malheureux. Dans un cas où non seulement un agent britannique, mais un amiral britannique et le vice-roi des Indes, sont en jeu, il est profondément regrettable que notre premier ministre ait eu même l'apparence de faire des excuses pour des actes qu'il approuve en *substance*.

Le *Daily Chronicle* publie, en regard l'une de l'autre, les déclarations de M. Delcassé et de M. Brodrick. Ces déclarations, dit-il, semblent, à première vue, se contredire on ne peut plus directement et la note officieuse publiée hier soir à Paris en réponse à la déclaration que M. Brodrick venait de faire à la Chambre des communes embrouille encore les choses. Des explications ultérieures seront nécessaires.

Le *Daily Mail* écrit de son côté :

Il y a une si extraordinaire contradiction entre la déclaration de M. Brodrick et celle de M. Delcassé que nous espérons que le gouvernement ne perdra pas de temps à publier la correspondance officielle sur cet incident.

Avant que l'Angleterre puisse faire des excuses, dans n'importe quelles affaires, au gouvernement français, une quantité de questions demandent à être réglées. Il y a la question du Bahr-el-Ghazal qui demande à être vidée, la destruction du commerce britannique à Madagascar à être expliquée. Il y a la question de Terre-Neuve où les empiètements français

subsistent toujours et l'affaire de Winma où le massacre de soldats britanniques n'a pas été expié. Il faut que la politique des coups d'épingles cesse, si la France veut une réconciliation franche avec nous.

Le *Times*, le *Standard* réclament aussi la publication des documents officiels de la question et attendent pour formuler leur opinion que cette publication ait été faite.

Enfin le *Westminster Gazette* prétend, comme le *Daily Mail*, voit dans cette affaire une nouvelle provocation de la France.

La prétention des Français, écrit-elle, que nous leur avons fait des excuses pour quoi que ce soit est tout simplement une nouvelle manifestation de la politique de coups d'épingle. Mais l'affaire est réglée à la satisfaction des Anglais et à la satisfaction des Français, ainsi du moins que le prétendent ces derniers. Tant mieux; ce que nous avons de mieux à faire c'est de ne plus parler de cette affaire.

Il est intéressant de noter l'impression causée en Russie par l'incident de Mascate.

La presse russe a pris position dès le début en faveur de la France. Elle semble, cependant, confondre une tentative d'extension territoriale qui n'est point, semble-t-il, dans les intentions du gouvernement français, avec les demandes de concessions commerciales qu'il a pu faire.

Le *Nouveau Temps* insiste sur l'importance future du golfe Persique, comme débouché vers l'Extrême-Orient.

Les conventions entre la France, l'Angleterre, l'Allemagne et le sultan de de Mascate, entre 1862 et 1886 montrent que la France serait dans son droit, même en demandant un port. Il y a longtemps, dit le *Nouveau Temps*, que les négociations sont en train.

En octobre dernier, le navire français *Scorpion* apportait au sultan des cadeaux, de l'artillerie et des fusils. Des fêtes furent échangées. D'autre part, l'Angleterre projette d'occuper Kesao, un petit port à l'entrée du golfe qui pourrait facilement être transformé en une forteresse. Le *Nouveau Temps* dit que la Russie ne peut permettre une telle entreprise. Elle doit, à son tour, exercer son action dans le golfe et occuper, s'il le faut, un point du littoral.

Les *Novosti* considèrent les nouvelles du golfe Persique comme inquiétantes et croient que Lord Curzon est décidé à arrêter la Russie dans ces parages.

En somme, tous les journaux russes prennent la défense des intérêts français, mais affirment en même temps la nécessité pour la Russie de suivre l'exemple de la France. Quant à nous, nous sommes surpris, en présence de l'importance considérable des intérêts russes en Perse, que notre alliée ne soit pas déjà intervenue à son profit plus encore qu'au nôtre dans cette affaire.

RENSEIGNEMENTS POLITIQUES

Déjeuner du Groupe diplomatique et colonial. — La réunion mensuelle du Groupe diplomatique et colonial, qui a eu lieu le mardi 7 mars au grand cercle républicain, sous la présidence de M. Jules Siegfried, ancien ministre, président du Groupe colonial du Sénat, a été particulièrement brillante. M. Siegfried a prié M. Laferrière, gouverneur général de l'Algérie, d'accepter la présidence du déjeuner.

Parmi les 85 personnes présentes, citons MM. Bizot de Fonteny, J. Godin, Prillieux, sénateurs, prince d'Arenberg, J. Caillaux, E. Etienne, G. Graux, C. Gabiat, J.-L. de Lanessan, E. Motte, Pozzo di Borgho, amiral Rieunier, J. Thierry, députés, Paul Leroy-Beaulieu, de l'Institut, A. Ebray, des *Débats*, Villain, du *Temps*, Francillon, du *Petit Bleu*, H. Froidevaux, Franconie, H. Pensa, directeur des *Questions diplomatiques et coloniales*, de Héredia, ancien ministre, Martinie, inspecteur général des Colonies, S. de Brazza, M. Trélat, secrétaire général du Conseil d'Etat, Peyerimhof, auditeur au Conseil d'Etat, baron Barbier, Bonassiès, comte H. de Castries, Ed. Combalat, lieutenant-colonel Delauney, G. Drucker, H. Gobel, M. Lévêque de Vilmorin, Kermina, R. Malandrin, Marx, B. Perrault, G. Raverat, commandant Toutée.

M. J. Siegfried a prononcé tout d'abord l'allocution suivante :

Messieurs,

Vous savez que nous avons l'habitude, à la fin de nos déjeuners, de nous entretenir des questions coloniales particulièrement intéressantes ou actuelles. Nous devions aujourd'hui parler de la question du gouvernement et de l'administration des colonies ; mais comme nous avons le grand honneur et le grand plaisir d'avoir à notre table M. le Gouverneur général de l'Algérie, j'espère qu'il voudra bien prendre la parole et nous entretenir de la plus belle de nos colonies, de celle que beaucoup d'entre nous connaissent et que nous aimons tous.

Nous sommes très heureux, les uns et les autres, de penser qu'elle est placée sous la direction d'un homme aussi distingué que M. Laferrière, dont nous connaissons toute la valeur et tout le dévouement. Nous sommes certains qu'il pourra y rendre de grands services en pensant aux services qu'il a su rendre dans la mère patrie.

En lui donnant la parole, je vous propose. Messieurs, de lever vos verres en l'honneur de M. Laferrière. (*Vifs applaudissements.*)

M. le Gouverneur général, répondant à l'appel de M. J. Siegfried, a prononcé le discours que nous reproduisons en tête de la Revue.

Ce discours affirme une politique saharienne très nette, qui s'accorde avec celle que préconisait récemment dans les *Débats*

M. Paul Leroy-Beaulieu, et qu'a soutenue notre revue ; il a produit une profonde impression sur les nombreux auditeurs de M. Laferrière. C'était du reste la première occasion donnée aux membres du Parlement et aux publicistes d'entendre la parole du nouveau Gouverneur général de l'Algérie dont le talent a plus d'une analogie avec celui de M. Waldeck-Rousseau.

Le prochain déjeuner du Groupe diplomatique et colonial n'aura pas lieu le 1er mardi d'avril vu les vacances parlementaires de Pâques ; il a été reporté au 1er mardi de mai (2 mai) ; la question mise à l'ordre du jour de cette réunion est la proposition de loi de MM. J. Siegfried et Godin concernant le gouvernement et l'administration des Colonies.

Algérie. — M. Marcel Delanney, chef du bureau de l'Algérie au Ministère de l'Intérieur, a été nommé secrétaire général de l'Algérie en remplacement de M. Berseville ; M. Louis Delanney, sous-chef de bureau à l'Intérieur, est nommé chef du bureau de l'Algérie.

C'est M. Laferrière que nous félicitons du choix de M. Marcel Delanney : aux qualités habituelles des fonctionnaires de l'Intérieur, observation, prudence et circonspection, il joint des connaissances très précises et une fermeté de caractère telle qu'il ne se départit pas des idées qu'il croit justes : c'est de cela surtout qu'il y a lieu de lui savoir gré ; l'insuccès de M. Lépine a eu pour principale raison l'insuffisance du choix de son entourage, et la pratique déplorable qu'avaient les fonctionnaires chargés de l'éclairer de lui taire systématiquement les renseignements exacts sur l'état des esprits quand ils étaient désobligeants pour le gouvernement.

Tunisie. — Le voyage d'une caravane parlementaire et géographique, qui comptait des représentants de tous les grands quotidiens, dans la région nord de la Tunisie, en 1897, sous la direction même de M. Millet, le résident supérieur, avait eu cette heureuse conséquence d'unifier, dans un même sentiment de reconnaissance, les appréciations parfois divergentes portées alors sur l'administration de la Tunisie.

Ce n'est pas le besoin de consolider cette opinion, parfaitement éclairée désormais, mais bien le souci très naturel d'appeler l'attention publique sur notre belle possession africaine, au moment où plusieurs inaugurations vont témoigner de sa prospérité croissante, qui a très heureusement déterminé le distingué résident supérieur de Tunisie à venir recruter les éléments politiques, géographiques et aussi mondains d'une nouvelle caravane qu'il guidera à nouveau en Tunisie, dans la quinzaine de Pâques ; elle se rendra d'abord à Tunis pour l'inauguration, sur la place de la Marine, de la statue de Jules Ferry, auquel la France doit la Tunisie ; puis elle assistera

à l'inauguration du port en cours d'exécution à Sousse et à l'inauguration du chemin de fer de Gafsa à la côte, déjà en service : c'est donc plutôt le sud de la Tunisie qui sera visité pendant ce voyage.

En dehors des hommes politiques et des personnes invitées spécialement par M. Millet, nous engageons très vivement les anciens amis et les admirateurs — devenus légion aujourd'hui — de Jules Ferry à saisir cette occasion d'aller à Tunis rendre hommage à sa mémoire: il n'y a du reste pas de meilleur moment pour visiter l'ancienne province proconsulaire romaine. — H. P.

Etat indépendant du Congo. — L'*African Review* du 11 février, publie un article qui n'est pas passé inaperçu à Bruxelles et qui mérite d'être retenu à Paris pour les observations suggestives qu'il contient.

L'État indépendant du Congo belge ne peut demeurer, au dire de l'auteur, dans la situation où il est: l'expérience a échoué lamentablement. Cela posé, « le génie particulier des Anglais en matière de colonisation, leur voisinage et *leur richesse* en *troupes indigènes* » les indiquent pour supplanter les maîtres actuels du Congo. S'ils doivent hésiter à le faire, ce n'est pas tant parce qu'ils ont les mains pleines qu'en raison du droit de préemption que la France possède sur ce pays.

Le *Spectator* analysant cette étude, est d'avis qu'on peut s'entendre avec la France pour lui laisser le Congo, à condition qu'elle donne à l'Angleterre une bande de terrain à l'est pour la communication du Caire au Cap et qu'elle renonce à ses autres revendications pendantes.

L'*African Review* conclut que tout invite à une prompte et facile solution de la question congolaise entre les parties intéressées qui ne sont que trois : la France, l'Angleterre et l'Allemagne si nous ne tenons pas compte de la Belgique anxieuse d'en être débarrassée.

L'avenir du Congo belge est loin d'être aussi problématique que cet article le laisse supposer. On sait en effet que, grâce à l'admirable prévoyance de Jules Ferry, le jour où la Belgique se désintéressera de cette colonie, elle relèvera nécessairement du domaine colonial français : qu'un accord intervienne ce jour-là entre la France et l'Angleterre dans le sens indiqué par le *Spectator* c'est un projet dont le principe au premier abord nous paraît parfaitement réalisable.

Chine. — Décidément la succession de l'empereur de Chine est ouverte. L'Italie, dont les intérêts en Extrême-Orient étaient très restreints, demande la cession de la vaste baie de San-Mun au 29e parallèle, sur la côte de la mer de Chine de la province de Tsé-

Kiang ; l'Angleterre, de son côté, aurait occupé plus au nord, à l'entrée du golfe de Petchili, les îles de Miao-Tao, en face même de Port-Arthur. C'est l'accès du golfe de Petchili aux mains des Anglais.

Que fera la France qui s'est fait attribuer, lors des premières cessions de Wai-ha-Wei à l'Angleterre, de Kiao-Tchéou à l'Allemagne, de Port-Arthur à la Russie, un port impraticable à Kouang-Tchéou-Wan. L'amiral de la Bonninière de Beaumont, auquel nous devons ce choix, notoirement néfaste, est revenu en France ; nous espérons bien que le Gouvernement ne prendra pas conseil près de lui avant de fixer ses résolutions.

RENSEIGNEMENTS ÉCONOMIQUES

EUROPE

Russie. — *Chemins de fer.* — D'après une statistique du ministère des finances de Russie le réseau des chemins de fer russes a une longueur de 42.800 kilomètres; les lignes en construction mesurent 11.872 kilomètres, moitié construites par l'État, moitié par diverses sociétés privées et doivent être achevées dans deux ans. Au cours de 1901, le réseau sera donc de 54.672 kilomètres.

La tarification par zone est la suivante :

de 1 à 160 verstes, prix pour chaque verste.	0.037c
de 161 à 300.....	0.023c
et au delà, première zone, pour la zone.....	0. 62c
seconde zone et toutes suivantes, pour la zone.	0. 48c

Les 8 premières zones sont de 25 verstes chaque, les 7 zones suivantes sont de 36 verstes chaque, les zones suivantes sont de 40 verstes chaque, jusqu'à ce qu'on ait atteint 50 verstes. Le prix de la 2e classe est celui de la 3e majorée de moitié ; le prix de la 1re est celui de la 3e doublé. Cette tarification favorise les grands parcours. De Saint-Pétersbourg à Odessa, pour parcourir 1.926 kilomètres, le prix est de 32 fr. 50 en 3e classe ; de Saint-Pétersbourg à Omsk en Sibérie, soit 3.430 kilomètres, le prix est de 75 francs en 2e classe.

De 1886 à 1896 le nombre des voyageurs s'est élevé de 37.885.000 de voyageurs à 65.500.000 par an.

CHRONOLOGIE DES ÉVÉNEMENTS POLITIQUES

Allemagne. — 1er *février*. — Le Reichstag vote en troisième lecture l'abrogation de la loi sur les jésuites.

2. — Rescrit de l'Empereur à l'occasion de son anniversaire. Guillaume II déclare qu'il s'efforcera de maintenir les bienfaits de la Paix.

11. — Discussion au Reichstag de l'interpellation Kanitz au sujet des négociations commerciales avec les États-Unis. Déclarations optimistes de M. de Bulow, qui affirme que les rapports de l'Allemagne et des États-Unis ont toujours été très cordiaux.

17. — Au Reichstag, le prince de Hohenhohe prononce l'éloge du président Félix Faure. Tous les députés se lèvent en signe de sympathie. L'Empereur télégraphie à Mme Faure ses condoléances.

Angleterre.— 2 *février*. — Discours de Lord Grey à Newcastle en faveur d'une croisade de la paix.

6. — M. Campbell Bannermann est élu leader du Parti Libéral aux Communes.

7. — Message de la Reine. Discussion du message à la Chambre des Commerce et à la Chambre des Lords. Déclaration de Lord Salisbury sur les droits de l'Angleterre au Soudan.

9. — Le comité naval de la Chambre des Communes décide la construction de 3 nouveaux cuirassées.

14. — Le comité parlementaire d'arbitrage décide de demander à tous les États d'Europe de constituer un tribunal arbitral.

16. — Chambre des Communes. M. Brodrick déclare que le délégué anglais à Rome n'a pas signé la résolution définitive, sanction de la conférence contre l'anarchie. L'Angleterre n'est donc pas liée sur cette question.

17. — La Chambre des Communes lève sa séance en signe de deuil pour la mort de M. Félix Faure.

23. — Chambre des Communes. Discussion sur l'incident de Mascate.

Autriche. — 17 *février*. — Démission du cabinet Banffy.

25. — Constitution du cabinet Colomann de Szell.

Chine. — 1er *février*. — Dix mille rebelles assiègent Séhouchou et occupent Kuyang. Les rebelles ont vaincu le 23 janvier les troupes impériales qui ont eu deux mille tués.

3. — Le Tsung-li-Yamen ouvre officiellement Nanning-fou comme port à traité.

19. — Un conflit a lieu à Talien-Van entre Russes et Chinois. Il y a cent Chinois tués.

Crète. — 11 *février*. — La Commission crétoise termine l'élaboration d'un statut organique conforme à la décision des quatre puis-

sances. Toutes les confessions religieuses sont reconnues. Le grec est la langue officielle.

20. — Le prince Georges ouvre l'assemblée crétoise et dépose le projet de statut.

Espagne. — 4 *février*. — Le conseil des ministres décide de supprimer le ministère des Colonies.

10. — Un décret rétablit les garanties constitutionnelles.

La cour suprême de guerre décide que l'amiral Cervera sera poursuivi comme responsable du désastre de Santiago.

19. — Le conseil des ministres approuve les termes du projet de loi de cession des Philippines.

28. — Après une longue discussion de plusieurs jours, le Sénat repousse à une majorité de deux voix seulement le contre-projet de cession des Philippines.

États-Unis. — 1er *février*. — La Chambre de Washington vote le projet portant à cent mille hommes l'effectif de l'armée régulière.

3. — Un régiment reçoit l'ordre de partir pour les Philippines viâ Suez.

6. — Le Sénat de Washington ratifie le traité de paix à trois voix de majorité.

De nombreux renforts sont envoyés à Manille.

8. — Le gouvernement décide de contraindre les Philippins à désarmer.

14. — Le Sénat vote une motion disant que la paix doit signifier qu'on préparera le gouvernement autonome des Philippines.

France. — 4 et 5 *février*. — Bagarres à Marseille, à l'occasion du départ de Rochefort pour Alger et de réunions de la Ligue des Patriotes. Des coups de revolver sont tirés. Plusieurs blessés, nombreuses arrestations.

5. — Arrivée de Rochefort à Alger quelques bagarres.

8. — Une dépêche officielle annonce que la mission Marchand est arrivée à Itiop le 11 janvier en excellente santé. La colonne a laissé sa flottille au Sobat et se dirige à pied sur Addis-Ababa.

10. — Une dépêche de Bombay annonce que la France a obtenu la cession à bail d'un dépôt de charbon sur la côte de Mascate.

La Chambre adopte par 332 voix contre 216 le projet du gouvernement dessaisissant la Chambre criminelle de la Cour de Cassation de la demande en revision du procès Dreyfus.

15. — Bagarres à Marseille à l'occasion du retour d'Alger de Rochefort.

16. — Une note Havas annonce qu'une conversation est engagée entre la France et l'Angleterre en vue de régler amicalement la question de Mascate.

Le président Félix Faure meurt d'une congestion cérébrale.

18. — Congrès de Versailles. M. Loubet est élu président de la République. Quelques bagarres à Paris dans la soirée.

21. — Message du président Loubet.

Une dépêche à Bombay annonce que l'Iman de Mascate, menacé de bombardement par l'amiral anglais, a renoncé à concéder à la France une station de charbon.

23. — Obsèques de Félix Faure. Arrestation de MM. Déroulède et Marcel Habert sous prévention de tentative de détournement des militaires de leurs devoirs.

24. — La Chambre vote l'autorisation des poursuites contre MM. Déroulède et Marcel Habert.

26. — Des perquisitions ont lieu chez les principaux membres des différentes Ligues.

Grèce. — 2 *mars.* — Élections législatives: 112 tricoupistes sont élus ; 36 ministériels et seulement 25 délyannistes, plus 45 députés de nuances diverses.

Italie. — 10 *mars.* — Le Sénat approuve par 105 voix contre 16, l'accord italo-français.

12. — Mort du prince Charles Bonaparte.

21. — Maladie du Pape. Les médecins opèrent le Souverain Pontife d'un kyste.

Nicaragua. — 11 *février.* — Une révolution éclate au Nicaragua. Le général Reyes commande les insurgés.

25. — Les rebelles sont complètement battus.

Philippines. — 5 *février.* — Les Américains sont attaqués dans Manille par les Philippins qui sont repoussées avec des pertes considérables.

8. — Les Philippins attaquent un détachement américain près de Caloocan et sont repoussées.

Aguinaldo demande à conférer avec le général Otis en vue de la cessation des hostilités. Le général Otis refuse.

10. — Les Américains s'emparent de Caloocan ; les Philippins subissent de grandes pertes.

14. — Les Américains s'emparent d'Ilo-Ilo après avoir bombarde la place. Les insurgés incendient le quartier indigène avant de se rendre.

23. — Les Américains repoussent les Philippins près de Pazig.

Russie. — 17 *février.* — L'empereur télégraphie à madame Félix Faure et au gouvernement, ses condoléances pour la mort du président Faure.

25. — Désordres universitaires à Saint-Pétersbourg.

L'Administrateur-gérant : P. CAMPAIN.

Paris. — Imprimerie F. Levé, rue Cassette, 17.

QUESTIONS DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

LA CONVENTION FRANCO-ANGLAISE DU 21 MARS 1899[1]

Le conflit provoqué entre la France et l'Angleterre par la malencontreuse occupation de Fachoda est terminé. La convention signée à Londres le 21 mars 1899 n'a pas seulement pour conséquence d'y mettre fin; elle règle, en outre, d'une manière définitive, la question de la vallée du Haut-Nil.

Sans faire aucune allusion à la situation que l'Angleterre occupe en Égypte, cet acte diplomatique consacre l'abandon par la France de toute ambition dans les pays qui sont arrosés par le Haut-Nil et par ses affluents. En effet, en même temps que la France renonce à Fachoda, elle s'engage à évacuer tous les postes qui furent établis par le capitaine Marchand dans le bassin du Bahr-el-Ghazal.

Sur ce premier point nous n'avons rien à dire. Il est incontestable que M. Hanotaux avait entrepris une œuvre chimérique lorsqu'il envoya le capitaine Marchand à Fachoda avec la pensée que, par l'occupation de ce point, nous pourrions couper la route à l'Angleterre dans sa marche le long de la vallée du Nil et la mettre dans l'impossibilité de relier le Soudan égyptien à l'Ouganda. L'entreprise n'était pas seulement chimérique; elle était folle et malveillante, puisque nous savions, d'une part, que le gouvernement britannique était résolu à ne reculer devant aucun sacrifice pour occuper la vallée du Nil tout entière, et que, d'autre part, toutes les puissances européennes ayant des intérêts dans cette région, c'est-à-dire l'Allemagne, l'Italie et l'État indépendant du Congo avaient reconnu la vallée du Haut-Nil comme faisant partie de la sphère d'influence de la Grande-Bretagne. Lorsque nos ministres envoyaient Marchand à Fachoda, ils ne pouvaient pas ignorer que le jour où l'Angleterre manifesterait d'une manière officielle son mécontentement, nous ne serions appuyés par aucune autre puissance, car toutes celles qui avaient des intérêts dans l'affaire s'étaient, d'avance, mises d'accord avec le gouvernement britannique.

[1] La convention anglo-française du 21 mars étant naturellement l'objet d'appréciations diverses dans les cercles politiques et coloniaux, la *Revue* croit devoir laisser à ses collaborateurs sur cette question, comme sur toutes autres du reste, la responsabilité de leur opinion.

Ces faits ne doivent pas être perdus de vue dans l'examen de la convention du 21 mars 1899. Si on les oubliait, on ne pourrait que déplorer la situation qui nous est faite par cet acte dans le bassin du Haut-Nil. Si, au contraire, on les a présents à l'esprit, l'article relatif à l'abandon de Fachoda et du Bahr-el-Ghazal apparaît comme une de ces nécessités devant lesquelles toute nation raisonnable doit s'incliner. Nos gouvernants avaient fait une sottise; nous sommes contraints de la réparer; faisons-le de bonne grâce et sans récriminations; nous aurons du moins la satisfaction de nous voir considérés par nos rivaux et nos amis ou ennemis comme des gens d'esprit.

Nous avons, du reste, plus d'une raison de nous consoler de l'abandon du Bahr-el-Ghazal. D'abord, nous pouvons nous dire que cette région marécageuse, malsaine et inhabitée, ne valait pas tout le mal que nous nous étions donné, toutes les dépenses que nous avions faites pour en prendre possession. Ce sont de nombreuses vies d'hommes et de grosses sommes d'argent que nous économiserons. Avec notre manière de coloniser militairement, le Bahr-el-Ghazal nous aurait imposé des sacrifices dont il est impossible d'apprécier l'importance. Nous ne pourrons en avoir quelque idée que le jour où l'on aura fait le compte des dépenses occasionnées par la mission du capitaine Marchand. En second lieu, nous ne sommes pas entièrement éliminés du bassin du Bahr-el-Ghazal et du Haut-Nil, puisque l'Angleterre nous concède le droit de trafiquer et de faire des établissements commerciaux, dans les mêmes conditions qu'elle-même, sur tous les territoires compris entre le cinquième et le quatorzième degrés de latitude, c'est-à-dire dans une zone dont la longueur atteint près de huit cents kilomètres.

S'il est vrai, comme le disent les notes officieuses relatives à la convention du 21 mars que « notre préoccupation dominante avait été de ménager à nos établissements du Haut-Oubangui, d'un abord si long et si difficile par la vallée du Congo, la faculté d'utiliser, quand le moment en serait venu, le débouché du grand fleuve égyptien », nous avons de quoi satisfaire largement cette « préoccupation dominante. » La route commerciale du Nil nous est ouverte à travers tout le Bahr-el-Ghazal et elle nous est ouverte sans que nous ayons à faire la moindre dépense pour son ouverture.

Avec un peu de philosophie, nous pourrions presque nous proclamer enchantés d'être contraints d'évacuer tous les postes si coûteux et si malsains que nous avions établis dans cette région. C'est, sans doute, la pensée qui animait le rédacteur des notes officieuses, lorsqu'il écrivait, à propos du droit de commerce qui nous est concédé par l'Angleterre : « Nous ne pouvions guère élever d'autres visées sur des régions si manifestement en dehors de la sphère de notre action,

de nos possessions du Congo et de l'Afrique occidentale. » Il est bien regrettable que de telles pensées et un pareil langage ne se soient pas produits avant l'organisation de la mission Marchand; nous y aurions gagné beaucoup d'argent et la vie de plusieurs hommes; nous aurions évité un conflit qui a failli provoquer la guerre entre

nous et l'Angleterre, et nous serions indemnes de la terrible blessure reçue par notre orgueil national le jour où nous fûmes contraints par l'Angleterre d'ordonner à Marchand l'évacuation de Fachoda.

Au nord-ouest du bassin du Bahr-el-Ghazal, nous reconnaissons à l'Angleterre tout le Darfour qui, du reste, fait manifestement partie de la sphère d'influence du Haut-Nil, tandis qu'il est en dehors du

rayon d'action du Haut-Oubangui et du Tchad. L'Angleterre nous y concède, d'ailleurs, le droit de commerce, comme dans le bassin du Bahr-el-Ghazal.

*
* *

En échange des sacrifices que nous lui faisons dans les vallées du Nil et de ses affluents, la Grande-Bretagne reconnaît comme tombant sous notre domination naturelle, les immenses territoires qui s'étendent au nord du bassin de l'Oubangui, à l'est et au nord-est du lac Tchad et qui forment les pays connus sous les noms de Baguirmi, Ouadaï, Kanem, Tibesti et toute la partie du Sahara qui s'étend entre le lac Tchad et l'Algérie. Nos possessions du Congo et de l'Oubangui sont ainsi reliées, par une série ininterrompue de territoires, à celles du nord de l'Afrique, et il nous sera loisible de mettre Alger en relation par des télégraphes et des voies ferrées exclusivement françaises, avec le Gabon d'une part, le lac Tchad, le Niger et le Sénégal de l'autre.

C'est une surface énorme reconnue à la France, surface tellement considérable qu'une notable partie est encore à peu près inconnue. Le Baguirmi, l'Ouadaï et le Kanem paraissent être convenablement arrosés par les rivières qui se déversent dans le lac Tchad et posséder une population assez importante de sémites musulmans et de nègres. Le Tibesti est formé par une chaîne de montagnes dont quelques sommets atteignent près de 3.000 mètres. S'il ne sert pas à autre chose, il pourra former un sanatorium pour les Européens qui seront tentés d'aller coloniser ces immenses régions. Quant à la portion du Sahara qui nous est abandonnée, il est à craindre qu'elle ne vaille pas mieux que celles dont nous sommes déjà lotis. En somme, s'il suffit de vastes territoires pour panser nos blessures, nous devons nous déclarer satisfaits, car ce n'est point l'étendue qui nous fera défaut. Deux chiffres en donneront une idée : Au niveau du 15e degré de latitude, la largeur de nos possessions atteindra désormais plus de trois mille six cents kilomètres; d'autre part, on compte plus de trois mille kilomètres entre Alger et Say sur le Niger.

Dans toute la partie de ces territoires qui s'étend entre le lac Tchad et la vallée du Niger, c'est-à-dire dans le Baguirmi, l'Ouadaï et le Kanem, nous reconnaissons aux Anglais les mêmes droits commerciaux qu'ils nous concèdent dans le bassin du Bahr-el-Ghazal.

*
* *

Telle est, dans ses grandes lignes, la convention qui vient d'être signée entre l'Angleterre et la France. Que faut-il en penser? Doit-on en faire la critique ou la louange? La seule réponse qui me paraisse devoir être faite à ces questions que beaucoup de personnes

m'ont déjà posées, est que la convention du 21 mars ne mérite ni excès de louanges ni excès de critiques.

Il est incontestable que nous abandonnons à l'Angleterre plus qu'elle ne nous concède et que nous servons mieux ses intérêts qu'elle ne sert les nôtres. Ce qui est surtout important pour elle, c'est que nous reconnaissons indirectement son protectorat sur toute la vallée du Nil. En effet, ce n'est point avec le gouvernement égyptien, seul propriétaire, théoriquement, de la vallée du Nil, que nous signons cette convention, mais avec le gouvernement britannique. Celui-ci ne pourra-t-il pas tirer de notre signature une sorte de consentement indirect à son occupation de l'Égypte? Et s'il en est ainsi, ne valait-il pas mieux aborder nettement la question égyptienne, la résoudre une fois pour toutes, en même temps que l'on aurait résolu les autres problèmes susceptibles de provoquer des discussions et des querelles entre les deux pays? Puisque les fautes commises par nos gouvernants au cours de ces dernières années nous obligeaient à traiter avec l'Angleterre du partage des influences de cette puissance et de la France dans le centre et le nord de l'Afrique, n'était-il pas sage de profiter de la circonstance pour régler définitivement toutes les questions relatives à cette partie du monde? Le prix énorme que l'Angleterre attache à la vallée du Nil et celui non moins considérable qu'aurait notre acceptation des faits accomplis depuis 1882 dans cette vallée, n'étaient-ils pas de nature à nous valoir d'autres compensations, si nous avions apporté dans la convention du 21 mars des vues plus larges et une décision plus nette?

Voilà les réflexions que je faisais en lisant, ces jours derniers, les clauses de la convention et les commentaires dont elle a été accompagnée dans les journaux officieux. Ce sont celles aussi que feront, sans aucun doute, tous ceux qui ont suivi l'histoire de l'Égypte depuis vingt ans.

*
* *

La clause relative à la liberté commerciale des régions que nous abandonnons à l'Angleterre ou que celle-ci nous concède, provoquera très probablement de vives discussions entre les protectionnistes et les libre-échangistes.

Les premiers ne manqueront pas de faire remarquer que nous nous lions les mains par cette clause vis-à-vis de l'Angleterre et que, dans les conditions où se trouve le commerce des deux nations contractantes, notre rivale est appelée à bénéficier beaucoup plus que nous des libertés inscrites dans la convention. On dira aussi, sans aucun doute, que cet acte diplomatique fait entrer notre politique coloniale dans une voie tout à fait différente de celle où nous avions marché jusqu'à ce jour et dans une voie où notre commerce et notre industrie sont peut-être appelés à recueillir beaucoup de mécomptes.

Il est impossible de nier qu'au moment où la France a commencé le mouvement d'expansion coloniale qui caractérise ces vingt dernières années, les promoteurs de cette expansion ont fait à nos commerçants et à nos industriels des promesses que les dernières conventions signées avec l'Angleterre sont loin de tenir. On leur avait fait envisager les colonies, à la conquête desquelles nous procédions, comme des champs d'exploitation où ils seraient assurés de n'être concurrencés par aucune autre puissance européenne. C'est à ce point de vue, très probablement, que se plaçait Jules Ferry, lorsqu'il appelait le Tonkin « un placement de père de famille ». C'est cette pensée qui dominait M. Méline lorsque, en 1894, il me reprochait très amèrement d'avoir favorisé la création, à Hanoï, d'une filature de coton, quoique les capitaux eussent été fournis entièrement par des Français. C'est la même préoccupation qui a dicté toutes les lois douanières appliquées en ce moment dans nos colonies, et c'est celle que l'on invoquait lorsque le gouvernement demanda aux Chambres de transformer le protectorat de Madagascar en une annexion complète. Dans toutes ces circonstances, les colonies étaient représentées comme des propriétés exclusivement françaises, que les Français seuls pourraient exploiter et qui seraient protégées par de hautes et infranchissables barrières contre l'envahissement des produits étrangers.

Je suis de ceux qui ont toujours critiqué cette doctrine; je suis de ceux aussi qui en ont pu constater les funestes effets sur place, dans nos colonies; mais il m'est impossible de nier qu'elle ait inspiré toute notre politique coloniale depuis vingt ans, et qu'elle ait contribué à rendre populaires des conquêtes contre lesquelles une puissante opposition régna pendant plus de quinze ans. Ne faut-il pas craindre que cette opposition renaisse en face des conventions que M. Hanotaux et M. Delcassé viennent de conclure avec l'Angleterre, et qui accordent à notre puissante rivale les moyens de nous faire concurrence dans le domaine colonial que nous avions promis à nos industriels de retenir pour eux seuls?

Il est certain que, si l'on envisage seulement les conséquences immédiates de la liberté commerciale appliquée à nos possessions du centre de l'Afrique par la convention du Niger et par celle du 21 mars, on y trouvera matière à des critiques sérieuses. Il n'est douteux pour aucun de ceux qui connaissent les questions coloniales, que nous aurons beaucoup de mal à lutter commercialement avec l'Angleterre, soit dans la région du Niger, soit dans celle du Nil et même dans les territoires qu'elle vient de nous reconnaître autour du lac Tchad.

D'abord, l'industrie anglaise est beaucoup mieux outillée que la nôtre pour fabriquer les quelques objets de traite que l'on peut

échanger avec les nègres ou les Arabes de la région. Elle produit des cotonnades, des alcools, des armes, etc., à des prix que nos industriels ne connaissent pas, qu'ils ne peuvent même pas connaître à cause des conditions de main-d'œuvre, d'outillage, de combustible, etc., auxquelles ils sont soumis.

En second lieu, l'Angleterre a fait de la colonisation commerciale son œuvre capitale ; toute sa politique, depuis trois siècles, est dirigée par la seule préoccupation d'étendre son influence dans le monde, non point par la force des armes et la gloire des expéditions militaires, mais par la diffusion de son génie industriel et commercial. Tandis que nous révions de lauriers et que nous dépensions le plus clair de notre fortune publique en guerres européennes ou en expéditions militaires d'outre-mer; elle consacrait toutes ses forces intellectuelles et toutes ses finances à devenir la maîtresse commerciale des océans et le fournisseur industriel de tous les peuples du monde. Elle a donc sur nous, au point de vue colonial, une avance considérable ; elle est beaucoup mieux que nous en situation de profiter du régime de liberté auquel nos diplomates nous convient.

Enfin, pour ce qui concerne les régions centrales de l'Afrique, l'Angleterre va jouir, dans quelques années, d'une situation beaucoup meilleure que la nôtre. Lorsque les chemins de fer de la vallée du Nil et de l'Ouganda auront rejoint le grand lac Victoria, elle possédera les deux routes commerciales les meilleures vers le bassin du Bahr-el-Ghazal et même vers la région qu'arrosent les affluents du lac Tchad. De même que les Belges, grâce à leur chemin de fer du Congo sont assurés de la prépondérance commerciale dans le bassin de ce fleuve et même dans celui de l'Oubangui, de même l'Angleterre acquerra, par ses voies ferrées du Nil et de l'Ouganda, une prépondérance non douteuse dans les territoires où elle jouira des mêmes droits commerciaux que nous.

On ne manquera pas de dire tout cela, et beaucoup d'autres choses encore, quand on discutera, devant les Chambres, les conventions de M. Hanotaux et de M. Delcassé, et la seule réponse efficace que l'on pourra faire à ces critiques, sera de demander au Parlement les crédits nécessaires pour mettre en valeur, sans retard, nos possessions africaines, comme l'ont fait les Anglais et les Belges ; c'est-à-dire à de grands travaux d'utilité publique.

Quant à moi, je ne dissimule pas que j'éprouve une certaine satisfaction à voir que nous sommes conduits par la force des événements vers une politique coloniale et une politique étrangère tout à fait distinctes de celles que nous avons suivies jusqu'à ce jour.

J.-L. de LANESSAN,
Ancien gouverneur général de l'Indo-Chine, député.

***

A cet exposé de notre éminent collaborateur, qu'on nous permette de joindre quelques réflexions :

1° Les journaux anglais eux-mêmes reconnaissaient, ces jours derniers, qu'il était équitable que nous ayons non seulement un *droit d'accès*, mais un *point d'accès* dans les vallées du Bahr-el-Gazal où, depuis trois ans, nous avons des postes, et Tambourah était marquée sur les cartes du *Daily Chronicle*, du *Daily Mail* et autres feuilles comme devant nous être maintenue. Dans la convention, au contraire, il n'est point question de ce point d'accès : que sera donc un droit qui n'aura même pas, comme sur le Bas-Niger, un endroit où s'exercer librement? A cet égard, la convention du 21 mars 1899, quoi qu'en ait dit une presse officieuse, ne nous assure même pas l'accès commercial de la vallée du Nil aussi certainement que la convention du 14 juin 1898, qui nous assure, par des enclaves temporaires, l'accès de la vallée inférieure du Niger.

2° Pourquoi le projet de relier par une voie ferrée le bassin de l'Oubangui au bassin du Nil, peut-être même à Djibouti, n'a-t-il pas été indiqué et réservé dans cette convention? C'eût été, sans aucune prétention à la souveraineté des territoires traversés, la consécration effective, au point de vue commercial, des efforts trop méconnus de la mission Marchand.

On reconnaît, du reste, que la tâche de MM. Delcassé et Cambon n'était pas facile; peut-être auraient-ils pu l'élargir et dans le règlement des questions africaines qui demeurent en suspens, entre l'Angleterre et la France, trouver des compensations équitables nouvelles qui eussent, non seulement satisfait notre amour-propre, mais, en fermant désormais la porte aux récriminations théoriques, assuré un rapprochement durable entre les deux grandes puissances coloniales rivales; au point où en sont les choses, c'est dans cette voie que notre diplomatie doit nettement entrer.

H. P.

LES BUDGETS, LES FINANCES DES COLONIES

EN FRANCE ET EN ANGLETERRE

Quand on étudie l'histoire des colonies françaises au cours de ce siècle, on a vite fait de remarquer que, si le régime législatif est demeuré, depuis la chute de 1814, dominé par un certain nombre de principes immuables tels que celui de la spécialité des lois et règlements coloniaux, si l'organisation administrative n'a cessé d'être orientée vers l'assimilation, au contraire, la question d'un système financier colonial a été résolue de diverses manières.

On est conduit à distinguer trois périodes dans l'histoire financière de nos colonies, dont l'une, commençant en 1825, finit en 1841, dont la seconde s'ouvre avec la loi du 25 juin 1841, dont la troisième prend naissance en 1854 et se poursuit jusqu'à nos jours. A certains signes enfin, on peut discerner et prédire l'avènement d'une quatrième période dont nous essaierons en un prochain article de fixer les traits essentiels. Il nous suffira pour le moment, de dire ce qui a existé dans le passé, ce qui existe actuellement.

Lorsque le traité de Paris du 30 mai 1814 voit rendre à la France

une partie de ses anciennes colonies, il devint nécessaire de se préoccuper de la législation qui pourrait leur être appliquée. Pendant quelques années, on vécut sur des errements qui dataient de l'ancien régime. Il y fut mis un terme par les remarquables ordonnances de 1825, de 1827, de 1828, dont MM. Le Myre de Vilers et Étienne disaient récemment à la Chambre des députés, avec la compétence qui leur appartient, qu'elles étaient un véritable chef-d'œuvre.

En dehors des dispositions administratives qu'elles contenaient et qui tendaient vers l'assimilation, les ordonnances instituaient un régime financier agencé dans un sens diamétralement opposé : Toutes les contributions perçues aux colonies, quelles qu'en fussent la nature et l'origine, demeuraient acquises à ces colonies qui, en revanche, étaient chargées de pourvoir à toutes les dépenses autres que celles du service de la guerre et de la marine. Ainsi était réalisé dès 1825, le régime de l'autonomie financière, ou pour mieux dire, celui de la séparation budgétaire.

Malheureusement, on eut le tort de ne pas prendre toutes les mesures nécessaires, analogues à celles qui ont été adoptées en Angleterre, pour que la séparation budgétaire donnât les résultats qu'on était en droit d'en attendre. On accorda aux conseils coloniaux qui délibéraient les budgets des pouvoirs trop étendus en matière de dépenses dont ils prirent l'habitude de réduire ou de supprimer les plus utiles, en matière de recettes dont ils diminuèrent l'importance en abaissant le taux des contributions, tant et si bien que, chaque année, la métropole devait accorder à chacune des colonies, des subventions sans cesse grandissantes.

De là des plaintes et contre les attributions des conseils coloniaux et contre l'autonomie budgétaire qui aboutirent au vote d'une loi « d'incorporation et d'assimilation ».

La loi du 25 juin 1841, institue un système financier qui répond à ces deux idées. En premier lieu, il est fait une distinction fondamentale entre les services d'intérêt général et ceux d'intérêt local. Les premiers font désormais partie du budget de l'État : c'est la règle de l'incorporation. En second lieu, toutes les opérations financières coloniales, qu'elles appartiennent ou non à l'État, rentrent dans la comptabilité publique de la France : c'est la règle de l'assimilation. On ne tarda pas à apercevoir les inconvénients d'un système inspiré par notre passion souvent excessive de l'uniformité et de la symétrie, et dont le premier effet était d'accroître les charges de l'État. Dès 1849, il fut question de le modifier. Le sénatus-consulte de 1854 l'abrogea.

C'est le sénatus-consulte de 1854 corrigé par le sénatus-consulte de 1866 qui demeure encore aujourd'hui la base de la législation coloniale. Sans conserver en effet le caractère de constitutionnalité

qu'ils revêtaient sous l'empire, les sénatus-consultes ne sauraient être modifiés aujourd'hui que par une loi. Or, aucun texte législatif, à l'exception de la loi de 1892, sur le régime douanier dont nous aurons l'occasion de parler, n'est venu porter atteinte aux dispositions des sénatus-consultes qui conservent ainsi toute leur autorité. Il est bien vrai que, en 1866 comme en 1854, le législateur ne s'est préoccupé que des trois grandes colonies : la Martinique, la Guadeloupe et la Réunion. Mais c'est de son esprit et de ses principes que se sont inspirés les divers décrets qui ont organisé successivement les autres colonies, si bien que le système de 1866 est devenu le régime de droit commun des colonies, et que le décret du 20 novembre 1882, sur le régime financier des colonies a pu décider, en se réclamant de la législation de 1854 et de 1866, que l'application de ses dispositions s'étendrait à tous nos établissements, la Cochinchine seule étant exceptée. Les diverses possessions dont s'est accru notre domaine colonial depuis 1883, ont sans doute reçu des décrets spéciaux, une organisation financière qui n'a pas été exactement calquée sur la réglementation de 1882; mais il est facile de remarquer que les différences qui séparent ces derniers établissements des autres colonies peuvent se ramener à une seule cause : l'inégalité de développement, que les principes restent les mêmes, que l'application seule en est plus complète dans les colonies plus anciennes.

Il est donc possible de concevoir à l'aide de ces principes fondamentaux, un type de régime financier auquel sont soumises plus ou moins parfaitement les diverses colonies françaises, à l'exception de l'Algérie, de la Tunisie, de l'Indo-Chine, et dont le décret du 20 novembre 1882 renferme les éléments.

*
* *

Les caractéristiques de ce système qui, tout en s'écartant des principes posés par la loi de 1841, est cependant moins libéral que le régime de la Restauration sont : la division des dépenses coloniales en deux catégories dont les unes restent à la charge du budget général de l'État, dont les autres incombent aux budgets locaux, si bien que, au lieu de la séparation budgétaire qui existe en Angleterre et que la Restauration avait tenté de créer en France ; les sénatus-consultes ont établi une confusion qui est exclusive de l'ordre et de la clarté, — l'indépendance ou tout au moins une très large latitude laissée aux conseils coloniaux pour le vote des budgets locaux et principalement pour la fixation des recettes, c'est-à-dire un essai de liberté très malencontreusement compensé par une tutelle excessive sur les dépenses, la réglementation très stricte des services financiers aux colonies, et leur rattachement étroit à la métropole, impliquant un abus de centralisation.

I. — Le budget général de l'État supporte, d'après les règlements en vigueur, toutes les dépenses militaires et une partie des dépenses civiles, celles qu'on appelle les dépenses de souveraineté, consistant notamment dans le traitement du gouverneur, les frais du personnel de la justice et des cultes, le service du Trésor. En outre, la métropole intervient dans les finances coloniales en accordant des subventions à ceux de ses établissements qui ne peuvent parvenir à équilibrer leur budget local. Participation aux dépenses coloniales, subvention aux budgets locaux constituent donc pour le budget français, deux sources de dépenses.

En compensation (mais la compensation est singulièrement insuffisante), l'État perçoit un certain nombre de recettes sous la forme de contingents qui doivent lui être versés par ses colonies, mais qui sont loin de correspondre à un exact remboursement des sacrifices consentis. Des recettes diverses, la plupart peu importantes comme la route de l'Inde, les autres venant en atténuation de dépenses correspondantes comme les retenues pour pensions civiles, complètent le total de huit millions environ de recettes perçues par l'État en 1898, du fait de ses colonies[1] et en regard desquelles figure la somme considérable de dépenses dont nous avons fait mention dès le début de cette étude.

En laissant de côté pour un instant, la question des charges infligées à l'État, ce système a deux inconvénients principaux : le défaut de clarté, l'absence de parallélisme entre les contingents versés à l'État et les dépenses à sa charge.

Il est fort difficile, dans l'état actuel des choses, de se rendre compte de ce qu'une de nos colonies coûte à l'État. La lecture du budget où les dépenses sont indiquées non par colonie mais par nature de service n'apprend rien à cet égard et, pour qu'on puisse être fixé, il faut que le rapporteur du budget ait la conscience de dépouiller et de réunir une infinité de chiffres. C'est ce qu'a fait cette année M. Doumergue, dans son très remarquable rapport où nous lisons, par exemple, que la Martinique, dont les recettes locales s'élèvent à 4.792.186 francs, dépense annuellement, pour le paiement de ses services civils, 5.294.856 francs, la différence entre les recettes et les dépenses étant de 502.670 francs; que la Guadeloupe perçoit 5.206.313 francs de recettes, alors que les dépenses civiles atteignent 5.783.577 francs, etc.

En second lieu, comme le remarque justement M. Doumergue, le système des contingents est tout à fait fâcheux : « Il parait être en contradiction absolue avec l'esprit qui doit inspirer notre politique

[1] Cette année, le chiffre va être réduit de moitié par suite de la suppression du contingent de la Cochinchine, qui s'élevait à lui seul à plus de 4 millions.

coloniale et avec le caractère des rapports que nous devons entretenir avec nos colonies.

...Ces contingents seraient-ils encore plus élevés et iraient-ils jusqu'à compenser entièrement les dépenses que le budget colonial acquitte aujourd'hui pour les colonies, nous n'en continuons pas moins à penser que leur système est mauvais. Il aura, en effet, toujours le double inconvénient de ne pas permettre, d'une part, aux contribuables coloniaux de se rendre compte de l'affectation des sommes qu'ils auront versées et, en même temps, de ne pas laisser apparaître avec assez de netteté, aux yeux du public, la diminution progressive des charges du budget colonial. » Rien n'est plus vrai à notre sens et, en ces quelques phrases M. Doumergue fait bonne et prompte justice non seulement du système des contingents mais du système de division budgétaire.

II. — Si l'on aborde maintenant l'étude des budgets locaux, on reconnaît qu'une excessive liberté a été imprudemment accordée aux assemblées coloniales en ce qui concerne les recettes et que, en même temps, par une étrange contradiction, on les a soumises à une tutelle exagérée en matière de dépenses.

Non seulement, les conseils coloniaux jouissent des prérogatives financières accordées aux conseils généraux de nos départements, mais ils ont des droits beaucoup plus étendus. Alors qu'aucune de nos assemblées départementales ne peut voter et établir des impositions autres que les centimes additionnels aux quatre contributions, les conseils coloniaux règlent à leur gré l'assiette et la perception de taxes nouvelles. Et si, dans ce cas, leurs délibérations doivent être sanctionnées par décret, quand les mêmes assemblées jugent à propos d'élever ou de diminuer le tarif des impôts déjà existants, les décisions qu'elles prennent sont exécutoires par elles mêmes. Ainsi, un conseil général d'un de nos départements ne peut créer de centimes additionnels excédant certain maxima sans que l'autorisation des pouvoirs publics soit sollicitée et accordée par une loi, tandis qu'un conseil colonial peut élever, dans telles proportions qu'il le juge à propos, le tarif des droits d'enregistrement ou des contributions indirectes exigibles dans la colonie. Qu'on compare ces dispositions singulièrement imprudentes avec les règles adoptées par l'Empire britannique à l'égard des Crown-Colonies et l'on dira s'il faut s'étonner que les abus se soient multipliés dans nos établissements, alors que les finances coloniales de nos rivaux étaient si bien administrées! Ces abus sont devenus tellement criants en matière de taxes de douane que, par la loi de 1892, le législateur a enlevé aux assemblées locales le pouvoir de statuer et qu'il a lui-même déterminé les tarifs.

Les pouvoirs concédés aux assemblées coloniales s'expliquent, il

est vrai, par des raisons historiques. Les conseils coloniaux n'étaient pas électifs lorsqu'intervinrent les décrets de 1854 et de 1866, ils étaient composés, moitié de membres nommés par le Gouverneur, moitié de délégués choisis par les conseils municipaux, qui eux-mêmes étaient nommés par le Gouverneur. Ils demeuraient ainsi sous la dépendance du pouvoir central qui pouvait, sans grand inconvénient, leur abandonner une part de son autorité. Mais, depuis lors, le suffrage universel a complètement transformé le caractère de ces assemblées, et il y a d'autant plus d'inconvénients à laisser subsister l'ancien état de choses que, élus par les colons seuls, les conseils généraux ne représentent souvent qu'une oligarchie qui dispose de taxes que paient les indigènes non représentés.

Tandis que la France laissait ainsi une liberté excessive à ses colonies pour la fixation des tarifs et impôts, elle se montrait particulièrement jalouse de son autorité en ce qui concerne les dépenses. Sur ce point encore, elle faisait tout justement le contraire de ce que l'Angleterre a disposé. Alors que la Grande-Bretagne permet aux assemblées des Crown-Colonies de réduire, voire même de supprimer les dépenses qu'il est simplement interdit d'augmenter, la France, en instituant une liste fort étendue et qui s'allonge tous les jours de dépenses obligatoires [1], enlevait en fait à ses colonies les moyens de réaliser des économies. Quand les établissemeuts ont pourvu à toutes leurs dépenses obligatoires, leurs ressources sont à peu près épuisées; souvent même il leur faut demander l'appui de la métropole pour pourvoir aux charges que la mère patrie elle-même leur impose.

Excès de liberté d'une part, excès de tutelle de l'autre, tel est le double mal dont souffrent les budgets coloniaux.

III. — Pour assurer le service financier de la métropole dans les colonies, pour encaisser les recettes et payer les dépenses coloniales, il a été constitué un service du Trésor placé sous l'autorité directe du Ministre des finances, qui comprend un trésorier payeur par colonie souvent secondé par des trésoriers particuliers. Le trésorier payeur est à la fois chargé d'acquitter les dépenses de l'État et de remplir les fonctions de receveur central de la colonie. Il se procure les fonds qui sont nécessaires à la métropole par l'émission de traites tirées sur le caissier payeur central du Trésor, et qui ont reçu le nom de traites de la marine. A l'égard de la colonie il agit comme tout comptable municipal ou départemental : il n'acquitte les dépenses, il ne paye que dans la mesure où il a des fonds disponibles.

---

[1]. La loi du 11 janvier 1892 a rendu obligatoire les dépenses de régie des douanes, la loi de finances de 1897 a reconnu le même caractère aux frais de représentation des gouverneurs.

Cette organisation qui, à ne considérer que les grandes lignes, est assez bien agencée, est malheureusement compliquée par l'abus de la réglementation et des justifications qui est un des travers de l'administration française. Pourquoi centraliser dans nos écritures la masse des opérations passées dans nos possessions lointaines? Pourquoi rattacher les comptes du service local à la comptabilité de l'État? Pourquoi les comprendre dans le compte général de l'administration des finances? On a beau chercher, on ne trouve que deux raisons qui, à vrai dire, sont liées l'une à l'autre; la manie (le terme n'est pas trop fort) qu'ont les administrations centrales en France de tout réglementer et de tout surveiller, la répulsion qu'elles éprouvent pour les innovations, l'amour de la routine, autrement dit qui leur fait maintenir indéfiniment des prescriptions surannées.

De représentant à Paris, les colonies n'en ont d'autre que le correspondant de leur banque coloniale, quand elles ont un tel établissement. Encore le rôle de cet agent est-il des plus limités, le ministère des colonies (direction de la comptabilité) étant chargé, en fait, de la plupart des affaires des colonies en France, notamment de la passation des marchés, sans que cette matière pourtant fort importante soit, autant qu'il semble, réglementée comme il conviendrait, sans qu'il soit spécifié notamment dans quels cas le Ministre des colonies procède aux acquisitions, traite avec les fournisseurs, dans quels cas, au contraire, où le Gouverneur de la colonie doit agir.

Quelles différences entre cette réglementation, tantôt insuffisante, tantôt excessive, et l'institution si souple, si ingénieusement combinée du Crown agents!

III

Tous les défauts de notre système colonial s'accusent et prennent un singulier relief dans l'organisation de l'Algérie. Sous le prétexte que l'Algérie n'est que le prolongement de la France au delà de la Méditerranée, on a établi une assimilation aussi complète que possible, au point de vue administratif et financier, entre notre grande colonie africaine et des départements français. Pas de budget pour l'ensemble de la colonie dont les dépenses générales sont inscrites au budget de la métropole, dont les recettes sont perçues dans la masse des ressources de l'État, des budgets départementaux analogues presque de tous points aux budgets de nos départements français, des budgets communaux très semblables à ceux de nos communes. Budgets départementaux et budgets communaux dans nombre de cas, sont préparés et votés (et cela seul suffirait à juger le système) par les représentants d'une oligarchie de colons qui disposent librement des ressources dont les indigènes non représentés ou insuffisamment représentés fournissent la meilleure part. De là, gaspillage

des deniers publics, dépenses inutiles uniquement destinées à donner des satisfactions à la fraction qui, de par la loi, est toute puissante. De là aussi des charges excessives pour la métropole, qui subit des dépenses énormes du fait de l'Algérie, qui ne prélève que des impôts réduits, difficilement acceptés cependant parce que le colon sait qu'il n'y a nulle relation entre la recette et la dépense, et qu'il ne peut avoir le bénéfice des taxes nouvelles dont on lui inflige le fardeau.

On commence, il est vrai, à comprendre, en Algérie comme en France, combien est défectueux un pareil système et combien il est urgent d'y remédier. L'exemple de la Tuuisie dont les finances sont prospères, dont les dépenses sont réduites précisément parce que les conditions mêmes dans lesquelles nous avons assis notre influence nous ont obligé à la séparation budgétaire porte ses fruits. De toutes parts, on réclame un budget spécial pour l'Algérie, et l'institution des délégations financières due à l'initiative de M. Laferrière est un premier pas fait dans cette voie.

Nous montrerons, dans un prochain article, que le même mouvement se dessine dans d'autres colonies, qu'il a trouvé son expression dans les réformes récemment faites par M. Doumer en Indo-Chine, et dans un vote plus récent encore du Parlement.

J. CAILLAUX,
Député, Inspecteur des finances.

LE "LIVRE BLEU" SUR LA CHINE

Les dépêches diplomatiques contenues dans les documents officiels étrangers, notamment dans les *Blue Books* anglais, ne nous paraissent pas conserver, dans les traductions hâtives que nous lisons dans les quotidiens leur sens toujours bien précis; sans prétendre en rechercher la cause, nous croyons intéressant pour les hommes qui suivent notre politique de connaître ces documents eux-mêmes: aussi avons-nous l'intention de donner la traduction littérale de ceux de ces actes qui concernent la politique française; nous l'avons fait déjà pour le *Blue Book* sur Madagascar ; lisons aujourd'hui le *Blue Book* sur les affaires de Chine.

N° 21, page 19.

M. BALFOUR A SIR CLAUDE MAC DONALD.

Télégramme. *Réclamations françaises.*

Foreign Office, 13 avril 1898.

Informer le Yamen que, malgré qu'il n'ait pas suivi notre conseil,

nous tenons beaucoup à maintenir, autant qu'il est possible, l'intégrité de la Chine et que pour cela nous ne lui ferons pas de nouvelles demandes de cessions territoriales. Il est pourtant absolument nécessaire, du moment que nous avons à poursuivre cette politique, que de son côté il commence par conclure immédiatement des négociations pour : (A) nous donner tout le terrain nécessaire à la défense militaire de Hong-Kong ; (B), remplir sa promesse en faisant de Nanning un port à traités ; (C), nous donner quelques concessions de chemin de fer ; (D), un engagement concernant la non-aliénation de Kuang'tung et Yünnan.

En ce qui concerne la condition (D), celle-ci est dans l'intérêt de Chine et est justifiée par la proximité du Yünnan et de Burmah, ainsi que par notre prépondérance commerciale dans le Kuang'tung.

N° 22, page 19.

SIR E. MONSON AU MARQUIS DE SALISBURY (reçu le 14 avril).

Paris, le 14 Avril 1898.

Les journaux de ce soir annoncent qu'au cours du Conseil de cabinet de ce matin, M. Hanotaux a été en mesure d'annoncer à ses collègues que les demandes adressées à la Chine ont reçu une réponse satisfaisante.

D'après le semi-officiel « *Temps* », elles seraient :

1° Conclusion d'un bail pour une baie sur la côte sud de Chine ;

2° Concession d'un chemin de fer reliant le Tonkin avec Yünnan-fu par la rivière Rouge ;

3° Engagement pris par la Chine de ne jamais aliéner les territoires des provinces contiguës au Tonkin ;

4° Engagement de ne jamais céder à aucune autre puissance l'île de Haïnan ;

5° Arrangement concernant l'organisation du service postal.

Signé : EDMUND MONSON.

N° 243, page 169.

LE MARQUIS DE SALISBURY A SIR C. MAC DONALD.

Télégramme.

Foreign Office, 22 juillet 1898.

Vous pouvez informer le Yamen, si vous n'y voyez pas d'objection, que le gouvernement de Sa Majesté l'assistera contre toute puissance qui commettrait un acte d'agression contre la Chine pour le motif que la Chine aurait accordé à quelque sujet britannique l'autorisation d'entreprendre ou de commanditer quelque chemin de fer ou travaux publics similaires.

N° 407, page 311.

LE MARQUIS DE SALISBURY A SIR CLAUDE MAC DONALD.

Télégramme.

Foreign Office, 3 décembre 1898.

Le télégramme suivant, daté du 2 décembre, m'a été communiqué par l'Association chinoise, qui l'a reçu de sa branche de Shanghai.

« Le consul français est parti pour Nanking sur un navire de guerre français, dans le but d'obtenir par la force une grande extension de leur établissement à Shanghai. Il est urgent que des mesures immédiates soient prises pour empêcher l'augmentation de juridiction française, là où d'autres nationalités ont des intérêts considérables. Faites-moi immédiatement votre rapport sur cette question. »

Sous le n° 409, sir Mac Donald répond à lord Salisbury, le 5 décembre, que la « China Association à Shanghai » a fait la même demande au consul anglais, M. Brenau, à Shanghai. Ledit M. Brenau, en en informant son chef, sir Mac Donald, exprime l'avis que les craintes de cette « China Association » sont exagérées. Sir Mac Donald ajoute qu'il a vu le ministre de France, qui lui a déclaré qu'il n'a demandé aucune concession à Pootung, et qu'il ne fera pas de pareille demande sans consulter, à ce sujet, le consul général anglais de Shanghai.

N° 410.

SIR C. MAC DONALD AU MARQUIS DE SALISBURY.

Pékin, 5 décembre 1898.

Télégramme.

En ce qui touche l'extension de la commission française à Shanghai, dont m'entretient Votre Seigneurie, dans son télégramme du 3 décembre, M. Pichon m'informe qu'il a envoyé les instructions suivantes au consul général de Shanghai :

1° Tous les actes de propriété concernant des sujets britanniques seront enregistrés au consulat anglais;

2° Tous les arrêtés municipaux seront soumis à mon approbation, avant d'être applicables à mes nationaux;

3° Tous les titres de propriétés anglaises, qui ont été reconnus réguliers par le consul général anglais, doivent être acceptés comme tels par les autorités françaises.

L'amiral a envoyé un bâtiment de guerre à Nanking, pour surveiller les intérêts britanniques sur la demande du consul général de Sa Majesté à Shanghai.

N° 416, page 316.

LE MARQUIS DE SALISBURY A SIR C. MAC DONALD.

Foreign Office, 9 décembre 1898.

Télégramme.

En ce qui concerne votre télégramme du 5 courant, pressez le gouvernement chinois de refuser l'extension de l'établissement français à Shanghai, mais d'offrir à la place une augmentation de l'établissement international dans lequel les demandeurs français pour terrains pourraient obtenir ce qu'il leur faut.

Si quelque propriété de sujet britannique se trouvait comprise dans l'établissement français, cela causerait un grand mécontentement dans les milieux commerciaux d'ici. Les garanties offertes pourraient être retirées plus tard sous un prétexte quelconque.

N° 430, page 328.

SIR C. MAC DONALD AU MARQUIS DE SALISBURY (reçu le 19 décembre).

Pékin, 19 décembre 1898.

Télégramme.

J'ai eu une entrevue avec le Yamen hier, au sujet de la demande faite par M. Pichon, pour l'extension de l'établissement français à Shanghai, et je lui ai soumis l'avis contenu dans le télégramme de Votre Seigneurie du 9 décembre.

Je l'ai fortement poussé à suivre cet avis, et il m'a répondu qu'il était parfaitement désireux de le suivre, mais qu'il en était empêché par crainte des Français qui avaient, sous menaces, demandé des terrains en échange contre le cimetière appartenant à la Ningpo Guilde.

Je l'ai persuadé d'attendre quelques jours avant de se soumettre aux termes du gouvernement français, et je l'ai informé que le gouvernement de Sa Majesté ne souffrirait pas que du terrain appartenant à des sujets britanniques fût soumis an contrôle d'une autre puissance.

Le vice-roi de Nanking reçoit une aide morale dans sa résistance contre les menaces du consul français, par le fait de la présence dans ce port de deux vaisseaux de guerre de Sa Majesté.

N° 437, page 330.

DU FOREIGN OFFICE A L'AMIRAUTÉ.

Foreign Office, 12 décembre 1898.

Monsieur,

Sur les instructions du marquis de Salisbury, je vous transmets pour la gouverne des Lords commissaires de l'Amirauté, les copies de la correspondance télégraphique avec le ministre de Sa Majesté à Pékin, relativement à l'extension projetée de l'établissement à Shanghai.

Sir C. Mac Donald constate qu'il y a actuellement deux navires de guerre britanniques à Nanking dans le but de donner un soutien moral au vice-roi dans sa résistance aux demandes françaises; mais lord Salisbury voudrait suggérer, pour la gouverne de Vos Seigneuries, l'opportunité d'envoyer audit port un troisième vaisseau de guerre.

Je suis (*signé*) FRANCIS BERTIE.

N° 439, page 331.

SIR C. MAC DONALD AU MARQUIS DE SALISBURY (reçu 23 décembre).

Pékin, 23 décembre 1898.

Télégramme. *Shanghai, demandes françaises pour extension.*

Reçu la dépêche de Votre Seigneurie du 20 décembre.

A la suite d'une entrevue d'hier pendant laquelle je communiquais au Yamen la substance de votre dépêche susdite, je reçus aujourd'hui la visite de quelques-uns des ministres du Yamen, lesquels, nonobstant les arguments que je faisais fortement valoir auprès d'eux, maintenaient obs-

tinément qu'il était entièrement impossible que le gouvernement chinois expropriât la Guilde. Ils disaient aussi qu'ils avaient promis en août dernier au gouvernement français qu'ils lui donneraient quelque chose en échange de ce terrain du cimetière de la Guilde.

Ils terminaient en demandant si l'un des arrangements suivants pourrait donner satisfaction au gouvernement de Sa Majesté et dans ce cas, si le gouvernement de Sa Majesté assisterait effectivement la Chine si elle refusait toutes autres concessions au gouvernement français.

Ils proposent :

Soit, 1° d'accorder la demande d'extension modifiée que la France fait maintenant mais sans y comprendre les propriétés britanniques qui pourraient s'y trouver;

Ou, 2° d'accorder cette extension modifiée y compris la propriété britannique qui peut s'y trouver; mais le régime sous lequel le gouvernement français aura dans ce cas à l'administrer devra être identique à celui sous lequel l'établissement international est administré.

N° 440, page 331.

LE MARQUIS DE SALISBURY A SIR C. MAC DONALD.

Télégramme.

Foreign Office, 24 décembre 1898.

J'ai reçu votre télégramme du 23 courant.

Sans détails topographiques, que nous n'avons pas, il est difficile de juger de l'effet qu'aura l'extension modifiée que les Français demandent maintenant. Une extension de l'établissement international assurerait pourtant aux Français tout cédant dont ils ont besoin commercialement. A moins que les Chinois ne soient disposés à accorder un établissement exclusif similaire à d'autres nations, il est fort douteux qu'ils aient le droit de donner un nouvel établissement exclusif aux Français.

La difficulté serait éludée par l'agrandissement de l'établissement international.

Mais n'importe sous quel régime, nous ne pouvons accepter qu'une propriété britannique quelconque passe sous l'administration française et lorsqu'ils refuseront cette demande, nous soutiendrons les Chinois effectivement.

N° 449, page 340.

LE MARQUIS DE SALISBURY A SIR C. MAC DONALD

Télégramme.

Foreign Office, 29 décembre 1898.

Suivant les instructions du Tsung-li-Yamen, le ministre de Chine est venu me voir le 28 courant et m'annonça, qu'étant donné que le Ministre français pressait le gouvernement à Pékin pour le règlement de la question du bail de terrain à Shanghai, il avait à proposer que l'affaire pourrait être réglée par négociation directe entre l'Angleterre et la France de façon à ce que le gouvernement chinois ne fût pas placé dans une position difficile.

Je lui ai répondu que sa suggestion n'était pas de celles auxquelles je pourrais donner suite.

Là-dessus, il s'est renseigné sur l'importance de l'assistance que le gouvernement de Sa Majesté donnerait à la Chine, si celle-ci résistait à la pression française.

Je l'ai informé que le gouvernement de Sa Majesté assisterait effectivement la Chine, dans son refus de donner à la France des droits sur des propriétés appartenant à des Anglais.

N° 454, page 341.

LE MARQUIS DE SALISBURY A SIR C. MAC DONALD.

Foreign Office, 3 janvier 1899.

Télégramme.

En ce qui concerne votre télégramme du 2 courant, je viens de recevoir un plan des établissements étrangers. Pour diverses raisons, la nouvelle proposition du gouvernement chinois est sujette à de fortes objections :

1° Avec ce projet, la propriété de sujets anglais est placée de fait sous le gouvernement français, et les met dans la position de se défendre comme ils pourront;

2° En donnant au gouvernement français une nouvelle juridiction exclusive, le gouvernement chinois lui donne une faveur qu'il n'accorde pas à d'autres nations ;

3° La proposition est en opposition avec l'engagement pris par le gouvernement chinois, l'été dernier, en ce qui concerne la non-aliénation à une autre puissance d'une parcelle de terrain quelconque situé dans la région du Yang-Tszé.

Le gouvernement de Sa Majesté doit donc se refuser absolument à donner son consentement à l'arrangement, et vous devez avertir le gouvernement chinois que l'octroi de pareille chose sera une violation des droits de ce pays.

Vous ferez bien de demander à l'amiral d'envoyer encore un vaisseau à Shanghai.

N° 455, page 341.

SIR MAC DONALD AU MARQUIS DE SALISBURY.

Pékin, le 5 janvier 1899.

Je suis informé, par le ministre des États-Unis, que sur l'ordre de son gouvernement il a protesté hier contre toute extension, à Shanghai, qui placerait des propriétés appartenant à des Américains, sous la juridiction de la France, ou de toute autre puissance séparée.

Le ton de l'Angleterre devient, on le voit, de plus en plus comminatoire ; lord Salisbury promet son appui militaire à la cour de Pékin, dans le cas où elle résisterait à nos légitimes revendications. Qui plus est, deux navires de guerre sont envoyés à Nanking, pour exercer une pression sur le vice-roi avec lequel nous négociions

alors ; un troisième ne tardera pas à le rejoindre, 21 décembre. Un quatrième sera expédié à Shanghai.

Ce sont là des procédés *peu amicaux* et même incorrects.

Nous ne reprochons pas à M. Delcassé d'avoir, par des concessions, évité une rupture ; le litige, en réalité de mince importance, n'en valait certainement pas la peine. Mais nous regrettons que le quai d'Orsay s'expose inconsidérément à de pareilles aventures, qu'il se sait hors d'état de mener à bonne fin.

Cette volumineuse publication, contenant 473 pièces et 360 pages, se termine par le télégramme suivant de lord Salisbury, 3 février :

A Sir C. Mac Donald.

J'ai reçu votre télégramme du 3 février m'annonçant l'ouverture de Nanning.

Je vous félicite de ce résultat qui est très satisfaisant.

C'est le triomphe de l'homme d'État britannique. L'Angleterre, toujours généreuse, ouvre au commerce du monde et à la civilisation un nouveau port de Chine. Il est vrai que, seule, elle peut l'exploiter.

Le Myre de Vilers,
Député.

LES PUISSANCES EUROPÉENNES
ET LE PARTAGE DE LA CHINE

Au mois de mai de 1896, en prévision et en préparation de la guerre imminente avec le Japon, le vice-roi Li-Hung-Tchang passa une inspection complète des côtes et de l'escadre chinoise réunie en rade de Tche-Fou. Il visita tous les forts dont on terminait l'armement avec des canons Krupp de fort calibre et du modèle le plus récent, apportés directement d'Allemagne avec toutes leurs munitions, par des navires à vapeur allemands. Commençant à Tche-fou, suivant par Port-Arthur, Talien-Wan et Wei-Ha-Wai, il était escorté par la magnifique escadre commandée par son ami d'enfance, l'amiral Ving. Ce malheureux amiral, qui devait finir si tristement par le suicide pour ne pas survivre au désastre de son escadre, avait alors pour conseiller, mentor ou chef d'état-major général, un capitaine de vaisseau de la marine anglaise. Bon nombre d'officiers maîtres, instructeurs, mécaniciens et canonniers européens, anglais surtout, le secondaient. Si, au moment de la déclaration de la neutralité de l'Angleterre et au début des hostilités, les officiers les plus connus

ont dû se retirer en résiliant leur contrat comme le veut le service de la reine et comme c'était convenu d'avance, d'autres, retirés du service, et libres par suite, ainsi que des Américains et des Allemands sont restés avec leurs élèves jusqu'à la fin; plusieurs ont été blessés ou tués à bord des navires chinois pendant le combat naval du Jaldu. Toutes les sympathies de la marine anglaise étaient donc pour l'escadre chinoise qu'elle avait formée à son image, qu'elle accompagnait de ses vœux et de ses conseils, et la victoire navale des Japonais, l'anéantissement de la flotte de l'amiral Ving furent une douloureuse surprise et presque un échec pour la marine anglaise elle-même. Les Japonais ont attribué une part de leur réussite à l'excellence de leurs canons à tir rapide, à leurs munitions à la mélinite, à la vitesse supérieure et à la bonté de quelques-uns de leurs navires qui avaient été construits en France. Ils ont envoyé un grand cordon à l'ingénieur français, M. Bertin, qui avait été leur conseiller dans le choix de l'emplacement de leurs ports militaires et de leurs types de navires dix ans avant leur guerre. Mais, si nous les avons aidés autrefois, nous nous sommes unis à la Russie et à l'Allemagne pour les arrêter dans leurs succès et, nous avons mérité ainsi l'amitié de la Chine tout en rendant un grand et noble service à l'humanité.

Notre veto à trois a sauvé la dynastie chinoise; l'Angleterre, si amie au début de la Chine, n'a pu se décider à faire sa partie dans le quatuor préférant comme toujours, faire bande à part et régler ses affaires toute seule. Bien plus, toujours du côté du plus fort, elle est devenue l'amie du Japon auquel elle va construire d'énormes cuirassés, tout en fabriquant les rails et fournissant les chemins de fer chinois. Qu'importe le client pourvu qu'il paie bien! On comprend donc que la Chine ait pu faire des concessions forcées au Japon, bienveillantes à la Russie, à l'Allemagne et à la France, mitigées, à l'Angleterre, mais on ne voit pas pourquoi la Chine concéderait un territoire à l'Italie. J'entends bien : ce n'est que pour y établir un dépôt de charbon, comme on en a déjà donné aux autres. Mais alors pourquoi la Belgique, l'Espagne, le Portugal, l'Autriche-Hongrie, les Etats-Unis, la Hollande et enfin, tous les autres ne feraient-ils pas la même demande. Le pavillon italien n'est guère plus souvent rencontré sur la côte de Chine que celui de ces autres nations européennes dont les croiseurs ou canonnières n'ont jamais manqué de charbon. Les négociants, Chinois, Japonais, Espagnols, Français, Anglais, Americains, rivalisant d'ardeur pour en fournir. A bons deniers comptants il est vrai, et en cas de guerre, tous les neutres ferment leur magasin ou du moins font payer très cher leurs services. Il faut donc que chaque nation ait un pied-à-terre en Chine ne serait-ce que pour y établir un sanatorium pour les missionnaires et se rendre indépendante des sanatorium de Hong-Kong ou de Macao.

Il faut donc une baie. Il n'en manque pas. Les côtes de Chine dans leur partie méridionale jusqu'au 31° de latitude N. sont découpées d'un nombre infini de baies semées d'une multitude de roches et de petites îles à l'abri desquelles des millions de pirates chinois ont exercé longtemps impunément leurs sanglantes déprédations sur les mers avoisinantes. Les marines portugaises, françaises et anglaises, ont en grande partie réprimé ce brigandage à peu près complètement supprimé aujourd'hui. Ce n'est que depuis 1845 que ces côtes difficiles ont été exactement reconnues et relevées; sauf quelques lacunes, la navigation en possède de bonnes cartes. Ce n'est pas à dire qu'il n'y ait pas encore de nombreuses découvertes à faire, et dernièrement le croiseur allemand *Kaiserin Augusta* a découvert avec sa quille un rocher sous-marin qui, sans son double fonds et ses cloisons étanches, aurait bien pu entraîner sa perte totale.

Obligé d'aller se réparer à Hong-Kong il a occupé le bassin de Kowloon d'autant plus longtemps, qu'il a dû en ressortir plusieurs fois, avant d'avoir terminé ses réparations pour laisser la place à des navires anglais qui, chez eux, ont la priorité. *Primo mihi*, cela paraît assez juste; mais cela explique que tous les peuples allemands, américains, etc., éprouvent le besoin de se créer des établissements maritimes permettant à leurs navires de se passer des ports anglais.

L'Allemagne n'a pas seulement rendu service à la Chine dans sa dernière guerre contre le Japon, en lui fournissant des canons Krupp pour l'armement de toutes ses côtes, elle a de plus autorisé les navires de commerce chinois à naviguer sous pavillon allemand. C'est ainsi que la plupart des navires à vapeur de la flotte commerciale dont Li est un des plus gros actionnaires, sinon le principal propriétaire, ont pu échapper aux croiseurs japonais. L'empereur Guillaume n'avait donc pas besoin de montrer son gantelet de fer en recommandant l'énergie à son frère Henri pour obtenir une concession de 99 ans, durée bien courte pour un céleste. La reconnaissance de la Chine pour les services rendus, avant, pendant et après la guerre japonaise lui était assurée. Cette concession est d'ailleurs magnifique, et, bien avant la visite qu'en firent le *Bayard* et le *Forfait* en août 1895, la baie de Kyan-Chau ou Kiao-Tchéou avait été visitée par des navires français. En 1872 ou 1873, à la suite d'une reconnaissance faite par le *Hugon*, M. le contre-amiral Garnault, nous croyons, l'avait signalée comme un point à occuper par la France et pouvant devenir important. Peut-être, dans sa pensée comme dans la pensée du gouvernement chinois, la concession allemande devait se borner à la baie même, à l'installation d'un simple dépôt de charbon près du wharf chinois déjà existant, d'un dépôt de munitions dans les deux forts construits récemment, de magasins d'approvisionnement pour les navires. Mais, si on ajoute foi à la carte allemande 141

de l'atlas Andrees de Scobel, publié à Leipsig en 1899, on peut constater que les Allemands ont jeté leur dévolu sur une demi-circonférence de 70 kilomètres de rayon marquée au vermillon sur ladite carte.

C'est bien visible et beaucoup plus large que les petits ronds diversements colorés, espèces de confetti qui indiquent d'ordinaire les possessions étrangères. Cette baie de Kiao-Tchéou, avec le terrain annexé, représenterait une surface de 147 kilomètres carrés habitables sans compter l'espace de mer allemand aussi et dûment marqué sur la carte, dans cette province de Chantoung, une des plus peuplées, possédant environ 212 habitants au kilomètre carré. C'est donc plus de 30.000 Chinois qui vont devenir Allemands pendant 99 ans avec la terre qu'ils occupent. D'ailleurs, la baie n'est qu'à 140 kilomètres du golfe de Petchili et de Tchefou et à 240 kilomètres de Wei-Ha-Wei. Il est question d'un chemin de fer qui la rejoindra au Hoang-ho et au Grand canal impérial. Les marins allemands, dans l'Extrême Orient, disent volontiers que le gouvernement est décidé à y dépenser une soixantaine de millions pour en faire un port de guerre et de commerce de 1er ordre. Et même ce ne serait qu'une première amorce, car, dans un avenir peu lointain, toute la province de Chantoung déjà dans la sphère d'influence deviendrait allemande. Leurs ingénieurs explorent les mines, étudient des chemins de fer. Cette magnifique province, qui a 670 kilomètres de long sur 335 à sa plus grande largeur, compte, dit-on, près de 30 millions d'habitants. Le Grand canal impérial la coupe du S.-E. au N.-O. et le Hoang-ho depuis 1858, époque où il renversa ses digues, a repris sa direction vers le Petchili. Sous une latitude de 36° à 37° le climat est, dans le sud, analogue à celui de l'Espagne ou à l'Algérie, et, comme cette dernière, le Chantoung est exposé aux sécheresses et aux sauterelles. Il produit beaucoup de cette soie pongée, provenant d'une chenille spéciale (Phalæna Serici) qui donne une soie plus solide et plus durable que celle des vers à soie.

La capitale du Chantoung est Tsinan-fou, résidence habituelle d'un évêque français, et de nombreux missionnires catholiques sont répandus dans la province. Cet évêque a été consacré en septembre 1894 dans l'église de Tchefou par Mgr Benjamin Christiaens, évêque du Houpé occidental, ancien aumônier de l'armée du Nord commandée par le général Faidherbe sous les ordres duquel il a pris part à tous les combats de Bapaume, Saint-Quentin, etc., pendant l'hiver de 1870-1871. Il ne se doutait pas sans doute que, devenu chinois il pourrait retrouver les Allemands, maîtres de son évêché un jour. Mais ce jour nous paraît encore bien éloigné, car la Chine s'assimile plus tôt l'envahisseur qu'elle ne se transforme et prend les habitudes de l'Occident. S'il est facile

d'occuper une baie non défendue, soit, autre chose est de prendre pied, d'administrer de nombreuses populations chinoises. Nous avons occupé Canton, Shanghaï, Tchefou, Tien-Tsin, Pékin; glorieuses occupations, à quoi avez-vous servi? et qu'en reste-t-il aujourd'hui? C'est cependant la facilité de s'établir qui a entraîné les Italiens à demander une baie, un parc à charbon, d'un rayon X, variable suivant l'appétit de l'envahisseur.

Celui des Anglais a toujours été énorme, et c'est sans doute en voyant croître à l'unisson celui des Allemands que le gouvernement chinois a cru devoir refuser la baie de San-Moun aux Italiens. J'allais dire aux Anglais, car certainement l'Angleterre a dû appuyer en sous-main la demande de son *amie et alliée*. Elle est d'ailleurs certaine que la cession accordée à l'Italie doit lui revenir un jour ou l'autre.

Cette baie, située par 29° latitude Nord et 122° longitude Est est un peu en dessous de cet archipel des Chusan que nous avons occupées autrefois avec les Anglais et qui ne peuvent être reprises par les Anglais liés vis-à-vis de nous par un traité, malgré la bonne envie qu'ils en auraient.

Elle est à 30 kilomètres seulement de Sheipoo où, dans la nuit du 14 février 1885, les deux canots à vapeur du *Bayard*, sous le commandement de MM. Gourdon et Duboc, firent sauter, au moyen de torpilles portées, les deux frégates chinoises mouillées tout près de la ville en fête à l'occasion du premier jour de l'an. Les deux frégates furent surprises au son des pétards, des bombettes et feux d'artifice, et des 20 hommes audacieux qui prirent part à l'attaque, un seul fut tué d'une balle chinoise. Tant il est vrai que l'homme résolu réussit d'autant mieux que son audace est plus grande.

Mais où sont aujourd'hui en Chine les traces de la belle campagne de Courbet?

L'entrée de cette baie San-Moun est à 20 milles des îles Hieshan, on la reconnaît facilement à la vue d'un pic en forme de pouce d'une hauteur de 245 mètres au-dessus de la mer, pic de Safou ou pic Albert. L'ouverture sur la mer de 12 milles de large se rétrécit par des îles et offre trois passes différentes. L'une, entre l'île Loaming et l'île Triple, la passe du milieu entre l'île Triple et les îles San-Moun, enfin la passe du sud entre les îles San-Moun et le continent. Un quatrième bras mais seulement accessible aux petits navires est près de Sheipoo près des îles Sus et San-Moun. Profonde de 12 à 18 milles, la baie se termine par trois embouchures de rivières importantes offrant de vastes espaces, de très bons mouillages, et nul doute qu'on y puisse faire un port de ravitaillement et même de commerce de premier ordre où existe déjà la ville de Kien-Tyan. Avant d'arrêter son choix de la baie de Foutcheou, pour y créer un arsenal chinois, le regretté Gicquel, qui d'abord avait occupé Ning-

Po, avait visité cette baie de San-Moun à 120 milles au sud de Ning-Po, hésité longtemps entre elle et Foutcheou où, en fin de compte, il s'arrêta pour y créer l'arsenal chinois qui a eu cette destinée singulière d'avoir été créé par un officier français, M. Gicquel, détruit et incendié par un autre, M. le contre-amiral Courbet, et qui maintenant est rétabli et reconstitué par d'autres Français sous la direction de M. l'ingénieur de 2me classe de la marine, M. Doyère, en mission auprès du gouvernement chinois. L'histoire de nos relations avec la Chine offre, on le voit, de nombreux contrastes.

Cette baie est donc magnifique, on peut penser même qu'elle est trop grande et d'une occupation coûteuse, défense et délimitation difficiles, on aurait plus tôt compris qu'on demandât, si on ne veut qu'un dépôt de charbon, l'île Montage, qui est à l'entrée de la rade de Sheïpoo, terminée aussi par les îles de Sin et de Tung-Mun. Sur le sommet de cette dernière il y a deux forts chinois. La ville même de Sheïpoo, bâtie sur la partie du continent qui limite la baie aussi, a une certaine importance comme entrepôt de commerce et est fréquentée par de nombreuses jonques, mais les murailles et les maisons tombent en ruines.

En demandant cette baie tout entière, c'est donc, cela ne peut être, que dans le désir d'y créer un établissement de premier ordre, mais on y dépensera beaucoup. Elle fait partie de la province du Tsche-Kiang qui, beaucoup moins peuplée relativement que la province cédée aux Allemands, l'est encore assez puisqu'elle compte 88 habitants par kilomètre carré, tandis que le Fokien où est Foutchéou en a 192.

Voilà donc les Japonais à Formose et en Corée, les Russes à Port-Arthur et à Talien-Wan, les Allemands à Kiao-Tchéou, en Corée, les Anglais à Wei-ha-Wei sans compter la baie Moi qu'ils ont adjoint à Hong-Kong et l'ouverture de la navigation de la rivière de Canton accessible maintenant et déjà parcourue par leurs petits bateaux à vapeur jusque dans le nord du Tonkin; supposons que l'Italie, la Belgique, l'Autriche obtiennent aussi quelque baie, la France devait-elle se joindre à ces partageux qui s'abattent sur la Chine comme un vol de corbeaux sur un cadavre. Nous aurions préféré, pour notre France grande et généreuse, qu'à l'exemple des États-Unis, — qui alors... mais maintenant... — elle eût conservé à l'égard de la Chine, la politique des mains nettes. Mais, dira-t-on, puisque la Chine était en veine de largesse, surtout avec ceux qui lui avaient rendu des services de guerre, pourquoi ne pas en profiter? On a voulu sans doute contenter et satisfaire l'opinion publique en France et nous avons aussi une baie. Mais pourquoi la baie de Kouang-Tcheou-Ouan par 21°06' nord et 108°12' est? Il ne faut pas qu'on puisse dire que tous ou presque tous aient obtenu quelque chose et que la France

n'a rien. Aussi s'est-on empressé de faire demander aussi par notre ministre à Pékin un dépôt de charbon. Comment l'a-t-on choisi et qui l'a découvert? Mystère! Jamais on n'avait entendu parler de cette baie située de l'autre côté du détroit d'Haïnan par rapport au Tonkin. A-t-on voulu, et est-ce une sentinelle avancée, un peu en l'air pour le moment, est-ce un jalon montrant le but vers lequel tend notre frontière nord du Tonkin. Est-ce un premier jalon pour l'occupation d'Haïnan ou un nid d'aigle d'où un torpilleur ou un croiseur pourra s'élancer pour gêner la route des navires de Singapoure à Hong-Kong? La baie de Kouang-tcheou où flotte aujourd'hui le pavillon français et marquée déjà de la couleur brune affectée à la France sur la carte allemande, ne semble répondre à aucune de ces conditions.

Dans la presqu'île de Leitchéou par 20° lat. nord et 110° long. ouest, la baie de Kouang-Tcheou-Ouan, située au nord du détroit d'Hainan à environ 55 milles du cap d'Hainan; cette baie est plutôt une embouchure de rivière, est séparée à la haute mer par une barre sur laquelle la mer brise pendant la mousson de Nord-Est. C'est une bouteille aussi puisque les bouteilles sont à la mode, mais à deux goulots, il est vrai, que l'un n'a guère que 3 mètres de profondeur d'eau et l'autre 7 mètres et que, malgré tous ses efforts, M. le vice-amiral de Beaumont, n'a jamais pu y faire pénétrer le *Vauban* ni par l'un ni par l'autre. Sans vouloir faire aucune critique du choix qui a été fait, on peut se demander en quoi peut nous être utile si près et si loin de Hainan, île au sud de la mer, ce nouveau parc à charbon qui, le lendemain d'une déclaration de guerre, serait bloqué par quelques croiseurs venus de Hong-Kong, sans compter que la population chinoise de cette partie de la côte, comme celle d'Hainan, composée d'anciens pirates ou de contrebandiers en retraite, n'est ni pacifique ni amie des Européens et très difficile à gouverner. Entre les deux goulots, il y a bien une île l'île Tungschau mais sans importance, et c'est beaucoup plus dans l'intérieur sur un vieux fort en ruines qu'est hissé le pavillon français, à la rivière ou à l'estuaire, centre d'un cercle dont le rayon semble encore indéterminé malgré les demandes du mandarin de la ville voisine de Liétcheou. Puisque les Russes ont obtenu la presqu'île de Liatoung, nous aurions peut-être pu obtenir la presqu'île de Léitcheou tout entière et, puisqu'on peut tout demander, on aurait pu prendre l'île d'Hainan qui doit être dans la sphère de notre influence. Le passage qui réunit la mer de Chine au golfe du Tonkin n'a que 20 kilomètres de large dans sa partie la plus étroite et 70 à 80 kilomètres de long, les profondeurs d'eau variables de 20 à 8 ou 10 mètres, sont cependant suffisantes mais bien justes dans l'Est pour le passage des grands navires. Ce canal est parcouru depuis longtemps par les petits bateaux à vapeur faisant un service hebdomadaire régulier entre

Haïphong et Hong-Kong. Des brisants continuent au loin la plage de Haïnam au nord-est où les passes difficiles doivent être balisées. Souvent, un courant, dont la vitesse moyenne varie de 4 à 7 kilomètres par heure, se meut dans ce détroit entre l'île et la grande terre ; il s'accroît avec le flot et diminue avec le jusant, augmente encore les difficultés à la navigation sans cependant l'interrompre. Nous aurions compris qu'on se fît céder Haïnan, une des terres chinoises les moins connues, comparée par les poésies chinoises à une main dont les doigts jouent avec les nuages pendant le jour et la nuit vont cueillir des étoiles dans la voie lactée. Haïnan, comme le Taygète du Péloponèse, est un pentédactyle dont les côtes seules sont connues et dont les rivières, sauf le Takiang au sud de Hoïhoou, port à traité où nous avons maintenant un consul, sont occupées par les tribus de Si ou Loï, aborigènes sauvages. Le grand nombre de havres qui s'ouvrent sur le pourtour de l'île et l'alternance des moussons offrent des avantages aux jonques, et des milliers d'Haïnanais voguent sur les mers du sud vers le Tonking, la Cochinchine, les Philippines, Java Singapour ou Siam, et nous aurons sans doute plus d'une fois l'occasion de faire des réclamations au gouvernement chinois contre ce repaire de brigands. Cette fois l'occasion semblait cependant assez belle. Nos diplomates ont pensé sans doute qu'il suffisait que Haïnan nous fût réservé pour le moment avec ses 2 millions 1/2 d'habitants et que cette conquête nous entraînerait dans de grosses dépenses. Les Japonais n'ont pas fini avec Formose et auront sans doute encore pendant de longues années à lutter avant de rentrer dans leurs dépenses.

Quels que soient les motifs, que nous n'apercevons pas bien clairement, qui ont décidé à cette nouvelle occupation française de Kouang-Tchéou-Ouan, nous aurions préféré un point dans le Nord, aux environs de Tchefou que nous avons occupé si longtemps en 1860, à l'ouverture du golfe de Petchili, par exemple: les îles Miau Saa ou Miao Sao que maintenant, dit-on, les Anglais réclament pour en faire un nouveau Périm. Ces deux groupes d'îles dont le plus sud est situé tout près de la côte de Chan-toung n'est séparé de la grande terre que par un détroit de sept kilomètres de large. Chaque groupe comprend trois grandes îles et de nombreux rochers. La dernière île au nord est distante de 40 kilomètres de la côte de Liao-Toung et de Port-Arthur. Une série de bas fonds les relient à cette terre, de sorte qu'on peut considérer tout l'archipel comme les restes d'un isthme qui réunissait le Liao-Toung au Chan-toung. D'ailleurs la nature des roches qui constituent les îles Miao-Sao (basaltes) est absolument la même que celle des cônes volcaniques que l'on rencontre à Chan-toung dans la presqu'île de Liao-Toung et dans la vallée du Liao-ho. Une ligne droite reliant les formations volcaniques du Chan-toung passe exacte-

ment dans l'axe de ce petit archipel. Entre ces îles on trouve quelques bons mouillages d'été; l'une d'elle porte même un phare construit et gardé par les douanes chinoises, qui sont dirigées par les Anglais et qui même pendant la dernière guerre sino-Japonaise l'ont laissé allumé pour ne pas apporter d'entraves au navires se rendant de Tchefou à Tien Tsin. Ce phare n'est éteint que lorsque à l'arrivée des grands froids, le fleuve de Tien Tsin et le fond du golfe de Petchili étant pris dans les glaces, toute communication par mer est devenue impossible, il est allumé de nouveau aussitôt la débâcle.

Ces îles dans les mains de l'Angleterre deviendront bien vite un petit Gibraltar, commandant toute la navigation du Petchili.

Il est peu probable que le gouvernement chinois, conseillé par les russes et nous-mêmes, consente à cette nouvelle concession, bien qu'il ne lui déplaise pas d'avoir deux bons gardiens, un Anglais et un Russe, bientôt renforcés d'un troisième factionnaire, d'un Allemand de chaque côté de la porte du Petchili pour empêcher d'entrer les autres, en commençant par les Japonais redoutés et de plus en plus redoutables.

Nous pourrions aussi demander un parc à charbon qui nous serait bien utile dans le Nord; mais cette demande ne peut être faite que si l'Italie réussit à obtenir San-Moun et si l'Angleterre élève de nouvelles prétentions, ce à quoi on peut toujours s'attendre, car le loup qui accuse l'agneau de troubler l'eau du Nil est toujours affamé, toujours cherchant aventure, aussi bien aux îles Miao Sao à 7 kilomètres de la côte chinoise qu'à Aurigny à 10 kilomètres de la côte de France, qu'ils occupent depuis 770 ans.

On dit que le Ministre de la Marine va occuper les vacances de Pâques 1899 à visiter les côtes de France, comme le vice-roi Li-Hung-Tchang visitait celles de Chine en 1894. Dieu veuille qu'il puisse les mettre en état de repousser victorieusement tous les loups affamés, car c'est encore le meilleur moyen de vivre en paix dans la bergerie.

Contre-amiral Th. Dupuis.

LE RÉGIME DES CHEMINS DE FER DANS L'INDE ANGLAISE

Grâce aux efforts des publicistes et à l'initiative prise par certains gouverneurs, comme M. Doumer, le Dr Ballay, on semble enfin comprendre, en France, la nécessité de doter nos colonies de voies ferrées destinées à mettre en valeur les richesses qu'elles renferment, mais il serait aussi dangereux de se lancer dans ces entreprises, sans études préalables, qu'il eût été absurde de rejeter *à priori* le projet

du Gouverneur général de l'Indo-Chine. Le Parlement a donc bien fait de donner, à notre grande colonie asiatique, les autorisations nécessaires pour mener à bien la construction des chemins de fer ; peut-être est-il utile de mettre à profit l'expérience d'autrui, et c'est pourquoi il n'est pas sans intérêt d'étudier le régime des chemins indiens, dont les conditions d'établissement se rapprochent sensiblement de celles que nous rencontrerons en Indo-Chine.

L'Angleterre a construit, aux Indes, plus de 20.000 milles (32.000 kilomètres) de chemins de fer, ayant coûté euviron 8 milliards, sans avoir jamais fait appel aux capitaux étrangers, et elle ne cesse de développer ce réseau, qui est, à ses yeux, d'une importance politique et économique toute particulière. Grâce à la rapidité des communications entre les différentes régions de la péninsule, les Anglais sont parvenus à asseoir beaucoup plus solidement leur pouvoir sur les populations hétéroclites qui se partagent le sol, à prévenir les tentatives de révolte, fréquentes autrefois, par la facilité qu'ils ont d'envoyer des troupes sur les points menacés, à protéger la frontière afghane contre les incursions de leurs belliqueux voisins. Le chemin de fer a donc été, dans l'Inde, un instrument politique de premier ordre, toutefois on n'a pas négligé le côté commercial, et c'est même le point de vue que l'on a envisagé tout d'abord, lorsqu'il s'est agi de construire les premières lignes. Le gouvernement indien a dû enfin, à diverses reprises, favoriser la création des chemins de fer de famine, destinés à répartir le mieux possible les céréales récoltées dans tout l'Empire.

Première période (1849-1870). — Le problème qui se posait, dès le début, était donc tout différent de celui que le Gouvernement métropolitain avait eu à résoudre ; il en résulta des tâtonnements, aboutissant à un régime complexe que le Royaume-Uni n'avait jamais connu. La première conception du réseau indien remonte à sir Mac Donald Stephenson, qui, en 1843, eut la pensée de relier Bombay aux grandes villes de la péninsule, mais ce fut lord Dalhonsie qui, en 1849, mit ce projet à exécution et traça les grandes lignes, telles qu'elles existent encore à l'heure actuelle. Frappé des inconvénients que présentait la non-intervention de l'État dans le tracé des chemins de fer en Angleterre, le vice-roi adopta un régime se rapprochant beaucoup de celui qui avait été inauguré en France, sous le règne de Louis-Philippe, à la suite de longues et vives discussions. Le dogme de l'initiative privée, en matière de travaux publics, était alors très en faveur en Angleterre : on fit donc appel à des compagnies pour la construction des lignes projetées. Le gouvernement de l'Inde était d'abord opposé à toute garantie, mais la cour des directeurs, qui siégeait encore à Londres, à cette époque, comprit l'impossibilité de trouver les capitaux suffisants pour de si grosses entreprises, sans

une intervention de l'État indien manifestée par une garantie d'intérêt. C'est sur ce principe que furent établis les premiers contrats avec les compagnies de l'East Indian et du Great Indian en 1849.

Voici d'ailleurs quelles étaient les principales dispositions :

Le gouvernement fixait le tracé de la ligne, le nombre et la marche des trains, approuvait les tarifs, et pouvait en réclamer la réduction, quand les recettes dépassaient un certain chiffre. Il avait le droit de contrôler tous les livres de la Compagnie, et d'avoir près de celle-ci, un représentant pouvant s'opposer par un *veto* à l'exécution de certaines mesures.

On avait stipulé le transport gratuit de la poste et des prix réduits pour les troupes et le matériel de guerre. La concession était accordée pour 99 ans.

En retour, l'État garantissait un intérêt de 5 % au capital, dont le montant devait être approuvé au préalable. Toutes les recettes brutes de la Compagnie étaient versées au Trésor ; ou commençait par en déduire les dépenses d'exploitation, puis l'intérêt de 5 % à verser aux actionnaires ; l'excédent devait être partagé entre la Compagnie et le gouvernement.

Celui-ci se réservait le droit de racheter la ligne dans les six mois qui suivraient l'expiration de la vingt-cinquième ou de la cinquantième année, en remboursant aux actionnaires une somme égale au prix moyen de leurs actions sur le marché de Londres pendant les trois années précédentes ; il avait d'ailleurs la faculté de transformer cette somme en annuités semestrielles, dont le terme serait l'expiration de la concession. Dans le cas où il n'exercerait pas le droit de rachat, le gouvernement devait entrer en possession de la voie ferrée au bout de 99 ans, et payer le matériel roulant à dire d'expert. C'était, somme toute, à peu de chose près, le régime adopté en France à cette époque, et le gouvernement indien n'eut pas à s'en plaindre, au début tout au moins ; en dix ans, de 1849-1859, huit compagnies se formèrent et construisirent 5.000 milles, avec un capital de 52 millions 1/2 de livres sterling. La plus importante était l'East Indian, disposant de 19 millions de livres ; elle reliait Calcutta aux grandes villes du Bengale, en traversant la partie la plus riche et la plus peuplée de l'Empire. Elle rejoignait à Juppulpour le réseau très considérable aussi de la Great Indian Peninsula R^y Company, ce qui mettait en relations directes Calcutta et Bombay. C'est la grande artère de laquelle se sont détachés les lignes et les réseaux secondaires, et qui est restée encore maintenant la principale voie commerciale de la péninsule. La Madras R^y Company se chargea, de concert avec la précédente Compagnie, de relier Madras à Bombay. Enfin, la Bombay Baroda et Central India R^y Company, fondée en 1855, poussa vers la presqu'île de Gudjurat les tronçons

d'une ligne, dont l'utilité était plus contestable, et dont le développement fut plus tardif.

Un peu plus tard, des compagnies moins importantes se formaient toujours sous le même régime (l'Eastern Bengal, — le Sind, Punjanb and Delhi, — l'Ondh and Rohilkund) pour relier entre elles les villes les plus peuplées de la vallée du Gange.

Jusqu'alors, toutes les lignes avaient été faites à voies normale, ce qui entraînait des frais considérables pour la construction et l'exploitation. Mais, après l'achèvement des lignes principales, la question se posa de savoir s'il ne convenait pas d'adopter la voie d'un mètre pour les réseaux secondaires, qui sont de simples affluents et sur lesquels le trafic n'est jamais intense : la South Indian Rʸ Company obtint donc la concession d'un réseau à voie d'un mètre, destiné surtout à faire pénétrer l'influence anglaise dans les régions méridionales encore peu explorées.

En 1870, s'arrête la première période des chemins de fer Indiens, celle qui est caractérisée par le régime de soi-disant initiative privée. En effet, les compagnies n'ont qu'une indépendance nominale ; pour la construction et l'exploitation, elles sont soumises au contrôle permanent de l'Etat, et il en résulte même des froissements continuels, si bien qu'en 1857-58, les compagnies se plaignent de la surveillance exercée sur elles et provoquent une enquête à la Chambre des communes, à la suite de laquelle le gouvernement Indien est invité à interpréter plus largement les clauses des contrats de concession.

Deuxième période (1870-1880). — Dès cette époque, une nouvelle théorie se faisait jour et le gouvernement Indien, profitant de l'expérience acquise dans la construction par les compagnies « à garantie », commençait à comprendre que le système employé ne présentait plus assez d'avantages, et que la construction directe par l'Etat était peut-être meilleure dans certains cas. Une note dans ce sens appuyée de mémoires techniques, fut envoyée (1867) au secrétaire d'Etat pour l'Inde à Londres, avec l'avis conforme du vice-roi et du Conseil de l'Inde. Il fut répondu qu'on ne voyait pour l'Etat aucune utilité à construire des lignes commerciales, qu'il suffisait d'établir un meilleur contrôle sur la gestion des compagnies concessionnaires, mais que, par contre, on pouvait examiner la construction directe par l'Etat des lignes stratégiques.

La question fut reprise de nouveau, lorsque le duc d'Argyll devint secrétaire pour l'Inde en 1869; Lord Laurence, qui était grand partisan des chemins de fer d'Etat, rédigea, avant de quitter le gouvernement de l'Inde, une note très précise dans laquelle il exposait les inconvénients du système de la garantie : suivant lui, les compagnies n'avaient aucun intérêt à construire économiquement, puisqu'on leur garantissait l'intérêt de tout le capital réellement employé;

il aurait fallu tout au moins, pour ménager les finances publiques, fixer le maximum de la garantie de l'État, et stipuler au profit de ce dernier, dans le partage des bénéfices, une proportion plus forte que la moitié.

Enfin, la question de l'écartement des rails était nettement posée : le gouvernement Indien prétendait que la voie de un mètre était suffisante pour les lignes stratégiques de l'Indus et de l'Afghanistan ; mais en Angleterre, on était d'avis opposé : on réclamait la largeur normale.

On se demanda également s'il n'y aurait pas avantage à faire, comme aux États-Unis, des chemins de fer de pénétration, économiques, sans travaux d'art importants et pourvus de rails légers. Un ingénieur américain vint même passer trois ans dans l'Inde (1871-74) pour voir s'il convenait de donner suite à cette idée, mais il reconnut que les conditions physiques et surtout climatériques du pays s'opposaient à la construction de chemins de fer « de pionniers » ; on résolut en conséquence de suivre les anciens errements, d'apporter beaucoup de soins au ballast et aux travaux d'art, d'établir la voie solidement avec des rails lourds, quitte à la réduire à la largeur de un mètre, quand la chose était possible, sans nuire au développement du trafic.

C'est d'après ces données que le gouvernement Indien entreprit de construire directement les chemins de fer stratégiques. Jusqu'alors il s'était contenté de contrôler les compagnies concessionnaires, mais maintenant il lui fallait trouver les ressources nécessaires pour mener à bien la nouvelle entreprise : des emprunts successifs émis de 1870 à 1880 permirent la réalisation des lignes stratégiques qui longent la frontière d'Afghanistan pour faciliter les mouvements de troupes de ce côté : ce réseau prit le nom de North Western Ry. Des discussions assez vives s'élevèrent alors entre le gouvernement métropolitain et celui de l'Inde, au sujet de la largeur de la voie : le premier tenait pour la voie normale de cinq pieds et demi, qui existait sur les lignes alors exploitées ; le second, d'accord avec l'autorité militaire, prétendait qu'un écartement de un mètre entre les rails suffirait, sur les nouvelles lignes ; en définitive, on adopta encore la voie normale, mais la tendance était, dès maintenant, de construire des lignes moins coûteuses et elle ne fit que s'accentuer avec le temps.

Le gouvernement Indien avait dû constituer un corps d'ingénieurs spéciaux, recrutés soit directement en Angleterre, soit dans l'Inde, parmi les agents des anciennes compagnies ; chaque ligne à construire était divisée en sections de 50 à 60 milles de longueur, placées chacune sous la surveillance d'un ingénieur : les travaux étaient faits soit en régie, soit par de petits entrepreneurs, ou même (très rarement) par de gros adjudicataires. Mais à mesure que les

lignes étaient livrées à l'exploitation, la tâche du directeur des chemins de fer devenait plus difficile ; car il était obligé de s'occuper de détails multiples ; en 1877 il y avait déjà 650 milles de voies ouvertes au trafic, 1.200 milles en construction et 1.100 en projet. L'administration de ce vaste réseau fut jugée assez importante pour nécessiter la création (1879) d'un poste de directeur général, ayant sous ses ordres des agents supérieurs chargés des diverses branches de l'exploitation. Le major général Trevor, investi le premier de ces fonctions, s'efforça de donner la plus grande part possible d'initiative aux ingénieurs chargés de la surveillance d'une section : il fit de la bonne décentralisation. Il créa de plus, en 1880, des commissions où se réunissaient les ingénieurs de l'État et ceux appartenant aux compagnies privées : cette fusion produisit les meilleurs effets, bien des malentendus se dissipèrent, bien des points obscurs furent éclaircis, au cours des discussions qui surgissaient : l'antagonisme qui s'était élevé entre les deux catégories d'agents, tendit à disparaître et des règles uniformes furent élaborées en commun, dans l'intérêt du public.

L'année 1880 marque l'apogée du système de la construction par l'État. A partir de ce moment, commence une nouvelle période, pendant laquelle l'État et l'initiative privée sont appelés alternativement à poursuivre la réalisation du réseau indien.

Troisième période (1880-1898). — Le Parlement anglais paraissait inquiet de voir grossir démesurément la dette de l'Inde (en 12 années, on avait emprunté 40 millions de £), d'autant plus que l'argent baissait rapidement et qu'il en résultait une perte déjà sensible pour le budget de la colonie. Le marquis de Hartington (maintenant duc de Devonshire), qui était alors secrétaire d'État pour l'Inde, crut devoir adresser en janvier 1881 au gouvernement de Calcutta un mémoire, dans lequel il préconisait le système du capital souscrit « sur la sûreté exclusive de l'entreprise », et non pas sur la garantie de l'État. D'ailleurs, les capitaux étaient abondants en Angleterre et cherchaient un emploi fructueux : ils semblaient disposés à émigrer sans montrer de grandes exigences. L'époque était donc favorable pour faire un nouvel appel à l'initiative privée.

Toutefois, le gouvernement de l'Inde, sur l'avis de son conseiller financier ; le major E. Baring (devenu depuis lord Cromer), préféra un système qui, sans être celui de l'ancienne garantie, s'en rapprochait beaucoup. Les lignes véritablement productives étaient presque toutes faites à cette époque, et le gouvernement, qui le savait, craignait peut-être de voir des capitaux s'engager dans des affaires mauvaises. Il passa donc en 1881, avec la Bengal central Ry Cy un contrat d'après lequel il concédait gratuitement pendant 99 ans les terres nécessaires à la construction de la ligne, il garantissait de plus un

intérêt de 4 % au capital employé, et devait se rembourser, en prélevant la moitié des bénéfices excédant 5 %. Malheureusement la Compagnie ne réussit pas et il fallut, en 1887, passer un nouveau contrat, aux termes duquel l'État garantissait un intérêt de 3 1/2 % à tout le capital engagé jusqu'alors (1 million de £), et se réservait les 3/4 des recettes nettes dépassant le susdit intérêt : le 1/4 restant était attribué à la Compagnie.

Des conventions analogues sont passées en 1882 avec la Southern Mahratta Ry Cy, pour hâter la construction de chemins de fer (de famine), dans le sud de la Péninsule, en 1884, avec l'Indian Midland Ry Cy. Partout l'État garantit un intérêt de 3 1/2 à 4 % au capital engagé, mais entend se rembourser de ces avances, et toucher même les 3/4 des bénéfices, dépassant l'intérêt réglementaire. C'est la reproduction, dans ses grandes lignes, du système consacré en France par les conventions de 1883.

En même temps, le gouvernement Indien inaugurait à l'égard des anciennes compagnies « à garantie », une politique qui s'est poursuivie sans interruption depuis lors : — Le rachat des différentes lignes à l'expiration des délais réglementaires.

Il est certain que les contrats primitifs étaient onéreux pour l'État, lequel garantissait aux actionnaires un intérêt très élevé. L'East Indian Cy arrivait le 1er janvier 1880, au terme de la période, pendant laquelle le rachat n'était pas possible. Le gouvernement Indien notifia à la Compagnie son intention de reprendre la ligne aux conditions déterminées dans le contrat primitif; en conséquence, les porteurs d'actions reçurent, non pas le remboursement de leur capital, mais des titres leur donnant droit à des annuités se terminant en 1953, terme de la concession; ils cessaient d'être intéressés aux bénéfices et devenaient à vrai dire, des porteurs de fonds d'État. Toutefois, le gouvernement voulut laisser à ce réseau son antonomie, et au lieu de l'incorporer dans celui de l'État, il en confia l'exploitation à un groupe des anciens actionnaires, nommés *porteurs d'annuités différées* qui, en plus de l'intérêt fixe, ont droit à un cinquième des bénéfices supplémentaires : ce sont des gérants intéressés. Ce système a été établi pour une durée de 20 ans au moins (jusqu'au 1er janvier 1900) et de 50 ans au plus, à l'expiration desquels les porteurs de ces annuités spéciales seront confondus avec les autres [1].

J. FRANCONIE.

(*A suivre.*)

---

[1] En même temps que la fin de cette étude, nous publierons une carte complète des chemins de fer de l'Inde où seront distinguées les voies simples et les voies doubles.

L'ÉLEVAGE ET LE COMMERCE DES BŒUFS
A MADAGASCAR

Le bœuf de Madagascar est, en général, de la classe des zébus (bœuf avec bosse); on trouve cependant dans l'île quelques animaux sans bosse, dont l'une des principales qualités est d'être d'excellents reproducteurs; quelques bœufs sans cornes (bory) se rencontrent aussi à Madagascar.

Au point de vue économique, on peut diviser les différents types en bœufs d'engrais et bœufs de travail (de trait ou de rizières); les premiers seuls sont intéressants au point de vue commercial; ils s'exportent sur pied en grand nombre, et les produits fournis par l'animal abattu donnent aussi un fort revenu à l'île. Les bœufs d'engrais sont en grande majorité de la race zébu et de petite taille; ils pèsent avant l'engrais environ 350 kilogrammes sur lesquels on compte 150 kilogrammes de viande consommable; ils forment des troupeaux sauvages dans toutes les régions de l'île, encore inhabitées par des Européens. Engraissés, ils deviennent remarquables par leur grosseur et atteignent le poids de 800 kilogrammes; leur rendement en viande nette atteint 60 %. La bosse qui est un morceau de gourmet se développe alors démesurément, et arrive parfois à peser plus de 40 kilogrammes : cette catégorie est très apte à prendre graisse et sa chair est succulente; son rendement peut être augmenté en castrant les sujets encore jeunes. Le bœuf de Madagascar est très résistant, quoique petit; il y a peu de temps, M. le capitaine Leblanc, qui administre une région riche en pâturages et qui avait porté depuis deux ans toute son attention sur l'élevage, organisa un concours d'animaux à Talata (60 kilomètres au nord de Tananarive). Plus de 7.000 bœufs furent présentés à un jury dont faisait partie M. le Chef du service vétérinaire Rey, et le rapport de ce spécialiste exprime tout son étonnement en présence des résultats obtenus. Certaines bêtes pesaient jusqu'à 1.200 kilos.

M. Laborde introduisit dans l'île, il y a quelques années, des animaux provenant de France dont les croisements avec la race indigène donnèrent de bons résultats : depuis, des vaches normandes et bretonnes ont aussi été importées sur la côte, après être passées par Maurice et la Réunion; elles ont rendu de grands services pour l'élevage.

Les régions, qui se prêtent le mieux à l'élève du bétail et où les troupeaux sont le plus nombreux, sont, dans le nord : les environs de Diégo-Suarez et de Vohémar; sur le versant est : les régions

d'Ambatondrazaka, du lac Alaotra, de Mahanoro et de Mananjara; à l'ouest, presque toute la région côtière de Majunga au sud de l'île et les vallées des affluents de la Betsiboka et de l'Ikopa jusqu'à l'altitude d'Andriba, 700 mètres environ.

Le nombre des animaux vivants, qui était considérable avant la guerre, a diminué dans des proportions très fortes pendant les années 1895 et 1896; le passage du corps d'occupation dans le Bouéni et les troupes Hovas qui l'attendaient, avaient déjà commencé la destruction du bétail. L'insurrection qui éclata en Imérina, en 1896, fut accompagnée d'un véritable holocauste de bestiaux; il n'y avait pas de chef insurgé qui ne fît tuer journellement un ou deux animaux pour sa troupe, composée à peine d'une trentaine de partisans. Ces diverses causes avaient amené une telle dépopulation, que des mesures énergiques ont dû être prises pour la reconstitution du cheptel malgache. Les principales sont l'interdiction d'abattre les vaches et une taxe sur l'exportation; des instructions pour la reproduction ont été données aux indigènes qui, jusqu'à présent, ne s'en occupaient guère et laissaient les troupeaux se reproduire d'eux-mêmes. Grâce à ces dispositions, le nombre de jeunes bêtes est déjà considérable et le commerce du bétail ne tardera pas à devenir prospère.

Les régions de la côte est de l'île sont encore peu en rapport; c'est là que de nouveaux éleveurs pourraient s'établir. Nul doute qu'ils y obtiennent de bons résultats.

Dans les environs de Diégo-Suarez, les pâturages sont excellents, bien soignés, et ceux du Sakaramy et de la montagne d'Ambre restent frais, même pendant la saison sèche.

Outre la consommation locale, il existe déjà dans ce port des usines de conserves de viande qui abattent journellement quatre-vingts têtes; la Compagnie des Messageries maritimes s'y ravitaille et en achète environ 70 par mois; enfin, les expéditions sur Béira dépassent 100.

A Diégo-Suarez, le bœuf sur place vaut 40 francs, et embarqué, environ 50 francs. A Béira, qui est la station qui s'approvisionne le plus à Diégo, il se vend 200 francs, à la Réunion 120 et à Maurice 140 francs. Le déchet est peu élevé, il ne dépasse pas 10 %.

Il convient de signaler que les fabriques de conserves de viande d'Antongombato (Diégo-Suarez) exploitent, en outre, toutes les issues du bœuf. Elles contiennent une tannerie, une boyauderie et une fabrique de noir animal. En outre, les os et les sabots sont envoyés à Maurice pour la coutellerie. Une usine semblable s'installe à Nossibé; en face de l'île se trouvent sur la grande terre les riches pâturages de la province d'Analalava, qui lui fourniront autant de bétail qu'elle en pourra désirer.

Majunga et Vohémar sont indiqués pour des sociétés qui voudraient créer des établissements analogues.

Les expéditions de ce dernier port sur la Réunion et Maurice atteignent de 4 à 500 têtes par mois.

Actuellement, Majunga en fait d'importantes sur la côte occidentale d'Afrique.

Le remarquable rapport rédigé par M. le consul d'Anthouard en 1890, sur le commerce de Madagascar, établit que des expéditions se faisaient à cette époque sur la Réunion et Maurice. Le nombre des animaux vivants expédiés ne dépassait pas 12.000; mais, depuis, le Transvaal et les États de la côte d'Afrique, viennent s'approvisionner chez nous et leurs besoins sont grands. Le rapport de M. d'Anthouard fait ressortir aussi le chiffre des bœufs abattus dans l'île par l'exposé suivant dans les ports soumis au régime douanier, en 1890, les peaux expédiées atteignent :

Tamatave	100.000
Majunga	90.000
Mananjary	10.000
Vatomandry	7.000
Vohémar	2.000
Morontsanga	2.000

L'expédition des cuirs par les ports non soumis au contrôle pouvait être évalué à 10.000. Les bœufs tués dans l'île, suivant l'ancienne coutume qui interdit de séparer la peau de la viande, à 50.000. Le minimum des animaux abattus, annuellement, atteignait donc 283.000. Pendant les années 1896 et 1897, les exportations de bœufs vivants ont été de 407.190 francs et de 547.325 (27.000 têtes), malgré le droit très élevé de 15 francs, mis à la sortie sur chaque tête de bétail. C'est donc déjà plus du double qu'en 1890.

Par ailleurs, les peaux de bœufs exportées en 1897 valaient 376.000 francs ce qui à 7 francs l'une, prix moyen, donne le nombre de 53.000; les bœufs dépecés, suivant l'ancienne coutume, ont atteint 60.000. Le total des bœufs abattus et expédiés atteint donc 140.000 dans les parties de l'île occupées par nous.

Il n'est pas douteux que les marchés de l'Afrique en prendront, à un moment donné, plus de 200.000. Outre la proximité qui est déjà une cause de faveur pour nos marchés, le prix très bas du bœuf de Madagascar lui permettra de soutenir facilement la concurrence.

D'autres bénéfices se retirent de l'élevage du bœuf pour les usines de conserves. Les os et les sabots se vendent pour la coutellerie et la marqueterie. Les ports de Diégo, Tamatave, Majunga, Nossibé et Vohémar en font des exportations fréquentes.

Pour terminer cette étude, voici quelques renseignements pratiques sur l'élevage : le bœuf de Madagascar peut être abattu pour la boucherie à partir de dix-huit mois.

Les vaches commencent à reproduire dès quatorze mois et avec un troupeau de 10 vaches ayant atteint l'âge de reproduction, on peut, en trois ans, obtenir de 20 à 25 animaux.

Le bœuf d'engrais, le seul intéressant au point de vue commercial, se nourrit d'abord avec de l'herbe à laquelle on ajoute du manioc ou des patates qui se vendent un centime le kilo. Environ quarante bœufs trouvent leur nourriture dans un hectare de pâturages. Un gardien suffit pour la garde de cent bœufs ; son salaire mensuel est d'environ 20 à 30 francs. Les terrains étant donnés gratuitement aux colons français, les frais d'acquisition de propriété sont nuls.

J. Xior.

Tananarive, 17 février 1899.

MISSION CHEZ SAMORY — JUILLET-NOVEMBRE 1897

(*Suite et fin* [1].)

En effet, le cordon des sofas s'ouvre sur la gauche pour livrer passage aux acteurs : arrivent tout d'abord quatre griots, vêtus de rouge, pantalons et vestes très amples; sur la tête un bonnet très haut, garni de petites glaces et surmonté d'un panache en queue de mouton; derrière cette coiffure pend un morceau d'étoffe rouge, percé de trous à une certaine hauteur, de façon que, par un mouvement de tête, la pièce en question étant envoyée en avant, l'individu puisse montrer ses yeux, son nez, sa langue par les ouvertures; deux d'entre eux jouent de la flûte, et deux autres tapent sur des petits tams-tams en faisant de nombreuses contorsions. Derrière eux, quelques femmes bien parées chantent et dansent.

Ces individus se tiennent à 50 mètres de nous, sur la gauche; en face, tout à fait à l'autre extrémité de la place, et à notre droite, pareilles scènes se reproduisent.

Tout d'un coup, débouchent à la charge une cinquantaine de cavaliers richement vêtus et parés; ce sont 50 fils de Samory, tous grands et dans la force de l'âge ; Daoudda qui est en tête les commande. Le velours et la soie forment leurs costumes comme toujours; ils sont chaussés de bottes à l'écuyère et coiffés d'une toque aussi jolie qu'originale.

Le fond de cette coiffure était formé par une chéchia; le tour de celle-ci était enfermé dans une garniture en métal, dont plusieurs parties avaient été repoussées, de manière à former de petits prismes ; ceux-ci dorés ou argentés, renfermaient tous un gri-gri; le gland jaune de la chéchia pendait enfin sur un turban en soie

[1] Voir le commencement de cette étude dans les *Quest. Diplom. et Colon.* du 1er mars 1899.

violette qui maintenait cette sorte de casque sur la tête. Les fils de l'Almany s'arrêtent devant les griots, leur font des grâces, passent et repassent devant nous au galop, pour s'arrêter ainsi devant chaque grouppe de musiciens.

A son tour, arrive Sierra, suivi d'une cinquantaine d'hommes à pied, armés de fusil à pierre. C'est aussi un fils de Samory que celui-ci chérissait beaucoup. Il monte un magnifique cheval alezan auquel il fait faire de belles lançades : ses hommes excitent son cheval en poussant des cris et simulent ainsi l'attaque d'un cavalier par un groupe de fantassins; Sierra, en effet, s'éloigne d'eux, revient, décharge son revolver devant le groupe, s'enfuit pour revenir à nouveau.

D'autres fils de l'Almany, mais ceux-là tous enfants, au nombre de cinquante aussi, font le tour de l'enceinte au galop de leurs chevaux.

Les enfants de Samory descendent enfin de cheval, non sans que leurs montures aient les flancs couverts de sang, et vont s'asseoir à la gauche de leur père après l'avoir tous respectueusement salué du « barka » habituel.

Voici maintenant le défilé des compagnies :

Deux de 200 hommes
Une de 100 »
Une de 300 »
Deux de 400 »
Deux de 400 »

Ces quatre dernières marchent bien au pas et par files de quatre. Les chefs sont en tête, à cheval; les commandements sont tous faits en français et au son des clairons. En somme l'ensemble est bon; malheureusement les costumes sont grotesques : chaque sofa est habillé à sa guise, et, pour vous donner une idée du spectacle, figurez-vous que les guerriers de Samory ont dévalisé le Temple de Paris : jaquettes, vestons, redingotes, gilets, pantalons, habits de soirée, livrées, chemises, caleçons, toutes les diverses parties de notre habillement étaient représentées.

Ces troupes vont se masser tout autour de la place, puis l'on entend tout à coup un clairon sonnant parfaitement bien : « As-tu vu Bismarck »... C'était un des clairons qui accompagnait Braulot à Bonna. Cet homme, fait prisonnier par Samory, avait accepté l'emploi de clairon dans l'armée sofa en échange de douze bœufs et huit femmes; il marchait à la tête de la compagnie d'élite, commandée par Fourba-Moussa.

Sa tenue était bizarre : coiffé d'un chapeau melon noir; vêtu d'une grande redingote marron, relevée d'une splendide cravate blanche,

d'un pantalon gris, chaussé enfin de souliers vernis, il sonnait fièrement devant Fourba à cheval.

Les hommes de cette compagnie marchaient par files de quatre, tous bien au pas; chacun était vêtu d'un complet rouge élégant et armé du kropatcheck ou fusil Gras : tous grands gaillards, bien plantés, ils étaient réellement beaux à voir.

Le défilé s'arrêta là : cela faisait un total de deux mille hommes. Ce n'était pas l'armée de Samory; elle était à Bonna avec Sarantié-Mory. C'était la garde personnelle de l'almany sans laquelle jamais il ne se déplace. Sur ces deux mille hommes, mille étaient armés du fusil à tir rapide.

L'Almany nous remercia de notre visite et nous dit : « Les soldats que vous venez de voir ne sont pas pour faire la guerre aux Français; ils sont destinés à me défendre contre les noirs. Je ne désire qu'une chose, c'est de devenir votre ami. »

Après l'avoir remercié de son accueil nous traversons la place sous les yeux de cinq mille assistants. Les sofas nous présentent les armes. Nous n'avions connu la mort de Braulot et des siens, qu'après notre arrivée à Dabakala : en effet, avant d'aller saluer Samory, notre guide Alih était venu nous apprendre ce massacre et nous avait demandé si cela nous chagrinerait de voir des sofas, revêtus des tenues des tirailleurs morts à Bonna, défiler devant nous. Nous fîmes répondre à l'Almany que nous ne saurions supporter ce triste spectacle, et il eut la délicatesse de ne pas nous l'imposer.

Quelle utilité pouvait avoir notre présence à Dabakala, maintenant que nous connaissions cette triste nouvelle ? Aucune, ou tout au moins, notre mission était bien compromise. Un traité devenait presque impossible, et même, si l'on parvenait à en passer un, le gouvernement le ratifierait-il? Cela était douteux : le massacre de Braulot et de ses compagnons méritait, en effet, une vengeance. Aujourd'hui, Samory est pris, que dis-je, Sarantié-Mory le vrai coupable est aussi en notre pouvoir; l'armée sofa est détruite : Braulot est vengé !

Nous n'eûmes donc d'autre préoccupation que celle de profiter de notre présence à Dabakala pour nous renseigner sur les forces et les intentions de Samory, de façon à ne pas rendre inutile notre voyage.

Samory fit tout ce qu'il put, pendant notre séjour chez lui, pour nous être agréable : chaque jour il fit tuer un bœuf pour nous, et chaque jour il nous en offrit un vivant; de grands plats de riz tout préparé furent apportés matin et soir pour nos hommes; à trois heures de l'après-midi, tous les jours, l'Almany avait l'habitude de manger d'un mets préparé exprès pour lui : c'était un mélange délicieux de crème, de mil et de miel; il tenait à ce que nous en eûmes

notre part; ses femmes, par son ordre, nous apportaient de nombreuses provisions, notamment du lait. La nourriture fut donc des plus abondantes et plusieurs d'entre nos hommes mangèrent tellement de viande qu'ils en tombèrent malades.

A l'entrée de la cour fermée par nos cases, deux sofas furent placés sur l'ordre de l'Almany, pour empêcher les curieux de venir nous incommoder. Comme l'un d'entre eux frappait un jour une femme avec brutalité, je lui en fis la remontrance; il me répondit que s'il n'agissait pas ainsi, Samory lui ferait couper la tête : la mort, voilà l'arme terrible dont Samory usait et même abusait pour se faire respecter de tous. C'est cette arme qui l'a perdu.

Un jour qu'il nous avait appelés, je l'ai vu frapper l'un de ses fils en pleine figure, avec la poignée de son sabre.

Un griot ayant osé approcher, une femme du grand chef eut la tête tranchée ainsi que toute sa famille.

Jamais un sofa n'a osé appeler Samory par son nom sans payer de sa vie cette familiarité : on le nommait Almany ou Fama.

Fourbi-Massa ne dut sa haute situation qu'à un crime commis par l'Almany : Au siège de Sikasso, plusieurs chefs refusèrent de monter à l'assaut, il brûla la cervelle de l'un d'eux; l'assaut fut donné et Fourbi remplaça le chef tué par Samory.

Tout le monde sait que ce fils de Samory nommé Diaoulé-Karamoko fut étranglé par son père, pour avoir osé lui dire : « J'ai vu les soldats de la France; tu n'es pas de force à te mesurer avec eux. »

Le 4 octobre, Samory nous fit demander; nous nous dirigeons vers son tata, en compagnie de Fodé.

On traverse d'abord une cour, puis l'on passe par une vaste case formant couloir, où se trouvent deux pièces de canon très courtes et de fort calibre. Ces pièces avaient été prises dans le Lobi, à la mission anglaise Handerson, cet anglais que Samory fit prisonnier, qu'il garda pendant un mois à Dalakala et qu'il força de visiter sa capitale, habillé à la sofa, pieds et tête nus.

L'on pénètre ensuite dans une autre cour, formée par douze grandes cases circulaires, ornées chacune d'une vérandah : dans l'une de ces cases se tient l'Almany, dont l'habitation est des plus simples : une vaste case de forme conique, avec des murs en terre et un toit en chaume. Samory est étendu sur un terre-plein, où sont amoncelés tapis, couvertures et coussins; au-dessus de lui pend une moustiquaire dont les bords sont relevés. Sa tenue est la même que celle qu'il avait le jour de notre arrivée, et comme toujours il mâche de la kola.

Quatre petits enfants jouent autour de lui, sous la surveillance d'une très jolie femme. A sa gauche sont ses favoris, ses griots accroupis sur des nattes, et en face de lui quelques sofas en armes.

Comme nous le remercions de sa bonne hospitalité, il nous dit de ne pas en parler; il est bien content de notre présence chez lui, et dans quelques jours il fera encore davantage pour nous être agréable; il nous a fait appeler pour nous voir et causer un peu.

Il nous montre tout d'abord un très joli moule à balles en cuivre fabriqué par ses forgerons; puis, devançant nos désirs, il nous fait apporter deux Kropatchecks de sa fabrication; ces armes sont admirablement copiées sur les nôtres; seuls les degrés de la hausse y manquent; à part cela tout y est, même les rayures du canon. Mais, si elles sont parfaites, en tant que travail d'imitation, on ne peut en dire autant au point de vue de la justesse et de la solidité. Nous quittons Samory pour nous rendre aux ateliers de fabrication.

Dans le village même nous voyons faire la cartouche : l'on coule le cuivre sur un moule en charbon, puis la douille ainsi formée, après avoir été passée au feu, est limée jusqu'à perfection complète; cette opération fait que toutes les douilles ne sont pas de la même grosseur; on charge ensuite la cartouche avec de la poudre de traite et des balles faites au moule comme chez nous.

Nous sortons du village, traversons une petite rivière et nous voyons devant une case un canon de fusil Gras avec une culasse démontée; ces pièces sont des modèles et font partie d'une arme provenant de Liège. A l'intérieur de cette case sont assis en cercle des ouvriers, ayant une tenue bleue; devant chacun se trouvent un petit étau fixé en terre et un feu. Ils ont les mêmes outils que chez nous : marteaux, pinces, tenailles, limes, etc... rien n'y manque. C'est la division du travail; l'un fait des vis, l'autre creuse un morceau de fer, toutes les diverses parties du fusil sont faites là.

Pour perforer le canon, ils ont un instrument assez ingénieux : c'est une énorme boule en bois dur, au sommet de laquelle est fixé un montant et à l'extrémité opposée une mèche en acier trempé; une traverse en bois glisse horizontalement le long du montant de la boule; des lanières de cuir relient inversement les extrémités de cette traverse au montant, de façon à ce qu'en faisant mouvoir la traverse de haut en bas on imprime un mouvement de va et vient à la boule qui elle-même le communique à la mèche perforante. (Voir la figure ci-jointe.)

Ils savent aussi tremper le fer, et c'est ainsi qu'ils font le ressort de la culasse mobile. Pour polir le bois du fusil, ils se servent d'une feuille d'arbre qui remplit le même office que le papier de verre. C'est donc là que se fabrique le fusil Gras, au nombre de deux par jour, nous a-t-on dit.

A l'atelier des Kropatchecks, même répétition, sauf que l'on y fait un fusil tous les deux jours. On visse devant nous un canon non encore achevé, sur un magasin encore grossier.

Samory faisait donc faire une arme complètement; seule la capsule de fulminate, destinée à enflammer la cartouche était achetée par lui aux Anglais, dans les parages de Bonna.

Le 5 octobre, M. Nebout raconte à Samory le sujet de notre ambassade. L'Almany, pour toute réponse, dit qu'il ne demande qu'à vivre en paix avec la France, mais il n'ose pas passer un traité avec nous. Il n'a pas du tout confiance dans les Français, qui plusieurs fois déjà ont signé la paix avec lui, et qui toujours ont réouvert les hostilités. Il verra, et nous répondra dans quelques jours.

Désireux d'avoir des explications sur le massacre de Bonna, nous en demandons à Samory. Il ne peut rien nous cacher, dit-il, et voici ce qu'il en sait : « Je me trouvais à Babo-Dioulassou, au nord de Koug, avec mon fils Sarentié-Mory et son armée, lorsqu'un capitaine m'envoya saluer : il me prévint de votre montée par le Sud, ce que je savais déjà, par votre lettre, et m'invita à descendre à Dabakala pour vous y rencontrer. Sur mon affirmation que j'irai à Dabakala, le capitaine m'envoya des cadeaux, et disparut subitement dans la nuit. Il laissa 100 tirailleurs à Sokhoso, à trois jours de marche de Bobo-Dioulassou, avec son convoi, puis il marcha sur Bonna où il s'empara des bagages et de la Smala de Sarentié-Mory : le lendemain matin, il fit demi-tour vers Sokhoso, lorsqu'il rencontra Sarentié-Mory. Celui-ci engagea le combat; je n'en sais pas davantage. » Tel fut le récit du massacre de la colonne Braulot par Samory : celui-ci regrette beaucoup ce malheur.

Le 6 octobre, nous allons, conduits par Fodé, rendre visite à Ba-Mousso.

Ba-Mousso, qui signifie femme du chef, était le nom que l'on donnait à la favorite de Samory, qui s'appelait réellement Sarentié, d'où le nom de son fils Sarentié-Mory. Ses cases sont semblables à celles de son mari; elle est là, assise dans un hamac, et entourée de femmes, d'enfants et d'esclaves.

Un pagne bleu formant jupe, un autre blanc lui couvrant la poitrine, les cheveux peignés en forme de casque, avec deux grandes mèches tressées et relevées de chaque côté de la figure, un bandeau de perles dorées reliant ses cheveux à son front, de grosses boucles d'oreilles en or, tellement lourdes qu'elles sont retenues par une chaînette, en or aussi, passant par-dessus l'oreille, les mains, les poignets et les chevilles remplis de bagues et de bracelets en or, les pieds dans des babouches; pas jolie mais l'air intelligent, pouvant avoir quarante-cinq ans au maximum, tel est le portrait de Sarantié que personne ne pouvait voir sans la permission du maître. Nous lui offrons un bracelet et un collier en or, et nous regagnons nos cases.

Le mercredi 13, Samory nous fit appeler pour la réception du griot Amara, dit le Colonel. En attendant l'arrivée d'Amara, un griot fait

le clown devant l'Almany, et essaye d'imiter nos clowns français à un tel point que Samory nous dit en riant : « Celui-là, c'est un blanc. » Amara arrive à cheval, suivi de quelques guerriers. C'est un vieillard à barbe blanche, qui porte un boubou de soie violette et des bottes jaunes. Après avoir fait des grâces sur son cheval, il descend et salue l'Almany, touche la main à tous, sauf à nous ; ce n'est que sur un signe de l'Almany qu'il y consent. Ce griot Amara était le conseiller de Sarentié-Mory ; il arrivait de Bonna, uniquement pour demander nos têtes à l'Almany, qui d'ailleurs refusa énergiquement. C'était un ennemi mortel de la France, et c'est lui qui conseilla à Sarentié-Mory de tuer Braulot.

Le dimanche 17, nous demandons à Samory une réponse au sujet de notre ambassade et la route ; tout d'abord il nous refuse celle-ci, puis nous envoie dire dans la soirée, qu'après avoir consulté le Coran, il nous laisserait partir jeudi.

Samory nous fit savoir sa réponse mardi 19, et voici dans quelles circonstances :

Nous eûmes un instant peur pour nos têtes, en voyant arriver des sofas fuyards et blessés qui apportaient la nouvelle que nos troupes attaquaient Bobo-Dioulassou. Samory nous envoya son ministre de la guerre Billali, aujourd'hui tué par nos troupes, pour nous dire qu'il ne comprenait pas que nous nous disions ses amis, tandis que nos frères l'attaquaient dans le nord, et qu'il avait raison de se méfier de nous. On demanda à le voir : il nous reçut, et on lui expliqua que cette attaque des Français n'était qu'une conséquence du massacre de Bonna par ses sofas.

Il répliqua qu'il avait juré sur le Coran de nous laisser partir jeudi, et que jeudi matin il nous dirait adieu, mais il ne signerait pas de traité.

Trois de ses envoyés, nommés Ali-Saranoko, Djâbi et Djitoumani partiraient avec nous pour saluer le Gouverneur. Celui-ci arrêterait les troupes du Soudan, puis M. Nebout et moi (il n'en accepterait pas d'autres), nous reviendrions en lui apportant 100 fusils Gras, alors il verrait s'il pouvait avoir confiance en nous, auquel cas il consentirait à traiter. Pour le moment, il mettait son armée à la disposition de la France. Ses paroles étaient relatées dans une lettre signée de lui, et portant son cachet ainsi fait : un cercle au centre duquel on voit un croissant surmonté d'une étoile ; en dessous du croissant cinq points placés en losange, et autour des bords dentelés à l'intérieur, l'inscription suivante : *Almany Samodan, fils d'Afria. Samodan* signifie en anglais *Samory*, ce qui explique que ce cachet était un cadeau de l'Angleterre.

Enfin, le jeudi 21, nous quittons Dabakala après vingt jours de présence chez Samory. Celui-ci nous avait donné avant le départ :

12 bœufs, 6 femmes captives, 1 fusil Kropatcheck de sa fabrication avec des cartouches, 5 bracelets en or, d'une valeur variant entre 800 et 1.000 francs chaque.

Samory nous escorte avec ses fils et un millier de guerriers, pendant une heure, puis, renvoyant tout son monde, il ne garda avec lui que Billali et Fodé.

Il nous quitta définitivement au bout d'une demi-heure, en nous assurant de toute son amitié pour la France, et en insistant beaucoup pour nous revoir tous les deux.

Arrivés à Satama, nous changeâmes de route, et nous redescendîmes sans incident jusqu'à Grand-Bassam, en passant par M'Balakrou, Bonaké, Kadiokofi, Toumodi, Thiassali, c'est-à-dire par le Baoulé.

Le 17 novembre, la mission arriva au chef-lieu : le gouvernement ne jugea pas à propos de nous renvoyer auprès de Samory; M. Nebout rejoignit son poste dans le Baoulé, emmenant avec lui les envoyés de Samory, qui regagnèrent le Djimini.

Quant à moi-même, je retournai dans l'Indénié.

LE FILLIATRE,
Administrateur colonial.

CHRONIQUES

REVUE DE L'OPINION EN FRANCE

La Convention franco-anglaise. — Les négociations pour la délimitation des sphères d'action de la France et de l'Angleterre dans l'Afrique Centrale ont finalement abouti. Une dépêche de Londres de l'Agence Havas en date du 22 mars nous a indiqué les grandes lignes de l'accord intervenu. En même temps la même Agence publiait une note officieuse donnant les détails suivants sur la convention :

Pour apprécier le caractère et la portée du nouvel arrangement franco-anglais qui vient d'être signé à Londres, il ne sera pas sans intérêt de rappeler brièvement la situation telle qu'elle résultait des actes diplomatiques antérieurs et notamment de la convention franco-anglaise du 14 juin 1898.

A l'ouest du Niger, cet accord avait tout d'abord liquidé les questions territoriales pendantes entre nous et la Grande-Bretagne; nos possessions dans le bassin moyen et supérieur du grand fleuve formaient dorénavant un ensemble homogène de débouchés directs sur la mer par les territoires du Sénégal, de la Guinée française, de la Côte d'Ivoire et du Dahomey.

A l'est du Niger, une nouvelle délimitation plus rationnelle et plus avantageuse était substituée à l'ancienne ligne Say-Barroua stipulée par la déclaration de 1890.

Au point de vue commercial, une zone de parité de traitement entre les ressortissants des deux puissances contractantes était créée, de la Côte d'Ivoire au Tchad, par l'article 9 de cette convention.

En outre, l'article 4 de la même convention reconnaissait comme tombant sous la sphère française les rives Nord, Est et Sud du lac Tchad. Cette stipulation posait le principe de la jonction, sur les bords du grand lac de l'Afrique centrale, des trois tronçons de notre empire africain. Soudan et Afrique occidentale, possessions méditerranéennes et Congo, jonction dont le Comité de l'Afrique française signalait naguère l'importance capitale. Mais en fait, la question restait entière. Les « rives » seules du lac nous étaient garanties, et rien n'excluait l'éventualité qu'un jour, par le jeu d'événements que certains organes anglais se complaisaient à prévoir et avaient même fini par annoncer, cette lisière fût tellement resserrée que pratiquement son utilisation comme voie de transit et de communication devint impossible.

Cette partie de la convention du 14 juin 1898 appelait donc un arrangement complémentaire qui nous assurât nos coudées franches à l'Est du grand lac africain.

A un autre point de vue et tout en évitant d'engager les questions qui,

dans la vallée du Nil, sont d'ordre général européen, il était non moins opportun de régler entre nous et l'Angleterre, par une entente définitive où seraient sauvegardés les intérêts essentiels, une situation qui risquait en se prolongeant d'entraîner les plus regrettables conséquences.

Aux termes du nouvel arrangement qui vient d'être signé, l'Angleterre et la France prennent l'engagement réciproque de n'acquérir ni territoire ni influence politique, la première à l'Ouest et la seconde à l'Est d'une ligne qui, partant du point où notre frontière avec l'État indépendant du Congo rencontre la ligne de partage des eaux du Congo et du Nil, suit cette ligne de partage jusqu'au 11° degré de latitude Nord et s'élève ensuite vers le Nord jusqu'au 15° parallèle de manière à séparer le Ouadaï du Darfour, dont la frontière doit être tracée par une commission mixte.

Au Nord du 15e parallèle, la « zone française » est limitée au Nord-Est et à l'Est par une ligne qui part de l'intersection du tropique du Cancer avec le 13°40 de longitude Est de Paris (16° de longitude E. de Greenwich) c'est-à-dire des environs de la frontière occidentale de la Tripolitaine et descendra ensuite dans la direction du Sud-Est jusqu'à sa rencontre avec le 21° 20′ de longitude Est de Paris (24° de longitude E. de Greenwich) qu'elle suit jusqu'à la frontière Nord du Darfour.

Cet arrangement est présenté dans son préambule comme étant le complément de l'article IV de la convention franco-anglaise du Niger du 14 juin 1898.

Il y a là une définition sur le caractère et la portée de laquelle il paraît superflu d'insister.

Dans le même ordre d'idées, les termes dans lesquels ont été libellés les stipulations ci-dessus mentionnées ainsi que les rédactions adoptées, suivant qu'il s'agit des territoires situés au-dessous ou au-dessus du 15° parallèle, permettent de constater que la question du Nil Moyen et la question de l'Egypte proprement dite restent absolument intactes. Au point de vue territorial ce n'est plus une mince bande de terrain autour du Tchad qui nous est attribuée. Nous nous réservons les vastes territoires qui sous le nom de Baghirmi, de Ouadaï, de Kanem forment le bassin oriental et septentrional du Tchad dont nous détenons dorénavant près des deux tiers avec une zone avoisinante de 800 kilomètres de profondeur. Ainsi, les communications non seulement de nos possessions du Congo proprement dites mais aussi de nos territoires du Haut-Oubangui sont définitivement assurées avec le Soudan et l'Algérie. Notre empire africain, de la Méditerranée au Sénégal et au Congo forme un tout homogène et équilibré; et, dans cet ordre d'idées, on appréciera l'importance que présente l'incorporation dans notre zone du massif montagneux du Borkou et du Tibeski, qui couvre d'un rempart naturel la ligne de jonction de nos possessions méditerranéennes avec le centre africain.

Comme contre-partie des avantages territoriaux qui nous sont acquis, nous renonçons à la partie du Bahr-el-Ghazal que nous occupions, mais dans des conditions qui nous permettent d'atteindre le but essentiel de notre politique dans ces régions, c'est-à-dire l'accès au Nil. Notre préoccupation dominante, en effet, avait été de ménager à nos établissements du Haut-Oubangui, d'un abord si long et si difficile par la vallée du Congo,

ainsi qu'aux régions du Tchad vers lesquelles se portaient nos efforts, la faculté d'utiliser, quand le moment en serait venu, le débouché du grand fleuve égyptien. Nous ne pouvions guère élever d'autres visées sur des régions si manifestement en dehors de la sphère de notre action, de nos possessions du Congo et de l'Afrique occidentale.

Or, le dernier article de l'accord qui vient d'être signé à Londres, en étendant aux régions situées entre le Tchad et le Haut-Nil les dispositions par lesquelles l'article IX de la convention franco-anglaise du 14 juin 1898 garantissait aux ressortissants des deux Puissances contractantes le régime de l'égalité de traitement, nous ouvre l'accès du Nil du 5° au 14°28' de latitude Nord, c'est-à-dire sur un développement de près de 800 kilomètres.

Telle qu'elle est ainsi constituée, cette zone de parité économique atteint, il est vrai, au Sud, le cours du M'Bomou et par suite le bassin du Congo; mais il convient de ne pas perdre de vue que ces dernières régions étaient déjà de par l'acte de Berlin, soumises au régime de la liberté commerciale, dont les bénéfices y étaient acquis à l'Angleterre comme à toutes les autres nations : ce n'est donc pas une concurrence nouvelle que nous y introduisons.

Par contre, au Nord, la limitation au 14°20, de latitude N. des effets de cette clause, nous réserve au-dessus de ce parallèle, ainsi que l'avait déjà fait, pour les régions du Niger sous des modalités à peu près identiques l'article IX de la convention du 14 juin 1898, notre entière liberté d'action.

Les journaux français ont, en général, accueilli favorablement la nouvelle de la conclusion de cet accord, non qu'ils fussent vraiment satisfaits des termes même de la convention, mais parce qu'ils estimaient heureux pour notre pays de voir enfin régler un conflit qui restait une cause permanente d'inquiétude.

Le *Temps* toujours optimiste, déclare ne pouvoir que se féliciter de l'arrangement. Il écrit en effet :

Ce qui a permis aux négociateurs d'arriver si rapidement à l'harmonie, c'est qu'ils ont commencé par formuler nettement dans leur esprit le grand principe général qui devait servir de base, de règle et de mesure à leurs arrangements. Au lieu de se livrer avec une sotte âpreté à des rivalités stériles, au lieu de se disputer fiévreusement des enclaves territoriales et des lambeaux de possessions qui pourraient bien rompre la continuité des domaines d'une puissance et gêner l'exercice de sa souveraineté, mais qui ne sauraient apporter aucun avantage effectif à un autre Etat, ils se sont pénétrés et inspirés de cette idée fort juste qu'il convenait, dans l'intérêt des parties, dans celui de l'Afrique et dans celui de l'ordre général, de constituer le plus possible des masses unes, des empires continus et homogènes et d'exclure le morcellement, le chevauchement et l'empiètement réciproques des parcelles.

L'acceptation de ce principe, si elle entraînait au profit de l'Angleterre certaines concessions fort précieuses de la part de la France, impliquait également et au même titre certaines compensations non moins considérables consenties par l'Angleterre à la France. Si la République, malgré les héroïques exploits de ceux de ses soldats et de ses explorateurs qui

avaient pris possession des points stratégiques de cette région, renonce à faire valoir ses droits sur le Bahr-el-Ghazal, c'est-à-dire sur le triangle dont le sommet serait à Redjaf et la base à Fachoda et au Darfour, elle obtient en échange la reconnaissance absolue de sa souveraineté dans d'immenses territoires au nord du Congo et à l'est du lac Tchad.

En d'autres termes, pendant que l'Angleterre consolide son empire au nord et à l'est et fait du Soudan oriental à la fois le prolongement de l'Egypte et le raccordement avec l'Ouganda, la France fait un tout homogène de ses possessi ons d'Algérie, de Tunisie, du Sénégal, du Soudan, du Dahomey, de l'Oubangui et se taille un vaste domaine ininterrompu en plein continent noir de la Méditerranée au Congo. Nous ne savons quelle valeur la France saura donner à ce lot immense. En l'espèce, la mise en exploitation dépend non seulement du gouvernement, de ses façons de procéder, de ses règlements et de ses fonctionnaires, mais encore de la race des individus, de leur esprit d'initiative et d'entreprise.

Tout ce que l'on est en droit d'exiger de notre diplomatie, c'est qu'elle sache, tout en préservant les intérêts supérieurs et permanents dont elle a la garde, exercer une action en quelque sorte conservatrice, faire sa part à notre pays, lui réserver de quoi maintenir l'équilibre des puissances et de quoi employer les facultés de ses enfants. Encore une fois il dépend de nos concitoyens — et d'eux seuls — de tirer parti de ce revenant bon que leur assure une politique aussi sage qu'avisée.

La *Liberté* essaie également d'être satisfaite tout en faisant ses réserves.

L'héroïque expédition Marchand, dit-elle, n'aura pas été inutile puisque, grâce à elle, nous obtenons la reconnaissance définitive de nos droits sur des territoires immenses du centre africain. Le Ouadaï, le Baghirmi et le Kanem, que les cartes africaines ne marquaient pas encore des couleurs françaises, deviennent désormais notre propriété indiscutable, puisque personne n'a un titre quelconque pour nous les contester. Le Borkou aussi rentre dans notre sphère d'influence délimitée par la frontière assez vague du désert de Lybie qui nous laisse cependant, sans hésitation possible, tout l'arrière-pays de la Tripolitaine et par conséquent toutes les grandes routes caravanières qui, du centre de l'Afrique, aboutissent à la Méditerranée, à Tunis, à Gabès ou à Tripoli. Le Tchad devient au nord et à l'est un lac français. Il demeure allemand au sud par l'Adamaoua, hinterland du Cameroun, et anglais à l'ouest par le Sokoto et le Bornou. N'a-t-il donc pas été possible d'obtenir un redressement de la ligne Say-Baroua qui ne nous laisse qu'à peine un tiers de la rive occidentale du grand lac et qui nous oblige à un grand détour pour gagner le Niger ?

Quant à la clause commerciale qui nous permettra d'avoir un débouché sur le Nil, mais qui assure par contre à l'Angleterre une parité de traitement dans le Haut-Oubangui, elle lui sera probablement plus profitable qu'à nous, à moins que nous ne nous décidions à nous transformer considérablement. Mais les événements passés nous autorisent à craindre qu'elle aura surtout pour résultat de permettre aux commerçants anglais d'amener par le Nil leurs marchandises dans les provinces françaises du centre afri-

cain, et d'en exporter les produits sur des caboteurs anglais qui navigueront bientôt sur le Bahr-el-Ghazal et sur le Haut-Nil.

Telle qu'elle est cependant avec ses défauts, mais aussi avec quelques avantages appréciables, cette convention met fin, peut-être dans les moins mauvaises conditions possibles, à un conflit qui aurait pu plus mal tourner. Nous doutons cependant qu'elle suffise à dissiper complètement le malaise provoqué par les brutales exigences de l'Angleterre au moment de l'incident de Fachoda, ce qui aurait pu être obtenu si l'Angleterre avait marqué, par un sacrifice personnel, si petit qu'il fût, son désir non pas seulement de s'entendre, mais aussi de se réconcilier avec nous. Or, ce sacrifice, nous le cherchons vainement dans les termes connus de la convention anglo-française.

Dans le *Journal des Débats*, M. Robert de Caix apprécie l'accord franco-anglais dans le même sens que la *Liberté*.

L'Afrique française, dit-il, est, aujourd'hui, définitivement constituée : du moins, elle ne peut plus s'étendre sur des territoires vacants et sans maîtres, car l'arrangement du 21 mars n'en laisse plus dans le continent noir; si elle s'agrandit encore, ce sera par la solution des différentes « questions » dont on peut prévoir l'ouverture aux quatre points cardinaux de l'Afrique.

Le caractère de notre empire africain est visible au premier coup d'œil sur une carte, malgré le grand nombre d'enclaves étrangères qui en interrompent l'unité ; nous sommes la puissance dominante dans l'Afrique du Nord-Ouest. En dehors du Djibouti, qui n'est qu'une porte d'entrée s'ouvrant sur l'Éthiopie indépendante, porte d'entrée précieuse, il est vrai, surtout depuis qu'elle sert de tête de ligne à un chemin de fer dirigé vers le Choa, et en dehors de Madagascar, que nous devons à la poursuite de visées anciennes, bien antérieures à nos ambitions sur les continents africains, toute notre politique africaine a tendu à la possession de l'Afrique occidentale.

Le dernier accord anglo-français a sanctionné les résultats de ces efforts entrepris à temps, suivis avec opiniâtreté, dans la direction normale de notre expansion africaine, tandis qu'il n'a laissé subsister que bien peu de chose des fruits de l'effort héroïque, mais, à vrai dire, excentrique, fourni à la onzième heure, sans vues d'ensemble dans la direction du Nil.

Cependant, malgré les fautes et les échecs, nous avons réuni en Afrique un domaine immense, dont le développement absorbera, pendant des générations, nos capacités coloniales, même si elles se développent et si, en ce qui les concerne, le fait prouve que la fonction crée l'organe. Les territoires que nous avons acquis, en dernier lieu, ne sont pas les moins riches de notre domaine africain ; mais ils sont en partie à explorer et à conquérir, à ouvrir aussi par des voies de communication. Et, comme ils sont en plein centre du continent, séparés des deux océans de l'Est et de l'Ouest par des empires étrangers, il est à croire que c'est du Nord que nous devrons chercher à les atteindre, et que leur possession définitive devra nous décider à construire le Transsaharien, le lien vivant d'un empire

africain, dont l'unité est jusqu'ici quelque peu imaginaire, et si l'on peut dire, cartographique.

Dans la *République française*, M. de la Tour veut croire que l'Angleterre nous a consenti des compensations importantes et écrit :

En abandonnant le Bahr-el-Ghazal, nous avons fait preuve d'un grand esprit de conciliation; mais il y avait là un sacrifice nécessaire, depuis que nous avions consenti à évacuer Fachoda. Ce sacrifice est, d'ailleurs, compensé par la reconnaissance, en notre faveur, de la possession du Ouadaï, région fertile et dont l'importance économique et politique est grande. On a cru remédier à une partie des inconvénients inhérents à notre renonciation au Bahr-el-Ghazal par l'égalité de traitement en matière commerciale, du Nil jusqu'au lac Tchad, ce qui nous permettra de créer des établissements commerciaux sur le Nil et sur les affluents de ce fleuve ; mais nous craignons fort qu'on ait été, en cette occasion, la victime d'un leurre, les Anglais devant être appelés à profiter, ne serait-ce que par suite des conditions géographiques, beaucoup plus de cette clause que nous-mêmes. De plus, le passé nous est une leçon pour le danger qu'il y a à abdiquer au point de vue commercial une partie de sa souveraineté. Sous cette réserve, l'accord signé hier, à première vue, nous paraît satisfaisant, et nous devons reconnaître que M. Cambon a défendu, avec beaucoup d'habileté, les intérêts de notre pays.

Dans le *Figaro*, Whist estime que l'Angleterre s'est montrée plus libérale qu'on n'aurait osé s'y attendre au début, et il ajoute :

En résumé, si je la comprends bien, la convention du 21 mars est avant tout, le complément de celle du Niger du 14 juin 1898 ; le Nil n'y figure pas, et c'est l'extension de notre empire colonial au centre de l'Afrique qui est désormais consacrée par le plus dangereux de ses adversaires. Elle l'est même, selon moi, dans des proportions que n'auraient pas osé espérer, après le rappel de la mission Marchand, les apôtres les plus ardents de notre politique coloniale.

Et *Whist* conclut ainsi :

Un avenir nouveau s'ouvre pour l'Angleterre et la France, après la solution pacifique d'une crise qui a été un moment si alarmante. Tout concourt donc à ce que les relations amicales d'autrefois reprennent leur cours entre les deux pays. Je suis sûr que lord Salisbury s'y prêtera sans répugnance, et qu'il en nourrit complaisamment l'espoir. Quant à la France, rien ne l'avait plus impressionnée, depuis 1871, que ce cauchemar d'une guerre maritime, à propos d'un coin de terre perdu sur la rive gauche du Haut-Nil. L'accord du 21 mars a été salué par elle comme un événement heureux, et elle n'a plus qu'à souhaiter des colons pour les immenses possessions dont la diplomatie enrichit chaque année son empire colonial.

Toutefois les organes plus indépendants et les journaux de l'opposition se déclarent moins satisfaits et n'hésitent pas à dire que la France n'a pas à se louer d'une convention peu avantageuse pour ne pas dire davantage.

Dans l'*Éclair*, M. A. Humbert écrit avec mélancolie :

De quelque optimisme qu'on soit doué, il est difficile de voir dans la convention qui vient d'être conclue avec l'Angleterre un gros succès pour notre politique coloniale. Nous perdons, non seulement Fachoda et tous les territoires conquis par le commandant Marchand, mais une partie de ceux encore que nous avaient assurés les patients efforts de M. Liotard et dont la possession ne nous était plus contestée depuis trois ou quatre ans que nous en avions chassé les Belges. Et c'est dur.

En échange de ces cruels sacrifices, que nous concède-t-on? Un véritable hinterland de 800 kilomètres au delà des rives septentrionale et orientale du Tchad; soit, les régions du Baghirmi, du Kanem, de l'Ouadaï, plus les massifs montagneux du Borkou et du Tibesti qui protègent — ou plutôt qui protègeront quand nous aurons aboli la puissance des Touareg — la ligne de communication entre nos possessions méditerrannéennes et celles du centre africain. Mais tout cela nous l'avions déjà ou du moins, il dépendait de nous de le conquérir sur les sultans indigènes — dont quelques-uns, Rabah par exemple, ne seront pas faciles à battre, — sans que l'Angleterre pût opposer à notre extension, de ce côté, aucun obstacle, car ses établissements du Nil sont séparés de la région qu'elle nous octroie généreusement par le désert infranchissable de Libye, d'une part, et par le Kordofan, de l'autre, qu'elle est encore loin d'occuper. L'Angleterre nous a donc cédé des terres qui n'étaient pas à elle, qu'elle ne pouvait pas prendre, qu'il lui était d'ailleurs impossible de nous disputer et que peut-être nous aurons beaucoup de peine à acquérir. Sans compter que l'affaire des oasis du Sud tripolitain contient le germe d'une querelle éventuelle avec l'Italie.

Pour obtenir un pareil résultat, il n'était pas besoin de traiter. Voulet ou Gentil, qui opèrent ou vont opérer autour du Tchad, nous auraient donné, sans la permission de personne, avec quelques centaines de Sénégalais, ce que lord Salisbury veut bien nous permettre de prendre. Ainsi nous donnons beaucoup, et nous ne recevons que ce qui nous appartenait déjà virtuellement. L'opération n'est pas très brillante.

M. J. d'Urville, dans l'*Écho de Paris*, est encore plus sévère quand il écrit :

L'arrangement qui vient d'être conclu à Londres, sans qu'il semble avoir été tenu suffisamment compte des concessions importantes déjà consenties par la France et de l'humiliation subie par elle, il y a peu de mois encore, est — combien il m'est pénible de l'écrire! — un des plus néfastes dans ses conséquences qui nous aient été arrachés depuis notre retraite des Indes.

Si, en abandonnant Fachoda, nous avons renoncé à l'Égypte, à tout rôle politique important dans cette Abyssinie qu'il y a deux siècles foulait déjà un envoyé du grand Louis XIV, et à conserver notre rang dans cette mer Erythrée qui conduisit les premiers Grecs aux Indes, l'abandon du Bahr-el-Ghazal, qu'avaient fait nôtre, en certaines de ses parties, plusieurs années d'occupation effective et l'admirable épopée de Marchand, prépare un avenir gros de périls à notre Congo fortement entamé déjà par les

Belges de l'État voisin et par les Allemands du Cameroun. Le Nil, par surcroît, qu'il n'est plus question — et pour cause — de neutraliser, nous reste *pratiquement* interdit.

C'en est fait dès lors de notre influence dans la majeure partie de cette Afrique qu'un Bonaparte rêva naguère de nous réserver et où la magnanimité un peu dédaigneuse d'un Salisbury veut bien laisser au coq qui symbolise notre race quelques lieues de sable à gratter.

Et M. d'Urville ajoute :

Bref, si les avantages énormes obtenus par la Grande-Bretagne compromettent grandement l'avenir de la France en Afrique, beaucoup en chercheront vainement de ce côté-ci du détroit, la contre-partie. Nous troquons ce qui nous appartient contre des territoires sans maîtres ou qui nous ont déjà été formellement reconnus.

La note vraie de la situation a été donnée jusqu'ici par le *Daily Chronicle* : « M. Cambon, dit ce journal, par son habileté diplomatique et son *attitude conciliante, a acquis des droits à la reconnaissance des Anglais.* »

Ce compliment n'est certainemet pas celui qu'a cherché à obtenir notre ministre des affaires étrangères. Il est malheureusement dans la logique des choses.

Quant à l'*Univers*, on y lit :

Dans la vie des nations, il y a des résignations sages, et des réparations dont il est sage aussi de laisser le soin à l'avenir.

Ce n'est pas ainsi que la presse officieuse présente les choses au pays. La nouvelle convention offre, suivant elle, un ensemble de concessions réciproques et de compensations équitables qui doivent la faire considérer comme un succès diplomatique.

Non, ce n'est pas un succès diplomatique; le principal mérite de la convention nouvelle, il faut le constater franchement, c'est qu'au prix de très réels sacrifices elle assure, quant à présent, le maintien de la paix entre la France et l'Angleterre. Ce mérite est grand assurément, et même très grand, mais il n'y a pas là de quoi monter au Capitole.

Enfin dans le *Moniteur universel*, M. C. Waternau ne cache pas son inquiétude.

Nous ne ferons point, dit-il, un grief trop grave à M. Cambon d'avoir fait quelque sacrifice dans cette répartition des régions qui vont du lac Tchad au Nil; il est constant, en effet, que la fin d'une controverse internationale aussi périlleuse que celle de l'occupation de Fachoda, n'a pas été payée trop cher par l'abandon de quelques arpents de marais pareils à ceux traversés par le Bahr-el-Ghazal. Par contre, ce qui nous paraît tout à fait regrettable, c'est le passage de la convention où il est consigné que depuis le Nil jusqu'au lac Tchad et entre les 5° et 15° parallèle, les deux pays se concèdent mutuellement l'égalité de traitement en matière commerciale.

On nous présente cette clause comme élaborée en faveur de la France, qui pourra créer des établissements commerciaux sur le Nil et sur les affluents de ce fleuve, mais si l'on veut bien jeter un coup d'œil sur une carte, on verra que ce sont surtout les Anglais qui en tireront profit, et

avant que nous ayons un établissement commercial sur le Nil, ils auront envahi le Ouadaï, position économique de la plus haute importance.

La leçon de Madagascar aurait due, cependant, nous rendre plus prudents à l'égard de ce que l'on peut regarder comme un démembrement de cette souveraineté. Souhaitons donc que nous n'ayons pas plus tard à regretter ce qui nous apparaît à présent comme une faiblesse et une imprudence.

REVUE DE LA PRESSE ÉTRANGÈRE

SUR LA POLITIQUE EXTÉRIEURE

La Convention franco-anglaise et la Presse britannique. — Les journaux anglais, on le sait, sont admirablement stylés. Pour tout ce qui regarde la politique étrangère et principalement l'avenir colonial et commercial du pays, ils font toujours preuve d'une unanimité parfaite dans leurs ambitions impérialistes. Or ils se déclarent généralement enchantés de la nouvelle convention. C'est dire assez qu'ils la jugent avantageuse pour eux-mêmes. Il faut reconnaître certainement qu'ils ont le triomphe discret aujourd'hui, mais il n'en est pas moins évident que dans leurs articles les plus modérés on peut distinguer l'expression dissimulée d'une satisfaction complète. « M. Cambon, dit le *Daily Chronicle*, a par son habileté diplomatique et son attitude conciliante acquis des droits à la reconnaissance des Anglais. » C'est là, en effet, l'opinion générale des journaux anglais. C'est aussi la plus terrible critique que l'on puisse faire à notre point de vue de la nouvelle convention.

Voici le résumé des commentaires des principaux organes de l'opinion britannique :

Le *Standard* écrit :

Espérons que la convention franco-anglaise qui a été signée hier mettra fin à une grave controverse internationale. Toutes les difficultés ont été aplanies.

Le gouvernement français a définitivement abandonné ses prétentions sur le Bahr-el-Ghazal et le Darfour. Quant aux limites du Bahr-el-Ghazal, une commission mixte de délimitation règlera cette question.

La nouvelle convention, si elle ne satisfait pas tout le monde peut, dans tous les cas, être considérée comme une tentative honnête de justice distributive.

Le *Daily Mail* déclare que la convention est avantageuse pour les deux parties contractantes.

Lord Salisbury a conclu, en somme, un compromis honnête. On fera sans doute observer que les Français en allant au Bahr-el-Ghazal savaient

parfaitement qu'ils n'y resteraient pas. Mais il faut que la France comprenne bien qu'après cette convention nous ne tolérerons plus qu'elle enfreigne sous quelque forme que ce soit des stipulations acceptées par elle. La France ne peut pas se plaindre de notre conduite à son égard en cette affaire ; mais nous exigerons qu'elle adhère strictement et honnêtement aux termes du nouveau traité.

Cette convention couronne d'un succès complet notre campagne d'Omdurman, et ce qui plus est, elle met fin au partage de l'Afrique.

La *Westminster Gazette* écrit :

Espérons que la nouvelle convention franco-anglaise sera suivie du règlement définitif de toutes les autres questions en réserve et mettra définitivement fin à la politique des coups d'épingles. Cette convention nous procure certes de grands avantages ; mais elle est la preuve que la présence du commandant Marchand à Fachoda a créé pour la France des droits que nous n'avons pas pu méconnaître. En retour de l'abandon de tout droit sur la vallée du Nil, les Français obtiennent de vastes territoires qui relient leurs possessions de l'Afrique septentrionale et de l'Afrique occidentale.

La poire a été partagée en deux. Il est vrai que, étant donnée la situation inextricable dans laquelle se trouvaient les deux pays, ce n'est pas la politique du droit, mais celle du « *do ut des* » qui a dû être suivie.

Le *Daily Chronicle* est enchanté.

La nouvelle de la signature de la convention qui règle entre l'Angleterre et la France l'avenir du Haut-Nil sera saluée avec joie, dit-il, dans ce pays. La convention assigne à la France le hinterland de la Tripolitaine. Les conséquences de cette cession sont faciles à prévoir. Le peuple britannique voudra apprécier à sa haute valeur les qualités et l'attitude conciliante de M. Cambon qui a rendu cette convention possible.

M. Cambon a bien mérité de sa patrie et s'est acquis la gratitude de rivaux de son pays, c'est là l'idéal suprême auquel doit vouloir atteindre un diplomate.

Le *Daily News* veut être plus amplement informé avant d'exprimer son opinion.

Il faudra, dit-il, que nous en connaissions les détails. Il s'agit de savoir quelle est la ligne frontière exacte que nous concédons à la France. Il est une clause cependant que nous pouvons dès à présent accueillir favorablement, c'est que les deux puissances semblent s'être concédé, de part et d'autre, un traitement commercial identique. C'est là une chose très précieuse, il est vrai qu'il faudra de longues années avant que le Congo français puisse faire du commerce par la voie du Nil ou que le Soudan anglo-égyptien puisse expédier des marchandises par le Congo. Néanmoins, le principe est excellent.

S'il était adopté partout et par toutes les puissances, la paix et la tranquillité du monde y gagnerait énormément.

Le *Globe*, qui lui aussi attend des explications plus précises, plus complètes, laisse percer le bout de l'oreille.

Il paraît dès à présent établi, dit-il, que c'est le principe du « *do ut des* » qui a présidé au marché diplomatique qui vient de se conclure. Est-ce l'Angleterre, est-ce la France qui a eu la meilleure part? Ou bien aucun des deux pays n'est-il favorisé? Voilà ce que nous saurons dans quelques jours. Nous n'avons rien à objecter à la réciprocité commerciale que les deux puissances se sont concédée mutuellement entre les 5° et 15° parallèles. Mais il faudra veiller avec le plus grand soin à ce que les Français ne donnent pas à leurs établissements commerciaux sur le Nil ou sur ses affluents un caractère qui ne soit pas exclusivement commercial. Il faut que ces stations ne soient ni armées, ni occupées par des soldats français, pas plus que s'ils se trouvaient sur le sol de la Grande-Bretagne. Le contraire ne pourrait manquer de causer des complications sérieuses.

Enfin le *Times*, pour restreindre encore au point de vue français les avantages de cet acte, dit que la convention n'affecte aucunement les droits que peuvent avoir d'autres Etats soit vis-à-vis de la France, soit vis-à-vis de l'Angleterre, et que la question de l'Égypte et du Nil Moyen reste intacte. Puis il ajoute :

La convention abandonne à l'influence anglaise tout le Bahr-el-Ghazal et toutes les anciennes provinces de l'Egypte à l'ouest du Nil, c'est-à-dire tout le bassin du Haut Nil jusqu'aux grands lacs. D'après le rapport de sir W. Garstin, le territoire situé juste au-dessous de Khartoum, autour du Nil blanc, n'est, sur une grande étendue, comme on le savait d'ailleurs, qu'un marais pestilentiel; il est douteux que toutes les ressources et toute la persévérance du génie anglo-égyptien puissent, en une génération, améliorer ce sol.

Les portions du Soudan situées plus loin, tout en étant moins désolées, ne peuvent promettre des résultats matériels avantageux. Mais ce qui incitait l'Angleterre à réclamer la possession du bassin du Haut Nil, ce n'était pas l'espoir de profits matériels, c'étaient des considérations politiques et militaires. « Le Nil, c'est l'Égypte, et l'Égypte, c'est le Nil. » Comme tutrice de l'Egypte, l'Angleterre devait se préoccuper de tenir le Nil depuis la mer jusqu'aux grands lacs. Enfin, il est bon de se rappeler qu'au delà de ces districts ravagés par la malaria, s'étendent des pays dont l'Égypte a toujours tiré les plus guerrières et les plus capables de ses magnifiques troupes de soldats noirs.

Au point de vue commercial la France obtient l'accès au Nil, c'est-à-dire égalité de traitement pour les Anglais et les Français depuis le cinquième degré jusqu'au delà du quatorzième degré de latitude nord ; l'Angleterre, de son côté, obtient des droits analogues sur les routes de caravanes entre le bassin du Nil et le lac Tchad, ainsi que sur le Mbomou et dans le bassin du haut Congo.

Opinion de la Presse continentale. — Les journaux allemands et autrichiens se félicitent d'un accord qui écarte toute crainte de conflit entre la France et l'Angleterre, mais ne laissent pas sous-entendre que c'est l'Angleterre qui tire le profit le plus réel de l'arrangement; ils le déclarent formellement.

C'est ainsi qu'on lit dans la *Gazette libérale* de Berlin :

Cet arrangement termine d'une façon définitive le conflit de Fachoda. Au fond, pour le moment du moins, cet arrangement n'a guère que la valeur d'un remaniement de la carte d'Afrique sur le papier. Sans doute, la France obtient une communication entre le Congo français et l'Afrique septentrionale ; mais ce n'est pas avant un nombre d'années relativement considérable qu'elle pourra tirer avantage de cette nouvelle situation.

La *Gazette de Voss*, de son côté, constate que ce ne sera pas pour la France une tâche facile que de se rendre maîtresse des territoires qui lui ont été dévolus par la convention anglo-française. Néanmoins, ajoute la *Gazette*, la France peut s'applaudir de ses conquêtes, bien qu'elle soit dans l'obligation de renoncer au rêve qu'elle avait formé de relier ensemble ses anciennes possessions avec l'Abyssinie. La *Gazette de Voss* conclut en déclarant que le voisinage de la sphère d'influence française et du territoire allemand de Cameroun ne saurait offrir plus d'inconvénients dans l'avenir qu'il n'en a présenté dans le passé et qu'en conséquence, la conclusion de la convention anglo-francaise ne peut être accueillie qu'avec satisfaction par l'administration coloniale allemande.

La *Volkszeitung* est d'avis que la convention anglo-française relative au Soudan équivaudrait à l'abandon de la vallée du Nil par la France.

Le *Tagblatt* trouve, au contraire, que cette convention n'implique ni une humiliation pour l'une des parties, ni des concessions trop douloureuses pour l'autre, mais il constate néanmoins que maintenant l'Angleterre dominera sans réserve dans la région du Nil, ce qui est pour elle d'un immense avantage.

Enfin la *Nouvelle Presse Libre* de Vienne publie un interview de Slatin pacha sur cette question, interview qui précise encore le caractère particulièrement avantageux de la convention pour l'Angleterre.

Slatin pacha s'est exprimé dans ces termes : la convention n'est pas défavorable pour la France, mais elle est incontestablement plus avantageuse pour l'Angleterre. En effet, il importe avant tout de constater que les territoires attribués au gouvernement anglo-égyptien constituent des possessions effectives, tandis que la France n'obtient que des sphères d'influence. Pour acquérir la possession effective de ces régions il faudrait que la France en fit d'abord la conquête et la conquête des royaumes de Bornou et de Wadaï, par exemple, sera beaucoup plus difficile que ne l'est la mission des Anglais de détruire définitivement la puissance du Kalifa. En un mot, la convention donne aux Français un droit de possession, mais non une possession réelle. Slatin pacha est d'avis que la prochaine expédition sérieuse des Anglais contre le Califa sera organisée pour l'entrée de la saison des pluies, c'est-à-dire pour la fin de juillet.

En Russie :

Les *Novosti* constatent que si l'accord anglo-français concernant l'Afrique comporte certains désavantages pour la France, celle-ci peut néanmoins

s'en consoler par le fait que cet accord termine ses continuels malentendus avec l'Angleterre et que les relations des deux pays vont entrer dans une voie normale.

C'est un événement heureux pour la paix européenne, car l'équilibre politique de l'Europe ne peut subsister que si les rapports de la France et de l'Angleterre demeurent satisfaisants.

Les autres journaux russes reconnaissent que la diplomatie française a réglé la situation franco-anglaise aussi bien que le lui permettaient les difficultés que traverse actuellement la France.

RENSEIGNEMENTS ÉCONOMIQUES

I. — GÉNÉRALITÉS.

Production du fer. — La production du fer en saumon dans le monde entier est évaluée, au 1er janvier 1899, à 34.906.000 tonnes; la moyenne annuelle a été de 1891 à 1895, 26.750.000 Pour 1898, les États-Unis tiennent la tête avec 11.506.000 tonnes, puis viennent par ordre d'importance la Grande-Bretagne, 8.500.000 tonnes; l'Allemagne, 7.400.000; la France, 2.250.000 et les autres pays réunis, 4.900.000. Depuis 1871, la production a augmenté de 143 % ; celle de l'Allemagne a quadruplé, celle des États-Unis a quintuplé, celle de la Grande-Bretagne s'est accrue de 35 %.

II. — EUROPE.

France. — *Commerce avec les États-Unis.* — Le Bureau des statistiques des États-Unis publie le relevé du commerce extérieur des États-Unis depuis dix ans. Nous extrayons de ce document l'éta ci-dessous des importations et exportations franco-américaines pendant cette période :

Produits français importés aux États-Unis.	Valeur en dollars.	*Produits américains exportés en France.*	Valeur en dollars.
1889.....	74.562.421	1889.....	50.180.619
1890.....	81.347.202	1890.....	49.741.216
1891.....	68.158.829	1891.....	91.781.316
1892.....	71.917.973	1892.....	61.820.255
1893.....	63.841.283	1893.....	56.899.227
1894.....	50.345.491	1894.....	45.826.253
1895.....	70.386.145	1895.....	44.601.568
1896.....	55.694.541	1896.....	53.373.571
1897.....	66.730.631	1897.....	73.665.199
1898.....	55.714.489	1898.....	80.154.266

On le voit, notre industrie exporte de moins en moins aux États-Unis, vu le développement chaque jour plus considérable des industries américaines solidement protégées par les bills Mac-Kinley et Dingley. Le seul remède est de chercher et de trouver d'autres débouchés, et notre commerce d'exportation devrait presser notre gouvernement de s'assurer en Chine une situation privilégiée que d'autres vont, en dehors de nous, se faire attribuer.

Allemagne. — *Commerce avec les États-Unis.* — Les exportations de l'Allemagne aux États-Unis se sont élevées pendant le quatrième trimestre de 1898 à $21.108.674 contre $17.430.000 pendant la période correspondante de l'année précédente, mais elles ne sont que de $82.340.514 pour l'année entière contre $97.287.088 en 1897, soit une diminution de plus de 15 %. Ce décroissement porte principalement sur le sucre brut.

III. — ASIE.

Tonkin. — *Service des mandats-poste.* — On sait qu'au Tonkin, comme dans toute l'Indo-Chine, la monnaie qui a cours est la piastre, valeur spéciale, et en partie fictive, dont les oscillations sont importantes : 2 fr. 45 un jour, 2 fr. 75 un autre. Dans le commerce local avec les indigènes, c'est la seule monnaie. Dans le commerce avec des Européens négociants au Tonkin on convertit les francs en piastres au taux du jour.

Dans le commerce avec la métropole, il faut absolument compter non plus en piastres, mais en francs.

Pour ce faire, il faut prendre des mandats, et le Trésor public seul les délivre. Je parle, bien entendu, des mandats-poste, et non des bons du Trésor, qui sont une toute autre affaire. Or, le Trésor a seulement six places où il soit représenté au Tonkin, et toutes en plein Delta ou à peu près : Hanoï (centre), Haïphong, Sontay, Bac-Ninh, Nam-Dinh et Langson.

Or, il y a au Tonkin 67 bureaux de postes et télégraphes. Ces bureaux sont ouverts au service des mandats locaux, c'est-à-dire les mandats émis en piastres et admis à circuler dans l'intérieur de l'Indo-Chine.

Ces bureaux de poste ne pourraient-ils pas émettre des mandats métropolitains, en ouvrant un compte avec le Trésor?

La chose est parfaitement possible, mais le Trésor s'y oppose, jaloux qu'il est de conserver ce monopole. Il objecte le cas suivant :

Dans le service des postes au Tonkin, il y a deux sortes d'employés : ceux qui proviennent du cadre de la métropole, et ceux appartenant directement au cadre local. Et cette question ayant déjà été agitée ici, le Trésor aurait répondu « qu'à la rigueur, *on pourrait confier ce service*

aux agents de la métropole, mais que les agents du cadre local n'offriraient peut-être pas les garanties nécessaires ».

Or, ces mêmes agents du cadre local, auxquels on n'oserait pas confier la délivrance d'un mandat de 20 francs, de 5 francs même, pour la métropole, sont admis à délivrer immédiatement un mandat de *mille piastres*, si on leur en fait la demande.

Puisque le principal souci de l'administration coloniale est d'assurer les relations commerciales entre les colonies et la métropole, il est absolument urgent qu'on *porte remède* à cette situation.

Que de petites affaires ne ferait-on pas avec la métropole, si ce n'était la difficulté de paiement.

Ces observations qui nous paraissent absolument justes, et qui nous sont suggérées par un habitant de Yen-Baï méritent tout l'attention du service des postes du Tonkin ; nous les lui soumettons avant de faire appel à la clairvoyance du Gouverneur général d'Indo-Chine.

IV. — AMÉRIQUE.

Canada. — *Jambons boratés*. — Le jambon canadien, saupoudré de borax au moment de l'emballage, ne peut pas être importé directement en France, comme l'a demandé la chambre de commerce française de Montréal, même si l'on procédait au déboratage en entrepôt de douane avant d'introduire ce produit dans le commerce.

Mais le même jambon canadien boraté expédié en Irlande, et réexpédié par Dublin, une fois déboraté dans cette ville, est admis par le service des douanes françaises.

Le président de la chambre de commerce française de Montréal a vainement protesté près du ministre dn commerce de France. M. Delombre n'a pas encore fait droit à sa dèmande, que n'a pris en mains aucun homme politique. Aussi lisons-nous dans le *Bulletin* de cette chambre de commerce [1] :

Si l'on croit que ces choses-là sont de nature à encourager le commerce direct entre la France et le Canada, et à procurer du fret à notre marine marchande, il nous semble qu'on est dans l'erreur.

Tout en admettant la nécessité de l'application rigoureuse des précautions hygiéniques indispensables, la Chambre croit que l'on pourrait trouver le moyen de ne pas accentuer, par ces précautions, la tendance de notre commerce à vendre tous ses produits aux maisons de commission d'Angleterre, et à acheter tous ses approvisionnements dans les entrepôts anglais.

Elle a fait son possible pour obtenir, en ce qui concerne les jambons canadiens, l'adoption d'un de ces moyens; elle n'a pas réussi. Il ne lui restera plus, lorsqu'on lui demandera des renseignements sur le commerce de

[1] *Bulletin mensuel*, numéro du 15 février 1899, p. 21.

cet article, qu'à conseiller aux correspondants de s'adresser aux maisons de Londres ou de Dublin.

États-Unis. — *Production du cuivre.* — La production et l'exportation du cuivre augmentent dans des proportions remarquables : il a été extrait des mines américaines en 1898 : 582.367.897 livres, soit 46 millions de plus qu'en 1897, en dépit de la destruction par le feu de l'usine d'Anaconda.

Les exportations se sont élevées à 143.000 tonnes en 1898, contre 129.210 en 1897 ; elles n'étaient que de 64.722 tonnes en 1894.

Voici les évaluations des productions respectives de 1898 et 1897, d'après M. D. Houston [1] :

	1898	1897
Lac Supérieur	153.942.897	142.630.089
Montana	230.000.000	238.016.077
Arizona	115.000.000	82.686.932
California	16.000.000	11.987.772
Colorado	14.250.000	11.873.033
Utah	4.500.000	3.919.010
États de l'Est et du Sud	3.925.000	3.727.939
Divers	5.250.000	4.725.507
Cuivre en sulfate	14.500.000	13.003.236

Les exportations mensuelles ont été les suivantes en tonnes de 2.240 livres :

	1898 tonnes	1897 tonnes	1896 tonnes	1895 tonnes
Janvier	11.030	9.651	8.168	7.144
Février	9.611	8.856	8.296	3.450
Mars	13.714	11 232	10.892	3.914
Avril	11.577	10.279	10.684	5.677
Mai	12.796	12.175	10.481	5.430
Juin	9.556	12.677	9.797	8.600
Juillet	[2]15.354	13.728	10.885	6.035
Août	[3]11.424	10.971	9.119	4.493
Septembre	11.280	10.980	10.898	4.103
Octobre	10.810	8.785	11.371	3.773
Novembre	14.741	9.294	12.034	4.874
Décembre	[4]11.018	10.582	12.980	7.226
Total pour les 12 mois	142.911	129.210	125.605	64.722

On voit que les producteurs se mettent en mesure de satisfaire aux demandes extraordinaires du marché européen.

[1] Voir *Bulletin de la chambre de commerce française de New-York*, numéro de février 1899.

[2] Y compris environ 2.000 tonnes de cuivre du Mexique.

[3] Y compris environ 1.000 tonnes de cuivre du Mexique.

[4] Relevés du *Metal Exchange*.

BIBLIOGRAPHIE

Une mission diplomatique en octobre 1870. — *De Paris à Vienne et à Londres*, par F. REITLINGER, avocat à la Cour d'appel de Paris. Un volume in-12. Berger Levrault et Cie, 5, rue des Beaux-Arts, Paris. Prix: 3,50.

Dans cet intéressant ouvrage, l'auteur raconte la mission diplomatique dont Jules Favre l'avait chargé en octobre 1870. Il s'agissait d'aller conférer à Vienne avec Beust et à Londres avec lord Granville et Gladstone, afin de solliciter l'appui des neutres pour la conclusion d'une paix honorable et durable.

Le but à atteindre était bien fait pour tenter l'éloquence patriotique du négociateur qui se heurta malheureusement à un parti très inébranlable.

Parti de Paris en ballon, M. Reitlinger put arriver sain et sauf à la frontière au prix de mille dangers. Le récit des péripéties de ce voyage donne un attrait de plus à ce liver qui nous fait assister aux entretiens que l'auteur eut avec les hommes d'état cités plus haut.

Dans ses mémoires, le prince de Bismarck confesse les préoccupations que lui inspirait la crainte d'une intervention des neutres; M. Retlinger avait bien deviné les appréhensions du chancelier de fer mais il ne put réussir à convaincre ses interlocuteurs.

La relation de ces négociations forme un document historique qui mérite d'être lu.

P. C.

Annales Internationales d'Histoire. Congrès de la Haye. n° 1. Paris, E. Plon, Nourrit et Cie, 1899, in-8 de 104 pages.

Quel intérêt a présenté pour ceux qui s'occupent d'histoire diplomatique le Congrès International tenu à la Haye au début de septembre dernier, nos lecteurs le savent par l'article que M. le vicomte Maurice Boutry leur a donné sur ce sujet. Il eût été infiniment regrettable que tant d'études de valeur ne fussent pas réunies dans une même publication, et voilà pourquoi ont été créées les *Annales Internationales d'Histoire*, dont le premier numéro vient de paraître; là seront publiées dans une série de fascicules trimestriels les différentes communications faites au Congrès de la Haye.

Le premier de ces fascicules rendra déjà service aux travailleurs; on y trouve en effet, à côté des procès-verbaux du Congrès, un certain nombre de rapports bien faits et précieux sur des publications officielles, étrangères (russes, américaines, anglaises, suédoises). Il y a là un nouvel élément d'informations que nous sommes heureux de signaler aux lecteurs des *Questions Diplomatiques et Coloniales*.

Henri FROIDEVAUX.

Le point faible de l'Angleterre, par E. DUBOC, lieutenant de vaisseau en retraite. — 2e édition, 36 pages, chez l'auteur, 13, rue Mignard, Paris. — *Franco*, 0 fr. 30 en timbres.

Cette brochure, écrite il y a deux ans déjà, était un avertissement. Aujourd'hui, au moment où, sur les sommations hautaines de l'Angleterre, nous abandonnons Fachoda, elle devient d'une actualité poignante.

« Il y a trois ans, a dit ces jours-ci le commandant Marchand, au Caire, des Français sont partis de France pour aller, à travers l'Afrique française, donner une poignée de main aux Français d'Egypte. S'ils sont peu aujourd'hui, ils seront nombreux demain, n'oubliant rien. »

Non, la France n'oubliera pas;

car jamais, depuis l'année terrible, elle n'avait subi pareille humiliation.

Mais que celle-ci nous soit au moins profitable, en nous montrant la nécessité de changer l'orientation de notre politique navale, jusqu'ici dirigée uniquement contre la Triple alliance avec le souci constant de cultiver avec nos voisins d'outre-Manche la fameuse « entente cordiale ».

M. Duboc établit que, seule, la guerre de course, bien organisée avec des croiseurs et des croiseurs auxiliaires, pourra arrêter la vie matérielle, commerciale et industrielle de la Grande-Bretagne et la réduire inévitablement à choisir entre la ruine, la révolution et la paix. Il démontre en un mot, par une étude économique ayant tout le caractère de l'évidence, que c'est le seul moyen d'amener l'Angleterre à résipiscence, et que ce moyen est infaillible.

Les microbes et la mort, par le docteur J. de FONTENELLE, collection des Livres d'Or de la Sience. 1 vol. in 18 avec 4 planches en couleurs. Schleicher frères, éd. Paris.

Le corps de chaque être humain est le champ d'un combat incessant. Depuis notre naissance jusqu'à notre mort, nous sommes une proie qu'à notre insu,se disputent des millions d'êtres imperceptibles que nous-mêmes entretenons; ils se nourrissent et s'engraissent de nous, et sans doute ce terrain de végétation leur est bon. Notre existence entière n'est qu'une désagrégation des éléments constitutifs de notre organisation et une recomposition continue.

Ce n'est que grâce aux découvertes récentes de la Science, que nous sont apparues toutes ces colonies animales qui ont pris leur résidence en nous-mêmes et que notre sang charrie. Les troubles profonds, que certaines espèces d'entre ces infiniment petits causent à telle ou telle portion vitale de notre être, sont la source de la plupart de nos maladies, et tout l'effort de la médecine doit se porter vers la lutte à soutenir contre ces envahisseurs. C'est notre vie qui est l'enjeu. Le jour où ces parasites malfaisants triomphent, c'est notre mort prochaine, car leur pullulation est rapide, et le corps vaincu par eux ne leur offre plus de résistance.

A côté du mal, le docteur Fontenelle indique les remèdes et les moyens préservatifs. C'est la lutte à soutenir pour empêcher la mort de hâter son pas, et la leçon, certes vaut bien, pour chacun de nous, une ou deux heures de lecture d'un tel livre si utile.

J. LENORMEND. — *Questions algériennes* : **Le péril étranger.** 1 volume 1899. J. ANDRÉ, 27, rue Bonaparte. Prix : 3 fr. 50.

Voici un livre conciencieusement écrit, bourré de documents, et dont l'idée maîtresse est de mettre en lumière le péril que font courir à la colonisation française d'Algérie les 100.000 naturalisés espagnols, mahonais, italiens et maltais. Tout l'effort de cette étude tend à cette démonstration qui est faite avec une rigueur mathématique, une impeccable précision et une hauteur de vues tout a fait remarquable.

Composé avec une entière bonne foi, ce livre mérite d'être lu, et chacun en tirera son profit.

A noter en particulier les chapitres : Les armées étrangères ; le péril politique ; le péril national.

P. C.

L'Administrateur-gérant : P. CAMPAIN.

Paris. — Imprimerie F. Levé, rue Cassette, 17.

QUESTIONS DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

LA COLONISATION DU CONGO FRANÇAIS

Pendant de longues années, notre colonie du Congo français est demeurée l'une de celles qui étaient le moins connues et le plus décriées en France. Le commerce français ne figurait que dans les bassins côtiers et avait même disparu du Stanley-Pool. Il y avait cependant retrouvé, quelque temps après, un représentant : la Société des Frères Tréchot.

Un premier mouvement des capitaux vers ces régions avait été arrêté par l'affaire des concessions Béraud et Verdier. Et même, après la solution de cette affaire, l'on désespérait de le voir renaître. En 1898 a lieu l'inauguration du chemin de fer de Matadi ; et subitement, il se crée un mouvement considérable. Cent demandes de concessions sont adressées au ministère des colonies ; — les plans de ces concessions chevauchent les uns sur les autres, divisant la carte du Congo en un damier multicolore — pas un pouce de terrain n'est laissé sans maître. Y a-t-il là un mouvement normal de colonisation? Si l'on en recherche l'origine et les mobiles, on peut éprouver quelque inquiétude.

Si ce mouvement a pris naissance, ce n'est pas tant, en effet, parce que le chemin de fer de Matadi a apporté des facilités de transport, que parce que, d'un côté, les créateurs de ce chemin de fer, soucieux d'assurer la plus grande somme possible de transports sur leur voie, ont activement travaillé à susciter la création de sociétés d'exploitation, et, d'un autre côté, parce que le succès financier des sociétés déjà fondées dans l'état du Congo a fait escompter un succès analogue sur la rive française.

La preuve que ce dernier mobile était peut-être le plus puissant, c'est que l'on a pu enregistrer des demandes de concessions englobant des territoires immenses pour un capital relativement faible. Telle concession comportait l'attribution de 25 millions d'hectares ; telle autre demande inscrivait sur la carte d'Afrique un carré, à cheval sur les bassins de l'Oubanghi, du Chari et de la Sangha, soit une étendue de 40 millions d'hectares environ ; enfin, une autre

demande portait sur l'attribution du monopole de l'exploitation et de l'exportation du caoutchouc pour tout le Congo français.

Ces demandes étaient faites pour effrayer, et l'on s'explique les paroles prononcées par M. Guillain, dans une réunion de coloniaux, et par lesquelles il invitait les capitaux à se porter aussi sur les autres territoires de la côte occidentale d'Afrique : Côte d'Ivoire, Dahomey, Guinée et Soudan.

Quoi qu'il en soit de ce mouvement de colonisation, il obligeait le ministre des colonies à envisager les nouvelles conditions du Congo français et à établir une sorte de charte générale applicable à ces demandes de concessions.

C'est ce qu'a fait M. Guillain.

Et, successivement, le *Journal officiel* a publié quatre décrets, établissant au Congo :

1° Le domaine public;

2° Le régime domanial;

3° Le régime foncier;

4° Le régime forestier.

Ces quatre décrets étaient suivis d'un projet de décret sur les concessions accompagné d'un cahier des charges. Il est bon de noter que M. Guillain a voulu laisser à l'opinion coloniale le temps de s'instruire et de s'établir sur la portée du décret des concessions, sur les charges qu'il impose, et sur les conséquences qu'il entraîne. En effet, si un certain nombre de demandeurs ont d'ores et déjà accepté les réglementations et les conditions établies par ce projet, d'autres demandeurs hésitent ou protestent, devant certaines de ses dispositions. Enfin, dans le monde colonial, un certain nombre de bons esprits se croient en droit de prévoir : 1° que le cahier des charges ne sera pas rempli par les concessionnaires; 2° qu'il contient la source de nombreux conflits entre les concessionnaires et des tiers, le gouvernement local ou le ministre. A tous ces points de vue, le projet nécessiterait un long examen critique. Nous n'en ferons aujourd'hui que l'analyse.

I

LE DOMAINE PUBLIC ET LES SERVITUDES D'INTÉRÊT PUBLIC

(*Décret du* 8 *février* 1899.)

L'article 1 du décret énumère tout ce qui fait partie du domaine public au Congo : rivage de la mer, cours d'eau navigables et non navigables, lacs, étangs, lagunes, canaux, chemins de fer, télégraphes, ouvrages d'utilité publique et de fortification, et en général, les biens de toute nature que les lois françaises déclarent non susceptibles de propriété privée.

Notons que le décret inscrit comme faisant partie du domaine public une zone de passage, large de 25 mètres, sur le bord des fleuves et des îles. Ceci, sans doute, pour assurer la liberté de passage en tout temps et à tout le monde. Calculée comme elle l'est, c'est-à-dire d'après la hauteur des eaux coulant à pleins bords avant de déborder, cette zone sera dans bien des cas insuffisante.

L'article 2 établit une servitude de passage sur une zone de 10 mètres de large le long des cours d'eau non navigables.

L'article 3 détermine les servitudes pour l'établissement et l'exploitation des lignes téléphoniques, télégraphiques et de transport d'énergie électrique.

Les articles suivants fixent les conditions dans lesquelles seront réglées les contestations, déclassées des parties du domaine public, accordées des indemnités aux possesseurs d'une partie du domaine par actes antérieurs au décret ou infligées les amendes et contraventions.

II

LE REGIME DOMANIAL

(*Décret du* 28 *mars* 1899.)

Les trois premiers articles de ce décret attribuent à l'État les terres vacantes et sans maître, au budget local les produits domaniaux pour servir de subvention aux dépenses de colonisation.

L'article 4 détermine dans quelles conditions peuvent être aliénées les terres domaniales : 1° par adjudication publique; 2° de gré à gré par lots de moins de 1.000 hectares, à titre gratuit ou à titre onéreux ; 3° à titre gratuit pour les parcelles mises en valeur par l'exploitant d'une concession de jouissance temporaire dans les conditions de l'acte de concession.

L'article 5 laisse au gouverneur le soin de donner les concessions de jouissance temporaire lorsque la superficie demandée ne doit pas dépasser 10,000 hectares.

Par le même article le ministre se réserve les concessions d'une superficie supérieure à 10,000 hectares, et ces concessions seront données par décret avec cahier des charges et après avis de la commission des concessions coloniales.

III

LE RÉGIME FONCIER DU CONGO

(*Décret du* 28 *mars* 1899.)

Ce décret constitue un très grand pas vers l'application de l'Act Torrens dans les colonies françaises.

Tous les coloniaux connaissent la belle étude faite par M. Noël Pardon sur l'application de l'Act Torrens en Nouvelle-Calédonie; tous savent également quels bienfaits la Tunisie a déjà retirés de cette législation foncière; elle était demandée depuis plusieurs années pour le Sénégal et, depuis 1894, pour le Congo français.

Il serait trop long d'analyser complètement ce décret qui comporte 100 articles. Il sera suffisant de reproduire ici quelques passages du rapport de M. Guillain au président de la République :

« Il (le département) s'est inspiré dans ce travail des principes sur lesquels repose le système foncier des colonies australiennes et dont l'application à certaines de nos colonies a déjà donné d'excellents résultats. Il a voulu ne les adopter pour le Congo français qu'en réduisant aux formalités indispensables les conditions générales de l'immatriculation des immeubles.

« Le projet de décret ainsi élaboré se divise en 5 titres :

« Le titre I comprend 3 chapitres, l'un consacré à l'objet, le second à la procédure et le troisième aux effets de l'immatriculation; le titre II, relatif aux transmissions de propriété et aux constitutions de droits immobiliers, se subdivise lui-même en deux chapitres, consacrés l'un à l'obligation et aux effets des inscriptions, l'autre aux conditions de forme dans lesquelles sont opérées ces inscriptions; le titre III traite des obligations et de la responsabilité des conservateurs de la propriété foncière; le titre IV détermine les règles spéciales à l'immatriculation des immeubles vendus à la barre des tribunaux; le titre V est consacré à des dispositions d'ordre général sur l'application du nouveau régime. »

Le rapport de M. Guillain apprécie ensuite les effets du système aux points de vue juridique et économique.

« Il n'est pas douteux que ces facilités n'aient pour résultat immédiat d'accélérer, et bientôt de multiplier les transactions immobilières. Avec le système adopté, la terre, source principale de la richesse dans un pays neuf, doit rapidement accroître de valeur au Congo français et y devenir bientôt un puissant moyen de crédit. »....

IV

LE RÉGIME FORESTIER

(*Décret du* 28 *mars* 1899.)

Le décret relatif au régime forestier comporte les clauses suivantes; il paraît plus simple de les donner énumérativement.

1° Autorisation d'exploiter les forêts donnée par le Commissaire général à titre personnel et temporaire, avec redevance annuelle.

2° Obligation d'exploiter de proche en proche avec retour à la colonie des parties exploitées.

3° Réserve de tous les arbres qui n'auront que 1 mètre de tour et au-dessous, mesure prise à 1 mètre du sol.

Réserve des arbres à latex.

4° Interdiction d'abattre les arbres à écorces tannifères ou tinctoriales, à gommes, résines, caoutchouc et gutta-percha.

5° Réserve des bois nécessaires aux services publics de la colonie.

6° Interdiction de déboiser ou défricher les versants des montagnes offrant un angle de 35° et au-dessus, ou les terrains désignés par le gouvernement local.

7° Autorisation du gouvernement local pour les exploitations d'une étendue supérieure à 400 hectares.

8° Obligation de planter en essences riches, un nombre de pieds double du nombre des arbres abattus et obligation de planter 150 pieds de plantes à caoutchouc par tonne de caoutchouc exportée.

9° Obligation de tenir le compte exact, par nombre, désignation d'essence, et dimensions des arbres abattus, et par désignation de nature et de poids des produits de provenance forestière.

10° Obligation d'appliquer aux bois et aux produits la marque personnelle, déposée au greffe, de l'exploitant.

11° Infliction d'am endes jusqu'à 10.000 francs pour infraction au décret forestier.

12° Définition des bois particuliers et des droits d'usage forestier propres aux indigènes.

L'on ne saurait trop louer le ministre d'avoir prévu et prévenu le déboisement de la colonie, et d'avoir assuré la conservation des essences qui tendent à devenir rares ou la reproduction des essences précieuses.

Mais il semble que le gouvernement local devra mettre sous peu à l'étude la création d'un service forestier, dépendant de la Direction de la colonisation. Cette direction qui n'existe pas encore, devient un rouage indispensable dans nos colonies et particulièrement au Congo.

Il va de soi que le service forestier ne devra pas être emprunté à la Métropole.

V

PROJET DE DÉCRET SUR LES CONCESSIONS ET CAHIER DES CHARGES.

Il n'y a pas moins de 52 articles. Pour rendre plus saisissante la portée de ce document, je crois devoir employer encore la forme énumérative, en m'attachant plus spécialement : 1° aux conditions et charges imposées aux concessionnaires; 2° aux cas d'intervention du ministre ou du gouverneur.

Quant aux avantages, ils sont implicitement renfermés ou dans la concession elle-même ou dans les dispositions même du décret,

auquel les partisans de la liberté commerciale aux colonies reprochent vigoureusement d'organiser le monopole sans oser aller jusqu'à la création des compagnies à charte.

1° *Conditions de la concession et charges imposées au concessionnaire.*

1° Réserve des droits et obligations résultant, pour le concessionnaire et les tiers, des stipulations des actes de Berlin et de Bruxelles; des droits acquis par les tiers; des droits des indigènes.

2° Substitution aux concessionnaires d'une société anonyme constituée selon la loi française au capital d'au mo ins..... francs.

(Y a-t-il un rapport établi entre le nombre des hectares demandés et le nombre de francs constituant le capital?)

3° Conditions relatives au versement du capital, à la publication des statuts, à l'émission d'obligations, à la nationalité des directeurs et administrateurs, à l'installation du siège social.

4° Versement d'un cautionnement (25.000 francs)?

5° Redevance fixe annuelle pendant cinq ans de..... par hectare.

Redevance fixe annuelle pendant les cinq années suivantes de..... par hectare. Redevance fixe annuelle à partir de la onzième année de..... par hectare.

6° 15 % du reveuu net.

7° Reprise par le gouvernement à une époque quelconque de tous les terrains nécessaires aux besoins des services publics, à titre gratuit ou moyennant indemnité suivant le cas.

8° Remise à l'État ou aux services intéressés de tous travaux ou ouvrages qui, bien qu'exécutés dans l'intérêt de la Société pourraient être utilisés dans l'intérêt général.

9° Interdiction du commerce des armes à feu et des munitions.

(Il n'est pas question de l'alcool.)

10° Frais d'installation et d'entretien des agents de l'administration et de la force armée nécessaires à la police de la concession.

11° Transport, relève, nourriture, primes de rengagements de l'agent, des miliciens et de leurs familles.

12° Paiement des postes de douane.

13° Paiement de l'agent délégué par le gouvernement à titre de commissaire.

14° Laissez-couper pour le bois nécessaire au chauffage des bateaux sur 1 kil. de profondeur le long des rives.

15° Obligation d'acquitter les impôts et taxes de la colonie.

16° Respect des servitudes d'utilité publique ou propres à assurer les droits des tiers.

17° Paiement des frais de délimitation et de constatation de mise en valeur.

18° Obligation de mettre à flot sur les cours d'eau navigables des bateaux à vapeur de grand (20 tonneaux) et petit (7 tonneaux) modèle.

19° Obligation d'effctuer tous les six mois, par voie de réquisition, les transports de l'État et de la colonie pour moitié de la capacité des bateaux.

20° Obligation d'assurer à hauteur des rapides le transbordement des voyageurs et des marchandises.

21° Obligation de planter 150 pieds d'arbres à caoutchouc par tonne de gomme exportée : défense de couper les lianes.

22° Obligation de faire agréer par le ministre ou par le gouverneur une catégorie du personnel, et une catégorie de mesures prises par le concessionnaire.

23° Reprise possible par la colonie de parcelles de 5.000 hectares données à des tiers.

24° Amende de 10.000 à 20.000 francs pour interruption pendant deux ans, pour une cause quelconque, du service d'un bateau.

Outre toutes ces obligations, les unes excellentes en soi, les autres teintées de draconisme, il faut énumérer les motifs de déchéance spécialement indiqués dans le projet. Ils sont au nombre de cinq :

1. La non-exploitation dans le délai fixé ou la proportion voulue.

2. Le recours pour l'exploitation à des moyens propres à troubler l'ordre public.

3. Le non-paiement dans le délai d'un mois, après avis, de la redevance annuelle due à l'État où à la colonie.

4. La non-exécution des prescriptions relatives au compte financier de la concession.

5. La vente, la cession ou l'affermage, *sans l'autorisation ministérielle*, de tout ou partie du matériel naval dont la propriété est attachée à concession.

Qu'il me soit ici permis, avant de pousser plus loin cette analyse, de dire avec quelle satisfaction messieurs les membres du Comité d'initiative scientifique et économique pour la domestication de l'éléphant d'Afrique accueilleront la clause suivante du Cahier des charges, article 8, § 5.

« La domestication et l'entretien des éléphants donneront égale-
« ment lieu à l'attribution en toute propriété de terres choisies par le
« concessionnaire à raison de cent hectares par tête d'éléphant. »

Cette clause constitue la première mesure officielle de protection de l'Eléphant d'Afrique prise en France. Ce ne sera, sans doute pas, la dernière.

Mais comme les gouvernements étrangers ont porté, de leur côté, d'autres règlements, il restera à unifier d'ici peu toutes ces mesures, à leur donner la portée internationale qu'elles doivent avoir. Ce sera l'œuvre de la prochaine conférence internationale relative à l'Afrique.

2° *Cas d'intervention du ministre ou du gouverneur.*

1° Celle du ministre pour la substitution de la Société anonyme aux concessionnaires;

2° Celle du gouverneur pour la vente ou l'affermage de parcelles prises dans la concession;

3° Celle du gouverneur pour la cession au concessionnaire par les indigènes ou les tiers des terrains et droits réservés dans le projet;

4° Celle du ministre, après avis du gouverneur, pour la désignation du représentant de la Société dans la colonie;

5° Celle du gouverneur pour l'emploi des agents de nationalité étrangère, individuellement pour chacun d'eux et pour la durée d'un an seulement;

6° Celle du gouverneur pour le commerce des armes à feu et des munitions, et pour l'introduction d'armes à l'usage des agents de la Société;

7° Droit pour le gouverneur d'installer d'office sur la concession un agent et un poste de police;

8° Celle du ministre pour la cession partielle ou totale de la con cession ou toute modification de la Société;

9° Celle du gouverneur pour la cote des bateaux;

10° Celle du ministre pour la vente, la location ou l'emploi à d'autres fins des bateaux mis en service;

11° Celle du ministre pour la rétrocession à des tiers des avantages et obligations attachés au service des bateaux;

12° Celle du ministre pour la rétrocession, l'affermage ou l'apport à une autre Société d'un avantage quelconque de la concession;

13° Contrôle du ministre, par un de ses délégués, des opérations du compte financier;

14° Intervention du ministre en cas de désaccord survenu entre la colonie et le concessionnaire en ce qui concerne le régime forestier;

L'innovation importante consacrée par le cahier des charges consiste dans l'obligation pour le concessionnaire d'installer un service de bateaux à vapeur. Le tonnage imposé est faible comparativement à celui des bateaux étrangers qui naviguent déjà sur le Congo, et qui s'élève à 40, 60 et 100 tonneaux. On annonce même le montage de

deux bateaux de 250 tonneaux : le Hainaut et le Brabant, pour naviguer entre le Pool et les Stanley-Falls.

Le développement de notre commerce amènera sans doute des progrès successifs dans le tonnage des bateaux français.

Voici maintenant le calcul des transports effectué d'après l'article 17 du cahier des charges.

Distance du Pool à Bangui mesurée sur la carte par lignes droites : 1.080 kilomètres.

Majoration de 1/3 pour les sinuosités du parcours : 360 kilomètres. Total : 1.440 kilomètres ou 1.500 kilomètres en chiffres ronds.

A 2,50 par myriamètre pour une tonne métrique = 375 francs la tonne du Pool à Bangui.

Il est à noter que la Compagnie franco-belge en formation offrait d'effectuer les transports à 15 francs la charge, soit : 495 francs la tonne. Des offres étaient faites par une autre société à 12 francs la charge, soit 396 francs la tonne.

Ce dernier chiffre était donc celui qui se rapprochait le plus de la normale.

Quant aux voyageurs, ils auront à payer du Pool à Bangui, le passage européen : 150 francs ; le passager indigène : 52 fr. 50.

*
* *

Telle se présente l'œuvre de la colonisation du Congo français.

En face du décret sur les concessions, les coloniaux se retrouvent divisés en deux camps ; d'un côté les partisans, empressés ou prudents, du système des grandes concessions ; de l'autre, les partisans de la liberté commerciale aux colonies.

Ces derniers font remarquer que si telle société commerciale de la côte d'Afrique, bien connue et distribuant de beaux dividendes à ses actionnaires, n'ayant jamais eu à payer que ses frais généraux et les impôts et taxes ordinaires, a dû cependant attendre pendant de longues années les bénéfices réels, les sociétés du Congo se trouveront, dès le début, accablées de charges et d'obligations relativement fortes et de nature à gêner leur essor. Et ils redoutent un déchet qui jetterait le discrédit sur la colonie et découragerait l'émigration des capitaux français vers les colonies françaises de la Côte d'Afrique.

La thèse qu'ils défendent énergiquement est la suivante : les concessions Béraud et Verdier restant telles quelles, à cause des conditions particulières de leur création, il n'y avait pas lieu d'attribuer de concessions importantes constituant autant de monopoles, et la colonie eût gagné à favoriser de tout son pouvoir les concessions agricoles et forestières de 1.000 à 10.000 et 25.000 hectares. A celles-là il fallait réserver les plus grands avantages. Pour tout le reste, liberté pleine et entière.

Quoi qu'il en soit, la législation nouvelle existe.

Des concessions importantes, avec acceptation du décret et du cahier des charges, ont été déjà données par décret à MM. Ripaire-Deschamps, Nicol, Tréchot frères, Guynet, Campagne, Messager, Nougarel, Siegfried, Desbrières, Faure et Cauviez.

Nous publierons, prochainement, la carte de ces concessions et de celles qui seront encore données. L'avenir dira, mieux que tous les raisonnements, la valeur de l'œuvre à laquelle M. Guillain a attaché son nom.

Paul BOURDARIE.

LES PHARES DE LA CHINE[1]

C'est à l'administration internationale des Douanes impériales maritimes chinoises et tout particulièrement à l'initiative intelligente de son éminent inspecteur général, Sir Robert Hart, que l'Empire du milieu doit l'organisation, aujourd'hui si parfaite, de l'éclairage et du balisage de ses côtes, de ses fleuves et de ses ports. En effet, avant 1854, la Chine en était réduite à ce point de vue à ce qui existait en France au Moyen Age. Les phares destinés, à guider les jonques le long des côtes, consistaient alors en quelques rares lanternes placées dans les endroits les plus dangereux. Nous avons pu en visiter encore quelques-unes avant qu'elles aient été remplacées par de magnifiques phares à l'européenne.

Décrivons celle que nous avons dessinée le 18 juin 1875, lors d'une inspection de service au phare nouvellement construit sur la pointe extrême du cap Chang-toung, par 37°24' de latitude nord et 122°42' de longitude orientale de Greenwich, ce qui en fait le feu le plus oriental de toute la Chine. Tout auprès, sur le bord escarpé d'une falaise de granit rose, s'élève une vieille tour carrée, un peu plus large à la base qu'au sommet, construite en briques grises. Sur la tour un léger pavillon en bois, avec la toiture recourbée spéciale à tous les édifices chinois, abrite une lanterne à vitres de papier huilé dans laquelle un vase en terre, rempli d'huile de pois et muni de plusieurs mèches en moelle de jonc, constitue l'appareil d'éclairage destiné à écarter les jonques des récifs voisins sur lesquels un violent courant de marée vient toujours se briser. Chaque soir un bonze du monastère voisin montait le branlant escalier de bois de la tourelle de *Tcheng-chan-téou* et, battant un mauvais briquet de fer sur de l'amadou formé du duvet de l'armoise sauvage, il allumait les

[1] Voir la carte dans le n° 46 du 15 janvier 1899.

mèches du vulgaire grasset, puis allait se coucher, laissant à Bouddha le soin de veiller à la lueur falote de la lanterne, que le vent du large, pénétrant par les interstices du cadre, ou par les trous des écrans de papier, ne tardait pas à éteindre. Cela n'empêchait pas les Ho-shan du temple de réclamer aux pêcheurs de la côte une dîme en sapèques bien sonnantes pour les services ainsi rendus à la navigation côtière. Il est vrai d'ajouter qu'en temps de brouillard, ils frappaient la cloche de la pagode au moyen d'un lourd mouton de bois et avertissaient ainsi les pêcheurs du danger qu'ils couraient en s'approchant trop près des écueils. C'est ainsi qu'au Moyen Age des moines entretenaient dans une lanterne, où la corne remplaçait le papier, un feu presque pareil, dans le clocher de l'église de Guérande sur nos côtes bretonnes ou dans la tour de celle de Cordouan à l'entrée de la Gironde, ainsi que nous l'apprend notre ami M. de La Roncière [1], qui a retrouvé dans de vieux manuscrits latins à Rome, l'histoire de ces phares primitifs et les bulles dont ils furent l'objet de la part des papes d'alors.

Pour ce qui est des balises, elles consistaient autrefois en quelques perches de bambou dans les rivières ou en troncs de peuplier piqués dans la vase des estuairés, comme ceux qui, en 1874, dirigèrent notre navigation sur la barre du fleuve Jaune.

Lorsque les premiers traités, conclus entre le Fils du Ciel et les représentants des puissances étrangères, ouvrirent à la navigation à vapeur les premiers ports de l'Empire chinois, il fallut aviser à doter leurs entrées et les rivières navigables de phares et de balises un peu moins rudimentaires.

C'est tout naturellement à Canton, que fréquentaient déjà depuis près de deux siècles les vaisseaux de commerce de la Compagnie des Indes et qui fut ouvert officiellement au commerce des Européens par le traité de Nankin en 1842, que furent allumés les premiers feux par les soins de l'administration étrangère des douanes impériales maritimes chinoises, fondée en 1854, à Shang-haï. Les documents officiels publiés annuellement par Sir Robert Hart, son grand chef, résidant à Pékin sous le titre d'inspecteur général, nous apprennent, en effet, que ce fut en 1859 que l'on alluma pour la première fois les feux des balises en granit récemment élevées aux deux extrémités de l'île de *Dutch Folly* à l'entrée du fleuve de la Perle (Tchou-Kiang) non loin de Canton. Ce ne sont encore que trois modestes lanternes à feux verts et rouges, dits feux de port, qui n'éclairent le passage qu'à une distance maxima de deux milles anglais.

Dès 1855 l'entrée de Shang-haï avait été facilitée par l'établisse-

---

[1] Le savant auteur de l'Histoire de la marine française dont le premier volume vient de paraître.

ment d'un feu allumé sur une jonque mouillée sur le banc Toung-sha, dans l'estuaire du Yang-tze-kiang, à quelques milles de Wousoung, rivière qui, comme l'on sait, donne accès à Shang-haï. Aujourd'hui ce primitif feu flottant a été remplacé par un excellent *light-boat* de construction anglaise, sorti des chantiers de Shang-haï.

Son feu, système catoptrique, à éclats de demi-minute en demi-minute, a une portée de 11 mille marins. Si le Toung-sha, comme on l'appelle, est le premier feu flottant des côtes de Chine, le premier phare proprement dit est celui que M. Luson, commissaire des douanes à Tchéfou fit élever en 1867 sur l'île Koung-toung-tao[1] que nos marins avaient baptisée Ile des Serpents quand, en 1860, lors de la campagne des alliés contre Pékin, ils y établirent un hôpital pour les malades de l'expédition française fixée en face, sur la plage de Tchéfou à 6 milles à l'ouest de l'île. Le Luson-light comme on l'appelle encore, bien que son nom officiel soit *Chefoo-light* suivant l'orthographe anglaise, étant le prototype des phares chinois, mérite quelques mots de description.

La tour, située sur la partie centrale et la plus élevée de l'île mesure, 45 pieds de hauteur, mais grâce à la colline sur laquelle elle est construite, la lanterne se trouve à 242 pieds au-dessus du niveau des hautes mers. Elle est ronde, construite en pierre de granit et peinte en bandes alternativement blanches et rouges. C'est un feu de première classe portant à 22 milles marins en beau temps, et visible de tous les points du compas. L'appareil est catoptrique, c'est-à-dire, qu'au lieu de lentilles, il est simplement pourvu des réflecteurs paraboliques argentés de l'ancien système, aujourd'hui abandonné pour tous les feux de première classe. Par temps de brouillard, les gardiens entendant un signal sonore d'un navire à proximité y répondent en tirant deux coups de canon à l'intervalle de 5 minutes et répètent ce signal 8 minutes après, si le navire continue d'être entendu.

Le second feu (de sixième classe) fut allumé en 1863 et modifié en 1888. Il est élevé sur l'île de Taitan à l'entrée du port d'Amoy.

Les revenus des douanes augmentant rapidement, l'on peut bientôt doter les côtes de nouveaux phares.

En 1865 l'entrée du port de Ningpo est facilitée de nuit par la construction de deux phares sur les îles Square et Tiger. Ils sont respectivement de cinquième et sixième classe, visibles à 9 et 5 milles au large; ce sont presque des feux de ports, comme celui de Wousoung, établi la même année à l'entrée de la rivière de Shang-haï. Pendant l'année 1867 le cours inférieur du Yang-tze-kiang, entre Chinkiang et Kiéoukiang, est pourvu de 6 feux de sixième classe, visibles à 7 milles et consistant en fanaux mobiles que l'on hisse chaque soir au haut

---

[1] *Tao* signifie île.

d'un mât peint en noir et surmonté d'une grosse boule en osier de même couleur. Ce sont des balises éclairées plutôt que des phares. En 1869 l'éclairage du fleuve est assuré jusqu'à Hankéou par l'établissement du bateau feu de l'île Gravener.

Le port de Niéou-tchouang, le plus septentrional des côtes de Chine, fut rendu accessible par l'établissement, dès 1867, du bateau feu « Newchwang » mouillé à 3 milles et demi à l'ouest-sud-ouest de la barre du fleuve Liao-toung, sur lequel est situé le port de Ying-tze plus connu sous le nom de Niéou-tchouang (en anglais Newchwang), ville de ce nom située à quelques milles plus loin dans les terres. Comme le golfe du Liao-toung est pris chaque hiver par les glaces, ce bateau feu est rentré au port du 15 novembre au 1er avril. Il en est de même du bateau feu de Takou, à l'entrée du Pei-ho établi seulement en 1880.

Le feu le plus puissant des côtes de Chine est celui de Pei-yu-shan, sur l'île de Sha-ho, à 60 milles au Sud-Est de Ningpo. Élevé de 345 pieds au-dessus du niveau des hautes mers, il est visible à 23 milles au large par beau temps et fut allumé en 1895. C'est d'après la liste officielle des phares le dernier construit[1]. Sur la terre ferme le phare de Lao-tieh-shan, à l'extrême pointe sud de la péninsule du Liao-toung et à peu de distance du fameux port annexé en 1898 par les Russes, qui en ont changé le nom anglais de Port Arthur en celui de Nicola-wan ou Baie Nicolas, vient immédiatement en second car, élevé de 315 pieds, il est visible jusqu'à 25 milles au large où il croise ses feux avec ceux de l'île How-ki du groupe des Miao-tao, à l'entrée du golfe du Petchili. Il fut construit en 1893. Depuis que les Russes sont maîtres de la pointe sud du Liao-toung ils ont chassé de ce phare les gardiens du service des douanes pour y installer des Russes. Par suite il a dû être rayé de la liste des phares chinois comme le sont les deux feux du port de Weï-haï-weï, dont les Anglais ont pris possession en 1897 et ceux de Formose et des Pescadores, annexées par les Japonais en 1895.

Après les deux puissants phares ci-dessus mentionnés viennent successivement, en partant du sud, les feux de première classe de l'île : Waglan au sud de Hong-Kong (22 m.), de la pointe Breaker (19 m.), des îles Lamocks (22 m.), en face Swatow ; de Chapel Island (22 m.), à l'entrée d'Amoy ; de Dodd Island (18 m.) ; des îles Ockseu (24 m.), Turnabout (23 m.) et Middle Dog (23 m.), aux environs de Fou-tchéou ; puis ceux des îles : North Sadle (24 m.), Shaweishan (22 m.), facilitant l'entrée du Yang-tse-kiang. Enfin le feu du promontoire sud-est du Chan-toung, visible seulement à 15 milles, clôt la

---

[1] China Imperial maritime customs. *List of the chinese lighthouses, lightvessels, buoys and beacons for* 1898.

liste des feux de première classe dont le nombre est ainsi de 15. Si l'on y ajoute 3 feux de 3e classe [1], 9 de 4e, 1 de 5e, 8 de 6e et deux non classés on arrive à un total de 38 phares. En y ajoutant 14 feux flottants et 57 balises éclairées on trouve en tout 109 feux pour les côtes et les rivières de Chine à la date du 1er décembre 1897.

La construction des phares n'a pas toujours été facile. C'est ainsi que la population du promontoire nord-est du Chan-toung s'opposa longtemps à la vente du terrain destiné au feu de Tcheng-shan-téou. Lorsque l'on eut, à force de négociations et de cadeaux, obtenu enfin la coopération du petit mandarin de l'endroit, les gens du pays s'opposèrent tout à fait à ce qu'on ouvrît une carrière dans les magnifiques roches de granit de la côte. L'administration des douanes fut réduite à faire tailler à Ningpo, à 385 milles de là, les pierres nécessaires pour sa construction et l'on eut de grandes difficultés pour les monter ensuite sur la falaise du cap.

Pendant les travaux il y eut des rixes entre les habitants et les ouvriers. C'est qu'en effet les bonzes du monastère de Li-Kia-tchouang, menacés de perdre tous leurs revenus, maintenant que le gouvernement se chargeait d'éclairer la côte et de remplacer leur cloche par une sirène à vapeur, autrement puissante et cela sans demander une sapèque aux jonques, poussaient la population à la révolte. Au cours d'une de ces rixes, l'ingénieur des travaux, l'anglais D. M. Henderson, en se défendant avec la crosse de son revolver fit partir celui-ci maladroitement et tua l'un des indigènes. Il dut s'enfuir et ne réussit qu'à grand'peine à ne pas être massacré par la foule surexcitée. On jura la mort de tout Européen qui paraîtrait sur le terrain et les travaux ne furent achevés que fort péniblement. Il fallut subir un long procès et payer des indemnités à la famille du mort. Le phare était à peine terminé, ainsi que les habitations des gardiens et le mur d'enceinte, que l'on eut à subir un véritable siège. Les Chantounais, prétendant que le personnel du phare épuisait la seule petite source du voisinage, investirent l'enceinte et empêchèrent toute sortie des employés de la douane chargés du feu. Puis, s'enhardissant, ils firent pleuvoir une grêle de pierres dans les fenêtres des maisons des gardiens. Ceux-ci durent se réfugier dans la tour même du phare d'où ils firent des signaux de détresse aux vapeurs se rendant à Tchéfou. On dut envoyer la canonnière des douanes, le *Fei-hou*, pour les débloquer et empêcher les assiégeants de réduire les assiégés par la famine.

Lorsque nous visitâmes le phare, quelques semaines après, pour payer le personnel et faire l'inspection des travaux, nous eûmes la plus grande peine à obtenir de circuler librement aux alentours. De

[1] Il n'existe sur la liste aucun phare ou feu flottant de seconde classe.

crainte de nouvel accident, il avait été absolument défendu aux gardiens de se servir des armes à feu, dont ils avaient été pourvus, autrement que pour défendre leur vie. La chasse leur était complètement interdite. Une sentinelle et un bon chien de garde étaient en permanence à la grille d'entrée, de forts barreaux de fer avaient été posés à toutes les fenêtres ce qui donnait à leur habitation l'aspect d'une prison. Depuis, les Chinois ont compris l'utilité des phares dont ils sont les premiers à profiter et plus n'est besoin de les transformer en forteresse. Les canons qu'on y trouve ne servent que pour les signaux en temps de brouillard.

Le personnel des phares est composé d'étrangers sous la direction de l'Inspecteur général des douanes. Dans chaque phare important, on trouve au moins trois gardiens étrangers aidés par un personnel chinois. La plupart des gardiens sont recrutés parmi les marins et dans l'*Out-door staff* des douanes. On en trouve de toutes les nations faisant un commerce important avec la Chine, il y a des Anglais, des Américains, des Français, des Allemands et des Danois. Les premiers sont naturellement en majorité, comme dans le service des douanes chinoises. Au 31 décembre 1897, on comptait soixante-quatre gardiens étrangers et cent quatre-vingt-seize Chinois. Un ingénieur en chef est chargé de la construction, de l'entretien, il réside à Shanghaï. Pendant plus de vingt-cinq ans, le titulaire fut M. David Marr Henderson, ancien employé de la grande maison de lanternes de phare à Londres, MM. Chance Brothers, qui ont fourni un certain nombre d'appareils optiques. On en a demandé aussi pas mal à la maison française Lebarbier et Fenestre. Les gardiens des phares tiennent un registre d'observations météorologiques faites toutes les deux heures et qui est des plus utiles pour l'étude des vents et autres phénomènes physiques.

Plusieurs phares, entre autres celui du promontoire nord-est du Chan-toung et celui de l'île Gutzlaff, à l'entrée du Yang-tze-kiang, sont reliés au réseau télégraphique chinois et préviennent ainsi l'observatoire météorologique de Zi-ca-weï, près Shang-haï, de l'approche des typhons.

Les feux sont éclairés à l'huile végétale, sauf ceux du Nord de la Chine où il a fallu se servir d'huile de pétrole à cause des grands froids qui congelaient l'huile de colza, de thé ou d'arachides, dans les récipients. Aucun n'est encore, à notre connaissance, muni d'appareils à lumière électrique. On compte dans les ports et sur les côtes quatre-vingt-deux bouées avertissant des dangers sous-marins. Quant aux balises, elles sont au nombre de soixante-cinq. Les unes comme les autres sont peintes suivant les règles adoptées par l'amirauté anglaise, dont les douanes chinoises, dirigées par un Anglais, ont copié les règlements. Ceux des phares sont également inspirés

de ceux de la fameuse compagnie des phares du Royaume-Uni connue sous le nom de Trinity-House. Chaque année, la liste officielle des phares bateaux-feux, bouées et balises est mise à jour et publiée au bureau des statistiques de Shanghaï, par ordre de l'inspecteur général des douanes impériales maritines chinoises, Sir Robert Hart, et elle est mise à la disposition du public au prix coûtant. Les frais de construction et d'entretien des phares et balises sont pris sur les droits de tonnage perçus par l'Inspectorat étranger des douanes sur les navires de construction étrangère fréquentant les ports ouverts au commerce international.

A.-A. FAUVEL,
Ancien officier des douanes chinoises.

LES ÉCOLES ALLEMANDES A L'ÉTRANGER

L'émigration allemande, qu'on a longtemps considérée comme une cause de faiblesse est, à mon avis, une source indirecte de prospérité. Autrefois, le Germain établi à l'étranger oubliait vite son pays divisé en un grand nombre de petits États ; de plus, l'Allemagne était peu connue à l'extérieur. « Quand, par hasard, un pavillon hambourgeois était signalé dans l'Archipel et la mer de Marmara, tout le monde courait au quai pour voir cette merveille. L'allemand était une langue ignorée dans les Échelles... De l'empereur d'Allemagne on ne savait pas grand'chose en Turquie, sauf qu'il était le parent du Tsar, et qu'il ne possédait pas assez de bateaux pour les envoyer au loin dans le Bosphore [1]. »

Et il en était de même un peu partout. Hübner rapporte [2] que, pendant longtemps, l'Allemagne fut ignorée en Espagne où on ne la distinguait pas de l'Autriche ; pour beaucoup d'Espagnols, la Prusse n'existait pas ; ils confondaient « *Prusia* » et « *Rusia* » et se demandaient quelle langue on parlait en Allemagne. Mais les temps ont bien changé ! 1870 est arrivé et les Allemands, fiers de leurs victoires, savent maintenant s'entendre et se donner solidement la main, dès qu'il s'agit d'une œuvre patriotique ; ils ont fondé de nombreux *Vereine*, clubs, sociétés de gymnastique, sociétés chorales, ils ont créé des écoles.

Elles étaient autrefois bien peu nombreuses ; on citait celles d'Anvers, de Valdivia et Osorno (Chili), fondées en 1854, de Valparaiso

[1] *Revue de Paris*, 15 mars 1898. Les Allemands à Constantinople.
[2] *Deutsche Rundschau*. Septembre 1898. Spanien im Lichte der Weltlitteratur.

(1858), Rio de Janeiro (1862), de Constantinople [1] (1868). Mais, après 1870, les nécessités du commerce toujours croissant mettent en relations de plus en plus suivies l'Allemagne et ses colonies grandissantes; les colons tiennent à conserver leur nationalité, et célèbrent avec éclat les fêtes patriotiques, le Sedantag, l'anniversaire de naissance de l'empereur; ils sont maintenant solidement unis, et leurs colonies sont comme autant de petites patries allemandes, bien vivantes, ayant presque toutes un temple; beaucoup ont une salle de réunion ; mais on veut que les enfants n'oublient pas la langue allemande; aussi les créations d'écoles se multiplient : c'est Saint-Paul (Brésil), 1878; puis Apia (îles Samoa), 1887 ; Blumenau (Brésil), 1889; Porto-Cachœiro (Saint-Esprit-Brésil), 1890; Contulmo (Brésil) et Rosario de Santa-Fé (République Argentine), 1893; Caracas et Mexiko, 1894; Alexandrie, Shangaï, Smyrne, 1895; Alexandrie (école de filles), Athènes, Madrid, Traiguen (Chili), 1896; Barracas (République Argentine), Philippopoli et Port-Élisabeth (Colonie du Cap), 1897 ; Johannesbourg, la Havane et Quilmès (République Argentine), 1898; enfin on vient d'ouvrir (avril 1899) à Amsterdam la « Kaiser Wilhelm Schule », et le mouvement ne semble pas devoir se ralentir; de nouvelles créations sont projetées.

Un certain nombre d'écoles appartiennent aux communautés religieuses; depuis que le gouvernement est revenu à l'égard du parti catholique à une politique moins agressive, afin de lui faire oublier le Kulturkampf, depuis que l'empereur, dans son récent voyage en Orient, a pu, en souverain avisé, laisser croire qu'il entourait de la même sollicitude, les deux grandes confessions de son empire, le parti catholique, aujourd'hui très puissant au Reichstag, n'a pas ménagé son concours à l'œuvre du germanisme à l'étranger; missions catholiques et missions protestantes se sont multipliées ; elles étaient 50 en 1885; on en compte aujourd'hui plus de 100 entretenant, dans le monde entier, 1.580 écoles avec 83.000 élèves [2]. A Bucharest, les missions évangéliques allemandes ont une école élémentaire et une école réale, toutes deux à quatre classes pour les garçons; puis une école élémentaire à cinq classes et une école d'enseignement primaire supérieur pour les jeunes filles ; elles comptent ensemble 900 élèves environ, dont 600 Allemands et 200 Roumains. Il y a en outre, à Bucharest, des écoles catholiques allemandes rattachées à un séminaire et placées sous le protectorat de l'évêque de la ville.

En Australie méridionale, les missions évangéliques allemandes

---

[1] Voir sur « l'École allemande de Constantinople » les *Questions diplomatiques et coloniales*, numéro du 15 février 1899.

[2] Les établissements français comptent, dans l'Asie Mineure seulement, plus de 70.000 élèves.

entretiennent 32 établissements avec 1.200 élèves, dans lesquels on enseigne les deux langues anglaise et allemande ; la plupart ont été fondés par Karl Mück qui a créé l'*Australische Zeitung*, journal allemand paraissant à Adélaïde.

Les colons allemands n'ont pas attendu les secours de l'État pour agir; aide-toi, le ciel t'aidera, dit le proverbe; ils se sont aidés, et souvent le succès a récompensé leurs efforts ; l'école allemande de Valparaiso ne reçoit aucune subvention; les différentes dépenses : frais d'entretien, achat de mobilier, traitement du personnel, etc., sont couvertes par les rétributions des élèves et les cotisations des membres de l'association scolaire de la colonie. C'est aux dons des Allemands habitant la Venezuela que l'école de Caracas doit sa créa tion; celle d'Athènes, récemment fondée, a coûté 41.000 marks, dont 13.000 proviennent de collectes faites en Allemagne et en Grèce. Au Mexique, les colons fournirent à eux seuls 11.000 marks pour l'école de Mexico.

A Johannesbourg, la colonie allemande devenait de plus en plus importante et comptait, dans la ville et les environs plus de 300 enfants, dont beaucoup fréquentaient les écoles anglaises. Les colons demandant à la fois une école et un presbytère, des fonds importants étaient nécessaires ; 120.000 marks furent recueillis auprès des Allemands habitant le Transwaal et, en octobre 1897, la première pierre du futur établissement était posée ; mais cette première somme fut vite épuisée, et l'organisation intérieure n'était pas terminée ; le matériel scolaire manquait; on voulait construire une salle de gymnastique et des logements aux professeurs, assurer pour quelques années le traitement du directeur; il fallait encore 120.000 marks ; on fit alors appel aux Germains de la métropole, la presse prêta son concours et on put lire, à la quatrième page des journaux, un appel en faveur de l'école de Johannesbourg. « Dans tous les territoires de la patrie allemande, dit cet appel, grandit et domine l'idée que le maintien et le développement du sentiment allemand à l'étranger est devenu un devoir patriotique; cela est d'une importance capitale pour les intérêts moraux et économiques du pays [1]. »

Les Allemands le comprirent, et mirent la main à la poche; la succursale hambourgeoise de la *Deutsche Bank* centralisa les fonds; dès février 1898, 50.000 marks avaient été recueillis et, le 1er août suivant, l'école ouvrait, sous la direction de M. Weidner de Hambourg ; en janvier 1899, elle comptait déjà 155 élèves ; l'enseignement du Hollandais étant obligatoire, elle reçoit du gouvernement transwaalien une subvention annuelle de 80 marks par élève.

On le voit, si les Allemands de la métropole abandonnèrent autre-

---

[1] Cité par Raphaël-Georges Lévy, *Revue des Deux Mondes*, 15 avril 1898.

fois leurs compatriotes d'outre-mer, ils leur viennent aujourd'hui largement en aide. L'industrie s'étant prodigieusement développée, on a compris qu'il fallait, par tous les moyens, favoriser l'écoulement des produits fabriqués et soutenir les écoles des agglomérations allemandes à l'étranger. L'intérêt qu'on leur porte va croissant, et les libéralités en leur faveur sont de plus en plus nombreuses. C'est, en partie, à des donateurs généreux : Anwandter, Hötsch et Muser que les écoles de Valdivia, Bukarest et Bruxelles doivent leur prospérité ; grâce à une somme de 15.000 marks donnée par une dame de Berlin, l'école d'Athènes a pu construire un nouveau local ; à Porto-Cachœiro (Brésil) un négociant originaire de Hambourg, M. Ewald, a fait élever à ses frais un bâtiment scolaire et assure, en outre, à l'instituteur Otto Schwarz, un traitement annuel de 2.900 milreis et une habitation.

L'exemple a produit ses fruits : le gentilhomme n'a pas voulu être moins généreux que le bourgeois, et les membres des familles régnantes ont puisé dans leurs cassettes en faveur de l'œuvre ; l'impératrice Frédéric a fait, en 1896, un don de 1.000 marcks à l'association des institutrices allemandes en Angleterre qui compte parmi ses donateurs les grands-ducs de Bade, de Mecklembourg-Strelitz, et a ouvert en 1895, à Londres, un asile pour les convalescents.

De plus une société, fondée depuis quelque temps déjà, a vu croître avec rapidité le nombre de ses membres ; c'est l'*Allgemeiner deutscher Schulverein zur Erhaltung des Deutschums im Auslande* (association scolaire allemande destinée à soutenir le germanisme à l'étranger) ; elle a pour président le professeur Böckh, conseiller d'État ; de nombreux magistrats en font partie ; des communes lui viennent en aide par des subventions annuelles : Erfürth s'inscrivit la première pour une cotisation annuelle de 100 marks ; près de quarante villes et villages versant ensemble 4.000 marks ont suivi cet exemple : Dresde est inscrite pour 1.000 marks ; Hanovre pour 300 ; Chemnitz en verse 200 ; Heilbronn, Charlottenbourg, Saarbrück, Wiesbaden, Remscheid chacune 100 marks ; Erlangen, Greisswald, Zittau, Reichenbach, Gotha, Hirschberg, Géra 50 marks, etc.

D'autres villes ont fait des dons en espèces, mais sans consentir à une subvention annuelle : Magdebourg a donné 500 marks, Iserlohn 100, Lunebourg, Zwickau, Hameln, Altona, Speier, Harbourg, Köslin, chacune 50.

Je suis fier de le constater, les fonds recueillis par cette association n'atteignent pas à beaucoup près les sommes encaissées annuellement par l'Alliance française, mais ils augmentent chaque année, et il est nécessaire que, dans ce nouveau combat, nous ne nous laissions pas distancer par nos rivaux.

*
* *

Tout d'abord le gouvernement laissa faire et assista en spectateur à ce mouvement dû à l'initiative privée; mais, quand le commerce et la marine marchande de l'Allemagne, passée au rang de grande puissance, prirent l'essor que l'on sait, quand ses gouvernants eurent été amenés à faire de la politique universelle, de la *Weltpolitik*, ils comprirent qu'ils avaient tout intérêt à soutenir les persévérants efforts de leurs nationaux et à les aider autrement que par de bonnes paroles. Dans l'enthousiasme du début, on fit largement les choses et un crédit de 300.000 marks fut inscrit au budget en faveur des écoles à l'étranger; celles-ci profitèrent, d'autre part, des victoires allemandes; dans beaucoup de pays on découvrit l'Allemagne, on se mit à admirer tout ce qui venait d'elle : ses armées étaient les premières du monde; le maître d'école, on l'a répété souvent, avait vaincu à Sadowa et à Sedan; c'était à son système d'éducation que l'Allemagne devait également ses succès économiques; elle devint aux yeux de beaucoup de peuples le pays modèle des écoles et une part de cette réputation surfaite rejaillit alors sur ses établissements à l'étranger. Les Allemands, qui avaient joué jusqu'alors un rôle très effacé à l'extérieur, crurent que leurs écoles pouvaient se passer de la subvention de l'État et vivre par leur seul prestige, de sorte que le crédit fut considérablement réduit et fixé à 60.000 marks seulement, le commissaire du gouvernement ayant déclaré qu'une somme plus importante n'était pas nécessaire. Les députés de tous les partis, qui auraient certainement voté sans la moindre opposition une somme plus élevée, se laissèrent facilement convaincre.

Mais il fallut bientôt en rabattre; certaines écoles, se fiant aux promesses du gouvernement, avaient dépensé sans compter et se trouvaient aux prises avec de réelles difficultés financières; à Bucharest, la communauté évangélique s'était chargée d'une dette de 300.000 marks et attendait vainement les 40.000 marks promis par l'État; d'autre part, on finissait par le reconnaître, il ne suffit pas, qu'un établissement soit dirigé par des maîtres allemands pour qu'il prospère, et le nombre des écoles augmentant, on se décida à porter à 100.000 marks le crédit pour 1896-97, puis à 110.000 pour 1897-98. L'année suivante, nouvelle augmentation : c'est 150.000 marks que l'on inscrit au budget de l'empire en faveur des écoles allemandes de l'étranger, ce qui a permis de venir en aide à des écoles récemment fondées et d'accorder aux anciennes des subventions plus importantes; l'école de Londres reçoit 3.000 marks au lieu de 1.000 qui lui étaient alloués jusqu'alors.

Au cours de la discussion du budget, M. de Bülow, secrétaire d'État aux affaires étrangères, répondant à M. Hasse, député de

Leipzig, qui demandait le vote d'un crédit plus élevé, déclara que les écoles allemandes à l'étranger sont dignes de toutes les sympathies du gouvernement et qu'elles peuvent s'adresser à lui en toute confiance. Cette déclaration produisit chez les colons une excellente impression ; elle témoignait qu'on était décidé en haut lieu à accorder à l'institution un concours efficace à la fois matériel et moral.

Le gouvernement ne se borna pas à des promesses : dans le projet de budget pour 1899-1900, il a doublé le crédit affecté à ses établissements et l'a porté à 300.000 marks, ce qui permettra de subventionner un plus grand nombre d'établissements, de fonder des bibliothèques pourvues d'ouvrages célébrant la grandeur de la patrie allemande, enfin de créer de nouvelles écoles. En présence de la bienveillance de l'empereur, de l'intérêt que prennent toutes les classes de la société à l'expansion de l'influence allemande, au développement du germanisme, on peut être certain que le crédit sera voté par le gouvernement.

Quelque importants que soient les sacrifices consentis, ils restent encore bien loin des sommes considérables dépensées dans le même but par le gouvernement italien. Malgré une situation financière peu brillante, malgré des difficultés continuelles dans le recouvrement des impôts, l'Italie a accordé en 1895-96 à la société *Dante Alighieri*, copiée sur le modèle de l'Alliance française, 645.214 lires; en 1896-97, 761.751 lires; en 1897-98 près d'un million; enfin en 1898-99 le million a été atteint. Sur ce point, tous les ministres italiens sont d'accord.

Dans cette œuvre de l'enseignement à l'étranger, où les nations protestent de leur désintéressement, où elles prétendent travailler sans arrière-pensée de lucre à répandre l'instruction chez les peuples moins avancés en civilisation, la concurrence va devenir plus âpre, plus acharnée. La France sera obligée à de nouveaux sacrifices et notre Parlement aurait bien mal choisi son moment, s'il avait consenti, sur la proposition de M. Dejeante [1], à diminuer le crédit de 800.000 fr. attribué par la loi de finances de 1899 aux établissements français en Orient et en Extrême-Orient, et à des secours aux écoles; la Chambre des députés a repoussé l'amendement Dejeante à une majorité considérable; elle a vivement applaudi notre ministre des affaires étrangères exprimant le regret que le crédit affecté aux établissements français ne soit pas plus élevé, et établissant clairement la nécessité plus impérieuse que jamais de favoriser par tous les moyens la propagation de l'influence française.

Indépendamment de subventions importantes, le gouvernement allemand a, en outre, accordé à l'école de Constantinople une faveur

[1] Chambre des députés; séance du 24 janvier 1899.

qui contribuera beaucoup à sa prospérité et qu'il se propose d'étendre à d'autres écoles à l'étranger : c'est le droit de délivrer, comme les gymnases de la métropole, le diplôme permettant de ne faire qu'une année de service militaire; de cette façon, les jeunes Allemands qui voudront bénéficier de cette exemption ne seront pas obligés d'aller terminer leurs études en Allemagne, ce qui occasionne des frais très élevés que ne peuvent supporter toutes les familles. Prévoyant que d'autres écoles demanderaient à jouir de la même prérogative, le délégué du ministère des affaires étrangères déclarait au Reichstag, en février dernier, que le gouvernement impérial était tout disposé à accorder à un plus grand nombre d'écoles le droit à la délivrance du diplôme ; il les invitait à adresser leurs demandes à la commission scolaire attachée au ministère de l'intérieur et à y joindre les pièces constatant qu'elles possèdent une installation convenable et donnent un enseignement équivalent à celui de la métropole.

Cette sollicitude du gouvernement allemand a excité le zèle de ses agents à l'étranger : ambassadeurs, consuls, se sont mis à la tête de comités de patronage, ont organisé des souscriptions, favorisé énergiquement la création des écoles allemandes auxquelles leur souverain témoigne tant d'intérêt. C'est à l'ambassadeur de Radowitz, au conseiller d'ambassade le comte Arco, et surtout au consul Christian de Jecklin qui travailla à cette œuvre avec une véritable opiniâtreté, que l'école de Madrid doit sa fondation; les jeunes Allemands habitant cette ville, dont beaucoup fréquentaient l'école française, ont maintenant leur établissement d'enseignement. Le gouvernement impérial a su, du reste, apprécier les services rendus en Espagne à la cause du germanisme par M. de Jecklin et vient de le nommer consul à Paris (janvier 1899).

*
* *

Ces écoles sont de véritables foyers de propagande en faveur de l'influence allemande; c'est par elles qu'on espère conserver dans le cœur des émigrés, autrefois si peu jaloux de leur nationalité, l'amour de la patrie et la fidélité à l'empereur; chaque année, le 27 janvier, on célèbre solennellement l'anniversaire de naissance du souverain; les élèves exécutent des chœurs ou récitent des poésies patriotiques; le *Deutschland über alles*, le *Wacht am Rhein* et l'hymne national font nécessairement partie du programme, et s'il y a dans le voisinage un consul allemand, il ne manque pas d'assister à la fête et de prononcer une allocution patriotique.

L'enseignement, surtout celui de la géographie et de l'histoire, donne du reste tous les jours l'occasion de glorifier la patrie allemande. Un voyageur contait récemment la visite qu'il avait faite à

l'école de Caracas : les élèves disciplinés à la prussienne, écoutaient très attentivement une leçon de géographie sur le Rhin ; en présence du voyageur, du chargé d'affaires allemand, du consul et des membres du conseil de surveillance, l'instituteur envoya au tableau le fils du président Crespo lui demandant de décrire le cours du Rhin ; et dans la classe silencieuse, devant les jeunes Vénézuéliens, le maître d'école, aidant l'élève dans son exposé, s'arrêta complaisamment sur la partie du fleuve qui nous servait autrefois de frontière il rappela la dernière guerre, les victoires allemandes et l'annexion de l'Alsace-Lorraine depuis laquelle le grand fleuve était bien le *deutsche Rhein* chanté dès 1840 par Niklas Becker.

*
* *

L'opinion publique, en Allemagne, suit avec attention cette expansion de la race germanique ; les journaux se plaisent à lui en signaler les diverses manifestations et s'ils sont moins riches que les nôtres en articles sensationnels, s'ils n'annoncent pas chaque jour, en grosses lettres, des révélations toujours « intéressantes » sur des événements dont on exagère à plaisir l'importance, ils savent entretenir leurs lecteurs de problèmes que le gros public en France néglige un peu trop.

Indépendamment des journaux quotidiens, des revues périodiques, qui ont spécialement pour but de soutenir les intérêts allemands à l'étranger, mettent l'opinion au courant des progrès du germanisme ; les deux plus connues sont les publications hebdomadaires : *Export et das Echo*. Cette dernière s'est donnée pour tâche de centraliser tous les renseignements concernant les écoles allemandes à l'étranger ; elle reproduit tous les articles sur le sujet, insère les communications des colons, et il n'est pas un numéro qui ne contienne une reproduction photographique d'un nouveau bâtiment scolaire, d'élèves d'une école et de leurs maîtres une autre revue fondée en 1895, *Deutsche Zeitschrift für auswärtiges Shulwesen* [1], s'occupe de toutes les questions concernant l'enseignement à l'étranger et particulièrement dans les écoles allemandes.

Si, en France, nous prenons plaisir à étaler nos défauts, à signaler ce qu'il y a de défectueux dans toute œuvre nationale, les Allemands ne nous ressemblent guère et leurs journaux n'enregistrent qu'à regret le côté faible des écoles allemandes à l'étranger. Cependant, des esprits indépendants se plaignent que certaines d'entre elles aient conservé un caractère confessionnel trop accentué. L'éternelle querelle entre Wittemberg et Rome, qui semble s'être quelque peu assoupie, fut un instant très violente : longtemps les catholiques, se

[1] Leipzig, VOIGTLANDER éditeur.

rappelant le Kulturkampf et les procédés violents de M. de Bismarck, prenaient le mot d'ordre à Rome et ne pouvaient se résoudre à donner leur concours à un gouvernement qui les traitait avec si peu d'égards; aussi, dans nombre de communautés, allemandes à l'étranger, catholiques et protestants étaient loin de faire bon ménage; les uns et les autres, ayant sans doute à cœur de montrer que l'unité allemande n'était pas un vain mot, ne parvenaient pas à s'entendre; dans plusieurs centres, on éleva l'une en face de l'autre une école catholique et une école protestante qui se firent concurrence, soit en diminuant considérablement les frais de pension, sois en accordant des bourses inutiles, de telle sorte que toutes deux eurent de la peine à vivre.

Cette querelle eut d'autres inconvénients : les intérêts confessionnels primant les intérêts nationaux, il en résulta qu'on nomma comme professeurs des prêtres ou des pasteurs pour qui l'enseignement était la fonction accessoire ; ceux-ci, ne suffisant pas à la tâche, prenaient des aides où ils pouvaient : un directeur a accepté comme instituteur le fils de sa cuisinière âgé de quatorze ans et lui a payé en entier le traitement afférent à la fonction. Un pasteur savait qu'un des instituteurs de son école s'était rendu coupable d'un crime; néanmoins, il le gardait, car c'était le seul qui pût chanter convenablement à l'office du dimanche [1].

« Le personnel, écrit M. Schäfer [2], un zélé défenseur des écoles allemandes à l'étranger, laisse quelque peu à désirer; il compte de nombreux déclassés : pasteurs malheureux, étudiants paresseux, officiers ou fonctionnaires révoqués, négociants faillis, artisans, couturières que le travail effraye, déserteurs, criminels même, tout ce qui ne peut remplir une fonction honorable se considère comme capable d'enseigner. »

Aujourd'hui, les querelles intestines ont perdu beaucoup de leur acuité ; catholiques et protestants s'entendent beaucoup mieux et le gouvernement favorise autant qu'il le peut la création d'écoles neutres, c'est-à-dire dirigées par des laïques, et admettant tous les enfants à quelque religion qu'ils appartiennent ; l'école d'Athènes ouverte en 1897, celles de Madrid et de Malaga inaugurées en 1898 sont dans ce cas.

On trouverait difficilement en France des laïques disposés à enseigner à plusieurs centaines de lieues de leur pays ; en Allemagne, l'offre surpasse la demande ; il s'en faut cependant que les instituteurs décidés à s'expatrier trouvent, dans les écoles à l'étranger, de brillantes situations; ils sont plutôt attirés par le désir de voyager,

---

[1] *Nationalzeitung*, avril 1898.
[2] *Das Echo*, 29 septembre 1898, p. 1637.

d'aller vivre en de lointains pays ; mais beaucoup reviennent complètement déçus, laissant la place à des successeurs qui feront comme eux. Par suite de ces changements continuels, les maîtres allemands ont à peine le temps de se familiariser avec la langue du pays et les coutumes locales, connaissances sans lesquelles on ne saurait obtenir de bons résultats.

Pour donner au personnel plus de stabilité, les partisans du germanisme voudraient que le gouvernement assurât aux maîtres un traitement plus élevé et demandent à cet effet une augmentation de la subvention.

Mais ils réclament davantage; si les communautés scolaires allemandes d'Anvers, Bucharest, Valdivia sont dans une situation telle qu'elles peuvent prendre sur leurs propres fonds pour donner aux maîtres une pension de retraite, la plupart des autres sont obligées de s'interdire cette générosité, et l'instituteur allemand vit presque toujours dans une incertitude complète du lendemain ; aucune pension de retraite ne lui est attribuée, et s'il devient par malheur incapable de travailler, il tombe subitement dans le dénuement le plus complet; on voudrait le prémunir contre ce danger; l'association générale scolaire étrangère, a pris l'an dernier l'initiative d'une pétition approuvée par les conseils de toutes les grandes écoles allemandes en Europe et qui a été présentée à la grande chancellerie impériale; elle demande qu'on régularise la situation du personnel, que l'instituteur exerçant dans une école allemande à l'étranger, reste fonctionnaire de l'empire, et comme tel, conserve ses droits à une pension de retraite ; les signataires obtiendront-ils satisfaction sur tous les points? On ne sait pas encore, mais ils ont lieu d'espérer, car le gouvernement impérial est actuellement très bien disposé en leur faveur.

Il est une autre mesure de laquelle les coloniaux allemands attendent les meilleurs résultats; selon eux, les écoles ne souffrent pas seulement de changements fréquents dans le personnel enseignant, mais encore et surtout d'une instabilité constante dans le conseil d'administration. Pour remédier à cette situation, ils ont demandé que le consul allemand fît partie de droit de tout conseil d'administration et le secrétaire d'État, M. de Bulow a déclaré qu'à l'avenir, le gouvernement n'accorderait aucune subvention aux écoles qui n'admettraient pas le consul au sein de leur conseil; l'expérience a prouvé que sa présence a les plus heureux effets.

*
* *

L'œuvre des écoles allemandes à l'étranger est déjà ancienne, mais c'est dans les dernières années seulement qu'elle a pris un vigoureux essor, et qu'elle est devenue un danger réel pour l'influence fran-

çaise ; on ne doit cependant pas l'exagérer ; il réside d'ailleurs plutôt dans l'émigration des Allemands que dans leurs écoles ; celles-ci n'ont été tout d'abord créées que pour les Germains résidant à l'étranger, chez qui on voulait conserver l'usage de la langue si vite oubliée sans cela ; aussi comptent-elles en majorité des enfants allemands ; les indigènes, par contre, ne semblent pas avoir un goût bien vif pour la discipline prussiennne et préfèrent nos établissements. Nous n'avons pas hélas ! une émigration qui les peuple de nos nationaux ; les français établis à l'étranger sont relativement peu nombreux ; mais les indigènes se chargent de les remplacer ; librement, joyeusement, ils viennent à nous séduits par la douceur familière et cordiale de notre race, par la sociabilité de notre idéal : à Madrid, sur 181 élèves qui ont fréquenté l'école française en 1898[1], il y a 61 Français et 107 Espagnols ; par contre, parmi les 45 élèves de l'école allemande, 30 sont nés de parents allemands ; et il en est presque partout de même ; à Caracas sur 72 élèves, l'école allemande n'a que 24 Vénézuéliens ; à Athènes sur 39 élèves, 32 sont allemands.

Si nous voulons conserver à l'étranger une situation privilégiée, il faut redoubler d'efforts. Que le gouvernement accorde des subsides plus importants à nos établissements à l'étranger, qu'il subventionne plus largement l'Alliance française. Mais il ne faut pas tout demander à l'État ; c'est aux particuliers à faire preuve d'initiative, à aider de leur bourse à l'œuvre patriotique de l'Alliance. La presse, si puissante aujourd'hui sur l'opinion, a là un noble rôle à jouer ; à quelque parti qu'elle appartienne, elle ne peut se refuser à travailler au maintien de notre influence dans le monde ; il lui appartient d'intéresser ses lecteurs aux écoles françaises à l'étranger, à les renseigner sur leurs progrès, sur les services qu'elles rendent à notre pays, mais aussi sur leurs besoins ; qu'elle signale les efforts acharnés faits par des rivaux jaloux, les sacrifices qu'ils s'imposent, l'énergie avec laquelle ils soutiennent leurs nationaux ; mais surtout qu'elle dise bien haut le désintéressement de nos maîtres, leur largeur d'esprit qui les fait travailler plutôt au progrès général de la civilisation qu'à notre propre grandeur ; qu'elle les montre enseignant en Palestine, non seulement le français, mais aussi l'arabe, le turc et l'italien, préoccupés avant tout d'être utiles aux populations indigènes qu'elle mette en lumière le zèle de nos agents, le dévouement de nos ambassadeurs et de nos consuls, la protection accordée par MM. de Reverseaux et Patenôtre à l'école française de Madrid qui, malgré la concurrence de l'école allemande, voit augmenter continuellement le nombre de ses élèves et doit agrandir son école ; qu'au besoin elle fasse appel à la bourse de ses lecteurs ; une souscription ouverte

[1] Elle en compte aujourd'hui 232.

récemment par un grand journal de Paris, en faveur d'une œuvre patriotique a prouvé que, sur ce terrain, tous les Français sont unis.

Sans doute, ils ne fermeront pas les yeux devant les faits qui pèsent d'un poids si lourd sur nos destinées morales ; ils n'oublieront ni nos dernières défaites, ni l'accroissement si lent de la population française en face de la fécondité de race germanique qui la rend si dangereuses pour nous ; mais ils se rappelleront que le prestige d'une nation à l'étranger dépend surtout de ses écrivains et de ses artistes et qu'en art, c'est la valeur des œuvres et non leur nombre qui assure le succès.

J. Roux,
Professeur à l'école de commerce de Limoges.

L'ACCORD FRANCO-ITALIEN

« Cette année [1] tourne une nouvelle page dans les relations économiques de la France et de l'Italie. Une entente qui rétablit des relations économiques interrompues depuis 10 ans est un événement de premier ordre dans l'histoire contemporaine.

« L'accord franco-italien ne supprime pas les frontières douanières, mais il les ouvre assez largement pour que les produits nationaux italiens et français les puissent franchir sans difficulté.

« Tel qu'il se présente l'accord commercial offre l'inappréciable avantage de remettre en présence et en contact, les intérêts de deux puissantes nations qui ont besoin l'une de l'autre pour vivre et prospérer. Quelles que soient ses lacunes au gré légitime de certains intéressés, cet instrument reste un gage décisif de conciliation et de réconciliation économique.

« Rien n'est plus nuisible entre les nations d'origine et de culture identiques que de mettre en contradiction leurs sympathies et leurs intérêts ; et le devoir d'une diplomatie prévoyante et de supprimer une telle anomalie.

« L'accord franco-italien a eu cet objet précis. Il n'est pas parfait, sans doute (il n'y a pas de convention commerciale parfaite), mais il consacre une loyale réciprocité d'avantages et de concessions. »

Par décret, en date du 7 février 1899 [2] :

« Le tarif minimum, résultant de la loi du 11 janvier 1892 et des

[1] Discours de M. Barrère, ambassadeur à Rome, lors de la réception de la chambre de commerce française de Rome (1er janvier 1899).

[2] La *Gazette Officielle* du royaume d'Italie a publié le 6 février 1899 la convention commerciale franco-italienne.

lois postérieures, est appliqué, à partir du 12 février 1899, aux marchandises originaires de l'Italie, à l'exception des soies et soiries, importées en France, en Algérie, dans les colonies et possessions françaises, et dans les pays de protectorat de l'Indo-Chine. »

L'arrangement commercial conclu entre les gouvernements Italiens et Français, le 21 novembre 1898 avait été approuvé par la Chambre française le 21 décembre 1898 et par le Sénat le 31 janvier 1899, et le gouvernement avait été autorisé par le parlement à accorder par décret le tarif minimum aux marchandises italiennes.

La rupture économique qui s'était produite le 1er février 1888 aura duré onze ans et onze jours, au détriment des deux pays donc entre lesquels n'avait jamais existé de causes sérieuses de dissentiment et qui traitaient ensemble, annuellement 600 à 700 millions d'affaires.

Le gouvernement italien avait pris l'initiative de dénoncer le 15 octobre 1887, le traité de commerce du 3 novembre 1881 qui nous liait à l'Italie, lequel cessa de produire ses effets le 1er mars 1888.

Sous l'empire de ce traité, les maisons françaises qui opéraient sur les marchés de la péninsule, y trouvaient la situation de la nation la plus favorisée : après la rupture le tarif général italien du 14 juillet 1887 nous fut applicable ; encore fut-il aggravé à notre égard le 29 février 1888 par l'établissement des taxes différentielles très élevées frappant spécialement les produits français.

Les échanges devenaient presque impossibles. Le parlement français avait d'ailleurs voté, le 27 février 1888, « un tarif de guerre », supérieur à notre tarif général, applicable aux marchandises italiennes.

Au bout de 2 ans, l'Italie qui avait souffert de la rupture, apporta à sa législation économique une modification significative. En vertu de la loi italienne du 25 décembre 1889, les surtaxes de 1888 ne furent plus applicables aux marchandises françaises ; seul le tarif général resta en vigueur.

Le vote du parlement italien, acte de courtoisie internationale, dénotait un désir de rapprochement ; mais en réalité, il ne modifiait rien dans la situation respective de la France et des autres nations sur les marchés italiens [1]. Nous gardions dans la péninsule une situation exceptionnellement défavorable, nous étions les seuls à subir le tarif général que l'Italie n'appliquait plus aux marchandises originaires des autres frontières. Elle avait négocié avec diverses puissances des accords commerciaux, notamment avec l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie, la Suisse, et alors que les tarifs s'abaissaient en faveur des produits allemands, autrichiens, hongrois, suisses, nous restions placés sous le régime dit « général », qui en réalité nous était

[1] Voir le discours prononcé par M. Delcassé à la Chambre des députés le 22 décembre 1898. Comparez le rapport de M. Lourties au Sénat.

spécial : notre situation devenait de jour en jour moins avantageuse.

En supprimant les surtaxes, nos voisins nous faisaient donc une simple politesse, une avance, précisément à l'heure où l'on se préoccupait d'élaborer notre nouvelle législation douanière.

Nous y répondîmes par une mesure analogue : la suppression de nos tarifs de guerre et l'application aux produits italiens du tarif général, que l'Italie, à la vérité, fut bientôt seule à subir, les autres peuples européens ayant acquis par traité le droit au tarif minimum français [1].

Tel fut le régime qui se maintint jusqu'à nos jours et que l'on peut exprimer en ces termes : « traitement réciproque exceptionnel de la nation la moins favorisée. »

Ce régime ne laissait place qu'à un mouvement d'affaires très restreint. Toutefois notre tarif général étant plus libéral et beaucoup moins élevé que le tarif général italien, l'Italie trouvait sensiblement plus de facilités à pénétrer sur notre marché que nous n'en rencontrions sur son territoire et il lui était possible de venir concurrencer chez nous, non seulement les producteurs étrangers, mais même certaines branches de notre production nationale : les soies italiennes, par exemple, pénétraient facilement en France [2].

De part et d'autre, on désirait une détente entre deux peuples que rapprochaient tant de traditions et d'intérêts communs.

Le rapprochement fut facilité par les efforts de la chambre de commerce française de Milan qui a fourni les renseignements les plus précieux au gouvernement français en vue de l'établissement d'un *modus vivendi* qui paraissait *à priori* devoir être assez difficilement établi.

La chambre de commerce de Milan, ainsi que l'a affirmé M. Bompard, l'un des négociateurs de l'entente, a préparé de longue date la conclusion de l'accord, en publiant sur les conséquences de la rupture, entre les deux pays, des données statistiques qui ont été consultées avec grand profit, au cours des récentes négociations.

« Elle s'était donné pour tâche, dit-elle dans son Bulletin, de travailler sans relâche, comme sans découragement, à un rapprochement entre les deux sœurs latines qui était considéré par tous comme une noble utopie. Elle a lutté opiniâtrément contre l'égarement inconscient de l'opinion publique dans les deux pays et contre les droits différentiels élevant une véritable barrière dans les rapports commerciaux, sources de ruine de l'un et de l'autre côté des Alpes. Le *Bulletin mensuel de la chambre de commerce*

---

[1] Voir article 17 de la loi du 11 janvier 1892, et la déclaration portée à la tribune par M. Roche, ministre du commerce à la date du 11 janvier 1892.

[2] Voir l'article de M. Charles Georgeot, « Travail national » du 25 décembre 1898 et un mémoire publié dans le *Bulletin mensuel de la chambre de commerce de Milan* du 31 décembre 1898.

ne cessa de chercher à convaincre les banques, les industriels, la presse, les personnalités politiques, de l'opportunité d'une reprise d'affaires avec l'Italie. »

Au congrès de Rome de 1891, elle obtint l'adhésion des chambres de commerce italiennes (66 adhésions sur 74 ch.) et fit adopter un vœu à l'unanimité, en vue de la paix économique.

Tandis que la chambre de commerce de Milan documentait le gouvernement sur la situation économique en Italie, nos ministres vérifiaient en France les renseignements fournis. Lorsque M. le ministre du commerce André Lebon vint en 1896 dans la région du Nord, il reçut des chambres de commerce, celle de Lille en particulier, des rapports unanimes en faveur de la conclusion de conventions et d'accords commerciaux. « Ces compagnies firent observer qu'à force de fermer les débouchés, les industries qui ne vivaient que du marché français étaient éprouvées par ricochet : celles qui étaient habituées à chercher des débouchés à l'extérieur, ne les trouvant plus, s'étaient tournées vers l'intérieur et mordaient sur la clientèle de maisons qui avaient vécu jusqu'alors dans une certaine quiétude. Les chambres de commerce, tant au point de vue agricole que textile, priaient le ministre d'étudier sans retard une convention avec l'Italie [1] ».

C'est à cette époque que remontent les origines de l'accord actuel, qui date du temps où nous avons « réglé et réglé heureusement [2] » la question délicate de nos relations avec l'Italie en Tunisie, grâce au bon vouloir manifeste du gouvernement royal.

Des pourparlers s'engagèrent d'une façon suivie, en vue du rétablissement des relations commerciales. M. Luzzati, ancien ministre du trésor d'Italie, fit à Paris de fréquents séjours auprès de MM. Hanotaux et Delcassé.

Déjà, depuis quelques années, la Chambre de commerce française de Milan, au cours de la campagne d'opinion qu'elle avait entreprise, avait émis l'avis, que l'accord des deux nations devait avoir pour base l'échange du tarif minimum français et du tarif conventionnel italien « amélioré ».

Le gouvernement de la république ne pouvait consentir à échanger notre tarif minimum contre le tarif conventionnel italien ordinaire :

---

[1] Discours de M. Eugène Motte à la Chambre des députés, 22 décembre 1898.

[2] En même temps, la rupture des relations maritimes entre la France et l'Italie, qui avaient précédé celle des relations commerciales, prenait fin. A partir du 1er novembre 1896, et en vertu d'une double déclaration, publiée dans deux décrets en France et en Italie le 21 octobre 1896, les navires italiens dans les ports de France et les navires français dans les ports italiens, furent soumis aux mêmes droits que les navires nationaux, à l'exception de la navigation de cabotage qui continua à être réservée au pavillon national.

en effet, les concessions n'eussent pas été égales; tandis que notre tarif minimum est peu élevé et qu'il autorise les nations qui en jouissent, non seulement à lutter d'émulation entre elles sur les marchés français, mais encore à concurrencer nos produits dans la mesure restreinte ou il peut la stimuler sans leur nuire, le tarif conventionnel italien, beaucoup plus élevé, n'eut pas autorisé nos marchandises à entreprendre dans une mesure quelconque, la lutte économique contre les produits de l'industrie nationale italienne : il y a plus; dans l'élaboration de son tarif conventionnel, l'Italie ayant prévu qu'elle pouvait un jour être amenée à nous accorder le traitement de la nation la plus favorisée, avait exclu de son tarif les produits qui intéressent spécialement notre pays.

Il apparaissait donc, dès le principe, qu'une entente destinée à produire de part et d'autre des avantages équivalents, et basé sur la réciprocité des concessions, devait contenir autre chose que l'échange du tarif minimum français contre le tarif conventionnel italien, qui constituait à notre égard un véritable maximum.

Comment allait-on parvenir à contrebalancer équitablement les concessions accordées [1] ?

On se mit d'accord sur le principe suivant : majoration de certains articles de notre tarif minimum en vue de protéger les branches de notre industrie nationale qui pourraient souffrir de la conclusion de l'accord et être trop gravement concurrencés par l'importation italienne (les soies et les vins) et d'autre part réduction par le gouvernement royal et le parlement d'Italie de certaines tarifications qui n'étaient pas à l'avantage des marchandises françaises : dès lors, nous ne jouissions point seulement du traitement de la nation la plus favorisée et des tarifs réduits accordés aux pays avec qui l'Italie avait déjà traité : on nous faisait des avantages spéciaux : l'équilibre des concessions était rétabli :

Le caractère de l'accord, dit le rapporteur M. Graux : « c'est que la concession de notre tarif minimum constitue un acte unilatéral, toujours révocable à notre seule volonté. L'arrangement conclu avec l'Italie n'est pas un traité de commerce dans lequel figurent les chiffres immuables d'un tarif. Il n'est même pas une convention commerciale nous engageant pendant une durée quelconque [2]. »

---

[1] Ce point fut l'objet de recherches longues et patientes de MM. Boucher et Hanotaux

[2] Les relations commerciales qu'un État entretient avec ses voisins, peuvent revêtir quatre formes distinctes et trouver leur expression dans quatre types d'accord : I. Une convention diplomatique fixant d'une façon immuable les chiffres des tarifs douaniers. — II. Une convention diplomatique contenant la clause de la nation la plus favorisée, mais ne fixant pas d'une façon incommutable les chiffres du tarif. — III. Des lois intérieures, qui, à défaut de convention, fixent les droits applicables aux marchandises étrangères. — IV. Des décrets réglant à défaut de conventions

Nous croyons que l'entente intervenue ne pouvait avoir d'autre bases que celles qui ont été adoptées [1].

On a protesté contre la *précarité* de l'accord : on oubliait que cette précarité est conforme au principe qui régit aujourd'hui nos relations commerciales avec l'univers civilisé et qu'elle est motivée par le désir de ne *pas engager l'avenir de notre production nationale :* nos *tarifs peuvent toujours être relevés* et l'on ne s'explique pas dès lors l'erreur pourtant fort accréditée, de tous ceux qui ont pu croire qu'un accord reposant sur de tels principes de précarité, put à l'avenir amener la ruine certaine d'une branche quelconque de l'activité française [2].

A l'inverse, les producteurs français eussent voulu que notre gouvernement obtint en notre faveur une tarification nous permettant d'ouvrir la lutte contre la production nationale italienne.

A première vue, dit l'honorable marquis de la Ferronays, le plus grand nombre d'articles sur lesquels on a obtenu des concessions, sont justement des articles dont la vente en Italie est presque partout les mains du commerce allemand ou anglais. Les avantages que l'on nous fait entrevoir me paraissent donc illusoires.

C'était oublier le premier principe économique qu'appliquent aujourd'hui tous les pays d'Europe qui admettent que si leurs relations extérieures doivent favoriser sur le marché national la *concur-*

---

et de lois la situation faite aux frontières, aux marchandises de provenance étrangère.

1er *type d'accord :* Les nations liées par une convention diplomatique fixant un tarif pour une période déterminée, adoptent un régime qui peut nuire à la production nationale en ne permettant pas le relèvement de droits de douane devenus insuffisants ; 2e le second système suppose des nations ayant comme la France, deux tarifs : l'un général, l'autre de faveur. Ces nations peuvent toujours sauvegarder leur production nationale en relevant leurs tarifs, dont elles restent maîtresses : mais elles ne peuvent, dans l'avenir, par la faveur de concessions particulières et exclusives, conclure des alliances commerciales avantageuses ; 3e dans le troisième système, aucun lien de droit n'unit les États co-contractants. La production nationale peut toujours être protégée : il est toujours loisible d'opérer un rapprochement économique commandé par les circonstances ; 4e *type d'accord :* l'avantage de la réglementation par décret est d'opérer immédiatement : le décret se prête mieux que la loi à la grande mobilité des phénomènes économiques. Ce système est la base de notre accord avec l'Italie.

On trouvera dans le rapport de M. Georges Graux les tableaux classant les relations extérieures de la France en quatre groupes, selon qu'elles se rattachent à l'un des quatre systèmes énoncés. Ce tableau montre l'évolution de notre politique commerciale qui partie du premier système a abouti au dernier.

[1] M. Georges Graux dans son rapport, s'est attaché à démontrer que cet accord est conforme au régime économique de la France et au régime économique de l'Italie. Il est le produit de la combinaison de ces deux régimes. Voir cet exposé dans le rapport précité.

[2] Nous ne promettons par le traité qu'une seule chose à l'Italie : c'est de la traiter sur le même pied que les autres nations, tout en faisant la réserve que nous favoriserons toujours notre production nationale et que nous conserverons pour l'avenir la faculté de majorer nos droits de douane aussitôt que nous estimerions cette mesure utile.

rence entre nations étrangères, elles ne doivent que stimuler la production nationale sans lui porter atteinte.

L'accord commercial avec l'Italie est conforme à cette doctrine : il est conclu aux dépens des autres nations et à l'avantage commun des deux États intéressés.

Nous n'avons accordé aucun abaissement de notre tarif minimum français : notre industrie se trouve donc avoir la même avance que par le passé sur ses concurrentes et nous ne pouvons souffrir de l'accord.

Faut-il espérer qu'un grand mouvement d'affaires doive naître entre la France et l'Italie? Nous ne le croyons pas, ce qui caractérise le nouvel accord, c'est sa partie limitée au point de vue commercial [1] : en effet, la principale concession que l'Italie nous consent porte sur les tarifs des tissus de laine : mais il est facile de constater que la fabrique nationale italienne a fait depuis onze ans et fait encore de tels progrès, qu'il ne faut pas espérer reprendre sur le marché italien la place prépondérante que nous avons perdue.

La production nationale italienne, tend toujours à s'accroître dans tous les genres de tissus. Le tissage se localise, et s'opère mécaniquement dans de grands établissements industriels, mais il n'a pas encore disparu dans les campagnes : et l'on peut dire qu'une grande partie de la consommation rurale est alimentée par le travail domestique. C'est surtout dans les provinces pauvres, par exemple dans les Pouilles que s'est maintenu le tissage à la main de la toile.

Cet état de choses, s'il persiste, fera obstacle à l'introduction en Italie des tissus de toute sorte, et notamment des tissus de laine à bon marché [2].

L'Allemagne qui en 1887 n'importait que pour 8 millions de livres environ de tissus de laine, en importait les années suivantes de 11 à 12 millions, mais son chiffre d'affaires s'abaissait bientôt d'année en année pour atteindre 8 millions 800 mille francs en 1898.

L'Autriche qui importait, il y a dix ans, 6 millions de tissus de laine en Italie, n'importe plus que pour un million de ces étoffes.

L'indication qui ressort des statistiques, est que l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie, c'est-à-dire les nations qui nous concurrençaient, n'ont recueilli après la rupture des relations commerciales qu'une part minime du bénéfice qu'aurait dû leur procurer notre

---

[1] Voir au rapport de M. Graux, les chiffres d'importation et d'exportation qu'il faut prévoir d'après des calculs basés sur les statistiques.

[2] Voici quelle était la quantité de tissus de laine importés de France en Italie depuis 10 ans.

	quintaux	livres
1887	24.374	24.959.000
1888	6.875	7.731.000
1897	4.974	4.421.000

disparition du marché, et que toutes les nations qui importaient depuis 1887 des tissus de laine en Italie, ont vu baisser leur chiffre d'affaires dans des proportions notables. Voici quel était le mouvement d'importation des tissus de laine pendant les dix premiers mois de 1898, comparativement à l'année précédente :

TISSUS DE LAINE :	Autriche-Hongrie.	1.453 qx	1.518 liv.
—	France.....	4.391	3.586
—	Allemagne.....	8.011	8.544
—	Grande-Bretagne..	7.988	7.635
—	Suisse.....	413	450
—	Autres pays.....	393	430

Pour retrouver le chiffre d'affaires auquel nous atteignions avant la rupture, il faudrait espérer absorber à nous seuls toute l'importation des tissus de laine en Italie, qui est au total de 22,164 quintaux pour 1898.

Peut-on l'espérer? nous en doutons beaucoup et il faut reconnaître d'autre part que le nouveau droit, bien qu'abaissé est encore fort élevé pour qu'on puisse songer à lutter avec des avantages sérieux contre les fabricants italiens.

Des raisons autres que la faveur douanière entrent en ligne de compte pour expliquer le succès qu'ont remporté sur nous nos concurrents, les Allemands. Ceux-ci font tout ce qu'il faut pour attirer et s'attacher la clientèle : la fabrique visite directement la maison de gros et même de fort détail. En France, dans beaucoup de centres, on en est encore à ne vouloir traiter les affaires que par commissionnaires.

Il ne faut pas négliger non plus la question de crédit : en France on veut traiter à 30, 60, 90 ou 120 jours maximum. Les Allemands accordent des crédits beaucoup plus larges : c'est un mauvais système, mais grâce à ces pratiques, ils s'attachent la clientèle.

A l'inverse le principal bénéfice que nous concédons à l'Italie, c'est l'égalité de traitement avec les autres nations étrangères pour l'importation en France des vins : mais cette situation ne sera pas toujours également avantageuse. La France consomme annuellement 43 millions d'hectolitres de vins. La récolte de France, d'Algérie et de Tunisie, peut-être estimée à 38 millions environ : — il en résulte que la différence est d'environ 5 millions d'hectolitres — que l'Italie peut essayer d'importer en France. Mais il ne faut pas oublier que nos vignobles algériens prennent de jour en jour de l'extension, et que la date n'est peut-être pas éloignée où notre production contre balancera notre consommation [1].

---

[1] Dans l'intervalle, il ne sera pas mauvais que les vins italiens pénètrent dans une petite proportion sur le marché français. Nous pouvons espérer conserver ainsi le monopole du commerce des vins avec l'Amérique que la diminution de notre production menaçait : En Italie, en Toscane, les négociants commencent à

La production viticole de l'Algérie augmente dans de grandes proportions : En 1880, elle ne produisait que 455,530 hectolitres ; en 1886, elle arrivait à 1,665,395 hectolitres, en 1890 à 2,844,130 hectolitres en 1891 à 4,958,412, en 1896 à 4,050,000, en 1897 à 4,367,758.

Il est donc facile de prévoir que si rien ne vient entraver, de part et d'autre, l'élan donné à la production nationale, les concessions échangées seront bientôt lettre morte.

La détente que l'industrie lainière française et la viticulture italienne espèrent, ne sera que de courte durée : le seul effet durable de l'accord, sera, nous le souhaitons, le rapprochement de deux grandes nations de même race.

Si nous sommes réellement, ainsi que l'a dit l'honorable M. Aynard, des hommes politiques, qui sachions voir l'intérêt du pays partout où il se présente, nous devons aujourd'hui, en nous tournant du côté de l'Italie, saluer dans l'accord un acte précieux de bonne volonté réciproque auquel tous les français clairvoyants applaudiront.

Charles RENARD,
Docteur en Droit.

LE RÉGIME DES CHEMINS DE FER DANS L'INDE ANGLAISE

(*Suite et fin.*)

Successivement, les différentes compagnies « à garantie » furent rachetées par l'État, quand elles arrivèrent à l'époque où celui-ci pouvait user de son droit; en 1883, l'Eastern Bengal Ry Cy; en 1886 le Sind, Punjanb et Delhi Ry Cy; en 1888, l'Oudh and Rohilkund Ry Cy; en 1890, le South Indian Ry Cy. — Dans aucun cas, l'exemple de l'East Indian ne fut suivi. Le capital de chaque compagnie fut transformé en annuités terminables, dont l'État se reconnaissait débiteur vis-à-vis des porteurs d'actions, qui par contre perdaient tout droit de contrôle et de direction. L'administration impériale des chemins de fer se chargeait de l'exploitation, et s'efforçait de constituer les différentes lignes placées sous sa dépendance en ré-

expédier leurs vins au Brésil et à la Plata — en bouteilles bordelaises, sous l'étiquette de Bordeaux — (discours de M. Delellis à la chambre italienne. D'autre part la diminution du tarif italien sur les vins fins permettra à nos vins de luxe de reprendre le chemin de la péninsule : mais ce tarif assez bas ne sera vraisemblablement pas maintenu par l'Italie dès qu'elle pourra remanier ses tarifs avec l'Autriche et l'Allemagne.

seaux homogènes. L'Eastern Bengal fut réuni au Northern Bengal State Ry (tous les deux à voie de un mètre). Le Sind Punjanb et Delhi ainsi que l'Ondhand Rohilkund furent rattachés au North Western Ry.

Ainsi, à côté des chemins de fer construits et exploités par l'État, il se formait un réseau de lignes rachetées par celui-ci, en sorte que la part de l'initiative privée diminuait de plus en plus, et que le Gouvernement indien prenait chaque jour davantage la direction effective de tout le système des voies ferrées. Dans ces dernières années, on a inauguré un régime qui diffère quelque peu de celui de la garantie : c'est l'aide ou « assistance ». Il fut appliqué pour la première fois au chemin de fer de Tarkessur, tronçon de quelques milles, dont la concession avait été accordée sans aucune garantie pécuniaire : on se contentait de donner à la Compagnie le sol de la voie. L'affaire réussit très bien, grâce à des circonstances exceptionnelles, et cela suffit pour mettre le système en faveur.

Plusieurs compagnies se formèrent, demandant une simple subvention en nature, sous forme de terrains ; elles s'engageaient à construire la ligne et à la remettre, une fois achevée, à l'État qui se chargeait de l'exploitation, moyennant une redevance variant entre 45 et 50 % des recettes brutes. La Compagnie recevait l'excédent de ces recettes qu'elle distribuait comme dividendes à ses actionnaires, elle avait l'avantage de ne supporter aucun frais généraux. Ce genre de contrat suppose une ligne productive dès le début, et de la part des constructeurs, une connaissance approfondie des ressources du pays; il ne peut donc s'appliquer actuellement dans l'Inde que très rarement. Nous citerons toutefois le Delhi-Umballa-Kalka, le Bengal Doars et le South Bear Ry, dont les contrats sont établis sur ces bases.

Nous devons une mention spéciale aux chemins de fer de pénétration que les Anglais ont entrepris en Assam et en Birmanie, pour atteindre les provinces centrales de la Chine, et qui rentrent dans le système général du réseau indien.

A l'extrémité orientale du Delta du Gange, se trouve le port de Chittatong, que les Anglais désiraient relier par une voie ferrée au bassin supérieur du Brahmapoutre; on offrit tout d'abord, au lieu de garantie d'intérêt, des concessions de terres assez étendues, et le droit d'exploiter des mines dans le voisinage de la ligne à construire. Mais ces promesses ne parurent pas suffisantes, et pour aboutir à la formation d'une Compagnie sérieuse, il fallut faire d'autres propositions. On évaluait à 5 1/2 millions de £ le coût de la construction. La Compagnie s'engageait à fournir £ 1/2 million, à construire et à exploiter; l'État garantissait 3 1/2 % sur cette somme pendant la construction et 3 % après; il devait se procurer par voie d'emprunt le complément, soit £ 4 millions. Ce contrat avait été passé à une époque où le change sur Londres était très bas, le Gouvernement

ne voulait pas engager ses finances pour l'avenir, et à défaut de concessions de terres, il avait réduit au minimum sa garantie pécuniaire sur des sommes payables en or.

La ligne de l'Assam, toute importante qu'elle fût, semble pourtant avoir été négligée dans les derniers temps; par contre on pousse activement celle de la Birmanie, qui présente pour les Anglais un intérêt considérable. Sous le couvert d'une Compagnie concessionnaire, c'est l'État qui construit en réalité et fournit les fonds; aussi ne faut-il pas s'étonner de la rapidité avec laquelle nos concurrents s'avancent vers Ta-li-Fou et le Yunnan, cherchant à arriver les premiers sur le marché chinois. Au 31 mars 1898, la ligne était faite au nord jusqu'à Myitkyina, à 700 milles de Rangoun, et l'embranchement allant de Mandalè vers le Salonen et le Mékong était en voie de construction : à l'heure actuelle nos rivaux ne doivent pas être éloignés de la frontière de Chine, tandis que nous commençons à peine les travaux des chemins de fer du Tonkin.

En résumé, on peut distinguer trois périodes dans la constitution du réseau indien :

1° 1844-1870. — Formation de Compagnies privées, qui construisent avec une garantie du Gouvernement local. Les grandes artères du système datent de cette époque, la voie est faite uniformément à la largeur normale de cinq pieds et demi.

2° 1870-1880. — Les nouvelles lignes sont construites presque exclusivement par l'État; ce sont pour la plupart des chemins de fer stratégiques (sur la frontière d'Afghanistan) ou des chemins de fer de famine (dans le sud de la Péninsule); la tendance est de remplacer la voie normale par la voie d'un mètre là où la chose est possible.

3° A partir de 1880, aucun plan d'ensemble ne prévaut; le réseau de l'État s'augmente, moins par des constructions nouvelles que par le rachat des lignes appartenant aux anciennes Compagnies. Mais, d'autre part, on voit surgir nombre de petites Compagnies, ayant recours à l'État sous des formes variées, mais se contentant souvent de construire les lignes concédées; l'exploitation se concentre de plus en plus entre les mains des grandes Compagnies et de l'Administration de l'État. La voie d'un mètre, très usitée dans l'Inde, est employée exclusivement en Assam et en Birmanie.

Au 31 mars 1898, voici quelle était la classification complète des voies ferrées existant dans l'Inde anglaise, avec la longueur de chaque catégorie, et le capital d'établissement.

Le tableau ci-après a été établi, pour les lignes rachetées par l'État, en prenant comme base le capital de rachat converti en livres au taux de £ 1 = 10 roupies, mais en tenant compte de la perte au change éprouvée par la roupie dans les dernières années. Il en résulte

qu'il est fort difficile d'évaluer en francs, ou même en livres, le capital consacré à la construction des chemins de fer indiens. En prenant le rapport £ 1 = 10 R^s, on aurait un total de

2.84.41.30.172
75.24.44.560

3.59.65.74.732 R^s

représentant au pair près de huit milliards de francs.

CLASSIFICATION DES LIGNES	LONGUEUR EN MILLES ANGLAIS		
	Voie normale de 5 1/2 pieds	Voie de 1 m.	Total
Lignes appartenant à l'Etat — exploitées par l'Etat	4.489	643	5.132
Lignes appartenant à l'Etat — exploitées par des Compagnies	3.791	6.630	10.421
Lignes appartenant à l'Etat et exploitées par des Compagnies à garantie	2.588	—	2.588
Lignes appartenant à des Compagnies « assisted »	584	237	821
Lignes appartenant aux Etats indigènes — exploitées par des Cies privées	632	188	820
Lignes appartenant aux Etats indigènes — exploitées par la state Ry Agency	123	—	123
Lignes appartenant aux Etats indigènes — exploitées par les Etats propriétaires	—	858	858
Lignes étrangères		73	73
TOTAL	12.207	8.629	20.836
Lignes en construction ou concédées	1.967	2.104	4.070
TOTAL GÉNÉRAL	14.174	10.733	24.906

CAPITAL D'ÉTABLISSEMENT AU 31 DÉCEMBRE 1897

	ROUPIES	LIVRES STERLING
Lignes d'Etat	1.70.42.17.465	
Lignes d'Etat louées à des Compagnies	38.22.46.617	28.762.001
— garanties	50.70.97.639	46.482.455
— « assisted »	10.92.14.135	
Lignes des Etats indigènes	12 38.52.523	
Lignes étrangères	1.75.01.793	
	2.84.41.30.172	75.244.456

Pour la dernière année connue (1897), les recettes brutes se sont

élevées à 256 millions de R^s, les dépenses d'exploitation à 125 millions de R^s, laissant un bénéfice net de 131 millions R^s, c'est-à-dire un peu moins de 4 % du capital engagé.

Ces résultats seraient bien meilleurs, si la crise monétaire qui sévit sur l'Inde anglaise depuis plusieurs années n'était venue dérouter les calculs et diminuer les bénéfices légitimes que les capitalistes anglais espéraient retirer d'une entreprise ayant le double avantage d'alimenter d'une manière permanente les usines métallurgiques de la métropole et de rémunérer largement les capitaux engagés. Pour bien apprécier les phases successives de la politique des chemins de fer, il ne faut pas perdre de vue cette considération qui a exercé une influence décisive sur les résolutions du Gouvernement indien.

Dans la première période de 1849-1870, le système des compagnies privées avait été adopté, parce qu'il répondait aux idées généralement répandues dans le public anglais. A partir de 1870, la construction directe par l'État fut préconisée par le Gouvernement indien, qui, d'après les premiers résultats obtenus, voyait là une source de bénéfices pour son budget, sinon immédiatement, au moins dans un avenir rapproché. Mais, à partir de 1880, la baisse constante de l'argent tendit à modifier la politique suivie jusqu'alors. Les rapports annuels de l'Administration des chemins de fer se plaignaient des charges croissantes qu'apportait au budget indien l'obligation de payer en or, à Londres, les intérêts des dettes contractées par les Compagnies garanties ou par l'État; le but du Gouvernement fut donc de diminuer ce fardeau, ou tout au moins d'en empêcher l'aggravation. C'est pourquoi nous le voyons favoriser de nouveau les Compagnies privées, éviter de leur accorder une garantie d'intérêt pécuniaire, en donnant de préférence, des subventions en nature, sous forme de concessions de terres, de mines, etc. C'est entre 1890 et 1893, que la crise monétaire atteint son point culminant, et c'est aussi le moment où nous voyons surgir les combinaisons les plus diverses pour provoquer la construction des chemins de fer nécessaires, sans recourir à une garantie pécuniaire. Mais depuis la fermeture des hôtels de monnaie à la frappe libre de l'argent (1893), la situation s'est améliorée, le cours de la roupie s'est relevé peu à peu aux environs de 1 sh. 4 d., et tend à se stabiliser aux environs de ce cours. Le Gouvernement anglais ne cache pas son intention de substituer au métal blanc l'étalon d'or dans son grand empire asiatique, et de réaliser dans la mesure du possible, l'unification de son système monétaire dans les possessions britanniques : c'est un des objectifs de la politique impérialiste, dont M. Joë Chamberlain est le promoteur, et Sir Curzon, le nouveau vice-roi des Indes, un des plus chauds partisans.

En ce qui concerne les chemins de fer, l'adoption de l'étalon d'or

aux Indes aura sans doute pour effet de modifier encore le régime de ceux-ci : la politique impérialiste fait chaque jour des progrès dans l'opinion anglaise, et elle s'allie avec une ingérence plus active de l'État dans les affaires privées : à l'heure actuelle la voie ferrée, dans les colonies n'est plus seulement, aux yeux des Anglais, un outil commercial, c'est aussi un instrument politique permettant de soumettre les peuples plus rapidement que ne le font les expéditions militaires les mieux conduites.

Le sirdar Kitchener, au Soudan, s'est servi du chemin de fer comme base d'opérations; au sud de l'Afrique, M. Cecil Rhodes et ses agents emploient le même procédé pour étendre leur influence sur le bassin encore peu connu du Zambèze, et, si de soi-disant Compagnies à charte dissimulent le but, vers lequel tendent nos voisins, ce serait une grossière erreur de croire que les gouvernements métropolitains et coloniaux se désintéressent des chemins de fer. Il ne faut pas oublier que, par la Birmanie, les Anglais espèrent arriver rapidement au centre de la Chine, et nous devons faire un vigoureux effort pour ne pas être devancés par eux : rappelons-nous que, depuis quinze ans, les capitalistes anglais ont employé en moyenne et d'une façon continue, 100 millions de francs par an à la construction des chemins de fer indiens, et qu'ils sont susceptibles de fournir une somme beaucoup plus forte, s'ils ont un intérêt capital à pousser activement les travaux vers le Yunnan. L'avenir de l'Indo-Chine française dépend, à l'heure actuelle, de la promptitude avec laquelle nous atteindrons par une voie ferrée, les provinces méridionales de la Chine.

De cette étude rapide, nous pouvons tirer une conclusion : l'aptitude merveilleuse des Anglais à modifier leurs conceptions primitives suivant les données de l'expérience. A première vue, le régime des chemins de fer indiens est très compliqué, et l'esprit français s'accommoderait mal du défaut de méthode et d'uniformité qui le distingue. Mais, lorsqu'il s'agit de faire vite, d'arriver le premier sur un marché neuf, mieux vaut prendre un moyen défectueux, mais rapide, d'atteindre le but que de perdre un temps précieux à discuter les meilleurs procédés à employer. Nous semblons commencer à nous convaincre de cette vérité, mais il nous reste encore beaucoup à faire pour parler moins et agir davantage.

J. Franconie.

LE CONFLIT NORVÉGIEN-SUÉDOIS

Dans un précédent article[1], nous avons exposé l'historique des négociations qui se sont poursuivies entre la Norvège et la Suède en vue d'une revision complète de la confédération fédérale actuelle, et nous avons vu que ces négociations n'ont abouti à aucun résultat. La Suède n'a pu établir constitutionnellement sa supériorité effective pour la Représentation Extérieure non plus que faire adopter l'extension de la communauté fédérale. La Norvège a maintenu formellement en principe ses droits à une pleine souveraineté sans cependant réussir à les mettre en vigueur. En somme, sur tous les points principaux, les choses sont demeurées en l'état et par suite le conflit est resté latent. Les deux royaumes cherchent toujours à améliorer leur situation respective dans l'Union profitant pour cela des moindres occasions. Cette lutte sourde et passionnée est d'un intérêt considérable et permet de connaître plus intimement les aspirations politiques et nationales des peuples scandinaves. On peut en dégager clairement les vrais motifs de leur hostilité.

A vrai dire, il n'existe probablement pas encore, il n'existera peut-être même jamais d'hostilité réelle entre les deux nations. Mais ce conflit politique incessant engendre des amertumes qui peuvent mettre en danger la paix de la Péninsule, et ne sauront être écartées tant que tous les points de conteste n'auront été équitablement réglés. Partant, le statu quo reste la situation la plus dangereuse.

Les Suédois ne comprennent que très difficilement les exigences norvégiennes, et cela pour des raisons historiques. Lorsque la politique de Bernadotte amena en 1814 l'union avec la Norvège, l'opinion publique en Suède y vit une compensation pour la perte de la Finlande et une extension du Royaume Suédois. On se disait que la Norvège n'avait été jusqu'alors qu'une province Danoise et l'on ne supposait pas qu'elle put prétendre à la souveraineté nationale et politique. Les Norvégiens toutefois manifestèrent bientôt cette prétention, et la lutte s'engagea, tandis que dans les cœurs Suédois se formait l'espérance de réaliser le rêve ancien de dominer dans son ensemble la péninsule Scandinave. De ce moment, tous les efforts de la Suède pour mettre la main sur la politique intérieure de la Norvège ont été vains. Mais plus les Suédois se sentaient perdre du terrain de ce côté, plus ils cherchaient à affermir leur prépondérance dans la représentation extérieure dont, dès 1814, ils s'étaient chargés provisoirement avec le consentement tacite des Norvégiens.

[1] *Questions Diplomatiques et Coloniales*, 1er décembre 1898.

Sur cette question, deux courants se sont dessinés en Suède. Les libéraux souhaitent une conquête lente et pacifique au moyen de l'élargissement progressif des institutions fédérales. Ils espèrent, en maintenant une égalité juridique absolue entre les deux royaumes, que l'avenir rapprochera peu à peu les deux peuples, c'est-à-dire naturellement que les cinq millions de Suédois absorberont les deux millions de Norvégiens. Or, ces libéraux ne sont pas très nombreux; ils n'ont de plus aucune organisation suffisante, ce qui affaiblit encore davantage leur importance. Enfin il faut reconnaître que jamais les Norvégiens ne consentiront volontairement à une extension de la communauté constitutionnelle. L'idéal des Suédois libéraux n'appartient donc pas à la politique pratique. Les Ultras, les chauvinistes au contraire dirigent l'opinion Suédoise. Ils voudraient réaliser par la force l'hégémonie de la Suède, et au besoin ne reculeraient pas devant une guerre pour assurer le succès de leur ambition. Ce parti réunit toutes les forces réactionnaires de la Suède. C'est lui qui, en 1895, poussait énergiquement à l'intervention armée qui se serait produite d'ailleurs sans l'abandon des exigences norvégiennes. C'est enfin ce parti belliqueux qui amena au pouvoir, le 1er juin 1895, le ministre actuel des affaires étrangères, le comte Douglas, qui avait la renommée d'un homme énergique et qui, dès son avènement, s'employa à justifier cette renommée.

La politique du comte Douglas vis-à-vis de la Norvège se distingue par son unité parfaite. Son but est de renforcer, par tous les moyens possibles, les liens de l'Union. En toute occasion, il s'attache à perpétuer une confusion complète entre les affaires Norvégiennes et les affaires Suédoises. Il s'efforce de faire sentir aux Norvégiens, par les faits, la nécessité de l'Union en même temps qu'il met en évidence la prépondérance de la Suède. Il n'est pas inutile d'établir par quelques traits cette action politique, et de signaler ses succès et aussi ses échecs.

Le comte Douglas n'était au pouvoir que depuis un mois, lorsqu'il fit dénoncer le traité de commerce avec la Norvège. Depuis 1874, les relations commerciales entre les deux pays étaient réglées par des lois spéciales, facilitant les rapports mutuels par une forte diminution des tarifs douaniers, diminution établie en dehors des traités internationaux. Mais comme la Suède inclinait de plus en plus vers le protectionnisme industriel et agraire, elle demanda à diverses reprises des modifications à cette convention mutuelle, modifications toujours plus avantageuses pour elle-même naturellement et toujours consenties cependant par la Norvège qui cédait par esprit fédéral. Cette complaisance norvégienne persuada aux Suédois que la convention douanière fédérale était d'une grande importance pour la Norvège, et quand celle-ci manifesta ouvertement son esprit

d'indépendance par des exigences précises, les Suédois pensèrent ne pouvoir mieux faire sentir aux Norvégiens l'avantage d'une union intime qu'en dénonçant les traités de commerce (12 juillet 1895). L'effet produit fut tout opposé. La satisfaction fut générale en Norvège et lorsque, deux ans plus tard, la convention commerciale arriva à son terme, les Norvégiens ne cachèrent pas leur joie d'être délivrés d'un lien gênant. L'esprit fédéral de la Norvège subit de ce fait une atteinte très sensible. Ce fut le premier échec du comte Douglas.

Le ministre suédois ne se découragea pas cependant, et d'ailleurs il remporta aussi quelques triomphes tout au moins sur le terrain international. Vis-à-vis de l'étranger, il s'est toujours efforcé de faire disparaître la Norvège sous le manteau de l'Union. C'est ainsi qu'il conclut avec l'Allemagne, pour les chemins de fer, une convention commune aux royaumes fédérés, bien qu'il n'y ait pas même l'ombre de communauté entre les deux directions des chemins de fer norvégiens et suédois. De même dans la convention commerciale commune passée avec le Japon en 1897, il désigna la Norvège et la Suède sous ce terme général « Le Royaume » bien que légalement les deux pays ne soient nullement liés l'un à l'autre, la seule personne du Roi constituant l'Union.

A ces empiétements sur ses droits, la Norvège répondit en décidant de conclure désormais de son chef ses traités de commerce, ce qu'elle a fait à plusieurs reprises pendant ces dix dernières années. Et de fait, la Suède étant depuis 1885, devenue complètement protectionniste, alors que la Norvège restait essentiellement libre échangiste, les intérêts commerciaux respectifs des deux pays rendent difficiles et désavantageux les traités communs. Or, cette décision de la Norvège de passer pour son commerce des traités particuliers ne fait que mieux ressortir sa personnalité souveraine aux yeux de l'Europe.

Ainsi, malgré des succès réels, le comte Douglas n'a pas en somme été heureux de ce côté. Il n'a pas mieux réussi dans la question des affaires consulaires. Il est curieux de voir comment il procède pour choisir les consuls chargés des intérêts commerciaux des deux pays.

Il a inauguré un système singulier, conséquence logique il est vrai de sa politique spéciale. Il a imaginé de ne tenir aucun compte des intérêts particuliers de la Norvège et de la Suède, il a adopté en principe de placer des consuls suédois dans les ports étrangers où prédominent les intérêts norvégiens et vice-versa. C'est ainsi que, l'an dernier, il envoya un consul général suédois à Lubeck, qui reçoit seulement des importations suédoises, et installa un consul général suédois à Barcelone, grand débouché pour le poisson norvégien. Un débat de principe s'est même engagé entre les deux cabinets à l'oc-

casion de cette dernière nomination, et le comte Douglas déclara alors que les consuls ne devaient être choisis que suivant leur habileté et leur rang d'ancienneté. D'après cette théorie, les consuls seraient donc non des agents commerciaux, mais uniquement des fonctionnaires, des bureaucrates totalement incapables de favoriser le développement du commerce extérieur des royaumes fédérés.

Enfin, pour mettre le comble à sa politique dédaigneuse vis-à-vis de la Norvège, le comte Douglas a refusé de présenter en temps utile, le budget des affaires étrangères au Parlement norvégien. Le 1er juin 1898, le Storting décida en effet de fixer au 10 octobre, au lieu du 1er février, l'ouverture de ses sessions annuelles et par conséquent de reporter le point de départ de l'exercice financier du 1er juillet au 1er avril. Or, le Parlement suédois se réunit annuellement le 15 janvier, et il était d'usage de présenter les budgets des affaires étrangères à chaque parlement lors de l'ouverture de sa session ordinaire.

Le gouvernement norvégien demanda donc au ministre des affaires étrangères de faire préparer son budget particulier pour le 10 octobre. Le ministre, invoquant le prétexte de maintenir l'égalité entre les deux pays, répondit qu'il fallait attendre jusqu'au 15 janvier.

Tous ces faits n'ont peut-être pas grande importance en eux-mêmes. Leur ensemble n'en constitue pas moins une politique d'agression très marquée, et a produit en Norvège un sentiment général d'impatience et de mécontentement.

Ce n'est pourtant pas là qu'il faut chercher la raison de la récente modification du drapeau norvégien. Cette question a des origines plus anciennes et des causes plus profondes. Jusqu'en 1814, la Norvège n'eut que le pavillon danois; mais après l'établissement de la souveraineté nationale, un drapeau norvégien spécial fut adopté, en 1821, par le Storting d'accord avec le Roi. Ce drapeau empruntait au pavillon danois la disposition en croix, et adoptait les trois couleurs françaises. Mais ce nouveau drapeau n'était qu'un pavillon de commerce; le pavillon maritime, fixé par le Roi seul, était le drapeau suédois avec l'addition du signe fédéral. Cet état de choses, blessant pour le sentiment national norvégien, prit fin en 1844, à l'occasion de l'avènement d'Oscar Ier. Il fut alors décidé que le pavillon maritime serait semblable au pavillon marchand, mais qu'à l'un et à l'autre on ajouterait le signe fédéral.

Cependant, à mesure que l'esprit d'indépendance s'affirmait en Norvège, on se prit à regretter ce compromis. Dès 1879, le drapeau de 1821 était de plus en plus remis en usage et finalement, en 1893, le Storting décida, sous la pression des hommes les plus éminents du pays, le rétablissement général du pavillon de 1821. Le Roi refusa de sanctionner sa décision. En 1896, nouveau vote

identique de Storting, et nouveau refus de la sanction royale. Enfin, en novembre dernier, le Storting votait la même mesure par 81 voix contre 33. Le Roi refusa, pour la troisième fois, sa sanction. Mais la constitution norvégienne n'accorde au Roi qu'un veto suspensif, et la loi fut légalement promulguée le 10 décembre 1898. Désormais, le pavillon marchand de la Norvège ne portera plus le signe fédéral. Dans l'emportement du premier moment, les Ultras Suédois menaçaient de faire empêcher, par le ministre des affaires étrangères, l'acceptation internationale du nouveau pavillon norvégien. Il semble cependant aujourd'hui que le parti de la prudence a prévalu, et que le conflit ne sera pas soulevé sur ce point.

On comprend aisément avec quel enthousiasme, étant donnée la situation actuelle, le peuple norvégien a accueilli cette « loi du Drapeau ». C'est, en effet, un triomphe national d'autant plus important, qu'il est remporté sur la politique agressive du comte Douglas.

En réalité, le ministre suédois a réussi à transformer radicalement les sentiments des Norvégiens pour l'Union. Alors qu'autrefois le meilleur moyen de discréditer dans l'opinion norvégienne les champions de l'Indépendance était de les désigner comme les ennemis de l'Union, aujourd'hui l'hostilité profonde du peuple contre l'Union est manifeste. Cet état d'esprit a pour conséquence de persuader qu'il sera extrêmement difficile, sinon impossible, de maintenir ou mieux de rétablir la concorde et l'amitié avec l'Union, telle qu'elle est appliquée actuellement. D'autre part, on craint qu'une dissolution de l'Union n'amène une rupture complète, et peut-être même la guerre. Toutes ces considérations ont conduit à penser qu'il serait possible d'effectuer une dissolution pacifique en engageant le roi Oscar à partager les deux royaumes entre ses deux fils aînés. Son second fils, le prince Charles, qui jouit de quelque popularité en Norvège, deviendrait roi de ce pays tandis que le prince royal, Gustave, qui n'a jamais pu gagner la sympathie des Norvégiens, succéderait à son père en Suède.

Voilà un peu plus de deux ans que ce projet a pris naissance, et il a trouvé très vite une grande sympathie dans le peuple proprement dit, bien que les leaders parlementaires restassent sur la réserve. Or, tout récemment, ce projet a trouvé un appui très important dans l'adhésion du plus illustre historien de Norvège. M. Ernest Sars l'a adopté et l'a soutenu, en invoquant des raisons de droit tout à fait remarquables. D'après lui, cette solution donnerait satisfaction à tous les intéressés. Elle accorderait l'indépendance nationale complète à la Norvège, elle conserverait le gouvernement de toute la péninsule scandinave à la dynastie de Bernadotte ; enfin, par la conclusion d'une alliance définitive, elle assurerait à la Suède l'appui militaire de la Norvège.

La même opinion commence à prendre pied en Suède. Chose curieuse, ce sont justement les Ultras qui envisagent sérieusement l'opportunité d'une dissolution de l'Union. Pourquoi, demandent-ils, la Suède a-t-elle conclu une entente fédérale avec la Norvège? Évidemment, pour en obtenir un secours actif en cas de guerre ou, du moins, pour n'avoir pas alors un ennemi derrière elle. Or, en l'état actuel, les Suédois ne se sentent pas garantis de l'indifférence ou même de l'hostilité de l'armée norvégienne, s'ils venaient à être attaqués par une puissance étrangère. Je ne doute pas, pour ma part, que les Norvégiens, oubliant tous leurs griefs, tous leurs différends, ne courent alors au secours des frères menacés; mais les Suédois, eux, ne s'en croient pas sûrs. Et alors la question se pose pour eux : à quoi bon maintenir une union inutile que des conflits incessants rendent même nuisible? Puisque les Norvégiens montrent une telle intransigeance, il vaudrait mieux se séparer franchement, et substituer une simple alliance défensive à cette Union mal assurée et encore moins rassurante.

On ne peut que se féliciter de voir cette opinion si juste s'éveiller dans les esprits suédois. Tôt ou tard, en effet, il semble bien qu'il faudra en arriver à cet expédient. Quand deux nations de caractère aussi différent sont unies sous un seul Roi, l'accord et l'amitié ne peuvent durer qu'autant que la nationalité de l'une comme de l'autre est strictement respectée. S'il n'en est pas ainsi, l'hostilité naîtra dans l'âme des peuples, et il faudra dissoudre une union trop étroite pour la remplacer par une simple alliance permettant, aux deux pays, de vivre en entretenant une amitié libre et féconde.

L'idéal de l'avenir scandinave est une alliance définitive embrassant la Norvège, le Danemark et la Suède, et gardant une neutralité sévère au milieu de toutes les luttes de l'Europe. Là est la paix, là est l'espérance d'un concours moral et matériel de toutes les forces scandinaves.

HALVDAN KOHT,
Docteur ès lettres de l'Université de Kristiania.

LE CONGRÈS DE GÉOGRAPHIE A ALGER

Le 26 mars s'est ouvert à Alger, sous la présidence d'honneur de M. Laferrière, le vingtième Congrès des Sociétés françaises de Géographie.

Nous aurons probablement à revenir sur les principales questions traitées dans le Congrès; aujourd'hui nous voulons simplement signaler les discours prononcés dans la séance d'ouverture.

M. de Varigny, le savant président de la Société de Géographie d'Alger, était naturellement appelé à souhaiter la bienvenue aux congressistes; il l'a fait avec un grand bonheur d'expression et une grande élévation de sentiments, et c'est aux applaudissements de toute l'assemblée qu'il a rendu un solennel hommage à l'explorateur intrépide, au pacifique conquérant du Congo français, à M. de Brazza, président du Congrès.

M. de Brazza lui a répondu en termes excellents, et, au milieu de considérations aussi intéressantes que judicieuses, il a pris soin de rappeler, avec une généreuse confraternité, les services et les mérites de ses collaborateurs, les travaux et les succès de ses vaillants émules dans la longue série d'explorations, d'épreuves et d'efforts, auxquels la France doit cet immense empire africain dont l'Algérie est le splendide portique.

M. Laferrière, gouverneur général de l'Algérie, a pris ensuite la parole et a clos cette première séance du Congrès par un discours également remarquable; nous croyons devoir le reproduire, en raison de l'intérêt que présentent les questions traitées et en raison aussi de l'importance particulière qu'il tient de son auteur.

DISCOURS DE M. LAFERRIÈRE

GOUVERNEUR GÉNÉRAL DE L'ALGÉRIE

Mesdames, Messieurs,

J'ai bien des devoirs à remplir envers les orateurs que nous venons d'entendre, et envers la savante et brillante assemblée qui vient de les applaudir.

Je dois tout d'abord remercier la Société de Géographie d'Alger et son éminent président, M. de Varigny, d'avoir fait adopter par leurs collègues de France le choix de la ville d'Alger comme siège du Congrès.

L'Algérie est heureuse de répondre à un choix si flatteur en offrant à ses hôtes sa plus sympathique et sa plus déférente hospitalité. Je me permets de remercier tout particulièrement les dames qui n'ont pas craint de traverser le beau lac — un peu ému quelquefois — qui sépare Alger de Marseille, et de venir donner aux travaux du Congrès l'attrait qu'elles savent répandre sur toutes les œuvres auxquelles elles veulent bien s'intéresser.

L'importante série de travaux que vous inaugurez aujourd'hui s'ouvre sous une présidence dont nous avons le droit d'être fiers,

car elle affirme en la personne de M. de Brazza l'étroite union de notre Afrique équatoriale avec notre Afrique du Nord. Et, laissez-moi vous dire, mon cher Président, qu'en honorant en vous le conquérant du Congo nous n'admirons pas seulement votre conquête, nous admirons aussi la manière dont vous l'avez faite, moins par la force que par l'ascendant moral, et en faisant aimer autant que respecter le drapeau tricolore.

Lorsqu'on voit, Messieurs, l'intérêt, l'affluence que provoquent chaque année vos congrès, on ne peut s'empêcher de reconnaître que la science à laquelle ils sont consacrés n'a pas toujours été aussi renommée et aussi populaire qu'elle a su le devenir. Il y a eu une époque où elle apparaissait même à des esprits cultivés, comme une branche un peu sèche et épineuse du savoir humain; on l'accusait d'être surtout une nomenclature, un assemblage de noms, de chiffres, de descriptions, plus capable d'exercer la mémoire que d'intéresser l'esprit et surtout d'émouvoir l'imagination.

C'est sans doute à cette époque que prit naissance le reproche si souvent adressé aux Français de ne pas savoir la Géographie et, ce qui est encore plus grave, de n'avoir aucun goût pour l'apprendre.

D'où vient, Messieurs, que ce reproche, à supposer qu'il ait jamais été mérité, ait si complètement cessé de l'être? Est-ce le Français qui a changé ou bien est-ce la Géographie? Je crois que c'est surtout la Géographie. Elle a élargi ses méthodes, étendu son champ d'investigations, puisé des forces nouvelles dans une étroite alliance avec toutes les sciences qui étudient l'homme et la terre; elle a transformé sa cartographie, en la rendant à la fois plus précise et plus artistique. Elle a su ainsi se mettre en contact plus direct avec la nature, l'étudier sur le vif et cela lui a permis d'éveiller des curiosités nouvelles, de satisfaire le sens du pittoresque et de développer en elle-même et chez autrui cet amour du vrai qui est l'honneur et la raison d'être de la science.

La Géographie a fait plus, elle a pris une part active à la grande œuvre d'expansion coloniale qui caractérise la seconde moitié de ce siècle; elle a prêté à l'exploration conquérante le concours de l'exploration scientifique; elle a eu ainsi, et en toute justice, sa part de popularité et de gloire dans le grand mouvement qui ne cesse d'entraîner les gouvernements et les peuples vers les profondeurs les plus reculées de ce qu'on appelait encore, il y a vingt-cinq ans, le « Continent mystérieux ».

Je crois, Messieurs, qu'aux yeux des générations qui viendront après la nôtre ce sera un honneur pour notre siècle — pour ce grand XIXe siècle qui va finir, après avoir remué tant d'idées, soulevé tant de problèmes, suscité tant d'initiatives hardies — ce sera, dis-je, un honneur d'avoir entrepris aussi résolument qu'il l'a fait, la conquête

de ces mondes ignorés ou peut-être oubliés, qui vivaient à côté de nos mondes modernes, aussi étrangers les uns aux autres que s'ils avaient appartenu à des planètes différentes. Mieux que nous, la postérité jugera la grandeur de l'effort auquel nous assistons et auquel plusieurs d'entre vous ont pris une part glorieuse; je crois qu'elle honorera cet effort comme nous honorons celui qui a été fait sur d'autres points du globe par ce hardi et vaillant XVIe siècle, auquel le nôtre ressemble à tant d'égards.

Ils ont été l'un et l'autre des siècles de transition, agités de nobles inquiétudes, moins orgueilleux peut-être de l'importance de leurs découvertes, que tourmentés par la grandeur des problèmes entrevus; et l'on dirait que désespérant de réaliser eux-mêmes leur idéal ils aient voulu le réserver à une humanité nouvelle à laquelle ils s'efforçaient d'ouvrir des mondes nouveaux.

Aussi j'imagine que lorsque la conquête de la terre sera achevée et que les congrès géographiques de l'avenir feront la synthèse des forces mises en œuvre pour l'accomplir, ils associeront dans un même hommage le XIXe siècle au XVIe et les Colomb, les Cortès, les Pizarre d'autrefois aux Livingstone, aux Stanley, aux Marchand, aux de Brazza d'aujourd'hui.

Grâce aux grandes choses accomplies par ceux qui ont porté notre drapeau sur l'Atlas, le Congo, le Niger et le Tchad, la France possède à l'heure qu'il est dans le continent africain un empire grand comme l'Europe. L'Algérie, France-africaine, devenue elle-même partie intégrante de cet empire, paraît destinée à le relier au territoire de la mère patrie par les voies les plus courtes et les plus rapides.

C'est de là qu'a pris naissance, soit en Algérie, soit en France, cette grande idée du Transsaharien qui a déjà donné lieu à tant d'initiatives généreuses, à tant de polémiques instructives, et que nous sommes heureux de voir figurer dans le programme si varié, si riche, et permettez-moi d'ajouter, si africain des délibérations du Congrès.

On a dit quelquefois qu'il y avait, dans cette idée, une part d'imagination et de rêve; mais quelles sont donc les grandes œuvres humaines qui n'ont pas commencé par quelque grand rêve? Et la science elle-même qui se vante d'être si positive, n'a-t-elle pas aussi ses rêves qu'elle appelle des hypothèses, et qu'elle arrive à transformer en réalité, après les avoir soumises, à ses méthodes de sévère investigation scientifique?

Qu'on ne traite donc pas le transaharien de chimère, sous prétexte que nous ne serions pas en mesure de décider, dès aujourd'hui, par où il passera et où il devra aboutir; s'il n'existe pas encore à l'état de tracé définitif, nous savons qu'il existe à l'état de conception réalisable. Cela ne suffit-il pas pour lui assurer, dès à présent, l'étude

des hommes de science, l'attention des hommes d'État, et le dévouement des hommes d'initiative et d'action?

Mais, Messieurs, en attendant que les solutions espérées soient nées d'un concours d'efforts auxquels je me ferai toujours un devoir de m'associer, en attendant que l'œuvre de l'ingénieur ait été suffisamment préparée par l'œuvre de l'explorateur, l'Algérie n'a-t-elle pas déjà des tâches toutes prêtes, soit dans l'Oued-R'irh, soit dans la région du Touat? Déjà, on entrevoit le jour où la locomotive pourra rouler vers Ouargla; ne pourrait-elle pas aussi suivre nos colonnes dans ces oasis dont vous parlait M. de Brazza, et où la nature des choses et les accords diplomatiques nous donnent le droit de planter notre drapeau.

On pourrait ainsi associer la pénétration stratégique à la pénétration économique, et créer un Saharien qui précéderait et préparerait le Transsaharien.

Ce sont là, Messieurs, des questions sur lesquelles les Algériens sont heureux de voir se porter votre étude; et je suis sûr que vous les trouverez dignes de votre science et de votre patriotisme.

Mais, il est d'autres questions encore que les Francais d'Algérie espèrent vous voir ajouter à celles dont je viens de parler. Vous avez décidé, en effet, que les délibérations prévues par votre programme ne seraient pas la seule forme de votre activité; que vous y joindriez des excursions destinées à vous mettre en contact avec les hommes et les choses de la colonisation algérienne. Il est aujourd'hui d'usage de faire des enquêtes sur l'Algérie; ne craignez pas de faire la vôtre; allez voir de vos propres yeux la grande œuvre qui a été accomplie dans ce pays; mesurez d'après leurs résultats, le labeur et la persévérance de nos colons. Ne vous bornez pas à admirer ces grandes et belles cités où s'allient si curieusement le luxe des villes d'Occident et le pittoresque des villes d'Orient. Visitez quelques-uns de nos six cents villages agricoles, quelques-unes de nos quatre mille fermes; parcourez du regard ces vignobles algériens qui occupaient trente mille hectares il y a vingt ans, et qui en occupent aujourd'hui plus de cent quarante mille. Causez avec les braves gens venus de France ou nés en Algérie qui continuent ici les bonnes et vieilles traditions du pays français, rajeuni et stimulé par les qualités propres du colon algérien. Faites le compte des richesses produites; faites le compte des enfants qui se pressent dans les écoles devenues trop étroites. Vous pourrez voir ainsi l'Algérie telle qu'elle est, non telle qu'on l'a quelquefois montrée dans des miroirs faussés où elle ne reconnaitrait pas son image, et lorsque revenus en France, vous rapporterez ce que vous aurez vu, vous contribuerez à assurer ainsi à notre grande colonie, tout ce qui lui est dû de sympathie, d'estime et de justice.

CHRONIQUES

REVUE DE L'OPINION EN FRANCE

La Convention franco-anglaise. — Nous avons examiné, dans notre dernier numéro, la déclaration franco-anglaise du 21 mars et l'accueil qui lui avait été fait tant en France qu'à l'étranger. Il nous faut revenir encore sur cette question, car une nouvelle discussion s'est ouverte à ce sujet, provenant d'un certain mécontentement signalé à Constantinople et à Rome. Les dépêches nous ont appris, en effet, que la Porte et le Quirinal auraient témoigné de quelque émotion en prenant connaissance des détails de l'arrangement. Le bruit courut même un moment que le gouvernement ottoman et le gouvernement italien s'étaient entendus pour présenter les mêmes observations. Des dépêches ultérieures plus précises ont, il est vrai, aussitôt démenti ce bruit. Nous savons aujourd'hui que, pour la Porte du moins, l'émotion, si toutefois il en fut jamais, est complètement calmée. L'intégrité de l'Empire ottoman, qui est un des principes de notre politique, n'a pas subi la moindre atteinte du fait de la déclaration du 21 mars et l'on en est bien convaincu à Constantinople.

A Rome, toutefois, l'incident a laissé plus de traces; on assure même dans les milieux politiques que des interpellations seraient adressées au gouvernement. On ajoute, il est vrai, que le ministère ne semble pas très inquiet; et l'on a bien raison, car on ne saurait raisonnablement incriminer le cabinet, parce que la France n'a pas consulté l'Italie en se mettant d'accord avec l'Angleterre.

La Liberté commentant cette agitation de certains politiques italiens, écrit fort justement :

Voyons, est-ce sérieusement qu'en Italie on accuse la France d'avoir méconnu les intérêts de sa voisine latine? Mais nous a-t-on jamais fait part des intentions ou des secrets désirs de la Consulta? Sans doute nous ne les ignorions pas tout à fait et nous savions qu'au delà des Alpes on considère volontiers la Tripolitaine comme une nue-propriété dont la Turquie n'a que l'usufruit et qui jadis fut un fief de Rome. Mais, si les Italiens avaient des visées plus directes, s'ils désiraient profiter de cette occasion pour faire un pas en avant, nous n'étions pas chargés de le deviner. Dans cette hypothèse, si cordiaux que soient les sentiments réciproques des deux nations depuis la détente amenée par leur récent accord commercial, il semble que d'autres amis des Italiens (et leurs alliés ceux-là) étaient tout désignés pour prendre en mains leurs intérêts.

Peut-être même l'ont-ils fait. C'est le secret des chancelleries. Mais, s'ils

y ont manqué, il était naturel que l'amiral Canevaro en manifestât de l'humeur à Londres. *Et d'ailleurs, nous croyons savoir qu'il l'a fait.*

En tout état de cause, nous avouons ne pas comprendre en quoi les droits éventuels de l'Italie sur la Tripolitaine sont lésés par la convention. Le mot *hinterland*, dont on abuse tant aujourd'hui, est vraiment bien commode en diplomatie. Non seulement on revendique des droits sur un pays dont on n'a fait la conquête qu'en y installant quelques écoles et des commerçants juifs beaucoup plus Maltais qu'Italiens, mais on réclame même un hinterland sur lequel la puissance actuellement titulaire du sol n'a jamais possédé un droit quelconque, où elle n'a jamais envoyé un soldat!

Que ce malentendu cesse donc. La France, qui vient d'arrondir son immense empire africain, va s'occuper de l'organiser, d'y construire son transsaharien; par conséquent, les députés italiens friands de crises ministérielles seront mal venus à lancer contre le cabinet Pelloux cette médiocre machine de guerre. Ils seraient plus avisés de l'attaquer avec la question de Chine, dans laquelle celui-ci semble s'être lancé avec une légèreté d'autant plus grande que la mollesse de l'intervention britannique et la mauvaise plaisanterie du départ de Pékin de sir Claude Mac-Donald ne permettent pas de penser que l'Angleterre dirigeait sa main. Je sais bien qu'on chuchote que l'amiral Canevaro se serait plaint du cabinet de Saint-James qui n'aurait pas tenu ses promesses en Chine.

Si ce fait est vrai, les choses changent de face : les anciens Romains connaissaient la *fides punica;* les Italiens d'aujourd'hui connaîtraient donc, eux aussi, la *fides britannica.*

Dans les *Débats*, M. Francis Charmes traite de la même question avec sa compétence bien connue :

On nous accuse, dit-il, en Italie de nous être attribué une partie de l'hinterland de la Tripolitaine. Il faudrait pourtant s'entendre une bonne fois sur le sens du mot « hinterland », introduit depuis quelques années dans le vocabulaire du droit des gens, mais qui est resté singulièrement vague et imprécis. Où finit l'hinterland d'un pays? Quelle en est l'étendue? Quelle en est la direction normale? Cette direction est-elle nécessairement, géométriquement parallèle aux degrés de longitude ou de latitude? Ne suit-elle pas plutôt les accidents du sol qui mettent le pays d'origine en rapport avec son prolongement géographique à travers les terres? Tout le monde parle de l'hinterland, personne ne le définit. Dans le cas actuel, que doit-on entendre par là? L'hinterland de la Tripolitaine, c'est le Fezzan, et nous n'y avons pas touché. Soit, dira-t-on; mais il ne suffit pas d'avoir le Fezzan comme hinterland de la Tripolitaine; il faut encore avoir celui du Fezzan, et, après ce second hinterland, on en demandera un troisième, et ainsi de suite sans jamais s'arrêter. Nous sommes dans le désert et on s'en aperçoit : l'hinterland ainsi compris est un mirage qui fuit toujours devant les yeux. Eh bien! suivons-le. L'hinterland de l'hinterland de la Tripolitaine n'est pas du tout dans la direction du lac Tchad; il ne s'étend pas en droite ligne du nord au sud, mais du nord au sud-est, entre les montagnes du Tibesti et le désert de Libye. C'est là que

sont, à travers les terres, les racines profondes de la Tripolitaine. Au reste, nul n'ignore que la partie la plus intéressante du pays, la plus fertile, ou, pour mieux dire, la seule qui le soit, n'est pas la Tripolitaine proprement dite, mais la Cyrénaïque, située sensiblement plus à l'est. Qu'on nous pardonne le mot : la Cyrénaïque est le bon morceau de la Tripolitaine. Là est le centre de gravité agricole et économique de la province, et on s'en apercevra de plus en plus à mesure que la civilisation y développera ses progrès. Si la Tripolitaine a un avenir, comme nous aimons à le croire, ce sera grâce à la Cyrénaïque ; or, la déclaration du 21 mars ne s'est occupée de son hinterland, aussi loin qu'on voudra le pousser, que pour l'exclure formellement des régions dévolues à la France. On n'a peut-être pas assez remarqué, à Rome, les ménagements infinis avec lesquels l'arrangement touche, ou, pour être plus exact, évite de toucher à ces territoires.

Et M. Francis Charmes termine ainsi :

Nous avons pris toutes les mesures qui dépendaient de nous pour que, de la Déclaration du 21 mars, il ne résultât aucun titre au profit de l'Angleterre, en ce qui concerne l'hinterland de la Tripolitaine et de la Cyrénaïque. Que pouvions-nous faire de plus dans l'intérêt de la Porte ou dans celui de l'Italie?

Aussi sommes-nous convaincus que les inquiétudes qui se sont produites à Rome se calmeront bientôt, si ce n'est déjà fait. Il n'y a eu là, en somme, qu'un retour offensif du parti crispinien et impérialiste ; à défaut d'une raison sérieuse, il s'est armé du premier prétexte venu. Mais les temps sont changés, les hommes et leurs sentiments le sont aussi. On peut être sûr, en tous cas, que, du côté de la France, rien ne viendra modifier et détourner le nouveau cours des choses : nous le regardons comme également profitable aux intérêts et à la dignité des deux pays.

Le rapport de Lord Cromer sur l'Égypte. — Le *Times* vient de donner une analyse détaillée du rapport annuel de Lord Cromer sur l'Égypte. Il contient deux parties, le Soudan et l'Égypte proprement dite. Pour le Soudan, le rapport est assez pessimiste. Lord Cromer constate que le Soudan est une très lourde charge pour le Trésor égyptien et, tout en constatant que les capitaux anglais trouveront un jour à s'employer largement dans le Soudan, il ne croit pas que, pour le quart d'heure, ils aient à s'y aventurer; il avertit, d'ailleurs, que probablement l'on n'accordera ni monopoles, ni concessions, ni autres avantages analogues. Il faut d'abord ramener la sécurité, installer une organisation judiciaire, édicter des règlements commerciaux, arrêter les conditions de résidence. Ce n'est que quand tout cela sera constitué que les Européens pourront faire des établissements.

La *Liberté* souligne soigneusement ces aveux qui, dit-elle, montrent que le Soudan sera longtemps encore, pour l'Égypte, une lourde charge.

Tout au contraire Lord Cromer devient très optimiste quand il s'agit de sa propre œuvre en Égypte. Cet optimisme est tel qu'il étonne même le *Temps* et lui suggère les réflexions suivantes :

Il est impossible d'admettre toutes les opinions que répandent les admirateurs trop enthousiastes de l'œuvre britannique en Égypte. Ce n'est pas parce qu'elle était anglaise, mais parce qu'elle était régulière, stricte et économe, que l'administration des finances a rétabli le crédit de l'Égypte. Et ce crédit eût été plusieurs fois compromis si, aux fantaisies dépensières d'un certain parti, ne se fût opposé le contrôle européen de la Caisse de la dette. Aussi les plaintes de lord Cromer contre les institutions internationales de l'Égypte nous semblent-elles peu fondées. Ces institutions existent d'ailleurs par la volonté de l'Europe, et c'est l'Europe qui décidera de leur sort.

Ce n'est pas non plus uniquement parce que la justice indigène a été mise sous une direction anglaise qu'elle est devenue plus probe et plus effective. On a même pu craindre parfois que certaines directions trop énergiques ne la fissent hésiter sur la ligne de démarcation entre ce qui est politique et ce qui est juste. C'est parce que les idées européennes d'équité et de respect du droit ont pénétré plus profondément l'éducation du personnel indigène que la justice s'est améliorée.

Sans vouloir diminuer l'œuvre de civilisation accomplie par l'Angleterre au bord du Nil, mais qu'aurait pu accomplir également avec plus ou moins de succès toute autre nation civilisée, on pourrait sur bien d'autres points faire de semblables restrictions.

Voici, d'autre part, les réflexions de la *Liberté* sur le même point :

Ce qui frappe surtout dans la partie du rapport qui a trait à l'Égypte proprement dite, ce n'est pas l'optimisme du haut commissaire qui voit le pays en plein développement, en plein progrès, c'est la préoccupation qu'il étale ingénument de vouloir l'angliciser complètement.

Il supporte mal la tutelle qu'y ont gardée les grandes puissances pour a sauvegarde des intérêts nationaux, et surtout il voudrait faire disparaître les derniers vestiges de l'influence française.

En attendant, il constate avec une satisfaction visible la marche ascendante de la langue anglaise et le recul de la langue française. En 1889, dit-il, 1.063 enfants seulement apprenaient l'anglais dans les écoles de l'État contre 2.994 qui apprenaient le français ; en 1894, la proportion est renversée, 3.859 enfants apprennent l'anglais et 1.881 le français.

Cette petite statistique, d'après lord Cromer, prouve péremptoirement que l'indigène a compris la nécessité d'apprendre l'anglais; on l'y a singulièrement aidé.

Il y a une ombre au tableau ; l'anglais n'est pas admis dans les tribunaux mixtes, où l'on peut plaider en français et en italien, aussi bien qu'en arabe, et lord Cromer ne peut raisonnablement espérer que sa langue maternelle sera bientôt admise sur le même pied, car il faudrait l'approbation de toutes les puissances.

REVUE DE LA PRESSE ÉTRANGÈRE

SUR LA POLITIQUE EXTÉRIEURE

L'arrangement franco-anglais. — Les journaux italiens se sont beaucoup occupés de la déclaration du 21 mars et des conséquences qu'elle pourrait avoir pour l'Italie au point de vue de la Tripolitaine. Les organes crispiniens notamment ont cherché à exciter à ce sujet les susceptibilités de l'opinion. D'autres journaux plus sérieux ont pris soin d'ailleurs de remettre les choses au point. Voici quelques extraits de ces articles :

Dans un article assez ambigu, la *Stampa* reconnait qu'une occupation éventuelle de la Tripolitaine par l'Italie ne serait pas gênée par cette convention, car l'hinterland de cette région n'est constituée, pendant des centaines de kilomètres, que par le sable aride du désert de Lybie. Mais la *Stampa* ajoute : Ce serait tout autre chose cependant, si cette convention signifiait une nouvelle aspiration de la France à la possession de la Tripolitaine. Le gouvernement italien ferait donc bien de demander au gouvernement français des explications et des assurances formelles à ce sujet.

De son côté la *Gazetta del Popolo* de Turin prétend savoir de source certaine que la France n'a rien caché au gouvernement italien des récentes négociations anglo-françaises. Au contraire, cette feuille croit pouvoir affirmer que l'ambassadeur de France aurait, dans ses entretiens avec l'amiral Canevaro, indirectement encouragé l'Italie à occuper la Tripolitaine.

Il est vrai que la *Tribuna* s'empresse de démentir formellement cette information.

Quant au *Fanfulla* il raille les peurs de ses confrères qui voient déjà l'Angleterre et la France se partager la Tripolitaine et le Maroc.

« Il s'agit bien aujourd'hui de voies de caravanes allant de Tripoli par Ghédamès et Bengasi au lac Tchad, au Kanem, et au Congo français et sur lesquelles nos journaux voient les négociants italiens futurs, payer des droits de douanes à des fonctionnaires anglais ou français ! La France est résolue à construire une grande voie ferrée d'Algérie au lac Tchad par le Sahara, comme l'Angleterre prépare la construction de sa ligne ferrée du Caire au Cap. Parler de voies de caravanes est donc faire preuve d'ignorance ou de mauvaise foi. »

Nous croyons intéressant, avant de clore cette revue de la presse étrangère sur la déclaration du 21 mars, de signaler les deux articles suivants qui montrent comment de grands journaux l'apprécient en Allemagne et en Russie.

En *Allemagne* la *Germania* écrit :

« La convention qui vient d'être conclue à Londres entre la France et l'Angleterre a réglé définitivement la question africaine en ce qui concerne

la France. Les Français sont définitivement évincés de la région du Nil et les Anglais sont établis définitivement en Egypte. Le conflit qu'avait fait surgir la question de Fachoda a donc reçu un dénouement assez humiliant pour l'amour-propre national des Français, bien que, d'autre part, on ne puisse méconnaître que l'accès au Nil et l'absolue égalité de droits pour le commerce français dans la vallée du Nil ne soient des concessions qui ont une grande portée pour la France et qui, par le fait même, sont de nature à adoucir l'amertume de cette nouvelle humiliation.

En Russie on lit dans le *Péterburgskiya Viedomosti :*

La conclusion du traité franco-anglais relatif à l'Afrique est une immense victoire pour la Grande-Bretagne, car il assure à cette dernière puissance une suprématie absolue en Afrique, au point de vue politique et commercial, ; la France se trouvera désormais impuissante en Afrique en face de la Grande-Bretagne. Quant à l'Allemagne, elle ne pourra plus que ramasser les miettes qui tomberont du banquet colonial africain et cela à condition de se soumettre, même en Europe, à la politique anglaise. Une union étroite entre tous les Etats qui ont des intérêts dans la Méditerranée devient nécessaire s'ils veulent détourner le danger qui maintenant les menace tous.

RENSEIGNEMENTS POLITIQUES

Le retour de la mission Marchand. — La mission Marchand actuellement à Addis-Ababa, où les géographes anglais affectent déjà de planter le drapeau britannique avant la lettre, va prochainement rentrer en France : le commandant Marchand a été promu commandeur de la Légion d'honneur et certes, jamais plus haute distinction n'a été aussi bien méritée. Puisse cette croix adoucir l'amertume de l'insuccès lamentable de ses audacieux efforts : l'échec de Fachoda consacré et notablement accru par la convention franco-anglaise du 21 mars dernier, nous sera rendu plus sensible et plus cuisant aussi par la connaissance parfaite des régions explorées et occupées par cette vaillante mission.

Comment va s'effectuer le retour de cette mission? Quand le général Dodds eut conquis le Dahomey, quand le général Duchesne eut occupé Tananarive, c'est sur un bateau du commerce que ces soldats victorieux rentrèrent en France; quand Stanley eut accompli sa merveilleuse traversée des ténèbres de l'Afrique, l'Angleterre ne lui envoya point un vaisseau de guerre; elle n'en a pas envoyé davantage au-devant du général Kitchener victorieux à Omdurman et conquérant effectif de tout le bassin supérieur du Nil : les messageries maritimes lui ont parfaitement suffi.

M. Lockroy ignorait ces précédents et pensant que le bruit et l'éclat, pour une nation latine, remplacent les succès précis et la vraie gloire, il a envoyé le d'*Assas* au-devant de la mission Marchand.

Il ne reste plus au gouvernement qu'à charger M. Lockroy d'aller recevoir à Toulon le d'*Assas*, et les membres de la vaillante mission dont les résultats ont été si complètement sacrifiés.

Quant à nous, nous lisons trop de journaux et de revues étrangères pour avoir une vanité aussi démesurée, et puisque les événements ont tourné contre nos espérances, nous pensons que le gouvernement ferait mieux de moins appeler l'attention sur cet échec colonial et de s'occuper davantage de panser nos blessures par quelque satisfaction d'amour-propre digne de notre pays.

H. P.

***

Nous avons publié dans notre N° du 1er février 1899 une étude sur Kouang-tchéou-Wan qui nous a été adressée de cette station française en Extrême-Orient par un correspondant digne de confiance.

Nous recevons d'une autre source qui nous inspire également toute confiance des renseignements différents des précédents. Notre impartialité et le désir de défendre avant tout nos intérêts français par une exacte connaissance des questions qui s'y rattachent, nous font un devoir de publier cette correspondance; on remarquera du reste, qu'un semestre s'est écoulé depuis les observations précédemment commentées :

Baie d'Along, 7 mars 1899.

Je fus sur le *Lutin* lors de la deuxième exploration de la baie de Kouang-tchéou en juillet 1895, et depuis lors je viens de passer deux mois et demi sous l'île Nauchau, tandis que de nombreux bateaux comme le *Duguay-Trouin*, le *Jean-Bart* et les petits croiseurs comme le *Descartes* et le *Pascal* entraient et sortaient constamment sans la moindre difficulté. On a dit en effet, au Tonkin et à Hong-Kong, que le *Duguay-Trouin* avait été retenu prisonnier dans la baie de Kouang-tchéou. Cela n'est pas. Jamais un bateau même de moyen tonnage s'est vu la route barrée par le ressac. Jamais une canonnière n'a hésité à passer, même par forte mousson de N.-E. Certes deux ou trois fois cet hiver ces petits bateaux ont été secoués sur la barre de 7 mètres de l'entrée, à grande basse mer d'équinoxe. Mais jamais personne ne ressentit un moment de crainte. Kouang-tchéou est abordable en tous temps (excepté peut-être en cas de typhon, chose rare et non vue cette année). Du reste ma dernière lettre est, je crois, assez étendue pour éclairer votre opinion. Je ne sais ce que peut valoir la presqu'île de Lei-tchéou au point de vue politique. Cela n'est pas mon affaire; mais je puis vous assurer, qu'au point de vue marin, je connais la baie de Kouang-tchéou et ses parages. D'autre part j'ai beaucoup causé depuis un an avec tous les officiers qui y ont passé des mois entiers pour faire l'hy-

drographie, et tous s'accordent à l'unanimité à reconnaître les énormes qualités maritimes de la baie nouvellement annexée. Il faut aller chercher les merveilleuses rades de Toulon et de Brest pour avoir en mieux un point de comparaison. Les ports du Havre, Dunkerque, La Palice, la Gironde que sais-je sont incomparablement inférieurs. Il est incontestable qu'il y a seulement huit mois on pouvait mettre en doute les facilités d'accès de la baie. Mais aujourd'hui que la carte est faite, cela est impossible. Tous les jours les marins font parcourir à leur bateau des passages beaucoup plus délicats.

Même jour, six heures du soir. — Comme par un fait exprès la *Caravane* vient d'arriver de Kouang-tchéou, et malgré deux jours de coup de vent, la barre ne brisant pas, elle a pu circuler sur la barre et sortir. *Ah nous avons roulé m'a dit le commandant, mais nous avons passé facilement. — Voilà l'hiver terminé, je n'ai pas vu un typhon ni le passage interdit par la mer.* — Or il y a toujours deux ou trois bateaux dans les parages depuis un an. La brume seule est quelquefois gênante dans le détroit d'Haïnan. Mais empêche-t-elle le mouvement maritime de l'Angleterre et de New-York?

J'insiste peut-être beaucoup, excusez-moi, mais je trouve la question importante. Votre revue étant très lue, il ne faut laisser passer aucune erreur. Qui sait si une affaire ne serait pas arrêtée? Nous avons assez de détracteurs de colonies en France pour que leurs défenseurs ne desservent la bonne cause faute de renseignements précis. Ce que fera l'industrie française de ce pays, je ne puis le savoir. Mais avec de l'activité aucun pays n'est stérile. Je n'en veux pour exemple prendre que Hong-Kong, ville superbe, entrepôt de tout le commerce extrême-oriental, centre manufacturier important. Tout cela est sorti d'un rocher aride et habité par quelques malheureux pêcheurs il y a seulement 50 ans.

Savez-vous que les Anglais vont avoir de petites canonnières dans le Si-Kiang, et nous qui avons cette vallée à la porte du Tonkin, est-ce que nous penserons à y envoyer au moins des canots pour y montrer notre pavillon, et sinon y faire la police, tout au moins nous renseigner sur ce qui se passe dans le Kouang-Toung et dans le Kouang-Si, limitrophes de notre Indo-Chine?

CHRONOLOGIE DES ÉVÉNEMENTS POLITIQUES

Allemagne. — 2 *mars.* — L'Empereur nomme le prince Henri de Prusse chef de l'escadre des croiseurs.

6. — Le Reichstag approuve le projet de loi militaire.

10. — Arrivée de Cecil Rhodes à Berlin pour traiter la question du transafricain britannique.

12. — L'Empereur reçoit Cecil Rhodes.

14. — Le Reichstag repousse en seconde lecture par 209 voix contre 141 le projet du gouvernement relatif à une augmentation des effectifs militaires.

16. — Le prince de Hohenlohe accepte la proposition transactionnelle du député Lieber. Le conflit est ainsi évité. La proposition est votée par le Reichstag.

Transfert du corps du prince de Bismarck dans le mausolée de Friedrichsruhe en présence de l'Empereur.

21. — Le Reichstag termine le vote du budget et s'ajourne au 11 avril.

Autriche-Hongrie. — 2 *mars.* — La Chambre hongroise élit M. Perczel président.

10. — La Chambre hongroise adopte le compromis provisoire avec l'Autriche.

Angleterre. — 3 *mars.* — La Chambre des communes discute le budget de la guerre et les augmentations de crédit demandées par le gouvernement. Un amendement de M. Labouchère tendant à réduire l'armée est rejeté par 188 voix contre 54.

6. — Chambre des communes M. Brodrick refuse de répondre sur la question de la baie de San-Moun.

7. — Chambre des communes. Déclarations de M. Brodrick sur la question de Mascate. Le ministre anglais s'écarte sensiblement des affirmations de M. Delcassé.

Banquet de la Chambre de commerce française à Londres. Discours de M. Cambon exprimant l'espoir de voir se resserrer les relations de la France et de l'Angleterre.

9. — Chambre des communes. M. Brodrick déclare que la question de Mascate est réglée en principe.

Déclarations de M. Goschen sur le budget de la marine. Ce budget s'élèvera à 26,594,000 livres sterling.

14. — Chambre des communes. Déclarations de M. Brodrick sur la question de Madagascar.

28. — La chambre des communes s'ajourne jusqu'après les vacances de Pâques.

31. — Naufrage du vapeur *Stella* transportant des touristes à Jersey. Il y a une soixantaine de victimes.

Chine. — 5 *mars.* — Le Tsung-li-Yamen refuse au gouvernement italien de lui céder la baie de San-Moun. Les Italiens maintiennent la demande.

13. — Le Tsung-li-Yamen adresse au gouvernement italien une nouvelle note par laquelle il manifeste son intention de ne pas accéder à la demande de l'Italie.

14. — L'agent italien M. Martino est rappelé. L'agent anglais M. Mac-Donald est chargé de faire l'intérim.

24. — L'agent anglais M. Mac-Donald quitte Pékin. Ce départ est considéré dans les cercles politiques comme un abandon de l'Italie par l'Angleterre.

31. — Attaque d'une mission Allemande près de Ichanfou. Les Allemands débarquent des troupes.

Crète. — 16 *mars.* — L'assemblée crétoise à la Canée vote la constution.

Cuba. — 12 *mars.* — L'assemblée cubaine à la Havane décide de déposer le général Gomez.

15. — Protestations de la population contre la destitution du général Gomez.

Espagne. — 1er *mars.* — M. Sagasta remet à la Régente la démission du cabinet.

3. — La Régente offre à M. Sagasta de réorganiser le cabinet sans dissoudre la Chambre. M. Sagasta refuse.

6. — La Régente offre à M. Silvela qui accepte la mission de former le cabinet. Les chambres seront dissoutes.

6. — M. Silvela lit aux chambres les décrets de dissolution.

17. — La Régente ratifie le traité hispano-américain qui est envoyé à la signature du président Mac-Kinley.

États-Unis. — 1er *mars.* — Le Sénat de Washington adopte le projet de loi portant paiement à l'Espagne de 20 millions de dollars.

4. — La Chambre et le Sénat votent un crédit de 1 million de dollars afin de poursuivre les études du canal de Nicaragua.

17. — Incendie de l'hôtel Windsor à New-York, quarante morts et un grand nombre de blessés.

21. — Le gouvernement de Washington donne l'ordre de dissoudre l'assemblée cubaine aussitôt que possible.

France. — 1er *mars.* — M. Lucipia est élu président du Conseil municipal de Paris.

Le Sénat adopte par 158 voix contre 131, le projet du gouvernement tendant au dessaisissement de la Chambre criminelle de la Cour de cassation.

3. — Le Sénat élit M. Fallières président.

4. — Une note officieuse annonce que l'accord s'est établi entre la France et l'Angleterre sur la question de Mascate. La France aura un dépôt de charbon sans obtenir aucune cession de territoire.

5. — Explosion de la poudrière de Lagoubran près de Toulon. Tous les soldats de service sont tués. Il y a de nombreuses victimes parmi les habitants du quartier.

Arrivée à Alger de l'ancienne reine de Madagascar, Ranavalo.

6. — Chambre des députés, M. Delcassé fait l'exposé de la question de Mascate.

8. — Une note Havas dément que la France se soit opposée à la cession de la baie San-Moun à l'Italie.

Discussion du budget de la guerre à la Chambre. Discours de M. de Freycinet.

9. — Mort du nonce à Paris.

11. — Arrivée de la mission Foureau à Bilma.

12. — Arrivée de la reine d'Angleterre à Nice.

13. — Explosion accidentelle à l'arsenal de Bourges, il y a sept blessés.

17. — Discussion du budget de la marine à la Chambre. Discours de M. Lockroy.

18. — Explosion accidentelle à l'atelier de pyrotechnie de Bourges.

21. — Signature de l'arrangement franco-anglais délimitant les possessions françaises de l'Afrique centrale.

22. — Arrivée du commandant Marchand à Addis-Ababa.

23. — On apprend l'arrivée de la mission Foureau-Lamy dans l'Aïr, où elle s'installe pour plusieurs mois. L'état sanitaire de la mission est excellent.

La Chambre des députés vote deux nouveaux douzièmes provisoires.

26. — Ouverture du Congrès de géographie à Alger. Discours de M. Laferrière.

30. — La Chambre termine la discussion du budget. Le Parlement s'ajourne au 2 mai.

Italie. — 1er *mars*. — Le Pape est opéré d'un kyste. L'opération réussit parfaitement.

Le gouvernement italien demande au gouvernement chinois la session à bail de la baie de San-Moun, au sud de Ning-po.

4. — Le cardinal Rampolla notifie aux notabilités Romaines que le Pape est dans un état très satisfaisant. Le Pape se lève quelques heures dans la journée.

5. — Le Tsung-li Yamen refuse de céder la baie de San-Moun à l'Italie qui maintient sa demande.

7. — Le gouvernement italien décide l'envoi en Chine de cinq navires et de 1.500 hommes.

13. — Réunion des ambassadeurs de Russie, de France et d'Angleterre à la Consulta sous la présidence de l'amiral Canevaro afin d'examiner la nouvelle constitution de la Crète.

16. — Le gouvernement désavoue son agent en Chine, M. Martino, et le rappelle.

A la Chambre l'amiral Canevaro fait l'historique des affaires de

Chine. Les interpellations sur la question chinoise sont renvoyées après les vacances de Pâques.

20. — Le roi Humbert reçoit en audience privée l'amiral Grenet qui doit aller en Chine.

23. — Ajournement de la Chambre au 25 avril.

27. — Départ de l'amiral Grenet pour la Chine à bord du *Stromboli*.

Philippines. — 15 *mars*. — Le général Wheaton inflige une importante défaite à 3.000 Philippins à l'ouest de Manille.

20. — Des combats incessants ont lieu entre les troupes du général Otis et les Philippins qui subissent des pertes sérieuses et sont obligés de battre en retraite.

26. — Nouvelle victoire des Américains sur les insurgés. De nombreux Philippins sont tués ou blessés. Les pertes des Américains sont importantes.

27. — Occupation de Maliboo et de Bulacan par les forces américaines.

31. — Occupation de Malolos par les Américains.

Russie. — 10 *mars*. — Le gouvernement russe retire sa protestation contre l'emprunt destiné à l'extension des chemins de fer du nord de la Chine.

27. — Le comte Mouraview charge les représentants de la Russie à l'étranger de remercier, au nom du Tzar, les personnages qui ont manifesté des sentiments d'approbation et de reconnaissance pour le projet de désarmement.

28. — On annonce que le gouvernement russe a l'intention de doter toute l'artillerie de canons à tir rapide.

Samoa. — 30 *mars*. — Les Anglais et les Américains bombardent la capitale Apia que le prétendant soutenu par les Allemands, Mataafa, refusait d'évacuer.

TABLE DES MATIÈRES DU TOME SIXIÈME

1er JANVIER — 15 AVRIL 1899

LIVRAISON DU 1er JANVIER 1899.

Justice et force, par M. Deluns-Montaud 1
Les chemins de fer de l'Indo-Chine, par M. H. Pensa 4
La crise politique au Japon. Le Japon et les Philippines, par M. D. Rizière .. 6
Notes sur la colonisation en Extrême-Orient. La main-d'œuvre indigène, par M. A. J. 9
L'interpellation de M. Drumont sur la question algérienne, par M. P. Campain 14
Une enquête allemande sur l'Indo-Chine française, par M. H. Hauser 15
Les chemins de fer congolais et du Centre de l'Afrique (*Suite et fin*), par M. Paul Bourdarie 21
L'Abyssinie isolée en face de l'Angleterre, par M. Eugène Payard 30
Revue de l'opinion en France 32
Revue de la presse étrangère sur la politique extérieure 39
Renseignements politiques 47
Renseignements économiques 56
Bibliographie 62
Cartes et gravures : *Carte des chemins de fer d'Indo-Chine* 64

LIVRAISON DU 15 JANVIER 1899.

La question des étrangers en Algérie, par M. Le Myre de Vilers 65
La représentation coloniale, par M. Alex. Isaac 70
Les télégraphes et les postes en Chine, par M. A. Fauvel 83
En Amérique du Sud. L'état d'âme chilino-argentin, par M. P. d'Espagnat ... 87
La situation politique de la Corée : ni Russie ni Japon, par M. D. Rizière 93
Revue de l'opinion en France 100
Revue de la presse étrangère sur la politique extérieure 110
Renseignements politiques 119
Renseignements économiques 121
Chronologie des événements politiques 125
Cartes et gravures : *Carte des télégraphes chinois*, par M. A. Fauvel 128

LIVRAISON DU 1er FÉVRIER 1899.

Le « Livre bleu » sur Madagascar, par M. Le Myre de Vilers 129
Les intérêts français à Terre-Neuve, par M. G. Garreau 140
La France en Indo-Chine jugée par un Russe, par M. H. Froidevaux 152
Le budget du ministère des colonies pour 1899, par M. Pensa 158
La situation dans les Balkans, par M. Czapo 160
Les télégraphes et les postes en Chine, par M. A. Fauvel 164
La nationalité des Israélites algériens, par M. H. P. 169
Aux colonies anglaises, par M. M. 172
Revue de l'opinion en France 178
Revue de la presse étrangère sur la politique extérieure 182
Renseignements politiques 183
Renseignements économiques 186
Bibliographie 191

LIVRAISON DU 15 FÉVRIER 1899.

La situation politique de l'Algérie, par M. A. Bernard 193
Les intérêts français à Terre-Neuve (*Suite et fin*), par M. G. Garreau 205
L'Autriche-Hongrie au début de 1899, par M. M. Rouffie 219
La politique intérieure au Japon, par M. D. Rizière 227
Les établissements français dans l'Inde, par M. H. Hauser 230
L'école allemande de Constantinople, par M. J. Roux 232
Le budget de l'Algérie pour 1899, par M. H. Pensa 238
Revue de l'opinion en France 240
Revue de la presse étrangère sur la politique extérieure 245
Renseignements politiques 251
Renseignements économiques 252
Chronologie des événements politiques 254
Cartes et gravures : *Cartes de Terre-Neuve et Saint-Pierre-Miquelon* 207

LIVRAISON DU 1er MARS 1899.

M. Félix Faure. M. Emile Loubet, par M. H. P. ... 257
Les relations de la France et de l'Angleterre, par M. J.-L. de Lanessan ... 259
Les budgets, les finances des colonies en France et en Angleterre, par M. J. Caillaux ... 273
L'incident de Mascaté, par X. ... 281
Les îles Samoa, par M. J. Franklin ... 287
Le budget du commerce pour 1899, par M. H. Pensa ... 290
Mission chez Samory. Juillet-novembre 1897, par M. Le Filliatre ... 293
Revue de l'opinion en France ... 300
Revue de la presse étrangère sur la politique extérieure ... 304
Renseignements politiques ... 309
Renseignements économiques ... 312
Bibliographie ... 319

LIVRAISON DU 15 MARS 1899.

Discours prononcé au déjeuner mensuel du groupe diplomatique et colonial, par M. Laferrière ... 321
Le budget colonial de 1899, par M. M. Ordinaire ... 325
Un programme naval, par M. Bailly ... 332
Le traité de paix hispano-américain, par M. H. Moguez ... 345
Au Klondyke, par M. Jane de Lamare ... 355
La main-d'œuvre à Madagascar, par M. J. Xior ... 365
La question de Mascate, par M. F. L. ... 367
Revue de l'opinion en France ... 370
Revue de la presse étrangère sur la politique extérieure ... 372
Renseignements politiques ... 378
Renseignements économiques ... 381
Chronologie des événements politiques ... 382
Cartes et gravures : *Carte de l'Ouest canadien et du Klondyke* ... 359

LIVRAISON DU 1er AVRIL 1899.

La convention franco-anglaise du 21 mars 1899, par M. J.-L. de Lanessan ... 385
Les budgets, les finances des colonies en France et en Angleterre, par M. J. Caillaux ... 392
Le « Livre bleu » sur la Chine, par M. Le Myre de Vilers ... 399
Les puissances européennes et le partage de la Chine, par le contre-amiral Th. Dupuis ... 405
Le régime des chemins de fer dans l'Inde anglaise, par M. J. Franconie ... 413
L'élevage et le commerce des bœufs à Madagascar, par M. J. Xior ... 420
Mission chez Samory. Juillet-novembre 1897 (*Suite et fin*), par M. Le Filliatre ... 423
Revue de l'opinion en France ... 431
Revue de la presse etrangère sur la politique extérieure ... 439
Renseignements économiques ... 443
Bibliographie ... 447
Cartes et gravures : *Délimitation des sphères d'influence franco-anglaise du 21 mars 1899* ... 387

LIVRAISON DU 15 AVRIL 1899.

La colonisation du Congo français, par M. Paul Bourdarie ... 449
Les phares de la Chine, par M. A. Fauvel ... 458
Les écoles allemandes à l'étranger, par M. J. Roux ... 464
L'accord franco-italien, par M. Charles Renard ... 475
Le régime des chemins de fer dans l'Inde anglaise (*Suite et fin*), par M. J. Franconie ... 483
Le conflit norvégien-suédois, par M. Halvdan Koht ... 489
Le Congrès de Géographie à Alger : discours de M. Laferrière ... 495
Revue de l'opinion en France ... 499
Revue de la presse étrangère sur la politique extérieure ... 503
Renseignements politiques ... 504
Chronologie des événements politiques ... 507
Table des matières du tome sixième, 1er janvier-15 avril 1899 ... 511
Cartes et gravures : *Carte des chemins de fer de l'Inde anglaise* ... 512

L'Administrateur-gérant : P. Campain.

Paris. — Imprimerie F. Levé, rue Cassette, 17.

RTE
INS DE FER
DE
ANGLAISE
Talap
mer Ghat
Makum
Lédo
Jamuna Mukh
Myitkyina
Badarpur
Naba
Katha
Burma
Burma
Kunlon

L'Administrateur-gérant : P. CAMPAIN.

Paris. — Imprimerie F. Levé, rue Cassette, 17.

PARIS. — IMPRIMERIE F. LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

DUE FEB 10 '36

DUE

3 2044 083 804 567